

Diagnostic territorial

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



SOMMAIRE général

Partie 0 - Synthèse du rapport 2014	15
Partie 1 - Les patrimoines	25
A. LES ESPECES RARES, REMARQUABLES, PARFOIS INFEODEES A DES MILIEUX PARTICULIERS ...	28
B. DIAGNOSTIC DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	50
C. LES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS	56
D. SITES REMARQUABLES POUR LESQUELS LE TERRITOIRE PORTE UNE RESPONSABILITE PARTICULIERE	80
E. PRESSIONS SUR LES MILIEUX	84
F. LES OUTILS ET ACTEURS DE LA PRESERVATION ET DE LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL.	88
G. LE PAYSAGE	101
H. LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL	118
I. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	130
Partie 2 - Les ressources	141
J. AGRICULTURE	141
K. FORET	152
L. TOURISME	161
M. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	182
N. ENERGIE	191
Partie 3 - Aménagement du territoire	209
O. EDUCATION AU TERRITOIRE ET LIEN SOCIAL	210
P. PROPOSITIONS CULTURELLES	223
Annexe 1 : Planification territoriale	229
Annexe 2 : Economie	233
Annexe 3 : Carbone : cycle et changement climatique	255
Annexe 4 : Cartes	264



Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Maison du Parc – 7 route d'Aubusson – 19290 Millevaches

SOMMAIRE détaillé

Partie 0 - Synthèse du rapport 2014	15
Partie 1 - Les patrimoines	25
A. LES ESPECES RARES, REMARQUABLES, PARFOIS INFEODEES A DES MILIEUX PARTICULIERS ...	28
A1. La flore remarquable	28
1. Les plantes vasculaires	28
2. Les Bryophytes	30
A2. La faune remarquable	31
1. Les mammifères	31
2. Les oiseaux	34
3. Les reptiles et amphibiens	42
4. Les insectes	43
5. Les crustacés	46
6. Les arachnides	47
7. Les mollusques	47
8. Les poissons	48
B. DIAGNOSTIC DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	50
B1. Milieux agro-pastoraux	50
B2. Réseau hydrographique	51
1. Evaluation quantitative de la ressource en eau	51
2. Diagnostic qualitatif de la ressource en eau	51
B3. Usages de l'eau	53
1. Alimentation en eau potable	53
2. Assainissement	54
3. Baignade	54
4. Hydroélectricité	55
5. Loisirs	55
C. LES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS	56
C1. Les habitats agro-pastoraux.....	56
1. Les ensembles de landes et pelouses	56
2. Les tourbières, prairies humides et mégaphorbiaies	60
3. Les prairies pâturées et prairies de fauche	67
C2. Les végétations aquatiques.....	69
1. Les herbiers aquatiques	69

2. Les végétations fontinales	70
3. Les végétations amphibies	70
4. Les roselières et grandes cariçaies	72
C3. Les milieux forestiers remarquables	73
1. Les forêts mésophiles	74
2. Les forêts fraîches et humides	76
C4. Les autres végétations	78
1. Les végétations des falaises, murs et éboulis	78
D. SITES REMARQUABLES POUR LESQUELS LE TERRITOIRE PORTE UNE RESPONSABILITE PARTICULIERE	80
D1. Les sites agro-pastoraux	80
D2. Les étangs.....	80
D3. Les sites forestiers.....	81
D4. Les chaos rocheux et dalles rocheuses	83
E. PRESSIONS SUR LES MILIEUX	84
E1. Agriculture	84
E2. Sylviculture	84
E3. Obstacles à l'écoulement naturel du cours d'eau	85
E4. Activités de loisirs : Véhicule de Tourisme à Moteur	85
F. LES OUTILS ET ACTEURS DE LA PRESERVATION ET DE LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL. .	88
F1. Les outils de protection et de gestion	88
1. Les outils de protection et de conservation	88
2. Les outils de gestion contractuels	91
3. Les labellisations	91
F2. Les acteurs de la préservation, de la connaissance et de la gestion du patrimoine naturel. .	91
1. L'Etat	91
2. La Région Limousin	92
3. Les Départements	92
4. Le Conservatoire du littoral.....	92
5. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)	93
6. Le Conservatoire d'Espaces naturels du Limousin	93
7. Le Conservatoire botanique national du Massif Central	94
8. Les associations naturalistes	94
9. La Station universitaire du Limousin	94
F3. Gouvernance de l'eau.....	94
1. L'administration de l'Etat : DDT, DREAL et ARS.....	94

2. Les agences et établissements publics	94
3. Les collectivités locales	95
4. Les associations et syndicats.....	95
F4. Contexte juridique et réglementaire de l'eau.....	96
1. Directive Cadre européenne sur l'Eau	96
2. Lois sur l'eau	96
3. Loi Grenelle.....	96
4. Nouveaux classements des cours d'eau	96
F5. Outils de planification de l'eau et gestion du territoire	98
1. Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux	98
2. Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux	98
3. Les contrats territoriaux	98
4. Autres documents de référence	100
G. LE PAYSAGE	101
G1. Introduction	101
G2. Le paysage du Parc : un paysage de contrastes.....	101
1. Une ancienne montagne érodée	102
2. Un paysage « à portée »	103
3. Des paysages emblèmes de tout un territoire.....	104
4. Un territoire aux mille paysages	104
5. Un paysage aménagé et vivant.....	104
G3. Echelle des types	105
1. TYPE HAUT PLATEAU	106
2. TYPE MASSIF	108
3. TYPE MONTS ET COLLINES	110
4. TYPE PIEMONTS	111
5. TYPE VALLEES	113
G4. L'urbanisme dans les communes.....	115
1. Observations valables pour toutes les communes	115
2. Les situations sont diverses sur le territoire.....	116
3. Description des situations	117
H. LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL	118
H1. Eléments du patrimoine culturel immatériel	118
1. Le sentiment d'habiter	118
2. La liberté d'habiter	119
3. Le sens de l'ouverture	119
4. Le sens de la chose commune	120
5. La nécessité de l'endurance et l'innovation	121

6. La production d'informations	121
7. La vie associative « Mille sources, mille ressources »	122
H2. Liste de 105 auteurs ayant écrit au sujet du plateau de Millevaches	123
H3. Extraits de textes	126
1. Marcela DELPASTRE : J'allai vers ce pays	126
2. Marius VAZEILLES : l'objectif "agro-sylvo-pastoral" de 1917 à 1969	126
3. Marie France HOUDART : Comprendre le Limousin.....	127
4. Gérard MONEDIAIRE, Professeur à la Faculté de Droit de Limoges.....	127
I. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	130
I1. Le patrimoine archeologique	130
1. Les sites archéologiques	130
2. Etat des lieux de la valorisation des sites	130
I2. Le patrimoine bâti rural, fermes et maisons rurales :	130
1. Disposition d'ensemble	131
2. Les logis de ferme.....	131
3. Les granges-étables et les dépendances	131
4. Les croix monumentales	131
I3. Matériaux et système constructif, un savoir-faire local.....	132
1. Les maçonneries de pierres et enduits.....	132
2. Les charpentes et couvertures	132
3. Les menuiseries	132
I4. L'architecture et le patrimoine liés à l'eau	133
1. Les moulins à eau	133
2. Les ponts et les planches.....	133
3. Les fontaines	133
4. Les puits.....	133
I5. Protections réglementaires existantes, localisation des éléments remarquables et acteurs du patrimoine.....	137

Partie 2 - Les ressources

J. AGRICULTURE.....

J1. Les filières de productions

1. Le broutard	141
2. La production de porcs	142
3. L'élevage ovin.....	142
4. Quelques vergers de petits fruits	143
5. Les fromages	143

6. Productions énergétiques des exploitations.....	143
J2. Une agriculture fragilisée mais indispensable à la vie locale	144
1. Une terre d'élevage ancestrale	144
2. Une emprise agricole en fragile équilibre avec la forêt.....	145
3. Des exploitations toujours moins nombreuses	145
4. Un secteur encore indispensable à la vie locale.....	147
5. Un outil de production toujours plus difficile à transmettre.....	148
6. Des fermes qui doivent acquérir davantage d'autonomie.....	148
J3. La valorisation des productions locales	149
1. Un territoire engagé dans la valorisation de ses productions.....	149
2. Le développement des circuits de proximité	149
3. Le manque d'outils de transformation viandes.....	149
J4. Portrait des différents intervenants en agriculture sur le territoire et leurs rôles.....	150
1. Les organismes produisant du conseil à l'exploitant.....	150
2. Les réseaux d'exploitants	150
3. Les organismes de recherche : l'INRA de Theix(63).....	150
4. Les syndicats professionnels animant directement des projets de territoire.....	150
K. FORET	152
K1. Une forêt de production récente	152
1. Etat des lieux de la ressource.....	152
2. Gestion forestière.....	154
3. Gestion du risque climatique	154
K2. Une filière génératrice d'emplois, mais des entreprises de transformation surtout en périphérie	157
1. Pépinières	157
2. Exploitation & sciage	157
3. Aval : générateur de forte valeur ajoutée.....	158
K3. Une formation aux métiers de la forêt et du bois assurée sur le territoire.....	158
K4. Structure foncière et occupation du sol.....	159
1. Une forêt essentiellement privée	159
2. La forêt publique	160
L. TOURISME	161
L1. Données de cadrage liminaires	161
L2. La fréquentation touristique	162
L3. Les clientèles	163
L4. Les hébergements	164
1. L'hotellerie	165
2. L'hotellerie de plein air (hpa)	165

3. Les meublés de tourisme	166
4. Les chambres d'hôtes.....	167
5. Villages de vacances et centres d'accueil de groupes	167
6. Les hébergements insolites	168
L5. La restauration et la gastronomie	168
L6. Les activités	170
1. Les loisirs et sports de nature	171
2. Les sites naturels (et artificiels) aménagés	172
3. La découverte du patrimoine	174
4. Les sites de visites thématiques	175
5. La route des savoir-faire.....	175
L7. Les animations.....	176
L8. Les évènementiels	177
1. Sports de nature.....	177
2. Culture.....	178
3. Autres manifestations.....	178
L9. Les services aux visiteurs	178
L10. La promotion et la communication	179
1. La communication du parc.....	179
2. La communication des offices de tourisme	179
3. La communication des autres acteurs institutionnels	179
L11. La conception et la commercialisation de produits.....	179
L12. Conclusion	181
M. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	182
M1. Un contexte favorable au développement de l'économie sociale et solidaire.....	182
1. L'Économie Sociale et Solidaire en Limousin une longue tradition	182
2. L'ESS sur le Parc de Millevaches, une dynamique bien spécifique.....	183
M2. Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.....	184
1. Secteur sanitaire et social	184
2. Vie associative.....	186
3. Entreprises : SCOP, SAPO et SCIC	190
N. ENERGIE	191
N1. Les sources d'énergies renouvelables.....	191
1. Le bois-énergie.....	191
2. La méthanisation.....	192
3. La ressource en eau.....	192
4. La ressource en vent	194

5. Le solaire (thermique ou photovoltaïque).....	195
6. La géothermie.....	196
N2. Consommations énergétiques	196
1. Répartition des consommations par secteurs	196
N3. Bilans énergétiques	197
1. Bilan thermique	197
2. Bilan électrique.....	198
3. Bilan énergétique global, en énergie primaire	199
4. Bilan économique	199
5. Bilan alimentaire.....	199
N4. Le Plan Climat Energie Territorial comme outil stratégique pour le territoire	200
1. Agir sur les déplacements et les logements pour les habitants et les actifs du territoire.....	201
2. L'information et la sensibilisation	201
3. Les communes exemplaires : le Conseil en Energie Partagé.....	201
N5. Les acteurs œuvrant en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR....	202
1. Les grands objectifs	202
2. Les acteurs	202
N6. La mobilité	204
1. Etat des lieux	204
2. Mobilité durable : un enjeu fort pour le maintien d'un territoire vivant	207

Partie 3 - Aménagement du territoire	209
O. EDUCATION AU TERRITOIRE ET LIEN SOCIAL	210
O1. Une diversité d'acteurs et de champs d'action.	210
O2. Une diversité de publics et de types d'actions.....	211
1. Accueils de jeunes enfants et établissements scolaires	211
2. Les Etablissements de loisirs	212
3. Les adultes.....	212
4. Les publics handicapés.....	213
O3. Un réseau territorial de découverte : équipements et actions menées	214
1. Les sites et sentiers sur le territoire.....	214
2. Les Maisons de découverte	215
3. « Pôle culturel » de Meymac et Maison du Parc.....	215
4. Les Pays d'Art et d'Histoire.....	215
5. A proximité : des équipements en résonance avec le territoire du Parc.....	216
O4. Outils et supports de valorisation des patrimoines	218

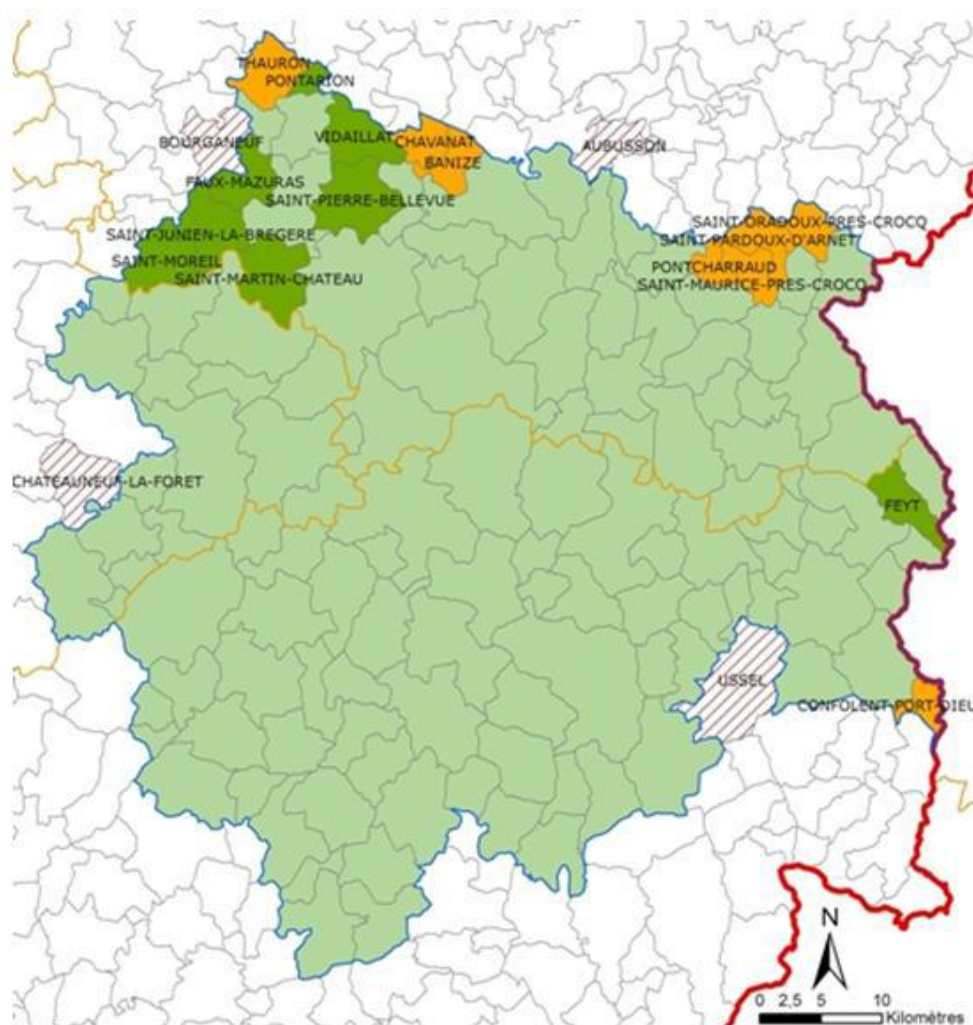
O5. NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	218
1. Services.....	218
2. Infrastructures	219
3. Acteurs	220
4. Glossaire	220
P. PROPOSITIONS CULTURELLES	223
P1. Création et diffusion artistique	223
1. Art contemporain : une dynamique territoriale unique	223
2. Spectacle vivant : équipements, saisons, évènementiels et présence artistique	223
3. Cinéma	224
P2. Pratiques artistiques	224
P3. Réseau de lecture publique	225
1. En Corrèze	225
2. En Haute-Vienne.....	225
3. En Creuse.....	225
P4. Organisation du secteur culturel	225
P5. Projets culturels	226
Annexe 1 : Planification territoriale	229
Annexe 2 : Economie	233
Annexe 3 : Carbone : cycle et changement climatique.....	255
Annexe 4 : Cartes	264

Partie 0 - Synthèse du rapport 2014

1. Préambule : fiche d'identité du territoire

a. Evolution du périmètre

	Périmètre 2004	Charte 2004-2014	Périmètre 2014
Nombre de communes	121	113	129
Superficie	332.500 hectares	314.300 hectares	343.700 hectares
Nombre d'habitants	40.553	38.003	40.565



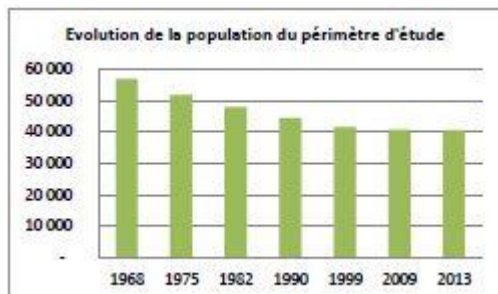
- Périmètre d'étude proposé
- Communes du périmètre actuel du PNR
- Communes du périmètre d'étude initial (charte 2004)
- Communes nouvelles
- Ville "partenaire - associée"

- Limite régionale
- Limite départementale
- Limite communale

Conception et réalisation Conseil régional Limousin - mai 2012 -
Fonds cartographique : Route 500 IGN - Paris 2007 -
Reproduction interdite

b. Portrait démographique du territoire de Millevaches en Limousin

L'évolution constatée de la démographie lors de ces dernières années permet de tout imaginer pour la suite : soit une vision pessimiste justifiée par le bilan des 40 dernières années, soit une vision optimiste fondée sur la stabilité constatée des 10 plus récentes, qui seraient alors le "point bas" de l'histoire démographique du plateau.



Cette stabilité des 10 dernières années est due à l'installation de nouveaux arrivants.

c. Organisation du territoire

La situation des cantons et des communautés de communes est en train d'évoluer au moment de la rédaction du diagnostic 2014, dans le sens d'une diminution du nombre de ces organisations, qui se traduit par :

- la diminution du nombre et l'augmentation de taille des collectivités présentes sur le territoire du Parc
- le chevauchement systématique des intercommunalités entre le territoire du Parc et l'extérieur

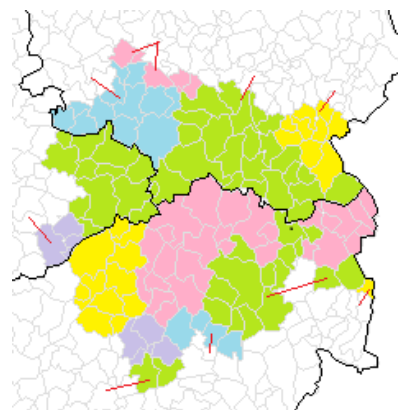
Il n'y a pas suffisamment de recul pour analyser les conséquences de cette évolution sur le territoire et l'organisation de ses services publics.

c1 - Communautés de communes

Le périmètre du Parc est concerné par 14 communautés de communes, dont 9 sont partagées avec l'extérieur.

- 19 Bugeat-Sornac *
- 19 Vézère-Monédières *
- 19 Monédières *
- 19 Tulle Agglo
- 19 Ventadour
- 19 Ussel-Meymac
- 19 Eygurande *
- 19 Plateau Bortois
- 23 Creuse Grand Sud
- 23 Haut Pays Marchois
- 23 Bourgneuf-Royères
- 23 CIATE
- 87 Portes de Vassivière *
- 87 Briance-Combade

* : CC entièrement comprises dans le Parc

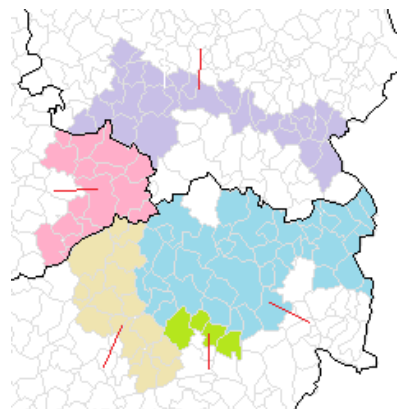


c2 - Pays

Le périmètre du Parc est concerné par 5 pays, qui sont tous partagés avec l'extérieur

Absence de Pays pour le sud de la Creuse et Peyrelevade

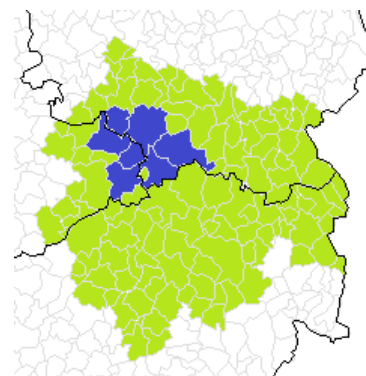
- Haute Corrèze
- Pays du Sud Creusois
- Monts et Barrages
- Pays de Tulle
- Pays d'Egletons



c3 - Syndicat du lac de Vassivière

7 communes sont adhérentes à ce syndicat ayant en charge l'aménagement de ce lac de 976 hectares :

- Peyrat le Château
- Beaumont du lac
- Faux la Montagne
- Gentioux-Pigerolles
- Saint-Martin-Château
- Royère de Vassivière
- Nedde



2. Sciences de la nature (Mots clés : Biodiversité, Eau)

Les différents milieux présents sur le territoire et des espèces qui y vivent constituent un patrimoine naturel pour la protection duquel travaille un réseau d'acteurs spécialisés. La motivation à protéger s'accompagne de l'intention que, au-delà de la satisfaction à observer, l'action collective de protection corresponde au franchissement d'une nouvelle marche culturelle : savoir produire des richesses sur un territoire sans commettre l'irréversible vis-à-vis de ressources naturelles fragiles.

a. Réseau d'acteurs

Le réseau de professionnels qui participent à la prise en charge de ces responsabilités mobilise entre 30 et 40 personnes sur le territoire, sans compter les agriculteurs et forestiers qui intègrent des mesures de protection dans leur activité. Ils sont techniciens de l'eau et naturalistes, salariés du Syndicat Mixte de Gestion du Parc et d'autres collectivités (Communautés de communes, Syndicats de rivière...), ainsi que du monde associatif lié à la protection de l'environnement.

C'est un réseau qui présente une grande cohésion, en raison de la similitude des formations initiales et de l'orientation commune de la motivation des acteurs.

Dans l'équipe du Parc, 6 personnes sont employées pour coordonner et animer ce réseau.

b. Atouts

- Une richesse certaine et originale en matière de biodiversité, faune et flore
- Un réseau d'acteurs en ordre de marche.
- Des périmètres d'action suffisamment étendus pour identifier des propriétaires volontaires
- Situation à cheval sur 2 bassins hydrographiques (Loire Bretagne et Adour Garonne)
- Des expériences réussies en matière de protection
- Le caractère généralement favorable à l'environnement des nouveaux habitants arrivants sur le territoire

c. Faiblesses

- Des espèces menacées telles que la pie grièche grise, la moule perlière et le campagnol amphibie
- La substitution des feuillus par les résineux

d. Opportunités

- L'attractivité touristique du territoire est très liée à son caractère naturel. Toute initiative visant à protéger les milieux et les espèces animales ou végétales « trouve son public » assez spontanément. Cette situation constitue un encouragement pour les collectivités qui mettent des moyens à disposition de la protection de la nature.
- Le dynamisme de la recherche en matière de protection de la nature (attractivité du territoire pour les chercheurs)

e. Menaces

- Le changement climatique amène des perspectives inconnues sur le régime des eaux pluviales, l'ensoleillement et la remontée d'espèces considérées actuellement comme exotiques. Cette situation, valable sur tout territoire, peut prendre de l'ampleur dans la Montagne limousine, qui à cheval entre les régimes météo du Nord et ceux du Sud, et placée entre l'influence marine à l'Ouest et le relief auvergnat à l'Est.
- Le développement de la consommation d'énergies renouvelables (bois, électricité) qui peut se traduire par des projets à fort impact.

f. Evolutions du territoire depuis le précédent classement

Une forte évolution est intervenue en 10 ans, symbolisée par la Trame Verte et Bleue, concept qui s'est imposé dans les débats méthodologiques lors du Grenelle de l'Environnement organisé en 2007. Si le patrimoine naturel lui-même a peu varié, les méthodes pour le comprendre et en organiser la gestion se sont considérablement améliorées : inventaires en zones humides, ...

En conséquence, le diagnostic effectué en 2014 est plus précis que celui de 2004 et le Parc participe maintenant à de nombreux programmes qui n'existaient pas 10 ans avant.

Dans le domaine de la qualité de l'eau, la connaissance sur la présence de polluants chimiques s'est notablement accrue en 10 ans.

La préoccupation du changement climatique apparaît en 2014 dans le diagnostic sur l'eau.

Enfin, la prise en compte de l'environnement par l'activité économique s'est améliorée de façon significative en 10 ans.

3. Sciences humaines (Mots clés : Culture, Education, Accueil, Solidarité)

Le patrimoine de référence est ici culturel : tout ce qui témoigne des acquisitions par l'homme au fil des générations, de connaissances et compétences pour organiser sa vie sociale ou améliorer le niveau de confort. Il s'agit d'un patrimoine à la fois matériel, dans la persistance d'éléments bâtis ou de créations artistiques, et immatériel dans la conservation de pratiques et représentations, qu'elles soient artistiques ou liées aux savoir-faire.

D'une génération sur l'autre, cette culture se transmet par un travail éducatif et s'enrichit de nouvelles pratiques. L'ensemble de ces travaux, de transmission et de création, constitue un domaine culturel créateur de richesses, à long terme certes, mais également dans l'immédiat, en particulier sur un territoire rural où le contexte oblige à inventer dès aujourd'hui de nouveaux moyens d'existence pour demain.

L'histoire culturelle du territoire l'amène naturellement sur le champ social et solidaire. En conséquence, le territoire du Parc de Millevaches est remarquable par le dynamisme de son lien social, qui se traduit par une vie associative largement favorisée par les collectivités locales, et une forte attractivité pour de nouvelles populations.

Parmi cette vie associative, l'hébergement sanitaire et social prend une place tout à fait particulière, en termes d'accueil, de solidarité et de volume d'emplois.

a. Réseau d'acteurs

Ce champ d'intervention se traduit par un réseau d'acteurs porté généralement par des associations (les entreprises sont présentes dans les domaines du tourisme et du patrimoine bâti). En termes d'emploi, il représente le plus grand volume du territoire.

Dans l'équipe du Parc, 4 personnes sont employées pour alimenter le cercle vertueux de la culture, de l'éducation et de l'accueil, touristique ou résidentiel.

b. Atouts

- La multiplicité des offres culturelles sur le territoire, qui le rend attractif pour de nouvelles populations en recherche de découvertes (tourisme) ou de bien-être,
- La qualité architecturale du bâti

- L'arrivée de nouvelles populations alimente le cercle vertueux de la production culturelle.
- La capacité du territoire à expérimenter de nouvelles formes de création culturelle, notamment l'art contemporain
- La cohésion du réseau d'acteurs associatifs

c. Faiblesses.

- La transmission des savoir-faire
- La perte de vitesse de la langue occitane
- Le clivage entre les types d'accueil :
 - l'hébergement sanitaire et social
 - le tourisme
 - la vie associative

d. Opportunités

Rien de saillant n'a été identifié

e. Menaces

Rien de saillant n'a été identifié

f. Evolutions du territoire depuis le précédent classement

f1 - Patrimoine culturel immatériel

Le sujet du patrimoine immatériel a été davantage travaillé, au-delà de l'exposé sur la langue occitane. Le territoire a en effet dans ses bagages, comme une suite de son histoire, différentes pratiques et représentations qui gravitent autour de quelques idées fortes, dont celle de la solidarité ; un patrimoine culturel qui place le Parc en bonne position dans le développement de l'économie sociale et solidaire.

f2 - Education au territoire

Le sujet de l'éducation au territoire, traité sommairement dans le diagnostic 2004 (paragraphe "La Formation" 8 lignes page 130) est devenu un thème de travail important du Syndicat Mixte, au sein d'un réseau régional d'Education au Développement Durable qui s'est bien structuré pendant cette période.

f3 - Economie Sociale et Solidaire

Thème non pris en compte en 2004, le Parc de Millevaches dispose d'un contexte favorable au développement de l'économie sociale et solidaire, notamment dans le domaine de l'accueil.

f4 - Tourisme

Depuis 2004, on observe une légère baisse du nombre de lits marchands. On observe également un important renouvellement dans la gérance hôtelière, ce qui n'est pas un signe très positif. Mais globalement, l'offre d'animation touristique s'est fortement accrue depuis 2004.

En 10 ans, l'aménagement de sites de découverte en milieu naturel ou culturel s'est développé : tourbière du Longeyroux, la loutre à Bugeat, Martin Nadaud à Soubrebost ...

Le diagnostic 2004 prévoyait un développement de l'agritourisme. En 2014, on observe une surreprésentation du label Accueil Paysan par rapport au reste du Limousin et un développement important des sports de pleine nature.

Ce n'était pas prévu en 2004, mais l'hébergement insolite est arrivé sur le Parc : cabanes, yourtes et roulottes.

f5 - Services

La chapitre "services" du diagnostic 2004 est traité en 2014 dans différentes parties :

La formation est traitée dans " Education au territoire"

Les services à la population sont traités dans "Economie Sociale et Solidaire"

La partie dédiée aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) est abordée en 2014 dans "Urbanisme et infrastructures"

Dans le domaine des déchets, où le fonctionnement des filières de collecte et traitement est stabilisé (sauf en Creuse), la situation a évolué depuis 2004 avec le développement de la prévention des flux. Le sujet évolue donc vers la promotion du réemploi d'objets et de matières premières, qui est traitée dans l'annexe "Economie" au chapitre 1.d page 8.

Globalement, la situation des services a peu variée.

f6 - Culture et vie associative (partie devenue en 2014 « Propositions culturelles »)

Les emplois associatifs, malgré le contexte difficile lié aux financements, demeurent présents et ont pu continuer à développer leurs activités. Les réseaux de lecture publique et de l'enseignement artistique se sont particulièrement déployés.

On peut aussi noter une structuration de certains réseaux, en création artistique par exemple.

Le fait que l'on puisse encore expérimenter sur ce territoire continue à être une source d'attractivité.

4. Aménagement du territoire (mots clés : Paysage, Usages du sol, carbone)

Différentes activités ont pour point commun d'interférer avec les logiques d'aménagement du territoire et impactent directement les évolutions du paysage. Ces activités se traduisent par une occupation particulière du sol, directement impliquée dans le cycle du carbone, qui épouse les formes d'agriculture et de sylviculture, l'urbanisme, la production énergétique, l'emprise des transports.

Le paysage est sur ce territoire plus qu'ailleurs, une image de l'organisation de l'activité économique. En effet, le territoire du Parc de Millevaches en Limousin présente un paysage de qualité continue, mais pas de monuments paysagers ni élément saillant tel qu'une chaîne de montagnes ou une ligne côtière. Les landes à bruyère sont un élément historique du paysage du plateau de Millevaches. Le Douglas en est un élément contemporain. Ces deux éléments contribuent tout autant à la perception du paysage par les habitants et les visiteurs, et à la compréhension de son économie.

On retrouve pratiquement sur l'ensemble du territoire un champ de vision qui soumet au regard les mêmes éléments de paysage, en proportions différentes suivant les lieux, significatifs des diverses activités économiques :

- l'espace dédié à l'habitat au milieu de sa « clairière »
- la forêt
- l'espace agricole
- la route
- l'eau
- les implantations de type industriel
- les espaces interstitiels, zones de flou non appropriées ou sans usage (le « tiers paysage »)

Cette mosaïque paysagère est significative du territoire. Chaque élément du territoire retrouve ces composantes génériques qui participent de sa qualité propre et de son patrimoine culturel et contribuent à assurer de bonnes conditions à la diversité des milieux.

a. Réseau d'acteurs

Environ 3.000 personnes travaillent dans l'agriculture et la forêt. D'autres emplois interviennent pour construire et réhabiliter l'habitat, maîtriser les consommations d'énergie, organiser les transports, planifier l'usage des sols. Chacun travaille dans son domaine, de façon indépendante des autres domaines. La diversité des réseaux d'acteurs est la particularité de ce champ d'intervention où tous contribuent pourtant à façonner le paysage.

Dans l'équipe du parc, 5 personnes sont employées pour donner un sens commun aux orientations de ces divers réseaux d'acteurs.

b. Atouts

- Expériences réussies de collaboration entre le Syndicat Mixte et les acteurs de l'agriculture et de la forêt
- Existence d'un Plan Climat Energie Territoire et d'un service Conseil en Energie Partagé
- Existence d'une analyse fine des différents types paysagers présents sur le Parc
- Bonnes marges de manœuvre pour la production de bois énergie en termes de parcelles à exploiter

c. Faiblesses

- Faible prise en compte de l'urbanisme dans la première période de classement du Parc
- Principal élément de fragilité économique sur le territoire : délocalisation de la transformation (bois et viande)
- Absence de gestion spécifique de l'énergie sur le territoire

d. Opportunités

- Augmentation du coût de l'énergie
- Lois d'avenir de l'agriculture et sur la transition énergétique
- Attrait pour les circuits courts

e. Menaces

- Espace foncier bon marché (appropriation par des projets exogènes)
- Tendance à la spécialisation des territoires

f. Evolutions du territoire pendant le précédent classement

f1 - Paysage

Aucun chantier d'importance n'est intervenu dans la période (le parc éolien de Peyrelevade, élevé en 2004, est toujours présent et le seul du territoire). En conséquence, la variation des paysages est peu perceptible. Il faut toutefois noter un grignotage, progressif mais lent, de l'agriculture par la forêt, la pratique de la coupe rase en forêt, l'émergence de la production photovoltaïque et divers impacts des politiques d'urbanisme.

La description du paysage s'est affinée et a évolué des 7 unités paysagères décrites en 2004, qui correspondaient à des périmètres géographiques, à 5 types, 23 ensembles et plus d'une centaine d'unités de paysage. Cette présentation par types, outre qu'elle correspond mieux au travail d'analyse des paysages, est un facteur de cohésion pour le territoire, car ces types ne sont pas inféodés à des implantations géographiques.

f2 - Economie

Le diagnostic 2014 dresse un tableau assez proche de la réalité des poids respectifs des différentes activités économiques du territoire.

f3 - Agriculture

Le contexte n'a pas fondamentalement changé en 10 ans et l'on observe les caractéristiques générales de l'évolution de l'agriculture en France, avec la spécificité d'un grignotage par la forêt : une diminution de la SAU et du nombre d'exploitations, une diminution du nombre d'actifs et leur vieillissement.

Deux enjeux restent forts pour l'agriculture du Parc :

- la transmission des exploitations qui représente un coût d'investissement très élevé pour la nouvelle génération.
- les incertitudes dues au changement climatique

Concernant les filières, depuis 2004 :

- les éleveurs bovins envisagent des solutions locales pour l'engraissement ou la transformation de la viande.
- l'élevage ovin a encore reculé, et l'antenne régionale de l'association des races ovines des massifs a été abandonnée
- l'élevage du porc "Cul Noir" semble essaimer de l'Ouest vers le Nord-Est.

f4 - Forêt et bois

Depuis 2004 :

- l'activité s'est développée en se concentrant sur le Douglas.
- le nombre d'acteurs a diminué
- les Produits Connexes de Scierie sont maintenant complètement valorisés, ce qui aura pour conséquence d'augmenter la demande bois-énergie auprès de la profession forestière
- les coupes rases s'accroissent en feuillus
- l'extension du périmètre intègre des communes dont les forêts sont plutôt en feuillus
- le sujet du changement climatique, avec son cortège d'incertitudes, est clairement pris en compte

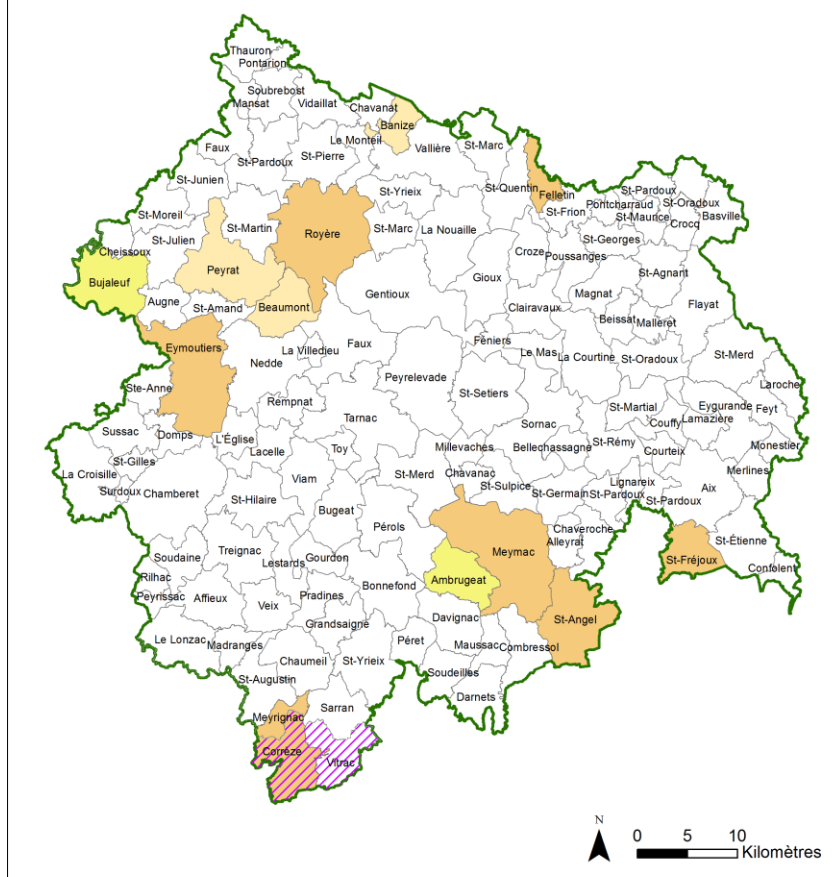
f5 - Commerce, artisanat et industrie

Depuis 2004, l'encouragement à rénover le bâti, notamment d'un point de vue thermique, dynamise le tissu des artisans. Plus de 50% des entreprises artisanales du territoire ont moins de 7 ans. Elles n'existaient donc pas en 2004. La question de la transmission des entreprises reste un enjeu crucial.

f6 - Urbanisme

Les questions de l'urbanisme et du paysage sont peu présentes dans la première période de classement du Parc. Voici la carte des communes ayant des documents d'urbanisme

Etat des documents d'urbanisme - Mai 2014



Périmètre de pré-configuration de la Charte du Parc

Type de document d'urbanisme

- Absence de document
- Carte communale
- Plan d'occupation des sols (POS)
- Plan local d'urbanisme (PLU)
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Tulle

Réalisation : AC - PNR ML - 07/2014
Sources : Directions départementales des territoires (DDT)
PNR ML
Reproduction interdite



f7 - Energie

Dans le sillage du Plan Climat Energie Territoire lancé dans l'intervalle entre 2004 et 2014, les sujets relatifs à l'énergie, en production et consommation, sont exposés, avec une première approche des bilans énergétiques, en vue de l'inscription du territoire dans une dynamique de TEPOS (Territoire à Energie Positive). Sur ce territoire, cette dynamique est à prendre sous l'angle économique, et en prenant soin à distinguer les besoins en chauffage et ceux en transport. En effet, la capacité du territoire à produire de l'énergie pour la chaleur dépasse naturellement la demande des consommateurs.

f8 - Carbone

Le texte présente les grands chiffres relatifs au cycle du carbone, et la méthode pour les interpréter, puis il expose les connaissances disponibles sur les changements climatiques à venir.

5. Enjeux stratégiques pour le territoire

S'il fallait résumer le diagnostic de ce territoire en quelques mots, on dirait :

"Ce territoire a de la valeur qu'il faut protéger, mais son économie est fragile. Depuis 10 ans, il est tiraillé entre de fortes connexions avec l'extérieur et un réflexe d'auto-protection."

a. "Ce territoire a de la valeur qu'il faut protéger."

D'une façon générale, le patrimoine du territoire, paysager, naturel et culturel, a beaucoup d'atouts, et les opportunités sont fortes pour les mettre en valeur.

Trois grands enjeux en découlent, qui sont présentés ci-dessous sous forme d' « éléments de discours ». La légitimité du territoire à les prendre en compte y est suffisamment forte pour qu'on puisse y employer le vocabulaire de la responsabilité.

Un quatrième enjeu, spécifique de la dynamique de protection de la nature, a été analysé : « MILLEVACHES – REFUGE D'ESPECES ». Le caractère spécifique moins marqué de ce sujet pour le territoire, associé à une moindre transversalité a conduit à le mettre de côté, d'autant plus que cet enjeu peut être traité avec l'enjeu « Tête de bassin » (ex : moule perlière et truite fario) et celui de la « Mosaïque agro-sylvo-pastorale » (ex : pie grièche grise et chouette de Tengmalm).

MILLEVACHES – TETE DE BASSINS

Le Parc de Millevaches est un territoire de sources qui arrosent, en plus du Limousin, les régions d'Aquitaine, du Poitou-Charente, du Centre et des Pays de la Loire. La présence importante de zones humides augmente la part de l'enjeu de protection de la nature liée à la préservation des ressources en eau.

Le territoire ressemble, sans l'être réellement, à un château d'eau. Les eaux pluviales ne font qu'y passer et tout au plus les zones humides contribuent à la régulation des débits. Le territoire a une responsabilité à assumer vis-à-vis de son aval : qualité et régularité du débit de l'eau.

Au delà de la question de la préservation des ressources en biodiversité, l'eau est également une valeur fortement associée au territoire du Parc, avec l'offre touristique proposée dans le domaine aquatique, notamment par le Lac de Vassivière.

La loutre est l'animal-symbole du Parc de Millevaches. La mise en scène de ce mustélidé est compréhensible et efficace, car elle renvoie à la fois à l'indication d'une bonne qualité de l'environnement sur tout le territoire et à son caractère de "tête de bassins".

MILLEVACHES – MOSAIQUE AGRO-SYLVO-PASTORALE

Seul plateau français aussi vaste à cette altitude, la forme d'agriculture et de sylviculture qui y est pratiquée y a créé un paysage tout à fait singulier, une forme de mosaïque favorable à la préservation d'espèces pour lesquelles elle constitue parfois un refuge et une base de rediffusion vers le reste de la région.

Le Parc de Millevaches a l'expérience du travail avec les usagers du sol, agriculteurs et forestiers, dont l'influence des pratiques est essentielle sur la qualité du paysage et la protection des milieux. Le territoire dispose de situations variées dans la répartition de ces activités, dont la fragilité économique oblige à rechercher de nouveaux optimums. Par ailleurs, l'expérience acquise dans la gestion des espaces naturels complète le savoir-faire relatif à l'usage des sols.

Dans le périmètre du Parc et pour l'avenir, l'enjeu de protection tient pour beaucoup dans la capacité des communes à prendre en main un urbanisme qui mène à une occupation correcte de l'espace.

La légitimité du Parc est forte à mettre en œuvre la capacité des acteurs du territoire à imaginer, de façon adaptée à chaque lieu, de sains équilibres entre paysage, protection de la biodiversité, production économique, artificialisation de l'espace et consommation de ressources, puis à diffuser les résultats issus de ces expérimentations vers d'autres territoires.

MILLEVACHES – CLEF DE VOUTE CULTURELLE

Le Parc de Millevaches est en situation d'épicentre, une sorte de clef de voûte entre les 3 départements pour les questions culturelles.

On y retrouve, avec plus de visibilité qu'en milieu citadin, tous les points-clés de la culture limousine : l'exode rural vers Paris, Bordeaux ou Lyon, une relative méfiance à l'égard des pouvoirs centraux, la ligne de partage entre le Nord et le Sud, le sens de la solidarité et des luttes sociales, l'accueil et l'ouverture à de nouvelles populations.

Travailler la question culturelle sur le territoire du Parc en conservant ce réservoir d'idées, de pratiques et de savoir-faire, c'est enrichir le reste de la région. Parmi les éléments de culture partagés avec l'ensemble de la région et qu'il faut veiller à préserver, le sens de l'accueil et de la solidarité prennent une grande place et sont à mettre en relation directe avec les activités de tourisme et d'hébergement sanitaire et social.

Dans un contexte vraisemblablement proche qui verra le regroupement de régions administratives, le Syndicat Mixte de gestion du Parc de Millevaches va demeurer la seule collectivité interdépartementale du Limousin à qui incombera la responsabilité de faire vivre la culture régionale.

b. "mais son économie est fragile."

Hors les activités de services, d'industrie et de commerces, dont les difficultés sont communes à tous les territoires, les mécanismes spécifiques de la fragilité économique du Parc de Millevaches sont liés aux enjeux suivants :

- Mosaïque agro-sylvo-pastorale : l'agriculture et la forêt
- Clef de voûte culturelle : le cloisonnement des secteurs d'activité

b1 - Agriculture et forêt

L'agriculture et la forêt pèsent respectivement 32 et 17 M€/an dans le revenu des ménages du territoire. Leur impact sur les paysages est prédominant.

La fragilité de ces activités tient dans :

- la pauvreté des sols et la rudesse du climat
- la délocalisation de la transformation : bois et viande
- l'équilibre instable entre élevage et forêt
- la nature des marchés, inscrits dans un cadre mondial

La diminution du nombre des actifs agricoles constitue un indicateur significatif de cette faiblesse économique

L'augmentation de la demande énergétique renouvelable a son propre impact sur les paysages : productions électriques éolienne ou photovoltaïque, coupe de bois pour le chauffage. Elle peut représenter un enjeu économique positif pour le territoire, avec le risque d'une délocalisation de la transformation et de la consommation, qui augmentera le caractère négatif déjà donné par le bois et la viande.

b2 - Cloisonnement des secteurs activités

Qu'il s'agisse de la production culturelle ou de l'organisation de l'accueil (tourisme, hébergement sanitaire et social, vie associative générée par les nouveaux arrivés), on ne constate que de rares passerelles entre un grand nombre d'acteurs dont beaucoup sont de petite taille.

Certes chacun de ces secteurs peut vivre sa propre dynamique sans se soucier de la vitalité économique des autres mais, outre la forte dépendance aux financements publics qui constitue souvent leur principale faiblesse partagée, l'absence de projets communs organisés représente un éparpillement des forces qui ne sert pas la cohésion du territoire.

c. "Depuis 10 ans, il est tiraillé entre de fortes connexions avec l'extérieur et un réflexe d'auto-protection."

Si les activités sont peu connectées en interne, le territoire ne manque pas de connexions avec l'extérieur, qu'elles soient physiques, avec l'eau, ou culturelles et humaines : les migrations, le tourisme, les retours de retraités, les nouveaux arrivés et leurs réseaux.

Mais il subsiste une question d'identité que la situation, unique en France, d'un nom de Parc où la dénomination du territoire est suivie de celle de la région administrative qui l'inclut, ne semble pas avoir résolu.

On sent dans les débats, un réflexe qui tend à placer le territoire du parc dans une situation de défense par rapport à des éléments de fragilisation, le plus souvent extérieurs et qui vont au-delà du constat de fragilité économique évoqué précédemment : la concurrence des autres collectivités, l'image renvoyée par les documents de planification régionale, la question de la priorité à établir entre la marque Parc « Millevaches en Limousin » et la marque « Limousin »...

Toutefois, ce réflexe d'auto-protection a vraisemblablement contribué de façon positive à l'appropriation collective du mot "Millevaches" par les acteurs des trois départements. La série des ateliers et groupes de travail organisés dans le cadre du renouvellement de la charte, durant l'hiver 2013-2014 sur des lieux bien répartis sur l'ensemble du territoire, a montré une réelle implication interdépartementale, quel que soit le lieu de la réunion.

Au final, le diagnostic de la situation revient à constater que cette première période de 10 ans n'a pas encore abouti à une pleine compréhension de la vocation d'un Parc parmi celles des autres collectivités locales : un territoire dont la qualité et la fragilité ont justifié son classement par l'Etat pour la mise en œuvre d'un projet spécifique.

Partie 1 - Les patrimoines

Les différents milieux présents sur le territoire et des espèces qui y vivent constituent un patrimoine naturel, pour la protection duquel travaille un réseau d'acteurs spécialisés. La motivation à protéger s'accompagne de l'intention que, au-delà de la satisfaction à observer, l'action collective de protection corresponde au franchissement d'une nouvelle marche culturelle : savoir produire des richesses sur un territoire sans commettre l'irréversible vis-à-vis de ressources naturelles fragiles.

Réseau d'acteurs

Le réseau de professionnels qui participent à la prise en charge de ces responsabilités mobilise entre 30 et 40 personnes sur le territoire, sans compter les agriculteurs et forestiers qui intègrent des mesures de protection dans leur activité. Ils sont techniciens de l'eau et naturalistes, salariés du Syndicat Mixte de Gestion du Parc et d'autres collectivités (Communautés de communes, Syndicats de rivière...), ainsi que du monde associatif lié à la protection de l'environnement.

C'est un réseau qui présente une grande cohésion, en raison de la similitude des formations initiales et de l'orientation commune de la motivation des acteurs.

Dans l'équipe du Parc, 6 personnes sont employées pour coordonner et animer ce réseau.

Contexte géographique

Quelques chiffres

Les sources de données étant différentes et parfois partielles, l'analyse qui en est faite est à prendre avec précaution mais reflète assez bien l'occupation de l'espace.

Surfaces	Hectares	
Enjeu sylvicole prépondérant	190.000	55%
Enjeu de biodiversité pour 69.000ha		
Enjeu agricole prépondérant	110.000	32%
Enjeu notoire au titre de la biodiversité	45.000	13%
Espace artificialisé	2.000	p.m.
Total	347.000	100%

Surface forestière (Sources I.F.N) : 189.794 ha

Surface agricole (Sources CLC) : 134.664 ha

Surface à végétation arbustive et/ ou herbacée (Sources CLC) : 28.948 ha

Surface des milieux tourbeux (Etude Diren/CBNMC) : 17.059 hectares (ce recensement ne concerne pas les communes de Banize, Chavanat, Pontcharraud, Saint-Maurice-près-Crocq, Saint-Pardoux d'Arnet, Thaurion.)

Plans d'eau	
Surface totale	4.296 ha
Surface moyenne	1,8 ha
Surface médiane	0,15 ha
Surface maximale	976 ha
Surface minimale	14 m2
Nombre total	2.353
Nombre sur cours d'eau	1.476

Les enjeux principaux

Un patrimoine naturel diversifié, influencé par des conditions géographiques particulières et les activités humaines.

Le territoire de Millevalches offre au premier regard une impression de nature intacte. Cette apparence est trompeuse. En effet, les vastes étendues de verdure où alternent principalement forêts feuillues ou résineuses et milieux prairiaux, résument l'essentiel des activités économiques en présence : cette nature est forgée par la main de l'homme.

Elle s'organise à la faveur d'un relief aux formes adoucies, puys aux formes arrondies dont l'altitude n'excède pas 977 m (point culminant du Limousin le Mont Bessou), cuvettes planes où serpent de multiples ruisseaux, installées à la faveur d'alvéoles géomorphologiques (relief typique du Plateau de Millevalches), vallées profondes creusées par les cours d'eau sur lesquelles se développent d'intéressantes forêts sur pentes.

Le socle granitique quasi imperméable, érodé de manière différentielle, a créé dans les fonds les conditions d'installation de nombreuses formations tourbeuses, tandis qu'il se présente sur les pentes ou les sommets sous la forme de blocs arrondis, comme posés, ou d'imposantes dalles rocheuses.

Cet ensemble partagé entre milieux ouverts dédiés à l'agriculture et milieux forestiers consacrés en majorité à la production, abrite une multiplicité de milieux rares ou remarquables. Ils représentent des cœurs de nature plus précieux, mais

néanmoins le plus souvent utilisés par l'homme (complexes de landes sèches et tourbières, prairies de fauche riches en espèces, forêts de feuillus ou futaies résineuses anciennes). Une partie de cet espace (estimée à environ 8 %) correspond à des milieux agro-pastoraux abandonnés qui évoluent progressivement vers la forêt.

Eau : un contexte apical à enjeux

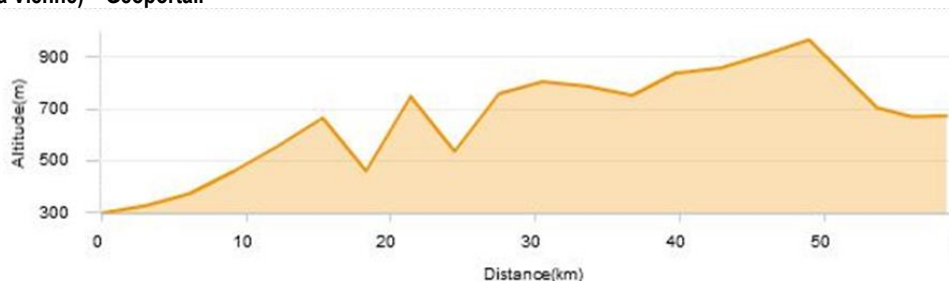
Fortement arrosé (1200 mm/an en moyenne), ce territoire subit l'influence d'un climat aux influences atlantique et continentale. Cette caractéristique contribue notamment à accroître la diversité botanique.

La genèse de la Dordogne et de la Loire est réalisée en partie au cœur du Parc de Millevaches en Limousin, sur un milieu fontinal essentiel à l'hydrosystème, auquel les agences de l'eau lui attribuent le statut de 'capital hydrologique'.

Le milieu évoqué est nommé "têtes de bassins versants". Elles reçoivent une pluviométrie abondante comparée au reste des bassins. Les précipitations venues de l'Océan Atlantique sont inégalement réparties avec un cumul annuel compris entre 800 et 1.500 millimètres.

Couplée aux conditions géologiques, altimétriques et anthropiques, les précipitations sont à l'origine d'un réseau hydrographique dense modelé par le ruissellement sur un sol peu épais et limité par les roches primaires granitiques. Il en résulte un territoire pauvre en aquifères mais riche en suintements et sources d'où il tire peut être son nom 'mille vacca' pour Mille sources. L'écoulement des eaux est tamponné par la couverture végétale du sol caractérisé par l'importante surface forestière, mais surtout par la présence de tourbières (Longeyroux, Chabannes, la Ferrière, la Mazure...).

Profil altimétrique du Parc nord-ouest – sud est passant par le point le plus haut (Mont Bessou) et le point le plus bas (vallée de la Vienne) – Géoportail



Des zones humides aux premiers écoulements dans les talwegs se précisent les cours d'eau tels qu'ils se définissent par la perception collective : les principaux collecteurs de ses eaux sur le territoire sont les rivières de rangs supérieurs tels que la Corrèze, la Creuse, le Taurion, la Maulde, la Vienne, la Vézère, le Chavanon, la Luzège, la Triouzoune ou encore la Diège.

Les têtes de bassins versants sont des secteurs à enjeux qu'il convient de respecter, protéger ou restaurer à différents titres :

- elles sont un potentiel de biodiversité aquatique importante par les espèces inféodées aux petits cours d'eau cristallins, par la valeur de refuge des zones apicales pour des espèces auparavant communes comme l'écrevisse à pieds blancs, pour la nécessité d'accomplissement des cycles biologiques des espèces migratrices comme la truite fario ou le saumon atlantique, pour les espèces liées aux annexes hydrauliques.
- elles ont un rôle majeur dans la régulation des régimes hydrologiques subit en aval. L'effet tampon des zones humides, la forme et la rugosité des ruisselets, permettent d'écarter les pointes de crues et réduisent par conséquent les inondations en aval en évitant la conjonction des forts débits en zones de confluences. Ce rôle tampon permet également le phénomène inverse en réduisant l'intensité des étiages d'été et d'automne.
- elles ont une capacité d'autoépuration importante et proportionnelle à la surface de bassin drainé et à la surface de zones humides. Les têtes de bassins drainent la majorité de la surface totale du bassin et comportent ainsi une part substantielle des pollutions.
- elles sont un enjeu de solidarité de l'amont sur l'aval en termes de patrimoine, d'usages, de sécurité et de santé.

La logique hydrographique et la représentativité du linéaire de cours d'eau en têtes de bassins par rapport à l'hydrosystème terrestre ont mené à la prise en compte récente de ces territoires. C'est aujourd'hui un enjeu européen imposé par la Directive Cadre sur l'Eau et décliné dans les SDAGE Adour Garonne et Loire Bretagne. L'ensemble du territoire du Parc est concerné par les enjeux de préservation mais surtout de restauration de dégradations majeures des milieux aquatiques.

La cartographie du réseau hydrographique est incomplète, non figée et relative à la méthode d'acquisition de données (voir carte n°1). La grande majorité des écoulements intermittents ne sont pas répertoriés sur les atlas ou les bases de données géographiques tant le travail est complexe et de longue haleine et sans limite juridique suffisamment claire pour définir ce qui doit ou ne doit pas être considéré comme 'cours d'eau'. Elle ne peut pas plus se borner à la correspondance de l'ensemble des talwegs avec les écoulements, tant les modifications anthropiques liées aux utilisations historiques de l'eau sont nombreuses (lèves, levades, dérivations...).

De ce fait, les données relatives au linéaire cumulé de cours d'eau ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif et pour comparaison à d'autres territoires hydrographiques. Les suintements, rigoles, rus et ruisseaux cartographiés à l'heure actuelle sur le territoire du Parc totalisent 6751 kilomètres (BD Topo). Du reste, le réseau hydrographique apparaît très dense sur le territoire et marque la particularité du Parc 'têtes de bassins'. A l'échelle du Limousin, on recense 1,65 km de cours d'eau par km². En comparaison, sur l'ensemble des deux districts hydrographiques, la moyenne s'élève à 0,87 km par km² sur le bassin Loire-Bretagne et à 1,03 km par km² sur le bassin Adour-Garonne. ¹

Les surfaces cumulées en eau, retenues hydroélectriques comprises, correspondent à 4296 hectares pour 2353 unités. Elles représentent une densité de 0,68 plan d'eau par km² (Source : BD TOPO). Leur alimentation en eau est réalisée, directement ou indirectement, par les cours d'eau (63%).

¹ DREAL Limousin - 2012 - Profil environnemental du Limousin – p.61

A. LES ESPECES RARES, REMARQUABLES, PARFOIS INFEODEES A DES MILIEUX PARTICULIERS

A1. La flore remarquable

Le bilan synthétisé ici porte sur les données centralisées dans le système d'information CHLORIS® du CBNMC et uniquement sur les espèces considérées comme remarquables.

Les espèces dites remarquables sont celles qui bénéficient d'un statut de protection réglementaire ou d'un statut de menace élevé.

1. Les plantes vasculaires

Concernant les Trachéophytes (plantes vasculaires) il existe 6349 données. 1552 citations ont été collectées entre 2004 et 20013 soit près de 24 % des informations disponibles sur le territoire d'étude.

4797 sont des données antérieures à 2004 dont 650 sont qualifiées d'historiques (avant 1957).

812 données ont été collectées dans le cadre du programme de caractérisation des végétations initié par le Parc soit 52 % des données récentes.

169 taxons remarquables (nombre total de taxons remarquables) sont issus de l'ensemble des données, **96 taxons remarquables pour la période de 2004 à 2013.**

73 de ces taxons sont protégés à différents niveaux :

- + 2 le sont au titre de l'annexe I de la Convention de Berne,
- + 1 l'est au titre de l'annexe II de la directive « Habitats »,
- + 9 le sont au titre de la protection nationale (7 taxons de l'annexe I et 2 de l'annexe II),
- + 55 le sont au titre de la protection régionale en Limousin,
- + 1 l'est au titre de la protection départementale en Corrèze,
- + 4 le sont au titre de la protection départementale en Creuse,
- + 4 le sont au titre de la protection départementale en Haute-Vienne.

63 taxons possèdent un statut de menace (liste rouge des espèces végétales menacées de disparition en Limousin)

- + 9 espèces en danger critique de disparition (CR),
- + 20 espèces en danger de disparition (EN),
- + 34 espèces vulnérables (VU).

73 taxons remarquables signalés historiquement n'ont pas été revus dans la période 2004-2013.

Ce chiffre relativement important recoupe plusieurs situations :

- disparitions avérées d'espèces

Cette éventualité ne peut être retenue que lorsque des stations bien localisées ont été revisitées et que l'espèce a effectivement disparu. Au moins trois taxons sont dans ce cas : *Diphysastrum tristachyum* (Pursh) Holub, *Cryptogramma crispa* (L.) R.Br. et *Scheuchzeria palustris* L.

Les stations de ces espèces sont régulièrement visitées sans succès, il est même possible de dater la disparition de ces espèces avec assez de précision.

- citations anciennes douteuses

Certaines citations d'espèces sont assez énigmatiques dans le territoire du Parc. Il s'agit d'espèces ayant des exigences écologiques peu en rapport avec le climat et les sols du Parc.

Un exemple assez illustratif concerne les mentions de *Vaccinium uliginosum* L., espèce qui se développe habituellement à des altitudes supérieures à 1000 m en Auvergne alors que le plateau de Millevaches culmine à 986 m.

De même, les citations du plateau de Millevaches concernant *Alisma lanceolatum* With. sont surprenantes pour une espèce qui affectionne les vallées des régions de plaines.

Il n'est pas possible de trancher sur la présence effective ou non de ces espèces sur le territoire du Parc. Il s'agit de citations, issues de catalogues anciens, non accompagnées de prélèvements, éventuellement disponibles dans des herbiers.

- espèces d'indigénat incertain, n'ayant pu se maintenir sur le territoire

Certaines espèces n'ont jamais été retrouvées *in natura*, il s'agit probablement d'espèces cultivées ou d'introductions fugaces.

Il s'agit particulièrement de *Hyoscyamus niger* L., cité de divers secteurs à proximité de châteaux ou de jardins, plus spécialement à Légaud près d'Eymoutiers où M. DURIS entretenait au début du XXe un jardin abritant de nombreuses espèces non indigènes.

Quant à deux autres espèces (*Nigella arvensis* L. et *Aster amellus* L.) citées du camp militaire de La Courtine, au début du XXe, il est fort probable qu'elles aient été apportées par les nombreux mouvements de troupes à cheval, parfois transportées par voie ferrée, dans le foin ou les couvertures de selles. Aucune citation nouvelle de ces espèces n'est signalée.

L'indigénat de ces espèces n'a pu être prouvé dans le Parc.

Le nombre de taxons remarquables non revus depuis 2004 est relativement élevé, 73 taxons soit 43% de la flore remarquable.

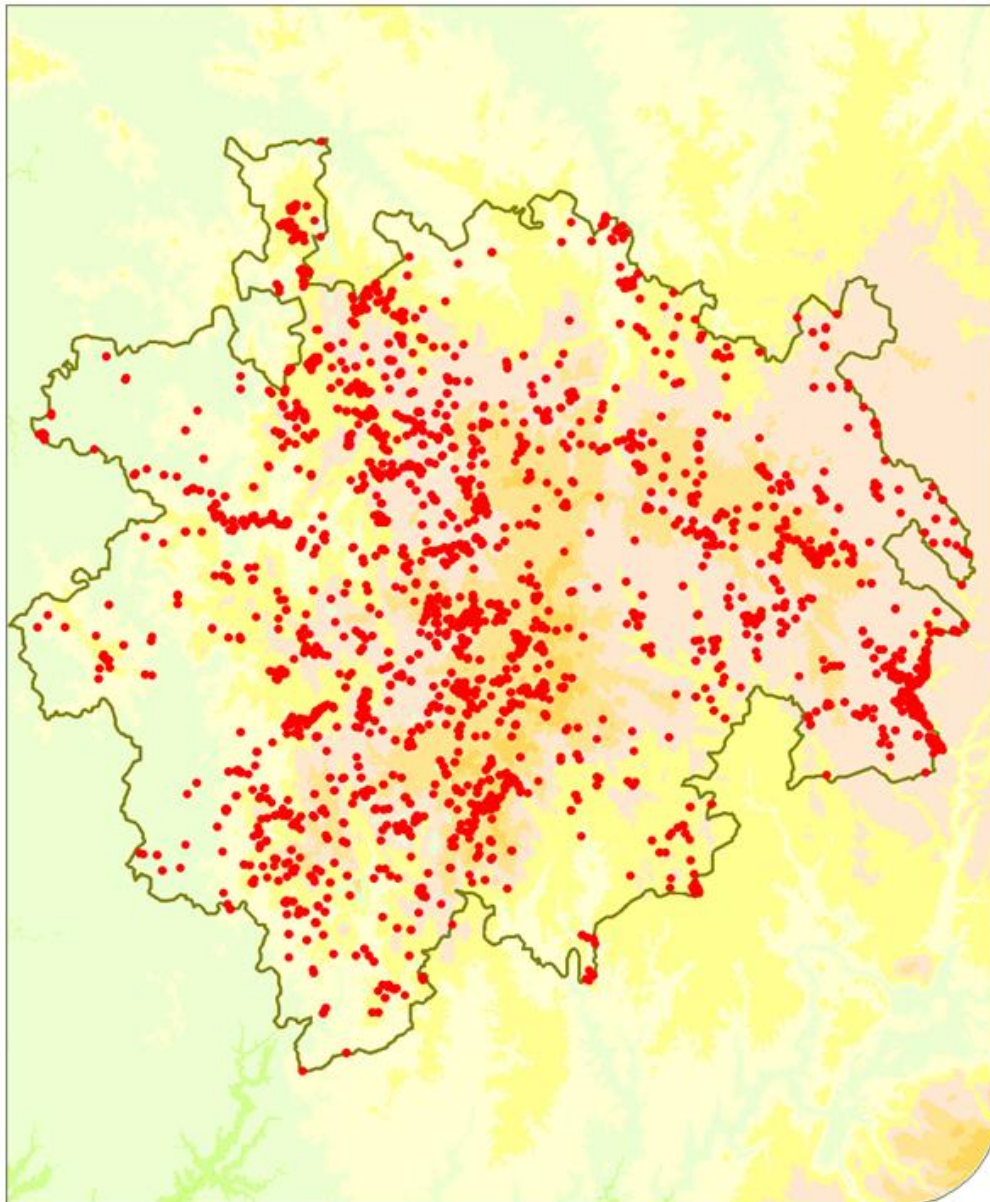
Répartition des taxons remarquables :

Plusieurs secteurs de grande richesse en espèces remarquables apparaissent clairement :

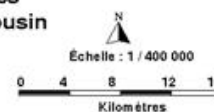
- en premier lieu, les zones d'altitude supérieure à 500 m accueillant bon nombre d'espèces des étages collinéen et submontagnard.
- la région centrale du Parc appelée « arc tourbeux », expression utilisée par VILKS (1991), pour décrire le secteur de forte concentration en milieux tourbeux et associés (*Andromeda polifolia*, *Drosera rotundifolia*, *Vaccinium gr. oxycoccus*, *Carex pauciflora*...).
- la vallée du Chavanon, limitrophe avec l'Auvergne, avec ces milieux boisés et rocheux sur sol neutrophile (*Dianthus superbus*, *Lilium martagon*...).
- la vallée de la Vienne, bien connue depuis les travaux de BOTINEAU (1985), cette vallée présente une stratification altitudinale orientée Est-Ouest, permettant d'observer une grande partie de la diversité végétale du Limousin.

A contrario, certains secteurs apparaissent très pauvres en espèces remarquables. Cette faible diversité semble bien réelle et ne pas être liée à un quelconque artéfact, surtout depuis la réalisation de nombreux relevés floristiques selon un protocole homogène à l'échelle de la région et donc du Parc à l'occasion de la mise en œuvre du programme d'actualisation de l'inventaire de la flore du Limousin.

- versants occidentaux du plateau de Millevaches d'altitude inférieure à 400 m.
- secteur au nord-est d'Egletons.
- région située au nord-ouest de Felletin.



Localisation des espèces végétales remarquables
du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin



Diagnostic flore protégée et menacée du PNR de Millevaches en Limousin
Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation préalable

SIG CBN Massif central, Novembre 2013

Le territoire offre des spécificités à souligner :

***Isoètes echinospora*,**

Cette espèce présente une écologie totalement atypique sur le territoire. En effet, si ailleurs dans le reste de l'Europe cette espèce fréquente préférentiellement les eaux stagnantes (étangs), dans le site étudié elle fréquente les eaux courantes (ruisseaux et petites rivières). Cette espèce pour les données récentes est notamment connue des cours d'eau de Haute-Faye et de Beauvais, de la Vézère, de la Maulde, de la Vienne et du ruisseau de Caux.

2. Les Bryophytes

94 citations concernent les Bryophytes remarquables du territoire du Parc

4 taxons remarquables sont présents ou cités sur la période 2004-2013 :

Amblystegium saxatile Schimp. (Protection régionale et nationale)

Bruchia vogesiaca Nestl. ex Schwägr. (Protection régionale, nationale et annexe II de la directive « Habitats »)

Mylia anomala (Hook.) Gray (Protection régionale et nationale)
Splachnum ampullaceum Hedw. (Protection régionale et nationale)

Bruchia vogesiaca

La Bruchie est une espèce rare à l'échelle mondiale. Il semble que le territoire représente un secteur d'une importance majeure pour cette espèce. Cette petite mousse est considérée comme rare à très rare en France et relève de l'annexe II de la directive habitats. Elle est citée dans le livre rouge européen des bryophytes (ECCB, 1995) et dans le projet de livre rouge des bryophytes menacées de France métropolitaine (DEPERIERS, 2000). La Bruchie est une espèce holarctique, dont « l'aire européenne présente une « allure sublinéaire » s'allongeant sensiblement de la Haute-Autriche jusqu'au centre du Portugal, en passant par les localités devenues classiques du plateau de Millevaches dans le Limousin (BONNOT, 1967). » La Bruchie se développe sur des bas-marais oligotrophes ou des prairies humides pâturées. Le contexte local, avec la pratique d'un pâturage bovin utilisant les zones humides semble favoriser sa présence. En effet, les stations se trouvent le plus souvent sur des zones de tourbe décapées par le piétinement des vaches.

A2. La faune remarquable

1. Les mammifères

a. La loutre d'Europe

Cette espèce est présente sur l'ensemble du réseau hydrographique du territoire du Parc. Il semble que la population de la Montagne limousine a contribué à la réappropriation par l'espèce de l'ouest de la région.

Une étude réalisée en 2006 pour le PNR de Millevaches présente une estimation théorique des effectifs. Cette estimation situe entre 200 et 400 le nombre d'individus (estimation basée sur le linéaire de cours d'eau utilisé par un individu mâle/femelle qui reste à prendre avec beaucoup de précaution).

b. Les chiroptères

Parmi les 37 espèces de chiroptères européens, 33 (90 %) sont intimement liées à la forêt pour tout ou partie de leur cycle écologique (MESCHEDÉ & KELLER, 2003 ; BARATAUD, non publié) ; ainsi les territoires incluant des habitats forestiers portent une responsabilité particulière dans la conservation des guildes de chiroptères.

C'est le cas du Limousin, et en particulier du Plateau de Millevaches avec un taux de boisement moyen de 53%, dont 63% de résineux. Parmi les **26 espèces présentes dans la région, 22 ont été observées sur la Montagne limousine.**

Le Plateau abrite ainsi 60 % des espèces européennes, et 85 % des espèces régionales, ce qui est remarquable.

Sur les **9 espèces françaises d'intérêt communautaire** (annexe II de la directive habitats), **6 sont présentes** sur le territoire : les 2 Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros* et *ferrumequinum*), trois espèces de Vespertillons (*Myotis emarginatus*, *M. bechsteini* et *Myotis myotis*) et la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*). De plus, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi française, ainsi que leurs gîtes de repos et de reproduction.

Malgré un climat nettement montagnard et un cortège d'espèces adapté à ce dernier, notons que les influences atlantiques se retrouvent dans les cortèges de chiroptères avec par exemple la présence de *Myotis emarginatus* (3 observations entre 650 et 800 m d'altitude), le Vespertillon de Brandt (*Myotis brandti*), ou encore l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) présent jusqu'à 870 m d'altitude.

Notons enfin la présence remarquable de la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*) au cœur du PNR. La première note limousine remonte à 1896, où trois individus ont été pris dans un arbre creux à Chevanat en Creuse (HEIM DE BALSAC, 1932). Il a fallu attendre août 2006 pour une nouvelle mention régionale au bord du lac de Vassivière (Beaumont-du-Lac, 87), puis Thomas Darnis (réseau mammifères ONF) et Michel BARATAUD (GMHL) ont recueillis quelques contacts acoustiques dans les gorges de la Dordogne en Corrèze (comm. pers.).

Au regard de ces notes éparées, la constance et la fréquence des contacts visuels et acoustiques d'un minimum de cinq individus en chasse sur Nedde et Rempnat (87) est remarquable. A cinq reprises entre le 27 juin et le 29 juillet 2010, un groupe d'individus chassait en permanence en milieu de nuit au-dessus du bourg éclairé de Nedde (87). Il est à noter que ce comportement de chasse au-dessus des éclairages artificiels, à notre connaissance, n'avait pas été mis en évidence jusque-là. Il est donc probable qu'un groupe d'individus soit "installé" dans ce secteur de manière plus ou moins permanente, avec un statut social qu'il serait important d'investiguer.

Pour accompagner et mieux cibler les travaux de gestion sur les milieux (PLAE, Contrat Natura 2000, restauration du bâti...), le PNR a conduit 2 études d'inventaire des chiroptères (de 2010 à 2013) avec le GMHL, sur 30 communes de son territoire, pour lesquelles aucune, ou très peu de données étaient disponibles. Combinant recherche de gîtes (de reproduction comme d'hivernage), et inventaires acoustiques, ces études ont permis de sensibiliser les propriétaires de gîtes à chiroptères tout en permettant une amélioration notable des connaissances naturalistes.

Un premier puis un second Plan Régional d'Action « chiroptères » ont également été mobilisés par le GMHL. Le PNR a suivi l'élaboration et la mise en œuvre de ces Plans et a notamment contribué à la déclinaison locale des actions suivantes :

Fiche action 2 : Poursuivre l'aménagement et la protection, physique des gîtes d'importance régionale

Fiche action 3 : Actualiser l'inventaire des gîtes protégés et à protéger pour les chiroptères en Limousin

Fiche 4 : Mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines

Fiche 7 : Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière en Limousin

Fiche 8 : Réaliser le suivi des espèces de chauves-souris en Limousin.

Fiche 10 : Améliorer l'harmonisation de l'effort de prospection à l'échelle du Limousin.

Fiche 14 : Développer l'information et la sensibilisation sur les chauves-souris.

En 2004, la charte du Parc soulevait déjà la nécessité de sauvegarder les forêts anciennes de feuillus, pour permettre le maintien de ces espèces en régression et protégées. Allant dans ce sens, une étude a été réalisée par le GMHL en 2011 et 2012 concernant la biodiversité des chiroptères en lien avec la gestion forestière.

La connaissance du territoire pour ce taxon reste très partielle en dehors des importantes colonies connues de longues dates et faisant l'objet de suivis particuliers. Sur les 113 communes adhérentes en 2004, 70% environ ne présentent qu'entre 0 et 5 données.

Les résultats de ces études confortent le diagnostic de 2004 et devront être pris en compte dans le projet de territoire à venir. En effet, le territoire du PNR porte une responsabilité importante pour les chiroptères et leurs habitats forestiers en particulier. Pour maintenir ces espèces, il est indispensable de favoriser la diversité forestière tant dans la qualité des peuplements que dans leur structure, et leur gestion.

c. Le chat forestier

Felis silvestris (Schreber, 1775) est une espèce protégée. Conventions de Washington, de Berne, Directive Habitats annexe IV et inscription sur les listes rouges suivantes :

Liste rouge européenne de l'UICN (2012) : LC (listé *Felis silvestris*)

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012) : LC (listé *Felis silvestris*)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) : LC (listé *Felis silvestris*)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) : DD (listé *Felis silvestris lybica*)

La progression du nombre de contacts de chats forestiers aura été spectaculaire entre 2004 et 2013. Avant les années 2000, ce mammifère était absent de Haute-Vienne, n'avait plus été cité en Corrèze depuis 1968 et ne semblait être régulier que dans le département de la Creuse (source : atlas des mammifères du Limousin, G.M.H.L. 2000). A partir de 2001, l'espèce a été recontactée dans la région du Chavanon (Doucelin A. & C.), en Corrèze, puis les observations se sont généralisées dans la partie creusoise du Parc, ainsi que sur les hauts plateaux de Corrèze jusqu'en limite du département de la Haute-Vienne.

Ce chat sauvage, espèce protégée, se nourrit principalement de petits mammifères. Il fréquente les grands massifs forestiers, ce qui explique sa moindre abondance dans les zones principalement agricoles du haut plateau ainsi que dans les communes périphériques du Parc. La coexistence de fourrés et de prairies permanentes mésophiles, au sein de grands massifs forestiers feuillus ou résineux semble lui être très favorable.

d. La genette

Genetta genetta (Linnaeus, 1758) est une espèce protégée depuis 1972 : Convention de Berne, annexe V de la Directive Habitat-Faune-Flore, inscrite sur la liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (LC). La France hébergerait une des plus belles populations d'Europe.

L'ONCFS conduit une enquête depuis 1990² sur cette espèce. Ces travaux ont permis d'identifier les secteurs où l'espèce est stable et ceux où elle est à rechercher à l'échelle nationale. La zone de présence régulière correspond au grand quart sud-ouest du territoire. Le Limousin correspond à une zone de présence irrégulière.

La genette est un animal dont les observations sont rares. Carnivore, elle se nourrit de petits mammifères. Elle est plutôt nocturne.

Elle est signalée dans la vallée de la Vienne (Thaurion, Maulde^o et a été observée de jour au bord du Chavanon vers Saint-Etienne-aux-Clos, à Confolent-Port-Dieu, mais aussi à Lestard, Saint-Angel et Saint-Moreil.

C'est une espèce qui mériterait d'être mieux étudiée.

e. Lynx et loup vers un probable retour...

C'est l'office national de la Chasse et de la Faune Sauvage qui, en France, est chargé de la validation des données relatives à ces grands prédateurs. A l'heure actuelle, ces deux espèces protégées de carnivores sont absentes du P.N.R., de même que dans l'ensemble du Limousin, qui est une région classée en vigilance vis-à-vis de leur arrivée. En 2013, le loup le plus proche du P.N.R. a été contacté en Auvergne, dans le Massif du Sancy, à 23 km en ligne droite à l'est du Parc.

Lynx lynx (Linnaeus, 1758) est une espèce protégée, considérée comme menacée. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat, Faune, Flore, sur les listes rouges mondiale et européenne de l'UICN : LC ; sur la liste rouge des mammifères continentaux de France -2009- : EN

Il n'existe à ce jour aucune donnée validée pour ces deux espèces. Mais des observateurs ont signalé la possible présence du Lynx vers Gentioux, puis vers Bugeat.

² LEGER.F, RUETTE.S ; Faune sauvage N°287/2 trimestre 2010, page 16-22

Considérant la forte densité en chevreuils du territoire et sa tranquillité il n'est pas impossible de voir dans les années à venir ces deux espèces coloniser progressivement ces espaces.

Le lynx est lui aussi en expansion mais sa dispersion est plus lente que celle du Loup car elle ne s'opère pas via des individus « éclaireurs » mais en « tache d'huile », avec des individus qui restent en contact avec leur population d'origine. En France, le bastion du Lynx est le massif Jurassien. Il présente également des populations permanentes dans les Vosges et dans les Alpes. Quelques individus ont également été détectés dans le Massif Central (Beaujolais et Ardèche) et les Pyrénées (Corbières). Les données provenant du Beaujolais sont les plus proches du Parc, à 170 km en ligne droite.

Canis lupus italicus est une espèce protégée par les traités internationaux : convention de Berne, convention de Washington et Directive Habitat, Faune, Flore. Elle est également inscrite dans les listes rouges :

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012) : LC

Liste rouge européenne de l'UICN (2012) : LC

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) : VU

La population de loup est actuellement estimée entre 250 et 280, avec des variations dans les estimations dues au fait que 6 meutes sont trans-frontalières (côté Massif alpin). Les effectifs de loups en Italie sont de 1000 individus, et l'Espagne possède une population de 2000 individus.

Le dernier loup du Limousin aurait disparu officiellement en 1937³. Un loup aurait été tué en 1926 sur la commune de Sussac, un signalement aurait été donné en 1928 à la Préfecture par le maire de Saint-Germain-Lavolps.

Actuellement un loup a été trouvé dans le département du Cantal (mention d'un loup sur le Lioran en 1998, renversé par une voiture). On sait désormais que c'est la population des Abruzzes diffuse progressivement sur le territoire français. Ainsi, les loups nés en France sont génétiquement attestés comme étant originaire des populations italiennes. Il s'agit d'une diffusion naturelle, liée à la disponibilité en proies (chevreuils, cerfs ... pour ce qui est de la faune sauvage).

Cette évolution naturelle est à prendre en considération. Il s'agirait ici d'anticiper suffisamment tôt la mise en œuvre d'outils de protection des élevages. Il semble que certains éleveurs ont déjà intégré dans leur élevage des chiens patous dans le but de se prémunir des chiens errants qui sont à l'origine de dégâts fréquents dans les élevages ovins.

Eu égard à la dynamique de ses populations ouest européennes et à son mode de dispersion, il est possible que le loup soit contacté dans le Parc dans les années futures. Si tel était le cas, de nombreuses années seraient encore nécessaires avant que l'espèce ne s'implante durablement. En effet, les animaux contactés en dehors des zones de présence permanente sont vagabonds et très mobiles.

f. Les micromammifères

➤ Le campagnol amphibie

Cette espèce est considérée comme vulnérable au plan mondial.

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012) : VU (listé *Arvicola sapidus*)

Liste rouge européenne de l'UICN (2012) : VU (listé *Arvicola sapidus*)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) : NT (listé *Arvicola sapidus*)

A l'heure actuelle, le GMHL possède 51 citations de l'espèce dans la zone considérée. Ces données ne résultent pas de prospections ciblées mais d'observations réalisées lors de différents inventaires plurispécifiques. Compte-tenu des milieux présents, des caractéristiques hydromorphiques rappelées précédemment et de l'agriculture paysanne pratiquée localement, l'espèce est certainement présente sur la plupart des milieux qui lui sont favorables. Des prospections ciblées avec un protocole standardisé, tel que celui proposé par la SFPEM et appliqué sur le territoire du PNR, pourraient mettre en évidence les fortes densités présentes

➤ La musaraigne de Miller, la musaraigne aquatique

Ces deux musaraignes sont protégées, toutes deux sont inscrites sur les listes rouges :

Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012) : LC

Liste rouge européenne de l'UICN (2012) : LC

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) : LC

Les biotopes rencontrés sur le site semblent favorables aux deux espèces (*Neomys anomalus* et *Neomys fodiens*). Peu de recherches ont été effectuées, les données sont relativement anciennes (96-2002), mais majoritairement situées au sein de «l'arc tourbeux».

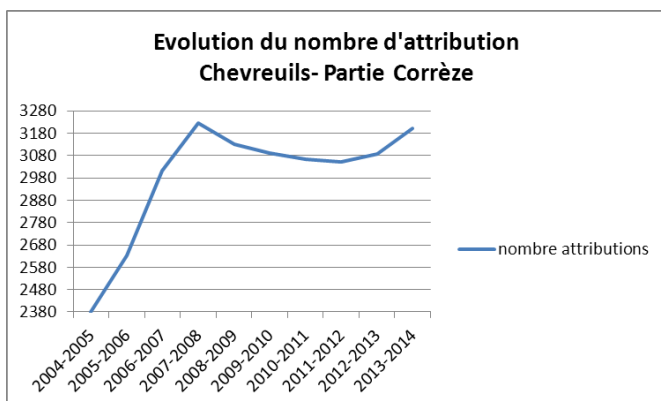
g. Les espèces gibier, cerf, chevreuil, sanglier

Les trois schémas départementaux de gestion cynégétique montrent une augmentation constante des effectifs pour ces trois espèces depuis les années 90, avec une forte augmentation dans les années 2000.

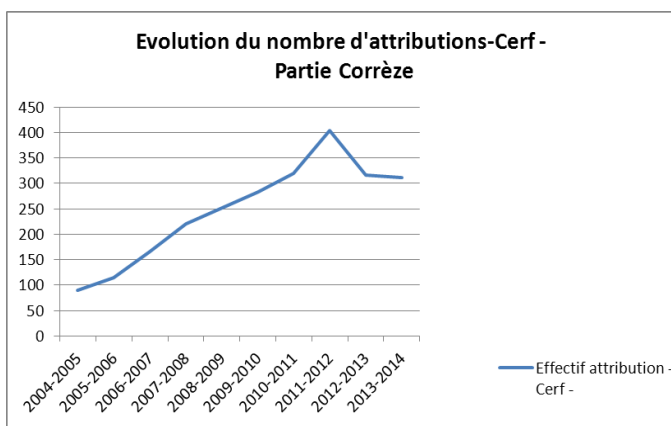
Cette augmentation est à mettre en corrélation avec l'évolution du couvert végétal, désormais boisé.

Cerfs et chevreuils sont fréquemment à l'origine des dégâts dans les plantations forestières, tandis que les sangliers occasionnent des dégâts dans les prairies et les cultures. Ces trois espèces font l'objet d'attributions par communes. Les chiffres ci-dessous correspondent à la partie corrézienne du territoire d'étude. La tendance d'évolution semble être similaire pour les territoires de chasse creusois et haut-viennois.

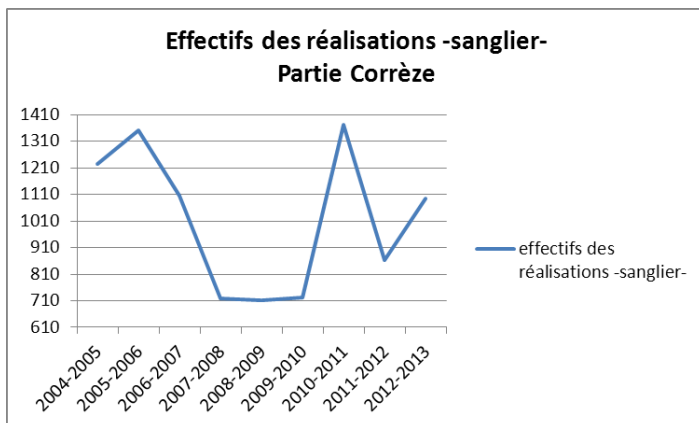
³ TEULIERE.J., Le Limousin côté nature, L'évolution de quelques espèces remarquables, 2000-CRENL- P.173-177.



Le chevreuil semble être le gibier le plus chassé. Le schéma départemental cynégétique de la Corrèze indique une progression des effectifs à partir de la fin des années 1970. Le plans de chasse ont suivi cette évolution jusqu'à atteindre en 2007-2008 (en Corrèze) quasiment une attribution par chasseur.



Les populations de cerfs semblent intéresser l'est du territoire. Les effectifs ont augmenté après les années 1980. Côté Corrèze, ces populations sont issus de lâchers, intervenus à la fin des années 1950. Un noyau de population est installé sur le secteur du Chavanon (Confolent-Port-Dieu, Saint-Etienne-aux-Clos). L'espèce semble se disperser de manière spontanée et trouver un territoire d'accueil sur le secteur Plateau de Millevaches. Le secteur de La Courtine paraît également densément peuplé.



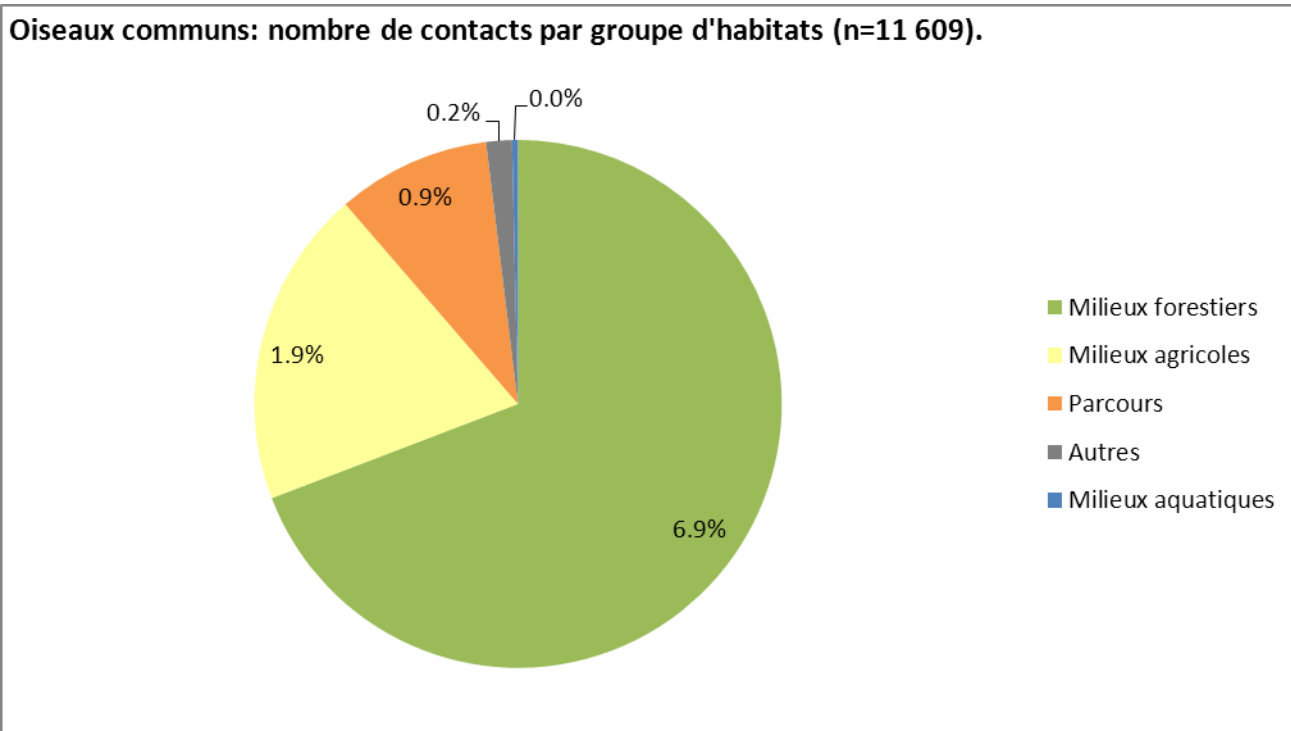
En Corrèze, l'espèce a fait l'objet de réintroduction par la fédération de chasse. Peu important à la fin des années 1980, les effectifs ont augmenté depuis.

2. Les oiseaux

Les oiseaux constituent un groupe zoologique qui a la réputation d'être relativement bien étudié. De fait, les bases de données régionales sont correctement abondées par les observations de nombreux bénévoles en Limousin. Si le territoire du P.N.R. est relativement bien prospecté, les connaissances ornithologiques restent lacunaires dans certains secteurs, notamment dans les Monédières et les Combrailles. A côté de ce recueil de données « à la volée », une vingtaine de protocoles d'inventaires ornithologiques y sont pratiqués par des bénévoles ou des professionnels (O.N.C.F.S., S.E.P.O.L., F.D.C., P.N.R.M.L.), ceci avec une certaine récurrence pour certains, posant ainsi les bases d'un possible observatoire local de l'évolution des populations d'oiseaux. Parmi les groupes d'espèces étudiés de manière chronique figurent notamment : les oiseaux communs, les anatidés, les oiseaux des prairies de fauche, le circaète Jean-le-Blanc, la bécasse des bois, la chouette de Tengmalm, le pigeon colombin, la pie-grièche grise.

a. Oiseaux communs

Depuis 2004, la composition du peuplement d'oiseaux sur le Plateau de Millevaches a été précisée à l'occasion de plusieurs études qui sont venues compléter les ressources et bases de données pré-existantes. En particulier, 200 points d'échantillonnage des oiseaux communs sont suivis depuis 2009, selon un pas de temps bisannuel (100 points chaque année), ce qui a permis de mieux cerner les affinités des différentes espèces quant à leur milieu de vie en période de reproduction. Ce jeu de données, recueilli grâce à un protocole défini par le Muséum National d'Histoires Naturelles (protocole S.T.O.C. E.P.S.) et adapté par le P.N.R. a été complété par un certain nombre de données cartographiées, correspondant le plus souvent aux enquêtes spécifiques menées dans la Z.P.S. Plateau de Millevaches: recherche de circaètes, de busards, d'engoulevents, d'oiseaux prairiaux.... Au total, ce sont 11 609 données d'oiseaux qui ont été générées par les inventaires initiés par le Parc. Pour ces données le Parc dispose, au 01/10/2013, d'un géoréférencement permettant de connaître l'habitat naturel fréquenté par une espèce à un instant donné. Ce jeu de données ne concerne que les oiseaux, ainsi que ceux qui ont été plus spécifiquement recherchés communs (seuil fixé à 20 données cartographiées).



↳ Attractivité des grandes composantes paysagères sur les oiseaux.

En comptabilisant le nombre de contacts d'oiseaux par type d'habitat naturel (information obtenue à partir du géoréférencement de la donnée d'oiseau), il a été possible de connaître les groupes d'habitats recherchés préférentiellement par les espèces communes. Le graphique en page précédente récapitule la vue d'ensemble de ces *preferendums*.

Il ressort de cette approche que les habitats forestiers fournissent la plupart des données d'oiseaux communs et ceci dans une proportion supérieure au taux de boisement du territoire, qui est de 54 %. Avec 38 espèces, les boisements sont également la composante paysagère qui accueille la plus grande diversité d'espèces. Les contacts d'oiseaux dans des milieux agricoles (prairies et cultures) ne représentent que 19,5 % des données cartographiées, alors que cet habitat couvre 39 % du territoire du Parc. 15 espèces y trouvent leur maximum d'abondance. Les six espèces inféodées aux milieux intermédiaires, ceux qui présentent un boisement éparé et qui ont été regroupés sous l'intitulé « parcours » : landes, friches, tourbières, présentent une abondance qui est pour sa part conforme à la représentation de ces habitats au sein du Parc.

↳ Comparaison avec les tendances globales d'évolution des populations

Considérant les tendances globales d'évolution des populations d'oiseaux communs en Europe et en France (voir tableau page suivante), il peut être souligné que certaines espèces dont la dynamique des populations est défavorable à l'échelle macro sont recensées parmi les oiseaux communs dans le territoire du P.N.R.. Ces espèces sont essentiellement rencontrées dans les milieux agricoles :

- Alouette des champs,
- Bruant jaune,
- Pipit farlouse,
- Tarier des prés,
- Faucon crécerelle

Bien qu'ils hébergent une plus grande diversité d'oiseaux, les milieux forestiers du P.N.R. comportent uniquement le même nombre d'espèces présentant une évolution macro défavorable de leurs populations que les milieux agricoles. Ces espèces sont:

- La Mésange noire,
- La Grive draine,
- Le Roitelet huppé,
- Le Bouvreuil pivoine,
- La Tourterelle des bois.

Le tableau en page suivante synthétise ces données et les relativise par rapport au contexte global (européen et national).

Catégorie de milieux les plus fréquentés	Espèce	Evolution des effectifs en Europe (1990-2011)	Evolution des effectifs en France (2001-2013)	Nombre de contacts P.N.R. (2009-2013)	
1) Milieux aquatiques	Grand Cormoran	/	+	22	
	Grèbe huppé	=	/	20	
2) Milieux agricoles et aquatiques	Canard colvert	+	+	38	
3) Milieux agricoles	Alouette des champs	-	-	307	
	Bruant jaune	-	-	284	
	Alouette lulu	?	/	284	
	Pipit farlouse	-	-	279	
	Pie-grièche écorcheur	=	+	218	
	Buse variable	+	-	179	
	Milan noir	/	+	161	
	Tarier des prés	-	-	141	
	Busard Saint-Martin	/	-	76	
	Grand Corbeau	/	+	67	
	Bergeronnette grise	=	=	62	
	Caille des blés	/	+	58	
	Faucon crécerelle	-	-	54	
	Milan royal	/	/	53	
	Chardonneret élégant	+	-	36	
	4) Milieux agricoles et parcours	Linotte mélodieuse	-	-	46
	5) Parcours	Pipit des arbres	-	+	527
Tarier pâtre		=	-	253	
Pie-grièche grise		/	/	181	
Hirondelle rustique		-	=	82	
Faucon hobereau		/	/	29	
Rougequeue à front blanc		+	+	21	
6) Milieux agricoles et milieux forestiers	Rougequeue noir	+	=	42	
7) Milieux forestiers	Étourneau sansonnet	-	=	31	
	Pinson des arbres	+	+	998	
	Pouillot véloce	+	-	808	
	Rougegorge familier	+	-	637	
	Fauvette à tête noire	+	+	537	
	Merle noir	+	=	489	
	Mésange noire	-	-	436	
	Pic noir	+	/	411	
	Troglodyte mignon	+	-	378	
	Geai des chênes	+	+	343	
	Grive draine	-	-	339	
	Grive musicienne	+	=	278	
	Corneille	+	+	241	
	Coucou gris	-	+	219	
	Circaète Jean-le-blanc	/	/	207	
	Mésange charbonnière	+	+	195	
	Roitelet huppé	-	-	171	
	Bondrée apivore	/	-	124	
	Mésange bleue	+	+	116	
	Fauvette grisette	+	+	115	
	Engoulevent d'Europe	/	/	97	
	Bouvreuil pivoine	-	-	95	
	Mésange huppée	-	/	70	
	Pigeon colombin	+	+	70	
	Epervier d'Europe	=	-	60	
	Mésange nonnette	-	+	60	
	Grimpereau des jardins	+	=	58	
	Pouillot siffleur	-	+	57	
	Tourterelle des bois	-	-	56	
	Pic épeiche	+	+	56	
	Accenteur mouchet	-	=	53	
	Sittelle torchepot	+	+	50	
	Bec-croisé des sapins	/	=	46	
	Fauvette des jardins	-	/	38	
	Hypolaïs polyglotte	=	+	27	
	Chouette de Tengmalm	/	/	26	
	Mésange à longue queue	=	/	24	
	Mésange boréale	-	/	24	
	Pic vert	+	=	23	
	8) Tous milieux	Moineau domestique	-	=	26
Total général				11 609	

b. Oiseaux menacés

Tableau 1 : Liste des oiseaux présents dans le PNR et inscrits dans la liste rouge des espèces menacées en France.

Espèce ⁵	Statut ⁴ en FRANCE			P.N.R.	
	Nicheur	Hivernant	De passage	Statut ⁶	Régularité ⁷ /effectifs ⁸
Sarcelle d'hiver	VU			N ?	R/U-D
				P	R/D
				H	R/D
Plongeon imbrin		VU		H	I/U
Cigogne noire	EN		VU	P	R/C
Vautour moine	CR			E	O/U
Aigle royal	VU			E	O/U
Aigle botté	VU			N ?	I/U
Busard des roseaux	VU			P	R/C
Busard cendré	VU			P	R/U-D
Milan royal	VU	VU		N	R/U
				P	R/C-M
				H	I/U
Balbusard pêcheur	VU			P	R/C
Grue cendrée	CR			P	R/M
Bécassine des marais	EN			N ?	I/U
				P	R/C
				H	R/D-C
Pipit farlouse	VU			N	R/D-C
				P	R/C-M
				H	R/C-M
Tariet des prés	VU			N	R/U
				P	R/C-M
Pouillot siffleur	VU			N	R/C-M
				P	R/C-M
Gobemouche gris	VU			N	R/D-C
				P	R/C-M
Pie-grièche grise	EN			N	R/D
				H	R/D
Linotte mélodieuse	VU			N	R/D-C
				P	R/C-M
				H	R/D-C
Bouvreuil pivoine	VU			N	R/C-M
				P	R/C-M
				H	R/C-M
Bruant ortolan	VU		EN	P	I/U-D

⁴ Statut France : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : Vulnérable. Sources : U.I.C.N. France, M.N.H.N., L.P.O., S.E.O.F. & O.N.C.F.S. (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

⁵ En gras, espèces pour lesquelles le territoire du P.N.R. peut constituer un espace de protection pertinent.

⁶ Statut : N : nicheur, P : de passage ; H : Hivernant, E : erratique, ? : possible ou probable, à confirmer.

⁷ Régularité : O : occasionnel (2 années maximum au cours desquelles l'espèce a été observée) ; I : irrégulier (3 à 7 années au cours desquelles l'espèce a été observée) ; R : régulier (8 à 10 années au cours desquelles l'espèce a été observée). Source : Bases de données de la S.E.P.O.L. et du P.N.R. Millevaches.

⁸ Effectifs : U : 1-10 ; D : 11-100 ; C : 101-1000 ; M : 1 001-10 000 ; U-D : 1-100 ; D-C : 11-1 000 ; C-M : 101-10 000.

Parmi les 73 espèces classées « en danger », « vulnérable » ou « en danger critique d'extinction » en France (catégories qui comptent respectivement 11, 20 et 42 espèces), 20 fréquentent le P.N.R. de Millevaches en Limousin.

Certaines de ces espèces, comme le **plongeon imbrin**, le **vautour moine**, l'**aigle royal** et le **bruant ortolan** n'y sont observées que de manière occasionnelle ou irrégulière, à l'occasion d'erratismes individuels, de passages migratoires très diffus ou de courts hivernages.

D'autres sont présents dans la Z.P.S. à des périodes de leur cycle annuel pour lequel aucune sensibilité n'a été identifiée en France métropolitaine à l'heure actuelle. Tel est le cas du **busard des roseaux**, du **busard cendré**, du **balbuzard pêcheur** et de la **grue cendrée** qui ne sont inscrits sur la Liste Rouge que pour la période de nidification et qui ne fréquentent le P.N.R. qu'en période de migration.

Inversement, certaines espèces vulnérables fréquentent le P.N.R. pendant les périodes qui justifient leur inscription sur la Liste Rouge. Pour ce qui est des oiseaux nicheurs, leurs effectifs dans le Parc sont faibles et leur reproduction y est sporadique ou simplement supposée. Ce sont donc des oiseaux dont la persistance des populations locales est incertaine à moyen terme : **sarcelle d'hiver**, **aigle botté**, **milan royal**, **bécassine des marais**, **tarier des prés**. D'autres oiseaux sont vulnérables en période de migration, comme la **cigogne noire**, qui fréquente à chaque passage migratoire le P.N.R. de Millevaches, avec vraisemblablement plusieurs centaines d'oiseaux qui survolent le territoire et s'y posent pour certains d'entre eux (notamment dans les prairies humides).

Enfin, d'autres oiseaux, plus communs, présentent des populations significatives dans le P.N.R., notamment en période de reproduction. Ce sont le **pipit farlouse**, le **pouillot siffleur**, le **gobemouche gris**, la **pie-grièche grise**, la **linotte mélodieuse** et le **bouvreuil pivoine**.

c. Autres espèces patrimoniales

La Société pour l'Étude et la Protection des Oiseaux en Limousin a tâché d'affiner la situation régionale des oiseaux nicheurs menacés et a proposé à cette fin une liste d'oiseaux à 5 entrées : « disparu », « en danger », « vulnérable », « rare », « en déclin ». Le tableau suivant situe le P.N.R. dans la problématique régionale de préservation de ces espèces (la surface du P.N.R. est égale à 20 % de la surface du Limousin). Ce tableau ne prend en compte que les espèces pour lesquelles le Parc est susceptible de jouer un rôle dans les projets d'actions de protection régionale qui pourraient être conduites, soit 21 espèces sur 74 que compte la liste régionale.

Tableau 2 : Liste des oiseaux présents dans le P.N.R. et inscrits dans la liste rouge des espèces menacées en Limousin.

Statut régional	Rôle du P.N.R. ⁹	Espèce	Commentaire	
Disparu	Premier plan	Bécassine des marais	Déclin généralisé des populations reproductrices en France, qui implique l'établissement de l'espèce dans les sites favorables, nombreux dans le P.N.R.. 1 individu avec des comportements nuptiaux observé en 2010 à Saint-Oradoux de Chirouze (J. Yvernault, O.N.C.F.S.) constitue l'une des rares données régionales de reproduction probable.	
		Hibou des marais	Espèce à populations fluctuantes, très rare en Limousin. Milieux favorables dans le P.N.R. mais aucun cas de reproduction connu. 2 individus en mai 2005 vus à Eygurande (Source : BD Wnat, A. Virondeau.).	
En danger	Premier plan	Sarcelle d'hiver	La moitié des données de sarcelles observées en période estivale en Limousin (n=64) proviennent du P.N.R..	
		Busard cendré	Quasi disparu comme nicheur en Limousin. Les derniers reproducteurs dans le P.N.R. ont été observés à la fin des années 1 990.	
		Pigeon colombin	59 % des données régionales (n=117) en période de reproduction proviennent du P.N.R..	
		Traquet motteux	Espèce très rare en Limousin en période nuptiale. Les quelques landes rases du Plateau de Millevaches pourraient convenir à sa reproduction.	
		Grive litorne	3 données sur les 4 obtenues en mai-juin en Limousin proviennent du P.N.R.. L'espèce ne niche plus en dans la Région depuis la fin des années 1 980.	
	Tarin des Aulnes	La seule donnée de reproduction récente en Limousin provient du P.N.R., à Saint-Merd les-Oussines en 2010.		
Conforme		Héron pourpré	Espèce très localisée en Limousin (bastion au nord-est de la Creuse), certains vieux étangs du P.N.R. pourraient convenir à sa reproduction.	
		Hibou Grand-Duc	Espèce localisée en Limousin, surtout connue dans les vallées en gorges et carrières. Les vallées de l'est du P.N.R. lui sont favorables, avec 1 site de reproduction connu.	
		Bergeronnette printanière	Espèce rare surtout présente dans le N.E. de la Creuse. Reproduction possible dans le P.N.R., mais à confirmer.	
Vulnérable	Premier plan	Circaète Jean-le-Blanc	La moitié des données régionales en période de reproduction proviennent du territoire du P.N.R.. Au moins cinq couples s'y reproduisent de manière certaine, mais la population pourrait atteindre une trentaine de couples. La zone cœur du Parc est la plus fréquentée par l'espèce, qui chasse très fréquemment dans les tourbières et utilise les vieilles pinèdes pour nidifier.	
		Autour des palombes	Le P.N.R. fournit 1/3 des données régionales (n=48). Les étendues forestières lui permettent de trouver suffisamment de quiétude pour se reproduire. 7 sites de reproduction sont connus. Une estimation d'une centaine de couples est réaliste pour le territoire.	
		Chouette de Tengmalm	Une dizaine de couples en Limousin. Un seul est situé en dehors du territoire du P.N.R..	
		Grimpereau des bois	63% des données régionales proviennent du Parc (n=82). Le contexte forestier lui est très favorable (peuplements vieillissants).	
		Mésange boréale	Les 3/4 des données régionales proviennent du Parc (n=38). Les peuplements forestiers de bois tendre en zone humide sont très recherchés par cet oiseau, et abondants dans le P.N.R..	
		Beccroisé des sapins	77 % des données de beccroisé des sapins en Limousin proviennent du P.N.R. (n=65). L'abondance des résineux, et notamment du pin sylvestre et de l'épicéa, en est la cause.	
	Torcol fourmilier	50 % des données régionales de torcol (n=64) proviennent du P.N.R..		
	Conforme		Faucon pèlerin	Au moins quatre couples se reproduisent dans le P.N.R. (3 en paroi naturelle, 1 en carrière). La population régionale est d'environ 70 couples.
			Râle d'eau	Régulier en bordure des vieux étangs à végétation rivulaire développée. Une recherche de l'espèce pourrait accroître l'importance régionale du Parc pour cette espèce.
			Hirondelle de rochers	Oiseau en cours d'expansion en Limousin, qui progresse vers l'intérieur du P.N.R. depuis les vallées des principaux cours d'eau.
Grand Corbeau			Quelques couples (rupestres et arboricoles) se reproduisent dans le P.N.R.. Des dizaines d'oiseaux grégaires sont observés en divers points du Parc.	
Rare	Premier plan	Bécasse des bois	Le Plateau de Millevaches reste le bastion régional de cette espèce en période de reproduction.	
		Pic noir	29 % des données régionales (n=317) en période de reproduction proviennent du P.N.R..	
		Bruant fou	Le Parc est en Limousin le principal secteur d'observation de cette espèce discrète qui recherche notamment les landes sèches pierreuses, ensoleillées et enrichées.	
En déclin	Premier plan	Busard Saint-Martin	La population de ce busard est comprise entre 3 et 7 couples dans le Parc. Le P.N.R. est donc l'un des bastions de cette espèce qui devient très rare en Limousin.	
		Engoulevent d'Europe	Le P.N.R. est l'un des bastions régional pour cette espèce qui se cantonne très souvent dans les landes à bruyères et les coupes forestières.	
		Pipit des arbres	44 % des données régionales de pipit des arbres sont obtenues dans le P.N.R. (n=346).	
	Conforme		Huppe fasciée	Si la huppe fasciée recherche plutôt les plus basses altitude en Limousin, elle fréquente également le P.N.R. à la faveur des paysages agricoles extensifs.
			Tourterelle des bois	Comme la huppe, cette espèce est plutôt thermophile. Elle est mieux représentée à la périphérie du Parc.

⁹ Rôle joué par le territoire du P.N.R. pour la préservation régionale de l'espèce déterminé à partir de la mise à jour des aires de répartition en période de reproduction issues de ©BD W-nat le 06/11/2013 et de l'atlas des Oiseaux nicheurs du Limousin. (S.E.P.O.L. 2013).

d. Synthèse¹⁰

Le territoire du Parc est doté d'un peuplement avifaunistique original en Limousin, ce qui lui confère un rôle particulier dans la perspective de maintenir, voire d'accroître la diversité des espèces présentes dans la Région. Cette originalité est intimement liée à l'évolution des paysages du Parc Naturel au fil du dernier siècle et elle réagit fortement aux proportions (très fluctuantes à l'échelle du Siècle) qu'occupent les boisements, les zones agricoles, les parcours et les friches dans le P.N.R.. La présente synthèse s'appuie donc sur les connaissances ornithologiques du P.N.R. en 2013 et sur les listes rouges nationale et régionale en vigueur en 2013 également (cf. supra).

L'observation du peuplement d'**oiseaux communs** montre que les milieux forestiers sont ceux dans lesquels le plus grand nombre d'espèces communes se sont spécialisées. Parmi elles, certaines connaissent un déclin global de leurs populations (**mésange noire**, **grive draine**, **roitelet huppé**, **bouvreuil pivoine**, **tourterelle des bois**) dont une, le **bouvreuil pivoine**, est inscrite dans la Liste Rouge des espèces d'oiseaux menacés en France (catégorie « Vulnérable »). Deux autres, l'**engoulevent d'Europe** et la **mésange boréale**, sont qualifiées respectivement de « vulnérable » et « en déclin » à l'échelle régionale, bien que la tendance *macro* d'évolution de leurs effectifs ne soit pas orientée à la baisse avec certitude.

Les oiseaux communs spécialisés dans la fréquentation des milieux agricoles sont moins diversifiés mais un plus grand nombre d'entre eux sont en déclin à une échelle globale. Tel est le cas notamment de deux espèces également inscrites dans la Liste Rouge (catégorie « Vulnérable ») : le **tarier des prés** et le **pipit farlouse**, mais aussi du **faucon crécerelle**, de l'**alouette des champs** et du **bruant jaune**.

Les oiseaux qui fréquentent préférentiellement les parcours, c'est-à-dire les espaces agricoles dévolus uniquement à un pâturage extensif et fréquemment situés en zones humides, sont également en proportion plus menacés que les espèces inféodées aux milieux forestiers : **pipit des arbres**, **linotte mélodieuse** et **pie-grièche grise**, sont de celles-ci, cette dernière étant l'espèce d'oiseau nicheuse du P.N.R. dont le statut national est le plus précaire. Ainsi, avec une population d'une trentaine de couples, le P.N.R. de Millevaliches hébergerait environ 3 % de la population nationale de cet oiseau.

Les espèces d'oiseaux **peu communs**, c'est-à-dire celles pour lesquelles moins de 20 données cartographiées ont été recueillies entre 2004 et 2013, présentent également pour certaines un statut de conservation préoccupant en France et/ou en Limousin. Le P.N.R. abrite des populations de ces espèces qui, bien que n'étant jamais pléthoriques, méritent d'être l'objet d'attentions particulières dans la perspective de contribuer au développement de leurs populations en Limousin ou en France.

Ces espèces sont, pour les **oiseaux nicheurs** :

- Plans d'eau :
 - sarcelle d'hiver.
- Milieux forestiers :
 - aigle botté,
 - milan royal,
 - circaète Jean-le-Blanc,
 - autour des palombes,
 - chouette de Tengmalm,
 - bécasse des bois,
 - pic noir,
 - grimpereau des bois,
 - gobemouche gris,
 - tarin des aulnes,
 - beccroisé des sapins.
- Milieux agricoles :
 - busard-Saint-Martin,
 - torcol fourmilier,
 - busard cendré, traquet motteux et grive litorne, dont la découverte de couples nicheurs reste à (re)confirmer.
- Parcours :
 - bruant fou,
 - bécassine des marais et hibou des marais, dont la découverte de couples nicheurs reste à confirmer.

Pour les **oiseaux migrants** :

- cigogne noire.

¹⁰ Les espèces **en gras** sont les espèces prioritaires au regard du diagnostic qui précède.

3. Les reptiles et amphibiens

a. Les reptiles

Parmi les reptiles présents sur le territoire, deux offrent d'importantes populations en relations avec les milieux humides remarquables:

- La vipère péliade,
- Le lézard vivipare

L'ordre de Squamates présente sur le territoire, 12 espèces connues sur les 16 connues en Limousin.

Famille	Espèces
Anguidés	<i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus 1758)
Lacertidés	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus 1758
	<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin 1802)
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti 1768)
	<i>Zootoca vivipara</i>
Colubridés	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti 1768
	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède 1789)
	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus 1758)
	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus 1758)
	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède 1789)
Vipéridés	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus 1758)
	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus 1758)

Tout comme les amphibiens, les espèces de reptiles présentes sur le Plateau de Millevaches sont peu nombreuses, mais relativement spécialisées. De même, elles sont toutes protégées par la loi.

En plus des espèces classiques (Lézard des murailles, couleuvre à collier...), on notera l'abondance remarquable et la large distribution sur le Parc du Lézard vivipare, quasi-systématiquement présent dans les zones humides tourbeuses et dans bon nombre de prairies humides. Dans les mêmes habitats, la Vipère péliade est également bien représentée. Ces 2 espèces se retrouvent quasiment exclusivement sur le territoire, à l'échelle régionale. La Vipère aspic les accompagne çà et là mais reste plus dispersée.

On trouve également, mais plus ponctuellement dans les zones boisées et fraîches le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), présent quasi exclusivement sur le Plateau de Millevaches à l'échelle régionale.

Notons la quasi absence d'espèces comme la Couleuvre d'Esculape, le Lézard vert occidental ou la Couleuvre vipérine, en lien avec la biogéographie locale.

Très mal connu sur le territoire, peu ou pas étudié depuis 2004, il apparaît aujourd'hui intéressant d'envisager un travail sur le Lézard vivipare, entre autre du fait qu'il représente à coup sûr une ressource alimentaire majeur pour des espèces comme le Circaète Jean Le Blanc et la Pie grièche grise.

b. Les amphibiens

Le territoire du Parc n'est a priori pas un territoire présentant un intérêt majeur pour les amphibiens. Concernant **les Anouers**, il semble que l'acidité des milieux tourbeux leur est assez peu favorable.

Les espèces contactées¹¹ sont les suivantes :

<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti 1768)
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus 1758)
<i>Bufo calamita</i> (Laurenti 1768)
<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus 1758)
<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus 1758)
<i>Rana esculenta</i> (Linnaeus 1758)
<i>Rana dalmatina</i> (Bonaparte 1840)
<i>Rana lessonae</i> (Camerano 1882)

¹¹ Sources : base de données du GMHL, 617 données au 19/11/2013

Toutes ces espèces sont inscrites sur les listes rouges mondiale, européenne et française 5C : préoccupation mineure) et sur les annexes IV ou V de la Directive habitat, faune, flore.

Des inventaires récents sur le site Natura 2000, tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond-Péret- Bel-Air semblent indiquer que ce site est important pour l'Alyte obstetricans.

La charte de 2004 ne faisant pas état des amphibiens sur le Plateau de Millevaches. En effet, ce territoire ne présente pas, a priori, un enjeu majeur pour ce taxon au regard de l'état des connaissances en Limousin et en France. Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées par la loi, malgré des dérogations spécifiques autorisant des prélèvements. On peut noter l'abondance et la large distribution sur le territoire de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), souvent assez à très localisée ailleurs (Elle représente 33 % des données).

8 espèces sur les 15 connues en Limousin sont présentes sur le territoire.

Parmi les 6 espèces d'Urodèles connues en Limousin, 3 semblent bien présentes sur le territoire :

- *Salamandra salamandra* (Linnaeus 1758)
- *Triturus marmoratus* (Latreille 1800)
- *Tritus Lissotriton helveticus* (Razoumowsky, 1789)

Ces trois espèces sont inscrites sur les listes rouges mondiale, européenne et française (LC – préoccupation mineure).

Notons également la présence très régulière des Tritons marbré et palmé dès que le milieu est favorable, et en dehors des zones tourbeuses trop acides pour ces espèces.

Signalons le potentiel d'accueil pour le Triton crêté qui est connu sur Lussat et Crozant (23) tout comme pour le Triton alpestre qui a été observé sur la frange Est du Plateau, espèces rares en France, et en limite Sud-Ouest de répartition en Limousin, ce qui en fait 2 espèces à rechercher dans l'avenir.

4. Les insectes

a. Les coléoptères des milieux tourbeux ¹²

Des inventaires ont été réalisés à la demande du Parc sur 7 tourbières remarquables du territoire toutes identifiées en SIEM par le plan de Parc de la première Charte.

196 espèces de coléoptères des milieux tourbeux ont été récoltées, réparties en 17 familles. Les espèces ont été classés selon la terminologie écologique suivante¹³ :

Espèces tyrphobiontes, obligatoirement associées aux tourbières, ces espèces appartiennent aux faunes boréo-alpines, ou sub-arctiques

Espèces tyrphophiles qui présentent une forte affinité pour les tourbières

Puis les espèces ubiquistes.

L'étude a permis de distinguer 6 espèces strictement tyrphobiontes et 17 pouvant être considérées comme tyrphophiles.

Les tyrphobiontes pour lesquels le territoire eu égard à sa forte densité en tourbières porte une responsabilité particulière :

Acylophorus wagenschieberi (Staphilinidae)

Cette espèce est considérée comme une relictte post-glaciaire.Elle a été trouvée sur les radeaux flottants de l'étang de Chabannes, sur le site de l'étang du Bourdeau, sur le site de la tourbière de la Ferrière.

➤ *Agonum ericeti*¹⁴ (Carabidae)

Lié aux tourbières bombées à shaignes, c'est une relictte post-glaciaire (Coulon et al.2012). Cette espèce est associée aux tourbières de transition ouverte. Observée en Limousin pour la première fois (Chabrol, 1994). Elle a été collectée dans les tourbières de la Roche du Coq et du Rebourzeix à Peyrelevade (Lagarde et Lourdaix -2010). Elle a également été découverte au Longeyroux (SEL-2010)

Très rare en France sa présence est un indicateur de la qualité et de l'ancienneté des milieux.

➤ *Longitarsus nigerrimis* (Chrysomelidae)

Espèce très rare en France, cette espèce avait été recherchée sans succès (Chabrol -1996-). Elle a été collectée à l'étang de Chabannes dans des dépressions à Utricularia.

Cette espèce est considérée comme présentant une très forte valeur patrimoniale dont la conservation doit faire l'objet des priorités du Parc.

¹² Société entomologique du Limousin, Inventaire et caractérisation des peuplements de Coléoptères des tourbières du Pnr de Millevaches en Limousin -2010-2012-, p.50.

¹³ Définie par PEUS (1928) reprise par Likkola et Spitzer (1983) et Spitzer et Danks(2006)

¹⁴ CHABROL.L. (2004)-*Agonum ericeti* (PANZER) dans l'Ouest du Massif Central, (Col.Carabidae Platyninae) Bull.Soc.linn.Bordeaux, 32(1), pages 27-32

➤ *Carabus arvensis thebaudi* :

Ce coléoptère de la famille des carabes est une sous espèce endémique du Plateau de Millevaches des landes humides et tourbières du plateau de Millevaches

b. Les coléoptères des milieux forestiers

➤ *Osmoderma eremita* ou Pique-prune

Arrêté du 23 avril 2007 : Article 2. / Convention de Berne : Annexe II. / Directive Habitats-Faune-Flore : Annexes II et IV.
Cette espèce est en très forte régression et semble avoir quasiment disparu de l'Europe du Nord. Elle est dépendante de vieux arbres à cavités (les larves se développent dans le terreau des arbres). Sur le territoire elle est connue du site de la forêt de la Cubesse (vieux châtaignier de bordure) et du site Natura 2000 de la Haute vallée de la Vienne.
L'espèce a également été observée sur la commune de Vidaillat (P. Cochent, 1986)¹⁵. Sa présence confirme la nécessité pour le Parc de s'attacher à développer une politique de préservation et de sécurisation des arbres d'alignement et de bordure.

➤ *Lucanus cervus* ou Lucane cerf-volant

Convention de Berne : Annexe III. / Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II.
Ce gros coléoptère demeure fréquent sur le territoire. Il affectionne les bois feuillus. Il pond ses œufs dans des souches ou tas de bois.

c. Autres coléoptères¹⁶

➤ *Carabus arvensis thebaudi* :

Ce coléoptère carnassier, de la famille des carabes, est une sous espèce endémique du Plateau de Millevaches. Cette espèce affectionne les milieux ouverts des landes et tourbières. Elle présente sur le territoire une forme de nanisme. Ailleurs en France l'espèce occupe le milieu forestier. Il a notamment été trouvé au Col des géants ¹⁷ (Pradines-Veix).

➤ *Parabemus fossor*

Ce staphyllin présente en Limousin la particularité de ne se trouver que dans les landes des Monts d'Ambazac et du Plateau de Millevaches. Sur Millevaches on le connaît de la tourbière du Longeyroux, des landes de Marcy ou de la tourbière du ruisseau de Beyrberolle (Peyrelevade).

d. Les Odonates

Le PNR, en lien avec l'abondance des zones humides et le contexte biogéographique du territoire présente des cortèges odonatologiques aussi variés que spécialisés.

Les espèces les plus spécialisées sont l'Aechne des joncs, l'Agrion hasté, le Cordulegastre bidenté, et la Cordulie arctique. Ces 4 espèces à affinités boréo-alpines, se retrouvent sur le Plateau de Millevaches en limite Sud et / ou Ouest d'aires de répartition. La Cordulie arctique est particulièrement remarquable, de par sa dépendance aux tourbières hautes actives (bombement de sphaignes toujours en eau), encore bien présentes sur le territoire, d'où sa relative omniprésence dans l'ensemble de l'arc tourbeux.

La Cordulie à tâches jaunes, relativement bien présente sur le PNR, alors même que contrairement aux autres Somatochlora, elle fréquente les vallées tempérées et les plaines et est absente des zones boréo-alpines. En Limousin, on la retrouve uniquement dans la moitié Sud du PNR, ainsi que dans les Monts d'Ambazac.

Notons également la présence de la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*), redécouverte à partir de 2008 sur 3 grandes tourbières au cœur du Plateau. Cette espèce particulièrement rare en France est aujourd'hui uniquement connue de ces 3 localités en Limousin.

Les *Sympetrum* noir (*Sympetrum danae*) et jaune (*Sympetrum flavoleum*) sont également bien présents sur le Plateau, étant des espèces caractéristiques des tourbières et des étangs tourbeux. Ces deux espèces sont quasiment absentes du reste du limousin (4 données hors de la Montagne limousine).

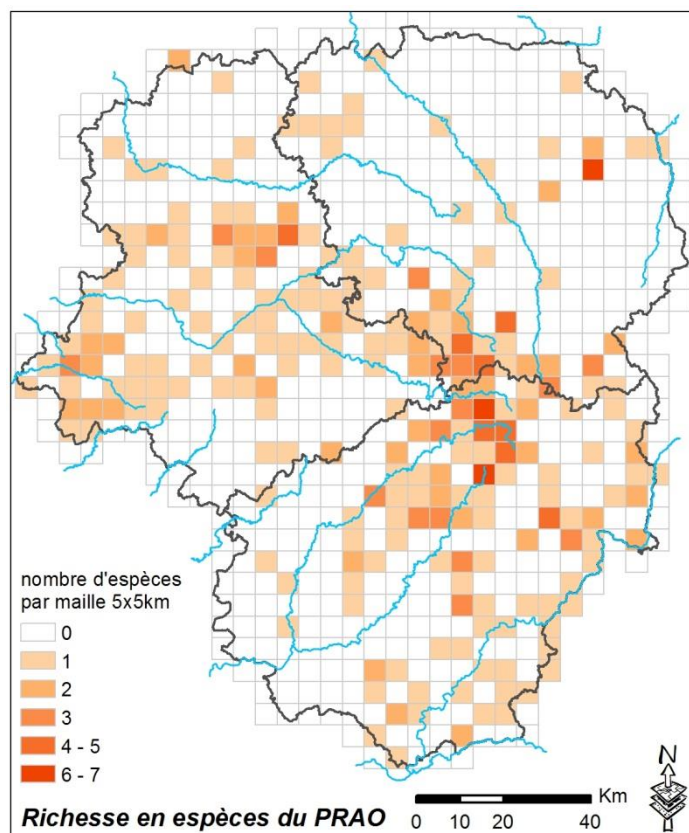
Parmi les rares espèces d'odonates ayant un statut de protection, signalons la présence de nombreuses petites populations d'Agrion de Mercure, mais présentant toujours (ou presque) de faibles effectifs sur l'ensemble du PNR, à contrario de la Haute-Vienne, où il est plus abondant. Le climat rude apparaît comme limitant pour cette espèce pourtant relativement commune. Cette espèce est protégée en France et d'intérêt communautaire en Europe.

¹⁵ Source: TAUZIN P. (2005) - Ethology and distribution of the "Hermit beetle" in France (Coleoptera, Cetoniidae, Trichiinae, Osmodermatini). Bulletin de l'Association Planète Cétoines : Cetoniomania, 1 et 2 : 131-153.

¹⁶ CHABROL.L., et DEVECIS Jacques, SEL – Visite guidée de l'entomofaune du Limousin, Insectes 33 n°121 -2001.

¹⁷ Source site Museum INP inventaire ZNIEFF de deuxième génération ZNIEFF 740006098 –Tourbière du Col des Géants.

Signalons enfin la présence de la Cordulie à Corps fin, espèce difficile à observer, protégée en France et d'intérêt communautaire en Europe, qui vit sur de large cours d'eau. Elle est présente sur la Vienne, la Maulde, la Dordogne, la Creuse, la Vézère, et un affluent de la Corrèze.



Depuis 2004, le PNR s'est investi sur l'étude des odonates, en particulier sur la vallée de la Vienne, sur la tourbière de Négarioux Malsagne à Peyrelevade et sur les fonds tourbeux de Péret Bel Air Bonnefond. Il a également inscrit un projet en partenariat avec le PNR Périgord Limousin dans le Plan Régional d'Actions Odonates portés par le CEN Limousin concernant des inventaires et la réalisation d'un fascicule sur les cortèges de libellules par grand type de milieu. Le PRAO a d'ailleurs mis en évidence la richesse du Plateau en espèces remarquables faisant l'objet d'une prise en compte dans le Plan.

La connaissance du territoire pour ce taxon reste partielle. Sur un maillage de 5 km par 5 km, environ 15 % n'ont jamais fait l'objet de prospection.

Le territoire du PNR abrite 61 des 69 espèces présentes en Limousin pour 94 espèces en France, soit 65% de la richesse spécifique nationale et près de 90% de la richesse spécifique régionale. En Limousin, 8 espèces d'odonates sont présentes exclusivement (ou quasi exclusivement) sur le Plateau de Millevaches, induisant une forte responsabilité du territoire quant à leurs maintiens.

e. Les Lépidoptères

Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775) ou Damier de la Succise

Arrêté du 23 avril 2007 : Article 3. / Convention de Berne : Annexe II. / Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe II.

L'espèce est citée dans quasiment tous les documents d'objectifs Natura 2000. Son maintien dépend de celui des prairies humides et formations tourbeuses il trouve sa plante hôte : la Succise des prés.

Herodes virgaurea ou Cuivré de la verge d'or : Ce papillon dont le mâle est de couleur vif orangé, occupe à partir de juillet les prairies richement fleuries du Plateau de Millevaches. Il affectionne les serratules, centaurees¹⁸

¹⁸ CHABROL.L., DELMAS.S, DESCHAMPS.P., SIBERT.JM.,2000, Le Limousin côté Nature, « Papillons. Légers, légers, légers...CRENL – SEL- Pages 162-165.

Erebia aethiops ou Moiré sylvicole : Ce papillon fréquente les landes et lisières fleuries. Sa chenille se nourrit de Poacées. Il est connu de la vallée du Chavanon (Fiche ZNIEFF N°431) et de l'Etang de Coutéjoux (Camp de La Courtine – Fiche ZNIEFF N°296)

Limenitis populi ou Grand sylvain

Maculinea alcon ou Azuré des mouillères

Maculinea arion ou Azuré du serpolet

f. Autres

Une publication¹⁹ parue dans la revue scientifique L'Entomologiste, fait le point sur les données contemporaines et anciennes des Membricidae et Ledridae observés en Limousin.

Les Membricidae (ordre des Homoptères) ne comptent que quatre espèces en France métropolitaine, et une seule espèce de Ledridae est connue.

- *Centrotus cornutus* ou Demi diable (L.1758) avait été trouvé par Alluau au sommet des Monédières.
- *Gargara genistae* (Fabricius, 1775) ou Petit diable a été observé à Marut -2007- (Sarran) et à l'Etang des Oussines -1999 -
- *Ledra aurita* (L.1758) ou Grand diable, appelée cicadelle (ordre de Hémiptères) a été trouvée sur la tourbière de La Ferrière-1999- (Davignac) et dans la forêt de la Cubesse- 2001- (Ambrugeat).

5. Les crustacés

Les écrevisses forment un groupe d'espèces diversifié mais souvent méconnu. De plus, l'arrivée d'espèces « exotiques » a fortement perturbé les populations autochtones en place, déjà soumises à la dégradation de leurs milieux de vie et à une pêche excessive dans le passé.

L'Ecrevisse à pieds blancs, *Austropotamobius pallipes*²⁰ (Lereboullet, 1858)

Elle est peu présente sur le plateau, du fait que la température de l'eau, en dessous 1,5°C lui est fatale. Cependant, plusieurs populations remarquables sont présentes sur le territoire, sur le bassin de la Vienne notamment (affluents de la Vienne, de la Combade, et de la Maulde). Ces populations sont suivies depuis 1998 (FDP 87, PNR ML), et semblent viables et stables. Elle aurait totalement disparue de Creuse (ONEMA, Com. Pers.) et n'est pas connue sur la partie corrézienne du Plateau. Elle est aujourd'hui protégée et sa pêche est totalement interdite dans les 3 départements du Limousin.

L'Ecrevisse à pattes rouges, *Astacus asctacus* (Linnaeus, 1758)²¹

Elle est quant à elle passée du statut de vulnérable en France (en 1994) à en danger d'extinction (en 2012). Cette espèce serait encore présente en haute Corrèze sur Peyrelevade. C'est une espèce qui a parfois été réintroduite dans un objectif « piscicole » mais qui s'est réinstallée çà et là.

L'Ecrevisse américaine et l'écrevisse signal

Le principal facteur de déclin des espèces d'écrevisses, en dehors de la dégradation de leur habitat, est l'entrée en concurrence avec ces espèces introduites, et en particulier l'Ecrevisse signal (*Passifastacus leniusculus*) mais aussi l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*). Ces dernières colonisent progressivement le Plateau de Millevaches. A titre d'exemple, la fréquence d'observation d'Ecrevisse signal lors des pêches électriques entre la période 1993 - 2004 et la période 2005 - 2011 (ONEMA, 2013) a augmenté de 148% sur le Plateau, et de 552 % sur la région Limousin.

Fréquence d'observations des écrevisses exotiques sur le total des 471 pêches électriques analysées (ONEMA, 2013)				
Espèce	Ecrevisse américaine		Ecrevisse signal	
Zone	PNR	région Limousin	PNR	région Limousin
1993-2004	0,011	0,087	0,018	0,040
2005-2011	0,011	0,118	0,045	0,259
Evolution	+ 0 %	+ 36 %	+ 147 %	+ 551 %

¹⁹ CHABROL.L., 2007 –Matériaux pour la connaissance des Membricidae et Ledridae du Limousin et des départements voisins (Hemiptera), L'Entomologiste, Tome 63,N°5, p 285-286.

²⁰ Ecrevisse à pieds blancs: liste rouge mondiale de l'UICN (novembre 2012) en danger ; liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (2012) vulnérable

²¹ Ecrevisse à pieds rouges : liste rouge mondiale de l'UICN (novembre 2012) en danger, liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (2012) en danger

Très mal connu sur le territoire, il apparait important de poursuivre le suivi des quelques populations connues d'Ecrevisses à pieds blancs, de maintenir les efforts de restaurations des milieux aquatiques, mais aussi d'améliorer la connaissance naturaliste concernant les Ecrevisses à pieds blancs et à pieds rouges sur le territoire.

6. Les arachnides

Les spécialistes dans ce domaine sont très rares. Il existe en Limousin une association naturaliste : le GOAL²² dont l'activité repose sur quelques personnes bénévoles.

Des travaux de recherche ont par ailleurs été conduits²³, ils montrent tout l'intérêt des milieux landeux pour les araignées. Les prospections ont porté au niveau de la strate herbacée et préférentiellement sur des parcours secs ou humides (dont tourbières). 3197 données ont ainsi été collectées pour 151 espèces identifiées.

L'étude confirme la présence de taxons rares et/ou liés à la présence des zones humides (voir tableau).

famille	nom latin
Gnaphosidae	<i>Gnaphosa nigerrima</i> Koch, 1877
Lycosidae	<i>Pardosa sphagnicola</i> (Dahl, 1908)
Lynphiidae	<i>Satilattas briitteni</i> (Jackson, 1913)
Lycosidae	<i>Pirata tenuitarsis</i> Simon, 1786
Lycosidae	<i>Pirata uliginosus</i> (Thorell, 1856)
Lynphiidae	<i>Agyneta cauta</i> (O. P., Cambridge, 1902)
Lynphiidae	<i>Agyneta ramosa</i> Jackson, 1912
Lynphiidae	<i>Araeoncus crassiceps</i> (Westring, 1861)
Lynphiidae	<i>Centromerus levitarsis</i> (Simon, 1884)
Lynphiidae	<i>Notioscopus sarcinatus</i> (O.P. - Cambridge, 1872)
Lynphiidae	<i>Oryphantes angulatus</i> (O.P. - Cambridge, 1881)
Lynphiidae	<i>Trichoptemoides thorelli</i> (Westring, 1861)
Salticidae	<i>Heliophanus dampfi</i> (Schenkel, 1923)

Pardosa sphagnicola (Dahl, 1908) : Cette espèce considérée comme une relique glaciaire est inféodée aux milieux tourbeux. Elle a été observée pour la première fois en France, par O. VILLEPOUX à l'occasion d'une visite sur le territoire, du Groupe d'études des tourbières en 1998. Elle était uniquement connue des pays d'Europe du Nord. Sa présence a été confirmée par F.LAGARDE-2010- sur le site de Chabannes où elle avait été découverte en 1998.

A la demande de Marcel CRUVEILLIER, Président du GOAL, le Museum a intégré cette espèce dans la liste des espèces pour lesquelles la région peut apporter une contribution en termes de sauvegarde dans le cadre de la procédure de mise en œuvre de la SCAP.

Les connaissances dans ce domaine méritent d'être approfondies, mais les compétences manquent cruellement !

Gnaphosa nigerrima, Koch, 1877

Cette espèce rare au niveau national a été fréquemment trouvée dans le cadre des études conduites sur le territoire. Elle occupe les zones humides et particulièrement les zones de bas-marais.

Est également une espèce reconnue par le Museum dans le cadre de la SCAP.

7. Les mollusques

Parmi les Bivalves des cours d'eau, la famille des margaritiféridés, considérée comme la plus primitive des moules d'eau douce, ne présente que 2 genres en Europe, la Grande mulette (*Pseudunio auricularis*) et la Moule perlière. La Moule perlière présente une aire de répartition très vaste, en partie liée au Saumon, sur la partie Atlantique de l'Europe, et de l'Amérique du Nord.

²² GOAL : Groupe d'observation des araignées du Limousin.

²³ LAGARDE, F., LOURDAIS, O., 2010 – Biodiversité des landes et tourbières limousine. Caractéristiques de l'environnement et structure des communautés d'araignées et de carabes. Rapport de synthèse, 361 p.

Depuis 1999, la présence de cette espèce protégée en France, et d'intérêt communautaire est connue sur le Plateau de Millevaches (Cochet 1999). Ce mollusque bivalve a subi une régression estimée entre 90 et 95% au cours du siècle dernier (Cochet, 2004) et se retrouve dans les massifs granitiques anciens, uniquement dans les cours d'eau cristallins et oligotrophes.

Ce territoire, est très favorable à une espèce comme la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*). La présence de l'espèce est connue dans au moins 32 ruisseaux et rivières. Mais la connaissance demeure fragmentaire (à l'échelle des communes, le linéaire prospecté ne représente jamais plus de 1% (PNR, 2013) du linéaire favorable à l'espèce (Onema, 2009) et l'espèce est probablement encore bien présente sur bon nombre de cours d'eau.

Depuis 2004, bon nombre d'études et d'actions ont été réalisées en faveur de cette espèce. Les deux plus importantes populations régionales connues ont d'ailleurs été découvertes par les agents du PNR en 2011 sur la Vienne amont et en 2012 sur le bassin versant du Chavanon (pour près de 10 000 individus observés) suite aux premières observations de Gilbert COCHET au début des années 2000. La population présente sur la Vienne est particulièrement remarquable, avec la présence de 43 % de juvéniles, de 19 pavages, et d'un recrutement encore effectif (découverte d'individus de 1.8 cm, soit âgés de moins de 5 ans, en 2011). La qualité du cours d'eau et la présence de l'espèce ont permis l'extension du site Natura 2000 Haute vallée de la Vienne (pour 4500 hectares). Par ailleurs la présence de l'espèce a également contribué à la mise en place d'un Contrat territorial sur le Chavanon.

Le PNR a largement œuvré à la mise en œuvre et à la déclinaison régionale du Plan National d'Action pour cette espèce.

8. Les poissons

Le nombre d'espèces présentes en France métropolitaine s'élève à 86. Ce nombre tend à augmenter par des différenciations spécifiques issues d'études génétiques.

En Limousin, le volume de données disponibles est conséquent par les travaux de suivis et d'inventaires réalisés par les FDAAPPMA, la Maison de l'Eau & de la Pêche de la Corrèze, et l'ONEMA. La richesse spécifique cumulée depuis 1992 (réseau ONEMA) sur la région est de 42 espèces (48 selon le MNHM). Elle est proche de celle des deux bassins 'Loire Bretagne' et 'Adour-Garonne' de l'ordre de 50 espèces.

En revanche, sur la même période, le nombre d'espèces recensées sur le territoire du Parc est de 24 (réseau RHP). La diminution de la richesse spécifique est corrélée avec le milieu hydrographique apical induisant des caractères morpho-chimiques marqués auxquels ne s'adaptent que certaines espèces :

- Fortes pentes et vitesses de courant élevées
- Faibles largeurs (sections mouillées limitées)
- Eaux froides et stables
- Minéralisations faibles à très faibles
- Carbone organique dissous parfois concentré (présence de tourbières)

L'essentiel du linéaire de cours d'eau du Parc correspond aux biocénotypes théoriques B0 à B3 (B4) de Verneaux (1973), colonisés d'amont en aval par les espèces repères suivantes : chabot – vairon/truite – loche franche – goujon – vandoise – chevesne – ombre.

Si l'état du peuplement ichtyologique du Parc apparaît encore préservé par rapport à l'ensemble du territoire national, la destruction des biotopes et l'altération des fonctionnalités des milieux sont considérées comme le facteur principal de la fragilisation des populations et d'appauvrissement génétique de la diversité piscicole. Sur le territoire, les espèces comme le saumon atlantique, l'anguille européenne, la grande alose²⁴, l'ombre, la loche de rivière, la bouvière (...) ont disparu ou deviennent très rares. Les espèces comme la lamproie de planer, les chabots, (...) mais aussi la truite fario, sont à surveiller. Les peuplements observés sont en effet perturbés sur la plupart des bassins du Parc, avec une fréquence d'occurrences importantes, lors des pêches électriques réalisées, des espèces comme la carpe commune, la carpe miroir, le carassin, le gardon, le rotengle, la tanche, la perche, la perche soleil (...). Ces espèces, à l'amplitude typologique large, tendent à homogénéiser les peuplements amont/aval et entrent en compétitions interspécifiques avec les espèces plus sensibles. Le phénomène est issu essentiellement de la présence de nombreux étangs, à l'origine de l'introduction de ces espèces. Les plans d'eau ont également pour conséquences :

- de modifier les régimes d'écoulements naturels des eaux (fonds colmatés en aval des digues notamment réduisant les surfaces d'habitats et de reproduction),
- de limiter les axes de circulation piscicole libres d'ouvrages transversaux
- et de modifier la physico-chimie des eaux avec un impact thermique parfois très important

créant des conditions de vie incompatibles avec la présence des espèces 'sténo' vis-à-vis de l'oxygène et de la température notamment.

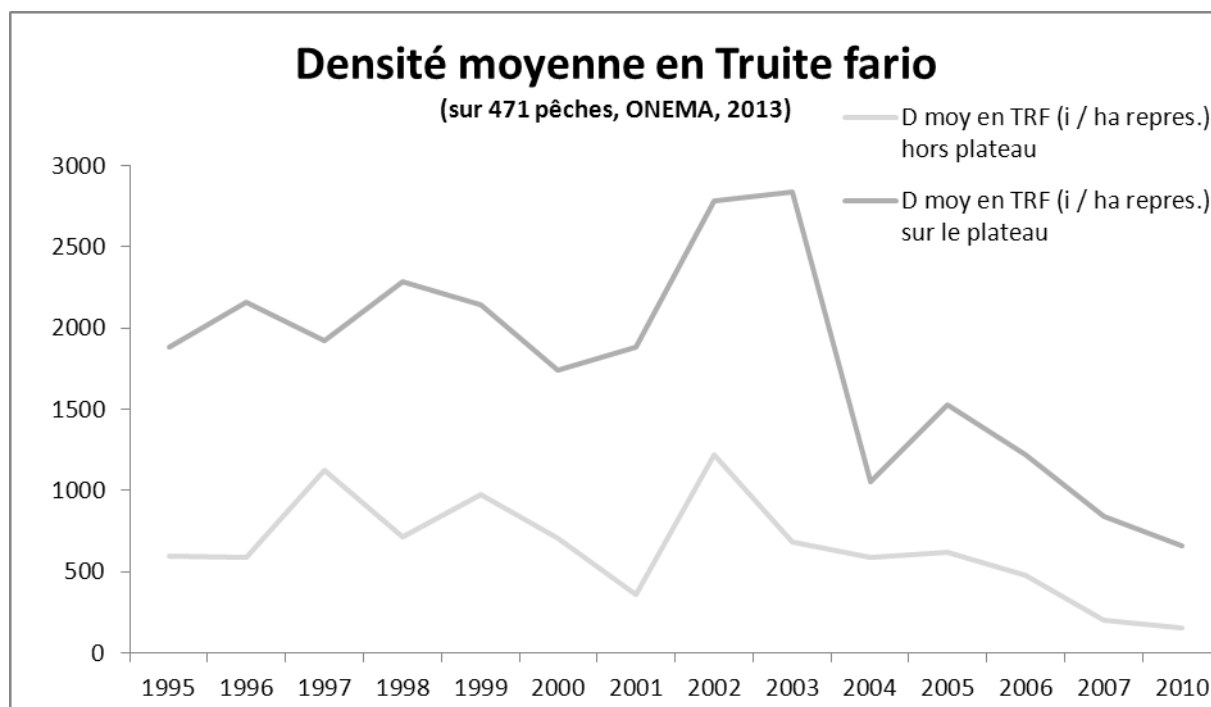
Les données piscicoles de l'ONEMA rendent compte du maintien de populations de truites en conformité avec les densités pondérales théoriques sur le seulement trois cours d'eau du Parc : le Taurion, la Vienne, le ruisseau de Maison, la Maulde,

²⁴ Notons que les espèces migratrices amphihalines ne peuvent actuellement remonter sur le territoire du Parc que par l'axe Corrèze.

ce durant les années 1990 et le début des années 2000 (densités pondérales comprises entre 75 et 120 kg/ha). Les derniers résultats tendent à montrer des chutes inquiétantes d'effectifs.

Nota : Certaines espèces endémiques²⁵, potentiellement présentes, restent à confirmer sur le territoire du Parc :

- *Cottus duranii* (Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005), le chabot de Dordogne
- *Gobio alverniae* (Kottelat & Persat, 2005), le goujon d'Auvergne



²⁵ INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

B. DIAGNOSTIC DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le Grenelle de l'Environnement a porté la création d'une trame verte et bleue. Cette trame vise à créer ou maintenir des continuités territoriales, à réduire la fragmentation des milieux, à favoriser les continuités écologiques permettant le déplacement des espèces.

Cette conception repose sur trois niveaux d'emboîtement :

- Des orientations nationales qui posent le cadre d'une approche pour la prise en compte des corridors écologiques notamment pour les grands projets d'infrastructures linéaires
- Des Schémas régionaux qui intègrent le cadre national
- Des documents plus locaux de planification qui visent à une intégration dans les documents d'urbanisme notamment.

B1. Milieux agro-pastoraux

Le Parc de Millevaches a contribué aux travaux d'IPAMAC visant à l'élaboration d'une méthode pour l'identification d'une trame écologique à l'échelle du Massif Central.

La complexité de ce type d'opération repose essentiellement sur :

- La disparité des données disponibles
- La pertinence de l'échelle au regard de l'objectif fixé
- La difficulté à identifier des espèces cibles et le manque de connaissance (populations, comportement des espèces).

A l'échelle du Massif central et dès lors que les Parcs ont cherché à parler espèces, l'importance des milieux agro-pastoraux est apparue comme une évidence....

Et pourtant, le territoire de Millevaches apparaît à cette échelle comme un énorme corridor forestier. L'échelle gomme ce qui caractérise ce territoire, une alternance constante de milieux forestiers de qualités diverses (résineux, feuillus, âges et situation des peuplements), milieux agro-pastoraux dont un important réseau hydrographique et des zones humides en connectivité directe.

C'est de ce constat que sont apparus :

- La nécessité de poursuivre les travaux à l'échelle Massif central sur les milieux ouverts herbacés, notamment au regard de la diminution constante des prairies riches en espèces
- Le besoin pour Millevaches de travailler à l'échelle de son territoire sur une meilleure identification du réseau zones humides, cours d'eau si possible en lien avec la présence d'espèces dites « captives' », la truite fario et la moule perlière.

Ce travail a permis :

- De réaffirmer l'équilibre fragile qui existe entre milieux forestiers (54 %) et milieux agro-pastoraux (44%), relayant de fait ce qui avait fait le fondement de la charte 2004 à savoir la nécessité de maintenir un équilibre entre agriculture et forêt (Cf cartes n°2 et n°3).
- D'opérer une analyse cartographique des milieux humides et du réseau hydrographique (Cf carte n°1)

Cette analyse cartographique vient renforcer des objectifs également fixés par les chartes paysagères :

- maintenir les continuités agricoles
- préserver les boisements anciens (qui forment le plus souvent des massifs et des écosystèmes a priori fonctionnels), maintenir les connexions forestières.

En considérant que les zones à plus fort chevelu sont constituées d'un certain nombre d'habitats humides et aquatiques qui abritent une diversité biologique spécifique, une analyse de densité du réseau hydrographique et de densité de sources a permis de pré-localiser les zones les plus favorables à la présence de zones humides. C'est le cas notamment des têtes de bassins. De plus, la présence de cours d'eau, en multipliant les zones d'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, peut être un paramètre d'accroissement de la diversité des milieux.

Les cartes de densité hydrologique et de densité de sources font ressortir dans les deux cas la zone centrale du Parc, zone déjà identifiée par d'autres structures et notamment le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin comme le cœur de l'arc tourbeux du Limousin.

B2. Réseau hydrographique

1. Evaluation quantitative de la ressource en eau

Les écoulements et stockages superficiels d'eau alimentent les aquifères du territoire. En raison des formations géologiques, il est supposé que les variations de débits de surface sont corrélées à celle des aquifères. Aussi, les débits d'étiages des cours d'eau sont représentatifs de la vidange des aquifères.

La surveillance quantitative de la ressource est assurée par un réseau de mesures du débit d'eau dans les cours d'eau du Parc composé de 18 stations (gérées par la DREAL Midi-Pyrénées, la DREAL Limousin, et EDF) (cf. Figure 6). Les cours d'eau procurent un débit moyen annuel²⁶ de 18,3 l par seconde et km². De manière complémentaire, le BRGM assure le suivi de stations piézométriques sur les masses d'eau souterraines du territoire.

Si la pluviométrie du Limousin est abondante et que les surfaces de rétention des eaux sont supérieures à d'autres régions françaises, le territoire n'est pas à l'abri de déficits hydriques jugés importants sur certaines communes dépendantes de sources de faibles capacités. L'absence de grandes aquifères (limitées à quelques mètres de profondeurs et aux horizons d'altération des roches en arènes, relativement rares) ne permet pas de lisser les périodes de déficits pluviométriques. Or, la pluviométrie est différemment répartie géographiquement et irrégulière, d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre. Le schéma normal des précipitations permet une accumulation en hiver et au printemps mais des déficits entre les mois de juillet à septembre (150 à 250 mm cumulés sur cette période)²⁷. C'est aussi durant cette période critique que l'évaporation, l'évapotranspiration et les besoins humains sont à leur maximum. Annuellement, ces variations peuvent être également importantes, comme l'année 2011, marquée par un hiver et un printemps secs et par un été plus humide. Le cumul de précipitations en 2011 correspondait à 77% de la normale. Force est de constater que les épisodes de sécheresse exceptionnels tendent à se multiplier ces dernières années (2003, 2005, 2011) et que les restrictions d'utilisation d'eau sont de fréquences corrélées. Le phénomène illustre la tension sur la ressource exploitable.

Les étiages estivaux des cours d'eau non soutenus par les eaux souterraines sont plus ou moins marqués notamment en fonction de la représentativité des zones humides des bassins. Sur le territoire du Parc, les étiages les plus marqués sont recensés sur la frange nord-est en partie creusoise²⁸.

Aujourd'hui, il n'existe pas, *a priori*, d'étude permettant de juger l'évolution naturelle de la quantité de la ressource en relation avec l'évolution des besoins humains en eau²⁹. La corrélation potentielle n'est pas abordée avec l'évolution de la couverture végétale du territoire, et de ses milieux naturels impliqués dans la régulation quantitative de l'eau. Aussi, il apparaît complexe de prévenir les risques de pénuries liées au réchauffement climatique dont les effets pourraient accentuer les étiages. Les données disponibles démontrent des évolutions climatiques avec une élévation de température moyenne annuelle de 0,6°C sur le Limousin depuis les années 1980 : cependant, ce réchauffement n'est pas accompagné en Limousin de modification substantielle du régime des précipitations³⁰. Le schéma Régional Climat Air Energie du Limousin projette une augmentation de la température annuelle moyenne d'ici 2030 de 0,8 à 1,3°C sans modification des précipitations (95 à 100% du niveau actuel) mais avec potentiellement des déficits plus marqués en période estivale.

La ressource en eau, face aux évolutions climatiques, est logiquement identifiée comme l'une des principales vulnérabilités³¹, et si en Limousin, il n'est pas conclu à l'heure actuelle de réel risque de déficit dans les prochaines décennies, ce n'est pas le cas pour les territoires aval (Etude Explore 2070 conduite par le ministère de l'écologie). De ce fait, la responsabilité amont-aval des têtes de bassin du Parc est extrêmement importante. La protection et la gestion des milieux aquatiques doit participer à limiter les conflits d'usages entre :

- l'alimentation en eau potable (les projections réalisées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne indiquent que la part de population concernée par un risque de déficit passerait de 21% en 2010 à 25% en 2025).
- L'industrie, à travers les difficultés de respecter les normes de rejets (dilutions plus faibles).
- L'irrigation agricole induisant des tensions plus fortes sur la ressource, corrélée avec les périodes de sécheresse plus sévères.
- La production hydroélectrique qui pourrait diminuer.

2. Diagnostic qualitatif de la ressource en eau

L'omniprésence de l'eau, sa cristallinité, l'absence d'industrie ou la faible densité de population sur le territoire crée souvent une image globale 'saine' de la ressource et des milieux associés, dont l'appropriation collective rend parfois difficile l'objectivité des investigations menées sur le terrain. Certes, le territoire reste préservé, comparativement aux secteurs aval,

²⁶ DAUPHIN L., 2013 - Les enjeux de l'eau potable en Limousin – Rapport du CESE – Rapport présenté au nom de la commission n°3 « Aménagement du territoire et développement durable – juin 2013

²⁷ DAUPHIN L., 2013 - Les enjeux de l'eau potable en Limousin – Rapport du CESE – Rapport présenté au nom de la commission n°3 « Aménagement du territoire et développement durable – juin 2013

²⁸ La sévérité des étiages est mesurée par le rapport entre le débit mensuel minimum tel qu'il ne se produit qu'une année sur cinq (QMNA5) et le débit moyen annuel du cours d'eau (module) – Données disponibles sur www.hydro.eaufrance.fr

²⁹ En 2009 et en Limousin, les prélèvements d'eau représentent 88,1 millions de m³, soit 1% des écoulements (Schéma régional climat air énergie du Limousin).

³⁰ Météo France Limoges – 2007 – Etude prospective du climat de la région dans 20 ans.

³¹ DATAR, SGAR Midi-Pyrénées – 2011 – Stratégie d'adaptation territoriale aux changements climatiques

mais les dégradations, présentes et cumulatives, portent une haute responsabilité de notre territoire apical sur l'aval. L'eau, généralement acide, faiblement minéralisée et agressive, peut localement se révéler dégradée, en raison de caractéristiques physiques locales corrélées avec les activités anthropiques sur les bassins. La DREAL Limousin³² qualifie la situation qualitative de l'eau comme globalement bonne mais 'l'accumulation de pressions individuellement limitées commence à peser de manière visible sur la ressource' (cf. Partie 1.4-Les pressions).

Sur l'ensemble du territoire, 43 stations des différents réseaux de qualité (Cf. Figure 6) permettent l'acquisition de données physico-chimiques et biologiques. Certaines des stations ont été spécifiquement mises en place par le Parc dans le cadre de l'évaluation des opérations menées sur les cours d'eau du contrat territorial Sources en action (2011-2015). Dans le cadre du projet de Contrat de territoire du Chavanon, les maîtres d'ouvrage du suivi et de l'évaluation du projet (Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze, fédérations départementales de pêche, Parc) ont souhaité ajouter 6 stations de mesures supplémentaires aux réseaux de suivi existants.

Les données sur la période 2009-2012 rendent compte de perturbations physico-chimiques récurrentes sur plusieurs bassins. Les paramètres régulièrement mis en causes dans le déclassement de la qualité des masses d'eau ou des cours d'eau (méthode SeqEau V.2 peu adaptée en termes d'analyses au territoire) sont reportés sur le tableau suivant et figurés sur la carte n°4 :

Paramètres	Classes de qualité			Cours d'eau et bassins
	Médiocre	Mauvaise	Très mauvaise	
NH4	4	1		Abeille*-Luzège*-Vézère*-Lieuteret*-Chandouille**
COD	9	14	2	Taurion**-Vienne**-Maulde**-Briance**-Chandouille**-Mas Moury**- Abeille*-Diège*-Luzège*-Lieuteret*-Corrèze*-Vézère*
NO2	1			Ru d'Egletons*
P total	1	1	1	Diège*-Soudeillette*-Abeille*

** Bassin Loire-Bretagne - * Bassin Adour-Garonne

Tableau 3: Paramètres déclassant récurrents sur le territoire

Les pollutions physico-chimiques des eaux ont une ou plusieurs origines anthropiques et/ou naturelles. Les facteurs explicatifs sont la plupart du temps liés aux problématiques d'assainissements domestique et agricole, aux pratiques agricoles et sylvicoles. Parallèlement, la forte densité de milieux tourbeux producteurs et libérateurs de carbone organique dissous tend à déclasser certaines masses d'eau, une tendance localement très accentuée par les drainages et rigolages³³ (LANDRY & ROCHEFORT, 2011³⁴).

Les données biologiques sur la même période concernant les indices macrobenthiques, diatomiques et macrophytiques sont plus difficilement exploitables en raison d'une disparité plus importante des fréquences d'investigations, moins élevées sur le bassin Adour-Garonne. Les données, issues de la bancarisation des agences de l'eau des deux bassins, ont pour principal défaut d'être restituées sous la forme d'une note indicielle dont la lecture n'a que peu de sens biologique sans parallèle avec les paramètres situationnels précis et le détail des listes faunistiques. Les données sur les macrophytes aquatiques ne sont pas utilisés ici, trop peu adaptées au contexte locale du territoire et avec trop peu de recul sur les règles d'évaluation en vigueur actuellement.

Les indices diatomiques sur la période ne révèlent aucune perturbation et toutes les notes indicielles sont bonnes à très bonnes. Les indices macrobenthiques adaptés à l'hydroécologie ne reflètent pas d'importants dysfonctionnements notamment sur le bassin Adour-Garonne mais pour lequel les données sont très disparates. Sur le bassin Loire Bretagne, plusieurs cours d'eau sont déclassés sur la période d'analyse (Chandouille, Briance, Champroy, Roselle, Feuillade...) avec cependant la nécessité de précaution de lecture pour les raisons indiquées précédemment (manque de répétitivité notamment). (Cf. Carte n°4)

Notons que la définition de l'état écologique des masses d'eau :

1. est basée sur les paramètres physico-chimiques et biologiques dont les mesures sont normalisées pour une logique d'interprétation à une échelle nationale et européenne (parfois non adaptées au territoire),
2. est extrapolée par manque de données sur l'ensemble des masses d'eau, et que les stations de mesures situées à l'exutoire des bassins interpolent la qualité d'un linéaire important

³² DREAL Limousin – 2012 – Profil environnemental du Limousin – p.61

³³ Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin – 2013 – Action transversale du contrat Sources en action – 'Evaluation DCE' – Indicateurs de résultats 'état zéro' – Rodier Guillaume, 58 p.

³⁴ Landry & Rochefort – 2011 – Le drainage des tourbières : impacts et techniques de remouillage, Groupe de recherche en écologie des tourbières, Université Laval, Québec. 53p.

3. est la base à la mise en place d'outils de gestion et des règles de priorisation associées. pourtant, l'expertise de terrain rend compte fréquemment d'un écart entre cette définition et la réalité constatée. Enfin, il est important de mentionner que certaines pressions ne sont pas analysées ou étudiées et donc non prises en compte dans les politiques de gestion qualitative de l'eau : les micropolluants, leurs effets et leurs origines sont exempts des préoccupations bien que mentionnés existants et problématiques³⁵ sur le territoire du Parc (anciens sites industriels miniers, phytosanitaires, traitements du bois,...). La radioactivité est également susceptible d'altérer la qualité des eaux et notamment les eaux destinées à l'alimentation³⁶, ce particulièrement sur les zones sous influences des anciens sites miniers. Le massif granitique du territoire expose également la ressource en eau à la présence de radon dissous.

B3. Usages de l'eau

L'eau est indispensable à la vie et fait ainsi partie du patrimoine commun. Les usages de l'eau sont divers et variés : alimentation en eau potable, production d'énergie, assainissement, activités de loisirs, etc. En effet, la préservation de cette ressource dépasse largement les préoccupations environnementales liées à la préservation des hydrosystèmes mais est plus largement d'intérêt général.

1. Alimentation en eau potable

L'omniprésence des eaux superficielles sur le territoire de par les nombreuses sources, cours d'eau et plans d'eau, donne l'impression trompeuse que l'eau est une ressource généreuse (Conseil Général 19). La faible profondeur et la faible capacité des nappes souterraines la rendent au contraire très **vulnérable** vis-à-vis du climat et des pressions anthropiques (cf. partie 1.4) qui s'exercent sur le territoire. L'alimentation en eau potable (AEP) provient majoritairement de nombreuses nappes d'eau souterraines de taille réduite mais également des prélèvements dans les cours d'eau ou plans d'eau. Les ressources en eau souterraines sont difficiles à mettre en valeur en raison de la diversité géologique du sous-sol, et de la faible extension des aquifères exploitables. En région de socle cristallin, deux types de ressources souterraines potentielles sont à considérer³⁷ :

1. Les aquifères des formations meubles (horizon d'altération des roches cristallines (arènes) et dépôts alluvionnaires) : il s'agit de nappes d'eau superficielles. Les réserves de ces aquifères fournissent la quasi-totalité des besoins en eau des communes rurales du Parc (notamment dans le département de la Corrèze). De plus ces aquifères sont très vulnérables aux pollutions des surfaces drainées. Elles nécessitent le respect de zones de protection drastique sur un périmètre étendu au secteur drainé.
2. Les aquifères des formations fissurées du socle : ces réserves d'eau sont moins vulnérables aux pollutions du fait de leur profondeur. La protection des captages profonds doit être réalisée aux abords immédiats du captage. Ces captages sont moins nombreux en raison de spécificités techniques et d'incertitudes d'approvisionnement (étude lithologiques, tests de pompages, forage profond de 15 à 100 mètres pour la plupart, incertitude de pérennité de la ressource...). Ils permettent de renforcer le réseau de captages de sub-surfaces.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) procède au contrôle et au suivi de la qualité des captages d'eau. Les données récoltées n'ont pas été analysées et valorisées à l'échelle du territoire Parc. Néanmoins, des conclusions générales peuvent être mises en évidence :

Agressivité de l'eau

Les eaux du territoire sont parmi les moins minéralisées de France, l'acidité des eaux reste effectivement une constante (pH généralement proche de 6, certains sont inférieurs à 5,5 voire 5.). Pour certains captages, les seuils de potabilité ne sont pas respectés puisqu'ils sont inférieurs à 6.5. Des traitements correctifs de reminéralisation sont donc préconisés par les délégations territoriales de l'ARS.

Qualité bactériologique

Depuis les années 70, les pollutions ponctuelles bactériologiques dans les forages sont récurrentes bien que restant rares (souillures microbiennes d'origine fécale, contaminations par les streptocoques fécaux).

Pesticides

A titre indicatif, la présence de pesticides au niveau des captages a été relevée sur 41 unités de Gestion (UGE)³⁸ à l'échelle de la Corrèze entre 2004 et 2010 : 220 échantillons positifs et 33 types de pesticides différents. Par ailleurs, malgré une présence de pesticides très régulière dans les eaux du département, aucun dépassement de la limite de qualité (2 µg/l / substance et 5 µg/l pour toutes substances confondues) n'a été observé sur cette période.³⁹

Autres paramètres

³⁵ DREAL Limousin – 2012 – Profil environnemental du Limousin – p.61

³⁶ CESER – 2011 – La radioactivité en Limousin.

³⁷ Delbos R. – 1989 – BRGM – Etude des forages d'eau exploités pour AEP en Limousin – Potentialité et qualité de la ressource en aquifère granitique, 24 p.

³⁸ L'ensemble des installations ayant le même maître d'ouvrage et le même exploitant constitue une unité de gestion (U.G.E.).

³⁹ Extrait du rapport phase 1 de la révision du schéma d'AEP du Conseil Général de la Corrèze -2012

Ponctuellement, la physico-chimie des AEP est dégradée par la présence de fer (> à 0.2 mg/l), de fer total (> à 0.05 mg/l) et d'aluminium (> à 0.2 mg/l). La synthèse des analyses réalisées par les délégations territoriales (DT) des ARS sur quelques captages du territoire du PNR Millevaches montre de nombreux dépassements de la référence de qualité vis-à-vis de l'aluminium (cf. Figure 8). En effet, sur les principaux captages de la zone d'étude (Toy Viam, Peyrelevade, St Sulpice les bois, St Setiers), les 49 contrôles des teneurs en aluminium effectués entre 2010 et 2013 montrent des dépassements de la valeur de référence dans un peu plus de 50 % des cas.

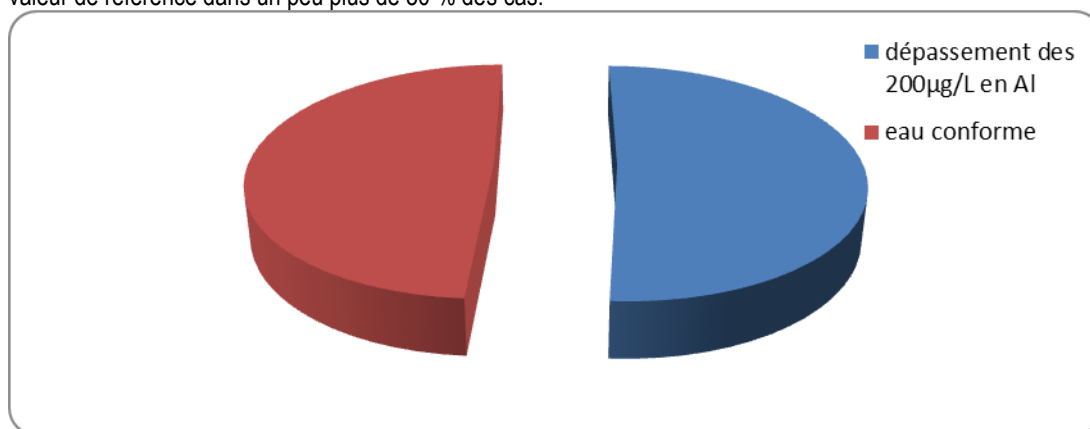


Tableau 4 : Synthèse des analyses réalisées (49) par les DT des ARS sur quelques captages du territoire du Parc de 2010 à 2013 (Toy Viam, Peyrelevade Geneyte, St Sulpice les Bois, St Setiers) vis-à-vis de la référence de qualité pour l'aluminium

La présence d'Arsenic dans quelques captages concernant une population de 9000 habitants à l'échelle du Limousin⁴⁰ a été mise en évidence.

L'alimentation en eau potable est donc un véritable enjeu du territoire du Parc à la fois en termes quantitatif et qualitatif. Les périmètres de protection des captages d'eau potable ne sont pas systématiquement mis en place.

2. Assainissement

A l'échelle du périmètre du Parc, on recense 104 stations d'épuration (Source : Géolimousin). Ce sont de petites stations d'épuration dont la capacité nominale maximale est de 6000 équivalents habitants (EH). (Cf carte n°6)

Pour la majorité des stations, les contrôles réalisés par le SATESE (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux) montrent que les effluents traités sont conformes aux normes de rejet. Néanmoins, la localisation des stations et la fréquence des suivis réalisés (tous les 2 ans minimum) sont autant de facteurs qui peuvent remettre en cause les conformités corrélées à des pollutions organiques. Les résultats des prélèvements mettent néanmoins en évidence des problèmes liés :

- à la gestion (trop forte dilution en entrée, vidange des boues pas assez fréquente, plans d'épandage non effectués, etc.)
- à l'entretien (nécessité de curer la lagune, de nettoyer plus régulièrement les dégrilleurs, etc.)
- à l'équipement (rampes d'aération, branchements au réseau défectueux, etc.)

Au vu des dysfonctionnements constatés, les SATESE préconisent des actions afin d'optimiser les systèmes d'assainissement existants. En fonction des résultats obtenus, il est important de s'assurer que les préconisations réalisées par les agents de la SATESE aient été pris en considération et que les travaux visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des stations d'épuration aient été effectués.

Si l'assainissement correspond à un usage de la ressource, il peut, au vu des éléments précédents, être considéré également comme une pression sur elle. Ceci est d'autant plus vrai que la mise aux normes de l'assainissement non collectif, en application de l'arrêté du 7 mars 2012, n'est pas achevée malgré les efforts des collectivités. La ruralité du territoire caractérisé par un habitat diffus, a imposé des retards à la réalisation de ces diagnostics, des recommandations et de leurs mises en œuvre. Si la situation s'améliore, elle n'est pas parfaite et les disparités entre les collectivités sont importantes.

3. Baignade

La directive 2006/7/CE sur les eaux de baignade prévoit l'établissement, de façon périodique, de profils de baignade. Un profil de qualité doit permettre à la personne responsable d'un site de baignade de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux.

Les profils de baignade peuvent ainsi conduire à l'établissement d'un plan d'actions pour préserver ou reconquérir la qualité des eaux de la plage. Ils doivent être mis à jour périodiquement, tous les deux, trois ou quatre ans selon la qualité des plages.

⁴⁰ DRASS Limousin - 2003

Les sites de baignades surveillées sont les suivants (liste non exhaustive) :

Sur la partie Adour-Garonne :

- Les Chaux sur la commune de Sornac
- Le Plan d'eau de Meyrignac à Meyrignac l'Église
- Les Maurianges à Chaumeil
- Le Lac des Bariousses à Treignac
- Le Lac de Viam à Viam
- Le Plan d'eau de la Ramade à Flayat
- Chamberet

Sur la partie Loire-Bretagne :

- Le Lac de Vassivière
- Le Lac de Séchemailles
- La Croisille sur Briance
- Tarnac
- Peryrat-le-Château
- Bujaleuf
- Sussac
- Le Lonzac

Le Limousin est particulièrement affecté par le développement des cyanobactéries : à titre d'exemple, les contrôles effectués en Haute-Vienne sur trente sites de baignade entre 2008 et 2011 révèlent que « 85 % des baignades présentent, plus ou moins régulièrement, une situation préoccupante par rapport à la présence de cyanobactéries (dépassement du seuil d'alerte) » ; 38 % ont même fait l'objet d'au moins une fermeture sur la période⁴¹.

4. Hydroélectricité

Les plans d'eau à vocation hydroélectrique sur le territoire du Parc font leurs apparitions essentiellement durant l'après-guerre entre 1944 et 1963 (Cf. Figure 10⁴² et carte n°7). Ils sont à l'origine des plus importantes étendues d'eau du territoire avec notamment le lac de Vassivière soumis à la loi littoral en raison de ses 976 hectares de retenue d'eau. La chaîne de barrages sur la Maulde permet de faire du soutien d'étiage sur la Vienne dans l'objectif d'alimenter la centrale hydroélectrique de Civaux en aval, sur le département de la Vienne.

Les surfaces en eau cumulées correspondent à 2333 hectares pour 12 unités.

Nom	Catégorie	Surface retenue (ha)	Usage	Cours d'eau	Département	Date de mise en service
Monceau la Virolle	A	183	Hydroélectricité	Vézère	19	1945
Treignac	A	101	Hydroélectricité	Vézère	19	1952
Chammet	B	100	Hydroélectricité	Chandouilles	19	1951
Confolent	A	39	Hydroélectricité	Creuse	23	1927
Lavaud-Gelade	A	250	Hydroélectricité	Taurion	23	1944
Faux la Montagne	B	450	Hydroélectricité	Dorat	23	1951
Vassivière	A	976	Hydroélectricité	Maulde	23	1950
Mont Larron	A	67	Hydroélectricité	Maulde	87	1953
Martineix	B	40	Hydroélectricité	Maulde	87	1962
Fleix	B	40	Hydroélectricité	Maulde	87	1961
Bujaleuf	B	70	Hydroélectricité	Maulde	87	1963
Langleret	B	17.5	Hydroélectricité	Maulde	87	1962

Tableau 5 : Informations récapitulatives des principaux barrages sur cours d'eau du territoire du Parc

5. Loisirs

a. La Pêche

Avec près de 30 000 pêcheurs en Limousin, cette activité de loisirs est aussi une économie. Les parcours de pêche concernent toutes les rivières du territoire classées principalement en première catégorie c'est-à-dire qu'elles accueillent théoriquement des peuplements piscicoles constitués de salmonidés (truite, ombre, ...). Les retenues hydroélectriques et certains étangs (Méouze, La Ramade, ...) classés en seconde catégorie attirent les pêcheurs aux carnassiers et carpistes.

b. Le Canoë

Le canoë kayak est une activité qui s'est développée sur les principaux cours d'eau du territoire (Vienne, Vézère, Diège, Maulde, Taurion). Des parcours de descente sont valorisés par des associations ou collectivités.

⁴¹ ARS Limousin Délégation de la Haute-Vienne, Qualité des eaux de baignade en Haute-Vienne, saison touristique 2011.

⁴² Source : Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFRB)

C. LES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

En 2004, le diagnostic de la charte du Parc s'attachait à décrire les milieux « naturels et les habitats les plus représentatifs ». Seuls les milieux landeux (landes sèches ou formations de landes humides) avaient alors fait l'objet de descriptions précises, ou de tentatives de recensement⁴³⁴⁴

Le présent diagnostic a vocation à faire un bilan synthétique de l'état d'avancement des connaissances dans ce domaine.

Dès 2005, le Syndicat de gestion a souhaité établir un bilan des connaissances⁴⁵ et entreprendre sur cette base la caractérisation des végétations de son territoire. Dans le même temps, il a fait réaliser la cartographie des végétations des Sites d'intérêt écologique majeur identifiés par le plan de Parc.

Ainsi, ce sont 8656 ha qui ont fait l'objet d'une cartographie des végétations géo-référencée, conforme à la méthode mise en place au titre du réseau Natura 2000.

Le Parc a donc confié au CBNMC un travail qui s'est déroulé sur plusieurs années.

A la création du Parc, 2000 relevés issus de 140 références bibliographiques permettaient de bien connaître les milieux remarquables du cœur du Plateau de Millevaches.

A l'issue des travaux commandés par le Parc, **4319 relevés ont été analysés**. Ceci a permis la description de **160 végétations**, sur l'ensemble du territoire des 113 communes adhérentes. La publication du catalogue des végétations⁴⁶ du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin rend compte de l'importance de la biodiversité botanique du territoire du Parc. Il sera pleinement utilisé pour abonder la rédaction du présent diagnostic.

C1. Les habitats agro-pastoraux

1. Les ensembles de landes et pelouses

Les végétations de landes sèches à Bruyère, de landes humides atlantiques, de pelouses vivaces méso-hygrophiles et de formations tourbeuses à des stades d'évolution divers sont le plus souvent imbriquées. Ces mosaïques d'habitats favorisent une diversité faunistique qui demeure très influencée par l'utilisation qui en est faite pour le pâturage.

L'évolution des pratiques agricole et forestière a conduit à la raréfaction de ces milieux qui occupaient à la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à 90 % des surfaces de certaines communes du Plateau de Millevaches.

Les complexes de landes présentant des surfaces supérieures à une centaine d'hectares sont désormais peu nombreux. Pour la plupart, ils bénéficient d'une intégration au réseau Natura 2000 et le plus souvent d'une intervention forte du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin. Citons à titre d'exemple, le site d'intérêt écologique majeur que constituent les landes de Marcy, d'Ars, et l'étang de Chabannes.

Les landes sont des végétations dominées par des plantes ligneuses basses principalement de la famille des Ericacées et des Fabacées. Elles se développent sur des sols pauvres (ocres podzoliques) et acides.

On rencontre sur le territoire du Parc deux types de groupements de landes sèches, dont le développement dépend de l'altitude et de l'exposition, et plus rarement des landes humides atlantiques.

a. Les landes sèches

- Les landes sèches subatlantiques à subcontinentales

On distingue deux groupements :

- La lande sèche à *Calluna vulgaris* et *Genista pilosa*
- La lande sèche à *Calluna vulgaris* et *Genista anglica*

Se développent dans des conditions stationnelles distinctes, d'une part des landes subprimaires situées sur des escarpements rocheux et des versants abrupts et d'autre part les landes dites secondaires, issues de l'action de l'homme, défrichement, pâturage sur les zones de plateaux et de faible pente.

La composition floristique de ces végétations est assez pauvre : *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *Genista pilosa*, *Erica cinerea*, *Galium saxatile*, *Festuca gr-rubra*...parfois accompagnées d'espèces d'affinité montagnarde comme *Arnica montana* ou *Gentiana lutea*.

⁴³ BONHOMME.M., 2002 –Synthèse régionale des connaissances sur les landes mésophiles à xérophiles. ; Espaces naturels du Limousin, 62 p.

⁴⁴ . COURNEZ E., LINET C., HENNEQUIN E., BONHOMME M. & GUERBAA K., 2001. Les milieux tourbeux du Limousin - Synthèse des connaissances - Etude 2000. Espaces naturels du Limousin, 74 p

⁴⁵ MULO.T.E, REIMRINGER.K, SYTRE.L, 2006 – Bilan des connaissances du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. C.BN Massif central, 37 p.

⁴⁶

Parmi les espèces à forte valeur patrimoniale, citons *Lycopodium clavatum* L., *Simethis planifolia* (L.) Gren.
Ces landes se rencontrent au-dessus de 700 m.

Une étude conduite en 2007 par le Parc⁴⁷ a permis de recenser plus précisément les landes à Myrtille qui représentent 815 hectares

Eunis : F4.22 Landes subatlantiques à *Calluna* et *Genista*
Natura 2000 : 4030 Landes sèches européennes
Cahiers d'habitats : 4030-10 Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches.

Outre les espèces botaniques, les landes hébergent notamment :

Des oiseaux comme : le Busard Saint-Martin, la Pie grièche grise, l'Engoulevent d'Europe, le Pipit farlouse et offre un territoire de chasse au Circaète Jean-le-Blanc

Des insectes :

Les insectes des landes ont fait l'objet d'une synthèse bibliographique de la SEL en 2002 (131 espèces ont été identifiées). Une cinquantaine d'invertébrés seraient inféodés aux landes. Dans ce domaine les travaux sont rares. La SEL a réalisé une étude pour le Parc Périgord-Limousin en 2011⁴⁸

Parmi les espèces des landes sèches citons :

Des **coléoptères** : *Micrelus ericae* qui se développe sur les Ericacées et *Lochmaea suturalis* qui est une espèce classique des landes à bruyères

Stephanocleonus nebulosis, un charançon trouvé en 1918 par Alluaud dans le Massif des Monédières, cette espèce qui se nourrit d'Ericacées, n'a pas été revue et pourrait faire l'objet de recherches.

Parmi les **lépidoptères**, *Anarta mytili* est une espèce caractéristique des landes sèches.

Un **orthoptère** oligophage (utilise les *Ulex*) occupe les landes atlantiques mais des populations existent dans les Monédières, il s'agit de *Chorthippus binotatus*, le criquet des ajoncs.

➤ Les landes sèches atlantiques

Ces landes se rencontrent à une altitude inférieure à 600 m. Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- La lande sèche à *Genista anglica* et *Ulex minor*
- La lande sèche à *Genista pilosae* et *Erica cinerea*
- La lande sèche à *Ulex minor* et *Erica cinerea*

Ces formations se rencontrent plutôt à l'ouest du territoire ou en exposition ouest.

Parmi les espèces à forte valeur patrimoniale citons : *Simethis mattiazzi*

Eunis : F4.2 Landes sèches
Natura 2000 : 4030 Landes sèches européennes
Cahiers d'habitats : 4030-6 Landes atlantiques sèches méridionales
4030-7 Landes atlantiques subsèches

Ces végétations sont en voie de raréfaction soit par abandon, soit par transformation. L'étude, déjà citée, réalisée par le CREN⁴⁹ en 2002 mentionne que la surface régionale occupée par les landes au 19^{ème} siècle était de 32 % . Au début du 21^{ème} siècle elle n'est plus que de 0.29 %.

Sur les 4077 hectares de landes sèches recensées à l'échelle régionale, **2450 hectares** environ se situent sur le territoire du Parc (121 communes). Le territoire du Parc abrite donc la majorité des landes de la région (61%). Le secteur de la Montagne limousine regroupe à lui seul 54 % des espaces en landes sèches, d'après l'étude réalisée par le CRENL en 2002.

⁴⁷ BOURDON.G, 2007 – Recensement des landes à Myrtille en faveur du développement d'une filière Myrtilles sauvages, Pnr de Millevaches, 52 p..

⁴⁸ CHAMBORD R., CHABROL L., 2001 – Inventaire des Coléoptères des landes du Pnr Périgord-Limousin, Rapport d'étude de la SEL, 25 p.

⁴⁹ BONHOMME.M., 2002 –Synthèse régionale des connaissances sur les landes mésophiles à xérophiles.; Espaces naturels du Limousin, 62 p., CRENL Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin

Si la valeur accordée à se paysage n'a fait l'objet d'aucune évaluation, les landes sont largement utilisées à des fins de promotion touristique.

Concernant ces milieux qui demeurent parmi les plus menacés (abandon, enrésinement, transformation herbages), le Parc porte une responsabilité particulière.

Leur maintien et leur sauvegarde sont intimement liés à l'élevage, ovin en particulier. Un élevage ovin rémunérateur et la transmission des exploitations agricoles dans de bonnes conditions sont indispensables à la gestion de ces milieux devenus rares et précieux

Tableau 6 : Les outils de protection et/ ou de gestion en faveur des landes sèches

Type zonage	Surface en ha	Part du total
Landes situées Hors N2000, APPB, RNR	905.88	36.45%
ZSC	182.35	7.34%
ZPS	833.29	33.53%
N2000 (ZPS et ZSC)	530.70	21.35%
N2000 et APPB	33.24	1.34%
Total général	2 485.47	100.00%

Au total 1579.78 hectares de landes sèches ont été intégrés au réseau Natura 2000, soit 63,50 %.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin gère 278 hectares environ de landes et fourrés sur le territoire du Parc (113 communes).

Les programmes en faveur des landes sèches (hors Natura 2000)

- Plan régional d'actions et sa déclinaison territoriale
Le CENL a développé la mise en œuvre d'un plan régional landes sèches qui a trouvé sa déclinaison territoriale à l'échelle du Parc.
- Programme de MAE T hors Natura 2000, soutenu par le Conseil Régional et mis en œuvre par le Parc.
Depuis 2008, le Conseil régional finance sur proposition du Parc et au travers du Contrat de Parc des Mesures agri-environnementales territorialisées. Ce programme a permis de sensibiliser à leur préservation des exploitants agricoles situés hors Natura 2000. **Au total 14 agriculteurs ont engagé 197 hectares de landes. Ce qui porte à 71,50 % les surfaces de landes sèches pour lesquelles un effort de préservation est engagé.**
- Le Programme Local agri-environnemental
Est un outil de financement (Europe, Etat et Région) qui accompagne la restauration de milieux remarquables via le contrat de Parc.

b. Les landes humides

- Les landes humides atlantiques

Ces landes s'installent dans des dépressions, en bas de pente ou bordure de plans d'eau. Toujours sur sols pauvres et acides et sols paratourbeux.

Cette végétation hygrophile est dominée par des végétaux ligneux bas : *Erica tetralix*, *Calluna vulgaris*. On rencontre également des espèces des prés paratourbeux comme *Juncus acutiflorus*, *Molinia caerulea*, *Scorzonera humilis*.

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- La lande humide à *Ulex minor* et *Erica tetralix*
- La lande humide à *Calluna vulgaris* et *Molinia caerulea*

Parfois confondues avec des formations de haut-marais, ces végétations sont mal recensées. Ainsi l'étude sur les zones humides du C.B.N.M.C n'en recense que 8,43 hectares. Elles sont présentes sur la partie occidentale du Parc.

Eunis : F4.1 Landes humides

Natura 2000 : 4010 Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles

Cahiers d'habitats : 4010-1 Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles

Ces milieux peuvent être menacés par des tentatives d'assèchement. Ils ont parfois été drainés à des fins sylvicoles également. L'apport trop important d'intrants ou un pâturage trop dense peuvent modifier le cortège floristique de ces milieux.

c. Les pelouses

Les pelouses vivaces sèches correspondent à des végétations herbacées vivaces basses xérophiiles à mésophiles, se développant sur des sols oligotrophes drainants. Ces végétations s'installent sur de petites surfaces du parcellaire agricole. Les espèces présentes sont *Nardus stricta*, *Hieracium pilosella*, *Polygala pl.sp.*, *Thymus pl.sp.*, *Carex caryophylla*.

Quatre types de végétations ont été recensés :

- 1 – Les pelouses sèches vivaces des sols acidoclines
- 2 – Les pelouses sèches acidiphiles
- 3 – Les pelouses vivaces denses sur serpentinite
- 4 – Les pelouses des sols profonds acidoclines

c1 - Les pelouses sèches vivaces des sols acidoclines

Se développent sur des sols frais à secs, pauvres en éléments nutritifs. Elles sont maintenues par pâturage extensif, seule source d'amendement.

Leur composition floristique est dominée par les graminées, *Nardus stricta*, *Agrostis capillaris*, *Festuca gr.nigra*, *Danthonia decumbens*, *Deschampsia flexuosa*. D'autres espèces accompagnent ce cortège : *Stachys officinalis*, *Polygala vulgaris*, *Viola canina*, *Thymus pl.sp.*...

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les pelouses du collinéen supérieur à *Serratula tinctoria* et *Stachys officinalis* : Sur lesquelles se développe un cortège d'espèces d'affinité montagnarde : *Erythronium dens-canis*, *Epikeros pyrenaicus*, *Gentiana montana*, *Arnica montana*, *Polygonum bistorta*, *Thesium pyrenaicum* ...
- Les pelouses du collinéen supérieur à *Gentiana lutea* et *Galium saxatile*
On y retrouve des espèces d'affinité montagnarde mais aussi des espèces de large amplitude.
- Les pelouses collinéennes à planitiaire à *Briza media* et *Stachys officinalis*
Les espèces d'affinité montagnarde ont disparu, tandis que le milieu s'enrichit d'espèces prairiales.

Eunis : E1 .71 Gazons à *Nardus stricta*

Natura 2000 : 6230 Formation herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes

En l'absence d'intervention (fauche, pâturage) ces pelouses évoluent vers des ourlets mésophiles. L'apport d'intrants, ou un pâturage trop important engendrent la modification des cortèges floristiques.

c2 - Les pelouses sèches acidiphiles

On rencontre ces végétations en mosaïque dans des landes sèches, sur des substrats très pauvres, des sols peu épais.

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- Les pelouses collinéennes acidiphiles à *Galium saxatile* et *Festuca filiformis*
- Les pelouses acidiphiles hygroclines à *Luzula multiflora* et *Festuca nigrescens*

Eunis : E1 .71 Gazons à *Nardus stricta*

Natura 2000 : 6230 Formation herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes

Cahiers d'habitats : 6230-8 Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques

Ces pelouses évoluent vers des landes sèches ou des fourrés à genêt selon l'épaisseur du sol. Elles sont sensibles à l'apport d'intrants.

c3 - Les pelouses vivaces denses sur serpentinite

Se développent uniquement sur des roches métamorphiques (serpentinite) riches en métaux lourds et en bases, sur des affleurements rocheux, sur sols squelettiques.

En mosaïque dans des landes sèches, elles présentent l'apparence d'une végétation herbacée haute. La composition floristique est assez pauvre : *Festuca gr.ovina*, *Agrostis vinealis*, *Danthonia decumbens*, *Rorripa stylosa*, *Potentilla heptaphylla*... deux fêtuques ont été déterminées, il s'agit de *Festuca ovina subsp.guestfalica* et de *Festuca lemanii*. Un groupement a été décrit :

- Les pelouses vivaces sur serpentinite à *Festuca ovina subsp.guestfalica* et *Thymus polytrichus*

Eunis : E1 .2 Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases

Natura 2000 : 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

Cahiers d'habitats : 6210-25 Pelouses mesoxérophiles, acidoclines, des affleurements serpentiniques du Limousin

Ces pelouses sont assez rares en Limousin et se trouvent sur le Parc uniquement sur la commune du Lonzac.

Un dossier de Réserve naturelle nationale est en cours d'élaboration (DREAL/CENL) qui inclurait l'ensemble des pelouses sur serpentinite de la région Limousin.

c4 - Les pelouses des sols profonds acidoclines

Se développent sur sols profonds faiblement acides issus de roches mères cristallines, sur sols peu pentus, secs et non fertilisés. Ces pelouses sont d'une grande richesse floristique.

Deux cortèges se développent en fonction des conditions, l'un sur sol acide avec *Briza media*, *Stachys officinalis*, *Succisa pratensis*, *Polygala vulgaris* et l'autre sur sol plus neutre où l'on rencontre *Genista sagittalis*, *Helianthus nummularium*, *Brachypodium pinnatum*, *Sanguisorba minor*, *Anthyllis vulneraria*.

Eunis : E1 .2 Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases

Natura 2000 : 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

Cahiers d'habitats : 6210-19 Pelouses calcicoles mésophiles acidoclines du Massif central et des Pyrénées.

Ces pelouses sont richement diversifiées, elles sont très peu fréquentes (estimées à moins de 5 hectares). L'intensification des pratiques agricoles les menacerait directement. Seulement connues des plateaux de la Luzège et du Chavanon.

2. Les tourbières, prairies humides et mégaphorbiaies

a. Les tourbières

Les milieux humides du territoire et notamment l'importance des surfaces de tourbières ont été fortement mis en avant dans la première charte de Parc. Un dossier visant à la labellisation Ramsar est en cours d'élaboration (périmètre 81 850 hectares).

Les végétations humides (milieux tourbeux notamment) sont remarquables sur le Parc du fait qu'ils présentent tous les stades d'évolution dynamique.

L'étude réalisée par le C.B.N.M.C à la demande de la DIREN (121 communes), recense 49 codes typologiques d'**habitats humides** pour une surface de **17 059 hectares** environ. Cet inventaire n'est pas exhaustif mais établit une base sérieuse de travail.

Le diagnostic de **2004** basé sur les connaissances du CRENL de 2001-2002 estimait la surface des **milieux tourbeux à 6500 hectares**.

Outre une flore riche et parfois très spécifique, les milieux humides abritent des espèces faunistiques rares, remarquables et parfois relictuelles de l'époque glaciaire.

Les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration d'un dossier visant à la labellisation Ramsar nous permet de donner une liste précise des taxons les plus remarquables.

	nom latin	nom français	liste rouge UICN mondiale	liste rouge UICN France	liste rouge UICN Limousin	convention de Berne	DH annexe II	PN	PR
odonates	Coenagrion hastulatum (Charpentier,1825)	agrimon hasté	LC		EN				
odonates	Coenagrion mercuriale (Charpentier,1840)	agrimon de mercure	NT	EN		X	X	X	
odonates	Somatochlora arctica (Zetterstedt,1840)	cordulie arctique			EN				
odonates	Aeschna juncea (Linnaeus,1758)	aeschnes des joncs							
odonates	Leucorrhinia dubia (Vander Linden, 1758)		LC						
odonates	Sympetrum danae (Sulzer, 1776)	sympétrum noir			VU				
odonates	Sympetrum flaveolum (Linnaeus, 1758)	sympétrum jaune d'or			EN				
coléoptères	Acylophorus glaberrimus (Herbst 1784)								
coléoptères	Acylophorus wagenschieberi Kiesenwetter 1850								
coléoptères	Agabus affinis (Paykull 1798)								
coléoptères	Agabus congener (Thunberg 1794)								
coléoptères	Agonum ericeti (Panzer 1809)								
coléoptères	Atanygnathus terminalis (Erichson 1839)								
coléoptères	Bagous frit (Herbst 1795)								
coléoptères	Carabus arvensis Herbst 1784 ssp. thebaudi Colas, 1971								
coléoptères	Chaetocnema confusa (Boheman 1851)								
coléoptères	Chaetocnema sahlbergii (Gyllenhal 1827)								
coléoptères	Gymnusa brevicollis (Paykull 1800)								
coléoptères	Hydroporus gyllenhalii Schiodte 1841								
coléoptères	Hydroporus obscurus Sturm 1835								
coléoptères	Ilybius aenescens Thomson 1870								
coléoptères	Lathrobium rufipenne (Gyllenhal 1813)								
coléoptères	Longitarsus nigerrimus (Gyllenhal 1827)								
coléoptères	Ochtheophilum fracticorne (Paykull 1800)								
coléoptères	Pterostichus diligens (Sturm 1824)								
coléoptères	Pterostichus rhaeticus Heer 1837								
coléoptères	Rhagonycha morio Kiesenwetter 1851								
coléoptères	Stenus bifoveolatus Gyllenhal 1827								
lépidoptères	Euphydryas aurinia	damier de la succise				X	X	X	
lépidoptères	Maculinea alcon	azuré des mouillères		NT				X	
Mammifères	Neomys fodiens	musaraigne aquatique	LC	LC		X	X	X	
Mammifères	Neomys anomalus	crossope de Miller	LC	LC		X	X	X	
Mammifères	Arvicola sapidus	campagnol amphibie	VU	NT				X	
Mammifères	Lutra Lutra	loutre d'Europe	NT	LC		X	X	X	
Reptiles	Vipera berus	vipère péliade	LC	LC		X	X	X	
Reptiles	Zootoca vivipara	lézard vivipare	LC	LC		X	X	X	
Mollusque	Margaritifera margaritifera	moule perlière	CR	VU		X	X	X	
Poissons	Cottus gobio	chabot	LC	DD			X		
oiseaux	Gallinago gallinago	bécassine des marais	LC	EN/DD/NA *		X	X		
oiseaux	Anthus pratensis	pipit farlouse	LC	VU/DD/NA *		X	X		
oiseaux	Lanius excubitor L.	pie grèche grise	LC	EN/NA *		X	X		
oiseaux	Circaetus gallicus	circaète jean-le-blanc	LC	LC/ /NA *		X	X	X	
oiseaux	Cinclus cinclus	cincle plongeur	LC	LC/ / *			X	X	
oiseaux	Vanellus vanellus	vanneau huppé	LC	LC/LC/NA *		X	X		
oiseaux	Saxicola torquatus	tarier pâle	LC	LC/NA/NA *		X	X	X	

* nicheurs / non nicheurs (hivernants) / non nicheurs (de passage)

Catégories UICN:

	Espèces éteintes
EX	Eteinte
EW	Eteinte à l'état sauvage
RE	Eteinte au niveau régional (France)
	Espèces menacées de disparition
CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
	Autres catégories
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

➤ Bas-marais tourbeux à paratourbeux et gouilles

On rencontre ces végétations au contact des tourbières, en marge des hauts-marais, dans les gouilles ou dans des clairières forestières humides..

Quatre grands types ont été distingués, ils représentent environ **105 ha (soit moins de 1%) sur les 17 059 ha de milieux humides inventoriés**. Ces végétations présentent en mosaïque sont vraisemblablement partiellement inventoriées.

- 1-Les bas marais oligotrophes à *Carex nigra*
- 2-Les tourbières de transition à *Carex rostrata* et *Menyanthes trifoliata*
- 3-Les végétations pionnières des tourbes dénudées à *Rhynchospora alba*
- 4-Les végétations des chenaux et mares de tourbières à *Urticularis minoris*

a1 - Les bas marais oligotrophes à *Carex nigra*

Se situent en mosaïque dans de petites cuvettes en tourbières ou sur des milieux prairiaux. Les sphaignes occupent majoritairement ces espaces. Ces végétations sont caractérisées par la présence d'espèces hygrophiles oligotrophes (*Carex curta*, *Viola palustris*, *Agrostis canina*...).

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les bas-marais à *Eriophorum polystachion* et *Carex echinata*
- Les bas-marais à *Carex curta* et *Agrostis caninae*
- Les bas-marais à *Mentha arvensis* et *Carex curta*

Eunis : D2.22 Bas-marais à *Carex nigra*, *Carex canescens*, *Carex echinata*

L'intensification des pratiques agricoles modifie le cortège floristique de ces milieux qui évoluent naturellement vers les hauts-marais. Ces milieux sont connus au-dessus de 700 mètres d'altitude.

a2 - Les tourbières de transition à *Carex rostrata* et *Menyanthes trifoliata*

Ces formations se situent en transition entre végétations aquatiques et végétations terrestres, parfois à la surface de l'eau (treublants ou radeaux flottants). Se développent sur tourbe acide gorgée d'eau. Ce sont des habitats peu portants, constitués de Sphaignes, de Tréfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), de Potentille des marais (*Potentilla palustris*), de Laïche rostrée (*Carex rostrata*).

Quatre groupements élémentaires ont été décrits :

- La tourbière de transition à *Juncus acutiflorus* et *Carex rostrata*
- La tourbière de transition à *Narthecium ossifragum* et *Epilobium palustris*
- La tourbière de transition à *Menyanthes trifoliata* et *Carex echinata*
- Le radeau flottant à *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris*

Eunis : D2.33 Tourbières treublantes à *Carex rostrata*

Natura 2000 : 7140 Tourbières de transition et treublantes

Cahiers d'habitats : 7140-1 Tourbières de transition et treublants

Ces formations rares à l'échelle du Massif central et du Parc possèdent une très forte valeur environnementale. Parmi les espèces botaniques majeures, citons *Hammarbya paludosa* (liste rouge de l'UICN 2012- Protection nationale) et *Urticularia minoris* L. (liste rouge UICN 2012-)

Ces végétations sont sensibles au piétinement mais le bétail s'y aventure peu.

Ces végétations ont été relevées au-dessus de 600 m. Ces communautés végétales évoluent vers le bas-marais, puis le haut-marais.

a3 - Les végétations pionnières des tourbes dénudées à *Rhynchospora alba*

Ces végétations se développent sur tourbe acide dénudée, (elles sont parfois appelées flore du pied de la vache). Elles sont formées d'une strate bryophytique (peu étudiée dans la région), de *Rhynchospora alba* et de *Drosera pl.sp.*

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Le bas-marais à *Eleocharis multicaulis* et *Rhynchospora alba*
- Le bas-marais à *Carum verticillatum* et *Rhynchospora alba*
- Le bas-marais pionnier à *Drosera intermedia* et *Rhynchospora alba*

Eunis : D2.34 Communautés de tourbes et de sables humides, ouverts et acides, avec *Rhynchospora alba* et *Drosera*

Natura 2000 : 7150 Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchospora*

Cahiers d'habitats : 7150 -1 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion

Ces milieux rares sont menacés par l'assèchement. Ces végétations pionnières sont par essence de courte durée. Le fait de dénuder la tourbe dans des conditions normales permet de relancer cette dynamique. Ces milieux abritent des espèces rares comme *Lycopodiella inundata* (liste rouge de la flore vasculaire de France 2012 ; protection nationale) ou *Scheuchzeria palustris* considérée comme disparue du territoire depuis 1990.

a4 - Les végétations des chenaux et mares de tourbières à *Utricularis minoris*

Ces végétations se développent dans des eaux peu profondes, acides et oligotrophes. On les rencontre dans des chenaux, queues d'étangs ou petites mares au sein des complexes tourbeux.

Composées d'une strate muscinale dominée par les Sphaignes et d'*Utricularia minor*. Les espèces fréquemment présentes sont : *Juncus bulbosus*, *Carex rostrata*, *Potamogeton polygonifolius*.

Un seul groupement élémentaire a été décrit :

Les végétations des chenaux et mares de tourbière à *Utricularia minor*

Eunis : C1-4 Lacs, étangs et mares permanents dystrophes

C1-26 Communautés des plans d'eau mésotrophes à Sphaignes et *Utricularia*

Natura 2000 : 3160 Lacs et mares dystrophes naturels

Cahiers d'habitats : 3160-1 Mares dystrophes naturelles

Trouvées au-dessus de 700 m, ces végétations semblent rares.

➤ Hauts-marais et tourbières

Les hauts-marais constituent les habitats typiques des tourbières. **4584 hectares** ont été inventoriés (121 communes), ce qui représente environ **27 % des zones humides inventoriées**.

Ces végétations sont dominées par la strate muscinale (sphaignes et polytrics). Ces mousses retiennent l'eau et assurent le fonctionnement de ces milieux. Ces milieux abritent des espèces spécialisées et parfois relictuelles de l'époque glaciaire.

Sur le Parc tous les stades d'évolution dynamique de ces milieux humides se rencontrent. Il est possible d'observer le haut-marais à forte activité turfigène et la lande tourbeuse qui constitue le stade final d'évolution du haut-marais.

Ont été distingués :

1. Les hauts-marais à *Vaccinium oxycoccos* et *Erica tetralix*
2. Les landes tourbeuses à *Juncus squarrosus* et *Scirpus cespitosum*

1- Les hauts-marais à *Vaccinium oxycoccos* et *Erica tetralix*

Ces végétations se trouvent au fond des cuvettes, alvéoles géomorphologiques. L'alimentation en eau de pluie est essentielle à leur développement. Ce sont des végétations à faible nombre d'espèces. Dépressions et micro-buttes se succèdent.

On rencontre les espèces caractéristiques suivantes : *Shagnum magellanicum*, *Sphagnum affine*, *Sphagnum papillosum*, *Sphagnum subnitens*, *Calluna vulgaris*, *Erica tetralix*, *Vaccinium oxycoccos*, *Eriophorum vaginatum*, *Carex pauciflora*, *Carex echinata*....

Trois groupements élémentaires ont été décrits, leur développement est fonction du gradient d'hygrophilie :

- *Erico tetralicis-Sphagnetum magellanici narthecium ossifragi* G.Lemée 1938
Ce sont les végétations les plus hygrophiles.
- *Erico tetralicis-Sphagnetum magellanici typicum*
- Haut-marais en voie d'assèchement
Les espèces de haut-marais régressent tandis que les espèces de la lande tourbeuse apparaissent.

Eunis : D1-11 Tourbières hautes actives relativement peu dégradées

Natura 2000 : 7110 *Tourbières hautes actives*

Cahiers d'habitats : 7110-1 Végétations des tourbières hautes actives

2- Les landes tourbeuses à *Juncus squarrosus* et *Scirpus cespitosum*

Elles peuvent occuper de vastes surfaces dans des cuvettes du socle granitique. Ce sont des végétations moins hygrophiles que les hauts-marais, dominées par un tapis de sphaignes sur lequel évolue une strate herbacée accompagnée de sous-arbrisseaux.

On rencontre des bryophytes moins hygrophiles comme *Sphagnum compactum* et *Pleurozium schreberi*.

La lande tourbeuse à Jonc squarreux et Scirpe d'Allemagne se décline en deux sous-associations :

- *Ericetum tetralicis typicum* : ces végétations sont assez rares sur le territoire du Parc
- *Ericetum tetralicis cladonietosum* : Se développent des espèces des pelouses acidiphiles, ce qui indique un début d'assèchement du haut-marais.

Eunis : D1-11 Tourbières hautes actives relativement peu dégradées

Natura 2000 : 7110 Tourbières hautes actives

Cahiers d'habitats : 7110-1 Végétations des tourbières hautes actives

La lande tourbeuse évolue vers des boisements spontanés de Pins sylvestre.

- Prés tourbeux à paratourbeux

Ce sont des végétations herbacées oligotrophes à mésotrophes des zones humides. Elles sont dominées par les joncs et la Molinie bleue. Ces formations se développent sur des sols acides à légèrement acidoclines.

Ils représentent **2367 hectares** (14%) sur les 17059 hectares de milieux humides recensés. Ce chiffre est à prendre avec précaution, car les prés tourbeux se situent souvent en mosaïque avec les hauts-marais et les bas-marais.

Ces milieux présentent une bonne diversité d'espèces. Des espèces que l'on retrouve dans les prairies humides, *Juncus acutiflorus*, *Succisa pratensis*, *Scorzonera humilis*, dans les bas-marais *Molinia caerulea*, *Carex nigra*, *Potentilla erecta*, *Scutellaria minor*. Ces végétations sont caractérisées par la présence de *Carum verticillatum*, *Walhenbergia hederacea*, *Cirsium dissectum*...

Les prés tourbeux à paratourbeux mésotrophes, collinéens à submontagnards ont été décrits en 6 groupements élémentaires.

A noter la présence d'espèces protégées comme *Drosera rotundifolia* ou *Gentiana pneumonanthe*

- Prés tourbeux à *Cirsium dissectum* et *Scorzonera humilis*
- Prés tourbeux oligo-mésotrophes à *Juncus acutiflorus* et *Potentilla palustris*
- Prés tourbeux mésotrophes à *Carum verticillatum* et *Juncus acutiflorus*
- Prés tourbeux à *Carum verticillatum* et *Molinia caerulea*
- Prés tourbeux à *Molinia caerulea* et *Narthecium ossifragum*
- Prés tourbeux mésotrophes piétinés à *Carex viridula subsp. Oedocarpa* et *Agrostis canina*

Eunis : E 3.51 Prairies à *Molinia caerulea* et communautés associées

Natura 2000 : 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires tourbeux ou argilo-limoneux

Cahiers d'habitats : 6410-6 Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques

6410-9 Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques

6410-15 Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles

Ces milieux occupent encore d'assez grandes surfaces sur le territoire mais peuvent être menacés par le drainage, la fertilisation, un pâturage trop intense ou à l'inverse par l'abandon.

Les programmes en faveur des zones humides (Hors Natura 2000)

- Le plan régional d'actions zones humides et sa déclinaison territoriale

Comme pour les landes sèches, le CENL a élaboré un plan régional qui trouve sa déclinaison logique à l'échelle territoriale du Parc.

- Les cellules d'assistance technique zones humides

Leur activité est financée par les deux agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne et la Régio.. Animées par le CENL, elles permettent aux adhérents de bénéficier de conseils de gestion et de la réalisation de plans de gestion. Sur le bassin Loire-Bretagne, cette cellule d'assistance technique est intégrée au contrat territorial Vienne amont (Programme Sources en actions, co-animé par le Parc et l'EPTB- Vienne).

- Les MAE T prairies humides

Le Parc a répondu à l'appel à projet lancé par les ministères de l'agriculture et de l'écologie dans le cadre du Plan d'action national Zones humides. Ceci a permis de contractualiser des milieux humides sur des secteurs où les exploitants agricoles n'étaient pas sensibilisés. 533 hectares ont été engagés par 14 agriculteurs.

➤ Le PLAE

Comme pour les landes cet outil finance la restauration de milieux humides.

b. Les prairies humides

Les prairies humides hautes et peu entretenues sont fréquentes et liées à la déprise agricole. Ce sont généralement des prés plus ou moins abandonnés, parfois encore pâturés mais très faiblement. Elles se développent sur des sols organiques, acides marqués par la circulation d'eau. Ces végétations sont dominées par des espèces à haut port, *Molinia caerulea*, *Scirpus sylvaticus*, *Deschampsia flexuosa*, *Angelica sylvestris*.... Elles ont l'apparence de mégaphorbiaies mais sont dominées par des Poacées, Cyperacées, Joncacées. On rencontre également dans ces formations *Polygonum bistorta*, *Caltha palustris*, *Lotus uliginosus*, *Lysimachia vulgaris*, *Cardamine pratensis*, *Filipendula ulmaria*, *Galium palustre*....

Quatre groupements élémentaires ont été décrits, ils constituent des stades d'évolution dynamique entre prairies paratourbeuses et mégaphorbiaies.

- Les prairies hygrophiles méso-eutrophiles à *Scirpus sylvaticus* et *Caltha palustris*
- Les prairies hautes mésotrophes à *Molinia caerulea* et *Angelica sylvestris*
- Les prairies hautes submontagnardes à *Polygonum bistorta* et *Ranunculus aconitifolius*
- Les prairies hautes riveraines mésotrophes à *Deschampsia cespitosa* et *Viola palustris*

c. Les mégaphorbiaies

Ce sont des végétations hautes, soit dominées par des espèces à large feuilles (*Angelica sylvestris*, *Filipendula ulmaria*, *Lysimachia vulgaris*), soit par des espèces à port graminoides (Baldingère). Elles se développent sur des sols riches en éléments nutritifs, sur des zones humides en sols forestiers, en bordure de ruisseaux dans des parcelles agricoles, queues d'étangs ou fonds de vallées.

Ces milieux représentent **370 ha** sur les 17059 hectares de milieux humides recensés soit 2,10 %.

➤ Les mégaphorbiaies montagnardes hémisciaphiles à sciaphiles

Ces végétations se développent sur sols cristallins humides, y compris à des altitudes basses dans un contexte de vallées. Fréquentes en bord de ruisseaux dans les vallons encaissés en contexte forestier.

Dominées par des espèces de haut port comme *Angelica sylvestris*, *Doronicum austriacum*, *Ranunculus aconitifolius*, *Geranium sylvaticum*, *Filipendula ulmaria*... Ces espèces sont accompagnées d'espèce d'affinité montagnarde *Veratrum album*, *Crepis paludosa*, *Cenecio cacaliaster*...

Quatre groupements élémentaires ont été décrits :

- Les mégaphorbiaies riveraines eutrophes à *Chaerophyllum hirsutum* et *Deschampsia flexuosa*
- Les mégaphorbiaie montagnarde à *Adenostyles alliariae*
- Les mégaphorbiaies montagnardes eutrophes à neutroclines à *Geranium sylvaticum* et *Chaerophyllum hirsutum*
- Les mégaphorbiaies riveraines montagnardes à *Ranunculus aconitifolius* et *Doronicum austriacum*

Eunis : E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses

Natura 2000 : 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Cahiers d'habitats : 6430-2 Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes

➤ Les mégaphorbiaies collinéennes

Ces végétations se développent sur des sols organiques gorgés d'eau. Elles sont généralement pâturées très extensivement, parfois gyrobroyées. Elles sont abondamment fleuries en été, dominées par des espèces à haut port : *Filipendula ulmaria*, *Scirpus sylvaticus*, *Urtica dioica*, *Phalaris arundinacea*, *Angelica sylvestris*. Les espèces montagnardes ne sont plus présentes, en revanche on rencontre des espèces appréciant les sols organiques *Valeriana officinalis*, *Cirsium palustre*, *Scirpus sylvaticus*....

Deux groupements ont été décrits :

- Les mégaphorbiaies riveraines eutrophes à *Filipendula ulmaria*
Se situent en tête de bassin en bordure de rivières.
- Les mégaphorbiaies mésotrophes à *Juncus acutiflorus* et *Filipendula ulmaria*
Se situent également en tête de bassin, le long des ruisselets en contexte prairial.

Eunis : E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses
Natura 2000 : 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Cahiers d'habitats : 6430-2 Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes

3. Les prairies pâturées et prairies de fauche

Les milieux prairies ont été assez peu étudiés, de fait on ne connaît pas la répartition des prairies les plus diversifiées. Pourtant, **les prairies permanentes** (déclarées RPG 2010) représentent **68 865 hectares, soit 58.40 % de l'ensemble des surfaces déclarées** et environ **20 % du périmètre d'étude du Parc**.

a. Les prairies pâturées

Ce sont des formations directement attachées à l'élevage et leur composition floristique plus ou moins diversifiées évolue avec les pratiques. Ce sont des végétations héliophiles basses. Ces milieux sont peu étudiés.

Quatre grands types de prairies pâturées ont été mentionnés.

- Les prairies pâturées mésophiles et eutrophiles
- Les prairies pâturées mésohygrophiles
- Les prairies basses piétinées mésophiles vivaces
- Les végétations basses surpiétinées à annuelles

- Les prairies pâturées mésophiles et eutrophiles

Ce sont des végétations qui s'installent sur substrats cristallins sans trace d'hydromorphie. Sur sols mésotrophes, elles sont dominées par des Poacées (*Cynosurus cristatus*, *Festuca gr.rubra*, *Anthoxanthum odoratum*, *Agrostis canina*...). Sur sols plus eutrophes par *Trifolium repens*, *Taraxacum* sect. *Ruderalia*, *Lolium perenne*.

On observe un ensemble d'espèces adaptées au pâturage *Poa annua*, *Veronica serpyllifolia*, *Bellis perennis*,en fonction de l'eutrophisation on rencontre, *Rumex acetosella*, *Stachys officinalis*, *Lotus corniculatus*... Dans le cadre d'un système mixte pâturage et fauche, et lorsque le pâturage est extensif apparaissent des espèces de prairies de fauche : *Daucus carota*, *Knautia arvensis*, *Trisetum flavescens*, *Arrhenatherum elatus*.

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les prairies maigres pâturées à *Luzula campestris* et *Cynosurus cristatus*
Ces prairies présentent une diversité floristique élevée (27 espèces en moyenne par relevés)
Les prairies d'affinité montagnarde c sont caractérisée par la présence de *Gentiana lutea*, *Viola lutea*, *Geranium sylvaticum* ; *Polygonum bistorta*, *Phyteuma spicatum*.
Les prairies enrichies en espèces de prairies de fauche se caractérisent par *Rhinanthus minor*, *Malva moschata*, *Trisetum flavescens*, *Arrhenatherum elatus*.
- Les prairies artificielles à *Dactylis glomerata* et *Bromus mollis*
La diversité de ces prairies est moins importante (23 espèces néanmoins), elles se développent sur sols eutrophes d'origine anthropique.
- Les prairies pâturées, grasses à *Lolium perenne* et *Cynosurus cristatus*

Eunis : E2.11 Pâturages ininterrompus

Les prairies mésophiles pâturées sont communes sur le territoire. L'action du bétail est indispensable à leur maintien tandis qu'une trop forte fertilisation menace leur diversité. **Les formations les plus riches en diversité pourraient faire l'objet de mesures agro-environnementales de résultats.**

- Les prairies pâturées mésohygrophiles

Se trouvent sur substrats cristallins présentant des traces d'hydromorphie, souvent en fond de talwegs ou à proximité de zones de sources. Elles sont généralement gérées par pâturage bovin.

Ce sont des prairies hautes caractérisées par la présence de *Cirsium palustre*, *Juncus effusus*, *Juncus acutiflorus*, *Myosotis scorpioides*, *Lotus pedunculatus*, *Ranunculus repens*, *Lynchnis flos-cuculi*...

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les prairies mésohygrophiles à *Juncus acutiflorus* et *Cynosurus cristatus*
- Les prairies pâturées mésohygrophiles à *Nardus stricta* et *Juncus effusus*
- Les prairies mixtes mésohygrophiles à *Scorzonera humilis* et *Agrostis capillaris*

Eunis : E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides

Ces formations végétales sont plus fréquentes au-dessus de 700 m.

- Les prairies basses piétinées mésophiles vivaces

Ces végétations se rencontrent sur de petites surfaces à l'entrée des prairies permanentes, sur des sols fortement compactés. Le cortège floristique est dominé par des vivaces, en rosette (*Plantago major*). Ce sont des végétations peu diversifiées, de faible hauteur : *Prunella vulgaris*, *Lolium perenne*, *Polygonum aviculare*...

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Groupement eutrophe à *Lolium perenne* et *Plantago major*
- Groupement Mésotrophe à *Prunella vulgaris* et *Plantago major*
- Groupement mésotrophe à *Juncus tenuis* et *Leontodon autumnalis*

Eunis : E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage

Ces végétations sont fréquentes partout en France et n'abritent pas d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale.

- Les végétations basses surpiétinées à annuelles

Ce sont des formations basses qui laissent apparaître le sol nu. Ce sont des végétations pionnières, soumises à de fortes contraintes de tassement. Le cortège floristique est pauvre : *Veronica serpyllifolia*, *Poa annua*, *Matricaria discoidea*, *Plantago coronopus*, *Polygonum aviculare*...

Deux groupements ont été décrits :

- Groupement eutrophe à *Polygonum aviculare* et *Matricaria discoidea*
- Groupement (mésotrophe)-eutrophe à *Plantago coronopus*

En l'absence d'intervention ces végétations basses s'enrichissent progressivement et évoluent en prairies basses. N'abritent pas d'espèces végétales présentant un intérêt au plan national.

b. Les prés de fauche

Ils sont installés sur des sols profonds moyennement à fortement enrichis. L'intensité de la fertilisation conditionne le cortège floristique. Les prés les plus riches au plan floristique sont les moins enrichis.

Les espèces caractéristiques sont le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*), le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), la Grande berce (*Heracleum sphondylium*).

Les différents types de prés de fauche sont fonction de l'altitude, de la trophie et de la réserve en eau des sols. Deux grands types ont été dissociés sur le territoire du Parc.

- Les prés fauchés collinéens des sols eutrophes
- Les prés fauchés collinéens des sols mésotrophes

Les prés fauchés collinéens des sols eutrophes

Ils se développent sur substrats riches en nutriments, dans un contexte mésophile et sont façonnés par la pratique d'une fauche tardive. Le cortège floristique est composé d'un bon nombre d'espèces (entre 20 et 30). Aux espèces communes des prairies pâturées s'ajoutent des espèces qui permettent de différencier prés de fauche de prairies pâturées : *Rhinanthus alectorophus*, *Arrhenatherum elatius*, *Trisetum flavescens*, *Galium mollugo*, *Tragopogon pratensis*, *Lathyrus pratensis*, *Heracleum sphondylium*, *Dactylis glomerata*, *Phleum pratense*, *Rumex obtusifolius*, *Bromus hordeaceus*...

Un groupement élémentaire a été décrit :

- Les prés de fauche à *Heracleum sphondylium* et *Bromus hordeaceus*

Ces prés offrent une diversité spécifique. Ils constituent un milieu privilégié de certaines espèces d'oiseaux (Tarier des prés, Caille des blés, Bruant proyer, Alouette des champs...). Ils sont rares et menacés par le changement des pratiques agricoles (enrubannage, sursemis)

Ils semblent plus présents au-dessus de 600 mètres.

Eunis : E2.2 Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes

Natura 2000 : 6510, Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Cahier d'habitats : 6510-7 Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques

Les prés fauchés collinéens des sols mésotrophes

Ils se développent sur des sols peu enrichis en nutriments. Le cortège floristique est plus diversifié que pour les prés fauchés sur sols eutrophes. On retrouve les espèces citées précédemment, auxquelles viennent s'ajouter des espèces d'affinité pelousaire : *Briza media*, *Lotus corniculatus*, *Festuca rubra*, *Luzula campestris*, *Stachys officinalis*

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- Groupement à *Luzula campestris* et *Bromus hordeaceus*
- Les prairies de fauche des sols mésotrophes à *Knautia arvensis* et *Arrhenatherum elatius*

Eunis : E2.21 Prairies de fauche atlantiques

Natura 2000 : 6510, Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Comme l'ensemble des prés de fauche, ces formations sont rares. Ces milieux offrent un intérêt particulier pour les oiseaux et les insectes. Ils sont partout en France en voie de raréfaction. Ces végétations sont plus présentes au-dessus de 600 m et sur l'est du territoire du Parc.

Les prairies de fauche riches en espèces méritent une attention particulière. La mise en œuvre de Mesures agro-environnementales de résultat pourrait être une bonne méthode de sensibilisation et de prise en compte par la profession agricole.

C2. Les végétations aquatiques.

Situé en tête de bassin versant, le territoire du Parc donne naissance à une multitude de cours d'eau. Les eaux sont en règle général oligotrophes et peu minéralisées.

La plupart des cours ont été entravés par des barrages hydroélectriques et de nombreux étangs ont été créés.

1. Les herbiers aquatiques

- Les herbiers des eaux peu courantes oligo-mésotrophes

Ces végétations se développent dans des eaux peu profondes (ruisselets) ou stagnantes (mares des complexes paratourbeux).

Toujours dominées par la présence de *Potamogeton polygonifolius*. On rencontre également *Juncus bulbosus*, *Luronium natans*⁵⁰ (liste rouge européenne de l'UICN 2012, LC), *Littorella uniflora*⁵¹ et des espèces de bas-marais, *Ranunculus flammula*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Juncus acutiflorus*...

Un groupement élémentaire a été décrit :

- Herbier enracinés des eaux peu courantes oligo-mésotrophes à *Potamogeton polygonifolius*.

Eunis : C2.18 Végétations oligotrophes acidiphiles des ruisseaux de sources

Natura 2000 : 3260 Rivières des étages planitiaire et cmontagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-fluitantis*

Cahiers d'habitats : 3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides

Ces végétations sont rares et abritent deux espèces protégées. Plus fréquente dans le secteur Montagne limousine. Sensibles à la qualité de l'eau ces végétations se raréfient au plan national.

⁵⁰ *Luronium natans* fait l'objet d'un plan national d'actions, c'est une espèce protégée au plan national, européen (annexe II et IV de la Directives habitats, faune, flore) et international (annexe I de la Convention de Berne).

⁵¹ *Littorella uniflora* bénéficie d'une protection nationale

- Les herbiers enracinés des eaux stagnantes oligo-mésotrophes

Ces végétations sont situées en tête de bassin, dans des eaux stagnantes de pares, vasques paratourbeuses, bras morts de ruisselets. Dominées par *Callitriche stagnalis* et *Ranunculus omiophyllus* accompagnées d'espèces liées aux végétations amphibies *Glyceria sp*, *Ranunculus flammula* ou aux prairies hygrophiles : *Ranunculus repens*, *Lotus pedunculatus*..

Un groupement élémentaire a été décrit :

- Herbier à *Callitriche stagnalis* des eaux stagnantes

Eunis : C2.18 Végétations oligotrophes acidiphiles des ruisseaux de sources

Ces végétations occupent des surfaces réduites. Elles sont sensibles au piétinement du bétail et à la qualité des eaux.

2. Les végétations fontinales

Correspondent aux végétations qui colonisent les zones de sources, marges de ruisseaux aux eaux claires et froides, parfois aussi les trous d'eau et les points d'abreuvement. Sur de faibles surfaces, on les rencontre le long de vallons forestiers humides et frais et sur des parcelles agricoles.

Ces végétations diffèrent selon l'éclaircissement, deux grandes communautés sont ainsi dissociées.

- Les végétations fontinales héliophiles

S'observent en pleine lumière sur substrats acides. Se développent au contact de suintements, aux bords des ruisseaux. Végétations rases et peu diversifiées. On retrouve *Stellaria alsine* et *Epilobium obscurum*.

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les végétations fontinales à *Montia fontana*
- Les végétations fontinales à *Epilobium obscurum*
- Les végétations fontinales à *Ranunculus omiophyllus*

Eunis : C2.11 Sources d'eau douce

Ces végétations sont toujours de surface limitée. Elles sont sensibles au piétinement.

- Les végétations fontinales sciaphiles à hémisciaphiles

Se développent le long des ruisseaux et en contexte forestier à la faveur de suintements sur substrats acides.

Ce sont des végétations rases et pauvres en espèces, de faible surface. Elles sont caractérisées par trois espèces : *Chrysosplenium oppositifolium*, *Cardamine flexuosa*, *Carex remota*.

Quatre groupements élémentaires ont été décrits :

- Les végétations fontinales collinéennes à *Chrysosplenium oppositifolium* et *Epilobium obscurum*
- Les végétations fontinales montagnardes à *Chrysosplenium alternitifolium* des sols neutrophiles. Cette formation végétale n'a été trouvée que dans les gorges du Chavanon
- Les végétations fontinales sciaphiles à *Chrysosplenium oppositifolium* et *Cardamine flexuosa*
- Les végétations fontinales intraforestières à *Carex remota*

Eunis : C2.11 Sources d'eau douce

Ce sont des végétations assez fréquentes sur le territoire qui peuvent parfois abriter des espèces rares et protégées.

3. Les végétations amphibies

Se développent sur les zones de battements des lacs, étangs et berges planes de rivières. Elles se présentent sous la forme de gazons, submergés une partie de l'année.

Trois grands types se distinguent.

- Les végétations amphibies des berges des plans d'eau et ruisseaux

Ce sont des végétations pionnières qui se développent sur les marges exondées des lacs, étangs et mares aux eaux acides et pauvres en éléments nutritifs, sur substrat sableux. Ces tapis ras, inondés sont composés d'espèces à feuilles filiformes : *Juncus bulbosus*, *Littorella uniflora*.

Quatre groupements élémentaires ont été décrits :

- Les gazons toujours submergés à *Littorella uniflora*
Sur le lit sableux des ruisseaux à cours lents et à eau bien oxygénée, **ce groupement semble particulier aux ruisseaux du plateau de Millevaches**
- Les gazons amphibies à *Eleocharis acicularis* et *Littorella uniflora*
Installés sur les grèves envasées des lacs et étangs
- Les gazons amphibies à *Eleocharis acicularis* et *Elatine hexandra*⁵²
Installés sur les grèves envasées des lacs et étangs, absence de *Littorella uniflora* au bénéfice de *Eleocharis acicularis* et *Elatine hexandra*.
- Les gazons amphibies à *Ranunculus flammula* et *Juncus bulbosus*
Ces gazons sont relativement riches en espèces, sur grèves sablonneuses. On y rencontre *Ranunculus flammula* et *Juncus bulbosus* accompagnés d'un cortège d'espèces des prés tourbeux.

Eunis : C3.41 Communautés amphibies vivaces eurosibériennes

Natura 2000 : 3130 Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation à *Littorelletea uniflorae* et /ou *Isoëto-Nanojuncetae*

Cahiers d'habitats : 3130-2 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des *Littorelletea uniflorae*

Ces végétations sont assez rares à l'échelle du Massif central, vraisemblablement plus présentes sur la façade atlantique. **Elles sont toujours liées à des eaux de bonne qualité** et en voie de régression. L'isoète à spores épineuses (*Isoetes echinospora*⁵³), espèce rare en voie de régression partout en France est connue de plusieurs ruisseaux du plateau de Millevaches. Les conditions de son développement en station d'eau courante semblent être endémique du plateau de Millevaches.

- Les végétations aquatiques à amphibies des rigoles et dépressions

Ces gazons occupent toujours de faibles surfaces, en situation héliophile. Se développent dans des rigoles, ruisselets ou dépressions en système tourbeux sur sols acides, pauvres en éléments nutritifs.

Les espèces communes à ces gazons sont *Juncus bulbosus*, *Hypericum elodes*, *Potamogeton polygonifolius*.

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- Les végétations des rigoles et ruisselets en système tourbeux et paratourbeux
Ces végétations sont dominées par *Potamogeton polygonifolius* et *Hypericum elodes*.
- Les végétations des dépressions tourbeuses à *Eleogiton fluitans*
Groupement très hygrophile, présence du Scirpe flottant (*Eleogiton fluitans*⁵⁴) et de la Renoncule toute blanche (*Ranunculus oboleucos*⁵⁵). Ces deux espèces sont inscrites sur les listes rouges mondiale et européenne.

Eunis : C3.41 Communautés amphibies vivaces eurosibériennes

Natura 2000 : 3130 Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation à *Littorelletea uniflorae* et /ou *Isoëto-Nanojuncetae*

Cahiers d'habitats : 3130-2 Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des *Littorelletea uniflorae*

Ces végétations sont rares à l'échelle du Massif central. Si les végétations à Millepertuis sont assez fréquentes sur le territoire du Parc, celles à Scirpe flottant sont très rares. L'entretien drastique ou le busage des rigoles, le piétinement peuvent être une menace pour ces formations végétales.

- Les végétations amphibies annuelles des berges inondables

Ces végétations basses, composées d'espèces annuelles, se développent sur des terrains inondables (étangs, lacs), rarement sur les marges des rivières à la faveur d'eaux acides méso-oligotrophes à méso-eutrophes.

⁵² *Elatine hexandra* : Liste rouge européenne UICN 2012, LC

⁵³ *Isoetes echinospora* : liste rouge européenne de l'UICN -2012- LC ; liste rouge de la flore vasculaire de France 1-2012-VU, protection nationale.

⁵⁴ *Eleogiton fluitans* : liste rouge mondiale de l'UICN 2012-LC et liste rouge européenne UICN 2012- LC

⁵⁵ *Ranunculus oboleucos* : liste rouge mondiale de l'UICN 2012-DD et européenne UICN 2012 -DD

Les espèces majoritairement rencontrées sont : *Isolepis setacea*, *Lythrum portula*, *Illecebrum verticillatum*, *Gnaphalium uliginosum*, *Juncus bufonius*.

Un seul groupement élémentaire a été décrit :

- Gazon amphibie annuel à *Juncus bufonius* et *Lythrum portula*

Eunis : C3.51 Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies

Ces végétations sont rares à l'échelle du Massif central. Elles se développent vraisemblablement davantage à des altitudes plus basses. Trois relevés seulement sur le territoire du Parc pour ces végétations qui présentent une grande valeur patrimoniale. **Connues seulement de l'étang de la Ramade et en bord de rivière sur Peyrelevade et Sussac.**

4. Les roselières et grandes cariçaies

Ce sont les végétations palustres qui ceignent les marges de plans d'eau, des fossés, des dépressions au niveau des lits de rivières, les linéaires de cours d'eau.

Se présentent en trois grands types :

- les roselières basses ou ceintures amphibies au contact des eaux stagnantes en bordure de plans d'eau ou de fossés, en conditions eutrophes
- les grandes cariçaies ou magno-cariçaies dominées par de grandes espèces de laïches (*Carex*), en marge de plans d'eau ou en fond de vallons en système prairial, sur sols inondables et riches en matière organiques
- les roselières hautes dominées par roseaux et massettes, se développent les pieds dans l'eau sur sols riches en éléments nutritifs en bordure de mares et étangs. Elles sont rares sur le territoire du Parc.

- Les roselières à *Phalaris arundinacea*
- Les roselières hautes
- Les peuplements à grandes laïches
- Les roselières basses à *Glyceria fluitans* et *Eleocharis palustris*

- Les roselières à *Phalaris arundinacea*

Se développent sur sols acides, riches en sable et pauvres en éléments nutritifs, en bord d'étangs ou de petites rivières. Ce groupement est très rare sur le plateau de Millevaches (trois relevés) et présente un intérêt floristique limité. Observé dans la partie basse des vallées (Vienne, Thaurion, Vézère).

- Les roselières hautes

Peu diversifiées ces végétations s'installent en bords d'étangs ou des eaux stagnantes, présentant un marnage marqué. Il existe des formations hautes composées de *Thypha* ou *Phragmites* et de plus basses à *Equisetum*. Ses espèces des roselières sont accompagnées de *Carex* (*Carex rostrata*, *Carex vesicaria*) ou d'espèces des roselières basses *Glyceria fluitans*, *Sparganium erectum* et parfois d'espèces de mégaphorbiaie comme *Lysimachia vulgaris*.

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les roselières à *Thypha latifolia*

Eunis : C3.23 Thyphaies

- Les roselières hautes à *Phragmites australis*

Eunis : C3.21 Phragmitaies à *Phragmites australis*

- Les roselières à *Equisetum fluviatilis*

Ces dernières sont des végétations pionnières des plans d'eau peu profonds.

Eunis : C3.24 Communautés non graminoides de moyenne-haute taille bordant l'eau

Hormis les formations à Prêles (*Equisetum*), les autres roselières sont rares à l'échelle du territoire du Parc.

- Les peuplements à grandes laïches

On rencontre ces végétations plutôt en bordure d'étangs, sur sols humides, acides plus ou moins organiques. Végétations hautes et denses, assez pauvres en espèces et marquées par la présence des Laïches (*Carex*). Les *Carex* qui dominent sont *Carex paniculata*, *Carex rostrata*, *Carex vesicaria*. Des espèces des mégaphorbiaies accompagnent les *Carex* : *Lysimachia vulgaris*, *Iris pseudacorus*, *Lycopus europaeus* ainsi que des espèces des prairies hygrophiles : *Myosotis scorpioides*, *Juncus effusus*, *Poa trivialis*.

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les magnocariçaies mésotrophes à *Carex paniculata*
Se rencontrent en fond de vallon et en contexte agropastoral ou en complexe tourbeux
- Les magnocariçaies mésotrophes à *Carex vesicaria*
Plus diversifiées, elles occupent les marges des plans d'eau, le lit mineur des ruisseaux ou de petites rivières.
- Les magnocariçaies oligotrophes à *Carex rostrata*

Eunis : D5.21 Communautés de grands Carex (Magnocariçaies)

Ces végétations se rencontrent sur l'ensemble du territoire.

- Les roselières basses à *Glyceria fluitans* et *Eleocharis palustris*

Ce sont des végétations plus basses, installées sur sols gorgés d'eau une grande partie de l'année, en bord d'eaux stagnantes. Ces formations sont appelées prairies flottantes.

Les espèces principales sont la Glycérie (*Glyceria* sp.) et le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*).

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- Les roselières basses collinéennes à *Eleocharis palustris*
- Les roselières basses à *Glyceria fluitans* et *Ranunculus flammula*

Eunis : C3.24 Communautés non graminoides de moyenne-haute taille bordant l'eau

Ces formations sont fréquentes, mais semblent moins représentées sur le territoire du Parc sur le secteur central au-dessus de 600 m.

C3. Les milieux forestiers remarquables

Au début du XX siècle la forêt ne représentait qu'à peine 5 % du territoire⁵⁶.

Les milieux forestiers occupent aujourd'hui 54,70 % de la surface totale du périmètre d'étude. La forêt est en partie constituée d'une forêt de production résineuse relativement jeune (29,80 %). Les peuplements feuillus se sont majoritairement développés spontanément et représentent 40,40 % des surfaces boisées. Les peuplements mixtes composent 29,60 % de ces mêmes surfaces (Source IFN 2003-2004).

Tableau 9 : Forêt de conifères

Type de peuplement au sens IFN	Périmètre d'étude (en ha)	taux / surfaces boisées
Futaie de conifères	79391,9	23,30%
Futaie de Pins	5412	4,20%
Forêt ouverte de conifères	2281,1	2,30%
	87085	29,80%

⁵⁶ RIGHI J.M, (coord.), 2001. Guide simplifié : Stations forestières et choix des essences sur le plateau de Millevaches. CRPF Limousin. 64 p.

Tableau 10 : Forêt de feuillus

Type de peuplement au sens IFN	Périmètre d'étude (en ha)	taux / surfaces boisées
Forêt ouverte de feuillus	3170,4	3,6
Futaie de Feuillus	19643,4	12,9
Mélange enrichi de futaie feuillue et taillis	1071,3	0,6
Mélange normal de futaie feuillue et taillis	10393,1	7,1
Mélange pauvre de futaie feuillue et taillis	14013,2	10
Taillis de Châtaignier	989,5	0,9
Taillis de feuillus indifférenciés	5845,9	5,3
	55126,8	40,4

Tableau 11 : Forêt mixte

Type de peuplement au sens IFN	Périmètre d'étude (en ha)	taux / surfaces boisées
Futaie mixte à conifères prépondérants	11677,3	7,00%
Futaie mixte à Pins prépondérants	1676,1	1,40%
Futaie Mixte à feuillus prépondérants	9076,9	6,30%
Mélange de futaie de conifères et taillis	21912,4	12,90%
Mélange de futaie de Pins et taillis	3110,8	2,00%
	47453,5	29,60%

Le territoire se situe à l'étage collinéen sous influence atlantique, quelques secteurs subissent une influence montagnarde. Ces milieux restent encore bien peu étudiés pourtant ils abritent une biodiversité importante notamment dans les vallées (Luzège, Combade, Corrèze ...).

Les travaux conduits par le CBNMC à la demande du Parc ont néanmoins permis de décrire les milieux forestiers feuillus les plus remarquables. Certains peuplements résineux offrent désormais un réel intérêt en matière de biodiversité (Bois de Lavergne, forêt de la Feuillade....) mais ils restent peu étudiés.

Le présent diagnostic détaille les milieux feuillus qui ont fait l'objet d'une description.

1. Les forêts mésophiles

a. Les forêts acidiphiles collinéennes

- Les chênaies et hêtraies-chênaies acidiphiles du collinéen

Se développent sur substrats d'origine cristalline, sur sols acides et pauvres. La strate arborée est dominée par *Quercus robur*, *Fagus sylvatica*, *Castanea sativa* (à basse altitude). La strate herbacée est pauvre (15 à 20 espèces) mais certaines espèces sont recouvrantes : *Vaccinium myrtillus*, *Pteridium aquilinum*, *Luzula sylvatica*. On trouve également *Deschampsia flexuosa*, *Calluna vulgaris*, *Melampyrum pratense*, *Hypericum pulchrum*, *Teucrium scorodonia*.

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les hêtraies-chênaies acidiphiles du collinéen inférieur à *Deschampsia flexuosa* et *Melampyrum pratense*.
- Les hêtraies-chênaies acidiphiles du collinéen supérieur à *Vaccinium myrtillus* et *Galium saxatile*.

Se caractérisent par la présence de *Sorbus aucuparia*, *Maianthemum bifolium*, *Erythronium dens-canis* et l'absence d'espèces montagnardes.

- Les hêtraies-chênaies acidiphiles du collinéen supérieur à *Vaccinium myrtillus* et *Blechnum spicant*.

Souvent en exposition fraîche, dans des vallons abrités et de fortes pentes, elles sont caractérisées par la présence de *Blechnum spicant* et *Luzula sylvatica*.

Eunis : G1.81 Bois atlantiques à *Quercus robur* et *Betula*

Eunis : G1.61 Hêtraies acidiphiles medio-européennes

Natura 2000 : 9120 Hêtraies atlantiques acidiphiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*

Cahiers d'habitats : 9120-2 Hêtraies –chênaies collinéennes à Houx

Ces forêts constituent le stade climacique des boisements sur sols acides de l'étage collinéen. Si le cortège floristique est peu diversifié, elles représentent des habitats d'espèces très importants pour les Chiroptères, certains oiseaux ou insectes rares. Ces milieux sont en recul.

- Les chênaies sessiflores thermophiles et acidiphiles

Se développent sur substrat filtrant, acide et cristallin, sur de fortes pentes et en exposition sud. Ce sont des boisements clairs de chênes de petite taille. On rencontre des espèces thermophiles comme *Anthericum liliago*⁵⁷, *Festuca paniculata subsp.spadicea*⁵⁸, *Silene nutans*, *Senecio adonitifolius*, *Asphodelus albus*...

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- Les chênaies sessiflores collinéennes thermophiles à *Anthericum liliago* et *Festuca paniculata*

Ces boisements sont dominés par *Quercus petraea* et un cortège d'espèces thermophiles. Ces formations ne sont connues que vers Bujaleuf sur des pentes escarpées de la vallée de la Vienne (site Natura 2000) et sur de faibles surfaces.

- Les chênaies collinéennes acidiphiles à *Hieracium praecox* et *Deschampsia flexuosa*

Ce boisement n'avait pas été signalé en Limousin, il est décrit des expositions chaudes des contreforts d'Auvergne sur sols minces.

Eunis : G1.81 Bois atlantiques à *Quercus robur* et *Betula*

Ces boisements thermophiles sont rares sur le territoire du Parc. Ils sont évidemment menacés par l'éventualité de coupes suivies de conversion en boisement résineux. Ces milieux demeurent trop peu étudiés et sont encore mal connus.

b. Les forêts collinéennes à montagnardes

- Les hêtraies acidiphiles montagnardes

On rencontre ces formations à l'étage montagnard. Sur le territoire du Parc, elles se situent dans des conditions dites « abyssales », à basse altitude dans des stations localement froides. L'étagement des végétations s'en trouve bouleversé. Sur le Parc, ces hêtraies sont rares et se développent en bas de pente, sur sols acides et épais.

La strate arborée est dominée par le hêtre. Les espèces d'affinité montagnarde présentes sont : *Polygonatum verticillatum*, *Gymnocarpum dryopteris*, *Euphorbia hyberna*, *Oreopteris limbosperma*.

Un groupement élémentaire a été décrit :

- Les hêtraies acidiphiles montagnardes à *Gymnocarpum dryopteris* et *Polygonatum verticillatum*

Eunis : G1.61 Hêtraies acidiphiles medio-européennes

Natura 2000 : 9120 Hêtraies atlantiques acidiphiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*

Cahiers d'habitats : 9120-3 Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx

Rares sur le territoire du Parc, seulement connues des SIEM⁵⁹ de la Cubesse, du Chavanon et de Châteauvert. Elles constituent le stade climacique des sols acides des stations froides et confinées du plateau de Millevaches.

- Les hêtraies acidiphiles à neutrophiles montagnardes

Ces formations se trouvent dans des stations similaires aux hêtraies acidiphiles montagnardes, mais sur sols plus riches. Le climat est frais, il règne une humidité ambiante entretenue par la présence de rivières proches. La litière est peu épaisse signe d'une bonne activité biologique.

Le hêtre domine, la strate arbustive est peu développée. Les espèces d'affinité montagnarde de la strate herbacée sont bien présentes, *Scilla lilio-hyacinthus*, *Polygonatum verticillatum*, *Cardamine heptaphylla*, *Euphorbia hyberna*, *Lilium martagon*⁶⁰, *Oreopteris limbosperma*...

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- Les hêtraies montagnardes neutrophiles à *Scilla hyacinthus*

Ces formations sont d'une grande richesse en nombre d'espèces végétales (33 en moyenne par relevé)

- Les hêtraies du collinéen supérieur acidiphiles à *Gymnocarpum dryopteris* et *Lonicera periclyneum*

⁵⁷ *Anthericum liliago* : espèce protégée en Haute-Vienne

⁵⁸ *Festuca paniculata subsp.spadicea* : espèce protégée en Limousin

⁵⁹ SIEM sites d'intérêt écologique majeur du plan de Parc de la charte 2004-2014

⁶⁰ *Lilium martagon*, *Polygonatum verticillatum*, *Cardamine heptaphylla* sont des espèces protégées.

Eunis : G1.63 Hêtraies neutrophiles medio-européennes

Ces forêts représentent un stade climacique sur sols neutres à acidiclinales des stations froides et confinées du plateau de Millevaches. Actuellement uniquement connues de la vallée du Chavanon (SIEM – site Natura 2000). Menacées par l'éventualité de coupes forestières et conversion en boisements résineux.

c. Les forêts acidiclino-philés collinéennes

- Les chênaies et chênaies-hêtraies acidiclino-philés collinéennes

Se développent sur sols acidiclinales et neutroclinales, en bas de pente sur des sols colluvionnés, à bonne réserve hydrique.

La strate arborée est dominée par *Quercus robur* et *Quercus petraea*, accompagné de *Fagus sylvatica* et parfois *Fraxinus excelsior* et *Carpinus betulus*.

La flore herbacée est composée d'espèces acidiclino-philés au rang desquelles on rencontre :

- des espèces forestières et d'ourlets ; *Morhinga trinervia*, *Ajuga reptans*, *Stellaria holostea*, *Potentilla sterilis*, *Hedera helix*, *Polygonatum multiflorum*
- des espèces forestières des sols moyennement acides, *Viola riviniana*, *Lonicera pricyneum*, *Teucrium scorodonia*, *Lanium galeobdolon*...
- des espèces des sols neutroclinales : *Melica uniflora*, *Mercurialis perennis*, *Galium odoratum*..
- des espèces hydroclino-philés : *Athyrium filix-femina*, *Luzula sylvatica*...

Quatre groupements élémentaires ont été décrits :

- Les chênaies pédonculées neutrophiles à *Lonicera xylosteum* et *Pulmonaria affinis*
- Les chênaies-hêtraies et chênaies-charmaies collinéennes acidiclino-philés à *Lonicera periclymenum*
- Les chênaies pédonculées acidiclinales à *Mellitis melissophyllum* et *Lonicera periclymenum*
- Les chênaies-hêtraies à *Luzula sylvatica* et *Anemone nemorosa*

Eunis : G1.A1 Boisements sur sols eutrophes à mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus betulus*

Natura 2000 : 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Cahiers d'habitats : 9130-4 Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille

Ces milieux sont rares sur le territoire du Parc. Elles sont connues des vallées profondes : Chavanon, Vézère, Thaurion, Gioune, Luzège...) et de quelques grands massifs forestiers (Mirambel, Châteauvert, La Courtine...)

- Les forêts atlantiques des versants pentus

Se rencontrent sur de fortes pentes, en exposition nord et ouest. Le sol est instable, sur un sol issu de coulées colluvionnaires, composé de blocs, de gros graviers et d'éléments fins.

La proximité d'un cours d'eau entretient une ambiance chargée d'humidité nécessaire au développement de ces formations.

Les arbres sont rares, et les peuplements structurés par le Tilleul à feuilles en cœur et le Frêne. Le tapis herbacé est développé, caractérisé par la présence de fougères (*Dryopteris dilatata*, *Dryopteris affinis*, *Polystichum aculeatum*, *Polystichum setiferum*...)

Un groupement élémentaire a été décrit, mais un seul relevé existe, cette formation n'est connue que de la vallée de la Vienne vers Bussy à l'aval d'Eymoutiers.

- Boisement à *Tilia cordata* et *Polystichum setiferum*

Ces forêts constituent un stade climacique des sols instables, situés dans des vallons confinés et frais.

Cet habitat représente un intérêt patrimonial très élevé. Sa situation peu accessible limite les menaces, néanmoins la création de voiries forestières peu représenter un risque.

Eunis : G1.A4 Forêts de ravin et de pente

Natura 2000 : 9180 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

Cahiers d'habitats : 9180-2 Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille

2. Les forêts fraîches et humides

Ces forêts sont plutôt mal connues et plusieurs groupements n'ont été recensés qu'à l'occasion des travaux de caractérisation du CBNMC, commandés par le Parc.

Ces forêts se situent en fond de vallons en bordure de ruisseaux et rivières et sur des terrasses alluviales.

a. Les forêts riveraines

- Les aulnaies-frênaies riveraines du collinéen

Se rencontrent le long des cours d'eau, au contact de l'eau, sur des sols sablo-limoneux acidiclins, directement au contact de l'eau

Les arbres qui dominent sont *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*. La strate herbacée se structure sur deux niveaux :

- Des espèces hautes de mégaphorbiaies ; *Ranunculus aconitifolius*, *Deschampsia cespitosa*, *Doronicum austriacum*, *Athyrium filix-femina*...
- Des espèces basses, d'origine forestière ou fontinale : *Carex remota*, *Chrysosplenium oppositifolium*, *Oxalis acetosella*....

Trois groupements élémentaires ont été décrits :

- Les aulnaies-frênaies riveraines à *Impatiens noli-tangere* et *Ranunculus aconitifolius*
Décrit de la vallée de la Vézère vers Treignac, formation de basse altitude.

- Les aulnaies-frênaies riveraines à *Ranunculus aconitifolius* et *Chaerophyllum hirsutum*
Se rencontrent à des altitudes plus élevées.

- Les aulnaies-frênaies fontinales à *Carex remota* et *Chrysosplenium oppositifolium*
Sur de faibles surfaces, à proximité de sources, de suintements. Présence de *Cardamine flexuosa*, *Stellaria alsine*, *Lysimachia nemorum* ...

Eunis : G1.21 Forêts riveraines à *Fraxinus* et *Alnus* sur sols inondés par les crues mais drainées en, basses eaux

Natura 2000 : 91 E 0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Cahiers d'habitats : 91 E0-6 Aulnaies frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses

91 E0-8 Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux

Bien représentés, mais sur de petites surfaces, ces boisements peuvent être menacés par les travaux d'entretien de ripisylves, la présence d'espèces exotiques envahissantes, le lâcher de barrages.

Ils présentent un fort intérêt patrimonial en termes de diversité d'espèces végétales (30 espèces en moyenne par relevés).

Ces forêts constituent un stade climacique des sols acidiclins hygrophiles des fonds de vallons et vallées.

b. Les forêts de banquettes alluviales

- Les chênaies-frênaies des banquettes alluviales

Du collinéen au montagnard inférieur, ces forêts se développent sur substrats d'origine cristallines. Elles se développent sur des terrasses alluviales, périodiquement inondées, en bas de pentes colluvionnées, sur des sols plus ou moins riches en bases, frais et riches en substances nutritives.

Fraxinus excelsior, *Alnus glutinosa*, *Coryllus avellana* représentent la strate arbustive. La strate herbacée présente :

- Des espèces hygrocliclophiles *Ranunculus ficaria*, *Corydalis solida*, *Adoxa moschatellina*, *Thalictrella thalictroides*⁶¹, *Corydalis solida*...
- Des espèces forestières : *Lamium galeobdolon*, *Luzula sylvatica*, *Anemone nemorosa*...
- Des espèces nitrophiles : *Alliaria petiolata*, *Geranium robertianum*, *Urtica dioica*, *Geum urbanum*....

Un groupement élémentaire décrit :

- Les aulnaies-frênaies alluviales à *Pulmonaria affinis* et *Ranunculus ficaria*

Eunis : G1.A13 Frênaies-chênaies subatlantiques à *Primula eliator*

Ces boisements sont assez fréquents sur le territoire du Parc. Leur présence peut être menacée par des coupes suivies d'une conversion, mais aussi par la prolifération d'espèces envahissantes. Ces forêts représentent le stade climacique des sols acidiclins des terrasses alluviales de fond de vallées.

Présentes dans la plupart des vallées du plateau de Millevaches : Creuse, Thaurion, Vienne, Vézère, Chavanon.....

c. Les forêts marécageuses

- Les aulnaies marécageuses sur sols méso-eutrophes

Se développent sur substrats mésotrophes à eutrophes, sur sol marécageux, détrempé, plus ou moins riche en matières organiques, le plus souvent en fond de cuvette ou de talweg.

⁶¹ *Thalictrella thalictroides* : espèce protégée

Dominé par *Alnus glutinosa* et parfois *Betula alba*, ces formations présentent une strate arbustive composée de *Frangula dodonei* et *Salix acuminata*. La strate herbacée est marquée par la présence de fougères et de laïches. : *Dryopteris dilatata*, *Athyrium filix-femina*, *Carex laevigata*, *Carex paniculata*.

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- Aulnaies marécageuses à *Dryopteris dilata* et *Carex laevigata*
- Aulnaies marécageuses à *Athyrium filix-femina* et *Dryopteris cathusiana*

Eunis : G1.411 Aulnaies marécageuses méso-eutrophes

Ce sont des boisements assez fréquents qui peuvent être perturbés par le captage de sources ou le drainage.

Les aulnaies marécageuses effectivement recensées sur le périmètre du Parc représentent **747 hectares sur les 17509 hectares de zones humides recensées par le CBNMC**.

- Les aulnaies-boulaies tourbeuses

Se développent sur sols acides, tourbeux. Le bouleau pubescent y est très présent. Situées dans des cuvettes alvéolaires, ou en queue d'étang, toujours en situation très humide, elles possèdent un tapis de bryophytes riche en sphaignes et en polytrics.

La strate herbacée est dominée par des espèces de sols acides tourbeux comme *Carex curta*, *Carex echinata*, *Carex nigra*, *Scutellaria minor*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Molinia caerulea*....

Eunis : G1.51 Boulaies à sphaignes

G1.52 Aulnaies marécageuses sur tourbe acide b

Un seul groupement élémentaire décrit :

- Aulnaies-boulaies pubescentes à Sphaignes

Ces boisements sont rares à l'échelle nationale et du Massif central. Elles semblent un peu moins rares sur le territoire du Parc. Ces formations offre un grand intérêt pour la faune, les bryophytes qui la composent sont encore peu étudiées. Leur rôle dans le cycle de l'eau demeure essentiel. Toute intervention qui modifierait la présence constante de la nappe d'eau pourrait être dommageable à ce type de formation.

C4. Les autres végétations

1. Les végétations des falaises, murs et éboulis

Les dalles rocheuses, petites falaises, éboulis résultant de l'érosion s'observent ponctuellement. S'y développent des végétations à caractère pionnier. Murs et murets représentent eux aussi des supports adaptés à des végétations spécifiques.

a. Les végétations des murs et murets

- Végétations muricoles à Linnaire cymbalaire

Cette végétation s'installe sur des parois verticales. Elle est dominée par *Linaria cymbalaria*. Le cortège présente une dizaine d'espèces : *Epilobium collinum*, *Geranium robertianum*, *Chelidonium majus*, *Asplenium trichomanes*, *Umbilicus rupestris*, *Polypodium gr.vulgare*, *Sedum rupestre*, *Silene nutans*...

Un groupement décrit :

- Végétation des parois eutrophes à *Cymbalaria muralis* et *Epilobium colinum*

Eunis : H3.1 Falaises continentales siliceuses acides

Cette végétation est totalement anthropique, sa présence nécessite la présence de chaux dans les murs et murets.

b. Les végétations de falaises

- Végétations chasmophytiques des falaises siliceuses

Sur le territoire du Parc, ces végétations se développent sur des parois verticales, fissures des roches granitiques hyperacides. Ce sont des végétations principalement constituées de petites fougères. On rencontre les espèces suivantes : *Umbilicus rupestris*, *Sedum hirsutum*, *Asplenium septentrionale*, *Asplenium adiantum-nigrum*, *Asplenium septentrionale*, *Polypodium gr.vulgare*, *Campanula rotundifolia*, *Rumex acetosella* ...

Deux groupements élémentaires ont été décrits :

- Groupement à *Asplenium trichomanes* et *Asplenium septentrionale*
- Groupement à *Asplenium ruta-muraria* et *Asplenium trichomanes*

Eunis : H3.1 Falaises continentales siliceuses acides

Ces végétations sont peu menacées. Elles peuvent abriter des espèces protégées comme *Asplenium obovatum subsp. bilotii* et *Sedum hirsutum*.

c. Les végétations d'éboulis

- Végétations des pierriers granitiques collinéens

Se développent dans des blocs de granit instables sur fort pente, en vallées et à proximité de boisements.

Il existe deux types de groupements :

- Groupement basal à *Polypodium gr. vulgare* et *Deschampsia flexuosa*
Qui correspond à un groupement héliophile composé de bryophytes ; *Racomitrium lanuginosum*, *Dicranum scoparium*, *Hypnum andoi*.
- Groupement basal à *Polypodium gr. vulgare* et *Geranium robertianum*
Ce groupement sciaphile abrite un cortège plus riche en espèces : *Geranium robertianum*, *Galeopsis tetrahit*, *Epilobium montanum*, *Polystichum aculeatum*, *Linaria repens*, *Rubus idaeus*, *teucrium scorodonia*, *Galium mollugo*, *Ceratocarpis clavicuktata*, *Oxalis acetosella*, *Dryopteris dilatata*, *Athyrium filix-femina*...

Eunis : H2.32 Eboulis siliceux medio-européens des hautes terres

Natura 2000 : Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes

Cahiers d'habitats : 8150-1 Eboulis siliceux collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales

D. SITES REMARQUABLES POUR LESQUELS LE TERRITOIRE PORTE UNE RESPONSABILITE PARTICULIERE.

Le territoire du Parc abrite de nombreux sites que l'on pourrait qualifier de cœur de nature. Pour autant l'homme n'en est nullement exclu. L'expérience acquise nous apprend que la « protection zonale » peut-être ressentie par les acteurs locaux comme étant une contrainte (la crainte d'être empêché de ...) ou comme une injustice (voir les limites administratives Natura 2000 et l'absence de soutien pour des milieux similaires en périphérie...). Cette définition de sites zonés présente comme avantage de chercher à concentrer les efforts (investissements financiers, mise en valeur...). La très grande imbrication entre les activités économiques locales (agricole et forestière) et les milieux milite en faveur d'une gestion intégrée des questions environnementales. Le choix de conserver ou non des secteurs zonés ne doit pas occulter le fait que des milieux apparaissent comme plus menacés que d'autres (forêts feuillues, landes sèches à bruyères, certaines formations prairiales...).

La charte de Parc de 2004, avaient identifié des Sites d'intérêt écologique majeur (SIEM), sur la base des connaissances naturalistes datant de 1998. Cette connaissance a beaucoup évolué depuis.

L'ensemble des sites a fait l'objet d'une cartographie des végétations et d'un rapport sur l'état de conservation des milieux.

D1. Les sites agro-pastoraux

Les sites de milieux ouverts pour lesquels la Charte précédente avait identifié des enjeux avaient été catégorisés en grands ensembles :

- Les tourbières et landes humides (5 sites)
- Les landes (3 sites)
- Les complexes d'étang et tourbières (2 sites)
- Les complexes de landes, tourbières et ruisseaux (6 sites)
- Les ruisseaux et prairies humides (19)

Les travaux conduits ont amené au constat suivant :

- Certaines prairies agricoles (prés de fauche, prairies humides riches en espèces) méritent une attention particulière. Certaines d'entre elles ont bénéficié de MAE T dans le cadre du plan d'action zones humides. Leur répartition est mal connue. La définition de sites zonés pour ces milieux n'est pas cohérente, voire contraignante. Ces milieux devraient faire l'objet de programmes adaptés en lien avec la profession agricole.
- Des sites étaient en 1998 quasiment inconnus et pour certains milieux comme les derniers espaces de landes sèches il semble impératif de pouvoir intervenir en tout lieu. Dans les landes à intégrer, citons à titre d'exemple : le réseau de landes sèches identifié par la Communauté de communes Bourgneuf-Royère dont la lande d'Augerolles (pour laquelle de gros efforts de restauration ont d'ores et déjà montré leur effet), la lande de Lachaize (projet de restauration en cours), mais aussi les dernières landes du Massif des Monédières (Gussanges...) et bien entendu le Puy de Raynaud (Clairavaux).
- Parmi les complexes d'étang et tourbières, deux sites apparaissent comme présentant un fort potentiel en terme de biodiversité et de développement de tourisme de nature : l'étang de la Ramade, l'étang de Méouze ou celui de Faux-la-Montagne..
- Concernant les complexes de landes, tourbières et ruisseaux, la vallée de la Diège ou celle de la Chandouille offrent de grandes qualités mais pourraient tout autant intégrer le groupe « les ruisseaux et prairies »

D2. Les étangs

Il n'existe pas d'étangs d'origine naturelle. Tous ont été créés par l'homme. Peu d'entre eux sont anciens.

Parmi les étangs dont l'intérêt en termes de biodiversité est avéré citons :

L'étang des Oussines (Saint-Merd-les-Oussines) qui aurait été créé au XVIII^{ème} siècle, il bénéficie d'un APPB, est intégré au site Natura 2000 Haute Vézère, vient d'être acquis par le CEN L et devrait bénéficier d'un label de RNR. Cet étang avait été identifié comme SIEM dans la charte du Parc de 2004. Il a fait l'objet d'un plan de gestion.

L'étang de Chabannes (Tarnac) Cet étang, propriété du CENL est un joyau en termes de biodiversité. Il abrite des espèce très rares au plan national (le Malaxis des marais, ou *Pardosa sphagnicola* pour n'en citer que deux !). Intégrer au site Natura 2000 Haute Vézère, ce site a fait l'objet d'inventaires (coléoptères des milieux tourbeux, relevés botaniques, inventaire bryophytes.).L'inventaire des bryophytes réalisé en 2008⁶² renforce l'intérêt patrimonial du site avec 55 espèces identifiées dont 22 présentant une valeur patrimoniale élevée.

⁶² HUGONNOT, 2008- CBNMC-ENL- Inventaire des bryophytes de la tourbière de Chabannes, 19 p.

L'étang du Bourdeau (Saint-Pardoux-Morterolles). Il a été créé dans les années 1970⁶³ sur une ancienne tourbière. Il bénéficie d'un APPB, il est intégré au réseau Natura 2000 (39 hectares). Egalement retenu comme SIEM en 2004. Il existe sur ce site un projet d'observatoire (importance du radeau flottant, des végétations pionnières, des stations d'*Andromeda pollifolia*).

L'étang de Grattadour (La Courtine). Cet étang de faible surface abrite des habitats d'intérêt patrimonial. Ce SIEM a fait l'objet d'une cartographie des végétations qui souligne l'intérêt des herbiers à utriculaire. 12 taxons remarquables et 11 habitats ont été identifiés

A ces étangs très tôt remarquables par les naturalistes, il est important de signaler la présence des étangs de l'ouest du territoire.

L'étang de Méouze (Saint-Oradoux-de-Chirouze) dont les ceintures végétales présentent un réel intérêt. Peu étudié, il semble que ce lieu est favorable aux espèces aviaires. Son environnement direct riche en prairies humides pâturées milite en faveur de la présence de la bécassine des marais par exemple. Cet étang est utilisé à des fins touristique et de pêche de loisirs.

L'étang de la Ramade (Flayat) inclus dans la ZNIEFF Etang et zones tourbeuses de la région de Flayat (222,79 hectares) fait l'objet d'études notamment de qualité de l'eau. Situé sur la commune de Flayat, il est propriété de la commune de Giat (Puy de Dôme) Ce dernier serait responsable en partie de la mauvaise qualité des eaux du lac de retenue situé à Bort les Orgues. Cet étang est utilisé à des fins de pêche de loisirs. Des actions pourront être initiées dans le cadre du Contrat territorial Chavanon.

Citons également les étangs des Besses, Neuf, de la Brivonne...ou coté corrézien celui des Goursolles (Lacelle-Viam-St-Hilaire-les-Courbes) ou de Servières (Peyrelevade).

D3. Les sites forestiers

7 sites forestiers avaient été identifiés comme SIEM dans la précédente Charte de Parc. L'un d'entre eux, la hêtraie du petit Confolent (Saint-Pardoux-le-Vieux) a fait l'objet en partie d'une coupe.

Le diagnostic actuel permet l'analyse de ces sites au regard de données qui n'étaient pas accessibles en 2003.

Comme le précisait le diagnostic de la charte du PNR en 2004, la forêt n'occupait qu'une surface marginale au siècle dernier.

La vectorisation récente de l'INRA et du WWF des cartes de Cassini (fin 2012) nous permet d'analyser avec plus de précisions les forêts anciennes, c'est-à-dire présentant une continuité de l'état boisé depuis 200 ans. D'après la carte de Cassini élaborée au milieu du XVIIIème siècle, moins de 6% de la surface était boisée, soit une surface de 18 640 ha. (pour ce qui concerne les 113 communes du Parc). Sur le périmètre d'étude (129 communes), l'analyse des données porte cette surface à 19 825 hectares, soit 5.7 %.

En comparaison au massif forestier actuel (IFN 2004-2005), les noyaux forestiers restants, (zone ne montrant pas de discontinuité de l'état boisé), 13 067 ha sont présents sur les 18 460 ha (environ 8% de la forêt actuelle et moins de 4% de l'espace du territoire du Parc actuel. Sur le périmètre d'étude demeurent 13 789 hectares pour un taux relativement similaire. Au niveau de la région Limousin une réduction des forêts de Cassini plus importante de 3.1% a été constatée. **Le PNR représente à lui seul 30% des noyaux forestiers anciens du Limousin.** Du fait du boisement très récent du Limousin courant XXème siècle et principalement après la 2nde guerre mondiale, notre région est la région possédant le plus faible taux de noyaux forestiers anciens au niveau français⁶⁴. Le PNR présente un enjeu de conservation de ses noyaux forestiers anciens d'autant plus important.

Parmi les 13 067ha, une transformation d'une partie du massif s'est opérée : transformation feuillus-résineux sur 6370 ha (près de 48%) la forêt est de la forêt de production résineuse et 882 ha de la futaie mixte (7%). On peut considérer que un peu moins de la moitié des noyaux forestiers anciens ont été faiblement perturbés.

On peut citer les massifs par ordre d'importance en surface : forêt de Chateauvert, la forêt de la Luzège (forêt de Ventadour), forêt de Chateauneuf, forêt de la Feuillade, une partie de la forêt de Magnat, forêt de Mirambel (anciennement appelée le bois de Brau), forêt de Bellechassagne (anciennement appelée le bois de Mirambel), les grand bois (vers Croze), la forêt des Fayes (commune de Chamberet), le bois d'Arbioulou (commune de Saint-Angel)...

Les forêts des Gorges du Chavanon, de la Vézère et de la Vienne sont aussi à ajouter.

⁶³ CENL, Documents d'objectifs, Tourbière de l'étang du Bourdeau, 2001, 63 pages.(Docob révisé en 2008)

⁶⁴ VALLAURI.D., et al. 2012, Les forêts de Cassini. Analyse quantitative et comparaison avec les forêts actuelles, 64 p., WWF/INRA.

Tableau 12 : description des noyaux forestiers anciens relictuels de surface supérieure à 200 ha définis par l'analyse des cartes Cassini vectorisées (source WWF/INRA 2012) et données IFN de 2004-2005.

Noyaux forestiers anciens (>200ha)	Ancien périmètre PNR	Nouveau Périmètre	ZNIEFF type II	SIEM	Communes concernées	Forêt sous régime forestier	Type de peuplement IFN dominants ⁶⁵	Superficie de Cassini (en ha)
Forêt de Chateauvert	X		79%	X	Saint-Oradoux-de-Chirouez / Saint-Martial-le-Vieux	47.8%	59.5% résineux	960
Forêt de la Luzège	X		33.6%	Non	Damets / Combressol / Maussac / Soudeilles	0 %	51.7% résineux	718
Forêt de la Feuillade	X		75.3%	Non	Beaumont-du-Lac / Faux-la-Montagne / La Villedieu / Royère-de-Vassivière	6.3%	64% résineux	628
Forêt de Magnat	X		98.0%		Magnat-l'étrange/ La Courtine/ Beissat	92.6%	Aucun	475
Forêt de Mirambel	X		96.1%	X	Saint-Rémy	86.4%	74.8% feuillus	333
Bois d'Arbioulou	X		82.1%	Non	Saint-Angel	23.2%	Aucun	240
Forêt de Clairavaux	X		92.2%	Non	Clairavaux	66.8%	54.5% feuillus	219
Forêt de Chateaneuf	X		Non	Non	Sussac/ La Croisille-sur-Briance	1.1%	60% feuillus	677
Forêt de Bellechassagne	X		Non	Non	Saint-Germain-Lavops / Saint-Rémy/ Saint-Pardoux-le-Vieux	48.9%	aucun	334
Les grands bois	X		Non	Non	Croze / Poussanges / Saint-Quentin-la-Chabanne	42.5%	67.1% feuillus	278
La forêt des Fayes	X		Non	Non	Chamberet	5.2%	63.3% feuillus	222

7 SIEM forestiers ont été définis dans la charte du parc en 2004 à savoir :

4 forêts anciennes forêt de Chateauvert, forêt de la Cubesse, Forêt de Mirambel, la montagne de Bay, la hêtraie du Petit-Confolent a été exploitée en 2003 et 2004.⁶⁶

2 sites de forêts sur pentes gorges du Chavanon, Gorges de la Vézère.

Les SIEM forestiers représentent 2 886 ha de forêts anciennes soit 82% référencés par la carte de Cassini en noyaux forestiers. Il y a donc une bonne correspondance entre les SIEM définis et les noyaux forestiers anciens. Toutefois les forêts anciennes restent sous représentées avec seulement 2886 ha sur plus de 13000 ha existants référencés.

Ces forêts d'intérêt patrimonial restent menacées par certaines pratiques sylvicoles..Les peuplements feuillus sont peu travaillés (éclaircies, balivages rares) et la mise en place de régénération naturelle de peuplements feuillus reste marginale sur le territoire. Il est à noter que les évolutions du climat annoncées laissent aussi peser des inquiétudes quant à la place future du chêne et du hêtre.

Pour autant, certains massifs feuillus demeurent peu explorés, c'est le cas des massifs feuillus situés aux alentours de Lacelle, ou de certains massifs du secteur de Flayat, de Clairavaux et de Poussanges.

Certains massifs résineux ou mixtes, plus anciens, présentent un intérêt patrimonial réel, comme le bois de La Vergne (Meymac, Pérol, Ambrugeat), la forêt de la Feuillade (Faux-la-Montagne) ou le bois d'Arfeuille (Felletin). Pour mieux en apprécier la qualité en termes de biodiversité

Outre le fait que les forêts anciennes constituent un enjeu de préservation et de mise en valeur, les forêts sur pentes des vallées encaissées représentent un intérêt patrimonial fort (ornithologique, botaniques, entomologique, mammalogique...) mais aussi en terme de développement d'activités de nature.

⁶⁵ Analyse à partir du type de peuplement IFN : l'entrée « résineux » regroupe les TF_code_IFN 55-84 / mixte 120-123-124-149-150 / feuillus 24-144-145-146-169-175

⁶⁶ Ce SIEM a fait été l'objet d'une autorisation de coupe (DDAF de la Corrèze). Cette hêtraie a houx était inscrite à l'inventaire ZNIEFF. Il semble qu'elle a été exploitée durant les hivers 2003-2004 et 2004-2005.

Les vallées de la Luzège, de la Corrèze, de la Combade, la Creuseméritent la mise en place d'efforts de prospections à divers titres.

D4. Les chaos rocheux et dalles rocheuses

Il existe peu d'affleurements rocheux. Ces blocs rocheux, ont résisté davantage à l'érosion du fil du temps. Les sites du territoire sont :

- **Les rochers de Clamouzat** (Faux-la-Montagne) retenu comme SIEM dans la charte de 2004, ce site a fait l'objet d'une extension de classement en 2008. Le CENL a acquis 13,5 hectares en 2006 et a débuté des travaux de gestion.

Outre ce site identifié en 2004, le périmètre d'étude intègre les Roches de Mazuras (Faux-Mazuras). Les alentours du village de Clédât présentent également des dalles et blocs rocheux, la roche de Beynat à Ambrugeat, la grosse roche et la roche de la Brette à Péret-Bel-Air, les blocs de la lande de Viossanges. Ces milieux sont généralement fragiles car ils abritent des espèces spécifiques.

E. PRESSIONS SUR LES MILIEUX

La Truite fario représente un enjeu majeur sur le Plateau de Millevaches. En attendant l'éventuel retour du Saumon atlantique et des grands migrateurs, il apparaît primordial de travailler sur cette espèce tant sur le plan de sa sauvegarde et de sa préservation que sur la recherche génétique et sur sa valorisation socio-économique.

E1. Agriculture

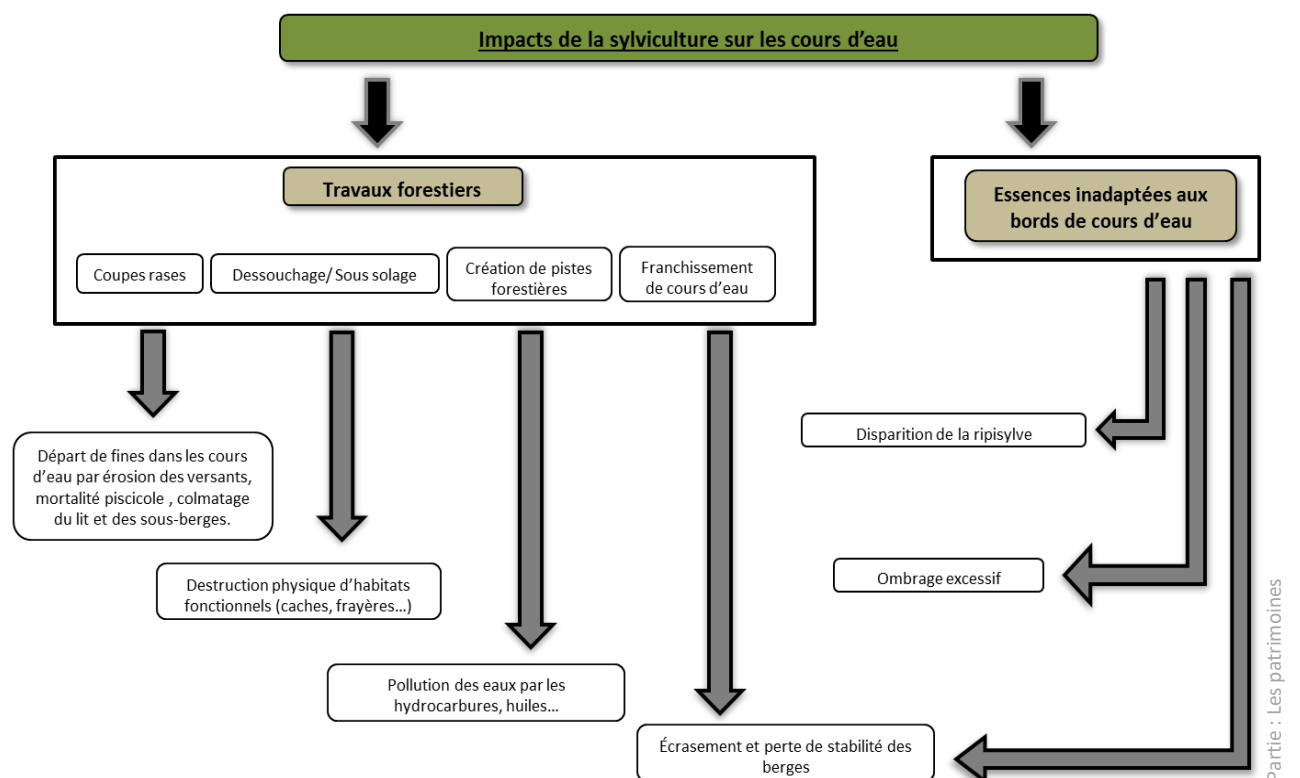
L'**agriculture** occupe 44% de la surface totale du Parc et 53.7% des zones à proximité du réseau hydrographique (données issues d'un calcul dans une zone tampon de 30 mètres d'un cours d'eau – sources : BD Topo et données IFN) (Cf. Carte n°2). Cette activité engendre certaines pressions de manière directe, par la présence de troupeaux en bord de cours d'eau (dégradation et déstabilisation des berges) mais également de manière plus diffuse, par l'utilisation de produits phytosanitaires, par la gestion des effluents, par les pratiques de fertilisation, etc.

E2. Sylviculture

La forêt occupe une place prépondérante sur le territoire du Parc, représentant 55% de la surface totale et 45.8% des surfaces en bord de cours d'eau (données issues d'un calcul dans une zone tampon de 30 mètres d'un cours d'eau – sources : BD Topo et données IFN).

Avec le développement de la mécanisation et la raréfaction des peuplements de feuillus sur les zones facilement exploitables, on peut légitimement penser que l'exploitation forestière va se développer sur des secteurs qui, jusqu'à présent, étaient préservés car difficilement accessibles. Le plus souvent, ces zones de forte pente sont, d'une part situées à proximité des cours d'eau (gorges, vallées...) et d'autre part abritent des milieux particulièrement riches car peu exploités par l'Homme. Le maintien et/ou l'exploitation douce et durable de ces forêts de pente répond donc à deux enjeux : limiter les impacts sur les milieux aquatiques (espèces et habitats) par rapport à des techniques d'exploitation plus traditionnelles et préserver la richesse des milieux en présence. L'évolution attendue des pratiques sylvicoles est donc probablement amenée, dans un futur proche, à créer de nouvelles pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

En dehors de l'impact lié aux travaux forestiers, cette activité est également source de perturbations à cause du remplacement de la ripisylve par des essences résineuses inadaptées aux bords de cours d'eau (enracinement superficiel entraînant une perte de stabilité des berges, ombrage excessif du cours d'eau, modification chimique de la qualité de l'eau...).



E3. Obstacles à l'écoulement naturel du cours d'eau

Les plans d'eau peuvent être considérés comme participant à la mosaïque d'habitats locaux et donc constituant un enjeu majeur du maintien ou de l'amélioration, artificielle, de la biodiversité. Cependant, l'atout initial du territoire réside dans sa singularité écologique constituant une entité paysagère notable à l'échelle métropolitaine. En ce sens, les plans d'eau tendent plutôt à homogénéiser la diversité spécifique et paysagère à l'image du territoire métropolitain.

Si les lacs de retenue sont sources d'activités et d'économies, les étangs implantés en barrage sur cours d'eau sont une source permanente de perturbations des écosystèmes fluviaux et une source ponctuelle de pollutions destructrices, notamment lors des vidanges. Synthétiquement, un obstacle transversal, digue ou seuil, au lit mineur influence :

- le transit sédimentaire et la géomorphologie des cours d'eau bloquant la genèse, la transformation et la variabilité des habitats alluvionnaires essentiels à la biocénose aquatique
- le déficit sédimentaire à l'origine d'ajustement morphologique des cours d'eau impactant directement ou indirectement les usages et l'équilibre des hydrosystèmes (érosion, incision, modification quantitative et qualitative de la ressource en eau potable, risque sur les ouvrages traversants...)
- le dépôt de sédiments fins dans les lits naturellement à charges grossières à l'origine d'un colmatage superficiel et interstitiel provoquant une homogénéisation des biotopes, la suppression des rôles auto-épuration des substrats

Ces paramètres géodynamiques sont intimement liés à la typologie des cours d'eau et aux zonations écologiques. Le gradient longitudinal naturel des rivières permet une répartition des communautés biocéniques. La zonation des organismes aquatiques peut être décrite avec une approche piscicole⁶⁷, macro benthique⁶⁸, thermique⁶⁹... En l'absence de perturbation, les têtes de bassins du territoire d'étude, devraient être colonisées d'espèces spécialisées rhéophiles et d'eaux froides, caractéristiques de la définition juridique des cours d'eau de 1^{ère} catégorie. Le réseau hydrographique du PNR ML correspond à la zone salmonicole de Huet, au créon et l'amont du rithron de Illies & Botosaneanu et à la biotypologie B5 / B4 à B0 de Verneaux.

Or, force est de constater que les miroirs d'eau stagnante impactent fortement l'intégrité des peuplements notamment piscicole des cours d'eau. Les raisons géodynamiques couplées aux effets physico-chimiques, notamment thermiques⁷⁰ par le réchauffement des surfaces lenticules en amont des ouvrages, occasionnent des glissements typologiques importants. Les espèces sensibles comme la truite et le chabot sont remplacées par des espèces plus thermophiles comme la loche, le goujon ou le chevaine. Les fréquences d'occurrence de poissons de zones lenticules comme le gardon, la perche fluviatile, la perche soleil (...) sont très importantes lors des inventaires piscicoles. L'ONEMA⁷¹ précise qu'à l'échelle du bassin Loire Bretagne, le réseau hydrographique du Limousin est fortement altéré par la présence des étangs. Ce niveau de dégradations physiques influençant les peuplements aquatiques est confirmé dans les PDPG des trois départements.

Les ouvrages, de grandes ou petites tailles, constituent une barrière physique infranchissable pour la majorité des espèces aquatiques (cf. Carte n°8). Ce défaut de continuité écologique contribue au morcellement des habitats fluviaux, au cloisonnement des populations aquatiques et à la disparition d'espèces sur le territoire telles que le saumon Atlantique ou l'anguille européenne, pour ne citer que les plus emblématiques et les meilleurs traceurs de l'intégrité du continuum fluvial.

L'illustration piscicole des atteintes géomorphologiques des cours d'eau peut être réalisée à partir des notes de l'Indice Poisson Rivière (IPR). L'IPR ne peut cependant refléter pleinement le régime hydrologique, l'hydromorphologie et l'état physico-chimique des cours d'eau en raison des métriques même de l'indice, peu adaptées aux tronçons apicaux et/ou naturellement pauvres en espèces et/ou le nombre, ou la biomasse spécifique est faible⁷² (cf. Carte n°9).

E4. Activités de loisirs : Véhicule de Tourisme à Moteur

Issu de la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, l'article L362-1 alinéa 2 du code de l'environnement prévoit que la Charte de chaque Parc naturel régional comporte un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du Parc naturel régional. Pour rappel, l'article L362-1 alinéa 1 du code de l'environnement interdit toute circulation de véhicules à moteur en dehors des voies appartenant au domaine public des collectivités, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur en vue d'assurer la protection des espaces naturels (interdiction du «hors-piste»).

⁶⁷ Huet M. (1949). « Aperçu des relations de la pente et des populations piscicoles des eaux courantes ». Schweiz. Z; Hydrol., II (3-4) : 332-35

⁶⁸ Illies J., Botosaneanu L. (1963). « Problèmes et méthodes de la classification et de la zonation écologique des eaux courantes, considérée surtout du point de vue faunistique ». Mitt. int. Ver. Limnol. 12: 1-57.

⁶⁹ Verneaux J. (1973). « Cours d'eau de Franche-Comté (Massif du Jura). Recherches écologiques sur le réseau hydrographique du Doubs. Essai de biotypologie ». Thèse d'état, Besançon : 257

⁷⁰ Versanne-Janodet S, Autef A, Remon E – 2010 – Détermination des niveaux typologiques théoriques de cours d'eau corréziens. Rapport annuel n+1. Résultats préliminaires – MEP 19, Conseil Général de la Corrèze, Conseil Régional Limousin, DREAL Limousin, 89 p.

⁷¹ Vigneron T. ONEMA (2006) « Réseau Hydrobiologique et Piscicole – Bassin Loire Bretagne Synthèse des données 1995-2004

⁷² Gagnant M., ONEMA, 2012 – Présentation de l'IPR à l'IPR+ du 27 septembre 2012 au Tholonet – Inter Mise PACA

En application de l'article L362-2 de ce même code, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public ainsi que, sous réserve des dispositions des L2213-4 et L2215-3 du code général des collectivités territoriales, aux véhicules utilisés à des fins professionnelles et aux propriétaires et leurs ayants droit circulant à des fins privées sur des terrains leur appartenant. Les territoires de Parc n'ont pas vocation à favoriser le développement des activités de loisirs utilisant des véhicules à moteurs (4 x 4, quads, motos, etc.). En revanche lorsqu'elles existent, le Parc à vocation à les accompagner, les informer et les conduire à des pratiques respectueuses des autres usagers et des différents enjeux environnementaux.

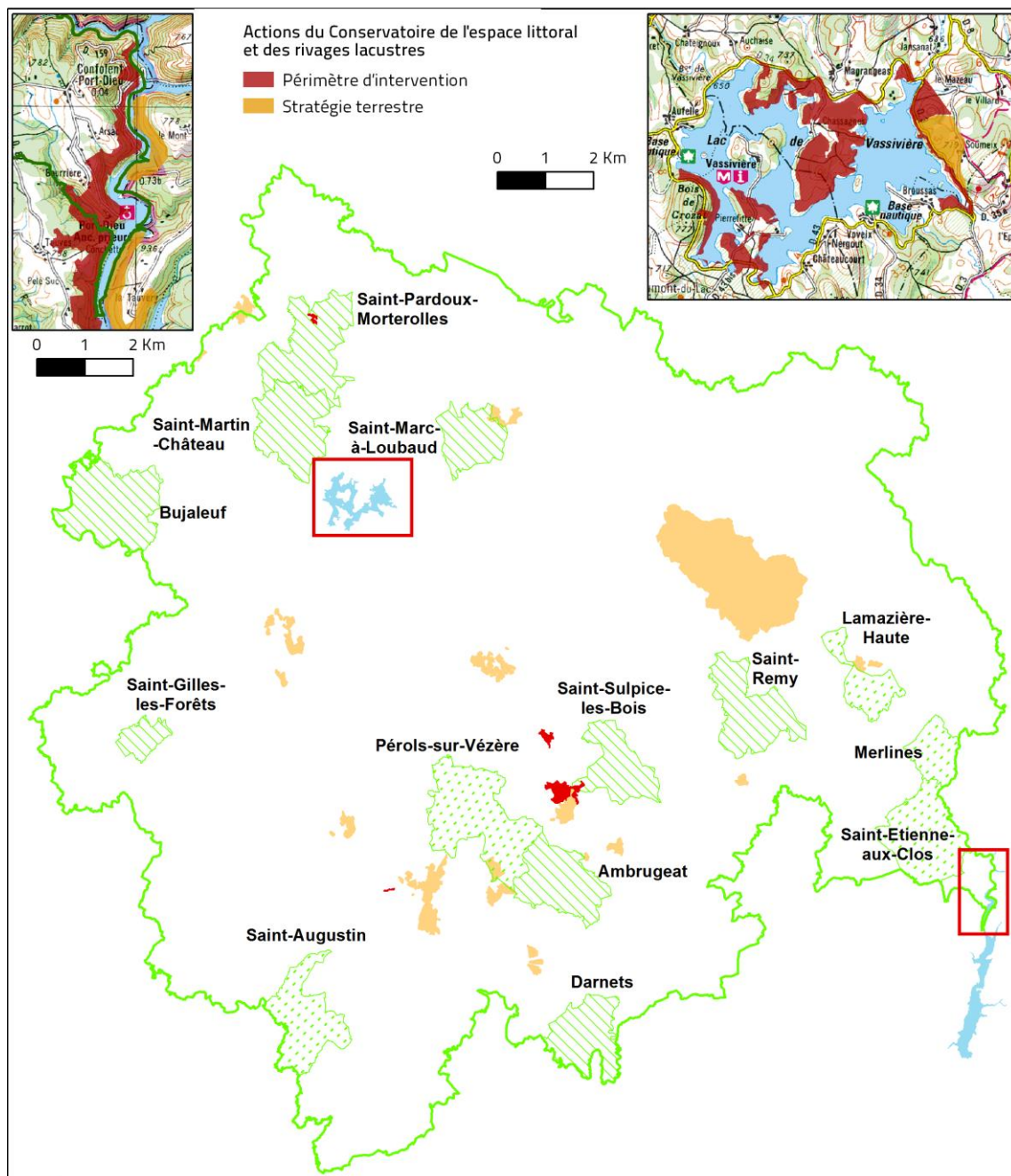
À l'échelle régionale, la charte de développement des sports de nature en Limousin, conduite par la Région, intègre la nécessaire cohabitation avec la pratique des loisirs motorisés dans le respect de l'environnement naturel, et insiste sur la nécessité de proscrire les pratiques « hors pistes ». Le Département de la Corrèze souhaite entreprendre un diagnostic des voies et chemins, à titre expérimental.

Le Syndicat mixte est largement associé aux travaux conduits dans le cadre de la CDESI (Commission départementale des espaces sites et itinéraires dont l'objectif est de favoriser un développement maîtrisé des sports de pleine nature). Le territoire du Parc représente un secteur favorable à ce type d'approche expérimentale. Ce constat est partagé par les pratiquants organisés (CORAMUC : Confédération des randonneurs motorisés et usagers des chemins) qui considèrent qu'une augmentation de ces pratiques pourrait être pénalisante. Le territoire est sillonné par de nombreux sentiers et chemins rendant cet espace propice au développement de multiples activités de loisirs et sportives de pleine nature.

Les zones particulièrement impactées par la pratique de sports motorisés sont relativement diffuses sur le territoire, ce qui ne rend pas aisé leur encadrement. Les secteurs les plus fragiles sont quelques sommets ou lignes de crêtes ou des gorges sauvages aux fortes pentes, sensibles aux dégradations mécaniques par érosion accélérée, et pouvant présenter par ailleurs des espèces faunistiques sensibles au dérangement à certaines périodes (nidification par exemple). Cette activité de loisirs se manifeste de manière ponctuelle. En effet, les manifestations collectives organisées par des associations reconnues sont bien encadrées et accompagnées d'une sensibilisation cohérente. Les principaux problèmes soulevés concernent la pratique individuelle du « hors-piste » contre laquelle la mobilisation des dispositifs réglementaires doit être amplifiée, ainsi que les conflits d'usage avec les autres catégories de pratiquants des chemins et les pratiques individuelles consécutives à l'organisation de manifestations par des associations. Un état des lieux de la réglementation existante a été réalisé auprès des 113 communes du Parc par le biais d'un questionnaire (près de 75% de retour). Il a permis d'identifier que quelques communes avaient déjà mis en place des arrêtés municipaux d'interdiction de circulation des véhicules à moteur sur les chemins et que trois autres souhaitent en prendre à court terme. La majorité des maires considèrent ne pas rencontrer de problème particulier avec ces pratiques.

Des interdictions existent, particulièrement sur les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur, par exemple, le territoire compte 3 arrêtés de protection de biotope (étang des Oussines, tourbières et Landes du Longeyroux, tourbière de l'Étang de Bourdeau) concernés par une interdiction de circulation permanente pour les véhicules à moteur et sur les terrains propriété du Conservatoire du Littoral (Vassivière, Confolent-Port-Dieu).

Circulation des véhicules à moteur



- Périmètre proposé au classement du Parc 2016-2028 par délibération du conseil régional du 28 juin 2012
 - Forêt domaniale
 - Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
 - Commune ayant pris au moins un arrêté municipal
 - Commune envisageant de prendre un arrêté municipal
- 0 5 10 Kilomètres

Conception et réalisation : PNR ML - 05/2014
 Sources : DREAL Limousin, ONF
 Conservatoire de l'espace littoral
 et des rivages lacustres - PNR ML
 Scan 100®-©IGN
 Reproduction interdite

F. LES OUTILS ET ACTEURS DE LA PRESERVATION ET DE LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL.

F1. Les outils de protection et de gestion

1. Les outils de protection et de conservation

a. La Stratégie nationale de Création des Aires Protégées (SCAP)

La SCAP est issue du Grenelle de l'environnement. La loi du 3 août 2009⁷³ indique « la mise en œuvre d'une stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres identifiant les lacunes du réseau actuel afin de placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain : cet objectif implique notamment la création de trois nouveaux parcs nationaux et l'acquisition à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole, de 20 000 hectares de zones humides par les collectivités publiques, identifiées en concertation avec les acteurs de terrain, sur la base de données scientifiques ».

Au plan national, des priorités ont été établies. Les habitats et espèces considérés comme étant menacés au plan national ont été identifiés par les experts du Muséum d'histoire naturelle. Les CSRPN ont ensuite apporté les précisions nécessaires au regard de leurs connaissances locales. En Limousin, une centaine d'espèces sont concernées pour des habitats qui correspondent aux landes, tourbières et boisements de pentes.

Dans ses instructions pour la déclinaison de la SCAP en Limousin, le Muséum National d'Histoire Naturelle a clairement identifié le PNR comme un secteur de haute sensibilité, "A titre indicatif, la mise en place de protections « répondant à l'objectif des 2% » sur la « Montagne limousine » et notamment le Plateau de Millevaches permettrait de répondre aux objectifs de la SCAP pour plusieurs espèces et habitats jugés prioritaires"⁷⁴

Ces instructions s'inscrivent en totale cohérence avec la richesse écologique connue sur le Parc et qui est une des causes principales de sa création, elle souligne aussi indirectement l'absence quasi totale d'outil de protection réglementaire sur le périmètre du PNR.

Les premiers travaux du CSRPN Limousin et les premières consultations lancées par la DREAL Limousin ont déjà permis l'identification de secteurs à forts enjeux, dont certains concernent le PNR de Millevaches

- L'étang Chabannes et l'étang de Oussines (projet de RNR sur un site dont le CEN et les collectivités locales sont les principaux propriétaires)
- Les serpentines du Limousin (deux petits affleurements de 4 ha, propriété de la commune de le Lonzac pour un projet total comprenant 11 affleurements plutôt situés dans le sud de la Haute-Vienne et le sud de la Corrèze)
- La tourbière de la Mazure (site Natura 2000, propriété communauté de communes de Bourgneuf-Royère)

D'autres secteurs plus vastes et plus diffus sur le PNR, comme sur le reste du Limousin ont été identifiés comme des concentrations d'enjeux importants, mais un travail d'affinement des données naturalistes et de consultation des acteurs sera nécessaire pour préciser les secteurs pouvant faire l'objet de la mise en place d'une protection réglementaire. Sont notamment concernés plusieurs sites Natura 2000 dont les sites Natura du Longeyroux, celui la Haute-Vallée de la Vienne ou celui du Thaurion.

b. Les réserves naturelles nationales

Un projet concerne les pelouses à serpentine situées sur la commune du Lonzac. Ce site de superficie réduite est proposé en lien avec les serpentines du sud de la Haute-Vienne, ce qui représente au total onze affleurements rocheux. Une étude confiée au CBNMC devrait permettre de préciser le périmètre à proposer.

c. Les réserves naturelles régionales

Un dossier est en cours d'instruction. Porté par le CENL, il concerne une surface d'environ 265 hectares sur les sites de l'Étang de Chabannes, les landes de Marcy et l'Étang des Oussines.

d. Les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Quatre sites, qui par ailleurs avaient été identifiés dans le plan de Parc de la précédente Charte, bénéficient d'un APPB. Il s'agit de :

- L'étang du Bourdeau
- La tourbière du Longeyroux
- L'étang des Oussines
- La tourbière de la Longerade

⁷³ Loi 2009-967 du 3 août 2009 extrait titre II, article 23 du code de l'environnement.

⁷⁴ Extrait de l'annexe régionale Limousin de la Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la SCAP

Hormis la tourbière de la Longerade, ces sites sont également intégrés au réseau Natura 2000. Ces quatre sites avaient également été identifiés par le Plan de Parc de la Charte de 2004 comme SIEM⁷⁵
La surface totale concernée est modeste : 346.71 hectares.

e. Les sites classés ou inscrits au titre de la loi paysage de 1930

Les sites classés au titre du paysage sont au nombre de quatre, ce qui représente environ 280 hectares.

Les Rochers de Clamouzat (Faux-la-Montagne -23-), de Marsaly et leurs abords alvéolaires avaient également été identifiés par le plan de Parc. Le site de Clamouzat était à la création du Parc uniquement classé sur la partie correspondant aux dalles et chaos rocheux. La pression forestière et la forte inquiétude portée par les élus de la commune de Faux-la-Montagne dès 2005 a conduit à l'extension du classement. De 21 hectares (Classement de 1988) la superficie du site classé est passée à 176 hectares au 26/10/2008.

Le Mont Gargan (Saint-Gilles-les-Forêts -87), identifié comme site d'intérêt écologique majeur du Plan de Parc de 2004, ce site est un point haut du département de la Haute-Vienne. Le Conseil général en est en grande partie propriétaire. C'est un des sites du Département au titre de sa politique Espaces naturels sensibles. Le site est classé depuis le 08/12/1983 pour une superficie de 63 hectares.

Les Roches de Mazuras (Faux-Mazuras -23-), ce petit site de 2,8 ha correspond à un chaos rocheux constitué par l'émergence d'un filon de quartz. Ce lieu a été utilisé comme carrière. Classé depuis le 27/05/1936.

Les Gorges du Verger et leurs abords (Bourgameuf -23-), déjà classé en 1919 ce site a fait l'objet d'une extension de classement en 2009 (décret du 11/02/2009) . Le classement intervient actuellement sur 30 hectares. Ce site correspond à des gorges encaissées, marquées par la présence d'un imposant éperon rocheux.

Par ailleurs, en mai 2007, une démarche préalable au classement du site dit de « la pierre aux neufs gradins » a été enclenchée (conseil municipal alerté par les associations « Soubrebost au fil du Temps » et « les Amis de Martin Nadaud »). L'étude a été réalisée par la DIREN (2008), mais le classement n'a pas recueilli l'approbation locale.

Les sites inscrits

Il existe sur le périmètre 31 sites inscrits pour une surface concernant le Parc de 5265 hectares. De nombreux sites correspondent à des bourgs, églises ou autres éléments bâti ou archéologique. Les milieux naturels inscrits

f. Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 intéresse 20 % du périmètre (71 905 hectares). En Limousin les sites Natura 2000 représentent 6.2 % de la superficie régionale. Au plan national ce pourcentage est de 12.42 %.

14 sites Natura 2000 existent sur le territoire, soit deux Zones de Protection Spéciale qui représentent sur le territoire 69 855 hectares et 12 zones spéciales de conservation qui occupent 84 361 ha.

Site Natura 2000	ZPS	Part du site sur le périmètre	Surface totale du site en hectares	Surface en ha du site située sur le périmètre
FR7412003	Plateau de Millevaches	100%	65 827,90	65 827,90
FR7412001	Gorges de la Dordogne	9%	45 950,80	4 027,56

⁷⁵ SIEM : site d'intérêt écologique majeur

Site Natura 2000	ZSC	Part du site sur le périmètre	Surface totale du site en hectares	Surface en ha du site située sur le périmètre
FR7401125	Tourbière de l'étang du Bourdeau	100%	39,03	39,03
FR7401107	Landes des Monédières	100%	243,64	243,64
FR7401104	Tourbière de Négarioux Malsagne	100%	198,43	198,43
FR7401110	Forêt de la Cubesse	100%	149,29	149,29
FR7401145	Landes et zones humides autour du lac de Vassivière	100%	796,91	796,91
FR7401128	Vallée de la Gioune	100%	973,15	973,15
FR7401103	Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents	2%	7 638,92	144,15
FR7401105	Landes et zones humides de la Haute Vézère	100%	7 692,90	7 692,90
FR7401148	Haute vallée de la Vienne (hors extension en cours)	84%	1 315,71	1 107,25
FR7401109	Gorges de la Vézère autour de Treignac	100%	342,30	342,30
FR7401146	Vallée du Thaurion et affluents	42%	4 991,62	2 088,41
FR7401123	Tourbières et Fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air	100%	730,16	730,16

Le Parc est maître d'ouvrage de l'animation des sites :

- ZPS de Millevaches
- ZSC landes des Monédières
- ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond-Péret-Bel-Air
- ZSC Haute vallée de la Vienne.

Il anime également le site ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne.

Le CENL est animateur des sites :

- ZSC Tourbière de l'étang du Bourdeau (MO Communauté de communes Bourgneuf-Royère)
- ZSC Landes et zones humides de la Haute Vézère
- ZSC Vallée du Thaurion et affluents
- ZSC Landes et zones humides autour du lac de Vassivière

Les Jeunes agriculteurs de la Creuse animent le site :

- ZSC Vallée de la Gioune

Le CRPF les deux sites forestiers :

- ZSC Forêt de la Cubesse
- ZSC Gorges de la Vézère autour de Treignac

Concernant la ZPS Dordogne, l'opérateur est un groupement LPO délégation Auvergne et SEPOL.

g. Les plans nationaux d'action en faveur des espèces

Dix plans d'action nationaux trouvent une déclinaison régionale en Limousin.

Pour le territoire du Parc, sont plus particulièrement concernées les espèces ou groupe d'espèces suivants :

- Odonates (libellules) par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) du Limousin avec l'appui de la Société Limousin d'Odonatologie (SLO)
- Maculinea (papillons) par la Société Entomologique du Limousin (SEL)
- Moule perlière, par Limousin Nature Environnement (LNE)
- Loutre d'Europe par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)
- Chiroptères (chauves-souris) par le GMHL
- Milan royal par la Société pour l'Étude et la Protection des Oiseaux en Limousin (SEPOL)

- Pies grièches par la SEPOL
- Un PNA concerne le flûteau nageant (*Luronium natans*) que l'on rencontre sur le territoire.
- Un plan de conservation est mis en œuvre en Limousin en faveur de l'isoete à spores épineuses. Cette espèce est présente de manière très localisée sur le territoire du Parc.

2. Les outils de gestion contractuels

a. Les contrats Natura 2000 et chartes Natura 2000

Pour les sites animés par le Parc (ZPS Millevaches, Haute vallée de la Vienne, Négarioux, Monédières et tourbières de Bonnefond-Péret-Bel-Air), 25 contrats natura 2000, ni agricole-ni-forestier ont été signés. 11 contrats forestiers et 1 charte Natura 2000 sur la ZPS de Millevaches.

Pour les sites animés par le CENL (Bourdeau, Haute-Vézère, Thaurion et Vassivière), 35 contrats ni agricole-no-forestier ont été signés, 11 contrats forestiers et 1 charte Natura 2000.

b. Les baux environnementaux

Les baux environnementaux ne sont que récemment utilisés sur le territoire. Un bail environnemental a été signé par le CEN L sur Saint-Merd-les-Oussines, ce qui a permis l'installation d'un jeune agriculteur.

Un autre vient de l'être sur des biens de section par la commune de Gioux, en lien avec un projet de gestion du SIEM des landes de Gioux. Ce projet très récent permet également l'installation d'un jeune agriculteur en GAEC sur la commune de La Nouaille.

3. Les labellisations

a. La réserve de Biosphère

Le bassin de la Dordogne a été désigné par l'Unesco, réserve mondiale de biosphère (juillet 2012). A ce titre le périmètre du Parc situé en partie dans le bassin de la Dordogne, a été désigné zone-tampon.

La réserve de biosphère intéresse 2 387 260 hectares, dont 174 652 hectares se situent sur le territoire du Parc. Ce qui représente 34 % du site.

b. Le site Ramsar

Conformément à l'engagement pris dans la pris dans la première Charte. Un périmètre RAMSAR a été proposé à la labellisation. La proposition porte sur 81 500 hectares et regroupe la très grande majorité des zones humides tourbeuses. Elle représente seulement 24 % de la superficie des 113 communes du Parc mais concentre :

- 43% des zones humides du Parc
- 55% des zones humides « Ramsar »

Le site Ramsar proposé est composé à 68.60 % de sites Natura2000. Il intègre 8500 ha de zones humides relevant de la typologie RAMSAR pour un total de 10 023 hectares de zones humides. Le territoire du Parc (113 communes) abrite 23500 hectares de zones humides dont 15 920 hectares relèvent de la typologie RAMSAR.

29 % du site proposé concerne la Réserve de Biosphère.

F2. Les acteurs de la préservation, de la connaissance et de la gestion du patrimoine naturel.

1. L'Etat

a. Stratégie Nationale Biodiversité (SNB)

La SNB, est une réponse de l'Etat français à l'engagement au titre de la Convention sur la diversité biologique. Amorcée en 2004, elle a pour objectif l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques.

La SNB actuelle couvre la période 2011-2020.

« Elle fixe pour ambition commune de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité. »⁷⁶

⁷⁶

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-generale-de-la.html>

b. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF recense 132 zones. 110 ZNIEFF de type 1 pour 15223 hectares et 32 de type 2 pour 49 633 hectares.

Au total les surfaces en ZNIEFF occupent 54.282,80 hectares soit 15,6 % de la superficie du périmètre d'étude.

c. Plans nationaux d'actions

Déjà traités au point 2.5.1.2 les outils de protection et de conservation (2.5.1.2.7). Les plans d'actions visent à la conservation des espèces menacées et de fait à atteindre les objectifs de diverses conventions internationales. Sous la responsabilité de l'Etat, ils trouvent leur déclinaison en région. Ils permettent d'organiser les différents acteurs autour d'objectifs communs (actions partagées, protocoles de suivis, efforts de communication mutualisés.)

2. La Région Limousin

Outre le fait que la Région est chargée aux côtés de l'Etat de la mise en place du SRCE, et de RNR, elle soutient très fortement les actions de préservation, de gestion, connaissance et de sensibilisation. Elle contribue ainsi au financement des deux PNR, du CEN L, d'associations naturalistes et des structures d'animation nature telles que les CPIE et Limousin nature environnement.

Elle développe également des politiques sectorielles dans le cadre de la préservation des milieux aquatiques et du domaine de la forêt.

3. Les Départements

Désormais les Départements ont la possibilité de décider de l'utilisation d'une part de la taxe d'aménagement :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »

Pour mettre en œuvre la politique prévue à l'article L. 142-1, le département peut instituer, par délibération du conseil général, une part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les espaces naturels sensibles. (...). Cette taxe est perçue sur la totalité du territoire du département. (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) »

Seul le Département de la Haute-Vienne avait mis en place la TDENS⁷⁷. Le Département de la Haute-Vienne a identifié (octobre 2004) dans le cadre de sa politique en faveur de la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels la création d'un réseau de neuf Espaces nature et découverte. Le territoire du Parc est concerné par la thématique « les points sommitaux sud-est de la Haute-Vienne. Dans le cadre des ENS, le site du Mont-Gargan, propriété du département a fait l'objet d'un plan de gestion et de la création d'un sentier de découverte.

Le Département de la Corrèze a récemment mis en place la possibilité de mobiliser une partie de la taxe d'aménagement en faveur des espaces naturels. Entre 2006 et 2007, il a élaboré un schéma départemental des espaces naturels et paysages remarquables. Il a également développé des actions en faveur des milieux aquatiques et un programme routes durables (fauche raisonnée, prise en compte de la gestion paysagère de linéaire de routes départementales). Il met également en place « la charte zéro pesticides ».

4. Le Conservatoire du littoral

Sur le territoire du Parc, le Conservatoire du littoral intervient autour du lac de Vassivière (ce dernier atteignant une surface de 1000 hectares, la loi littoral s'applique) et autour du lac de barrage de Bort-les-Orgues. Il est propriétaire de 392.66 hectares.

Domaine protégé	Surface en ha
Lac de Bort-les-Orgues	61.01
Lac de Vassivière	331.65
Total	392.66

⁷⁷ TDENS : taxe départementale espace naturel sensible a été instituée par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976

5. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

La création des CSRPN est prévue à l'article L 411-5 du code de l'Environnement

Ce conseil est constitué de spécialistes désignés *intuitu personae* pour leur compétence scientifique, en particulier dans les universités, les organismes de recherche, les sociétés savantes, les muséums régionaux. Il couvre toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins.

Ses membres sont nommés par arrêté du préfet de région après avis du président du conseil régional.

Il peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel.

Outre les cas de consultation obligatoire prévus par la réglementation en vigueur, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel peut être saisi pour avis soit par le préfet de région, soit par le président du conseil régional ou, en Corse, par le président du conseil exécutif, sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région et notamment sur :

- La valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour ;
- Les propositions de listes régionales d'espèces protégées prévues à l'article L. 411-2 ;
- La délivrance de dérogations portant sur des espèces protégées, en application des articles L. 411-1 et L. 411-2.
- Les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats prévues à l'article L. 414-8 ;
- Toute question relative au réseau Natura 2000 défini à l'article L. 414-1.

Le CSRPN limousin s'est prononcé le 12/10/2013 sur la proposition de périmètre RAMSAR du Parc.

6. Le Conservatoire d'Espaces naturels du Limousin

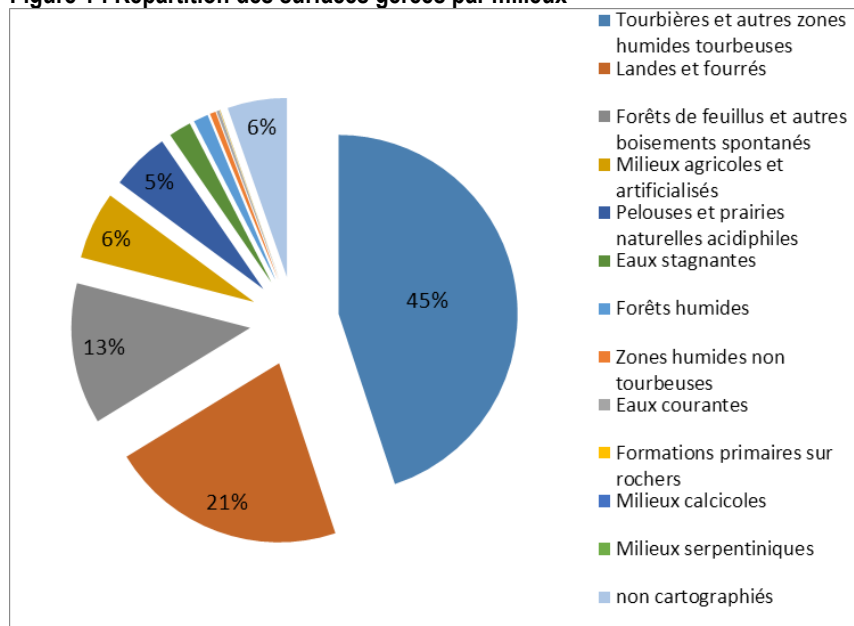
Le CENL est une association loi 1901 créée en 1992. Très vite le CENL s'est largement investi sur le secteur Montagne limousine. Il est gestionnaire de 1317 hectares répartis de la manière suivante :

Tableau 13 : Nature de la maîtrise foncière

Type	Surface en ha
Acquisition	539.22
Assistance technique	3.45
Bail civil	277.75
Bail emphytéotique	96.81
Convention d'usage	399.97
Total général	1 317.20

Très impliqué dans la gestion des landes et tourbières, il s'intéresse également aux boisements feuillus.

Figure 1 : Répartition des surfaces gérées par milieux



7. Le Conservatoire botanique national du Massif Central

Le Conservatoire botanique national du Massif central est agréé, depuis 1998, en tant que Conservatoire botanique national pour un territoire comprenant dix départements du Massif central (Allier, Ardèche, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Puy-de-Dôme et Rhône) répartis sur trois régions administratives (Auvergne, Limousin et Rhône-Alpes). Il existe une antenne Limousine.

Il contribue très largement à l'amélioration des connaissances relatives à l'état et l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels.

A la demande du Parc, le CBNMC a effectué la caractérisation des végétations des habitats naturels et semi-naturels, puis édité le catalogue des végétations du PNR.

Il a également permis le géo-référencement et la cartographie de 8500 hectares sur les SIEM du plan de Parc 2004.

Il a été fortement impliqué dans l'élaboration du programme MAE T prairies humides.

En outre, son équipe répond fréquemment à des sollicitations techniques directes.

8. Les associations naturalistes

Il existe en Limousin un nombre important d'associations naturalistes. Leurs compétences couvrent la quasi-totalité des domaines qui intéressent les sciences de la nature.

Le Parc sollicite régulièrement l'intervention de certaines d'entre elles : GMHL, SEPOL, SEL sont intervenu dans la réalisation d'inventaires.

Le travail de certaines associations ne repose que sur la volonté de bénévoles ce qui rend plus complexe leur mobilisation, comme par exemple avec la société mycologique.

9. La Station universitaire du Limousin

Depuis 1981, l'Université de Limoges dispose d'une station biologique de terrain, la SULIM (Station universitaire du Limousin). Cette station, basée à Meymac, est une structure de recherche et de formation autour des sciences de l'environnement.

Sur ce site, les activités de recherche consistent essentiellement en des analyses morphologiques et géochimiques d'échantillons prélevés sur le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. Ces analyses et/ou ces observations sont conduites par des étudiants et des enseignants-chercheurs de l'Université de Limoges et d'autres universités françaises. Leur conduite est rendue possible, d'une part par l'établissement de conventions de recherche entre la SULIM et un laboratoire et, d'autre part, par l'existence de matériel de laboratoire et d'observation. Ces activités de recherche font l'objet de publications régulières dans une revue papier intitulée « Annales scientifiques du Limousin » et, depuis 2010, dans une revue électronique nommée « Annales scientifiques du Naturaliste ».

Elle anime également de nombreux stages dans le domaine des sciences de la nature.

F3. Gouvernance de l'eau

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc, concerne un certain nombre d'acteurs aux compétences et aux territoires d'intervention variés.

1. L'administration de l'Etat : DDT, DREAL et ARS

La MISEN (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature) est chargée de définir les orientations stratégiques locales en matière de politique de l'eau et de la nature, et de mettre en place un plan d'actions visant à préserver les milieux naturels et la biodiversité, ainsi qu'un plan de contrôles inter services.

2. Les agences et établissements publics

L'Etat intervient techniquement et financièrement par l'intermédiaire de ses établissements publics.

a. Les Agences de l'Eau

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics du ministère en charge de l'environnement et du développement durable qui s'organise autour de la gestion concertée par bassin versant. Acteurs de la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, les agences de l'eau ont pour mission de définir les objectifs et les dispositions des SDAGE et leur déclinaison locale, les SAGE et de participer aux programmes d'actions pluriannuels, avec pour objectif final l'atteinte du bon état des eaux (directive cadre sur l'eau d'octobre 2000). Depuis leur création en 1964, les agences de l'eau établissent des programmes pluriannuels d'intervention, qui mettent localement en œuvre les orientations de la politique nationale de l'eau. Grâce à des "recettes", essentiellement issues des redevances, elles financent leurs "dépenses", essentiellement des aides aux maîtres d'ouvrages. L'Agence fixe ses priorités et prépare ses actions dans le cadre de son programme d'intervention.

Etant situé sur la ligne de partage des eaux des grands bassins hydrographiques de la Loire et de la Dordogne, le Parc travaille en collaboration avec deux des six agences métropolitaines : les Agences Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

b. L'ONEMA

Il anime la recherche et le développement en appui à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau ; il coordonne le Système d'information sur l'eau (SIE). Il contribue à la surveillance des milieux aquatiques et au contrôle de leurs usages. Certains agents exercent la police de l'eau. Il participe à leur restauration et à la préservation de la biodiversité en apportant son appui technique aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin.

Le Parc travaille avec la délégation interrégionale du Massif Central, chargée du recueil et traitement de données, d'appuyer les politiques et actions de gestion et restauration de l'eau, l'animation des activités de surveillance des milieux aquatiques. Le Parc s'appuie également sur les services départementaux (SD), composés d'agents techniques et de techniciens de l'Environnement. Les missions de ces personnels de terrain sont plus particulièrement tournées vers la capitalisation de la connaissance des milieux et leurs évolutions ainsi que le contrôle des usages de l'eau et de la nature.

3. Les collectivités locales

a. La Région

Elle intervient financièrement dans le cadre du Plan Etat-Région en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer l'utilisation et la valorisation de l'eau conforme au développement durable.

b. Les départements

Les Conseils Généraux interviennent dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et dans gestion des milieux aquatiques. Ils disposent chacun d'un SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) qui apporte aux collectivités une aide technique, un conseil financier et juridique pour l'assainissement collectif et non collectif. Les départements de la Corrèze et de la Creuse disposent également de compétences pour accompagner techniquement et financièrement les collectivités locales à mettre en œuvre des actions en faveur des milieux aquatiques.

c. Les communes ou leurs groupements

Les communes organisent les services de distribution d'eau potable et d'assainissement. Elles décident du mode de gestion retenu : régie ou délégation de service à des sociétés privées ou à ses structures intercommunales (syndicat, communautés de communes).

Elles peuvent également intervenir dans la gestion des cours d'eau, en se substituant aux propriétaires riverains. A l'échelle du Parc, 9 communautés de communes sur 14 ont mis en place des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

d. Les EPTB

La mission des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin est d'harmoniser les démarches mises en œuvre en accompagnant notamment les acteurs de terrain dans la gestion de leur territoire. Le Parc travaille en partenariat avec l'EPTB Vienne et EPIDOR.

4. Les associations et syndicats

Les associations et syndicats participent aux outils de gestion mis en place sur le territoire afin de mutualiser leurs compétences et leurs connaissances autour d'un objectif commun de gestion équilibrée de la ressource en eau.

En voici un listing non nécessairement exhaustif :

- Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin
- Limousin Nature Environnement
- La Fédération régionale d'associations environnement du Limousin
- Les fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques
- Les AAPPMA
- La MEP 19
- Les syndicats d'étangs
- Les Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement (CPIE)
- L'AGHYC
- Les syndicats

F4. Contexte juridique et réglementaire de l'eau

1. Directive Cadre européenne sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée le 23 octobre 2000, établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et fixe des objectifs de restauration globale des masses d'eau.

A ce titre, un **état des lieux en 2004** a été réalisé afin de délimiter et caractériser l'état des milieux aquatiques pour chaque **masse d'eau** et plus précisément identifier les pressions. Ce diagnostic a été **révisé en 2006 puis en 2012**.

2. Lois sur l'eau

a. Loi sur l'eau du 16 décembre 1964

La loi cadre du 16 décembre 1964 porte sur "le régime de la répartition des eaux et la lutte contre la pollution". C'est la première loi organisant globalement la gestion de l'eau en France. Les problèmes de l'eau y sont abordés dans leur ensemble, sous leurs aspects techniques, économiques et financiers.

Elle introduit un nouveau cadre géographique : le **bassin hydrographique** pour la gestion de l'eau. Ainsi elle découpe le territoire français en six ensembles de bassins fluviaux, qui ont pour délimitation les "lignes de partage des eaux".

b. Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 pose le principe d'une ressource unique qu'il faut gérer en conciliant les intérêts économiques et les équilibres écologiques. Elle définit la notion de gestion globale de la ressource en eau. Pour garantir la mise en œuvre de cette approche, des outils ont été créés : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**).

c. Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) promulguée le 30 décembre 2006, répond aux nouveaux enjeux de la DCE et définit le principe de **gestion équilibrée et durable** de la ressource en eau. Elle modifie de nombreux codes (environnement, santé, collectivités territoriales,...) et apporte également des modifications au contenu des SAGE. Elle vise à l'application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

La LEMA oblige à compter du 1^{er} janvier 2014, la mise en place des règles du 1/20^{ième} pour les débits réservés, directement applicable à tous les cours d'eau dont le module est supérieur à 80 m³/s. Ailleurs s'appliquera un débit réservé de 1/10^{ième} du module.

3. Loi Grenelle

La loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite Grenelle 1, réaffirme l'urgence à stopper l'érosion de la biodiversité et l'importance de la restaurer. Cette loi prévoit la mise en place d'une **trame verte et bleue** assurant une continuité écologique sur les territoires terrestres et aquatiques.

La loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, vient renforcer ces dispositions. Le socle de la trame bleue sera constitué par les nouveaux classements de cours d'eau prévus par la LEMA et les priorités d'actions sur les cours d'eau et zones humides des SDAGE.

4. Nouveaux classements des cours d'eau

En application de l'article L.21417 du code de l'environnement, les nouveaux classements des cours d'eau remplaceront dès leur approbation par arrêté du préfet coordonnateur de bassin, les classements existants établis au titre de la loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ainsi que ceux établis en application du L432.6 du code de l'environnement.

Extrait de l'article L.214-17 du CE :

1.- (...) l'autorité administrative établit, pour chaque bassin ou sous-bassin :

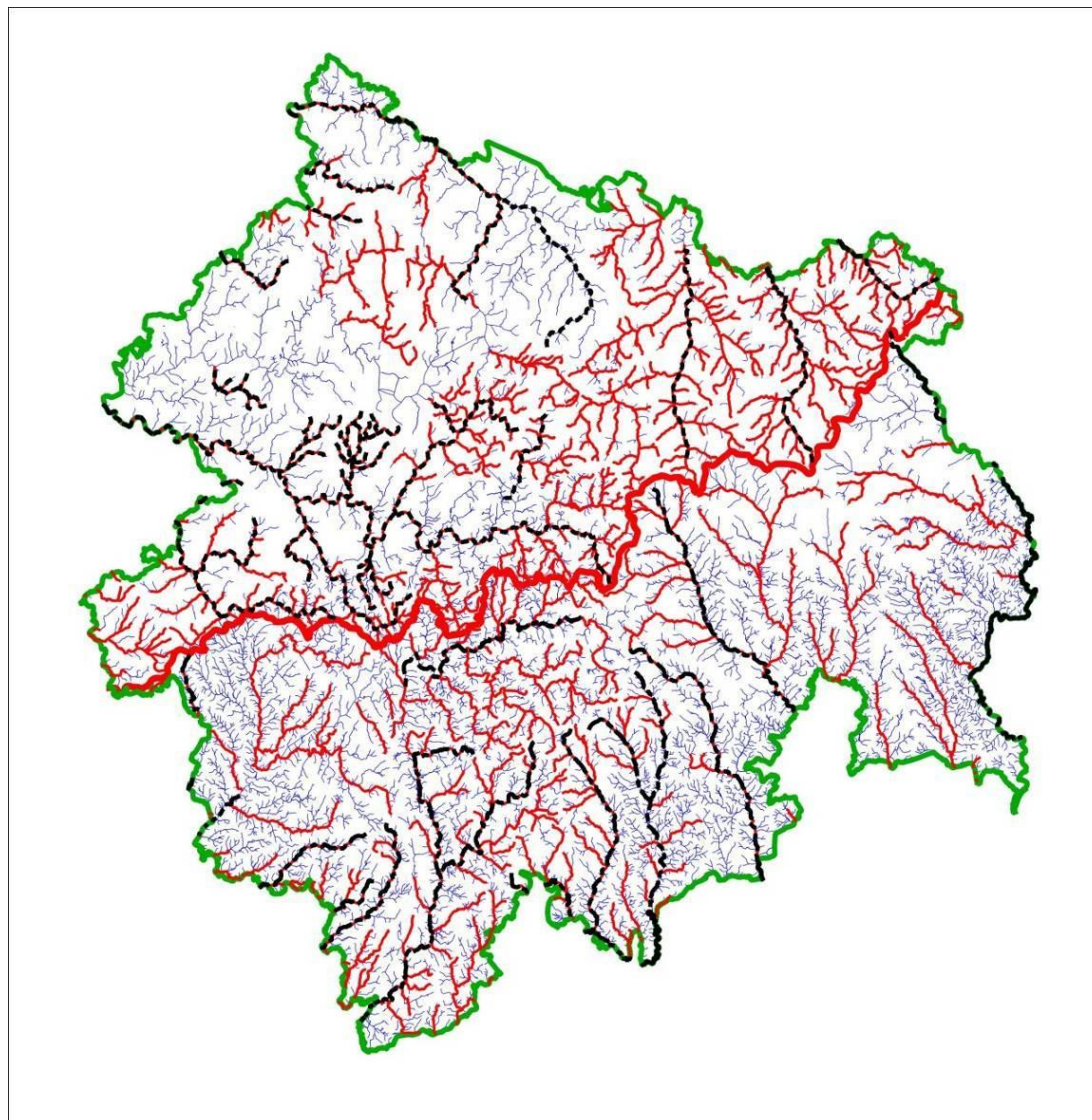
*1° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en **très bon état écologique** ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de **réservoir biologique** nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant (...), sur lesquels **aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages** s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. (...)*

*2° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. **Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé (...)**.*






III.- Les obligations résultant du I s'appliquent à la date de publication des listes. Celles découlant du 2° du I s'appliquent, à l'issue d'un délai de cinq ans après la publication des listes, aux ouvrages existants régulièrement installés.

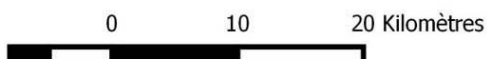
Des arrêtés ont été pris pour la partie Loire-Bretagne et Adour-Garonne, respectivement le 10 juillet 2012 et 7 octobre 2013. Les cours d'eau du Chavanon, Luzège et Vianon font l'objet d'un report de classement, dans l'attente du renouvellement de concession hydroélectrique de la Dordogne.

La Figure 18 permet de visualiser les cours d'eau classés en Liste 1, Liste 2 et hors liste en relation avec les ouvrages recensés (574 sur le territoire d'après le ROE-ONEMA, 2013) sur le territoire du Parc :



Listes 1 et/ou 2 des districts hydrographiques

-  PNR de Millevaches en Limousin
-  Cours d'eau
-  Ligne de partage
-  Liste 1
-  Liste 2



Réalisation PNRML - 11/2013
BD Topo® - SANDRE - 2013
OSUR WEB - SIEAG
Reproduction interdite QGIS

Figure 2 : Classement des cours d'eau

F5. Outils de planification de l'eau et gestion du territoire

1. Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) est l'outil principal de mise en œuvre de la DCE. Il établit les orientations de la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Il a une portée juridique : les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que les aides financières doivent être compatibles avec le SDAGE.

Deux SDAGE, correspondant aux deux bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne existent sur le territoire.

-Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 bénéficie d'un arrêté préfectoral du 18/11/2009. Les travaux pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021 ont d'ores et déjà débuté.

-Le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 a été approuvé par le Comité de bassin le 16 novembre 2009.

Les SDAGE visent à atteindre les objectifs suivants :

- Atteindre d'ici 2015 le « bon état » (écologique et chimique) des masses d'eau de surface,
- Préserver les masses d'eau en « très bon état »,
- Atteindre le bon potentiel dans les milieux fortement artificialisés,
- Supprimer avant 2020 les rejets de substances dangereuses prioritaires.

Ils établissent les priorités de gestion de l'eau au travers d'orientations et de dispositions et définissent les objectifs de qualité pour chaque masse d'eau (très bon état, bon état, bon potentiel, objectif moins strict) et les dates associées (2015, 2021, 2027).

En fonction de l'état des masses d'eau, un **programme de mesures (PDM)** est associé au SDAGE. Il comprend des dispositions réglementaires, des évaluations financières et un échéancier. Il s'agit notamment des mesures prises au titre de la police des eaux, des programmes de travaux des collectivités territoriales, du programme d'intervention de l'Agence de l'eau... Ainsi, il constitue un guide pour les actions sur le territoire.

2. Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les SAGE sont des outils de planification locale sur un territoire hydrographique cohérent (sous-bassin ou aquifère). Ils sont élaborés sur initiative locale et permettent de mettre en place des actions concertées entre usagers, collectivités et services de l'État. La commission locale de l'eau, ou « CLE », est l'instance locale de concertation qui élabore le SAGE. Sa composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Elle définit des axes de travail, recherche les moyens de financement et organise la mise en œuvre du SAGE avec une volonté majeure : réussir la concertation interne et externe, anticiper et résoudre les conflits d'usage.

Sur le périmètre d'étude, un seul SAGE est opérationnel. Il s'agit du **SAGE Vienne**, qui bénéficie d'un arrêté préfectoral (co-signés par l'ensemble des Préfets des départements concernés) en date du 8 mars 2013. La structure porteuse du SAGE Vienne est L'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTBV). Le SAGE concerne 51 communes du territoire et 125 613 hectares sur les 704 800 hectares couverts par ce schéma.

Le **SAGE Dordogne amont** porté par L'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) est en phase d'émergence. Ce projet s'étend sur une superficie de 9700 km depuis les sources de la Dordogne jusqu'à la confluence avec la Vézère à Limeuil. Il intéresse 51 communes du périmètre d'étude pour une superficie de 98 152 hectares. La CLE a été constituée fin 2013.

Le **SAGE Sioule** porté par le Syndicat mixte pour l'aménagement et de développement des Combrailles. Ce Sage intéresse la commune de Banize, soit 872 hectares sur les 255 490 hectares du projet de SAGE. Il est arrêté le 5 février 2014.

Le **SAGE Cher Amont** porté par l'établissement public Loire est en phase d'élaboration. Il concerne les communes de Basville, Crocq, Saint-Maurice-près-Crocq, Saint-Oradoux-près-Crocq, Saint-Pardoux d'Arnet soit une superficie de 4552 ha sur les 677 548 ha du projet de SAGE.

Le **SAGE Vézère** est en phase d'émergence. Ce projet est porté par EPIDOR.

3. Les contrats territoriaux

Le 9^{ème} programme des Agences de l'eau a introduit la notion de Contrat de territoire, qui est repris dans le 10^{ème} programme. En créant une dynamique autour de la préservation de la ressource en eau à une échelle hydrographique cohérente, cet outil contractuel a pour objectif de répondre aux orientations fixées par la Directive Cadre sur l'Eau : l'atteinte du bon état des milieux aquatiques à l'horizon 2015.

Ces programmes sont tout d'abord « **multithématiques** » puisqu'ils permettent de répondre à des objectifs variés tels que :

- la réduction des dégradations morphologiques des cours d'eau pour restaurer leurs fonctionnalités hydrologiques et habitationnelles;
- l'amélioration de la qualité des ressources en eau pour des usages à fort enjeu sanitaire (eau potable, baignade);
- la préservation des surfaces en zones humides pour conforter leurs fonctionnalités hydrologiques (étiages, crues) et leur intérêt biologique;
- la valorisation du patrimoine naturel, en particulier les espèces et habitats protégés ou bénéficiant d'un plan national d'action, etc.
- la prise en compte des zones réglementées du SDAGE, comme les zones vulnérables, les zones sensibles, les baignades,...

Ils sont également « **multi maîtres d'ouvrages** » puisqu'ils favorisent la création d'un réel partenariat entre structures ayant des compétences complémentaires (associations, syndicats, communautés de communes, etc.) à une échelle hydrographique cohérente, en les associant à la réflexion dès l'amont du projet.

Les contrats territoriaux ont donc pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées visant à réduire les différentes sources de pollution de l'eau ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Le choix des actions qui y sont inscrites doit donc être motivé principalement par les orientations inscrites dans les outils de planification (SDAGE, SAGE) et se baser sur l'état des lieux DCE qui a permis de caractériser l'état des masses d'eau en présence. Ce sont en général des programmes d'actions d'une durée de cinq ou six ans, renouvelables une fois maximum.

Le Parc est coordonnateur de deux projets de contrats territoriaux :

- « Sources en action » 2011-2015 regroupe 16 maîtres d'ouvrage. Ce projet dont la coordination est partagée avec l'EPTB Vienne, réunit 500 actions pour un montant de 7.5 millions d'Euros. Le territoire concerné représente une superficie de 2400 km² (www.sourcesenaction.fr).
- Le Contrat de territoire du Chavanon est en phase d'élaboration. Le Parc a réalisé le diagnostic territorial (identification des atteintes au milieu, préconisations de gestion), a mobilisé les acteurs du territoire et coordonne la rédaction du programme d'action sur 5 ans. La signature du document contractuel est prévue en 2014.

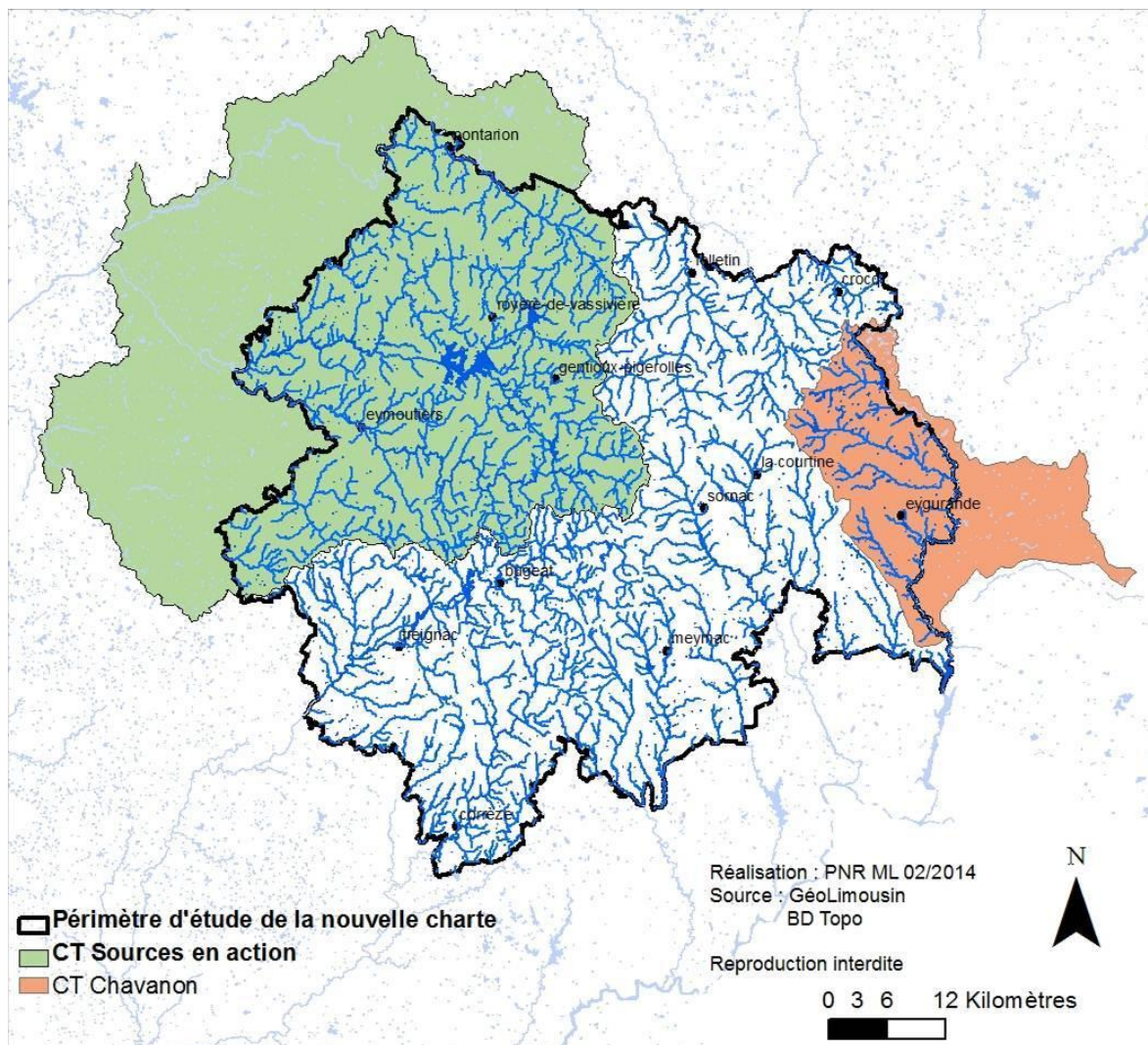


Figure 3 : Carte des Contrats territoriaux sur le Parc

4. Autres documents de référence

- Plans d'actions pluriannuels de gestion :

Certaines intercommunalités portent des actions sur cours d'eau au travers la mise en place de plans pluriannuels de gestion. Sur le territoire du Parc, 5 collectivités se sont engagées dans cette politique de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatique

- Plans départementaux de protection et de gestion des milieux aquatiques :

L'élaboration de PDPG est l'une des missions des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques.

- Schémas départementaux reposant sur différents domaines : la gestion des zones humides et des cours d'eau, la gestion des déchets, de l'AEP etc.

G. LE PAYSAGE

Le paysage est l'objet d'un métier spécifique, posé au centre des diverses missions d'un Parc Naturel Régional. Il est la résultante de tout le travail mené avec les acteurs économiques, qu'ils soient entrepreneurs dans le commerce ou l'artisanat, producteurs d'énergie, forestiers ou agriculteurs. Il est la partie visible et expressive de toute une diversité vivante qui habite et parcourt la trame verte et bleue. Il est ce qui accueille les visiteurs de passage, le cadre de vie quotidien des habitants, le témoin de son histoire et de sa culture.

G1. Introduction

Les ateliers cartographiques de 2012 ont permis le découpage du territoire suivant trois échelles qui s'emboîtent les unes dans les autres et favorisent ainsi une compréhension aisée du territoire. Ont ainsi été mis en évidence :

- 5 types
- 23 ensembles
- et plus d'une centaine d'unités de paysage

Le diagnostic de la charte paysagère se base sur ce découpage. Les unités cependant, correspondant à une échelle trop fine de découpage, ne seront pas analysées une à une dans le diagnostic. Elles correspondront plutôt à une échelle opérationnelle utile lors de la mise en place d'actions.

Le diagnostic sera donc décliné suivant trois échelles : l'échelle Parc, l'échelle des types et l'échelle des ensembles qu'il faudra néanmoins compléter (cela constituera une action de la Charte Paysagère)

Le parti pris de l'analyse sur chacune de ces échelles est de s'intéresser d'une part à ce qui forge l'**identité** du paysage du secteur concerné et d'autre part de mettre en évidence la **structuration** de l'espace sur ce secteur.

De nouveaux ateliers ont eu lieu début 2013 afin de définir collectivement cette identité et cette structuration avant de confronter les résultats avec la réalité du terrain.

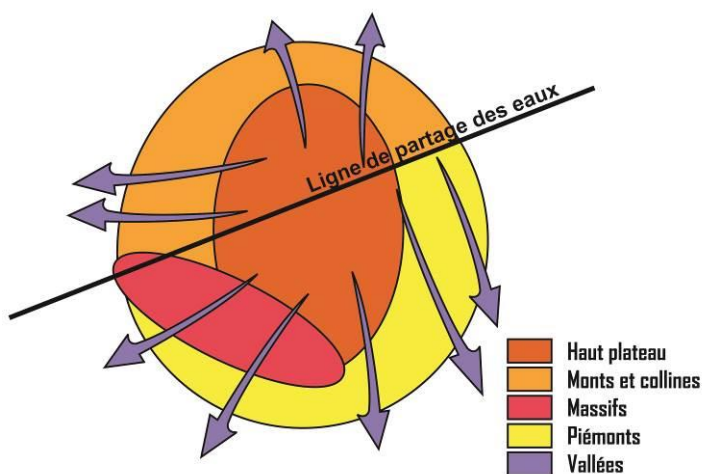
G2. Le paysage du Parc : un paysage de contrastes

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'étend sur un territoire de 3472km² de la partie orientale du Limousin. Il recouvre le plateau de Millevaches qui représente la quasi-totalité de la Montagne Limousine, véritable contrefort du Massif Central où les altitudes comprises entre 700 et 900m flirtent avec les 1000m au Mont Bessou, point culminant de la Région. Il englobe également les marges de cette montagne où les altitudes peuvent descendre jusqu'à 400m et s'étire jusqu'à la limite régionale avec l'Auvergne.

Eymoutiers, Felletin et Meymac, les trois villes portes du territoire Parc se trouvent sur ces marges, adossées à la Montagne Limousine.

Ce territoire correspond donc aux premiers reliefs importants de la façade atlantique ce qui entraîne un climat plutôt froid, humide et balayé par des vents plus importants que sur le reste du territoire. L'hiver y est plus froid et plus long que sur le reste du territoire régional et les précipitations notamment neigeuses plus importantes.

Aucune vallée ne traverse le territoire de part en part. Ces dernières prennent leur naissance au cœur du territoire pour rayonner sur celui-ci en se répartissant de part et d'autre de la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Loire et de la Dordogne.



Des ateliers cartographiques menés début 2012 ont permis de schématiser l'organisation du territoire Parc grâce à un découpage en cinq types de paysage représentés chacun par une couleur.

Une schématisation à l'extrême permet de comprendre cette organisation très facilement.

Ainsi, le Haut-Plateau central dont l'altitude dépasse le plus souvent les 800m est encadré d'espaces d'altitudes moindres : les Piémonts et les Monts et Collines situés entre 600 et 400m. Une barre de Massifs joue le rôle de transition entre ces deux derniers types au Sud. Un certain nombre de vallées qui se forment sur le Haut-Plateau rayonnent vers la périphérie du territoire.

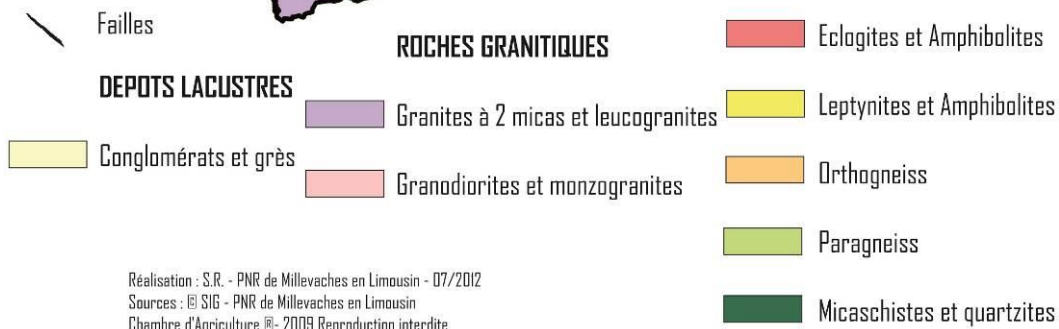
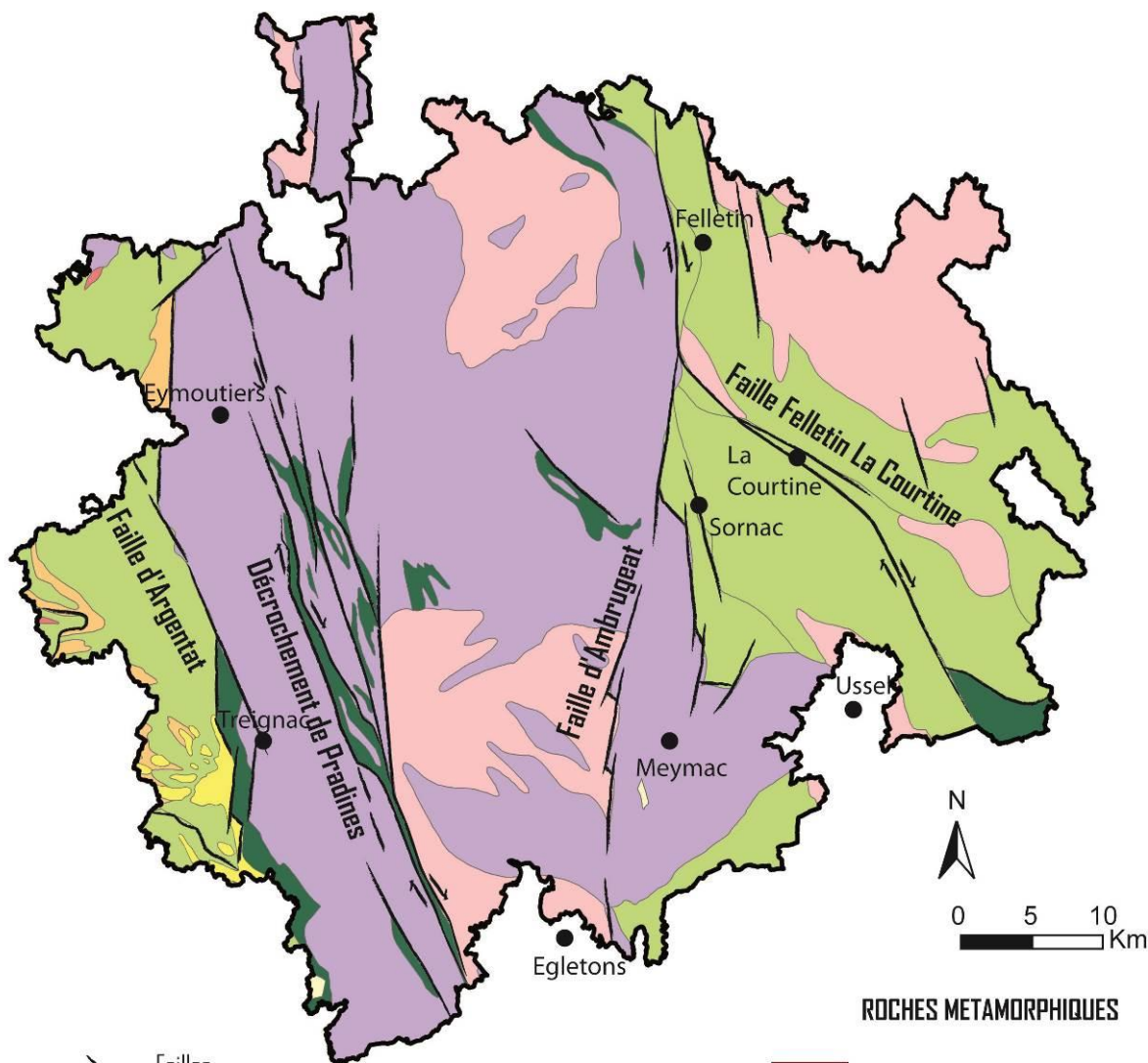
1. Une ancienne montagne érodée

Cette Montagne Limousine et ses contreforts sont les reliques d'une très ancienne chaîne de montagne qui dépassaient les 8000m. Une érosion très lente a conduit à la montagne de faible envergure que nous connaissons aujourd'hui. Cette érosion, en exportant le matériel sus-jacent a conduit à l'affleurement de roches formées très profondément : les granites.

La présence de ce granite marque fortement le territoire de manière très explicite d'abord. Cette roche se retrouve sous forme de gros blocs taillés et sous sa forme altérée, le tuff dans les constructions anciennes. On la retrouve également sous forme de rochers érodés, les chaos granitiques en sommet de collines ou en fond de vallée.

De manière moins explicite maintenant, le granite est une roche dure, et donc difficilement altérable. Son érosion est donc lente et les reliefs qui en résultent doux. Le territoire se caractérise donc par ces reliefs usés par le temps, doux aux pentes légères, par ces formes vallonnées et arrondies, par ces collines, puys, creux et cuvettes, de faible envergure.

D'autres roches que le granite se retrouvent cependant dans le sous-sol du territoire : les gneiss, roches métamorphiques sur les franges Ouest et Est, qui sont également à l'origine de relief doux mais qui se retrouvent dans les constructions et les monuments sous formes de moellons, taillés ou non. Le micashiste, roche caractérisée par un feuilletage très marqué et donc beaucoup plus altérable se retrouve au niveau des failles. Le relief qui en résulte est souvent plus marqué que sur le reste du territoire. C'est d'ailleurs là où se sont logées les vallées plus ou moins encaissées, profitant des faiblesses du sous-sol pour se frayer un chemin.



Réalisation : S.R. - PNR de Millevaches en Limousin - 07/2012
 Sources : SIG - PNR de Millevaches en Limousin
 Chambre d'Agriculture - 2009 Reproduction interdite

2. Un paysage « à portée »

La longue érosion de ces roches principalement granitiques a conduit à des reliefs doux, de faible envergure. Les dénivelés atteignent rarement 300m. Les pentes peuvent être fortes mais seulement dans les vallées où les falaises restent très rares. Les vues peuvent être lointaine voire spectaculaires et donner sur le Massif Central, mais cela n'est pas le plus fréquent et le surplomb reste de faible envergure. N'importe quel point accessible à la vision est ainsi quasiment accessible au marcheur.

3. Des paysages emblèmes de tout un territoire

L'altitude du territoire, ainsi que le sous-sol granitique et les conditions climatiques relativement difficiles ont produit sur les espaces les plus élevés des paysages durs et inhospitaliers répondant à ces conditions défavorables.

Ainsi, le plateau de Millevaches, cœur du territoire Parc présente des espaces originaux, inédits à l'échelle régionale voir nationale qui s'organisent autour d'un relief en alvéole. L'alvéole est une sorte de cuvette d'échelle généralement hectométrique dont le fond plat tranche avec le relief vallonné des alentours. Ces fonds plats qui sont fermés par des chapelets arrondis de sommets accueillent des tourbières. Le territoire est d'ailleurs connu pour accueillir l'un des plus grands ensembles tourbeux granitiques d'Europe. Des landes à bruyères colonisent les sommets de ces alvéoles.

Landes à bruyère et tourbières, qui autrefois recouvraient la quasi-totalité du plateau et qui aujourd'hui sont plus discrètes et lovées au cœur d'espaces boisés représentent des espaces d'aspect sauvage, très difficiles à valoriser, mais que l'homme a su aménager. La lande située sur les sommets et les pentes, comme terrain de parcours à brebis et la tourbière et plus généralement le fond humide comme prairie pour les bovins. Le village, étant positionné stratégiquement entre les deux. Aujourd'hui, ces espaces se retrouvent et contrastent aux milieux de prairies agricoles de pentes ou plus souvent de forêts majoritairement résineuses. Landes et tourbières n'existent plus que sous la forme d'espaces reliques et font très souvent l'objet de périmètres de protection à caractère environnemental. Leur disparition et la rareté qui s'en suit les a transformé en véritable symbole de tout un territoire. Paysages de landes et de tourbières sont ainsi devenus l'emblème d'un territoire qui s'étend bien au-delà des espaces où on les rencontre.

Ce n'est pas seulement leur rareté qui donne toute leur valeur à ces espaces : le fait qu'ils fassent partie des derniers espaces ouverts et donc assurant des perspectives soit sur des fonds humides plats et étendus soit sur un territoire plus vaste depuis les sommets joue également en leur faveur.

4. Un territoire aux mille paysages

Ces espaces emblématiques de landes et de tourbières sont cependant exclusivement présents sur le cœur du Parc, sur ce qui est communément appelé « l'Arc tourbeux », on ne les retrouve donc pas sur ses marges.

Les paysages du Parc ont ainsi cette force d'être riches et variés.

Variés à l'échelle du Parc puisque des marges au centre du territoire, les paysages et leur typicité se succèdent. Typicités liées au sous-sol, à l'altitude, et donc au climat. Des marges au cœur du Parc l'on observe une évolution des espaces agricoles : les cultures disparaissent au profit de prairies, l'espace agricole se réduit au profit de la forêt.

Mais également une évolution radicale en ce qui concerne les boisements : exclusivement feuillus sur les franges et en grande partie résineux sur le cœur du Parc.

Mais variés également à plus grande échelle, le relief vallonné, composé d'une succession de cuvettes, vallées, vallons, et alvéoles ainsi que l'occupation du sol assurent des paysages tantôt intimistes, tantôt ouverts et dégagés donnant parfois des vues lointaines, tantôt sauvages, tantôt familiaux.

5. Un paysage aménagé et vivant

Malgré l'aspect sauvage et naturel de certains espaces le Parc n'en reste pas moins un territoire presque entièrement aménagé et mis en valeur par l'action de l'homme. Espaces agricoles faits de prairies, et cultures, bordées de murets en pierre ou de haies arbustives ou arborées. Rivières aménagées, sous forme de dérivations, de lacs et d'étangs de retenues pour l'énergie hydraulique et le tourisme. Forêts plantées et/ou gérées dans un but de production sylvicole. Même les tourbières et les landes, espaces dits « naturels » sont en fait des espaces mis en valeur par l'homme, ces dernières devant progressivement évoluer vers un boisement à l'état naturel.

Les vrais espaces « naturels » seraient donc finalement les espaces abandonnés et qui évoluent librement. Ce qui nommé péjorativement : friche, qu'elle soit agricole ou forestière. Quelques forêts qui sont laissées présentent également ces caractéristiques.

La nature de l'aménagement et de la valorisation du territoire a cependant bien évolué en un siècle. Les landes à brebis ont été en grande partie remplacées par des forêts de conifères plantées ou par des prairies artificielles, les tourbières, abandonnées par l'activité agricole ont progressivement été colonisées par des boisements naturels.

A l'échelle de tout le Parc, porter l'attention sur :

Ce qui fait disparaître les paysages emblèmes

Ce qui aplanit la diversité (Par exemple : ce qui ferme les horizons lointains et viole les espaces intimes) et les particularités des paysages et les banalise

Ce qui nuit au caractère vivant

Ce qui va à l'encontre de l'échelle réduite du paysage

La suite du document est consacré à présenter l'échelle des types.

G3. Echelle des types

- **Haut Plateau**
- **Massif**
- **Monts et collines**
- **Piémonts**
- **Vallées**

1. Type haut plateau

Quelques chiffres et données sur le type Haut-Plateau :

- Altitude maximale : 973 m au Puy Pendu et 932 m au sommet de la Creuse
- Altitude minimale : 510 m
- Altitude moyenne : 780 m
- 51,5% de forêt dont 36% de résineux

Le type Haut Plateau constitue le cœur du Parc et comprend les ensembles « Plateau central de Millelvaches » et le « Plateau de la Courtine ». Ces deux ensembles ont été regroupés au moment des ateliers cartographiques bien que la partie « Plateau de La Courtine » soit assez proche dans ses caractéristiques du type Massif.

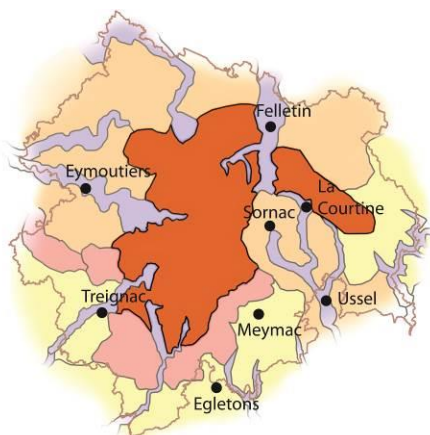


Figure 5 : Alvéole de Saint-Hilaire-les-Courbes

Ce type est quasiment entièrement structuré par et autour du modelé alvéolaire décrit plus haut. Le territoire sur ce type est en fait une succession d'alvéoles et de vallées alvéolaires aux fonds plus ou moins ouverts et aux croupes très souvent boisées, les villages étant installés le plus souvent sur les pentes bien exposées.

Lorsque le fond plat de l'alvéole est maintenu ouvert, les perspectives offertes y sont inédites : de vastes espaces horizontaux encerclés de puits arrondis qui tranchent nettement avec le vallonement ambiant sur le territoire Parc !

De même depuis les sommets qui entourent les alvéoles, lorsque des landes ont été maintenues ou lorsque des prairies y ont été installées, les vues peuvent y être lointaines. C'est le cas depuis la ligne de crête qui relie le



Figure 4 : Vue sur le Haut-Plateau depuis les Hauts de Millelvaches entre le Mont Bessou et le Mont Audouze

Mont Bessou et le Mont Audouze. Ces sommets dégagés permettent d'embrasser d'un regard le plateau de Millelvaches, ce qui est rare.

Cette succession de modelés alvéolaires restent cependant de faible envergure. Le sous-sol granitique dont l'érosion lente a induit des reliefs doux et arrondis et la position en sommet du Limousin n'a pas induit le creusement de vallées. Ces dernières démarrent tout juste leur course sous la forme de vallées à fond plat ou vallées alvéolaires.

Les dénivelés restent donc modestes sur ce type de paysage y dépassant rarement les 100m.

Cela donne un relief doux, le relief le plus doux du territoire même.

Cet espace de Haut-plateau, souvent considéré, peut-être à tort comme château d'eau si ce n'est de la France, au moins de la Région Limousin est très fortement marqué par la présence de l'eau dans tous ses états. L'eau vapeur d'abord, sous forme de brumes et de brouillards, qui donnent à ces paysages leur caractère magique, quasi-féérique.



Figure 6 : Tourbière du Longeyroux sous la brume du matin

L'eau liquide, sous forme de pluie, plus intense sur ce type que partout ailleurs en Limousin, qui devient eau solide en période hivernale sous forme de neige ou de glace qui fait du Haut-Plateau un paysage de carte postale.

La présence de l'eau liquide se manifeste également par son écoulement. Celle-ci se fait cependant de plus en plus discrète. Les rigoles et systèmes de levades qui la drainaient dans les pâtures et la mettaient donc en évidence ont quasiment disparu. Les rivières serpentant au fond des alvéoles et des vallées à fond plat sont très souvent rendues invisibles par des plantations de résineux ou par des végétations spontanées.

Enfin, et en conclusion, le type Haut Plateau reste un espace duquel se dégage une forte identité. Les conditions climatiques particulières ainsi que le sous-sol granitique ont conduit à la formation d'espaces, tourbières et landes entre autres, originaux à l'échelle régionale.

Ces espaces, considérés comme naturels, abritant de nombreuses espèces animales et végétales rares et protégées font l'objet de nombreux périmètres de protection. Ce sont cependant des espaces qui sont tous sauf naturels puisqu'ils sont maintenus ouverts par une pression de pâturage ou un entretien mécanique.

Par ailleurs, les conditions de vie, plus difficiles ici qu'ailleurs, ainsi que l'isolement du territoire ont conduit les hommes à créer des modes d'habiter et d'aménager le territoire qui sont vraiment propres à ce plateau. L'organisation du territoire et l'utilisation des ressources naturelles y ont été optimisées et le paysage d'aujourd'hui en porte encore les marques : rigolage des fond humides, organisation du territoire en villages et gestion de l'espace sous forme de sectionnaux par exemple...



Figure 7 : Lande de Marcy entre Tarnac et Saint-Merd-les-Oussines

Sur le type Haut-Plateau porter l'attention sur :

- La compréhension du **modelé en alvéole**, de son organisation dans l'espace et les **perspectives originales** qui y sont offertes
- La présence de l'eau dans tous ses états mais qui est de moins en moins lisible à l'état liquide
- La présence de **grands espaces originaux** à l'échelle régionale
- **L'identité forte** qui se dégage de ce type et qui s'étale au-delà de ses limites

2. Type massif

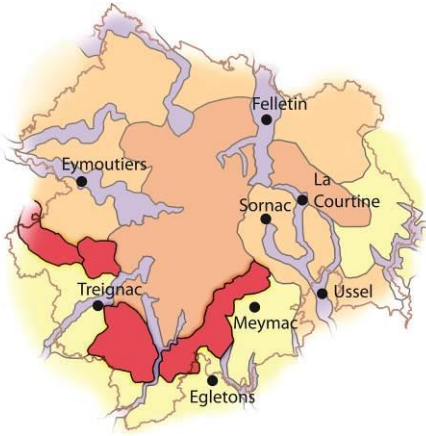
Quelques chiffres et données sur le type Massif :

- Altitude maximale : 976 m au Mont Bessou, sommet du Limousin
- Altitude minimale : 405 m
- Altitude moyenne : 675 m
- 60% de forêt dont 32% de résineux

Le type Massif constitue la bordure Sud-Ouest du type Haut-Plateau.

Il comprend d'Ouest en Est : la ligne de crête du « Massif du Mont Gargan », le « Massif du Mont Ceix », le « Massif des Monédières », ainsi que l'ensemble des sommets surplombant tout le territoire d'Egletons à Meymac nommé « Arc des Puys de Millevaches ».

C'est le type des superlatifs : les sommets les plus hauts, les pentes les plus fortes, les vues les plus spectaculaires, le taux de boisement le plus important, les alignements de hêtres les plus impressionnants !



Le type Massif est formé d'un ensemble de sommets parmi lesquels le sommet du Limousin, le Mont Bessou qui constitue une véritable marche, un balcon vers le type Piémonts. En cela, on retrouve sur le type Massif les reliefs les plus marqués : les pentes les plus fortes et les dénivelés les plus importants. Les vues depuis ces pentes, peuvent donc y être spectaculaires. C'est dans les Massifs que l'on trouve les vues les plus lointaines de tout le territoire depuis par exemple le Mont Bessou, le Suc au May ou le Mont Gargan.

Cette caractéristique des Massifs est cependant à nuancer au vu du taux de boisement que l'on y trouve, le plus important de tout le Parc avec près de 60% de forêt dont la moitié en résineux. Les pentes et les sommets y sont donc le plus souvent boisés réduisant de ce fait les vues potentielles qui s'ouvrent au gré de l'exploitation forestière. Ces boisements sont également caractérisés par le patrimoine arboré que l'on y trouve : arbres isolés, ensembles arborés et surtout alignements remarquables de hêtres et de châtaigniers en bordure de route et de chemins sont parmi les plus beaux du territoire.



Figure 8 : Forêt de la Cubesse sur les pentes de la vallée de la rivière Blanche

Ce type est structuré autour de deux modelés qui se succèdent tout au long des Massifs, les sommets limitant en fait ces modelés :

- les **vallées encaissées** qui traversent les Massifs depuis le Haut-Plateau et vers les Piémonts. Ces vallées, de par leur encaissement sont quasiment entièrement boisées, la plupart du temps en feuillus. Ces forêts de pente, sont donc parmi les plus exposées au regard, leur mode de gestion peut donc être très marquant dans le paysage.

- les **cirques ou cuvettes** qui, tournés vers les Piémonts et dont le fond est maintenu ouvert par l'agriculture offrent des perspectives très intéressantes. Ces cirques ou cuvettes correspondent aux alvéoles que l'on retrouve sur le Haut-Plateau mais en beaucoup plus pentus.



Figure 9 : Cirque d'Enval depuis la Croix du Chambon

Le type Massif de par sa position en véritable marche entre le Haut-Plateau et les Piémonts constitue une transition en termes d'altitudes, donc de climat et de possibilités agricoles : alors que, à proximité du Haut-Plateau, les surfaces agricoles

sont majoritairement constituées de prairies, ces dernières sont en partie remplacées par des cultures à l'approche des Piémonts. De plus, la part des boisements, leur nature et donc la sensation qui en résulte évolue de part et d'autre des Massifs : on passe d'un massif forestier troué de prairies à un espace agricole dans lequel s'insère des boisements principalement feuillus.

Cette transition est également marquée en termes de sous-sol, et donc de matériaux employés dans les constructions traditionnelles. De l'habitat du plateau en granite de taille issu de la tradition des maçons de la Creuse et de la Corrèze, on passe progressivement à des constructions en moellons de granite ou de schistes, apparent ou non, plus légères.

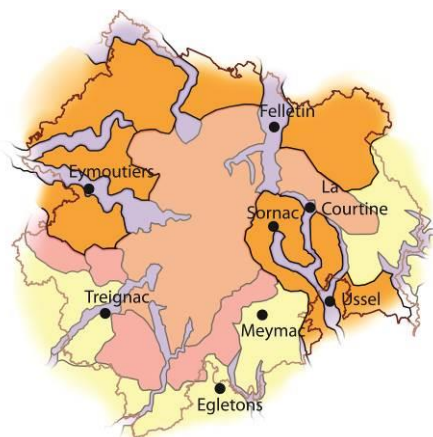
Enfin, les paysages des Massifs sont fortement marqués par l'histoire et les légendes : de l'antiquité, à l'histoire contemporaine, en passant par le Moyen-Age, l'histoire se manifeste soit très explicitement par la présence de vestiges soit plus discrètement avec l'aide d'outils d'interprétation qui la valorisent.

Les types Monts et collines et Piémonts constituent les pourtours du Parc. Ils ont en commun le fait de jouer une transition entre les paysages du Parc et ceux de l'extérieur. Leur caractère et leur identité sont donc sous diverses influences qu'il est intéressant de savoir décrypter !

Sur le type Massifs porter l'attention sur :

- **L'omniprésence et la diversité des vues** qui peut rentrer en conflit avec le très fort boisement de ce type
- La lisibilité de l'espace permise par la **structuration en cuvettes et cirque**
- Le **rôle de transition** des massifs entre les types Haut-Plateau et Plateau
- Les boisements (bois, alignements, arbres isolés) **feuillus remarquables**

3. Type monts et collines



Quelques chiffres et données sur le type Monts et collines :

- Altitude maximale : 957 m au Puy Riguet à proximité de Millevaches
- Altitude minimale : 345 m
- Altitude moyenne : 646 m
- 51% de forêt dont 24% de résineux

Le type Monts et collines est formé des franges Nord et Ouest du Parc. Un autre espace a été rattaché à ce type, il s'agit de l'ensemble Plateaux et Monts de Sornac à Ussel qui, dans ses caractéristiques notamment liées au relief est assez proche des franges Nord du Parc.

Les paysages du type Monts et collines peuvent être très distincts d'une extrémité à l'autre du Parc, tant dans le relief qu'on y trouve que dans l'occupation du sol et les ambiances : alors que la partie Ouest et Nord-Ouest présente un relief aux **interfluves marqués** et encore fortement boisé de résineux, qui représente en fait la continuité de la montagne limousine vers les monts d'Ambazac et de Blonds, les parties Nord et Est présentent un relief plus doux et un espace beaucoup plus agricole donc ouvert. Le secteur de Flayat représente d'ailleurs le secteur où l'on retrouve le plus bel ensemble bocager du territoire.



Figure 10 : Un des étangs du bocage de Flayat



Figure 11 : Paysage typique du type Monts et collines (hormis la partie Est) : feuillue associés à l'espace agricole, prairies et prairies humides, arrière-plan boisé et sombre

Ce qui fait cependant l'unité de ce type Mont et collines reste sa position en **transition douce** entre le type Haut-Plateau et la Creuse pour la partie Nord et les plateaux de la Dordogne pour la partie plus au Sud. Bien que l'arrière-plan boisé du Haut-Plateau soit omniprésent, on ne perçoit pas de rupture de relief franche. Par ailleurs l'occupation du sol et l'aménagement de l'espace sont sous de multiples influences. Ce mélange d'influences représente l'une des caractéristiques du type Monts et Collines : présence de la forêt résineuse encore marquée et prairies d'élevage, omniprésence de fonds humides voire d'encore quelques tourbières, bâti encore fortement marqué par l'histoire des maçons creusois mais apparition de caractéristiques nouvelles comme la tuile...

Enfin, contrairement au type Piémonts, les paysages du type Monts et Collines ne présente que rarement des vues lointaines. Les ambiances y sont ainsi plus intimistes, ceci étant amplifié par le caractère boisé de certains secteurs.

Sur le type Monts et collines porter l'attention sur :

- Le **mélange des influences** que l'on retrouve sur ce type de paysages lié à ...
- ...**sa position en transition douce** entre le plateau de Millevaches et les espaces périphériques
- La **diversité des paysages** que l'on retrouve d'Ouest en Est.

4. Type piémonts

Quelques chiffres et données sur le type Piémonts :

- Altitude maximale : 957 m au Puy Riguet à proximité de Millevaches
- Altitude minimale : 345 m
- Altitude moyenne : 646 m
- 51% de forêt dont 24% de résineux

Le type Piémonts est constitué de la frange Sud du territoire Parc au sens large, de La Croisille-sur-Briance à l'Ouest à Saint-Merd-la-Breuille à l'Est en passant entre autres par Le Lonzac, Vitrac-sur-Montane, Maussac, Saint-Etienne-aux-Clos et Eygurande.

C'est un espace constitué de vallons et interfluviaux, moins marqués que sur le type Monts et collines qui convergent vers la vallée de la Dordogne. Cette dernière, suit la limite du Parc à une quinzaine de kilomètres au Sud de celui-ci.

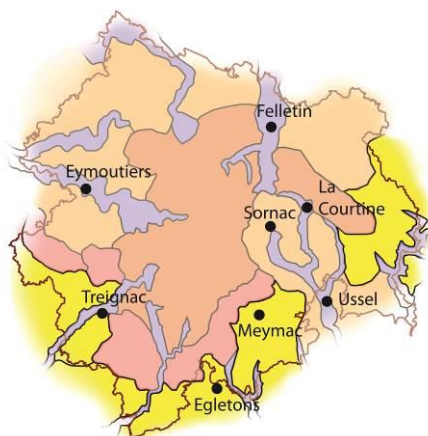


Figure 12 : Zone humide et forêts résineuses en arrière-plan à Bonnesagne, à proximité de Combressol

D'autres caractéristiques liées à la végétation donnent à cet espace des accents plus méridionaux. L'apparition du châtaignier sur la partie Ouest, en arbre de plein-champs, dans les haies bocagères ou en taillis, ainsi que celle du noyer sur le reste du type Piémonts notamment au cœur des villages, l'apparition également des arbres fruitiers, cerisiers, pommiers et vignes même parfois que l'on retrouve souvent à l'entrée des villages et enfin, l'apparition de cultures de maïs et de céréales.

Le type Piémonts, bien qu'isolé du Haut-Plateau par les Massifs présente encore des caractéristiques qui lui font écho : les boisements résineux notamment autour d'Egletons, l'utilisation de l'ardoise comme couverture, l'omniprésence de zones humides qui peuvent parfois prendre encore la forme de tourbières.



Figure 14 : Vue sur les Monédières depuis le Plateau de la Haute-Briance, au premier plan, pré de fauche, châtaigniers de plein champs et culture de maïs



Figure 13 : Vue depuis le plateau d'Eygurande sur le Massif du Sancy, au premier plan, vaches Salers

Un certain dynamisme dénote de ce type plus que des 4 autres : la présence ou la proximité de routes nationales, des deux autoroutes régionales, ainsi que des villes attractives et dynamiques (dans une certaine mesure du moins) de Ussel, Egletons et Tulle fait du type Piémonts un espace sous influence péri-urbaine où les dynamiques urbaines, en termes d'étalement urbain sont les plus fortes du Parc. Par ailleurs, la présence forte d'une agriculture diversifiée, on trouve même de l'élevage laitier sur les marges Est amplifie ce sentiment de dynamisme.

Enfin, sur le type Piémonts, les vues offertes sur des massifs proches ou lointains sont omniprésentes du fait d'une part de la proximité de ces massifs, d'autres parts du paysage maintenu ouvert par l'agriculture et des pentes orientées vers ces massifs.

Sur le type Piémonts porter l'attention sur :

- Le **mélange des influences** que l'on retrouve sur ce type de paysage
- Le **dynamisme** et le **caractère vivant** qui se dégage de ce type de paysage : le conforter et l'intégrer à l'existant
- L'**ouverture du paysage** sur les massifs lointains mais également sur les Massifs situés à l'intérieur du Parc

5. Type vallées



Quelques chiffres et données sur le type Piémonts :

- Altitude maximale : 921 m au Puy de Crabanat, en bord de la vallée de la Creuse
- Altitude minimale : 287 m
- Altitude moyenne : 589 m
- 51% de forêt dont 15% de résineux

Le type Vallées est constitué des 10 vallées les plus marquantes du territoire : les vallées de la Maulde, de la Vienne, du Thaurion, de la Creuse, du Chavanon, de la Diège et de ses affluents, de la Luzège, de la Corrèze, de la Vézère et de la Triouzoune.

Ces vallées sont organisées de manière bien particulière sur le territoire, aussi, aucune d'entre elle ne traverse le Parc de part en part.

Ces vallées rayonnent sur le territoire, c'est-à-dire qu'elles démarrent sur ou à proximité du Haut-Plateau et se dirigent vers les marges du territoire.

Au gré de ce tracé, les vallées se répartissent suivant trois formes aux ambiances bien distinctes : la vallée à fond plat, la vallée encaissée et la vallée large et profonde. Ces trois formes se succèdent plus ou moins depuis le Haut-Plateau et vers les types en périphérie du territoire.

La plupart des vallées démarrent à proximité ou au cœur du plateau central sous forme de **vallées à fond plat**, que l'on appelle aussi vallées alvéolaires et qui sont en fait le prolongement de modelés alvéolaires. Les paysages que l'on y retrouve sont très proches de ceux rencontrés au niveau des alvéoles : fond plat et tourbeux, généralement ouverts, rebord bombés et boisés. Des parcelles agricoles bordées de haies peuvent s'immiscer entre les deux. L'eau s'y écoule doucement en serpentant au travers du sol tourbeux. C'est sur cette séquence que l'on retrouve le plus grand nombre de vestige de moulins. Au XIXème siècle il y en avait presque un par village. Ils ont aujourd'hui quasiment tous disparu.



Figure 15 : Vallée alvéolaire de la Diège à Saint-Germain-Lavolps



Figure 17 : L'eau tumultueuse au Saut de la Virole



Figure 16 : La vallée encaissée et boisée de la Soudeillette

Les vallées, se dirigeant vers la limite du plateau central, **s'encaissent**, plus ou moins profondément, souvent à la faveur de faille géologique. Leurs pentes sont boisées, les forêts de hêtres qui peuvent être protégées comme dans les Gorges de la Virole dominant, l'eau s'y écoule de manière plus tumultueuse au travers des rochers qu'elle a sculpté. C'est sur cette séquence, à la faveur des pentes fortes qui découvrent les roches sous-jacentes que l'on retrouve nombre de rochers ou roches aux dénominations connues (rochers des folles, rochers de Nègremont, rochers de Servières...).



Figure 18 : Vallée de la Creuse à Croze

Enfin, les **vallées matures** s'élargissent en périphérie du territoire. Le fond n'y est plus tourbeux, on y trouve souvent des prairies. Les versants lorsque la pente est forte restent boisés.

C'est souvent dans ces larges vallées que l'on retrouve les voies de communication les plus importantes, les voies de chemins de fer et les industries, encore en activité ou le plus souvent désaffectée.



Figure 19 : Ancienne voie ferrée dans la vallée du Chavanon

En effet, ces vallées sont caractérisées par le fait qu'elles constituent de **véritables portes d'entrée** du territoire tant par les routes aujourd'hui que par les chemins de fer par le passé. C'est souvent par les vallées que l'on pénètre sur le territoire et que l'on accède au cœur du territoire. Les trois villes portes du territoire sont d'ailleurs positionnées sur des Vallées : vallée de la Creuse pour Felletin, vallée de la Vienne pour Eymoutiers et vallée de la Luzège pour Meymac. Mais d'autres vallées assurent cet accès, comme la vallée de la Vézère, celles de la Diège et de la Corrèze de Pradines, ou celle de la Soudeillette dans le type Massif.

Les vallées du territoire varient par la forme qu'elles prennent : à fond plat, encaissée ou large mais également par le tracé qu'elles suivent et qui rend sa lisibilité plus ou moins aisée. Aussi, entre la vallée de la Vienne au profil méandreux donnant un paysage vallonné et la vallée de la Creuse large, profonde et droite, le ressenti n'est pas le même. Pour la première, le relief est vallonné et la perception de la vallée et du positionnement de la rivière est compliquée alors pour que la seconde, la vallée apparaît clairement et les perspectives peuvent y être lointaines. Ces tracés des vallées sont fortement influencés par le réseau de fracturation du sous-sol dont les plus importantes sur le territoire sont orientées Sud-Est – Nord-Ouest. Aussi lorsque la direction de la faille suit la pente naturelle, la vallée est quasi-rectiligne, c'est le cas de la Creuse. En revanche lorsque la pente naturelle est perpendiculaire au réseau de failles, les vallées se sont creusées à la faveur des fragilités du sous-sol et donc leur profil est souvent méandreux, c'est le cas de la Vienne et de la Vézère.

Pour terminer, le type vallée est marqué par la présence de nombreux lacs de retenus. Mis en place à la moitié du XXème siècle, ces lacs ont été développés à des fins de productions hydroélectriques. Les aménagements de barrages se retrouvent le plus souvent au passage entre la séquence « vallée à fond plat » et « vallée encaissée ». Le lac recouvre ainsi ce qui était une large vallée à fond plat et le barrage se loge là où la vallée s'encaisse permettant de recueillir une puissance électrique maximale.

Sur le type Vallées porter l'attention sur :

- La lisibilité de la structuration en **trois séquences, vallée à fond plat, vallée encaissée, vallée large** : ces séquences en gardant leurs spécificités devraient rester lisibles
- La qualité des vallées en position de **porte d'entrée** du territoire
- La lisibilité des vallées de manière générale :
 - par l'**accessibilité à l'eau**
 - par la compréhension des relations entre **géologie** et formes des vallées.

G4. L'urbanisme dans les communes

L'urbanisme rural est une manière de voir les choses de façon globale. C'est un autre regard porté sur la commune. L'urbanisme rural concerne les constructions de logements, de zones d'activités, les réseaux et les règles qui prévalent, mais surtout l'intégration de tous les éléments bâtis et non bâtis au sein de l'espace afin qu'ils permettent une qualité de la vie sociale, économique, une préservation des qualités environnementales.

Pour répondre aux enjeux repérés en urbanisme, des démarches participatives de co-construction entre professionnels, élus, habitants, sont particulièrement appropriées. Elles permettent l'intégration des nouveaux habitants, l'intégration du nouvel aménagement dans le paysage et les traditions architecturales.

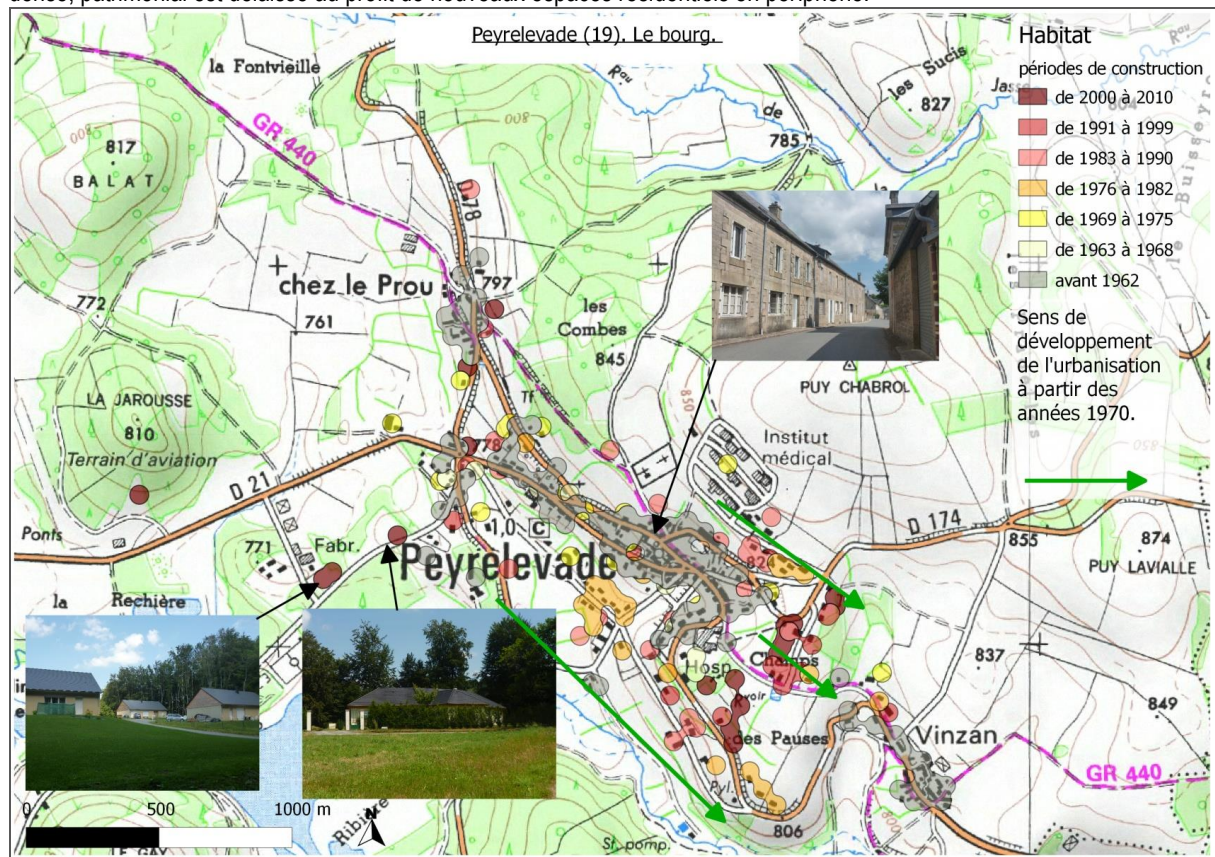
Les éléments du diagnostic sont issus d'entretiens avec des responsables au niveau régional, départemental et communal, d'un questionnaire envoyé à toutes les communes et de l'examen de données cartographiées relatives à l'urbanisme. Le diagnostic porte à la fois sur l'état de l'urbanisme et sur les perceptions à son sujet par les responsables.

1. Observations valables pour toutes les communes

Dans les communes, la qualité de l'urbanisme a souvent été jugée à l'aune du nombre de nouveaux ménages attirés récemment. Pourtant une vie agréable au sein des communes ne devrait pas forcément dépendre des nouvelles arrivées.

Les élus sont préoccupés par le phénomène de déplacement de la vie à l'extérieur des centres bourgs alors que ces derniers sont progressivement gagnés par la vacance du logement.

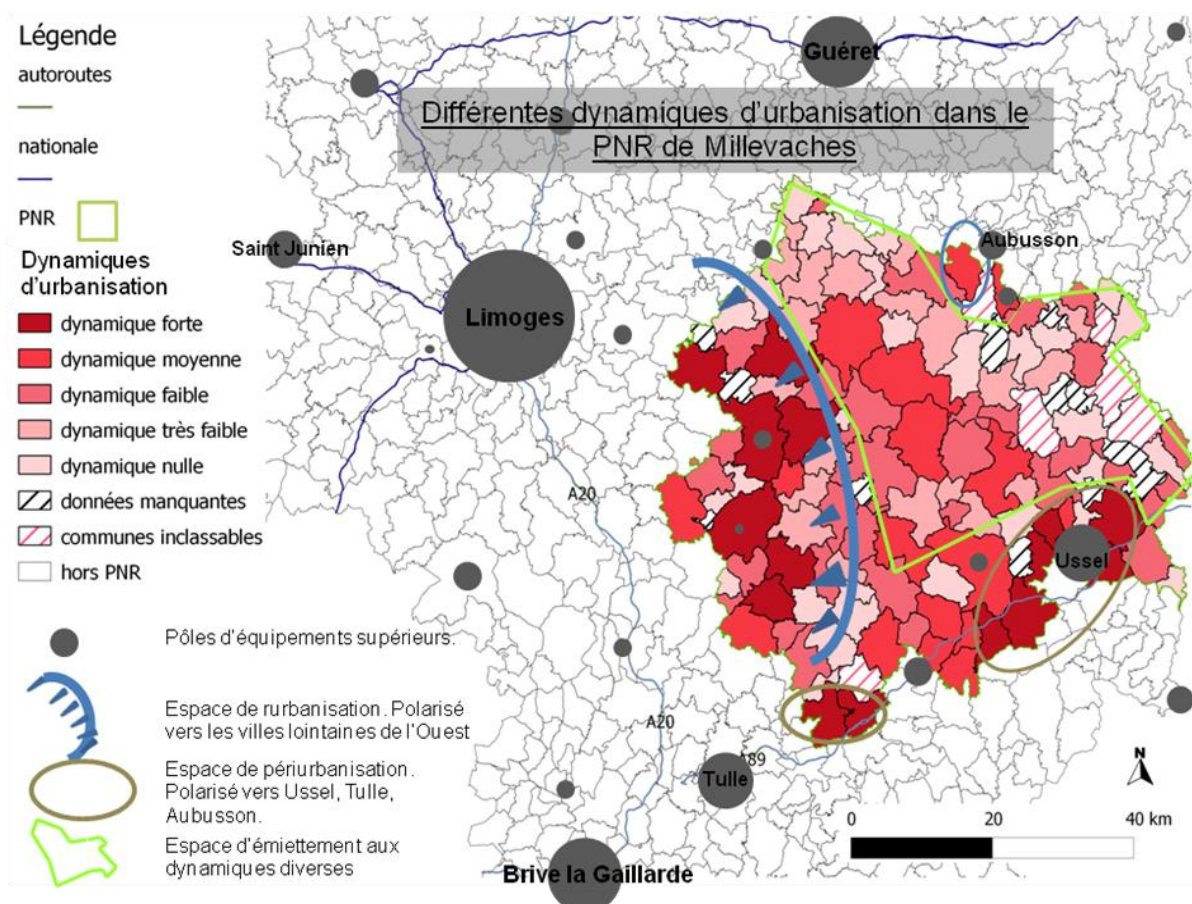
L'évolution que représente la carte du bourg de Peyrelevalde est partagée par beaucoup de communes : un centre bourg dense, patrimonial est délaissé au profit de nouveaux espaces résidentiels en périphérie.



D'après les résultats du questionnaire envoyé aux communes, les personnes ayant répondu (élus ou secrétaires de mairie) remarquent un décalage entre la demande en logement et la réponse qu'il est possible d'y apporter. Les raisons de ces décalages identifiés par ces personnes sont : une non adaptation du parc de logement existant aux souhaits (vétusté, petite ou trop grande taille, absence de terrain, absence de disponibilité des logements sur le marché...). Les souhaits des futurs habitants sont particuliers pour les communes du territoire de Millevaches : il s'agit de désirs de maisons individuelles avec terrain. Les maisons de centre bourg, dans leur état actuel, ne correspondent pas à leurs attentes.



2. Les situations sont diverses sur le territoire



3. Description des situations



Cette partie centrale est marquée par un fort taux de vacance et de résidences secondaires. La part de la population active est faible mais les personnes actives ont tendance à plus travailler dans leur commune plutôt qu'à l'extérieur. Ces communes ont de faibles dynamiques d'urbanisation. Certaines, comme dans la communauté de commune du Plateau de Gentioux, se distinguent par une dynamique relativement plus élevée. C'est une zone à la fois défavorisée pour l'accès aux services mais nous pouvons supposer qu'une plus grande dynamique associative peut attirer des constructions.

L'urbanisation des bourgs s'est faite par extension de leurs périphéries en zones résidentielles standards et l'espace est marqué par le délaissement des bourgs.



Zone de dynamique d'urbanisation relativement forte qui contient des bourgs importants qui offrent services et emplois. La part de la population active est faible. Cette zone est aussi tournée vers Limoges ou Tulle. La part des résidences secondaires et de logements vacants est plus faible mais les centres bourgs sont pourtant en difficultés ici aussi. L'urbanisation des bourgs s'est faite par extension de leurs périphéries en zones résidentielles standards. Certaines communes comme Chamberet pensent à recentrer l'urbanisation future vers le bourg.



Saint Marc à Frongier se distingue par une plus grande attractivité à cause de sa proximité avec Aubusson. La part de la population active est moyenne. L'urbanisation liée à l'habitat est plus forte qu'aux alentours et est plus accueillie que planifiée durablement.



Espace le plus sujet à une pression foncière et périurbaine. C'est la que se trouve aussi la plus grande part de la population active. La polarisation vers Ussel et Tulle joue pour ces zones. Il y a également une zone d'emploi à Saint Priest de Gimel qui peut entraîner de nouvelles implantations.

Les élus de Vitrac sur Montane et de Saint Angel témoignent d'une demande forte pour le logement. La zone se distingue par une plus grande proximité aux espaces d'emploi, aux grands axes routiers, par moins de résidences secondaires et de logements vacants, par une plus grande part d'actifs. Parmi les communes ayant répondu au questionnaire certaines signalent un écart important entre le nombre de demandes en logement et le nombre de demandes satisfaites : Chaveroche, Treignac, Le Lonzac. Les communes combinent un solde naturel positif et un solde migratoire positif. L'urbanisation des bourgs s'est faite par extension de leurs périphéries en zones résidentielles standards. Les centres bourgs sont parfois délaissés mais cela dépend de leur configuration.

H. LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Au titre du patrimoine culturel, sont présentés ici un ensemble de “pratiques, représentations, expressions...” (termes utilisés par la convention de l’UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel) dont on peut considérer qu’ils constituent un élément d’attractivité du territoire de Millevaches, vraisemblablement à l’origine de bon nombre d’arrivées sur le plateau.

Ce patrimoine “immatériel” du plateau de Millevaches est à l’image de celui de l’ensemble de la région Limousin. On y retrouve les mêmes situations, les mêmes réflexes, le même attrait, mais dans une lecture plus évidente car la réduction de taille associée à l’absence de pôles urbains, resserre la dispersion des caractères et augmente l’impression de cohérence.

En conséquence,

- on ne pourrait pas décrire les frontières qui délimitent précisément les contours géographiques de ce patrimoine. Parmi les éléments présentés ci dessous, certains sont spécifiques au plateau de Millevaches mais d’autres ont un aspect très régional, et au sein même du territoire de Millevaches, le patrimoine immatériel est à l’image du paysage, il n’est pas uniforme
- il faut considérer que la valorisation du patrimoine culturel immatériel de Millevaches est une oeuvre d’intérêt bien autant régional que local. Dans chacun des départements du Limousin, la référence à la montagne est partagée. Que serait l’état d’esprit du Limousin sans, en arrière-plan, le contexte ou le souvenir du plateau, avec son paysage, son patrimoine architectural, mais aussi une certaine façon de voir la vie ?

H1. Eléments du patrimoine culturel immatériel

1. Le sentiment d’habiter

Pour qu’un territoire conserve, voire développe, une activité humaine, il a besoin que sa population y cultive le plaisir d’habiter.

Par bonheur, le territoire de Millevaches est riche par sa cohérence, son paysage, son histoire, son patrimoine architectural, et sa tradition à innover de façon participative. Le résultat en est que, enracinés de longue date ou nouvellement arrivés, le sentiment d’habiter le territoire (au sens premier de « habere » : avoir, posséder) est partagé par tous. Cette satisfaction à « habiter le territoire » constitue en soi un facteur d’attractivité.

L’enjeu du travail d’éducation ou de diffusion culturelle est de favoriser ce sentiment d’appartenance réciproque entre territoire et habitants, sans tomber dans un réflexe identitaire ou autarcique.

Dans ce sentiment d’habiter, l’idée du village (héritier de la « villa » romaine, qui est appelée plus au Nord de façon plus germanique : le “hameau”) est essentielle.

Encore maintenant, l’attractivité du territoire n’est pas dans les bourgs mais dans les villages. Dans le contexte contemporain des réseaux (eau, électricité, transport, information...), qui pourrait conduire à favoriser un regroupement de l’habitat dans les bourgs, on sent que le territoire cherche à lutter pour assumer cette vie délocalisée, avec ses propres armes : circuits courts, solidarité, ... ainsi, les villages sont toujours habités.

A ce sujet, il est important de remarquer une situation caractéristique forte du territoire, qui touche à la relation entre ses habitants et ses élus locaux.

L’ensemble des conseillers élus dans les communes forment le « personnel politique » d’un territoire. Ils gèrent les communes et l’intercommunalité. La plupart des conseillers généraux et régionaux sont généralement aussi des conseillers municipaux. Leur nombre est évalué à environ 1.460 sur le territoire de Millevaches. Ils sont en contact très étroit avec la population.

Du fait du mode de scrutin municipale, chacun des habitants actifs peut connaître directement au moins un conseiller municipal. En effet, il y a en moyenne 21 actifs (entre 18 et 80 ans) par conseiller municipal (p.m. : à Limoges, le ratio monte à 2.000).

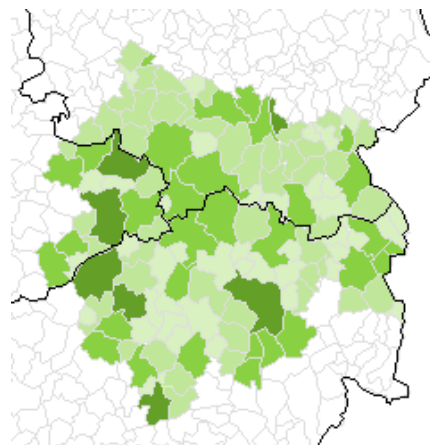
Tableau 14 : Représentativité des conseillers municipaux

En nombre d’actifs (18-80 ans) par conseiller du vert pâle au vert foncé

- Moins de 10
- De 10 à 19
- De 20 à 49
- De 50 à 82

p.m. : la loi du 24 février 1996 fixe le nombre de conseillers municipaux dans chaque commune de la façon suivante :

- Moins de 50 habitants : 7
- Entre 50 et 99 : 9
- Entre 100 et 499 : 11
- Entre 500 et 1.499 : 15
- Entre 1.500 et 2.499 : 19
- Entre 2.500 et 3.499 : 23



2. La liberté d'habiter

La position géographique du plateau de Millevaches a nécessairement une influence sur le mode d'appropriation du territoire par ses habitants : l'éloignement est à la fois une cause de départ et d'arrivée.

Les frontières du territoire de Millevaches sont toutes à au moins une demi-heure des 3 villes-préfectures de la région. Le Limousin lui-même fait partie des régions dont les agglomérations urbaines sont très éloignées des plus proches voisines.

Quelques autres territoires ruraux ont une relation similaire avec la géographie, et l'histoire : Morvan, Cévennes, ... A chaque fois, il s'agit de lieux où la pauvreté du sol est conjuguée à l'éloignement des centres de commerce ou des lieux de production attirés par la concentration de sources d'énergie ou facilités de transport : mines, ports, canaux.

On y est à la source des rivières, en haut des collines et des plateaux, mais loin des services et des emplois les plus rémunérateurs. Dans les écarts géographiques, la vie de paysan fût plus ingrate qu'ailleurs, avec l'exode rurale en conséquence proportionnelle.

La situation de ces territoires éloignés des organisations administratives vient en écho à la constitution des départements français, fondée sur la distance à cheval entre chaque commune du territoire et la ville-Préfecture, a placé systématiquement les zones rurales à la frontière des départements, créant à cette occasion pour le futur, d'insolubles situations pour la mise en place des intercommunalités. Sur le plateau de Millevaches, cette situation se fait particulièrement sentir aux confins des trois départements, dans le triangle Peyrelevade, Nedde, Royère.

Toutefois, l'éloignement devient un atout pour ceux qui souhaitent s'extraire de la densité urbaine. C'est un atout également dans une situation économique qui va voir se développer la valorisation de ressources renouvelables, toutes disponibles en étendue sur l'ensemble du territoire rural, y compris les espaces les plus à l'écart. Avec la révolution industrielle appuyée sur les ressources fossiles, le travail s'était concentré autour des mines et des ports, avec les ressources renouvelables et une évolution qu'on nomme "transition énergétique", il peut se redécentraliser.

En définitive, le choix de la localisation existe pour chacun, qu'il soit initialement habitant de la ville ou de la campagne, même si cette liberté est plus perceptible en situation d'éloignement qu'au centre d'un territoire urbain, car, d'une part, la profusion des services en milieu urbain masque la possibilité d'un ailleurs vivable, et d'autre part, on sait en milieu rural, l'expérience de Millevaches le montre, que l'arrivée sur le territoire peut précéder la création d'activité.

Cette liberté constitue un des enjeux forts de la stratégie d'accueil sur le territoire : il faut mettre en évidence le caractère attractif du territoire, tout en conservant cette liberté de venir et de retourner.

3. Le sens de l'ouverture

Les portes du territoire sont grandes ouvertes, et le territoire a un caractère « hyper-connecté » avec l'extérieur, en raison du tourisme, des familles parties en ville mais ayant gardé le contact avec le terroir, ou qui y sont revenus et ont laissé des amis ailleurs, et des nouveaux arrivés qui ont tous conservé un réseau important hors du plateau. Les réseaux d'information liés au plateau de Millevaches sont certainement l'un des plus efficaces éléments d'attractivité.

L'ouverture est une conséquence du point précédent : la liberté de partir et de revenir. Toute l'histoire passée des migrations par nécessité économique, maçons à Paris pour le Nord du Territoire, négociants en vin à Bordeaux pour le Sud (Meymac-près-Bordeaux) s'ajoute à une histoire administrative qui a fait basculer ce pays du Sud vers une relation avec le pouvoir central installé à Paris, au Nord.

Entre autres effets de cette ouverture, le territoire semble s'être mis plus rapidement à la langue française que d'autres. Alors qu'en d'autres temps, la « lenga lemosina » fût la référence pour tous les parlers et écrits du Sud de la France, et que les troubadours ont inventé et fait rayonner l'esprit de l'amour courtois, le Limousin a accepté l'ouverture vers d'autres cultures.

Des associations oeuvrent maintenant à valoriser le patrimoine linguistique en souhaitant à la fois l'ouverture et la culture : faire en sorte que la langue occitane contribue au plaisir d'habiter et contribuer à un équilibre entre les forces économique et culturelle, dont l'une tire le territoire vers le Nord et la seconde vers le Sud.

LANGUE ET CULTURE OCCITANES

L'« occitan » ou « langue d'oc » désigne une langue que l'on peut nommer différemment selon que l'on est limousin, périgourdin ou languedocien, quand on ne l'appelle pas « patois ».

Sur le territoire de Millevaches, on distingue des parlers limousins (haut-limousin pour la partie haut-viennoise et nord corrézienne et bas-limousin pour l'autre partie de la Haute Corrèze) et auvergnat (pour l'est du territoire). Plus que des variations d'un parler à l'autre, il s'agit de nuances qui n'ont jamais empêché les habitants de se comprendre. Pour la plupart des gens nés en zone rurale jusque dans les années 40, l'occitan était la langue maternelle et le français une langue apprise à l'école, mais nous savons aujourd'hui que nous côtoyons les derniers locuteurs naturels.

Depuis plus de 1000 ans, les noms de lieux de la région se sont fixés en langue occitane et ont été transmis jusqu'à nos jours par la pratique orale de générations de Limousins. C'est un pan de l'histoire collective, un élément indispensable à la compréhension de ce territoire et de son identité culturelle.

Le terme « culture occitane » évoque la langue mais aussi des pratiques, des savoir-faire, des imaginaires, que l'on retrouve dans les contes, récits, musiques et danses traditionnelles.

Des associations, d'envergure régionale telles que l'Institut d'Estudis Occitans dau Lemosin et le Centre Régional des Musiques Traditionnelles du Limousin ou plus locale comme le festival "Chabatz d'entrar" (Corrèze), les bénévoles qui les composent, ainsi qu'un certain nombre d'artistes et de collectivités à leurs côtés se sont donnés pour missions la défense et la valorisation de la langue et de la culture occitanes à travers des actions de formation, d'éducation, de recherche, d'enquête et de collecte de ce patrimoine, de création et de diffusion culturelle, de socialisation de la langue, ... En raison du nombre décroissant de locuteurs, ces différentes structures œuvrent dans un contexte d'urgence.

En ce qui concerne la langue et la culture occitane, l'objet n'est pas de consigner ce patrimoine dans des archives mais bien de restituer au grand public cette richesse, de le faire vivre sous différentes formes (publications écrites et sonores, créations contemporaines, numérisation et diffusion d'archives,...), tant on se rend compte que cette culture est une des clés essentielles de compréhension du territoire dans son ensemble. Si on peut constater un effort des collectivités publiques pour le soutien aux actions de recherche et de valorisation de la langue et de la culture occitanes, il n'en reste pas moins vrai qu'un travail de fond reste nécessaire, un travail de sensibilisation et d'éducation afin que décideurs et citoyens s'approprient ce patrimoine : on ne reviendra pas en arrière, mais on doit pouvoir avancer avec ce patrimoine pour bagage.

4. Le sens de la chose commune

Sans être une "province", encore moins une "nation", le Millevaches n'ayant jamais eu de seigneur féodal qui ait porté son nom, on sent au contact des "gens du plateau", qu'ils soient issus de familles profondément ancrées dans le territoire ou de "néo-ruraux" récemment arrivés, une sorte d'identité spécifique et une volonté forte à vouloir la défendre.

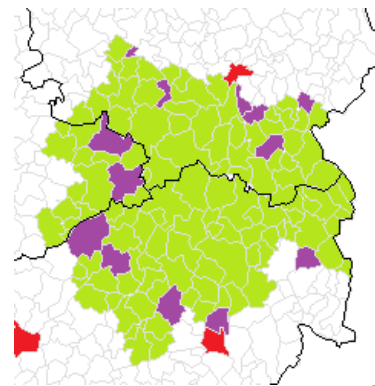
Peut être que l'éloignement féodal est une des causes de ce sentiment d'appartenance forte à une chose commune (la res publica des romains), car on peut y conserver la fierté de ne pas appartenir à un Homme mais bien à une collectivité qui n'est incarnée par personne.

D'autres auteurs évoquent le principe de village comme « forme élémentaire et fondamentale de l'association rurale » qui, ni paroisse ni commune, est « comme une petite république ».

L'implantation des châteaux-forts anciens est significative de cette situation : Millevaches est écartelée entre les 3 vicomtés historiques d'Aubusson, Ventadour et Comborn (Vigeois), toutes à l'extérieur du territoire (en rouge).

Les seigneurs qui en dépendaient ayant leurs places fortes sur le territoire de Millevaches (avant le XV^{ème} siècle) sont plutôt en périphérie (en mauve) : Treignac, Chamberet, Nedde, Peyrat le Château, Pontarion, Monteil au Vicomte, Felletin, Saint Frion, Magnat l'Etrange, Crocq, Saint Fréjoux, Darnets, St Yrieix le Déjalat.

On retrouve une répartition périphérique du même type dans le Parc du Morvan.



La toponymie locale a laissé une trace des "alleuds". A l'époque médiévale, ces territoires étaient non inféodés à un seigneur et ne reconnaissaient que le pouvoir central du roi, sans payer d'impôt local. Ainsi, tout le plateau de la Courtine

faisait partie du “franc-alleud” espace situé entre Limousin et Auvergne, nommé ainsi en raison de dispositions fiscales particulières prises à la fin de la guerre de 100 ans.

De façon contemporaine, on ne peut s'empêcher de penser à cette ancienne pratique, lorsque l'on croise sur le plateau de Millevaches la mise en œuvre de systèmes autogestionnaires sans dirigeants ou le vocabulaire qui rend compte d'activités militantes diverses : autonomie, plateau insoumis ...

5. La nécessité de l'endurance et l'innovation

Le caractère difficile du sol, de la météo, et de l'éloignement décrit précédemment obligent à l'endurance et amènent vraisemblablement à augmenter le phénomène d'appartenance à une chose commune. Attachement à un bien commun et endurance se muent quasiment un réflexe de résistance, dont l'histoire nous offre différents témoignages.

Endurer, s'adapter, inventer des solutions aux difficultés : le caractère innovant est délibérément placé dans ce registre, comme une conséquence d'une nécessité à l'endurance. Au contraire d'une résistance qui se transformerait en conservatisme (résistance au changement) la culture de l'innovation est très présente sur le plateau de Millevaches. Elle s'exprime dans l'invention de nouvelles formes d'organisations humaines : la participation, la concertation, l'autogestion, offrant ainsi une suite à toute l'histoire sociale spécifique du Limousin au début du XXème siècle et à celle de Martin Nadaud, dont la maison à Soubrebost est maintenant identifiée comme un site "emblématique et historique".

Lorsqu'Henri Mendras parle du « fédéralisme limousin », il évoque son caractère fortement égalitaire.

Sur le plateau comme ailleurs en Limousin, le sens de l'innovation peut bûter sur celui de l'égalité "... cette défiance pour toute forme de supériorité : on honore les saints plus que Dieu, on donne autant de poids à l'homme qu'à la femme ... et on entend que chacun reste à sa place ..." (M.F.Houdart)

Au final, le plateau de Millevaches reste un territoire où les difficultés obligent à inventer et il attire en conséquence des acteurs propices à l'innovation, mais une innovation comprise dans un sens collectif.

La relation au pouvoir central

L'historien Michelet faisait déjà remarquer au début du XIXème siècle que le bas-limousin (équivalent de la Corrèze actuelle) avait toujours entretenu une relation directe avec le pouvoir central (au sens de la nation française).

Dans le même ordre d'idée, la relation avec l'église, organisation très centralisée, est toujours restée très forte, ce qui a dû renforcer le lien du territoire avec la capitale de Paris. Ainsi, de toutes les régions “occitanes”, le Limousin est la seule qui ne soit tombée dans l'hérésie cathare (voir en annexe le texte de Marie France Houdart)

Cette relation directe au “centre” est une façon de résister aux pouvoirs locaux, tout en conservant une grande part de respect pour l'ordre établi, mais celui “d'en haut”. Une façon aussi de chercher à l'extérieur du territoire, des solutions et de l'aide pour résister aux difficultés locales.

La nécessité de s'organiser localement en face des difficultés laisse une impression d'ambivalence dans le rapport au pouvoir central, à la fois providence et contrainte, qui peut devenir une source de malentendus.

La résistance

La guerre de 14-18 a laissé de grands drames derrière elle. Partout en France, les campagnes décimées installent des monuments à la gloire de leurs morts. A Gentioux, où l'on résiste à cette idée dans un état d'esprit assumé de non-respect de l'ordre établi, le monument est illustré de la fameuse phrase “Maudite soit la guerre”. Ce monument unique en son genre est classé à l'inventaire supplémentaire des MH. Un universitaire Limousin envisage des démarches pour aboutir à sa reconnaissance par l'UNESCO (voir en annexe le texte de Gérard Monédiaire).

Entre Haute Vienne et Corrèze, les maquis de la dernière guerre ont fait de ce territoire une “terre de résistance”, qui a vu le colonel Georges Guingouin “Premier maquisard de France” et ses troupes participer à la libération de la France.

Sur le territoire de Millevaches, le Mont Gargan entre St Gilles les Forêts et Sussac, ainsi que le Musée de la Résistance à Peyrat le Château, célèbrent la mémoire des actes de la Résistance.

6. La production d'informations

On a beaucoup écrit au sujet de Millevaches. Vous trouverez en annexe une impressionnante liste d'auteurs travaillé sur notre sujet depuis le XIXème siècle.

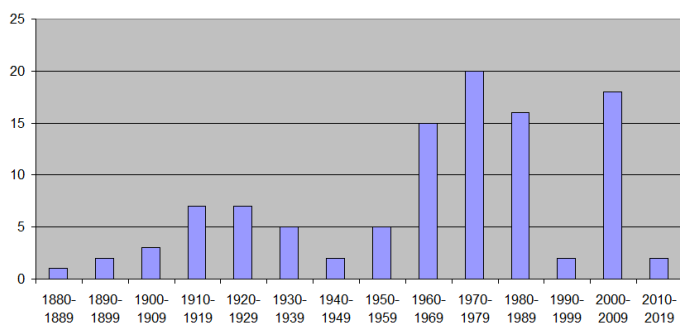


Figure 20 : Arrivée chronologique de 105 auteurs

L'auteur le plus prolifique fut bien entendu Marius Vazeilles (à partir de 1917), avec ses recherches sur l'histoire du territoire et ses propositions pour la « forêt paysanne ».

Les sujets sont variés :

- aménagement du territoire, mise en production
- géologie, botanique
- culture, histoire

A l'époque contemporaine, le Millevaches occupe une situation assez exceptionnelle dans la production d'information locale, avec, en plus de la Presse Quotidienne Régionale :

- une télé locale « Télémillevaches ». Aussi appelée à ses débuts « Télébrouette »
- une radio locale « Radio Vassivière »
- une revue trimestrielle locale « IPNS »

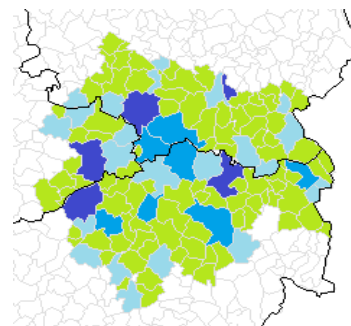
Ces 3 médias, qui sont gérés par des associations ouvertes à tous, cultivent leur indépendance vis-à-vis des collectivités locales.

Au niveau national, le plateau de Millevaches est un habitué des émissions de radio, avec une prédilection pour France Inter : « 3D » (Stéphane Paoli), « Là bas si j'y suis » (Daniel Mermet) ou « CO2 mon amour » (Denis Cheissoux)

7. La vie associative « Mille sources, mille ressources »

C'est en quelque sorte le résultat de l'accumulation des éléments de patrimoine immatériel décrits précédemment : la vie associative du plateau de Millevaches est très riche. Associations liées à la culture, à la vie locale, à la solidarité. La plupart de ces associations créent des emplois, sur la base de financements publics mais également de circuits marchands.

Plus généralement, ce tissu associatif correspond à une forte implantation de l'Economie Sociale et Solidaire (voir chapitre « 2.3 Tertiaire »), qui est présente assez uniformément sur tout le territoire, avec deux grandes idées qui la font vivre : la mise en réseau des habitants et l'accueil du handicap, dont l'association « De fil en réseau » et la « Fondation Jacques Chirac » sont les deux symboles les plus marquants.



Carte des implantations ESS

- bleu clair : moins de 4 par commune
- bleu : entre 4 et 8 par commune
- bleu foncé : plus de 8 par commune

Dénombrement

Secteur sanitaire et social : 18 associations

Divers: 47 associations : le tiers dans le domaine culturel, le reste réparti entre les différents secteurs de l'animation, la protection de l'environnement, l'aide sociale, la garde d'enfants, le tourisme,...

Une liste de l'ensemble de ces associations est présentée dans la partie L dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (chapitre L3).

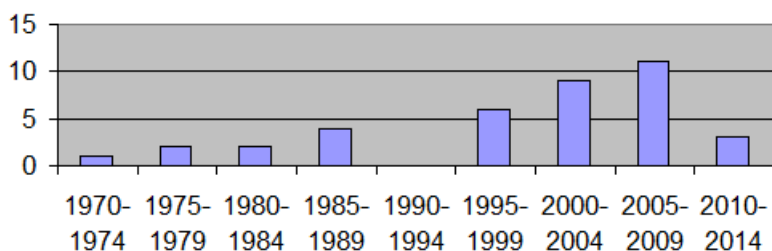


Figure 21 : Chronologie de la création des associations sur le territoire

Le creux des années 90 marque vraisemblablement un changement de générations.

H2. Liste de 105 auteurs ayant écrit au sujet du plateau de Millevaches

Arch : Archives Départementales

Auteur Ouvrages (par ordre de d'année d'arrivée)	Années de parution	Arch 19	Arch 23	Arch 87	PNR et divers Universités
A. BOUROTTE "Les pépinières de la Jonchère et le plateau de Millevaches"	1887			X	
Victor PRUDENT "Le plateau de Millevaches"	1896	X		X	
JB MARTIN "Le plateau de Millevaches (Colonisons la France)"	1896	X			
M. VALERY "Le plateau de Millevaches : Solitude"	1907			X	
Octave d'ABZAC "La colonisation du plateau de Millevaches"	1908-1909	X			X
E. CARDOT	1908		X	X	
Albert DEMANGEON (°1872+1940) Géographe	1911				X
Jean Baptiste Jules PEDON	1912-1913	X		X	X
Jean Baptiste LAVIALLE	1912-1931	X	X	X	
A. GARRIGOU-LAGRANGE	1912-1920			X	
Pierre LARUE	1914	X		X	
Marius VAZEILLES (°1881+1973) Garde général du plateau de Millevaches Très nombreux ouvrages	1917-69	X	X	X	X
Philippe GLANGEAUD (°1866+1930) Géologue	1919		X		X
Pierre DEFFONTAINE	1920			X	
Joannes PLANTADIS (°1864+1922) Ethnologue Archéologue	1921	X			
Jean COUEGNAS	1921			X	
Germain DESCHAMPS	1922			X	
Victor FOROT (°1845+1933) Historien, Ingénieur des Mines	1925	X			
Louis LACROCQ (°1868+1940) Avocat, historien	1927	X			
Charles ROUX	1928			X	
G EYBOULET	1931	X			
Jean Baptiste BLANC	1931			X	
Léonce DUBUJADOUX	1932	X			
Louis de LAUNAY (1860+1938)	1932			X	X
Ed LACOMBE	1935			X	
Antoine JARTY	1942	X			
Edmond BLANC	1944	X		X	
Denise ROUMIGNAC	1956-1957	X		X	
John William HOUSE	1954				X

M. LEMEE	1955			X	
Maurice DONNOT Géologue	1956-1965	X			X
Jean MAZALEYRAT	1959	X		X	X
Pierre NAUTON	1960			X	
Pierre GARDETTE	1960			X	
Clément MORATILLE	1961-68	X	X	X	X
P. PELLECUER	1961			X	
F.BARRIERE	1961			X	
Jean TRISTAN	1962-1972	X		X	
Jean FILLIOL	1962-1976	X			
Jean Pierre DEFFONTAINES (°1933+2006)	1964				X
Marie Antoinette CARRON	1965	X			
B. d'ENTRECAR	1965			X	
Maurice DONNOT	1965				X
Bernard MAZAUD	1966	X			
Alain AUCLAIRE	1967				X
R. AUGER	1967			X	
Marie José PAVILLON	1969			X	X
Eugène PASSIEN	1970-1973	X		X	X
Axel GHESTEM	1972	X			
Jean Marie GEHU	1972	X			
Jean Louis ANTIGNAC	1972	X		X	
Maurice ROBERT	1973-1974	X		X	
Jean Georges LERY	1973			X	
C. NYS	1973			X	
Henri VIALLE	1973	X			
Jean Claude TALBERT	1974	X		X	
Sylvette DUPINET	1974			X	
Christian BEYNEL	1974-1998	X			X
Luc BRUNERIE	1975	X			
Serge VIALLE	1975	X			
Richard ALABERT	1975				X
Gilbert BORDES	1977	X		X	
Philippe de PEYRONNET	1977	X		X	
Charles CARTANNAZ	1977				X
Gérard Raphaël LARRERE	1976-1978	X			X
René LIMOUZIN	1979-1987			X	
Robert GUINOT	1978-1981	X		X	
Léon BILLET	1981	X			
Paul Edouard ROBINE	1981-1987		X	X	
Félix BARBAS	1981-2003	X	X		X
Fernand GERNIOUX	1981	X		X	
Daniel BORZEIX	1982			X	
Anne STAMM	1982-2001	X		X	X
Jean Paul BOROT	1984-1985				X
Nicole MATHIEU	1985			X	
Pierre DUBOSCQ	1985			X	
Henri BOUDRIE	1985	X			
D RIGHI	1983-1985			X	X
Luc ROUSSEAUX	1985			X	
Michel LULEK	1986-2006				X
Charles ROUSSEAU	1987-1988			X	
Bernard VALADAS	1987		X		
Denis TARDIVEAU	1987		X		
Robert LEBLANC "Millevaches... de 1923 à nos jours"	1991				
René LIMOUZIN	1994	X			
Vincent PELISSIER	2002				X
Serge LATOUCHE	2003				X
Bernadette BARRIERE	2003			X	
Georges NADALON	2003				X

Pierre BERGOUNIOUX	2003				X
Olivier VILLA	2004				X
Georges CHATAIN	2004				X
Jean François BOYER	2004			X	
Yannick MIRAS	2004				X
Patrick FABRE	2004			X	X
Tania NASR	2005				X
Guy PINEAU "Télémillevaches"	2006				
Samuel DELERON "Télémillevaches"	2006				
Marie Noelle PARINAUD	2009				X
Pascal TERRACOL	2009				X
Aude GEBELIN	2009				X
Claire LABRUE	2009				X
Carine MUSEL	2009				X
Laurent CHABROL	2011				X
Mélanie ASTIER				X	

H3. Extraits de textes

Le patrimoine culturel immatériel se traduit concrètement par des écrits dont voici quelques exemples.

1. **Marcela DELPASTRE : J'allai vers ce pays**

Psaume païen, 1974 "Queu país"

"Anei vers queu país : desvelha-te !

Anei vers queu país, coma aniriatz ad un amic, li borrar sus l'espatta : desvelha-te !

Quant-be d'autres, davant ieu, an dich : desvelha-te !

'Nava ad aqueu país coma òm vai a sa mair. Coma òm parla a son pair, a la sòr que vos an balhada. Desvelha-te ! La forest flamba, e l'espja pòrta lo fuec d'un champ sus l'autre champ.

Coma òm vai a sos pairs dire que qu'es jorn e que lo solelh ràia, ai parlat a queu país dins sa lenga mairala.

Desvelha-te ! Que l'aiga montarà pus que los chastanhs. Desvelha-te ! La mar passará pus naut que las maisons."

"J'allai vers ce pays : réveille-toi !

J'allai vers ce pays, comme on irait vers un ami, lui taper sur l'épaule : réveille-toi !

Combien d'autres, avant moi, ont dit : réveille-toi ?

J'allais vers ce pays comme on va vers sa mère. Comme on parle à son père, à la sœur qu'ils vous ont donnée. Réveille-toi ! La forêt flambe, l'épi porte le feu d'un champ sur l'autre champ.

Comme on va vers ses parents dire qu'il est jour et que le soleil brille, j'ai parlé à ce pays sa langue maternelle.

Réveille-toi ! L'eau montera plus haut que les chataigniers. Réveille-toi ! La mer passera plus haut que les maisons. "

2. **Marius VAZELLES : l'objectif "agro-sylvo-pastoral" de 1917 à 1969**

a. Extrait de "Mise en valeur du Plateau de Millevaches" 1917

"Les pays pauvres sont onéreux pour la nation par les subventions continues que l'Etat leur alloue pour les dépenses publiques. Il faut donc féconder hardiment ces régions et ne pas les entretenir dans la misère.

L'Etat a de plus la tâche de répartir entre les régions pauvres le surplus des richesses des régions fertiles. Est-ce que les montagnes de Millevaches, de Gentioux, d'Aix et de Bonnefond n'envoient pas leurs eaux claires et abondantes dans les vallées de la Loire et de la Dordogne qu'elles contribuent ainsi à fertiliser ? Un peu des produits de cette fertilité ne doit-il pas être rendus à nos plateaux maigres ? De plus, si ces eaux sont un peu sauvages et méchantes parfois, si leur débit n'est pas toujours aussi régulier que le désireraient les paysans des riches plaines basses, la faute n'en est-elle pas à l'absence de bois sur nos dômes granitiques ? Il faut donc refaire la forêt utile aux paysans d'en bas, comme à ceux d'en haut, et, à cette oeuvre de réfection, tous doivent contribuer. Or, les subventions que l'Etat accorde dans toute la région de Millevaches apportent la part du Gascon, de l'Angevin et du Tourangeau, et c'est très bien ainsi."

b. Extrait d'une note manuscrite de 1969

"... Des 1913, après ma désignation, j'ai procédé sans perdre de temps, au démarrage de la plantation forestière. Dans certains quartiers dont celui de Meymac, la reforestation a atteint un taux convenable pour la ferme, la région et le climat, soit pour l'équilibre agro-sylvo-pastoral.

C'est à cause de ces travaux et du résultat obtenu que Meymac a été choisi pour l'emplacement de l'Ecole Forestière.

Il y a quelques siècles seulement, des bois existaient sur le Plateau et dans sa région, dans chaque ferme, mais le pâturage exagéré des ovins, et sans limitation, a fait que le bucheron n'a pas été suivi de près par le jeune plant naturel ou le rejet de souche.

Sans que les générations successives s'en soient rendu compte, la forêt a disparu faisant place peu à peu à la lande sans laisser d'autres preuves de son passé que la présence de beaux troncs de chêne dans les tourbières et de nombreux lieudits évoquant la forêt.

Cette invasion de la bruyère est même parvenue à ne laisser aux anciens chemins que de traces à peine marquées. Aussi l'établissement des chemins ruraux nécessaires est-il rendu difficile pour les villages éloignés et pour les écarts.

A la recherche du travail et aussi de quelque fortune dans les villes, surtout à Paris, l'émigration continue à prélever une partie de notre jeunesse campagnarde. Mais trop peu de garçons et surtout d'effiles, cherchent à s'orienter vers une situation agricole.

A noter aussi que la vente des vins du Bordelais a perdu de son activité. Le nombre des voyageurs ne s'accroît plus.

Il faut savoir et dire que depuis un demi-siècle, après la période où le certificat était très rare, l'instruction populaire a fait beaucoup de progrès grâce à la qualité des maîtres et des élèves. Elle progresse partout où se rencontrent les qualités naturelles du haut pays et ses moyens économiques

Etc ...

Marius Vazeilles
Ancien garde Général
du Plateau de Millevaches"

3. Marie France HOUDART : Comprendre le Limousin

Extraits de "Comprendre le Limousin" Marie France Houdart 2003 Maiade Editions

"En l'absence de toute autre organisation administrative, c'est l'Eglise qui créa et encadra cette structure socio-politique que représente la paroisse.

...

Pour expliquer cette puissance de l'Eglise limousine sans doute peut-on remarquer, à la suite de G. Tenant de la Tour, que l'Eglise a représenté, pendant pratiquement dix siècles, le seul pouvoir stable. De plus, comme depuis le Xème siècle l'autorité politique était divisée entre huit vicomtes auxquels elle n'avait pas de compte à rendre, elle représentait de fait l'autorité supérieure. Si l'on ajoute à cela que, bénéficiant depuis 843 de l'immunité, elle échappait à toute autorité judiciaire, policière ou fiscale, on comprend la force de son emprise.

Comment s'étonner dans ces conditions que, lors de la croisade contre les albigeois pour écraser l'hérésie cathare et s'emparer du même coup de l'Aquitaine, les limousins aient opté pour le très chrétien Louis IX, futur Saint Louis, plutôt que pour le comte de Toulouse, sympathisant des hérétiques, qui aurait pu devenir le roi d'un pays occitan?

...

Il y avait en Limousin, de tous petits alleux qui étaient cultivés par leur propriétaire lui-même qui était déjà un vrai paysan.

...

En définitive, les tenanciers du Limousin sont depuis longtemps quasi indépendants sur leurs terres. En tout cas, ce ne sont pas des serfs. L'idée de "liberté paysanne" est donc chose ancienne en Limousin."

4. Gérard MONEDIAIRE, Professeur à la Faculté de Droit de Limoges.

Au sujet de "Maudite soit la guerre"

"Il est prudent de se méfier des belles et bonnes idées qui peuvent venir à l'esprit, surtout quand on a la faiblesse de les croire inédites et indiscutables. Et aussi parce qu'une idée a souvent pour destin de faire l'objet d'une captation d'héritage, les prédateurs étant nombreux et orfèvres en falsification.

Encore le Monument aux morts de Gentioux. La suggestion est la suivante : l'écolier orphelin et la malédiction, intimement liés, n'ont-ils pas une vocation flagrante à être incorporés au Patrimoine mondial de l'Humanité ? De prime abord, peut-être au moins autant que la gastronomie française, les ostensions limousines, sans doute bientôt la corrida sinon le tourtour...

Se pose toutefois une question préjudicielle. Le monument aux morts de Gentioux a-t-il « besoin » d'une inscription au Patrimoine mondial de l'humanité ? L'action valeureuse et opiniâtre (initiée dès 1989) du Comité laïque des amis du monument aux morts de Gentioux (CLAMMG) n'exprime-t-elle pas suffisamment le sens du message qu'ont voulu adresser le Maire Jules Coutaud et son conseil municipal, tout en se tenant, statut associatif aidant, à l'écart des risques d'une institutionnalisation dont on doit souvent attendre moins qu'on n'a à redouter ? Ces interrogations et d'autres vraisemblablement sont parfaitement légitimes, elles appellent des échanges approfondis, car portant sur l'opportunité même du projet. Afin de contribuer à les nourrir, les propos qui suivent visent à mettre en lumière les atouts d'un tel projet (à le supposer partagé par suffisamment d'individus), et aussi ses difficultés, sans grand souci d'exhaustivité à ce stade.

S'agissant des atouts, il convient de se souvenir que le « patrimoine mondial » (issu de la convention concernant le patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972/Paris) est l'affaire de l'UNESCO, institution spécialisée des Nations-Unies. Il importe dès lors de mettre en miroir l'illustre malédiction « Maudite soit la guerre » avec les textes fondateurs des organisations internationales concernées, leur congruence apparaissant vite flagrante. Ainsi la Charte des Nations Unies

(1945/San Francisco) proclame, dès la première phrase de son préambule « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances », tandis que l'article 1^{er} de la Charte proprement dite (chap. 1, buts et principes) indique que « Les buts des Nations Unies sont les suivants : 1-Maintenir la paix et la sécurité internationale ». Le sens de l'apostrophe de l'orphelin de Gentioux n'est-il pas rigoureusement équivalent à celui exprimé par la langue juridique des conventions internationales, au surplus proféré par anticipation ? Quant à l'UNESCO (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, Londres/1945), son Acte constitutif justifie tout autant le principe de l'inscription au patrimoine mondial, étant entendu qu'il faut le lire en gardant à l'esprit que l'institution dédiée notamment à l'éducation a ici affaire à une statuaire qui présente un orphelin vêtu de la blouse traditionnelle de l'école laïque du début du XX^{ème} siècle. En substance, la convention stipule : « Les gouvernements des Etats-parties à la présente convention, au nom de leurs peuples, déclarent – que les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ; que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerres (...) L'organisation se propose de contribuer au maintien de la paix (...) afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ». L'UNESCO fonde ainsi un de ses objectifs primordiaux : développer une « culture de la paix ».

C'est donc peu dire qu'il y a similitude entre les buts affichés par ces deux éminentes organisations internationales universelles et le « message de Gentioux », on serait mieux avisé d'évoquer une quasi-identité de valeurs, formulées de manière nécessairement différentes. Dès lors, rien au plan des principes fondateurs ne fait obstacle pour l'inscription du monument aux morts de Gentioux au patrimoine mondial de l'humanité.

Ce point, fondamental, ne doit pas pour autant dissimuler les obstacles, ou les hésitations qui peuvent surgir.

Et tout d'abord, quelle catégorie de patrimoine mondial aurait vocation à accueillir le monument ? Certainement pas le patrimoine mondial naturel, cela va presque sans dire, mais on peut se poser la question du choix entre patrimoine culturel et patrimoine immatériel (ce dernier introduit par la convention sur le patrimoine culturel immatériel de 2003) D'une étude approfondie réalisée par des étudiants de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges en 2009 (Séverine Landry, Claire Lebon, Simon Jolivet, Luc Moulun), il résulte que la perspective du patrimoine mondial culturel, en quelque sorte « matériel », doit être privilégiée, ne serait-ce qu'en raison d'une évolution des classements au patrimoine immatériel donnant de plus en plus le sentiment d'avoir affaire à un poème à la Prévert, risquant à court terme de folkloriser (pas au sens d'A. van Gennep !) les éléments de celui-ci, avec une probabilité très forte de mercantilisation.

Une autre difficulté tient au caractère heureusement non absolument unique du message de Gentioux, lequel compte, on le sait, d'autres expressions en France, mais aussi à l'étranger (en Allemagne, « Nie wieder Krieg » à Weinstadt dans le Bade-Wurtemberg par exemple ; ou en Belgique, ainsi qu'au Japon et sans doute ailleurs...) Cette modeste pluralité est certes bienvenue, surtout quand on sait que le dôme de Genbaku d'Hiroshima a été classé au patrimoine mondial de l'humanité en 1996 en tant que « Monument universel pour l'humanité entière », ou que la Tour d'Yser en Belgique comprend un musée qui est intégré depuis 1998 dans le « réseau international des musées pour la paix » des Nations Unies. On le voit, une proposition d'inscription du monument de Gentioux au patrimoine mondial culturel paraît de moins en moins extravagante, au point même d'apparaître tardive. Mais ces éléments une fois posés, on peut se demander si ce ne sont pas tous les monuments aux morts hétérodoxes qui devraient bénéficier, ensemble, de l'inscription. Au fond, c'est un tel regroupement qui serait logique, mais on imagine immédiatement, au stade de l'élaboration et de l'instruction effectives des demandes, l'inéluctable lourdeur qui en résulterait. Une stratégie humblement locale, mais fortement incitative et coopérative à l'égard d'autres initiatives ayant ailleurs le même objet semble a priori nettement plus raisonnable en termes d'efficacité.

C'est aussi la question de l'institution-support du projet qui se posera, il ne peut s'agir, à l'évidence, que d'une entité collective de type associatif, existante ou à créer. A ce stade il faut garder en mémoire que la compétence pour formuler la demande auprès de l'UNESCO est étatique (ce sont les DRAC qui sont généralement services instructeurs) Une des conséquences de cet état de choses pourra en chagriner certains : ciseler un intitulé ou un objet associatif qui irait bien au delà de la célébration de la paix par la malédiction de la guerre (les deux faces de la même médaille) serait le plus sûr moyen de ruiner par avance tout espoir d'aboutir, quelle que soit la légitimité des exégèses que les uns et les autres peuvent librement tirer du message de Gentioux.

Et les acteurs du projet, à la démarche altruiste indubitable, pourront se trouver des « alliés » de circonstance moins désintéressés : on sait que le « tourisme mémoriel » est devenu une réalité et aiguise des appétits, tandis que la concurrence libérale entre les territoires tend à se substituer à la solidarité.

Instruire le dossier dans les formes exigées par la procédure prévue par la convention implique évidemment du travail (mais compte tenu de ce qui a déjà été écrit et filmé sur le monument, une bonne part matérielle du dossier existe), et les chances de succès sont d'autant plus grandes que le nombre et la diversité des soutiens de toute nature sont importants. Il faudrait se garder de toute « hiérarchisation » au sein des soutiens : l'orphelin de Gentioux est aujourd'hui objet d'appropriations et de mémoires « emboîtées ». Sans préjudice du sens que lui donnent les fidèles des commémorations du 11 novembre dans leur diversité, il est avant tout patrimoine communal, mais aussi départemental, interdépartemental à travers le PNR de Millevaches, régional au niveau du Limousin, national en tant qu'édifice protégé au titre des monuments historiques par arrêté du 9 février 1990. Bref : ne lui fait plus défaut que la consécration internationale universelle. Au demeurant, le Président du Conseil général de la Creuse exprimait par courrier en 2006 son accord de principe, et tout incline à penser

que les autorités publiques locales qui ont tant fait pour promouvoir les ostensions limousines au patrimoine mondial, feront plus encore, et d'enthousiasme, en faveur du message de l'orphelin.

Inutile de préciser que la longue période commémorative qui s'ouvre est loin de placer l'idée hors-sujet, mais plutôt sous le signe de l'urgence. Au demeurant la lecture du Monde (11 janvier 2013) apprend que la France a déposé une demande pour l'inscription au patrimoine mondial de 80 sites liés à la première guerre mondiale, on y chercherait bien sûr en vain le blasphémateur de Gentioux. Si inscrire au patrimoine mondial les lieux de la boucherie humaine peut être sinon justifié en tous cas discuté (l'esclavage et le bagne ont été « incarnés » dans des territoires par l'UNESCO), il semblerait infiniment suspect d'en répudier les expressions de désespoir et d'aversion qui en ont résulté. Est-il besoin de demander son opinion à Tardi ?

Laissons pour finir la parole à la Marcelle Delpastre, qui confiait ce qui suit dans ses « Petites chroniques de Germont » (Le Populaire, 9 décembre 1985) : « Maudite soit la guerre. Je le crie moi aussi, et à mon propre compte, bien que je ne sois pas orpheline de fonte, que mes sabots ne soient que des bottes, que ma blouse ne soit point la blouse noire des écoliers mais bigarrée de multiples couleurs, toutes plus laides les unes que les autres. Je me plais à le répéter : maudite soit la guerre »

I. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

11. Le patrimoine archéologique

1. Les sites archéologiques

Le travail de Marius Vazeilles a permis de rassembler une masse importante de données sur l'occupation humaine du territoire, notamment dans sa partie centrale. Cet ingénieur des Eaux et Forêts, fut un des pionniers de l'archéobotanique et durant plus de 50 ans collecta les indices de peuplement ancien lors de ses campagnes de fouilles.

En raison de l'absence de grands travaux sur l'ensemble du Parc, de nombreux vestiges archéologiques ont pu être relativement préservés.

Les vestiges les plus anciens, peu nombreux, appartiennent à la préhistoire récente (dolmen et menhir). Trois sont inscrits au titre des Monuments historiques : le dolmen dit de la Cabane de César à Felletin, le dolmen de Peyro-Coupeliero à Saint-Merd-les-Oussines et le menhir dit Pierre Fitte à Saint-Quentin-la-Chabanne. Les vestiges protohistoriques sont également peu fréquents, à l'exception des tertres funéraires. Ils occupent généralement des sommets ou des lignes de crête et se trouvent souvent en groupes.

Des fouilles ont montré que certains d'entre eux appartiennent à la période gallo-romaine. Cette dernière période est largement représentée. Généralement, la présence de tegulae signale des villae situées sur le domaine agricole. Aucune agglomération de cette époque n'est connue.

De nombreuses sépultures, caractérisées par des coffres funéraires en granite, appartiennent à cette période. Il existe aussi des monuments funéraires plus conséquents qui montrent l'importance que les maîtres de domaines attachaient à leur sépulture.

Notons tout de même trois sites inscrits : les ruines gallo-romaines des Cars à Saint-Merd-les-Oussines, le sanctuaire gallo-romain du Puy-Lautard à Saint-Pierre-Bellevue et les vestiges de la villa gallo-romaine des Maissonnières sur la commune de Gioux.



La montagne recèle également, en proportion importante par rapport au reste du Limousin, des ruines d'habitat qui se rattachent au Moyen Age (par exemple le site du Puy Murat à Tarnac). Ces habitats, dénommés villages désertés par les historiens et les archéologues, témoignent d'une densité de l'occupation humaine aujourd'hui oubliée.

2. Etat des lieux de la valorisation des sites

La mise en valeur des vestiges, mis à part pour les éléments classés ou inscrits, est difficile car la plupart se trouve sur des terrains privés.

La majorité des sites archéologiques, situés dans des zones boisées, est menacée de destruction à très court terme, en particulier par les travaux forestiers. Jusqu'au milieu du XXe siècle, leur situation dans des landes non cultivées ou dans des terrains cultivés très superficiellement avait permis de conserver un très grand nombre de monuments dans leur état initial. Déjà identifiées dans la précédente Charte, les destructions, en particulier celles liées aux travaux forestiers, sont encore nombreuses et la protection des vestiges encore préservés doit passer par l'information des propriétaires et des exploitants forestiers.



12. Le patrimoine bâti rural, fermes et maisons rurales :

Le bâti traditionnel est le fruit d'un long processus d'évolution répondant aux besoins de l'occupant. Il correspond à une architecture dite vernaculaire ; sans maître d'œuvre ni architecte, utilisant les ressources et savoir-faire locaux.

1. Disposition d'ensemble

Comme dans le reste du Limousin, le groupement par village constitue la forme élémentaire et fondamentale de l'association rurale, la cellule sociale de base matérialisée par les sections.

L'organisation et les caractéristiques économiques de ce pays rural sont liés à la pauvreté de la terre et à l'abondance de l'eau. Aux XVIIIe et XIXe siècles, époque de laquelle date la quasi totalité du patrimoine rural bâti, les habitants sont pour l'essentiel des laboureurs, petits propriétaires ou métayers, voire simples journaliers ou bordiers, en tous les cas, paysans qui pratiquent la polyculture dans un but d'autoconsommation.

La grande majorité des fermes et maisons rurales datent du XIXe siècle, seulement 20% se répartissent entre 1550 et 1800. Un temps fort de construction marque les années 1825-1850, alors que déjà à partir de 1850 se ressentent les effets d'une baisse démographique due à l'exode rural qui marque la fin du siècle.

2. Les logis de ferme

Le logis de ferme, tel qu'on le connaît depuis la fin du XVIe siècle correspond au module le plus modeste et le plus ancien. Son extension se fait soit en longueur par l'adjonction d'une pièce supplémentaire en rez-de-chaussée, soit en hauteur par l'introduction d'un étage en soubassement ou d'un étage carré d'habitation.

La maison paysanne est conçue, par ceux qui la construisent et qui l'occupent, à la fois comme un abri et comme un instrument de travail. Les constructions obéissent à deux principes de composition : en bloc-à-terre (soit environ 40% du bâti) et en éléments dissociés (60%).

Le décor des façades se caractérise par une grande sobriété. Il se limite aux encadrements de baies et plus particulièrement aux linteaux des portes de logis. Le granite se prête ici à une sculpture simple et répétitive, dans laquelle prédominent motifs floraux et motifs géométriques, écus symboles chrétiens et parfois représentation gravée ou sculptée d'outils de maçons. Ces motifs s'accompagnent souvent des millésimes inscrits sur les linteaux ou les traverses d'impostes, plus rarement des initiales des noms des propriétaires ou des maçons.



3. Les granges-étables et les dépendances

Ainsi que le laisse entendre le terme générique usité de "grange-étable", les deux fonctions de stockage pour le fourrage et la paille et d'abri pour les bêtes sont réunies sous le même toit. Il existe deux grands types de granges-étables : la limousine, bâtiment dont les ouvertures principales regroupées sur le même mur-gouttereau sont de plain-pied avec le sol et l'auvergnate, bâtiment utilisant le dénivelé du terrain et divisé dans toute son étendue par un plancher, avec les étables au niveau inférieur et la grange au niveau supérieur accessible en haut de pente.

Les fours à pain qui subsistent aujourd'hui, assez nombreux, quelle que soit la variété de leur disposition et de leur structure, font toujours partie de l'exploitation agricole. Il existe plusieurs types de disposition de fours à pain (intégrés au logis, cul de four, en abside, à fournil voûte,...)

Les porcheries, séchoirs à châtaigne, poulaillers, pigeonniers, ... sont également des éléments de petit patrimoine rural présents sur le territoire et ayant une valeur patrimoniale.

4. Les croix monumentales

Les croix monumentales, par leur densité, la grande diversité de leurs formes et parfois leur qualité de sculpture, malgré un matériau rebelle, constituent une spécificité forte du territoire.

Sous l'appellation croix monumentale sont regroupées les croix de cimetière, les croix de carrefour ou de chemin et les croix de mission. Plus de 300 croix ont été recensées sur le territoire.

Les croix monumentales sont des monuments isolés à structure simple qui se composent en général d'un soubassement à un ou plusieurs emmarchements, d'un socle monolithe ou appareillé, d'un long fût et de la croix elle-même. Au niveau de la croix, les formes et le décor se diversifient, surtout pour celles en granite. Le type le plus largement représenté est la croix latine simple avec ou sans iconographie.

13. Matériaux et système constructif, un savoir-faire local

1. Les maçonneries de pierres et enduits

Le granite est partout présent. L'extraction se fait ordinairement au plus près du chantier de construction, dans de petites carrières exploitées pendant un temps assez court, puis vite abandonnées. Pour les parties les plus soignées de l'édifice, encadrements de baies, chaînages d'angles, on fait appel aux carrières les plus réputées qui fournissent une pierre d'excellente qualité.

Près de 80% des logis de ferme, repérés dans l'Inventaire de la DRAC, ont au moins leur façade construite en pierre de taille de petit ou moyen appareil. Le moellon est généralement monté en assises régulières, la pierre de taille étant réservée aux chaînages d'angle et aux encadrements. Les murs sont alors fréquemment enduits.

A limite du Puy-de-Dôme, on voit apparaître, à la fin du XIXe siècle, la pierre volcanique de Volvic en remplacement du granite aux chaînages d'angle et aux encadrements des baies, sa texture permettant une découpe à la scie.

L'emploi du bois en gros œuvre est plus rare, on le trouve aux abords est et ouest du territoire d'étude.

2. Les charpentes et couvertures

Sans qu'on ait pu partout le vérifier, la documentation connue ne laisse guère de doute : jusqu'au 19ème siècle inclus, les quatre cinquièmes des maisons et bâtiments agricoles étaient couverts en paille de seigle. Le chaume ne subsiste plus aujourd'hui qu'à l'état de vestige, sur quelques constructions, essentiellement des dépendances.

La modification des techniques artisanales, la pénétration de nouveaux matériaux avec l'arrivée du chemin de fer et la pression des assurances ont contribué à des degrés divers à évincer les couvertures végétales à partir des années 1870. L'ardoise corrézienne d'abord, exploitée depuis longtemps dans les carrières d'Allasac et Travassac mais de diffusion restreinte, va se généraliser en Bas-Limousin.

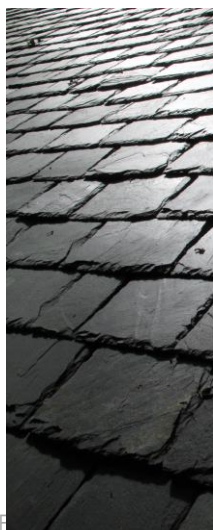
Vers 1890, apparaît un nouveau matériau, l'ardoise d'Angers qui, plus économique, est très largement employée dès le début du XXe siècle. Toutes origines confondues, l'ardoise est actuellement le matériau de couverture le plus répandu (plus de 60 %).

A partir des années 1930, on trouve également, assez fréquemment, de la tuile mécanique importée, mais très peu de tuile plate (moins de 5 %) et encore moins de tuile creuse (moins de 1 %).

3. Les menuiseries

Les constructions les plus anciennes présentent des façades fortement pleines avec peu de percements, pour finalement proposer des baies largement plus généreuses à partir du XIXe siècle, principalement sur les façades sud. Ces choix étant dictés par l'impact énergétique et les contraintes structurelles que pouvaient présenter les ouvertures. Toujours est-il que le nombre, le rythme et les proportions des menuiseries extérieures sont déterminants pour l'équilibre de la façade.

Ces menuiseries anciennes étaient exclusivement réalisées en bois de provenance locale, tel que le chêne ou le châtaignier. En milieu rural, elles étaient rarement peintes. Le bois prenait alors une patine grise ou recevait un badigeon de chaux. Dans les bourgs, par contre, elles arboraient différentes valeurs de gris colorés et de rouges foncés.



Maison du Parc – 7 route d'Aubusson – 19290 Millevaches

14. L'architecture et le patrimoine liés à l'eau

Du simple usage agricole ou domestique aux pratiques religieuses liées au culte des fontaines, jusqu'aux équipements plus récents orientés vers la production industrielle et le tourisme, les activités de la vie rurale et semi-rurale du territoire concernées par l'eau sont multiples.

1. Les moulins à eau

Les moulins liés à de petites exploitations sont au XIXe siècle des bâtiments de petite dimension (20 m³) à une roue horizontale. Isolés au bord d'un ruisseau ou d'un étang, reliés au village par un étroit sentier.

Les moulins installés au fil de l'eau, c'est-à-dire directement sur le cours d'eau, sont rares. Pour la plupart, ils sont alimentés par un bief ou par un canal de dérivation et un réservoir qui donnent une meilleure régulation du débit.

La grande majorité de ces moulins sont des moulins à grain, essentiellement à seigle ; plus rarement pour fouler le chanvre et / ou broyer des faines (fruits du hêtre).

187 moulins ont été étudiés sur le territoire d'étude.



2. Les ponts et les planches

Les ponts étant souvent à proximité d'anciens moulins, le franchissement des cours d'eau, qui sont ici de faible largeur et peu profonds, se fait par d'assez nombreux petits ponts ou ponceaux. Construction de granite très simplifiée, le pont comporte une seule ou deux arches ; le tablier est étroit et sans parapet. Leur datation est difficile, mais il s'agit souvent de construction ou reconstruction des XVII et XVIIIe siècles. 14 de ces ponts font l'objet d'un descriptif détaillé au niveau des services de l'Inventaire de la Région.

"Ce que nous appelons maintenant "planche" est un agencement rustique de pierres dressées dans l'eau pour faire office de piles, surmontées, hors de l'eau, par des dalles servant de tablier. Cette technique a été conservée à travers les siècles et il est souvent difficile de dater des ouvrages de ce genre. Ils ne sont possibles que sur des cours d'eau peu larges et peu profonds, donc sur des ruisseaux ou très en amont des rivières." (Extrait de : *Les ponts en Limousin*)

3. Les fontaines

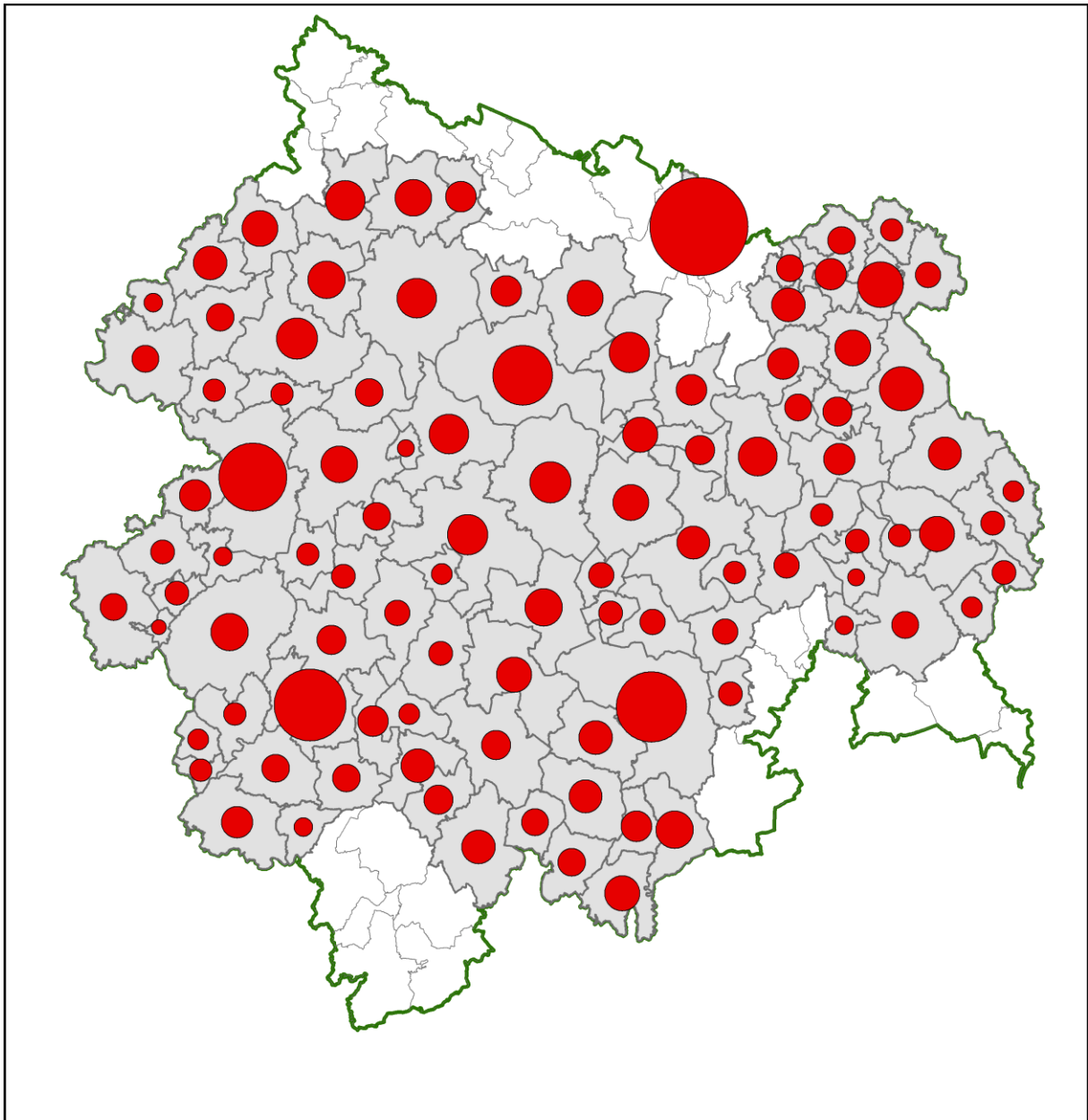
La fontaine de village, point d'eau d'utilité quotidienne, présente ordinairement une structure sommaire, simple maçonnerie abritant la source ou parfois une construction plus soignée. Souvent dans ce cas, ce sont de "bonnes fontaines", où fonctions utilitaire et culturelle coexistent

Plus de 50 fontaines ont été identifiées pour leur caractère remarquable ou identitaire sur le territoire.

4. Les puits

Un très grand nombre d'exploitations agricoles possède leur propre puits. Le type le plus caractéristique est le puits guérite élevé sur plan carré ou circulaire, couvert de dalles de granite, avec une ornementation limitée à une boule quillée couronnant l'édicule.

Le puits est plus communément abrité sous un toit à charpente avec une couverture en pavillon ou en appentis, en ardoises carrées ou en écailles, plus rarement en bardeaux ou en dalles de schiste.



**NOMBRE D'ELEMENTS DE PATRIMOINE BÂTI RECENSE
PAR LE SERVICE DE L'INVENTAIRE**

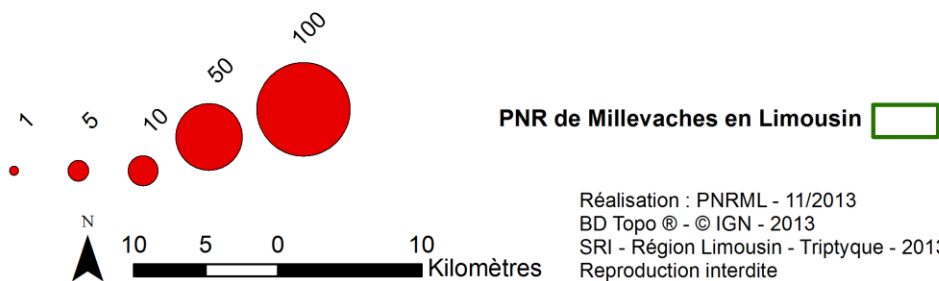


Tableau 15 : Typologie des bâtiments inventoriés par commune

	ANCIENNES ABBAYES, COUVENTS, PRIEURS	ARCHITECTURE DE L'EAU : Moulin, fontaine, puits, lavoir, pont ...	BÂTIMENTS COMMUNAUX : Mairie, école, presbytère, halle, ...	CHÂTEAUX ET MANOIRS	CROIX	EGLISES ET CHAPELLES	FERMES ET DEPENDANCES	MAISONS DE MAITRE, MAISONS DE BOURG ET MAISONS REMARQUABLES	MENHIRSDOL MENS ET SITE ARCHEOLOGI QUES	MONUMENTS AUX MORTS, MONUMENTS FUNERAIRES ET CIMETIERES	DIVERS	TOTAL
AFFIEUX				4	3	2	2					11
AIX					1	1	5			2	1	10
ALLEYRAT		2			2		4					8
AMBRUGEAT		1	1	1	5	1	7					16
AUGNE				1	1	2	1	2				7
BASVILLE		2	1	1	1	1	2			1		9
BEAUMONT-DU-LAC				2	4	1	2	1		1		11
BEISSAT	1	1	1		3	1	2	1				10
BELLECHASSAGNE		1		1	2	1	2					7
BONNEFOND		2	1		5	2	1		1			12
BUGEAT					2		4	2				8
BUJALEUF	1			2	2		2	3				10
CHAMBERET		1		4		5	7	2		1		20
CHAVANAC		1			2	2	3					8
CHEISSOUX					2			2		1		5
CLAIRVAUX		2		1	4	1	3	1		1		13
COMBRESSOL	1	4	1	1	3	3	6				1	20
COUFFY-SUR-SARSONNE			1		2	1	3			1		8
COURTEIX			1		1		2					4
CROCQ	1	2	2	3	4	4	2	5	1		5	29
DARNETS		1	2	2	3	2	6	1				17
DAVIGNAC		1	1	1	5	1	6					15
DOMPS					2	2		1				5
EYGURANDE		2	3		2	2	5	1		1	1	17
EYMOUTIERS	3	8	2	10	1	8	6	22			4	64
FAUX-LA-MONTAGNE		2		2	2	2	4	2		7	1	22
FELLETIN	1	18	8		2	6	12	32		4	50	133
FENIERS	2	4			5	1	1	2	1	1		17
FEYT			1			1	5	1				8
FLAYAT		2		2	11	4	8					27
GENTIOUX-PIGEROLLES		6	1	3	9	1	13	1	1	15	1	51
GIOUX		3		3	3		11			1	2	23
GOURDON-MURAT					2	2	1		1			6
GRANDSAIGNE	1		1	1	2	2	4			1		12
LA COURTINE	2	1	2	2	1	6	4	2		1		21
LA CROISILLE-SUR-BRIANCE	2		1	1	1	1	3	1				10
LA NOUAILLE		2	1	1	3		8	2		1		18
LA VILLEDIEU		1					3					4
LACELLE				1	2	2	2				1	8
LAMAZIERE-HAUTE			1			1	2	1	2			7
LAROCHE-PRES-FEYT		1	1			1	3					6
LE LONZAC				2	2	2	3	4		1		14
LE MAS-D'ARTIGE		1	1		3	4	2	1				12
LE MONTEIL-AU-VICOMTE			2	1	4	1	1	3		1		13
L'EGLISE-AUX-BOIS				2	3	1	1					7
LESTARDS					5	2	4			2		13
MADRANGES					2	1	1				1	5
MAGNAT-L'ETRANGE	1	2	1	3	3		3	1				14
MALLERET			1	3	2	1	4	1				12
MAUSSAC		2	2		2	1	3			2	1	13
MERLINES					1	1	3			1		6
MEYMAC	1	8	4	1	10	2	11	26		1	4	68
MILLEVACHES		4			2	1	2					9
MONESTIER-MERLINES	1					1	2			1	2	7

NEDDE	3	2		2	2	1	2	6		1		19
PERET-BEL-AIR		3	1	1	2	1	2					10
PEROLS-SUR-VEZERE		3			5	3	5			1		17
PEYRAT-LE-CHATEAU	1	2		5	2	3	5	6				24
PEYRELEVADE	1	5	1	1	3	5	7			1		24
PEYRISSAC			1	1	1	2	2					7
PONTCHARRAUD		1			2		3	4				10
PRADINES	1			1	5	2	4	1		1	1	16
REMPNAT		1	1	1	2	1	4	1				11
RILHAC-TREIGNAC			1			1	4					6
ROYERE-DE-VASSIVIERE		1	1		12		2	5		1		22
SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ		3		1	2	2	8			1	1	18
SAINT-AMAND-LE-PETIT					3		2	1		1		7
SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST	3				3	3	1	4				14
SAINT-GEORGES-NIGREMONT		2	1	3	1	1	6			1	1	16
SAINT-GERMAIN-LAVOLPS		2	1	1	1	1	2				1	9
SAINT-GILLES-LES-FORETS		1		1	1	3		1		1		8
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES			1	1	5	1	3				1	12
SAINT-JULIEN-LE-PETIT	1	1		3	2	1	2	1				11
SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE	1		1	2	5	2	2	4		1		18
SAINT-MARC-A-LOUBAUD		3			4	1	3	1		1		13
SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX		1		1	1		2	2				7
SAINT-MARTIN-CHÂTEAU			1	2	6	2	6	2		1		20
SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ			2	2	3	1	4			2		14
SAINT-MERD-LE-BREUILLE		2	1	3	3	2	3	1				15
SAINT-MERD-LES-OUSSINES		2	1	1	6	2	4		1	3		20
SAINT-MOREIL	1	1	1		5	1	4	2		1		16
SAINT-ORADOUX-DE-CHIROUZE		1	1	1	2	2	5	1			1	14
SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ		1	1		1	1	3					7
SAINT-PARDOUX-D'ARNET	1				2	2	6					11
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF			1		1	1	2					5
SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES			1		9	4	5	1		2		22
SAINT-PIERRE-BELLEVUE			1		6	4	2	4		2		19
SAINT-REMY		3		2		1	3					9
SAINT-SETIERS		3	1		5	2	7					18
SAINT-SULPICE-LES-BOIS		1	1		2	3	2					9
SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT		3	1		3	1	6	1		1		16
SORNAC		4	1	1	3	1	3	1			1	15
SOUDAINE-LAVINADIERE				2	1	2	2					7
SOUDEILLES		4	1		3		3					11
SURDOUX			1			1		1				3
SUSSAC	1		1		2	1	2	1				8
TARNAC	1	2		1	6	2	5	3		3		23
TOY-VIAM				1	2	2	1					6
TREIGNAC	2	11	3	5	4	11	7	21		3	7	74
VEIX			1	1	2	1	7					12
VIAM		1	1	1	3		4			1		11
VIDAILLAT											1	1
TOTAL	35	158	78	110	288	175	374	200	8	79	90	1595

15. Protections réglementaires existantes, localisation des éléments remarquables et acteurs du patrimoine

La protection réglementaire du patrimoine bâti au titre des Monuments historiques concerne sur le périmètre d'étude actuelle, 139 immeubles classés ou inscrits (115 sur le territoire actuel). Au cours de la précédente Charte aucun nouvel immeuble n'a été classé sur le territoire.

Parmi ces éléments, le patrimoine religieux tient une importance considérable avec 55 églises et 6 chapelles protégées, 17 croix et des exemples d'abbayes et prieurés.

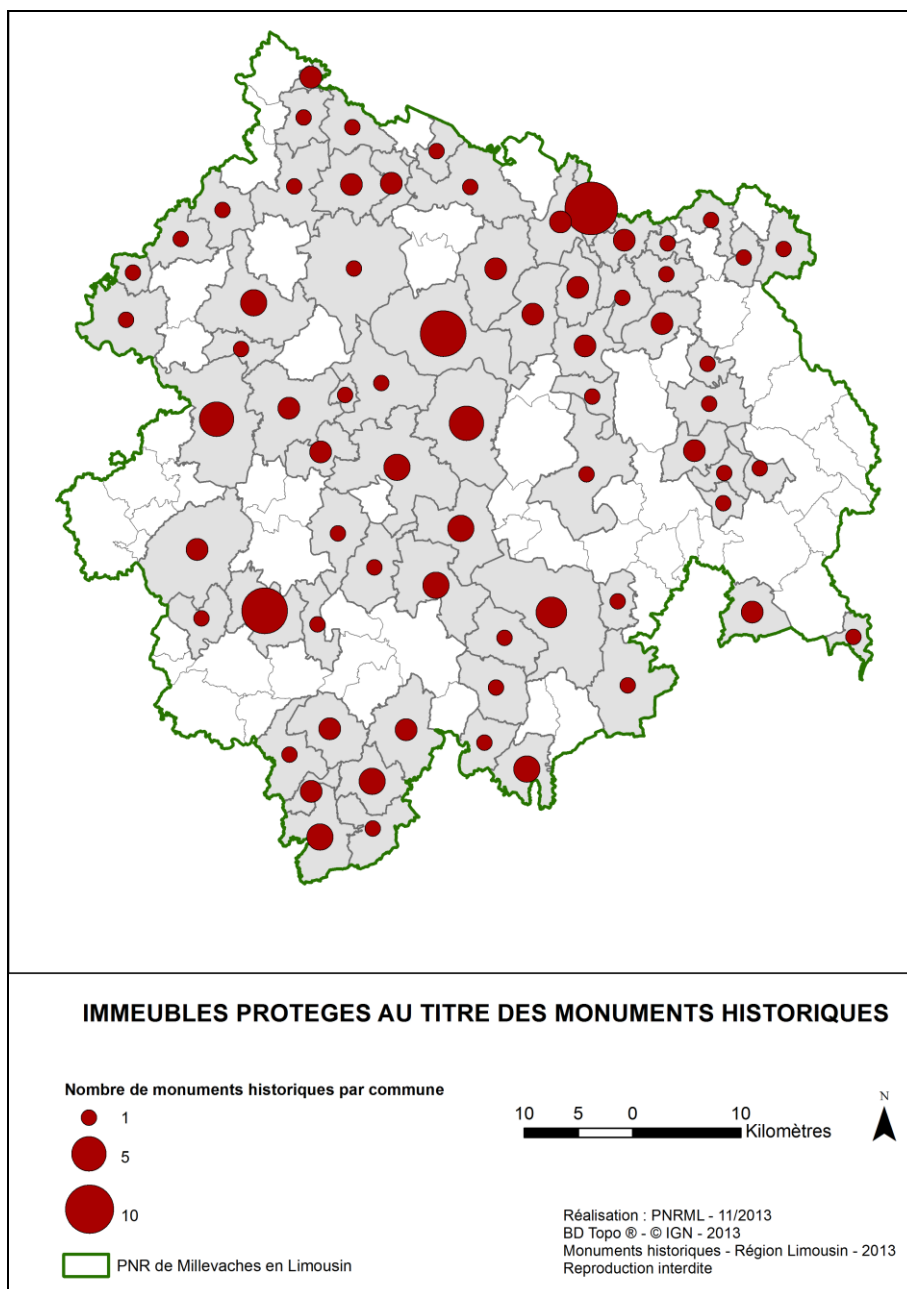
Les sites archéologiques se limitent à 2 dolmens, un menhir et les vestiges d'une villa et de deux sanctuaires gallo-romains (cf partie sites archéologiques).

On trouve également quelques monuments majeurs de l'architecture civile tels que 14 châteaux (dont 3 en ruines et un à l'état de vestiges) et des maisons de ville. L'architecture urbaine est bien représentée, notamment dans les bourgs d'Eymoutiers, Treignac, Meymac et Felletin.

En revanche, l'architecture liée à l'eau dont l'intérêt et l'importance pour le territoire est majeure est assez peu représentée en termes de protection. On ne trouve que 4 ponts inscrits au titre des monuments historiques (le pont Roby à Felletin, le pont de Varières à Pérois-sur-Vézère, l'ancien pont à Treignac et le pont de Sénoueix à Gentioux-Pigerolles). De même pour les éléments liés à l'activité agricole et à la vie rurale, peu sont protégés alors que le nombre d'éléments inventoriés est significatif.

Certains de ces monuments historiques se situent sur des sites inscrits ou classés (loi du 2 mai 1930). Plus largement ces sites remarquables pour leur caractère naturel ou "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" englobent pour la plupart des éléments bâtis à préserver.

Sur le territoire du Parc, notons également la présence d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagé (ZPPAUP). Créée le 4 novembre 1996, elle se situe sur la commune d'Eymoutiers et s'étend sur une superficie de 117ha.



Le maillage des acteurs du patrimoine bâti est très large au niveau du territoire. Les partenaires institutionnels tels que le Service de l'Inventaire de la Région Limousin (anciennement rattaché à la DRAC) ont fourni un travail d'inventaire fort détaillé dans les années 1980 mais qui ne couvre malheureusement pas l'ensemble des communes du PNR (périmètre actuel et périmètre étendu). Le recueil de ces données a été publié dans *Le Cahier de l'Inventaire n° 9, Millevaches en Limousin, architectures du plateau et de ses abords*, il sert encore de base au diagnostic actuel.

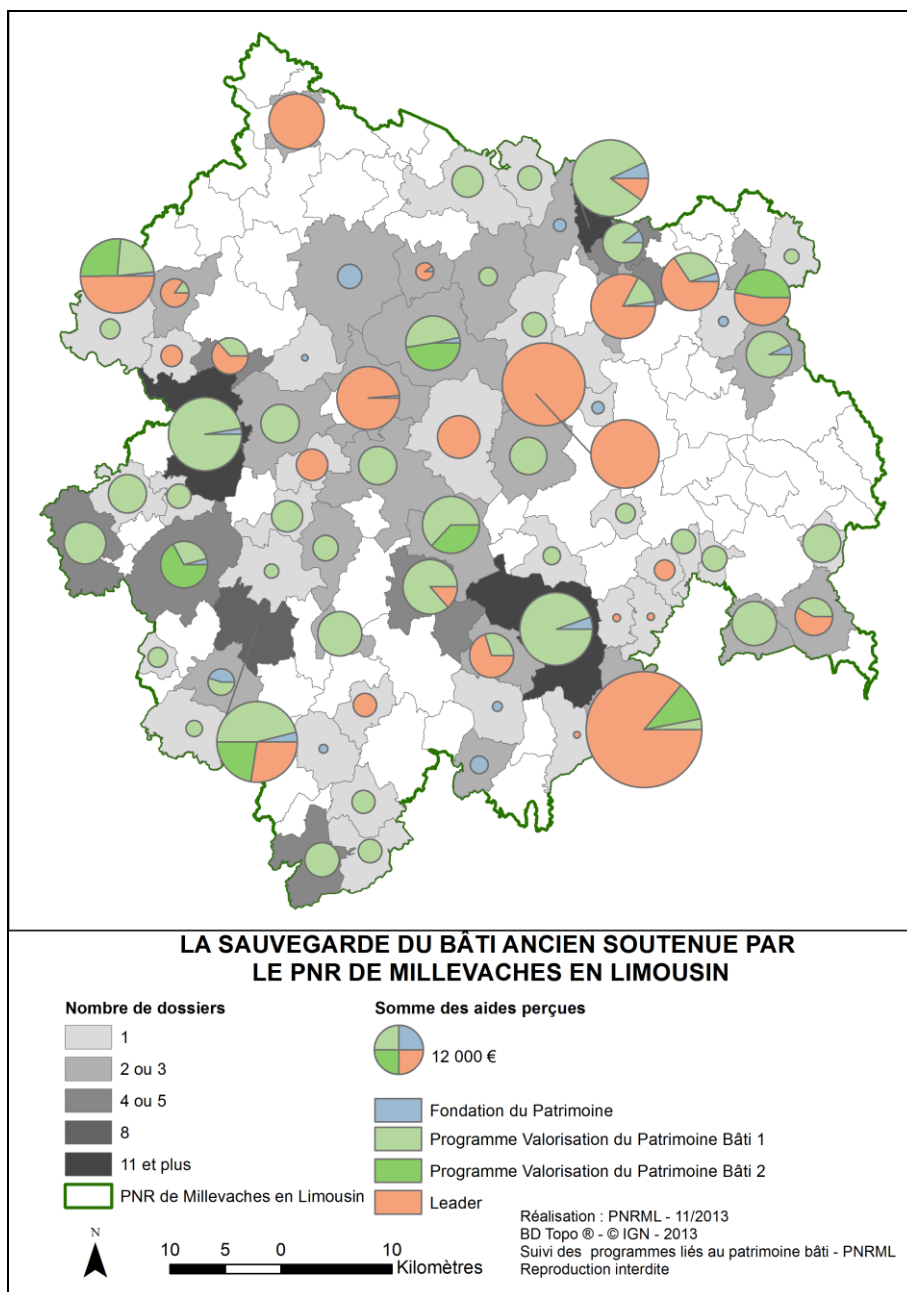
Au cours des dix dernières années le Parc a également su travailler sur divers projets en collaboration avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) des départements de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

Les acteurs du patrimoine notamment dans le milieu associatif travaillent aussi sur la formation des professionnels et des particuliers et la transmission des savoir-faire locaux pour le respect du bâti ancien. Dans cette dynamique le Parc a pu grâce à des partenariats concevoir un document pour promouvoir les savoir-faire, il s'agit de la *Charte de qualité pour la restauration du patrimoine bâti ancien du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin*.

Il faut également noter les diverses initiatives de collectivités locales telles que les Communautés de communes et communes qui ont réalisé des inventaires du patrimoine sur leur territoire. Soit par le biais d'associations locales ou en partenariat avec des étudiants dans le cadre de leur cursus scolaire.

Sur le périmètre d'étude on dénombre diverses associations dont l'objectif est de valoriser le patrimoine bâti du territoire. Certaines à visées nationales et d'autre plus locales dédiées à une commune, une histoire ou un élément de patrimoine spécifiques. Le Parc a notamment établi un partenariat depuis 2006 avec la Fondation du Patrimoine qui œuvre sur l'ensemble du territoire grâce à une équipe de bénévoles très sensible au respect du bâti ancien.

Afin de valoriser et de préserver ce patrimoine, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a mis en place ces dernières années des systèmes d'aide et partenariats pour les particuliers, collectivités et associations.



Atouts	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une diversité de patrimoine selon les époques, les usages et les matériaux. • Un marqueur de l'identité et de l'histoire du territoire. • Un petit patrimoine bâti dense et peu remanié. 	<ul style="list-style-type: none"> • La disparition de petit bâti tel que les fours à pain, moulin, murs en pierres sèches, fontaine, ... par manque d'usage. • Les rénovations de bâti ancien qui ne respectent pas les caractéristiques de l'architecture locale. • La perte des savoir-faire liés au patrimoine bâti.

LES GRANDS ENJEUX

- ✓ Une meilleure connaissance du patrimoine bâti, qui passe par l'actualisation et l'engrangement de nouvelles connaissances scientifiques avec deux priorités sur le bâti : les fermes (notamment par rapport à des menaces liées à des pratiques de restauration) et le patrimoine lié à l'eau qui est une des spécificités du territoire.
- ✓ La préservation et la restauration accrue du bâti traditionnel qui doit s'accompagner de conseils aux porteurs de projets. Et plus largement d'une sensibilisation globale au patrimoine bâti du territoire.
- ✓ La transmission et la valorisation des savoir-faire liés au bâti est un enjeu fort pour les années à venir. Il s'agit d'étudier les possibilités d'actions tels que : marquage, formation, problématique économies d'énergie/bâti ancien, mise en réseau d'artisans, transferts d'expériences.

Sources :

- *Le Cahier de l'Inventaire n° 9, Millevaches en Limousin, architectures du plateau et de ses abords, Ministère de la Culture, Association Patrimoine-Inventaire-Limousin, Saint-Léonard, 1991.*
- *Charte de Qualité pour la restauration du Patrimoine bâti ancien du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, PNR de Millevaches, 2012.*
- *Les ponts en Limousin, Jacqueline LOMBOIS, Association Culture et Patrimoine en Limousin, 1993.*
- *Données : Inventaire réalisé par la DRAC Limousin, service de l'Inventaire, sur la quasi totalité du territoire du parc (soit 97 communes sur 129). Dossiers de l'Inventaire général à la DRAC et base Mérimée.*

Partie 2 - Les ressources

Le patrimoine de référence est ici culturel : tout ce qui témoigne des acquisitions par l'homme au fil des générations, de connaissances et compétences pour organiser sa vie sociale ou améliorer le niveau de confort. Il s'agit d'un patrimoine à la fois matériel, dans la persistance d'éléments bâtis ou de créations artistiques, et immatériel dans la conservation de pratiques et représentations, qu'elles soient artistiques ou liées aux savoir-faire.

D'une génération sur l'autre, cette culture se transmet par un travail éducatif et s'enrichit de nouvelles pratiques. L'ensemble de ces travaux, de transmission et de création, constitue un domaine culturel créateur de richesses, à long terme certes, mais également dans l'immédiat, en particulier sur un territoire rural où le contexte oblige à inventer dès aujourd'hui de nouveaux moyens d'existence pour demain.

L'histoire culturelle du territoire l'amène naturellement sur le champ social et solidaire. En conséquence, le territoire du Parc de Millevaches est remarquable par le dynamisme de son lien social, qui se traduit par une vie associative largement favorisée par les collectivités locales, et une forte attractivité pour de nouvelles populations.

Parmi cette vie associative, l'hébergement sanitaire et social prend une place tout à fait particulière, en termes d'accueil, de solidarité et de volume d'emplois.

Réseau d'acteurs

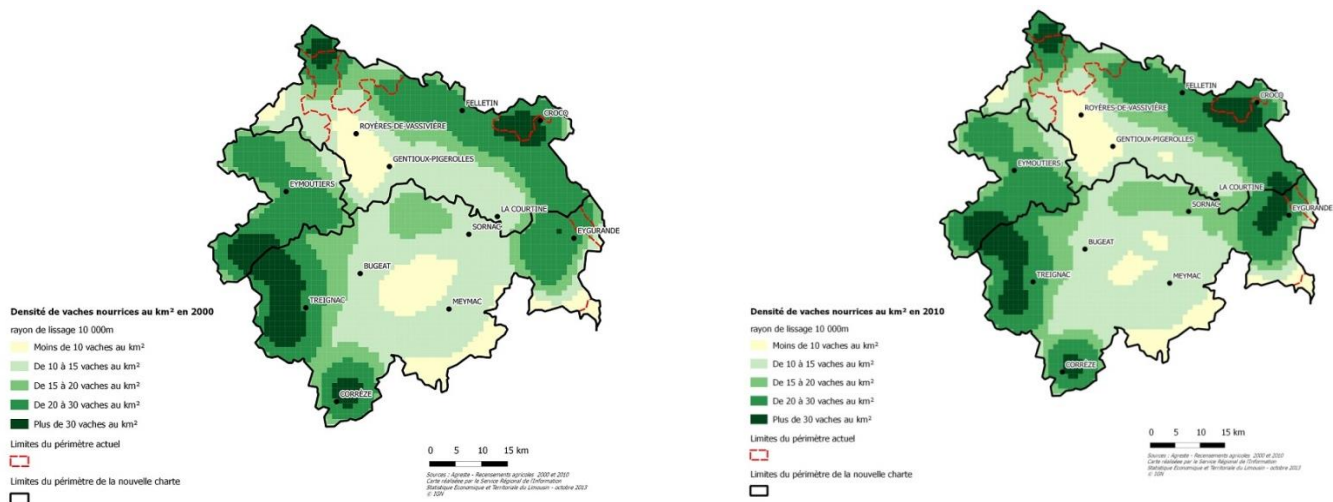
Ce champ d'intervention se traduit par un réseau d'acteurs porté généralement par des associations (les entreprises sont présentes dans les domaines du tourisme et du patrimoine bâti). En termes d'emploi, il représente le plus grand volume du territoire.

Dans l'équipe du Parc, 4 personnes sont employées pour alimenter le cercle vertueux de la culture, de l'éducation et de l'accueil, touristique ou résidentiel.

J. AGRICULTURE

J1. Les filières de productions

1. Le brouillard



Cartes des densités de vaches nourrices au Km² sur le Parc en 2000 et 2010, réalisation : service régional de l'Information Statistique Economique et Territoriale du Limousin, août 2013. Sources : recensements agricoles 2000 et 2010

Depuis les années 2000, la spécialisation du territoire vers l'élevage de bovins allaitant s'est maintenue (60 % des fermes en 2010 contre 61% en 2000), essentiellement pour la production et la vente de veaux maigres de 7 à 14 mois, appelés « broutards », vendus majoritairement en Italie pour y être engraisés avant de revenir un an plus tard sur les étals des bouchers français: 70% des bovins sortis de ces exploitations sont des broutards, contre 55% en Limousin, et environ un tiers en France (sources Base de Données Nationale d'Identification 2010).

En 10 ans, le cheptel de vaches nourrices par exploitation a progressé, passant de 40 têtes en moyenne à 56, le plaçant au-dessus des moyennes régionales (51 têtes par exploitation en 2010) et traduisant le caractère nécessairement extensif de ces fermes.

Le territoire Millevaches, principalement en raison des conditions pédoclimatiques rendant délicates les cultures de céréales et d'oléo protéagineux, pratique en effet très peu d'engraissement. Les franges ouest et sud-ouest du territoire aux conditions plus douces, autorisent davantage ces cultures : c'est là que se concentrent les productions de veaux de lait et de veaux sous la mère.

Or, plusieurs épisodes difficiles de cette dernière décennie ont fragilisé le « modèle du broutard » : la Fièvre Catarrhale Ovine de 2007/2008 d'une part, entraînant la fermeture temporaire du marché Italien, principal débouché ; la volatilité et l'augmentation du coût des intrants d'autre part, ont grandement fragilisé le revenu de ces exploitations. La taille de ces fermes et la mécanisation conséquente qui l'accompagne, induit des investissements considérables façonnant une structure de ferme intransmissible.

Conscients de la nécessité de relocaliser la valorisation des bêtes, les éleveurs du territoire se sont mobilisés en 2010 autour d'un projet de création d'un atelier d'engraissement sur le canton de la Courtine.

2. La production de porcs

Conjointement à cette spécialisation en bovins viande apparue au cours des années 70 et 80, on constate une disparition progressive de culture de céréales à paille et de pomme de terre, accompagné d'un déclin de la production de porcs, dans une région pourtant historiquement terre d'élevage porcin.

Des années 80 à 2010, le nombre d'exploitations spécialisées dans cet élevage sur le parc a été divisé par 10. A contrario, le cheptel porcin quant à lui a progressé de plus de moitié, par l'installation de quelques ateliers à fort effectifs.

Cette production sur le parc est toutefois aussi caractérisée par un élevage en plein air de la race de porcs « Cul Noir du Limousin », dont quelques exploitations situées sur la frange nord-est du parc en pratiquent l'élevage et l'engraissement.

3. L'élevage ovin

L'élevage ovin du territoire (19% des exploitations) est un élevage d'agneaux de boucherie, élevés majoritairement en bergerie. Les mères valorisent les pâturages essentiellement de mai à octobre. Seuls deux élevages de brebis à vocation fromagère se situent sur le Parc.

Le cheptel ovin, qui avait diminué de moitié entre 1980 et 2000, continue de réduire comme peau de chagrin, même si la diminution ralentit un peu son rythme depuis les années 2000 (en 2010 : perte de -30% du stock de 2000). Géographiquement, il reste important sur les quatre zones du Parc déjà repérées en 2000 :

- le cœur du Plateau de Millevaches, de Meymac à Gentioux-Pigerolles en passant par Peyrelevade et l'est du canton de Bugeat. Cet espace concentre le plus gros de l'élevage ovin, caractérisé par un élevage extensif de brebis limousines ou croisements de cette race, avec de faibles chargements.
- Ensuite, la partie ouest du Parc autour de Châteauneuf la forêt et d'Eymoutiers : cette zone a particulièrement régressé en dix ans. L'élevage ovin y est un peu plus intensif avec des chargements plus élevés à l'hectare.
- Les alentours de Crocq et d'Eygurande, espace également beaucoup moins concerné par cet élevage qu'auparavant.
- Enfin, les Monédières, au nord-est de Corrèze, a plutôt bien su conserver son élevage ovin.

La disparition de l'antenne régionale limousine de l'association des races ovines des massifs risque d'accentuer la difficulté de maintenir et développer des effectifs de la race endémique, en dépit d'une reprise partielle des activités de suivi du schéma génétique par la chambre l'agriculture de Corrèze.

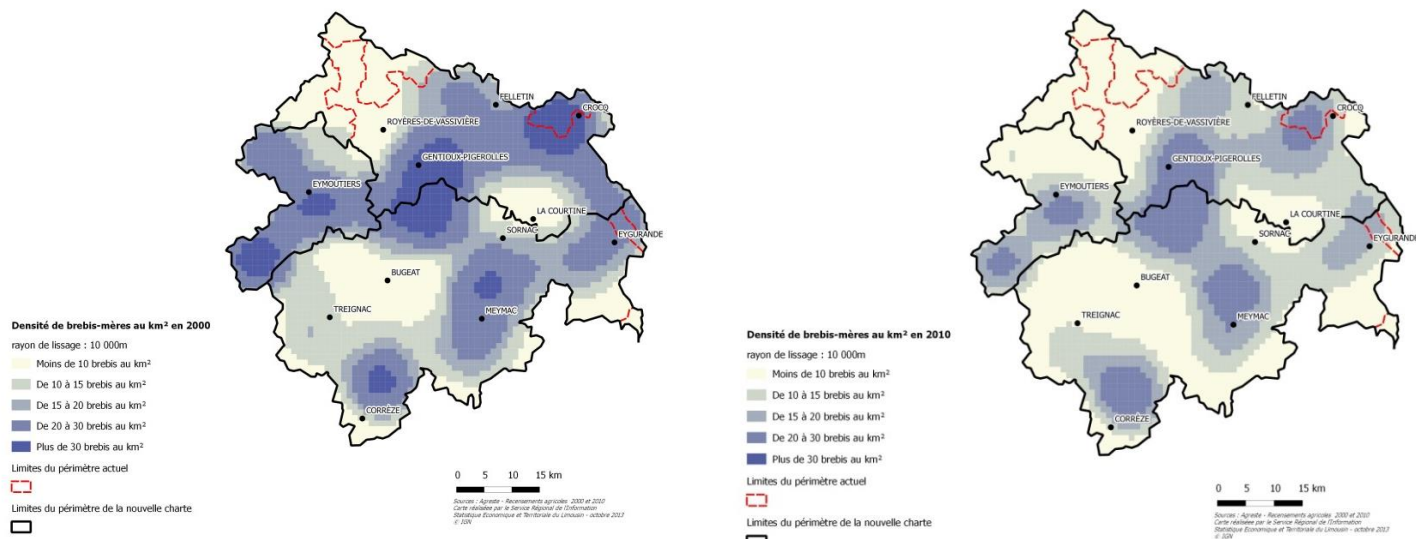


Figure 22: Cartes des densités de brebis nourrices au Km2 sur le Parc en 2000 et 2010, réalisation : service régional de l'Information Statistique Economique et Territoriale du Limousin, août 2013. Sources : recensements agricoles 2000 et 2010

4. Quelques vergers de petits fruits

Le territoire comporte quelques exploitations de petits fruits, souvent en diversification d'un atelier d'élevage. Une exploitation du territoire pratique la cueillette de myrtilles sauvages sur une quinzaine d'hectares de landes, gérées dans ce but. Trois de ces exploitations bénéficieront de la marque Parc pour les petits fruits rouges et transformés en 2014.

On note tout récemment l'existence d'une petite zone d'arboriculture de pommes à cidre, éclatée en quelques vergers de 1 à 4ha de diversification chez des éleveurs bovins, situées autour de Chamberet. Ce verger, recréé de toute pièce à l'initiative de la commune en 2001 pour sauvegarder une production emblématique à l'abandon, entre aujourd'hui en production, alimentant l'activité « cidres et jus » de l'entreprise adaptée de Chamberet, pour une production artisanale de quelques 30 000 bouteilles qui bénéficieront de la marque Parc à compter de 2014.

Enfin, 9 exploitations maraichères, plutôt de taille très modeste (détenues parfois par des pluriactifs) se sont installées sur le territoire, presque toutes dans les années 2000.

5. Les fromages

Le territoire Parc compte, à l'image du Limousin, seulement 3% d'élevages bovin laitier. Les quelques exploitations en bovin-lait se concentrent sur l'Est du Parc, autour d'Eygurande et Merlines. Le lait est collecté principalement par un opérateur du Puy de Dôme et valorisé en lait UHT.

Le territoire du Parc se démarque par une petite production de fromages de chèvre non négligeable: 15% des exploitations régionales qui en détiennent se situent sur le territoire du Parc (hors périmètre d'extension). La quasi-totalité des fromages de ces exploitations est valorisée en circuits courts sur ou à proximité du territoire.

Le cheptel caprin et le nombre d'exploitations en ayant, ne cesse pourtant lui aussi de diminuer, à l'instar des ateliers ovins.

6. Productions énergétiques des exploitations

On observe depuis 10 ans un nombre non négligeable d'exploitations agricoles ayant fait le choix de diversifier leur revenu en investissant sur les panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments d'élevage.

En 2013, ERDF dénombre 96 projets sur le territoire (projet d'extension) du Parc, pour une puissance équivalente de 14,2 MW. En utilisant les estimations de l'Institut National de l'Energie Solaire (une puissance de 1KW produit 1300 KWh/an) que l'on diminue volontairement à 1200 KWh/an pour ne pas risquer une surestimation, on obtient une production énergétique équivalente cette année-là à 18GWh.

Or, le rapport du PCET du Parc en 2010 estimait la production des particuliers à 0.2 GWh. En supposant que celle-ci n'a pas évolué depuis, on peut assimiler la production agricole de photovoltaïque à 17.8GWh sur le Parc en 2013. Selon le rapport de la production électrique de RTE Limousin en 2012, la production régionale d'énergie photovoltaïque s'élevait à 79 GWh, pour une puissance de 70 MW. La production du territoire du Parc représenterait donc près d'un quart de la production régionale.

Par ailleurs, 4 projets de méthanisation à la ferme en cours sont répertoriés sur le territoire du Parc (3 en corréze et un en Creuse) mais encore non en activité à ce jour.

Cette pratique est peu mise en œuvre pour l'instant en Limousin. Toutefois dans le cadre du SRCAE, une étude du potentiel méthanisable en fonction des différents producteurs de déchets a été réalisée. Un bassin a été identifié à Egletons (entre 700 000 et 900 000 m³ de méthane soit de 6 600 à 8 500 MW de biogaz) par exemple.

Dans le cadre du dispositif Action Climat, un appel à projet régional pour la méthanisation à la ferme a été lancé en 2011 et a obtenu 62 candidatures. Autrement dit, il existe un réel potentiel de méthanisation sur le territoire régional.

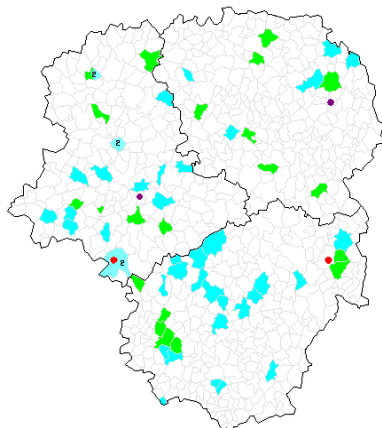


Figure 23 : Répartition des candidats à l'AAP régional sur la méthanisation à la ferme

Source : <http://limousin.ademe.fr/notre-offre/agriculture/aides-ademe/aap-methanisation-la-ferme>

Au niveau local, des projets émergent par ailleurs sur le territoire (projet de méthaniseur du GAEC Chatoux-Pichon en 2013). Les installations pour la méthanisation ont un coût important difficile à absorber pour de petits agriculteurs. Les AAP sont une solution pour favoriser l'émergence de projet, mais là encore, un dossier est lourd à assumer.

J2. Une agriculture fragilisée mais indispensable à la vie locale

1. Une terre d'élevage ancestrale

En 2010, l'agriculture sur le territoire du Parc met en valeur un peu plus de 110 000 ha, soit 34% de la superficie globale. Son emprise spatiale reste assez faible comparativement à la moyenne régionale (51%) et légèrement inférieure à celle des autres Parcs métropolitains, dont la Surface Agricole Utile couvre en moyenne 36% de leurs espaces.

La forêt, selon les indices de l'Institut Forestier National, occupe près de 55% de l'espace en 2010.

Ce territoire granitique au climat rude, associé à des sols très humifères peu actifs et pauvres en micro et oligoéléments, rend en effet assez difficiles les conditions d'exploitation agricole.

Ces « hautes terres » limousines ont toujours été terres d'élevage. Toutefois, s'il était largement dominé par de petits troupeaux d'ovins avant les années 50, les progrès de l'agrochimie et l'apparition de la mécanisation ont permis le développement des pelouses dites « artificielles », passant ainsi d'une polyculture-élevage familiale à une agriculture spécialisée dans la production de bovins viandes. Les plantations résineuses, résultat des effets conjugués de l'exode rural et des aides du Fond forestier national, ont pris le pas sur les espaces agricoles

Si l'agriculture du Parc est globalement caractérisée par un élevage bovin et ovin allaitant, on distinguera du centre (zone des hauts plateaux) dominé par l'élevage extensif, les bordures :

La frange ouest du parc, aux conditions pédoclimatiques davantage adaptées aux cultures, concentre la production de veaux sous la mère du territoire. La frange Est, autour de Crocq et d'Eygurande, comprends quelques élevages bovins à vocation laitière.

En marge et toujours sur les bordures du Parc, on compte également quelques exploitations produisant des petits fruits rouges (myrtilles notamment), un petit verger de pommes à cidre sur le canton de Chamberet, ainsi que les exploitations apicoles professionnelles. Ces dernières se cantonnent effectivement aux bordures du territoire à des altitudes rarement supérieures à 600m, leur offrant la proximité des landes du cœur de Parc, sans toutefois risquer un hivernage difficile.

Sur les franges ouest, nord et Est du Parc, plusieurs élevages caprins permettent une production de fromages de chèvre artisanale, récente dans l'histoire du pays.

2. Une emprise agricole en fragile équilibre avec la forêt

En 2004 le diagnostic de la précédente Charte déplorait une perte de 12% de la surface agricole entre les années 90 et 2000. Cette diminution s'est poursuivie durant les dix dernières années, mais à un rythme très ralenti, puisque seulement 2% de la SAU disparaît. Une tendance très comparable aux évolutions régionales et nationales (de 3% chacune). Si l'urbanisation croissante qui « grignote » les espaces périphériques des agglomérations explique la diminution des terres agricoles au niveau national et régional, sur Millevaches le départ en retraite non renouvelé des exploitations demeure le facteur principal de cette diminution.

Pourtant, les communes du cœur du Parc ont su conserver leurs espaces agricoles, comme le montre la carte ci-dessous.

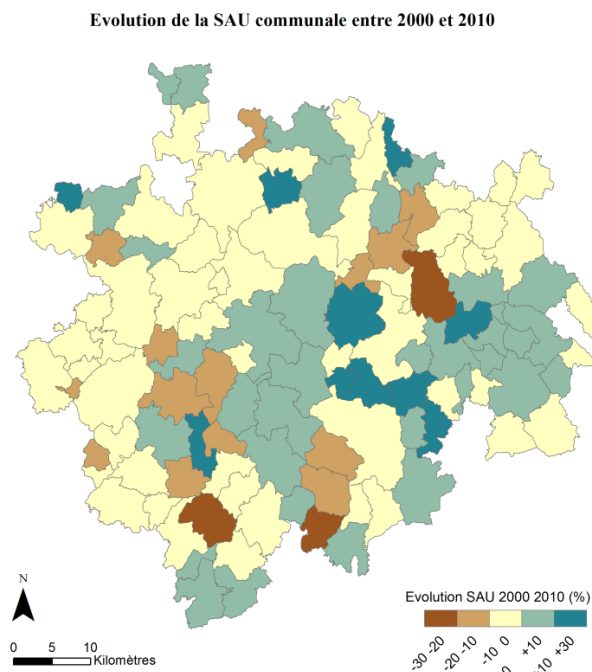


Figure 24 : Carte d'évolution de la SAU par communes entre 2000 à 2010, réalisation PNR Millevaches en Limousin, déc 2013. Sources : agreste- recensements agricoles, INSEE pour les surfaces communales

Les surfaces toujours en herbe représentent une part toujours très importante de la SAU (75% de moyenne, plus de 90% sur les communes du canton de Sornac), reflétant les pratiques agricoles d'un élevage extensif. Les terres labourables dans la SAU ont quant à elle diminué (-5 à -6% selon les cantons) et la part des céréales en 2010 sur les fermes ne représente que 2 à 4% de la SAU, traduisant la faiblesse des pratiques d'engraissement.

3. Des exploitations toujours moins nombreuses

Comme toutes les campagnes françaises, le territoire du parc a connu une très forte baisse du nombre d'exploitations durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Toutefois, leur diminution connaît un ralentissement par rapport à la décennie précédente. En effet, le diagnostic de 2004 constatait une perte de 1 000 exploitations **entre 1988 et 2000, soit -35% du stock initial de 1988**. En 2010, la perte s'élève à « seulement » 350 exploitations **soit -18% d'entre elles...**Le territoire connaît ainsi une évolution similaire, quoique légèrement moindre, qu'aux échelons national (-25%) et régional (-22%).

Evolution de densité d'exploitations au Km2 entre 2000 et 2010

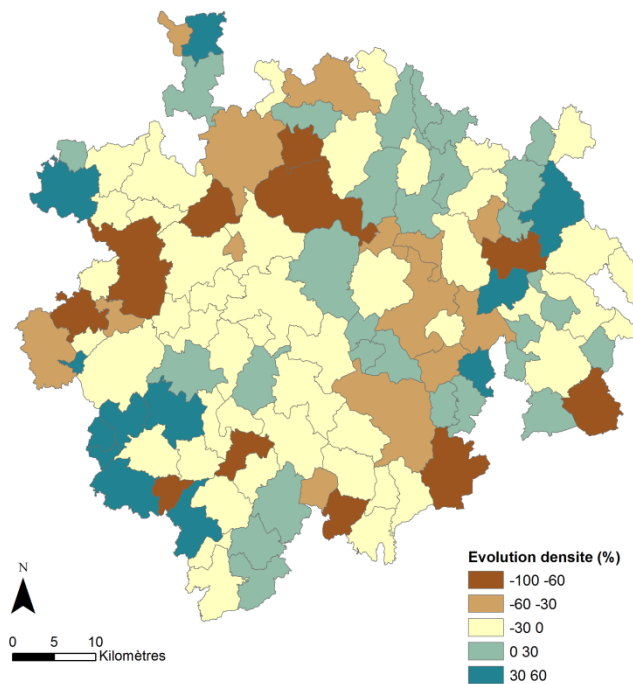


Figure 25 : Carte d'évolution de la densité d'exploitations par communes entre 2000 et 2010, réalisation PNR Millevaches en Limousin, déc 2013. Sources : Agreste, recensements agricoles, INSEE pour les surfaces communales

D'autre part, alors que le diagnostic de 2000 se félicitait d'un rajeunissement des exploitants, ce constat ne se vérifie plus 10 ans plus tard: la pyramide des âges s'est « déplacée » peu à peu vers les moins jeunes et les séniors.

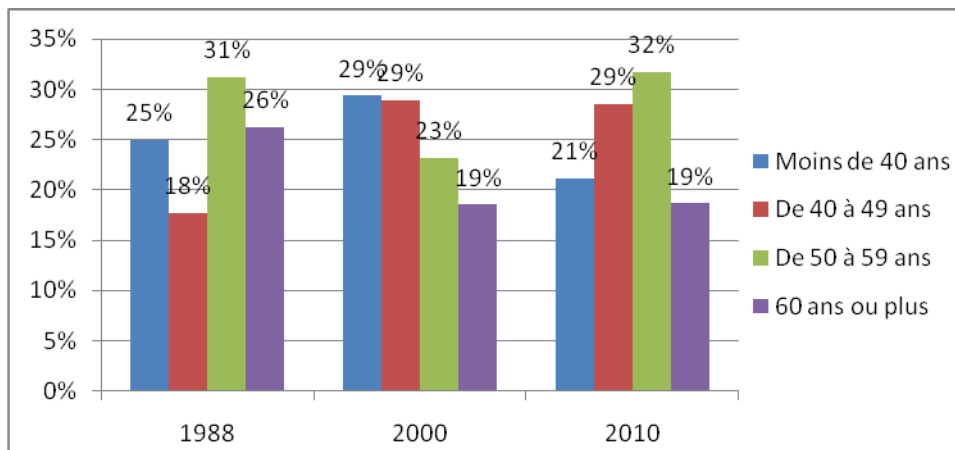


Figure 26 : Pyramides des âges des exploitants agricoles sur le Parc –périmètre actuel- en 1988,2000 et 2010, réalisation PNR Millevaches en Limousin, déc 2013, sources Agreste- recensements agricoles.

Le nombre de départs en retraite des chefs d'exploitations sur le territoire Parc depuis 2000 ne connaît pas d'évolution alarmante et reste plutôt stable : on constate simplement un « pic de départs » en 2002 et 2003, correspondant probablement au départ en retraite des « baby boomer ». Un second pic moins important traduit les départs en retraites anticipés de 2007 et 2008.

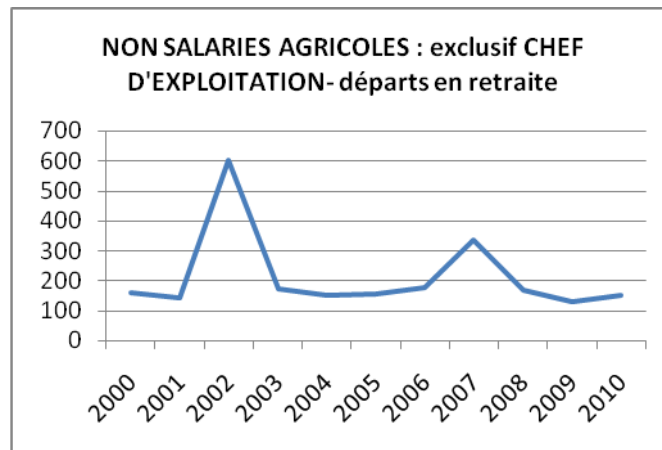


Figure 27 : Graphique d'évolution des départs en retraite des chefs d'exploitation sur le périmètre d'étude du Parc, réalisation PNR Millevalches, janvier 2014. Sources : MSA du Limousin.

Toutefois, ces départs ne sont pas compensés par les installations. En effet, celles-ci diminuent continuellement: alors que 449 DJA (Dotation Jeune Agriculteur) avaient été attribuées sur le Parc entre 1990 et 2000, soit un rythme de 45 installations par an, seules 156 DJA ont été comptabilisées entre 2008 et 2012, soit une moyenne de 31 installations annuelles, avec une tendance à la baisse régulière (plus que 19 en 2012 !).

On peut toutefois relativiser ce chiffre par l'absence de possibilité d'intégrer à cette estimation les installations qui ne bénéficient pas des aides d'Etat, et qui pourtant se font plus nombreuses sur le territoire ces dix dernières années.

4. Un secteur encore indispensable à la vie locale

Avec 2.231 actifs, l'activité agricole en 2011 demeure importante pour le territoire (11% des actifs du Parc) et très largement supérieure aux moyennes régionale (6%) et nationale (3.1 %). 1.512 exploitations emploient 2.231 actifs, employés et chefs exploitants, toute main d'œuvre comprise, soit un peu moins de 1,5 UTA par exploitation (identique à la moyenne nationale). La main d'œuvre des exploitations du Parc est avant tout une **main d'œuvre familiale** à 91% contre à peine 68% de moyenne en France. Les salariés permanents des exploitations hors famille ne représentent que 6% des actifs contre 17% à l'échelle française en 2010.

Enfin, le nombre d'actifs agricoles sur le territoire Parc a fortement diminué depuis le précédent diagnostic de 2000(-15% du stock initial). La partie sud du parc avec les cantons de Sornac et Meymac tire cependant son épingle du jeu en gagnant des actifs.

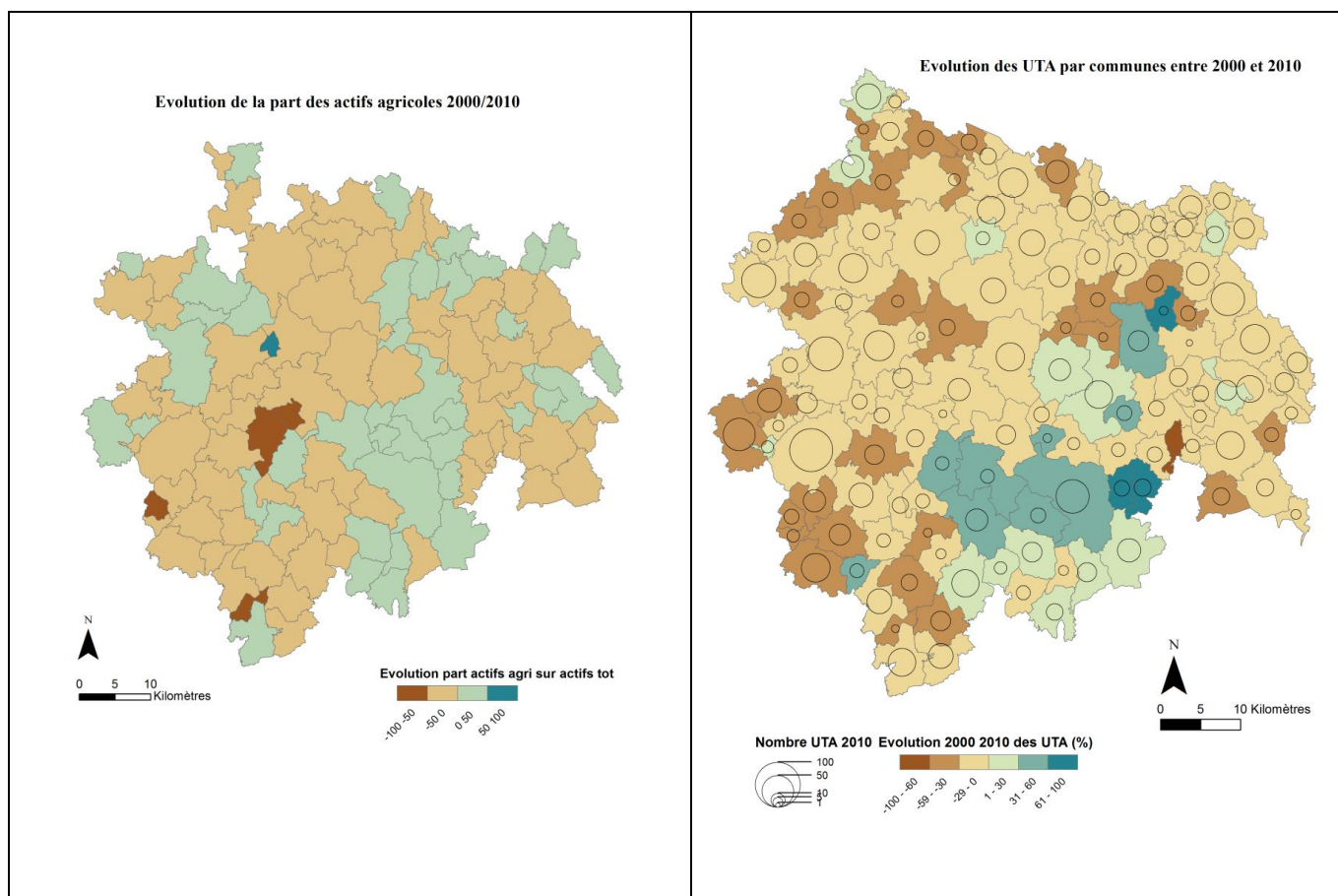


Figure 28 : Cartes d'évolution de la part des actifs agricoles par commune et du nombre d'UTA par commune sur le périmètre d'étude du Parc entre 2000 et 2010, réalisation PNR Millevaches. Sources : agreste- recensements agricoles 2000 et 2010

5. Un outil de production toujours plus difficile à transmettre

La SAU moyenne des exploitations sur le territoire du parc est passée de 33ha à 74 ha depuis 1988. La structure de l'exploitation évolue donc continuellement vers une ferme de plus en plus grande pour moins de travail familial et salarié : la SAU moyenne par Unité de Travail Annuel (UTA) est **passée de 28 à 50 ha en 20 ans. En moyenne sur le Parc en 2011, une Unité de Travail Annuel gère 50 ha, contre 43 en Limousin.**

L'augmentation de la structure foncière des fermes pose la question de la **transmissibilité** de ces outils : leur taille est souvent corrélée à un montant d'investissements toujours plus conséquent. Deux constats viennent traduire ce fait :

- Conjointement à l'augmentation de la structure des fermes, on observe entre 1988 et 2010 une augmentation très significative du statut du GAEC (de 2 à 14%), facilitant un accès à un outil de production onéreux.

- Le réseau d'information de la DRAAF sur la comptabilité des exploitations en Limousin constate une augmentation des immobilisations des fermes (cheptel, bâtiments, matériel, terrains) de 10 000 € par exploitation en 10 ans. Directement corrélé, le montant moyen de l'investissement d'un jeune à l'installation s'élève en 2012 à 200 000 € sur les 3 départements et toutes productions confondues (290 000 € en Creuse), rachat de parts sociales compris en cas de GAEC. Sur la production bovin viande en particulier, ce montant atteint de plus en plus fréquemment le million d'euros : dans de telles conditions, se pose la question de l'accessibilité à cet outil de production, en particulier dans un cadre non familial.

6. Des fermes qui doivent acquérir davantage d'autonomie...

Les aides du second pilier de la PAC apportent en moyenne 5 000 € de plus par exploitation qu'en région, en compensation du handicap que représente la situation de moyenne montagne du territoire. Ne disposant pas d'informations quant à la proportion de ces aides dans la composition du revenu agricole, on ne peut pas conclure à une « dépendance » plus grande aux aides européennes des structures du territoire.

Toutefois, en 2011, près de 7% des exploitations du territoire percevaient un complément du Revenu de Solidarité Active, contre 3% en France à cette même période.

La moyenne limousine du résultat courant avant impôt des exploitations est de 15 600 € par Unité de Travail Annuel Non Salarié (UTANS), **la plaçant à la dernière place des Régions françaises** (source : *diagnostic du PRAD, 2012*). L'augmentation et la volatilité des charges intermédiaires d'exploitation pèsent aujourd'hui lourdement sur le bilan économique des fermes. Ce même diagnostic régional souligne l'importance de « trois postes de dépenses principaux dans les charges d'exploitations limousines : l'alimentation du bétail, l'énergie, et les engrais ». Sur un territoire où la production de céréales et de protéines pour l'engraissement des bêtes est très faible, les enjeux de « renforcement de l'autonomie alimentaire des fermes », « d'amélioration de [leur] efficacité énergétique » et d'optimisation et de réduction de leur dépendance aux engrais de synthèse semblent primordiaux.

J3. La valorisation des productions locales

1. Un territoire engagé dans la valorisation de ses productions

Le territoire compte trois Indications Géographiques Protégées (agneaux, porcs, viandes bovines) pour la race limousine de ces trois espèces. Elles sont généralement associées à une marque collective et/ou un label rouge (le label rouge viande bovine commercialisé sous la marque Blason Prestige, la marque agneau « Baronet »...). Enfin, une marque développée par un groupement d'éleveurs de ROM Sélection associé à un opérateur économique, « agneau du Plateau », aujourd'hui dissoute, a permis durant une dizaine d'années de promouvoir un attachement à un territoire et une race associée.

D'autre part, en 2010, le territoire du Parc compte **65 exploitations en bio** ou en cours de conversion, **soit 4.2% d'entre elles et 4 589 ha de SAU** (4% de la SAU Parc). Un chiffre légèrement supérieur à la moyenne régionale, qui compte 2,6% de ses exploitations en Bio pour une occupation de 3.3% de sa SAU, traduisant une volonté d'une part non négligeable des exploitations d'affirmer leur attachement à un territoire encore préservé. Il reflète également une dynamique d'installations qui s'est amorcée dans les années 80 et confirmée plus récemment par une seconde vague au cours des années 2000, sur des exploitations plutôt diversifiées, pratiquant beaucoup de transformation et, commercialisant en grande partie en circuit courts.

La Marque Parc, enfin, a vu le jour en 2009 sur les produits de la ruche de quatre exploitations apicoles. Elle s'est étendue plus récemment aux cidres et jus d'une entreprise de Chamberet, ainsi qu'à trois producteurs de petits fruits rouges. Cette marque, encore trop jeune pour constituer un réel argument commercial, a été le prétexte à l'élaboration de cahiers des charges de production très précis, articulés autour des trois piliers du développement durable.

2. Le développement des circuits de proximité

170 exploitations du territoire, soit 11% d'entre elles, commercialisent tout ou partie de leur production en circuit court. Un chiffre assez comparable au régional (10 % des exploitations limousines). Toutefois, on observe sur le cœur du parc une concentration très forte de ces exploitations : 20%, sur les cantons de Bugeat, Sornac et Meymac, des exploitations pratiquent les circuits courts. Un quart de ces exploitations sont en Agriculture Biologique, contre 14% seulement en Limousin. Globalement il s'agit d'exploitations plutôt jeunes et non issues du milieu agricole. La pluriactivité concerne 13% d'entre elles. A l'image de l'agriculture du territoire, la majorité d'entre elles (56%) commercialisent des animaux, 11% des produits laitiers, 5% des légumes, 9% des fruits, 8% des œufs et volailles, 5% du Miel, et 6% « multi-filières ». Enfin, 93% des lieux de vente de ces exploitations sont situés en Limousin, traduisant l'importance pour les producteurs de restaurer un lien avec leurs consommateurs.

Source : *agreste Limousin N°80, octobre 2012*.

3. Le manque d'outils de transformation viandes

Comme toutes les campagnes françaises, la montagne limousine a vu disparaître progressivement ses outils d'abattage et de découpe des viandes au fil des années. La dernière cessation d'activité de l'abattoir d'Eymoutiers en 2007, intervenue un an après celle des abattoirs de Guéret, achève de plonger le territoire dans la pénurie de ce type d'outil qu'elle connaît toujours, obligeant les éleveurs à parcourir en moyenne 80 km pour atteindre la structure d'abattage la plus proche, parfois encore autant pour gagner l'atelier de découpe. Dans un diagnostic mené par le Parc en 2008 sur les filières courtes de commercialisation de la viande, il est établi le constat suivant : « le développement des circuits-courts sur la montagne limousine est conditionné à l'existence d'un outil de proximité, permettant aux éleveurs de venir abattre, découper et transformer leurs viandes non loin de leur exploitation ».

Dans ce sens, un collectif d'éleveurs « Abattre et Valoriser la Viande en Limousin » se bat depuis 2007 pour réouvrir d'ici 2015 un pôle d'abattage et de transformation des viandes sur le site de l'ancien abattoir d'Eymoutiers.

J4. Portrait des différents intervenants en agriculture sur le territoire et leurs rôles

1. Les organismes produisant du conseil à l'exploitant

Les **organismes parapublics** que sont les **chambres d'agriculture**, gérées par un conseil d'administration composé d'agriculteurs élus mais fonctionnant avec des fonds d'Etat, sont les premiers organismes reconnus pour leurs compétences en matière de conseil agricole : ce sont des interlocuteurs privilégiés des agriculteurs. Sur le territoire du parc interviennent les chambres des trois départements, elles-mêmes rassemblées au niveau régional en une seule « chambre régionale » (CRAL).

Leurs actions sont globalement tournées vers du conseil individuel, tant sur le plan économique, environnemental ou technique, mais aussi de l'accompagnement aux projets collectifs sur plusieurs maillon d'une filière (exemple : création d'un atelier d'engraissement sur le canton de La courtine, ateliers de découpe mutualisés.. etc.)

En tant qu'organismes gérés par des agriculteurs élus et issus de syndicats, ils n'accompagnent toutefois pas tous les projets avec la même implication.

Les **organismes de sélection** produisent du conseil technique aux agriculteurs sur la gestion de leurs troupeaux. Ils peuvent avoir également une action environnementale, l'exemple en est la gestion de la tourbière du Longeyroux par le pâturage ovin grâce aux actions conjointes de ROM sélection, du CEN et du Parc.

Les coopératives agricoles, bien que devenues assez éloignées des acteurs du fait de leurs fusions successives jusqu'à parfois devenir de grands groupes nationaux, proposent, en accompagnement de l'achat des produits des exploitations et/ou des prescriptions et fournitures d'intrants, du conseil individuel à l'exploitant. Leur conseil peut porter sur des aspects techniques, économiques et environnementaux. Elles peuvent avoir également une action collective sur des modes de commercialisation, notamment à travers la détention et l'animation de marques privées (ce fut le cas de « l'agneau du plateau » détenu par une association composée d'une coopérative, d'éleveurs et de ROM sélection). De même, en tant qu'intermédiaire de la filière, elles participent du fonctionnement des Indications Géographiques Protégées, des AOC, des labels, et autres signe de distinction, d'origine ou de qualité.

Les CUMA, coopératives d'utilisation du matériel agricole, ne produisent en général pas de conseil mais jouent un rôle majeur dans le travail sur les exploitations. Il en existe 41 sur le territoire du Parc - dont 2 inactives. Leur nombre a peu évolué en 10 ans. 44% des exploitations du territoire ont recours aux CUMA, soit le même pourcentage qu'en région.

2. Les réseaux d'exploitants

Pour diverses raisons d'ordre politique, certains domaines ne vont pas être couverts par les chambres d'agriculture : d'autres organisations professionnelles émanant souvent d'un syndicat minoritaire, vont alors émerger.

On peut citer sur le territoire Millevaches, l'ARDEAR, organisme de conseil émanant de la volonté de la Confédération paysanne, et accompagnant elle aussi les exploitants sur du conseil et de la formation, sur des thèmes et des besoins du groupe. Elle accompagne aussi des projets collectifs : c'est l'ARDEAR du Limousin qui a accompagné en premier lieu le projet du « pôle viande » dès son émergence en 2007.

On peut encore citer la FRCIVAM du Limousin, qui fédère des réseaux d'exploitants, pour produire collectivement des connaissances entre eux, sur des thèmes de gestion de l'herbe (ADAPA), de production d'oléo-protéagineux (groupe « Roulons vers »), de productions de semences fermières etc...

Enfin, les Agriculteurs Biologiques du Limousin, regroupés autour des valeurs d'un mode de production spécifique, constituent également un réseau particulier. Rassemblés jusqu'en 2012 sous une association régionale (GABLIM), ils sont contraints de se diviser en associations départementales après la mise en liquidation judiciaire de GABLIM fin 2012.

3. Les organismes de recherche : l'INRA de Theix(63)

Assez invisible sur le territoire, l'INRA de Theix rassemble pourtant certaines fermes dans un réseau d'étude de leurs pratiques de gestion, en particulier celles engagées dans le schéma génétique de la race brebis limousine. L'INRA, à travers un logiciel de mesure renseigné par les exploitants volontaires du réseau, étudie, compare, analyse les résultats économiques financiers et techniques des fermes entre elles.

4. Les syndicats professionnels animant directement des projets de territoire

Le syndicat des Jeunes agriculteurs de Creuse, composé exclusivement de jeunes âgées de moins de 35 ans, a pour vocation première de défendre les intérêts des jeunes et ceux en phase d'installation pour assurer le renouvellement des générations. Les JA 23 se démarquent des autres syndicats professionnels par leur implication forte en matière de gestion

environnementale, puisqu'en 1999 ils embauchent un technicien environnement pour assurer l'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Gioune », sur le canton de Gentioux-Pigerolles.

On peut citer également la Confédération paysanne, qui pilote directement certains dossiers, en particulier le lien entre cédants et repreneurs pour la transmission des exploitations (notamment à travers l'animation d'une cellule foncière du Limousin ou encore d'un réseau de « parrains » à l'installation).

K. FORET

Une ressource forestière importante, générant une économie croissante, mais peu porteuse de plus-value locale



K1. Une forêt de production récente

1. Etat des lieux de la ressource

a. Surface forestière par type de peuplement

Le Plateau de Millevaches est fortement boisé à hauteur de 54,7 %, l'extension du PNR sur les nouvelles communes permet d'accroître la surface forestière de plus de 16.000 ha, le taux de boisement reste, quant à lui, inchangé.

Le Plateau de Millevaches est fortement boisé à hauteur de 54,7 %, l'extension du PNR sur les nouvelles communes permet d'accroître la surface forestière de plus de 16.000 ha, le taux de boisement reste, quant à lui, inchangé.

Les nouvelles communes sont plutôt feuillus dont principalement des futaies, mélange de futaie/taillis. La présence de forêt de production résineuse est beaucoup moins représentée comme le montre le tableau ci-dessus.

Type de peuplement au sens IFN	Périmètre d'étude (en ha)	Périmètre actuel (en ha)	Périmètre d'étude	Périmètre actuel	Evolution
Autre forêt fermée	55.7	52.6	0.1%	0.0%	0.0%
Autre forêt ouverte	72.8	68.9	0.1%	0.0%	0.1%
Forêt ouverte de conifères	2281.1	2220.1	2.3%	1.3%	1.0%
Forêt ouverte de feuillus	3170.4	3015.5	3.6%	1.7%	1.9%
Futaie de conifères	79391.9	73263.2	23.3%	42.2%	-19.0%
Futaie de Pins	5412.0	5225.4	4.2%	3.0%	1.2%
Futaie de Feuillus	19643.4	16995.9	12.9%	9.8%	3.1%
Futaie mixte à conifères prépondérants	11677.3	10839.8	7.0%	6.2%	0.8%
Futaie mixte à Pins prépondérants	1676.1	1639.6	1.4%	0.9%	0.5%
Futaie Mixte à feuillus prépondérants	9076.9	8407.6	6.3%	4.8%	1.5%
Mélange de futaie de conifères et taillis	21912.4	20124.8	12.9%	11.6%	1.3%
Mélange de futaie de Pins et taillis	3110.8	3094.0	2.0%	1.8%	0.2%
Mélange enrichi de futaie feuillue et taillis	1071.3	999.7	0.6%	0.6%	0.0%
Mélange normal de futaie feuillue et taillis	10393.1	8760.5	7.1%	5.0%	2.1%
Mélange pauvre de futaie feuillue et taillis	14013.2	12687.9	10.0%	7.3%	2.7%
Taillis de Châtaignier	989.5	940.7	0.9%	0.5%	0.4%
Taillis de feuillus indifférenciés	5845.9	5264.0	5.3%	3.0%	2.2%
Total	189793.9	173600.1	100.0%	100.0%	0.0%
		Taux de boisement	54.7%	54.7%	0.0%

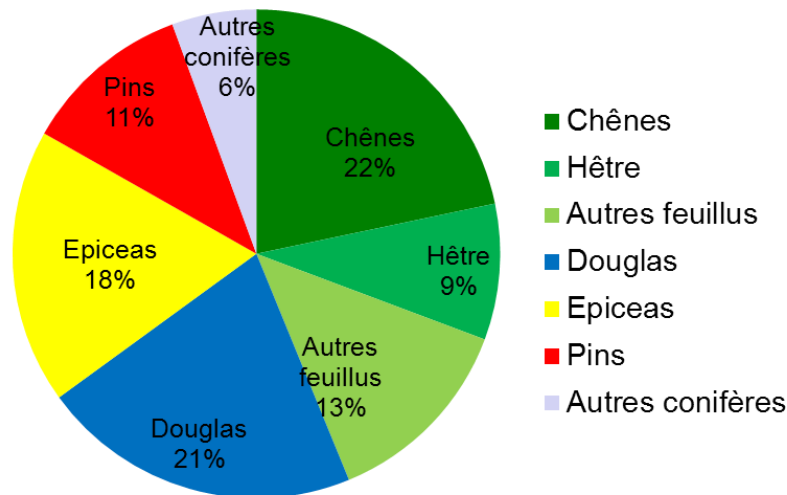


Figure 29 : Répartition par essence de la surface forestière du territoire Parc

La forêt feuillue représente 44 % de la surface forestière. La part du résineux représente 56 %. La proportion à l'échelle régionale est toute autre : 32% de résineux et 678 % de feuillus. Cette différence tient à l'histoire du boisement du plateau qui s'est effectué au début de XXème siècle et donc de façon relativement récente par rapport à d'autres massifs français. Une forêt à vocation de production a été implantée avec le pin sylvestre au début du siècle dernier, puis l'épicéa commun et enfin le Douglas principalement après les tempêtes des 6 et 7 novembre 1982. A ce jour le Douglas représente l'essentiel des reboisements effectués.

b. Disponibilité de la ressource

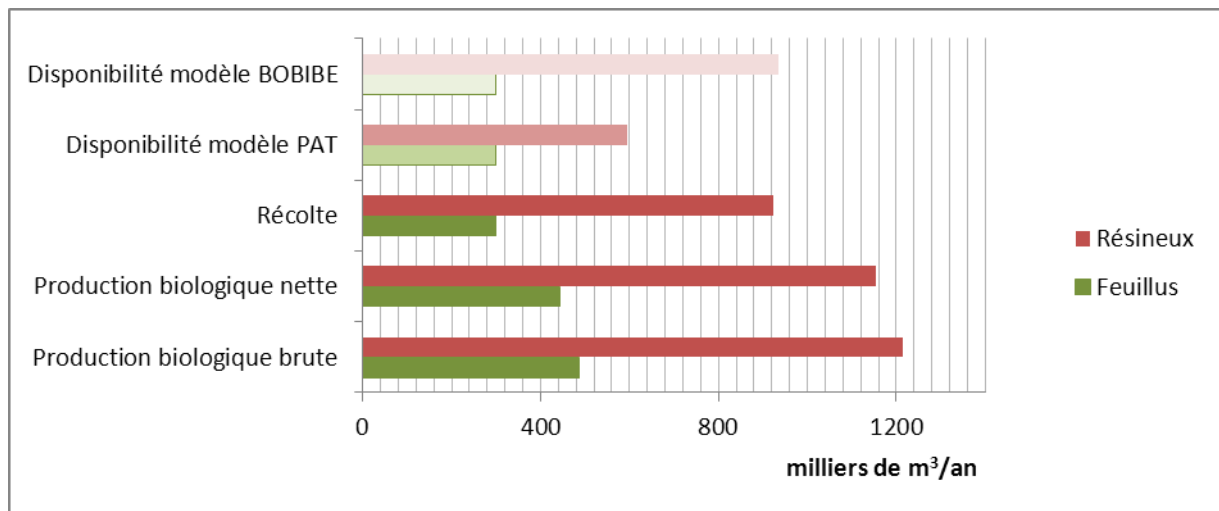


Figure 30 : Graphique de disponibilité de la ressource feuillue et résineuse sur le territoire du périmètre d'étude de PNR suivant deux modèles

PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial, modèle développé par la FNCOFOR) et BOBIBE (Bois d'Œuvre Bois d'Industrie Bois Energie, modèle développé par la DRAAF Limousin). Les chiffres de récolte et de disponibilité sont exprimés en bois fort. La disponibilité et la part de récolte des houppiers n'apparaissent. Les pertes d'exploitation représentent 10 % du volume de la récolte et de la disponibilité : elles ont été défalquées afin de connaître les volumes réels (source URCOFOR modèle PAT, DRAAF : modèle BOBIBE, extrapolation réalisée par le PNR à l'échelle du périmètre d'étude par type de peuplements IFN).

La production en volume sur le territoire du Parc est de 1 053 000 m³ par an dont 374 000 m³ de bois feuillus et 679 000 m³ de bois résineux (soit 50 % de la ressource totale en Limousin). Le volume annuel exploité en Limousin est de 2 100 000 m³/an en moyenne.

Le potentiel de mobilisation supplémentaire de la ressource feuille est faible voire nul. Le PAT et le PPDRF ont estimé toutefois que le potentiel de mobilisation résidait principalement dans l'affectation et la hiérarchisation des produits issus de coupe 10 000m³ pour le PAT et 6000 m³ pour le modèle BOBIBE.

L'incertitude sur le prélèvement en bois de chauffage rend difficile à estimer le réel potentiel à mobiliser supplémentaire. La sylviculture feuillue est aussi toute relative. On observe très peu d'améliorations feuillues, les coupes rases semblent s'accroître dans les peuplements feuillus.

Concernant le résineux, le PAT annonce une décapitalisation très importante due essentiellement à l'épicéa arrivant en maturité. Du fait, de campagnes de plantations importantes et restreintes dans le temps, la ressource est disponible par pic, un trou dans la production est à craindre d'ici quelques années.

Il y a une réelle inquiétude quant à la pérennité de la ressource. Le faible reboisement évalué à 400 ha/an ne représente qu'une faible part des coupes rases effectuées chaque année qui est de l'ordre de 1000 ha/an.

c. La mobilisation de la ressource

La mobilisation de la ressource dépend notamment des conditions d'accessibilités. En fonction de critères de pentes, de distance de débardage 45 % de la ressource est considérée comme facile à exploiter. Elle est dite accessible.

Cette mobilisation a nécessité la création d'un important réseau de voiries forestières. Le constat est fait du manque patent de places de dépôts. Il n'est pas rare de voir des bois débardés bord de route.

Si la création des voiries a été fortement soutenue, il est impossible aujourd'hui pour les communes d'en assurer l'entretien.

Si elle est source de richesses, l'exploitation de la forêt représente un coût pour la collectivité. Ceci génère fréquemment des conflits d'usage entre élus locaux, utilisateurs des chemins et routes secondaires et exploitants forestiers.

Tableau 16 : Taux de réalisation par rapport au SDVEF des voiries forestières et des places de dépôt

	Territoire PNR (113 communes)	Région Limousin
Taux du linéaire de voiries réalisé	53 %	43 %
Places de dépôts	19 %	17 %

Pour une gestion durable de la mobilisation des bois, sous-l'autorité du Préfet de la Corrèze, une démarche de régulation a été mise en place.⁷⁸ : Trans-Bois-Limousin. Parmi les objectifs visés par cette démarche, citons :

-La préservation des voiries départementales et communales

-La sécurité des usagers de la route

-La mobilisation du bois (sans rupture d'approvisionnement)

Malgré l'existence de gares bois (un accès à Maubech –Meymac, une gare bois à Bugeat), le transport ferroviaire du bois est quasi inexistant. La part du marché FRET est de 3 % en Limousin contre 5 à 8% au plan national.

2. Gestion forestière

Document de gestion durable (hors RTG)	Périmètre d'étude	Périmètre actuel 2013	Périmètre actuel 2009
PSG	655 / 45 509 ha	610 / 37 180 ha	427 / 29 760 ha
CBPS	345 / 4 390 ha	313 / 3 979 ha	233 / 3 050 ha

Le Parc de Millevaches présente la particularité d'avoir un taux important de documents de gestion durable. A titre d'exemple, au niveau des PSG, 24% de la surface forestière du Parc en bénéficie contre seulement 11,8% au niveau de la région Limousin.

On observe une forte augmentation entre 2009-2013, le décret du 25 mai 2011 relatif aux conditions d'établissement des PSG a modifié la notion de 25 ha d'un seul tenant. Ce décret peut expliquer pour partie l'augmentation de la surface en PSG observée. Cette même tendance est visible pour les CBPS.

3. Gestion du risque climatique

a. Evolutions des conditions climatiques

A l'échelle du Limousin, le climat se comporte comme celui du sud-ouest de la France, l'augmentation de la température constatée est de 1°C depuis 1980 (source : météo France centre départemental de Limoges, 2007), cette hausse semble relativement similaire le long de l'année.

Aucune évolution des précipitations n'a été constatée.

Dans le cadre de cette étude⁷⁹ « Etude prospective du climat de la région dans 20 ans », les prévisions en 2025 réalisées indiquent :

⁷⁸ Trans-Bois-Limousin : http://www.transbois-limousin.info/IMG/pdf/31presentationgeneraledemarcheboisrondVD201012_1297154726_cle079c64.pdf

⁷⁹ Michel GALLIOT, Météofrance – Centre départemental de Limoges – 2007. Schéma Régional d'Aménagement e de développement durable pour le Limousin – Etude prospective du climat de la région dans 20 ans.

- une diminution du nombre de jours de gelée
- un recul des premières gelées en automne et des dernières gelées
- des périodes caniculaires en augmentation

Afin d'avoir de plus amples informations quant aux facteurs principaux d'évolution climatique susceptibles de toucher le territoire, nous avons utilisé le modèle ARPEGE, développé par Météofrance, sur deux facteurs principaux : les températures et les précipitations. Le scénario A2 du GIEC a été choisi : scénario dit « pessimiste » mais qui est considéré aujourd'hui comme la référence (Piedallu, C. et al., 2009⁸⁰).

Concernant les précipitations, leur cumul tend à diminuer fortement de 1300 mm en 2000 à 1000 mm en 2085 Pour la zone cœur du plateau (voir carte). Il est à préciser la variabilité inter-annuelle très importante au niveau des précipitations (Météofrance centre départementale Limoges 2007).

Concernant les températures moyennes, il est prévu une forte augmentation passant de 8-10°C en 2000 à 12-14°C en 2085 pour la grande majorité du territoire du PNR.

Au vu de ces éléments, la disponibilité en eau devrait, avec les gelées tardives de printemps, constituer les principaux facteurs de stress.

Il est ajouté que le risque accru lié aux tempêtes n'est pas confirmé (source Société Forestière de Franche Comté, 2012).

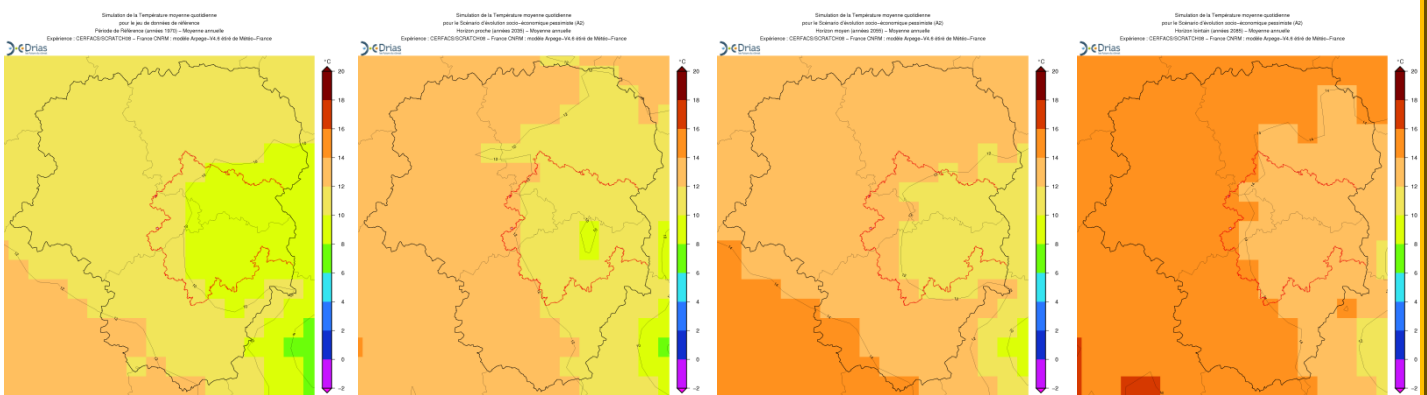


Figure 31 : Evolution de la température moyenne annuelle en Limousin selon le scénario A2 du GIEC de gauche à droite, de la référence (1971 à 2000), 2035, 2055 à 2085 (cartographie réalisée avec le site internet DRIAS , <http://drias-climat.fr/>, modèle ARPEGE v4.6

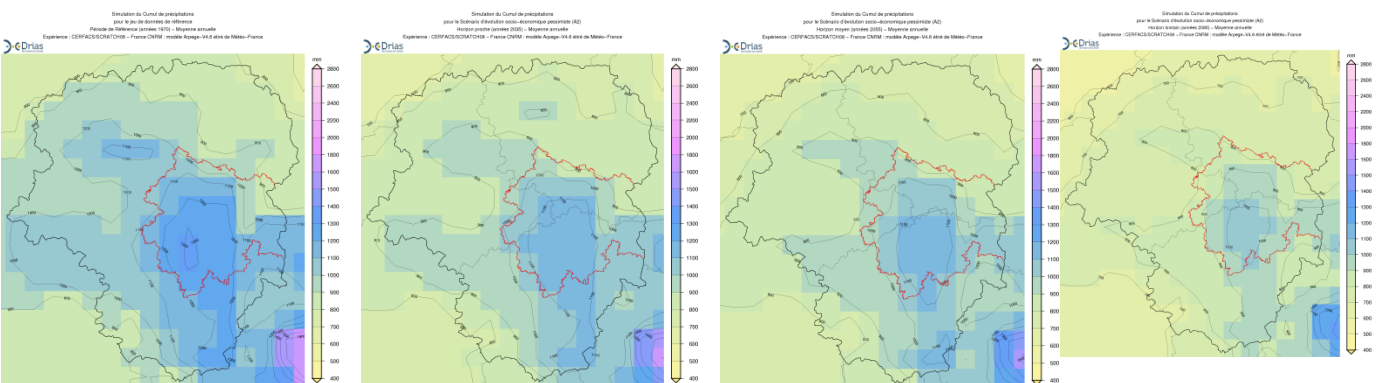


Figure 32 : Evolution du cumul de précipitation moyenne annuelle en Limousin selon le scénario A2 du GIEC de gauche à droite, de la référence (1971 à 2000), 2035, 2055 à 2085 (cartographie réalisée avec le site internet DRIAS, <http://drias-climat.fr/>, modèle ARPE

⁸⁰ Piedallu, C., Perez, V., Gegout, J.-C., Lebourgeois, F., Bertrand, R. Impact potentiel du changement climatique sur la distribution de l'Epicéa, du Sapin, du Hêtre et du Chêne sessile en France. Revue Forestière Française, LXI, 6 (2009) 567-593.

b. Modifications des aires de répartition des essences forestières

Une étude CARBOFOR réalisée en 2005 a tenté de modéliser l'évolution de la répartition potentielle des essences à la fin du siècle. Elle a été source d'inquiétudes pour les sylviculteurs mais a permis d'appréhender les premières évolutions perceptibles du XXIème siècle.

Une migration des espèces au nord et en altitude est constatée. Les essences méditerranéennes prendraient le pas sur les essences dites montagnardes.

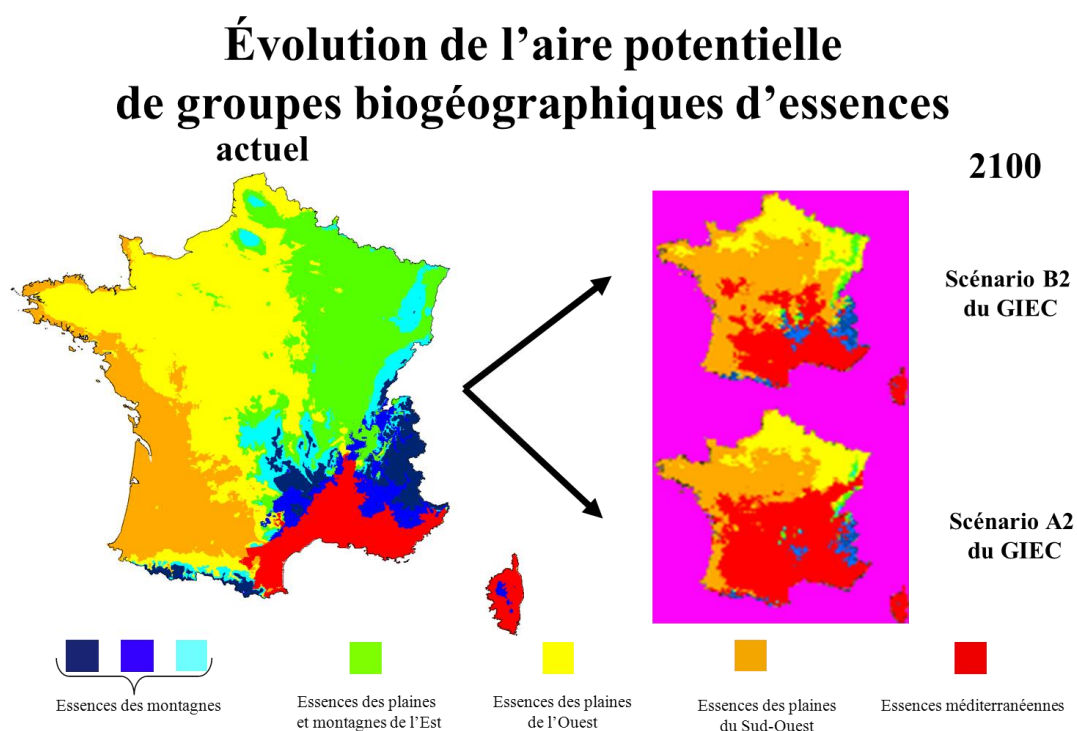


Figure 33 : Cartographie de la modélisation réalisée dans le cadre du projet CARBOFOR ; le scénario B2 « optimiste » retenu lors de cette étude n'est plus le scénario de référence ; le scénario A2 « pessimiste » l'est devenu.

Précisons-le, ces répartitions modélisées montrent leurs limites, elles ne préjugent en rien des capacités de dispersion, de résistance, de plasticités, de récupération et de compétitions des espèces (variabilité génétiques des espèces). Cette modélisation, à l'échelle locale n'est pas adaptée (conditions stationnelles : réserve en eau utile, qualité des sols forestiers)

De même, la précision des modèles climatiques reste encore à améliorer. Toutefois, nous pouvons considérer que cette étude permet d'appréhender les tendances et les évolutions futures.

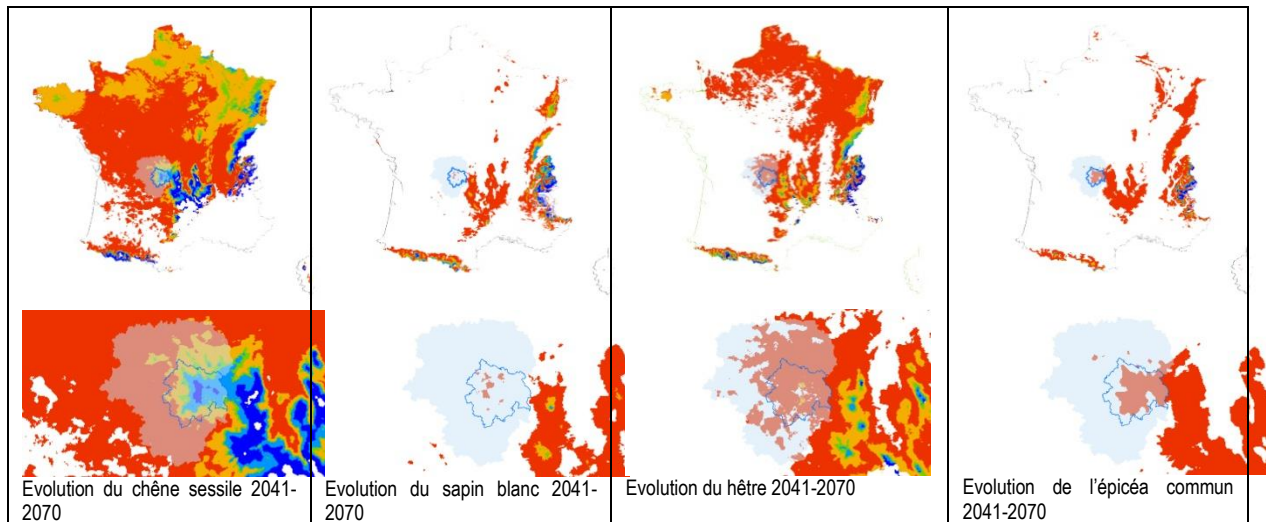
Quatre essences ont pu être modélisées plus finement en intégrant des variables liées au sol : le chêne sessile, le hêtre, le sapin pectiné et l'épicéa commun par LERFOB⁸¹ à l'échelle de la France. Cette modélisation permet de considérer la dynamique des principales essences forestières présentes sur le territoire du PNR ;

Le sapin et l'épicéa seraient présents essentiellement dans les zones de montagne avec le sapin qui est prédit plus largement dans le massif central et les Pyrénées.

Le hêtre occuperait le quart nord-est et les montagnes humides ; il resterait présent sur le secteur du PNR avec une forte diminution constatée. Le chêne sessile, quant à lui, coloniserait le secteur du plateau de Millevaches.

⁸¹

LERFOB : Laboratoire d'Etude des Ressources Forêt-Bois, AgroParisTech Centre de Nancy



Source : BD Digitalis – LERFOB / AgroParisTech-ENGREF, évolution des essences basées sur une modélisation 2041-2070 scénario A2.

c. Les conséquences sur la gestion forestière : entre précautions et anticipations ?

L'autécologie des essences doit être particulièrement prise en compte au travers du choix des stations de reboisements. La sylviculture devra aussi évoluer dans ce contexte d'incertitudes. Pour diminuer le stress hydrique les boisements à plus faible densité semblent être à privilégier, tout comme des éclaircies plus dynamiques, de même le mélange d'essences et semble-t-il principalement les essences avec un enracinement différent⁸². Par exemple, le mélange du sapin (racines pivotantes) avec le hêtre (traçant) ou l'épicéa (traçant) minimise sa sensibilité aux aléas climatiques.

L'amélioration des connaissances et l'utilisation de variétés génétiques plus résistantes devront être poursuivies. Cet usage de nouvelles variétés génétiques notamment pour le Douglas permettra de limiter les pertes de croissances, dépérissement ou même mortalité observées.

Les évolutions modélisées pour le hêtre sont préoccupantes car le pas de temps reste inférieur à une révolution des peuplements feuillus. Le risque de dépérissement concernant le hêtre est important, la plantation de cette essence demeure toutefois très anecdotique. Le maintien de ces peuplements en station peut être encouragé, leur diversification par enrichissement peut-être aussi à poursuivre mais le reboisement est à éviter.

K2. Une filière génératrice d'emplois, mais des entreprises de transformation surtout en périphérie

1. Pépinières

Depuis l'arrêt des fonds FFN, le nombre de pépinières n'a eu de cesse de diminuer tout comme le nombre de plants vendus. Au niveau du PNR, nous avons 8 des 11 dernières pépinières existantes sur le Limousin, il y a un réel savoir-faire sur ce maillon de la filière.

2. Exploitation & sciage

L'amont de la filière s'est vu particulièrement touché ses dernières décennies.

80 entreprises d'exploitation forestière sont recensées sur le PNR pour 141 emplois directs (source : charte forestière de territoire 2010).

Le parc mécanique est particulièrement développé et l'évolution de cette mécanisation a eu lieu après les tempêtes de 1999, élevant le Limousin à l'une des régions les plus mécanisées (AFOCEL, 2006). Par rapport aux exploitants et exploitants-

⁸² Lebourgeois, F., 2012. Quelles essences favoriser dans les peuplements mélangés réguliers pour augmenter la résistance et la résilience des arbres au climat et à ses aléas ? Rapport du réseau AFORCE. Adaptation et changement climatique.

scieurs, les ETF sont les plus mécanisés. Le taux de mécanisation résineux a atteint presque 90 % et 20 % en feuillus en 2009.

Les entreprises de notre territoire présentent des résultats économiques inquiétants. La différence avec la région est la part plus importante en ETF sur notre territoire, ces entreprises effectuant uniquement des travaux forestiers nécessitant de lourds investissements en équipement. Elles ont toutes les difficultés à rentabiliser leur activité : résultat courant avant impôt négatif. Les caractéristiques de ces entreprises sont le nombre peu élevé de salariés (voire aucun), des équipements mal adaptés à l'activité (tête d'abattage trop large par rapport à la ressource disponible par exemple), (AFOCEL, 2006).

Depuis 2002, le parc de machines est en régression, cette tendance est constante depuis 2002 et ce malgré la tempête KLAUSS de janvier 2009 qui a permis d'apporter une bouffée d'oxygène en pleine période de crise économique.

Signalons la fragilité du maillon des entrepreneurs qui sont les seuls acteurs de la filière n'ayant pas de représentant particulier dans leur branche professionnelle, l'Association Limousine pour les Entrepreneurs Forestiers (ALEF) ayant été dissoute en 2007. La fédération des Entrepreneurs des Territoires (EDT) pourra offrir une nouvelle alternative.

Tout comme les entreprises d'exploitations forestières, au niveau limousin, le nombre d'entreprises de sciage ne cesse de diminuer. Cette diminution est à relativiser au regard des emplois en très faible baisse et du volume scié en augmentation.

On constate une disparition des petites scieries qui continuent de s'opérer en faveur de l'installation de grosses unités qui s'installent en périphérie du PNR de Millevaches (Egletons, Ussel, Bourgneuf). La crise économique ressentie depuis la fin d'année 2008 a accéléré ce phénomène.

Sur le territoire du PNR, 21 scieries sont présentes, principalement artisanales et orientées sur le résineux pour un volume de bois sciés de 160 000 m³ /an. Près de 150 salariés liés à cette activité. Le sciage feuillu marginal est toutefois estimé à 10 % des bois sciés (paradoxalement seulement 5.5% au niveau du Limousin).

3. Aval : générateur de forte valeur ajoutée

100 entreprises de 2^{de} et 3^{ème} transformation principalement orientées dans le bois construction sont présentes sur le PNR. La seconde transformation représente la part de la filière bois la plus importante en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois. Le taux de valeur ajoutée au niveau régional est de 40,7% pour le bois construction (fabrication de charpente et de menuiserie, travaux de charpente) et de 32,7% pour la fabrication de meubles (fabrication de sièges, de meubles d'extérieur et de jardin et industries connexes de l'ameublement), (Focal, 2007). On peut considérer que 70% des emplois générés sont liés à l'aval.

Contrairement aux scieries, l'approvisionnement des entreprises de 2^{de} transformation est principalement lié à l'importation. Cette problématique est nationale. La balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière bois est déficitaire de 6 milliards d'euros en 2008, correspondant à une proportion approximative de 60% de bois importés (Chalayer, 2007).

Au total, 1000 emplois directs sont recensés sur le territoire.

1000 emplois sont situés juste à la périphérie sur les secteurs d'Egletons, d'Ussel et de Bourgneuf.

A titre de comparaison, la Région compte 9000 emplois directs.

Le territoire du Parc fournit environ 50 % de la ressource alors qu'il ne recueille que 10 % des emplois directs du Limousin.

Ce chiffre est à relativiser, au regard des emplois inhérents à l'activité agricole qui représenteraient 11 % de la part des emplois dans ce domaine en Limousin.

K3. Une formation aux métiers de la forêt et du bois assurée sur le territoire

En région, une vingtaine d'établissements forment à des métiers de la filière bois. Quatre sont situés sur le territoire du Parc : L'école forestière de Meymac (Etablissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles), désormais fusionnée avec Neuvic.

Le Lycée des métiers du bâtiment de Felletin

Le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Meymac

Le CFA des métiers du bâtiment de Felletin

Ces établissements forment dans différents métiers du CAP (Charpentier) à la licence professionnelle

K4. Structure foncière et occupation du sol

1. Une forêt essentiellement privée

La part de la propriété privée en forêt s'élève sur le périmètre d'étude à 88,3 %

Propriétaires des surfaces boisées du PNR suivant lieu de résidence	Surface boisée	B	BF	BR	BS	BT	% de la surface	% nb prop
Limousin	79905.1	9721.3	1888.4	40999.4	3426.9	23869.0	65.5	65.9
en dehors limousin	41176.4	4244.4	801.4	26502.1	1187.6	8440.9	33.7	33.0
en dehors France	996.6	88.7	12.4	647.8	14.1	233.6	0.8	1.2
dans PNR	56650.0	6831.3	1508.9	26968.5	2653.0	18688.2	46.4	47.2

Tableau 17 : récapitulatif des propriétaires forestiers du PNR de Millevaches (périmètre actuel, source analyse PNR DGIP) ; (BS : taillis sous futaie ; BR : boisement résineux ; BF : boisement feuillu ; BT : taillis ; BP : peupleraie ; B : bois)

La forêt est relativement morcelée avec 17577 propriétaires forestiers. Toutefois

Les trois quarts des propriétaires forestiers représentent moins de 20% de la surface forestière cumulée. Seulement 4000 propriétaires possèdent 80% de la surface forestière.

La majeure partie des propriétaires réside en Limousin (presque 11 600 propriétaires) et détiennent 65.5% de la surface forestière (voir tableau). Ils détiennent plus de 70% de la surface feuillue du PNR de Millevaches.

La propriété feuillue reste beaucoup plus morcelée que la propriété de boisements résineux. Plus la surface augmente plus le pourcentage de propriétés résineuses devient important.

Cette fragmentation de la propriété impose de mettre en place des stratégies de regroupements de chantiers.

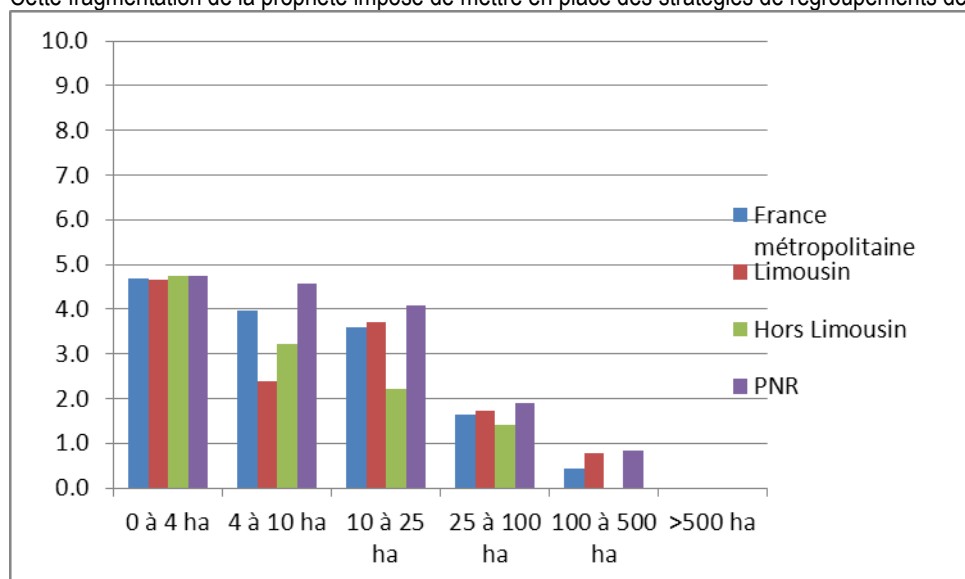


Figure 34 : Répartition par classe de surface et parcelle cadastrale classée en feuillu du pourcentage de propriétaires suivant leur lieu de résidence.

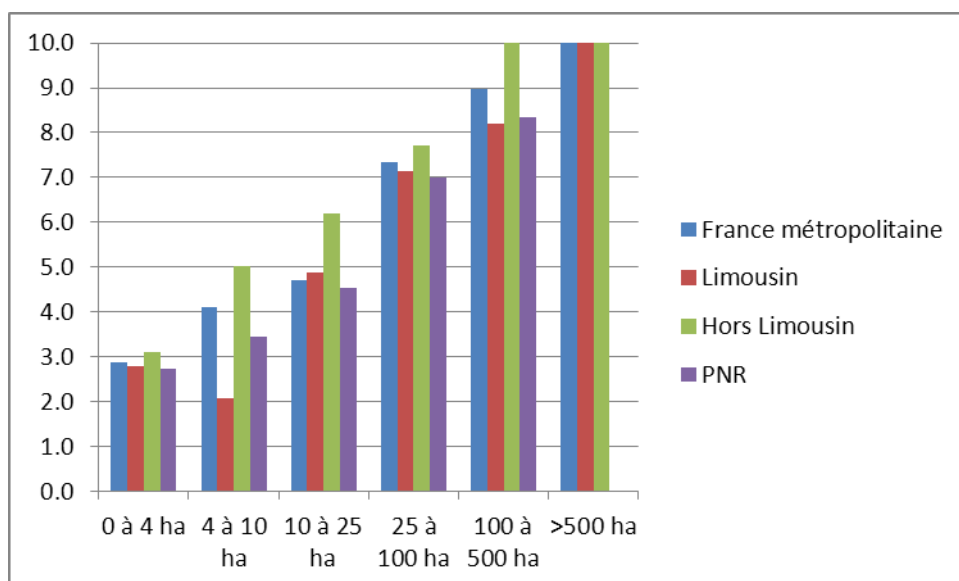


Figure 35 : Répartition par classe de surface et parcelle cadastrale classée en résineux du pourcentage de propriétaires suivant leur lieu de résidence.

2. La forêt publique

De 2004 à 2013, la forêt dépendante du régime forestier n'a que peu progressée environ 880 ha (source ONF 2013) sur une période de 10 ans. Pourtant la forêt publique ne représente qu'une faible partie du PNR 11.7% (ONF, 2013) et de la Région 6%. La moyenne nationale est de 25% (l'Auvergne 16.5% de forêt publique).

Le pourcentage plus important de forêt publique sur le PNR s'explique principalement par la présence du Camp de La Courtine forêt domaniale représentant à elle seule plus de 6000 ha soit 30% de la forêt publique du PNR ;

Types de forêt publique (relevant du régime forestier)	Surface 2013 (en ha)	Surface 2010 (en ha)	Surface 2013 (en %)	Surface 2010 (en %)	Evolution 2010 -2013 (en ha)	Evolution 2013 -2010 (en %)
Domaniale	2137.1	2097.7	10.5	10.5	39.4	0.2
Militaire	6100.9	6114.0	30.1	30.6	-13.1	-0.1
Départementale	53.9	54.0	0.3	0.3	-0.1	0.0
Communauté de communes	73.1	67.8	0.4	0.3	5.3	0.0
Communale	3359.4	2643.0	16.5	13.2	716.4	3.5
Sectionale	4624.9	4576.1	22.8	22.9	48.8	0.2
Etablissement public	3598.4	4085.1	17.7	20.4	-486.8	-2.4
Privée	351.2	351.8	1.7	1.8	-0.6	0.0
TOTAL	20298.8	19989.5	100.0	100.0	309.3	1.5
Proportion sur le PNR périmètre actuel	11.7	11.5				

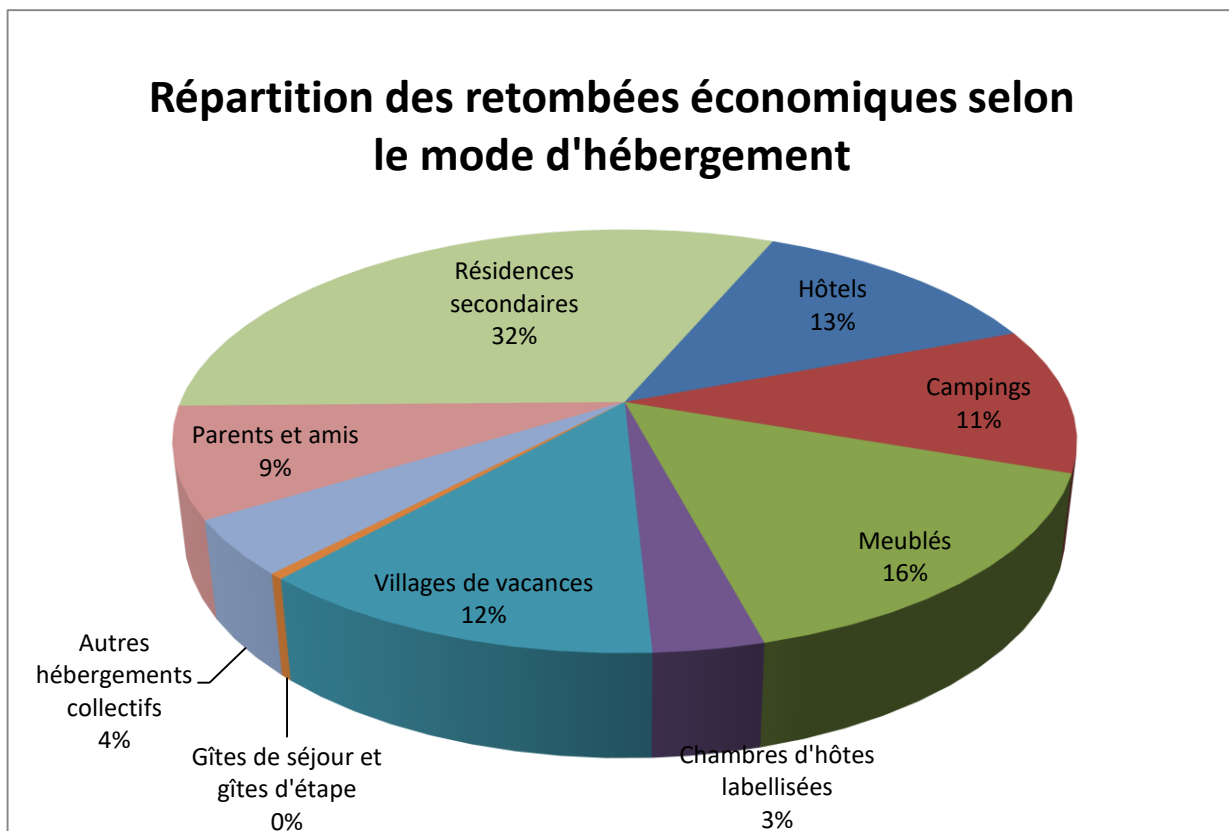
L. TOURISME

Géographiquement plutôt protéiforme, le territoire est constitué de plusieurs ensembles paysagers d'une qualité environnementale reconnue. Avec un taux de boisement d'environ 53%, la forêt occupe une place prépondérante dans les paysages. Elle constitue de fait des espaces récréatifs appréciés, supports de découverte, de balades et randonnées.

Le territoire est relativement démuné en termes de dessertes (avion, train) et parfois estimé peu accueillant du fait de conditions météorologiques jugées peu favorables. Malgré de faibles altitudes, la tonalité montagnarde de Millevaches est en effet souvent manifeste. Elle se traduit notamment par un climat quasiment continental sur les hauteurs ainsi que par des caractéristiques géomorphologiques qui sont parfois celles de la « vraie » montagne : dénivellations, gorges, cascades... En conséquence, le tourisme, même s'il ne connaît pas une double saisonnalité comme dans les grands territoires de montagne (Alpes, Pyrénées...) est parfois influencé par ces aspects : l'existence de sites d'activités nordiques (ski de fond, raquettes) en est une preuve.

L1. Données de cadrage liminaires

A partir des données de fréquentation des hébergements touristiques et à raison de 34 € dépensés par personne et par jour en moyenne en hébergement marchand (source : étude des clientèles du Limousin, 2008/2001 – Observatoire Régional du tourisme en Limousin – estimations Protourisme), les dépenses directes et indirectes liées au tourisme peuvent être estimées à près de **41 millions d'euros par an**.



La valeur ajoutée peut être estimée à près de 16 millions d'euros par an et la consommation touristique est estimée à 1.050 € par habitant.

A partir des données INSEE, il est possible d'établir que le tourisme représente environ 6,4 % de l'emploi salarié (contre 4,3% au niveau régional) sur le Parc naturel régional de Millevaches, soit environ 800 emplois (source : étude Focal INSEE Limousin, CRT Limousin – sept.2012). Près de 60% d'entre eux seraient directement liés au tourisme : hôtellerie, camping, restauration, activités de loisirs.

L'emploi saisonnier est particulièrement important sur le territoire du Parc. On estime ainsi que le nombre d'emplois triple quasiment entre janvier et août.

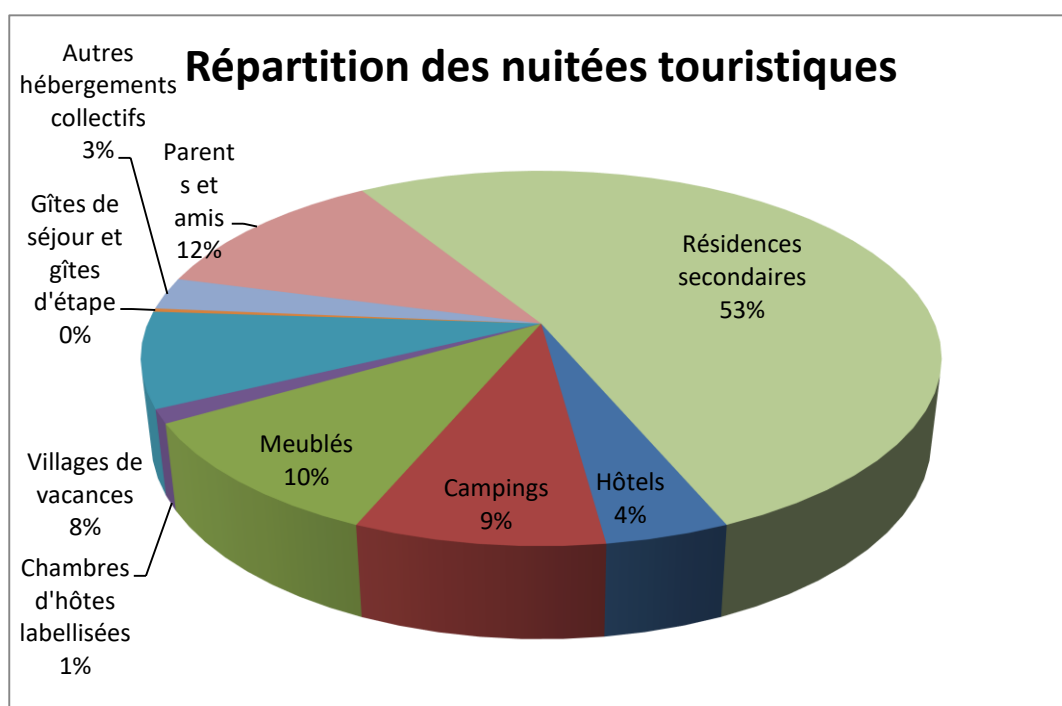
La fonction touristique marchande (nombre de lits touristiques marchands / nombre d'habitants x 100) est un indicateur important de la *touristicité* d'une collectivité locale. Elle est particulièrement élevée dans certaines communes du Parc comme Meyrignac-l'Église (1080 lits /100 hab.), Beaumont-du-Lac (369 lits /100 hab), Saint-Oradoux-de-Chirouze (234 lits /100 hab), Viam (198 lits / 100 hab.), Royère-de-Vassivière (187 lits / 100 hab.).

Le cabinet Protourisme a estimé en 2012 que 145.500 personnes avaient consommé de la nuitée dans le Parc (d'après des données de 2010). Ce chiffre est à mettre en rapport avec le nombre d'habitants qui était alors de 38.228, ce qui donne un ratio de 1 habitant pour 3,8 touristes.

L2. La fréquentation touristique

Les chiffres bruts de la fréquentation touristique témoignent d'une certaine stabilité depuis une dizaine d'années.

L'estimation des nuitées touristiques marchandes réalisées dans le PNR de Millevaches est de 730.000 unités. Cumulées avec les nuitées non marchandes (résidences secondaires, hébergement chez des parents ou amis), les nuitées touristiques atteignent près de **2 millions d'unités par an**. La répartition par type d'hébergements est la suivante :



LE PÔLE TOURISTIQUE DE VASSIVIÈRE

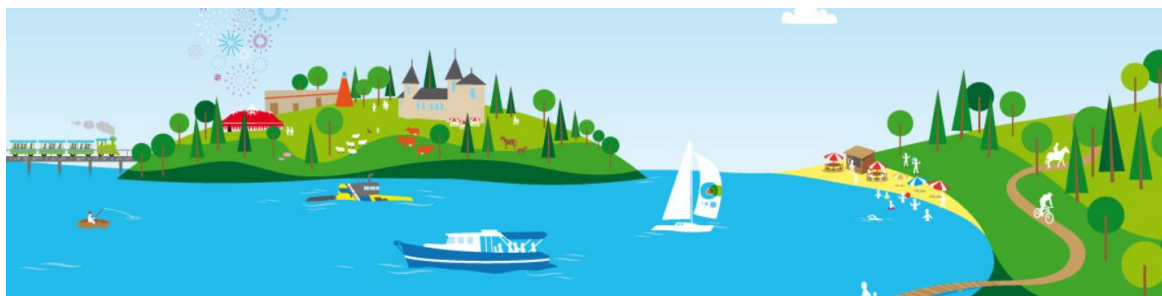
Le Syndicat mixte de Vassivière a pour mission la valorisation et la mise en tourisme des 1000 hectares du lac et des villages de vacances de Pierrefitte et de Nedde. Ainsi, en saison, le syndicat mixte gère plus de 60 employés et l'ensemble des équipements touristiques (5 plages surveillées, bateaux-taxis, ferme et boutique de l'île, aires de parking, de repos, de camping-car, 2 campings, etc.). Il intervient également sur la mise en valeur des milieux au travers d'actions telles que la création du sentier de rives, de sentiers d'interprétation et/ou de découverte.

La gestion de l'organisation touristique locale a été restructurée début 2014 : les offices de tourisme de Peyrat-le-Château et de Royère-de-Vassivière ont été dissous et les personnels de ces organismes rattachés à la nouvelle régie sous statut SPIC (Service Public Industriel et Commercial) du Pôle tourisme du syndicat mixte, qui s'est substitué à l'ancienne Maison de Vassivière de statut associatif.

Le syndicat mixte a par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des sites Natura2000 de son territoire. A ce titre il travaille avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin pour ce qui concerne le génie écologique et met en œuvre les aménagements de valorisation (la lande du Puy de la Croix par exemple). Il gère en effet 1.216 hectares qui font l'objet de plans de gestion très précis au titre du patrimoine naturel et de sa valorisation. Le Conservatoire réalise régulièrement des

acquisitions, qui représentaient, début 2011, 403 hectares pour 15 km linéaires, soit un tiers des rives du lac.

En 2012, le territoire du syndicat mixte a accueilli plus de 174.000 nuitées marchandes, ce qui représente 23% environ de la totalité des nuitées effectuées dans le Parc. Les données de l'Observatoire du tourisme régional montrent qu'en 2012, 69% des touristes à Vassivière ont résidé en hébergement marchand contre 28% en hébergement non marchand. La capacité d'accueil du territoire du syndicat mixte est de 3.698 lits marchands, soit 4,64% de l'offre régionale et plus de 25% de celle du territoire du Parc de Millevaches. Le territoire de Vassivière, c'est encore environ 25% des lits en hôtellerie de plein air et plus de 26% des meublés...



Les touristes présents à Vassivière visitent le plus souvent, outre le territoire, les villes d'Eymoutiers, Limoges, Aubusson et Saint-Léonard-de-Noblat, ce qui témoigne d'un intérêt pour la découverte de sites d'intérêt patrimonial (culture, architecture, histoire).

Sur le plan des activités, le lac de Vassivière est le seul site du Parc où il est possible de pratiquer le bateau : on y trouve en effet 5 ports publics (330 amarrages) et 3 ports privés. Le territoire de Vassivière bénéficie d'un maillage de sentiers de randonnée excellent. Outre le sentier de rives, ce sont 20 sentiers de randonnée à la journée (PR) qui sont disponibles et décrits dans des rando-fiches pratiques et disponibles pour une somme modique. Il existe également sur l'île un parcours permanent de course d'orientation.

La pêche sportive est assez rare sur le territoire du Parc, à l'exception des sites de Vassivière et de Méouze qui disposent de guides de pêche à même de proposer une médiation sur la pratique.

L3. Les clientèles

Les clientèles sont majoritairement françaises et issues de l'Île-de-France ou des régions de proximité (Limousin et régions limitrophes). Les clientèles étrangères (estimées à 6% des nuitées totales) sont particulièrement importantes pour les campings (1/3 des arrivées). Les nationalités les plus présentes sont les néerlandais, les britanniques et les belges. Près de 60% des séjours ont lieu durant l'été.

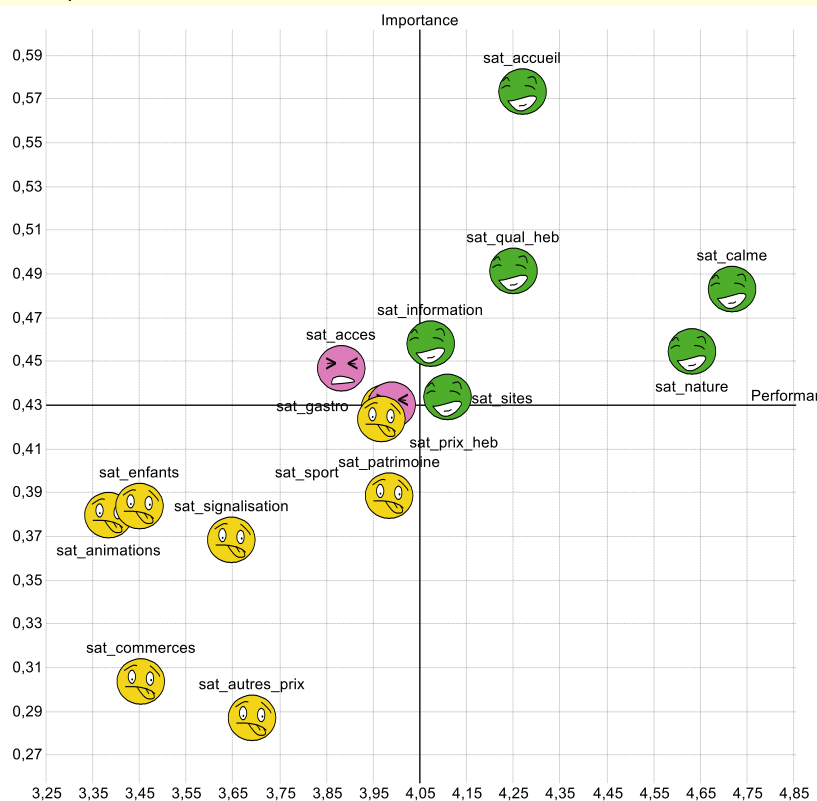
Le profil de touristes le plus répandu dans le Parc est le suivant :

- Une proportion de plus de 50 ans très importante et une sous-représentation des adultes actifs,
- Une forte représentation des retraités et des professions intermédiaires,
- Une provenance concentrée sur l'Île-de-France et des régions limitrophes,
- Une fréquentation étrangère moins importante qu'au niveau régional.

Les couples de plus de 50 ans (actifs ou retraités) issus majoritairement de l'Île-de-France et des régions de proximité et les familles avec jeunes enfants aux revenus modestes en recherche d'une destination abordable et de proximité, sont majoritaires.

En vacances, les visiteurs s'adonnent surtout à la découverte du territoire sous toutes ses facettes : la promenade, la découverte des villages et de la nature sont privilégiées. Viennent ensuite la fréquentation des marchés traditionnels, la visite des musées et lieux d'histoire, la baignade et les activités sportives. En revanche, la découverte des produits de bouche et du terroir semble moins plébiscitée.

Tableau Importance/Performance



- Les motifs de satisfaction des clientèles du Parc relèvent en partie du cadre naturel (nature, calme) mais également de la qualité de l'hébergement, et de l'accueil réservé par les professionnels
- En revanche, les animations, les animations pour enfants, les activités sportives, la mise en valeur du patrimoine, la signalétique sont jugés peu satisfaisants

Source : enquête Socl – CRT Limousin – 2008/2011

L4. Les hébergements

Le territoire du Parc compte plus de 63.000 lits touristiques (lits marchands et non marchands : résidences secondaires). Les hébergements marchands représentent plus de 14.500 lits pour 530 établissements. Le parc d'hébergement marchand du PNR représente près de 20 % de l'offre régionale.

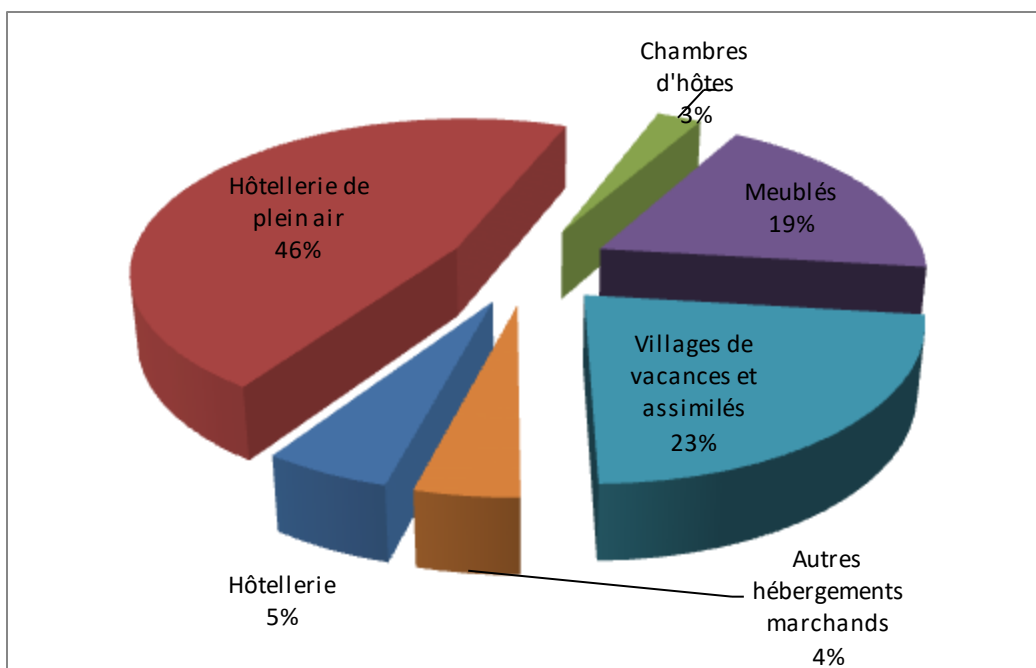
Les résidences secondaires représentent près d'un tiers du parc de logement du territoire (contre 10% au niveau national). En 2009, elles étaient plus de 10.000 (environ 50.000 lits). Les résidences secondaires représentent près de 80% du parc d'hébergement marchand.

Depuis 2008, on observe une baisse du nombre de lits touristiques marchands (-2%) à l'échelle du PNR. Toutefois, cette baisse ne concerne pas tous les modes d'hébergements : les campings ont vu leur offre se restreindre (- 500 lits) au profit de l'accroissement de l'offre locative et la transformation d'emplacements nus.

La répartition des lits par mode d'hébergement est similaire à la répartition des lits au niveau régional, à l'exception des hôtels qui sont sous-représentés au niveau local, d'une part, et des lits en villages vacances qui sont plus nombreux d'autre part :

Tableau 18 : Répartition des lits marchands

Mode d'hébergement	Nombre d'établissement	Nombre de lits
Hôtellerie	25	770
Hôtellerie de plein air	43	6 736
Chambres d'hôtes	54	373
Meublés	383	2 697
Villages de vacances	7	3 331
Autres hébergements marchands	18	634
TOTAL MARCHAND	530	14 541



Les lits en campings, meublés et villages vacances (et assimilés) occupent une place très importante (88% des lits marchands), reflétant le caractère rural du territoire. Le territoire du Parc, comparé au Limousin dans son ensemble, se caractérise d'ailleurs par une surreprésentation des villages de vacances et une sous-représentation hôtelière.

1. L'hôtellerie

On dénombre 25 établissements hôteliers dans le Parc, représentant environ 5% de l'offre marchande. Sept d'entre eux adhèrent au réseau des Logis de France. Au plan qualitatif, l'offre haut de gamme s'est restreinte ces dernières années au profit d'établissements de gamme moyenne : 32% sont classés en 2 étoiles, 55% sont actuellement non classés. Seuls 2 hôtels possèdent trois étoiles, il n'existe pas de 4 étoiles et plus. Les établissements, majoritairement de petite taille, ont des allures plutôt simples à « campagnarde » mais soignées.

Sur internet (sites d'avis), les clients apprécient la qualité de l'accueil du personnel, le calme des lieux, la restauration et plus particulièrement lorsque l'accent est mis sur les produits locaux et de saison.

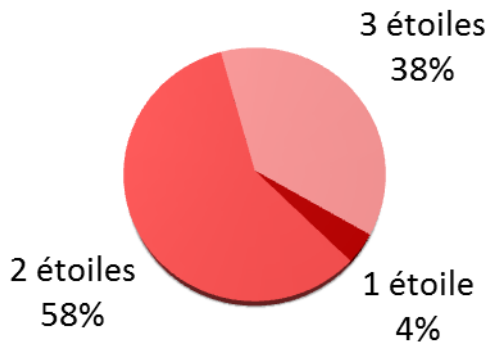
L'analyse de l'évolution de l'offre hôtelière montre un important « turn-over » dans la gérance. Cela suggère des difficultés à maintenir l'activité et induit une instabilité de l'offre qui peut pénaliser l'image du territoire. On peut imputer ce phénomène à l'incapacité des établissements à soutenir les investissements nécessaires à la conservation du classement (fermeture).

2. L'hôtellerie de plein air (hpa)

Le Parc dispose de 43 espaces de camping (dont 8 aires naturelles de camping et 1 camping à la ferme) qui offrent plus de 6700 lits. Largement concentrés à l'ouest du Parc, ils représentent plus de la moitié de la capacité d'accueil touristique marchande du territoire.

L'offre est globalement peu qualifiée : elle est surtout positionnée sur le bas de gamme avec plus de 60% des lits qui sont classés 1 ou 2 étoiles. Aucun établissement n'est classé en 4 étoiles.

Classement des campings (en lits)



Deux établissements se sont engagés dans la démarche Qualité Tourisme : le domaine du Fayard, à Veix et le camping de la Plage à Treignac. Deux établissements sont titulaires de l'Ecolabel européen : le bois de Calais (30 chalets, 42 emplacements) et le camping/village vacances Cévéo de Pierrefitte.

La moitié des campings classés proposent des HLL (habitations légères de loisirs), le nombre de lits en HLL étant estimé à 900 (224 HLL).

Au plan régional, les données disponibles attestent d'un taux d'occupation moyen des emplacements nus de 18% pour l'ensemble de la saison (mai à septembre) avec une durée moyenne de séjour de 3,7 nuitées. Pour les emplacements locatifs, le taux d'occupation moyen s'élève à 41%. Ce type d'emplacements représente seulement 13% des lits du parc HPA. La durée moyenne de séjour est de 6,6 nuits. Globalement, le taux d'occupation est supérieur de 8 points dans les campings 3 et 4* par rapport aux 1 et 2*.

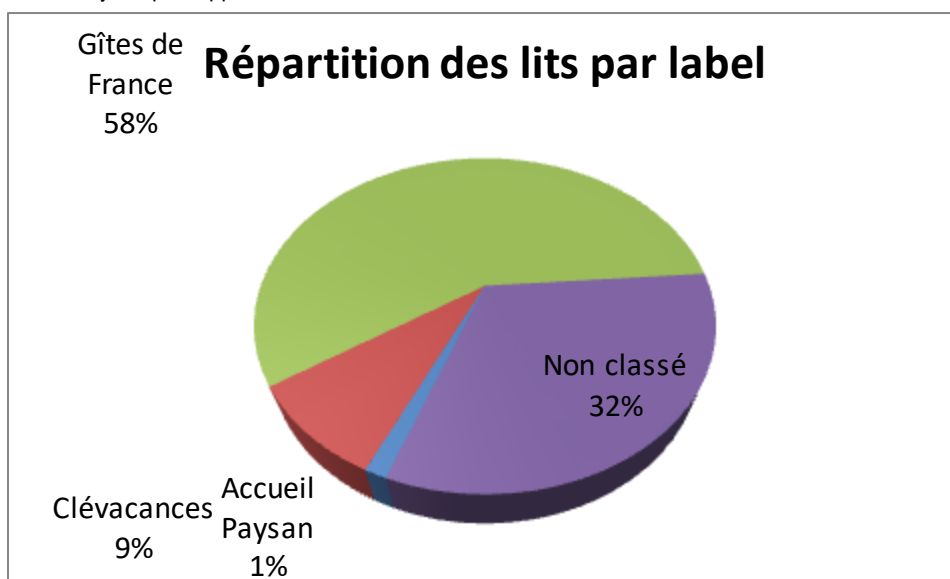
Avec des durées de séjour légèrement supérieures (5 nuits pour les emplacements nus et 9 en locatif), les clientèles étrangères représentent un tiers de la fréquentation en termes d'arrivées. Les nationalités les plus représentées sont les néerlandais (55% des étrangers), les britanniques (20%), les allemands et les belges.

Relevons enfin comme une singularité que le territoire compte 4 campings pour naturistes, ce qui représente la moitié de l'offre régionale.

3. Les meublés de tourisme

Avec plus de 384 établissements (544 structures) et près de 2700 lits, les meublés représentent 20% des lits touristiques marchands du PNR. 30 % d'entre eux se trouvent dans des hameaux de gîtes ou parcs résidentiels. Le niveau de qualification est correct : 77% des lits sont classés, dont plus de la moitié en 3 ou 4 étoiles (proche des moyennes régionales). On note néanmoins l'absence d'offre très haut de gamme.

Plus des 2/3 des établissements adhèrent à un label nationalement reconnu. On remarque une surreprésentation du label Accueil Paysan par rapport au reste du Limousin :



La non classification de certains établissements peut nuire à l'image du territoire et être comprise par le visiteur potentiel comme un manque de qualité et de garantie. Malgré une bonne présence des réseaux de labellisation, 65% des lits sont loués en direct.

Aucun établissement ne bénéficie du label Tourisme & Handicap, à l'exception des gîtes Retrouvance® (cf. infra) labellisés pour les handicaps auditif et mental.

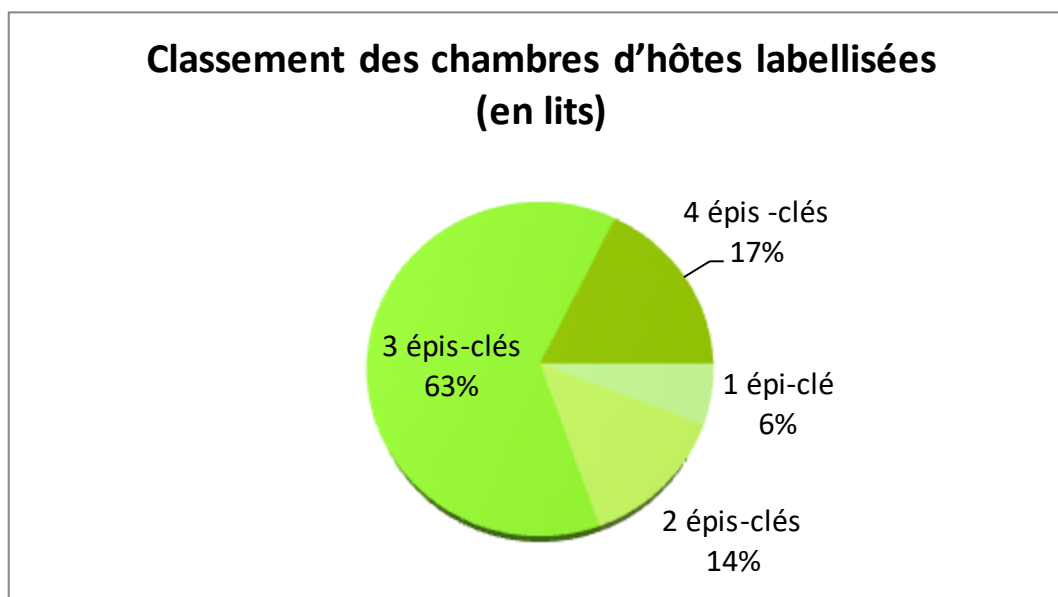
En dehors des villages de gîtes, peu d'établissements proposent une piscine ou un espace de type sauna-hammam, et aucun ne possède une offre bien-être de type « spa-jacuzzi ». 16 établissements (80 lits) sont labellisés « gîte de pêche ». Un seul peut se prévaloir à la fois de l'Ecolabel européen et du label Panda : le gîte de Montignat à Saint-Frion.

Certains propriétaires/gestionnaires proposent des activités et animations complémentaires (visites d'exploitation, découverte de la faune, cueillette des champignons...). On remarque que ces activités représentent une réelle plus-value pour les visiteurs et que les hébergements concernés en sont d'autant plus plébiscités.

Notons que grâce au projet Retrouvance®, le Parc dispose depuis 2011 de 5 nouveaux gîtes classés de moyenne capacité (de 12 à 14 personnes), ce qui a permis d'atténuer une situation plutôt lacunaire jusqu'alors en gîtes de cette taille.

4. Les chambres d'hôtes

Ce mode d'hébergement ne représente que 3% de l'offre marchande totale. Le territoire compte un peu plus de 370 lits pour 54 maisons d'hôtes. 90% d'entre elles sont labellisées « Gîtes de France ». En termes de classement, l'offre de ce réseau est majoritairement située dans une gamme plutôt supérieure :



Quand les maisons d'hôtes sont référencées sur les sites d'avis de voyageurs (Tripadvisor...), les notes et commentaires, souvent rédigés par des étrangers, sont excellents tant au niveau de l'accueil des hôtes que de la décoration. Il faut indiquer que les propriétaires référencés par ce biais sont majoritairement d'origine étrangère et ont créé une certaine émulation vis-à-vis des dernières tendances de commercialisation.

5. Villages de vacances et centres d'accueil de groupes

La capacité d'accueil en villages de vacances sur le territoire de Millevaches est supérieure à la moyenne régionale. Leur présence importante renvoie à une période où le tourisme social était fortement développé dans les territoires ruraux français.

Les 7 villages de vacances (et assimilés) recensés totalisent en effet 2070 lits, ce qui représente près de 18% de l'offre en termes de lits touristiques marchands. La majorité des structures sont gérées par des groupes professionnels reconnus nationalement (VVF, Cap France, Cévéo, Escapades).

Quatre établissements sont membres de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et classés Loisirs de France. Deux d'entre eux sont classés « 3 lutins rouges » (niveau maximal) pour le confort de l'hébergement : les VVF d'Eygurande et de Nedde. Deux établissements se sont engagés dans une démarche d'éco-responsabilité : le domaine de Pierrefitte labellisé Ecolabel européen et classé 3* NN et les Roches de Scoeux par la biais de la démarche Chouette Nature (norme Iso 14001).

La fréquentation des villages vacances est constante ou en progression depuis quelques années. En période de vacances scolaires, les clientèles sont surtout familiales avec pour certains établissements une prédominance de la fréquentation d'enfants (colonies de vacances, classes vertes) qui viennent surtout de la région parisienne et du grand ouest de la France. Hors saison, les clientèles sont constituées de groupes de personnes plutôt âgées qui viennent découvrir la région.

Cependant, la situation actuelle de ce type d'hébergements n'est pas rassurante car certains établissements connaissent des difficultés structurelles et/ou conjoncturelles : le village de vacances du Buchou à Eymoutiers a fermé ses portes en 2013 ; l'avenir du village des Roches de Scoeux à Chamberet est incertain en 2014 ; quant au Cévéo de Pierrefitte (Vassivière), il n'assurera son avenir qu'à la condition que les pouvoirs publics assurent la prise en charge (totale ou partielle) d'une modernisation indispensable de locaux dont ils sont propriétaires. Ces contingences ont pour conséquence de réduire le nombre de lits disponibles sur le territoire.

En termes de services, l'ensemble des villages dispose d'une offre d'animations en saison et 71% d'entre eux ont une piscine. Les 2/3 des lits sont en location sèche avec une offre en restauration possible en supplément. Un seul établissement (Roches de Scoeux) propose une offre uniquement en demi-pension ou pension complète.

Par ailleurs, le territoire du Parc compte aussi 7 gîtes d'étapes, 4 structures d'accueil polyvalentes et une auberge de jeunesse (à Banize) pour accueillir des groupes de moyenne ou grande taille.

Enfin, il faut relever à fois comme une singularité et un atout, la présence d'un centre national d'entraînement pour sportifs (l'Espace 1000 Sources à Bugeat) qui offre des prestations d'accueil de niveau hôtelier capables de satisfaire les exigences des sportifs mais aussi celles des groupes constitués (clubs, associations) et des entreprises (séminaires).

6. Les hébergements insolites

L'apparition des hébergements atypiques (roulottes, yourtes, cabanes...) est désormais une réalité. Ceux-ci sont parfois « fondus » dans une autre offre d'hébergement marchand (volet locatif des campings, complément d'activité dans les exploitations agricoles). Bien qu'elle reste minoritaire, cette catégorie d'hébergements marchands est promise à une évolution positive de sa fréquentation grâce à la recherche croissante de formules d'hébergement originales de la part des touristes.

Le site des cabanes luxueuses sur pilotis du Domaine de Salagnac à Meyrignac-l'Eglise reste le projet phare le plus récent sur le segment haut de gamme.

L'année 2013 a vu l'éclosion de la cabane d'hôtes de « l'Eco Source Arboricole » à Saint-Agnant-près-Crocq. La ferme des Ânes de Vassivière propose de multiples hébergements à côté de la ferme pédagogique : gîte, yourte... Quant au site des « Nuits Nomades » à Peyrat-le-Château, il propose à la fois des yourtes et une cabane perchée.

Tout comme pour les villages de vacances, certains prestataires connaissent des difficultés. Ainsi le domaine des Roulottes des Monédières (210 lits), créé en 2008, a fermé ses portes en 2013. Un redémarrage du site est à l'étude en 2014.

L5. La restauration et la gastronomie

Le territoire compte environ une centaine de restaurants, dont une large majorité travaille une cuisine traditionnelle. Mais ils sont peu nombreux à valoriser l'utilisation de filières locales d'approvisionnement. Les tables qui affichent un discours « locavore », comme le Ranch des Lacs (Augne), reste l'exception.

La qualité de certains établissements est reconnue, mais aucun n'atteint l'excellence. Les restaurants vantés dans les guides gastronomiques (Bottin Gourmand, Michelin, Gault & Millau...) proposent souvent de l'hébergement. La reconnaissance par ces guides reste cependant très relative : seulement 1 à 2 fourchettes pour le guide Michelin par exemple, ce qui est la preuve d'une cuisine correcte, sans plus.

Or, figurer dans ces supports fait pourtant évoluer la fréquentation des établissements. Quelques restaurants sont également présents sur Internet. Ce sont là encore les hôtels-restaurants qui sont les plus concernés. Les commentaires des internautes montrent que ces derniers apprécient de connaître la provenance des produits consommés.

L'agriculture est une activité importante pour l'économie du territoire. Elle est aussi un vecteur fort de l'identité locale. 170 exploitations du territoire, soit 11% d'entre elles, commercialisent tout ou partie de leur production en circuit court (à la ferme, marché...). Les produits proposés au public concernent les produits de la ferme (fruits, légumes, viandes, miels, fromages...) mais aussi des productions plus atypiques comme la bière. La vente de produits est parfois couplée avec des visites de ferme et d'exploitation pour une approche plus instructive du métier d'agriculteur.

Le Parc soutient les producteurs dans leurs démarches de valorisation à travers plusieurs dispositifs notamment la marque Parc attribuée au miel, au jus de pomme, au cidre et aux petits fruits rouges. Par ailleurs, il édite des livrets de recettes et de saveurs qui mettent en valeur les produits locaux, et donnent les adresses des producteurs selon leurs spécialités.

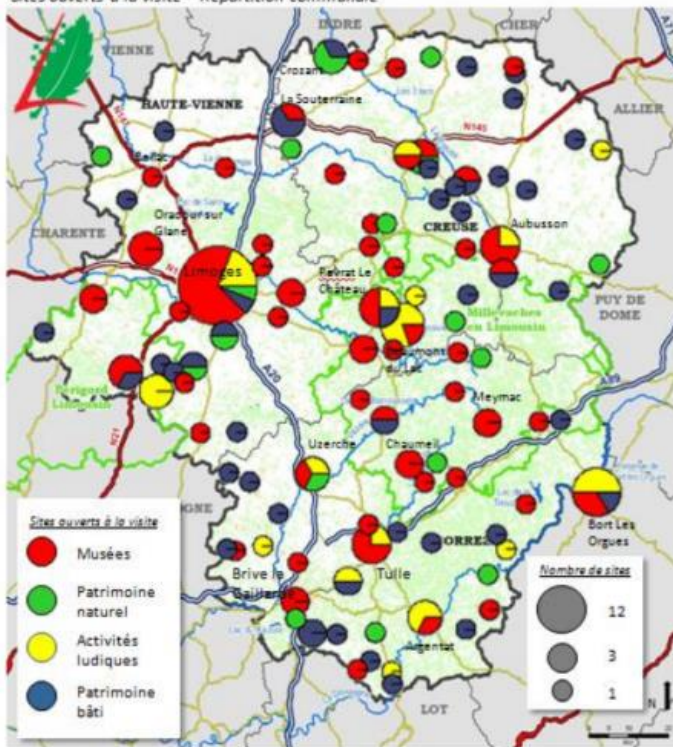
Cependant, il est vrai que mettre en relation les producteurs locaux avec les restaurateurs permettrait de créer un cercle vertueux pour le développement local et la qualification de l'offre. Les productions locales sont nombreuses et de qualité mais souffrent encore d'une certaine confidentialité. Le Parc œuvre sur ce terrain et doit faciliter la mise en place de dispositifs et partenariats pour que les producteurs soient mieux valorisés comme composante de l'offre touristique.

BILAN HEBERGEMENT – RESTAURATION – GASTRONOMIE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'offre d'hébergement évolue vers une hausse de la qualité et le recours aux labels, gage de qualité et de (ré)assurance pour le client ▪ Au cours des dernières années, certains sites d'hébergement se sont développés autour d'offres de très grande qualité qui correspondent aux attentes nouvelles des clientèles et restent en accord avec les principes du développement durable ▪ Sur le principe, les hébergeurs sont soucieux de l'impact environnemental de leur structure : 4 sites se sont dotés d'un écolabel (6% des lits). Ils sont nombreux à avoir mis en place des « éco-gestes » ▪ Les nuitées en meublés, villages vacances et campings (2/3 des nuitées marchandes) génèrent des séjours longs (de 7 à 10 nuits) ▪ Les projets d'hébergement récents, portés par des privés, sont des projets insolites visant des clientèles haut de gamme ▪ La gastronomie est un élément identitaire fort du Parc ▪ Les productions locales sont nombreuses et de qualité. Leur valorisation a été amorcée par le Parc... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Globalement, le parc d'hébergements connaît encore un déficit qualitatif (offre classée de qualité médiocre, offre non classée et/ou non labellisée donnant une mauvaise image de la destination) ▪ Les hébergements traditionnels sont peu thématiques et sous dotés en équipements de loisirs et bien-être ▪ La présence sur le net est relative et peu usitée par les hébergeurs, limitant le choix du visiteur ▪ Le panel d'offres éco-labellisées reste encore modeste et trop peu varié ▪ Aucune démarche qualité à proprement parler n'existe au sein du Parc ▪ Des séjours en hôtel et chambres d'hôtes particulièrement courts ▪ Des projets intéressants mais qui peuvent être soumis à de nombreuses contraintes réglementaires, économiques et de rentabilité ▪ Peu de tables sont reconnues et le recours à des produits locaux reste marginal ▪ Mais cette valorisation des productions locales reste confidentielle et le panel des produits marqués Parc est aujourd'hui trop réduit pour être visible

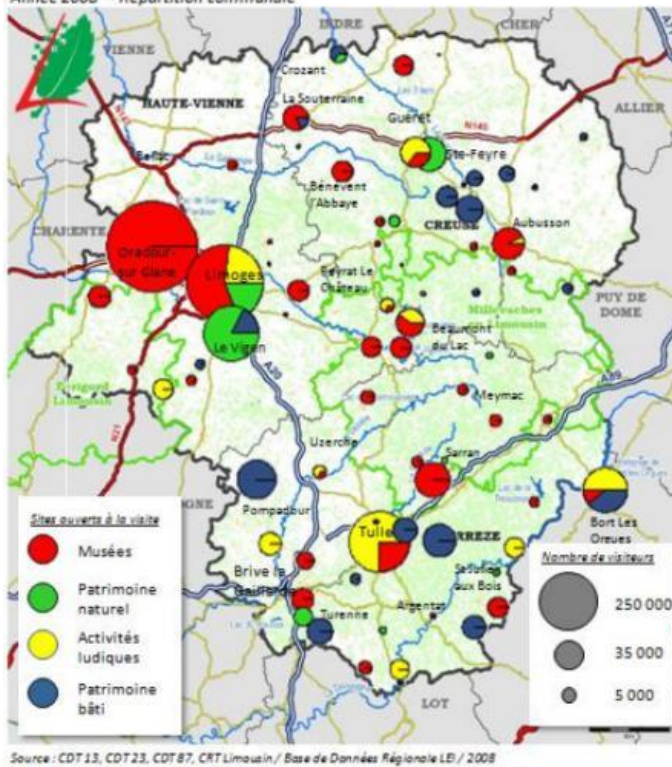
L6. Les activités

Sites touristiques en Limousin - 2008
Sites ouverts à la visite – Répartition communale



Un panel d'activités relativement conséquent...

Fréquentation des sites touristiques en Limousin
Année 2008 – Répartition communale



Mais une fréquentation difficilement quantifiable

1. Les loisirs et sports de nature

La randonnée pédestre occupe une place prédominante d'autant que le territoire s'y prête parfaitement (monts arrondis, dénivellations modestes). Les parcours sont balisés et référencés par les nombreux supports (topoguide, rando-fiche...) édités par le Parc, les collectivités locales, les Pays ou les offices de tourisme. Les principaux sont les suivants :

- Topoguide Chamina « Parc naturel régional de Millevaches »,
- Topoguide Chamina « Corrèze »,
- Topoguide Chamina « Le Pays des Monédières » (guide « pays coté Chemin »),
- Topoguide FFRP « Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin... à pied® »
- Topoguide FFRP « La Creuse... à pied® »
- Topoguide Rando éditions « La Voie de Rocamadour vers Compostelle ».

Le territoire compte 150 PR environ, 4 chemins de Grande Randonnée de Pays (GRP) : Monédières, « Landes, cascades et tourbières », le Petit Tour de la Montagne limousine et Millevaches. Ensemble, ils totalisent 270 kilomètres balisés. Il bénéficie aussi de l'existence depuis 2011 d'une bretelle du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle nommée la Voie de Rocamadour (280 kilomètres à l'ouest du Parc), du sentier de rives du lac de Vassivière (30 Km), de nombreux sentiers thématiques de découverte et/ou interprétation, etc.

Ces itinéraires sont parfois originaux et innovants : c'est le cas des « Marches Sonores » (Pierre Redon) qui, à Faux-la-Montagne et Felletin, combinent marche à pied et expériences cognitivo-sensorielles.

Le Bureau des Accompagnateurs de Moyenne Montagne (AMM) de la montagne limousine, qui rassemble huit professionnels de l'accompagnement en montagne, est né en 2009. C'est un atout fort pour le développement des activités de montagne et de découverte (randonnée, orientation, raquettes à neige, sorties nature, VTT, etc.). Le Bureau est partenaire du Parc à plusieurs titres : Retrouvance®, sorties grand public, projet sur le tourisme solidaire, etc.

Dans le domaine des activités nautiques et aquatiques, le lac de Vassivière permet la baignade (6 plages) et la pratique de la voile et de la planche à voile (2 clubs), du ski nautique (2 clubs), de la pêche, du rafting, du canoë-kayak, de l'aviron (sous forme de stages ou événements). Des bateaux de croisière emmènent les visiteurs à la découverte du lac, tout en leur offrant la possibilité de se restaurer.

Il existe également dans le Parc 3 clubs de canoë-kayak (à Eymoutiers, Treignac, Ussel) et 1 club d'aviron (Meymac).

Mais Vassivière n'est pas le seul plan d'eau équipé. Le PNR en compte de nombreux, dont la plupart sont aménagés pour la baignade. Les plus notables sont ceux de Séchemailles, des Bariousses, de Viam (qui dispose depuis 2013 d'une ligne d'eau permanente de nage en eau libre), de Lavaud-Gelade, de Méouze. Au final, ces lacs constituent un atout touristique indéniable.

L'eau est une source d'attraction pour les familles (avec ou sans enfants). Pour les pêcheurs, Millevaches reste toujours une destination de choix en France, quel que soit le type de pêche exercé (en lac, en rivière).

Le golf (Peyrelevade), l'escalade (Eymoutiers), les Parcours Acrobatiques en Hauteur (lac de Vassivière, Chamberet), le tir à l'arc en campagne (Aix et Bugeat, ce dernier étant équipé d'un parcours de tir nature semi-permanent dans le bois de Chaleix) enrichissent le panel d'activités disponibles.

Le Parc bénéficie aussi de l'existence d'une quinzaine de centres équestres. La plupart délivrent des prestations de formation classiques. Certains se sont spécialisés dans l'organisation de balades et randonnées, à la carte ou sur mesure. Quant aux « Ânes de Vassivière » (Peyrat-le-Château), c'est la seule structure professionnelle à proposer des balades et randonnées en liberté avec des ânes bâtés.

Même si elle dispose d'un potentiel de développement intéressant, la randonnée à cheval est peu proposée par les agences de voyage spécialisées, le seul séjour « tout compris » accessible sur Internet étant d'ailleurs le fait d'un prestataire non implanté dans le Parc.

Pour les cyclistes en VTT ou en vélo de route, l'offre est large : circuits routiers jalonnés du Conseil Général de la Corrèze ; 3 bases VTT (dont une encadrée par un professionnel diplômé d'Etat) ; le sentier de rives du lac de Vassivière (30 Km) ; le plus grand domaine VTT labellisé par la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) offrant 50 circuits pour un total de plus de 1100 kilomètres balisés ; une piste de descente VTT dans les Monédières.

En outre, le schéma régional des vélo-routes entérine la création d'un itinéraire qui, depuis Aubusson-Felletin, traverse le Parc en desservant le lac de Vassivière, Bugeat, Treignac et Corrèze.

Cependant, en dépit de la présence locale d'AMM et de deux Stations Sports Nature aujourd'hui consolidées et identifiées dans le paysage touristique, il est avéré qu'aucun projet n'a réellement été mis en place pour offrir au visiteur en recherche de nature et de pluriactivité une offre complète adaptée. Or, concevoir des séjours "tout inclus" (hébergement, restauration,

activités) permettrait de mettre en avant la diversité et la multiplicité de l'offre, tout en donnant une image positive du territoire.

Malgré des atouts évidents, la valorisation du territoire par le biais de la randonnée reste incomplète pour en faire LE motif de séjour du potentiel touriste. En effet, à l'exception du séjour Retrouvance® créé par le Parc et l'ONF en 2011 (1 semaine de randonnée pédestre accompagnée), aucune autre offre forfaitisée n'est conçue autour de l'itinérance, qu'elle soit pédestre ou cyclo-touristique.

Mais d'autres activités ont trouvé en Millevaches un terrain d'expression privilégié.

C'est le cas du parapente, le massif des Monédières (3 sites d'envol majeurs) constituant un « spot » essentiel pour le vol libre régional ainsi que pour les pilotes du grand ouest de la France.

C'est le cas encore de la course d'orientation qui s'est fortement développée ces dernières années : 8 parcours permanents d'orientation sont aujourd'hui disponibles. La plupart sont des parcours d'initiation, idéals pour les familles. De nombreuses cartes d'orientation ont été conçues et servent à organiser des rassemblements régionaux ou des compétitions d'envergure nationale ou internationale. L'utilisation de ces équipements dans le champ des pratiques éducative et touristique encadrées reste à renforcer. Et il est évident que des pistes d'action originales sont à inventer, combinant notamment découverte de l'orientation et du patrimoine naturel.

Deux Stations Sports Nature® (Vézère-Monédières et Haute-Corrèze) permettent de structurer et de professionnaliser les services de loisirs sportifs pour les clientèles touristique, sportive et éducative (établissements scolaires, centres de loisirs). Initiée par le Conseil de Général de la Corrèze, cette démarche de structuration et de labellisation garantit toute l'année l'accès à une gamme d'activités encadrées par des professionnels : vol libre, canoë-kayak, équitation, VTT, tir à l'arc, course d'orientation, randonnée pédestre, escalade, etc.

Concernant enfin les sports d'hiver (ski de fond, raquettes, chiens de traîneaux), il existe 3 sites de pratique en activité : Saint-Setiers (domaine de la Croix de la Mission), Bonnefond (Chadebec) et Pigerolles. Celui de Saint-Setiers en est le fer de lance car le mieux structuré et le plus fréquenté.

2. Les sites naturels (et artificiels) aménagés

Une quinzaine de sites a été aménagée pour permettre la découverte de sites naturels ou d'espèces (loutre). Ils constituent des points d'intérêt touristique essentiels, structurant l'offre territoriale.

Outre les lacs, le Parc est marqué par l'existence de sites naturels remarquables et fragiles : les tourbières. La tourbière du Longeyroux, la plus vaste du Limousin, en est le fleuron avec ses 255 hectares et ses aménagements pour visiteurs (parking, sentier de découverte, circuit de randonnée). Mais d'autres tourbières (Négarioux-Malsagne, Rebière-Nègre...) peuvent aussi se visiter dans le respect du milieu. Ces biotopes, de par leur rareté et leur intérêt paysager et environnemental, constituent un atout touristique indéniable, capables qu'ils sont de susciter le projet d'une excursion à la journée ou la demi-journée.

Trois sites s'attachent à mettre en valeur l'eau et son utilisation (moulins, source, etc.). Deux sites sont relativement atypiques : celui de la pisciculture de Bugeat qui est équipée d'une exposition permanente sur la loutre, cette offre complétant in situ celle de la pisciculture elle-même (vente de poissons, pêche en étang) ; et celui qui traite de l'histoire de Martin Nadaud, figure politique historique de Millevaches.

BILAN DECOUVERTE ET ACTIVITES PHYSIQUES DE NATURE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une nature accessible, des paysages variés, de nombreux lac et plans d'eau à forte identité, une biodiversité riche, qui représentent autant de motifs d'excursion ou de séjours pour une clientèle locale ou touristique ▪ De nombreuses activités de découverte "faune flore nature" qui valorisent les richesses naturelles du territoire ▪ Des outils de médiation et de découverte conçus avec le PNR adaptés aux différents publics (du novice au spécialiste) et à destination des visiteurs comme des habitants ▪ Un réseau d'accompagnateurs qualifiés et spécialisés pour des animations enrichissantes (AMM, scientifiques, associations naturalistes, etc.) ▪ Un panel d'activités varié (terrestres, nautiques, aériennes), notamment autour de l'axe Vassivière - Treignac/Monédières ▪ Des APN d'ores et déjà conçues pour respecter les espaces naturels ▪ Une initiative emblématique : Retrouvance® ▪ La majorité des événements sportifs ont une résonance régionale voire nationale, et génèrent des retombées économiques et donnent une image positive du territoire ▪ Des projets de développement d'activités nature : Objectif Loure, ligne de nage libre à Viam, tir à l'arc et structuration de l'offre vol libre à Treignac (SSN), développement des randonnées pédestre et VTT, etc. ▪ De nombreux sites à potentiel mais nécessitant de réelles stratégies de développement adaptées (Méouze, Lavaud-Gelade, les Oussines, Chammet) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une majorité d'activités et de sites gratuits : peu de retombées économiques, non maîtrise de la fréquentation, mauvaise connaissance des typologies et des attentes des visiteurs ▪ Des sorties nature très difficiles à vendre au prix réel, qui impliquent le recours systématique au subventionnement ▪ La temporalité des animations reste limitée aux 2 mois d'été ▪ Aucune démarche qualité à proprement parler n'existe au sein du Parc ▪ Les systèmes de communication, internes en particulier, restent peu efficaces sur les actions et interventions du PNR ▪ Les retombées économiques liées à la randonnée sont minimales et s'adressent principalement à un public local ▪ Retrouvance® : un produit encore jeune qui doit se perfectionner pour devenir réellement structurant ▪ Une offre d'APN insuffisamment mise en tourisme : produits packagés et idées séjours, promotion et mise en marché spécifique, production à la carte pour des groupes, etc. ▪ L'offre est essentiellement structurée sur les APN mais la transversalité avec les autres acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs) est quasi inexistante (sauf villages de vacances) ▪ Seule la Rando limousine VTT a intégré une composante développement durable et de réflexion sur l'impact de l'événement sur le territoire

3. La découverte du patrimoine

La légitimité du territoire du Parc en tant que destination de tourisme culturel et patrimonial peut et doit être renforcée à l'aide d'offres mieux structurées qui peuvent désormais être « mises en tourisme ».

Au niveau du patrimoine bâti et vernaculaire, le PNR possède des atouts indéniables.

De nombreuses cités valent en effet le détour : c'est le cas de Meymac, Station verte classée « Plus beaux détours de France » et dont l'histoire et l'architecture furent marquées par l'histoire des négociants en vin ; de Treignac, Station verte longtemps classée parmi « les plus beaux villages de France » ; d'Eymoutiers, Station verte réputée pour sa collégiale Saint-Etienne (16 verrières classées Monument Historique) et dont l'histoire est intimement liée à l'évolution puis au déclin de l'activité des tanneries et du travail du cuir ; de Felletin, belle cité au bord de la Creuse et berceau de la tapisserie de basse-lisse.

Le territoire regorge aussi d'édifices religieux issus pour la plupart du haut Moyen-Âge et construits dans un style roman. Malheureusement, seule une minorité d'entre eux peuvent être visités avec un guide. Les visites nécessitent le plus souvent une réservation préalable.

Le patrimoine archéologique du territoire est également une source d'intérêt et d'attraction touristique.

Ce patrimoine est symbolisé par le site des vestiges des Cars (Saint-Merd-les-Oussines), restes d'une antique demeure gallo-romaine liée à un domaine agricole. Mais la villa gallo-romaine de Maisonnières (Gioux) mérite aussi une mention. Il subsiste aussi des traces du Néolithique (menhirs de Bonnefond et Gioux ; dolmens de Lamazière-Haute, de Crocq...) et de l'âge du Fer (tertres et tumulus).

Le territoire regroupe aussi une quantité considérable de sources qui ont contribué à la diversité des activités de la vie rurale passée et présente. En conséquence, les édifices liés à l'eau, parfois bien valorisés comme les moulins de Razel (PérOLS-sur-Vézère) ou ceux de la cascade du Deiro (Soudeilles) par exemple, sont très nombreux : les moulins constituent ainsi un élément du patrimoine très caractéristique. En granite du pays, ce sont surtout des moulins à grain. Le franchissement des cours d'eau, lui, est encore parfois assuré par des « ponts-planches », aménagements au fil de l'eau constitués de pierres dressées dans le lit jouant le rôle de piles surmontées d'un tablier de granite.

Enfin, pour clore cet inventaire, il convient de ne pas oublier les croix. En effet, les croix monumentales, par leur densité, la grande diversité de leurs formes et parfois leur qualité de sculpture, constituent une spécificité forte de la montagne limousine (plus de 1300 unités recensés par les services de l'Inventaire). En granit (le plus souvent), en bois ou en fer, elles peuvent être croix de cimetière, de carrefour, de chemin ou de mission. Et font parfois l'objet d'une « mise en tourisme » comme dans le cas du circuit cyclo « Le mystère des croix » décrit dans le guide de randonnée du Pays des Monédières (éditions Chamina).

Concernant le tourisme de découverte de l'art, les atouts sont majeurs.

En effet, le PNR de Millevalches jouit de la présence sur son sol de trois lieux réputés dédiés à l'art contemporain : le Centre d'art contemporain de Meymac, l'espace Paul Rebeyrolle d'Eymoutiers et le Centre International d'Art et du paysage (CIAP) de Vassivière.

Le Centre d'art de Meymac fait la part belle autant aux artistes émergents qu'à ceux de renommée internationale. Le CIAP de Vassivière cultive le lien entre paysage et art contemporain. Quant à l'espace Paul Rebeyrolle, il expose en permanence les œuvres d'un des artistes les plus reconnus du 20^{ème} siècle, tandis que les expositions temporaires s'inscrivent dans un projet culturel destiné à promouvoir l'art français et francophone, invitant les visiteurs à découvrir des parcours singuliers ou méconnus (Léger, Dubuffet, Picasso, etc.).

Mais les associations Quartier Rouge (Felletin), la Pommerie (Saint-Setiers) et Treignac Project (Treignac) ne manquent pas d'apporter leur pierre à l'édifice, contribuant à la constitution d'un réseau d'acteurs puissant dans le domaine de la diffusion et du soutien à la création plastique contemporaine.

Toutefois, la locomotive du tourisme en Millevalches reste toujours le musée du Président Jacques Chirac (Sarran) avec 60.000 entrées payantes par an, loin devant le CIAP de Vassivière (20.000 entrées). Sa collection permanente est constituée des présents offerts à J. Chirac dans l'exercice de ses fonctions présidentielles. Les expositions temporaires s'adressent aussi bien au grand public (Yann Arthus-Bertrand, Dior...) qu'à un public plus averti (l'Or de l'Inde, Kimonos Art Déco...).

Quant à la ville d'Aubusson, aux portes du Parc, elle jouit du prestige que lui confère depuis le 30 septembre 2009 le classement de la Tapisserie au patrimoine mondial immatériel de l'Humanité par l'Unesco. Felletin, Ville-Porte du Parc liée à Aubusson dans le cadre d'un pôle « Tapisserie et Arts Tissés », bénéficie mécaniquement du lustre généré par cette reconnaissance internationale.

Le PNR bénéficie donc de la présence de 4 à 5 sites/pôles culturels à fort rayonnement, capables de générer un effet de levier favorable à la structuration d'une filière touristique consacrée à l'art et aux savoir-faire pour laquelle il existe une clientèle d'affinité.

Dans le domaine de la culture, il faut rappeler une évidence : la capacité d'attraction des manifestations événementielles qui jouent un rôle essentiel dans l'animation touristique de Millevaches. Les festivals (Destination Ailleurs et festival du Conte à Vassivière ; le festival de Davignac ; festival de Jazz de Treignac, etc.) ou les animations thématiques de Pays'Sage (Bistrots d'Hiver et Saveurs d'automne) trouvent leur public, local ou extérieur, et génèrent du trafic touristique et des retombées économiques.

Pour faire découvrir l'ensemble de ce patrimoine bâti et culturel, les deux Pays d'Art et d'Histoire (PAH) de Monts et Barrages et Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour structurent toute l'année une offre d'animations pour le jeune public, les habitants et les touristes (visites guidées, randonnées, ateliers, expositions, éditions, etc.).

Les offices de tourisme ne sont pas en reste, qui proposent tout au long de l'année des visites guidées pour découvrir le patrimoine communal (édifices religieux, arbres remarquables, etc.).

Mais d'autres dispositifs permettent de découvrir le patrimoine local.

C'est le cas de Terra Aventura, le « géocaching » limousin qui est bien déployé sur le territoire grâce à une vingtaine de caches. Cette chasse au trésor avec GPS est idéale pour les familles avec enfants. C'est le cas également de l'application « Ze Visit ». Ces visites, au format mp3, sont téléchargeables via internet ou smartphone, et permettent de découvrir le territoire en toute autonomie. En Corrèze, le Parc dispose d'une offre relativement étoffée. Mais ces offres ne semblent pourtant pas être relayées par les offices de tourisme.

Malgré tous ces dispositifs de médiation et valorisation, on peut parfois regretter que le patrimoine bâti, bien réparti sur le territoire, soit inégalement mis en valeur. Alors que les Pays d'Art et d'Histoire structurent une offre de qualité, trop d'édifices, de villages typiques ne sont pas mis en valeur. Pourtant, en quête d'authenticité, de racines, les touristes d'aujourd'hui aspirent à découvrir une région, ses coutumes, ses traditions, son histoire..., quête qui peut passer par des contes autour du patrimoine bâti, des rencontres avec les locaux, des fêtes à thèmes, des chasses aux trésors...

4. Les sites de visites thématiques

Outre les 3 centres d'art contemporain et le musée Jacques Chirac, le Parc compte une quinzaine d'autres lieux de découverte, plus ou moins importants. Parmi eux, on peut citer la Cité des Insectes (Nedde) et la Maison de l'Arbre et de la Nature (Chamberet) qui figurent parmi les 10 sites payants les plus visités du Limousin (17000 visiteurs pour la Cité des Insectes par exemple).

Les arboretums ou les jardins aménagés sont aussi des sites de détente appréciés. Le Parc en compte une petite dizaine sur son sol. Citons parmi eux l'arboretum de Saint-Setiers qui se distingue par la présence d'un sylvatum (visite en forêt) et sa labellisation Tourisme & Handicap.

5. La route des savoir-faire

Créée par le Parc en 2008, cette mise en réseau des artisans/agriculteurs/sites de visites/artistes a pour but de faire connaître l'offre de visites et à professionnaliser l'accueil des visiteurs. Les participants s'engagent à promouvoir l'offre des prestataires partenaires et à se former à la connaissance du territoire et à l'accueil des différents publics potentiels.

La Carte de la Route des savoir-faire est un support bien distribué par les offices de tourisme locaux et régionaux (Limoges, Tulle, Brive) ainsi que par la majorité des professionnels du Parc (hôtel-restaurants, villages de vacances, campings...) mais la portée de l'action ne permet pas d'identifier une hausse de la fréquentation significative.

La Route des savoir-faire est une démarche qui structure les prestataires et est appréciée des offices de tourisme, mais dont la mise en tourisme est inaboutie.

BILAN PATRIMOINE ET SAVOIR-FAIRE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un patrimoine bâti de qualité, bien conservé (bourgs corréziens, églises, vestiges gallo-romains, etc.) ▪ Terra Aventura (Géocaching made in Limousin) : 19 caches dans le Parc ▪ 5 visites audio guidées de type Ze Visit : Meymac, Monédières, Treignac, Sarran, St-Angel ▪ 2 Pays d'Art et d'Histoire avec des techniciens qualifiés pour mettre en scène une partie du territoire ▪ Une multitude de petits musées, témoins du passé et des savoir-faire locaux ▪ La Route des savoir-faire du Parc : un outil de structuration intéressant sur le fond ▪ La création contemporaine et le land-art : une vraie légitimité pour le territoire et une opportunité pour thématiser et différencier l'offre culturelle du Parc 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun village de caractère identifié (pas de plus beau village de France, ni de label local de type cité de caractère) ▪ Une mise en tourisme non aboutie : des sites souvent non accessibles, peu de visites accompagnées, peu d'outils d'interprétation, des actions descriptives sans originalité ▪ Des petits musées d'envergure très locale, travaillant de façon isolée, aux collections figées et peu adaptés aux attentes des clientèles touristiques ▪ Aucune démarche qualité à proprement parler n'existe au sein du Parc ▪ Route des savoir-faire : une offre insuffisamment qualifiée et mise en tourisme ▪ le PNR intervient sur la valorisation du patrimoine (conseils via la charte de qualité du bâti et cahiers du patrimoine) mais la portée touristique reste embryonnaire

L7. Les animations

Dans le domaine des sports de nature, de nombreuses randonnées à pied sont organisées toute l'année dans le Parc par les clubs locaux ou régionaux affiliés à la FFRP, à l'Ufolep, etc. Concernant le cyclotourisme et le VTT, ce sont aussi les clubs affiliés (FFC, FFCT, Ufolep...) qui se chargent de proposer régulièrement des sorties encadrées.

Le Conseil Général de la Corrèze organise chaque année en été « Balades en Corrèze » en partenariat avec le comité départemental de la randonnée pédestre, les communes et offices de tourisme. Des communes du Parc sont toujours concernées par cette initiative importante (19 balades en 2012 dont 4 dans le Parc), les sorties rassemblant parfois près d'une centaine de personnes.

Les Stations Sports Nature® participent aussi à ce mouvement puisque le cahier des charges des Stations leur impose d'organiser une animation par an au minimum.

Organisés par les chambres d'agriculture, les Marchés de Producteurs de Pays animent certaines communes soit une fois par semaine de début juillet à fin août, soit dans le cadre de marchés thématiques. Dans le Parc furent concernées en 2012 les communes de Treignac, Chamberet, Meymac, Combressol, Eygurande, Sarran, Domsps, Eymoutiers, Saint-Anne-Saint-Priest.

Les animations de l'association Pays'Sage, qui couplent mise à l'honneur de la bonne chère et animation culturelle, doivent être saluées pour leur qualité et leur pérennité (14^{ème} saison des Bistrots d'hiver en 2013). Ainsi les Saveurs d'automne sont-elles axées sur la mise en valeur des saveurs locales à travers de nombreuses animations : stages de cuisine, marché du

terroir, pressage de jus de pomme, animation sur l'art de la table, sorties mycologiques et balade sur le thème des loutres, repas gastronomique, etc. Les Bistrotts d'Hiver sont conçus autour d'un repas suivi d'un concert dans les auberges du territoire les dimanches d'hiver.

Les offices de tourisme sont nombreux à proposer des animations toute l'année, parfois en relais d'initiatives nationales. Ils organisent souvent des visites guidées de leur patrimoine communal et/ou intercommunal. Et avant Noël, de nombreux marchés artisanaux et de bouche. Mais ils relaient aussi parfois des événements nationaux comme les Journées nationales du Patrimoine, la Semaine du Goût ou le Téléthon.

Les Pays d'Art et d'Histoire (PAH) Monts et Barrages et Hautes Terres corréziennes et Ventadour élaborent aussi des programmes d'animations annuels respectivement depuis 1999 et 2011.

L8. Les évènementiels

1. Sports de nature

Le territoire du Parc est le théâtre de nombreux événements sportifs de nature d'envergure régionale, nationale ou internationale. Ceux-ci contribuent évidemment à développer la fréquentation du territoire et permettent de faire connaître les sites d'activités.

En matière de randonnée pédestre, plusieurs manifestations significatives sont organisées comme « La Randonnée limousine... à pied » pilotée par le comité régional de la randonnée pédestre avec le concours du PNR depuis 2004 (de 250 à 400 participants selon les années). Mais la plus forte concentration reste sûrement celle de « l'Enjambée creusoise » qui, au départ de Bourgneuf et jusque dans le Parc, propose plusieurs circuits à des milliers de participants : 1750 personnes en 2012.

Dans le domaine du VTT, c'est « la Rando limousine VTT » organisée par le club « Nature Limousin » qui fait office de figure de proue. Cette manifestation a obtenu en 2009 le label « Développement durable, le sport s'engage », label national mis en place par le Comité National Olympique et Sportif Français pour valoriser les événements sportifs qui intègrent les piliers du développement durable dans la mise en place et la réalisation de l'évènement. Le Parc en a été un partenaire technique et financier durant 4 ans (de 2007 à 2010).

Certaines courses de vélo sur route possèdent ou ont possédé aussi une belle renommée. C'est le cas du Bol d'Or des Monédières et du Paris-Corrèze. Mais ponctuellement d'autres manifestations importantes peuvent avoir lieu : le Tour du Limousin cycliste (en 2009 avec 3 étapes dans le Parc) et le Tour du Limousin VTT (en 2013 avec 2 étapes dans le Parc).

Sous l'égide du Comité régional et du comité départemental de Corrèze de course d'orientation, des compétitions d'ampleur se déroulent dans le Parc. Ainsi le PNR a-t-il accueilli en 2009 un Open international et un championnat de France des clubs (plus de 1500 coureurs) et en 2012 le championnat d'Europe Jeunes (450 athlètes).

Les événements nautiques ou aquatiques rythment également l'année.

Le comité départemental de canoë-kayak de la Corrèze organise chaque année à Treignac, sur lâcher d'eau, soit une compétition nationale ou internationale de canoë-kayak (descente, slalom) soit un rassemblement non compétitif. La Vézère est une rivière incontournable pour les amateurs d'eau vive en France. Ces rassemblements drainent régulièrement beaucoup de spectateurs et génèrent des retombées économiques directes et indirectes importantes.

Annuellement, le lac de Vassivière est le théâtre de compétitions de voile (les Régates de la Porcelaine notamment), de pêche, de nage en eau libre (manche de la Coupe de France) et de course à pied (le semi-marathon de Vassivière depuis 2010 avec 810 participants, auparavant le Tour du Lac de Vassivière pendant 12 ans).

Le Parc voit également fleurir, comme ailleurs en France, les courses à pied en nature et les trails : 3 éditions du Raidlight Trail de Bugeat (2010, 2011, 2012) ; « la Déjantée » de Vassivière, parcours à obstacles ludique, qui a attiré 500 participants pour sa 1^{ère} édition en 2012 ; le Tour du Plateau de Millevaches (course en relais par équipes) et la Randoland se perpétuent ; la Course des 2 ponts à Nedde (450 participants) a célébré sa 25^{ème} édition en 2013, etc.

Enfin, il faut signaler que le territoire de Millevaches reste réputé pour les sports motorisés. Il fut en effet le terrain de jeu de la Gilles Lalay Classic, course d'enduro restée dans les mémoires comme la "course la plus dure au monde" et dont la partie finale se déroulait autour du lac de Vassivière. Aujourd'hui, c'est plutôt le Vassivière Club Tout Terrain qui perpétue cette tradition des sports mécaniques en organisant tout au long de l'année des manifestations de quad, moto et 4x4 qui rassemblent des centaines de pratiquants et de spectateurs.

Concernant le moto-tourisme (route), le Parc est chaque année en décembre le point de ralliement de plusieurs milliers de motards qui perpétuent la tradition du rassemblement hivernal mythique du Plateau de Millevaches. Cette concentration, interrompue durant quelques années, a été relancée par le moto-club de Meymac en 2010.

2. Culture

Globalement, ce sont les festivals qui rythment l'année des habitants et des visiteurs.

Le festival « Destination Ailleurs », qui se déroule de juin à août sur l'île de Vassivière, est la manifestation pluridisciplinaire la plus importante du territoire. D'envergure, elle attire de nombreux artistes et draine un large public séduit par une programmation variée (concerts, contes, animations jeune public, etc.).

Mais d'autres manifestations rythment aussi la vie locale. Elles peuvent être consacrées à l'accordéon comme à Chaumeil et Chamberet ; aux musiques et chants du monde lors du Printemps de Davignac (26^{ème} édition en 2012), des Rencontres musicales de Nedde (12^{ème} édition en 2012) ou du Festival « Danses, Musiques et Voix du Monde » de Felletin (35^{ème} édition en 2012 avec 11 nations représentées et plus de 300 artistes) ; aux contes à l'occasion du festival « Paroles de conteurs » de Vassivière (18^{ème} édition en 2012 avec une centaine d'artistes programmée, 60 conteurs en scène ouverte, 5 stages de contes, etc.) ; au cinéma avec le festival « le monde paysan » de Saint-Marc-à-Loubaud, etc.

3. Autres manifestations

On peut recenser de nombreuses autres occasions de rencontres festives, culturelles, gastronomiques... :

Autour des savoir-faire

- Les Journées nationales de la Laine (Felletin) ;
- Les Journées Européennes du Feutre (Felletin, tous les 2 ans) ;
- Fête de l'Automne et du Bois (Eymoutiers) pour mettre en valeur les savoir-faire autour du bois ;
- Les Journées artisanales d'Art de Meymac ;
- La Fête de la forêt du Groupement de Développement Forestier du plateau de Millevaches ;
- Etc.

Autour de l'énergie et du développement durable

- Le festival « Eho ! Liens » (Peyrelevade, tous les 2 ans) organisé par l'association Energies pour Demain avec le concours du PNR de Millevaches (5^{ème} édition prévue en 2013).

Autour de l'élevage et des races locales

- Les Journées ovines du Plateau de Millevaches (en partenariat avec le Parc) ;
- Le concours annuel de la race ovine limousine (Meymac) ;
- Les comices agricoles cantonaux (encore nombreux) ;
- Etc.

Autour de l'art et des animaux

- Le festival d'art animalier du Pays d'Eygurande (tous les 2 ans) ;
- Le festival photographique « signé Nature » de Saint-Etienne-aux-Clos ;
- Etc.

Autour du terroir et des productions agricoles

- La Fête de la myrtille (Chaumeil) ;
- Fête de la Cerise (Chamberet) ;
- Etc.

L9. Les services aux visiteurs

Le réseau des points d'accueil et d'information touristiques se compose de :

- 2 antennes du Parc (Gentioux, Meymac) ;
- D'offices de tourisme (points d'accueil) : 12 dans le PNR, 5 dans les villes périphériques associées, 1 à Tulle (siège de l'office de tourisme intercommunal Tulle & Cœur de Corrèze) ;
- Syndicats d'initiative (ouverture en saison) : 2 ;
- La Maison de Pays des Monédières ;
- Le pôle tourisme du syndicat mixte du lac de Vassivière (point d'accueil touristique du lac de Vassivière géré par le syndicat mixte Le Lac de Vassivière).
- Aires d'accueil et/ou de services pour les camping-cars : 17 dans le périmètre du Parc ;
- Stations-essence (points de distribution) : 23 dans le périmètre du Parc (2012) ;
- Distributeurs automatiques de billets (points de distribution) : 18 dans le périmètre du Parc (2012).

En matière de services, le Parc souffre de quelques faiblesses structurelles qui sont autant d'enjeux de développement à traiter : plages horaires d'ouverture des commerces parfois insuffisante, fermeture prononcée des commerces et prestataires d'activités hors saison (restaurants, commerces de proximité : boulangeries, épicerie, etc.), desserte en train menacée, éloignement des aéroports (Limoges à 2 heures du bourg de Millevaches, à 1h40 de Brive-la-Gaillarde), qualité de l'accueil à améliorer, manque général d'animations, signalisation touristique parfois défailante, etc.

L10. La promotion et la communication

1. La communication du Parc

D'aspect agréable, dotés d'un graphisme actuel, les supports de communication du PNR (guide pratique 4 saisons, guide hébergement-restauration, carte touristique...) ont toujours eu un aspect plutôt qualitatif, répondant en cela à une charte graphique commune.

Mais dans la pratique, ils n'avaient pas été conçus dans une logique de séduction du visiteur potentiel mais plutôt d'information brute (inventaire des activités : les sentiers de randonnées sont listés mais non explicités... ; pas d'offre écotouristique ; des listings sans descriptifs, ni techniques ni touristiques ; peu de photos), l'exhaustivité des informations ayant été privilégiée au détriment de la sélection d'offres qualifiées.

Le site internet du Parc est en cours de refonte complète en 2014. Il pâtissait jusqu'alors d'un web design à revoir, d'une construction graphique institutionnelle, de textes trop longs non adaptés au format du web, d'un style informatif trop affirmé, de descriptifs peu vendeurs. Trop de pages n'étaient pas illustrées. En conséquence, le site véhiculait peu « l'esprit vacances » et n'évoquait pas une véritable destination touristique.

2. La communication des offices de tourisme

Concernant les sites internet, ils sont marqués par une grande hétérogénéité des designs, des conceptions graphiques, de l'architecture et des présentations.

Plusieurs d'entre eux présentent des design agréables, des textes « vendeurs », des photos mettant en valeur le territoire, des rubriques « bons plans », « offre de dernière minute » susceptibles de déclencher une vente, une mise en avant des événements actuels, des festivités, des insertions de vidéos visibles sur Youtube..

A contrario, d'autres sites, statiques et peu dynamiques, sont « d'ancienne génération », dotés qu'ils sont de web design dépassés reflétant du territoire une image peu attractive.

Quant à ceux des collectivités locales, ils proposent parfois une page tourisme dans laquelle on trouve un mélange d'informations touristiques et de vie locale. Parfois encore, les sites sont surchargés et peu organisés.

3. La communication des autres acteurs institutionnels

Le Parc est valorisé par l'ensemble des acteurs touristiques institutionnels de la Région.

Sur son site internet, le CRT Limousin présente le Parc dans sa rubrique « Découvrez le Limousin → Nature et paysages → Parcs naturels régionaux et réserves naturelles ». Il renvoie l'internaute vers le site internet du PNR. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie marketing régionale, le CRT institue le territoire du PNR comme l'une des 7 portes d'entrée touristiques structurantes de la Région : la porte « PNR de Millevaches en Limousin – Lac de Vassivière ».

Certaines actions du CRT ont mis le Parc en lumière de façon spécifique. Ce fut par exemple le cas pendant plusieurs années à l'occasion de l'édition de « Destination Rando », la brochure conçue pour les salons de la randonnée et des activités de nature auxquels le CRT et, parfois, le Parc participaient. Cette brochure présentait le Parc sur une page, tout en présentant son offre « randonnée » (topoguides, GR...). Une newsletter spécifique fut consacrée à la sortie du guide FFRP du PNR en amont du salon du randonneur de Lyon. Elle fut adressée par le CRT à un fichier qualifié constitué avec l'aide des CDT. Enfin, le CRT organise ponctuellement des accueils de presse (éductours) avec le concours du Parc lorsque le sujet abordé le justifie.

L'ADRT de la Creuse consacre une page au Parc dans son guide touristique annuel. L'ADRT de la Corrèze fait un focus sur le Parc sur son site internet (rubrique « Respirer – sites naturels »). Le CDT de la Haute-Vienne déroule l'identité du Parc dans sa rubrique « Des collines, des bois, des lacs → Les parcs naturels régionaux ». Le lien vers le site internet du Parc est possible.

Le guide touristique du Pays sud Creusois consacre une page au Parc. La Maison de Vassivière, dans son carnet de Voyage annuel, fait le portrait du Parc sur une page également.

Enfin, il est souvent fait le constat que les prestataires touristiques (hébergements, activités de nature...) utilisent leur implantation dans le Parc comme un atout commercial et un vecteur d'image positive, mettant en avant notamment les caractéristiques fortement teintées « nature » du Parc.

L11. La conception et la commercialisation de produits

La commercialisation de produits était jusqu'à récemment inopérante au sein du Parc, l'offre de produits packagés à connotation écotouristique restant quasiment inexistante.

Les initiatives des prestataires touristiques en faveur de la création de séjours packagés sont très peu nombreuses. En 2012, n'étaient recensés que deux prestataires seulement proposant des produits touristiques : un séjour « Evasion pêche sur le lac » (location d'un gîte aménagé pour la pêche + fourniture d'appâts tous les jours à Vassivière) et un séjour « Comme des nomades » composé d'une nuit en yourte (« Nuits Nomades ») et d'une balade accompagnée d'un âne (« Ânes de Vassivière »).

Or, développer des actions de production permet de faciliter l'émergence de partenariats inter-filières et de donner une image dynamique et positive du territoire.

Heureusement, l'ouverture par le CRT Limousin de la plateforme www.sejournelimousin.com (2012), la mise en place d'un groupe de travail – dont le Parc est partie prenante – destiné à impulser le développement d'un tourisme responsable et éthique (2013) et la réflexion portée par le Bureau des AMM de la montagne limousine sur une possible immatriculation en tant qu'agence de voyage, sont autant d'éléments de nature à offrir des perspectives réelles de développement et commercialisation de futurs séjours écotouristiques.

Depuis sa création, le PNR de Millevaches peut mettre à son crédit les initiatives suivantes :

- Création du « Retrouvance® Millevaches » en partenariat avec l'Office national des Forêts (et l'appui des collectivités locales concernées par le projet) ;
- Création et commercialisation du séjour cyclo-touristique en liberté « Millevaches à Vélo » en partenariat avec le comité régional de cyclotourisme. Le séjour a été conçu et vendu par des agences de voyages françaises et étrangères avec un succès mitigé entre 2006 et 2008 (10 dossiers de réservation pour un chiffre d'affaires de 13602 €) ;
- Participation au coffret-cadeau Smartbox « Parcs naturels régionaux » de la Fédération Française des PNR (offre : 1 nuit pour 2 personnes à l'hôtel du Verrou à Nedde couplée à une entrée gratuite pour deux à la Cité des Insectes) ;

A terme, la position du Parc devra être celle d'un coordonnateur-acteur en matière d'ingénierie plutôt que celle d'un metteur en marché, cette mission étant dévolue à ses partenaires.

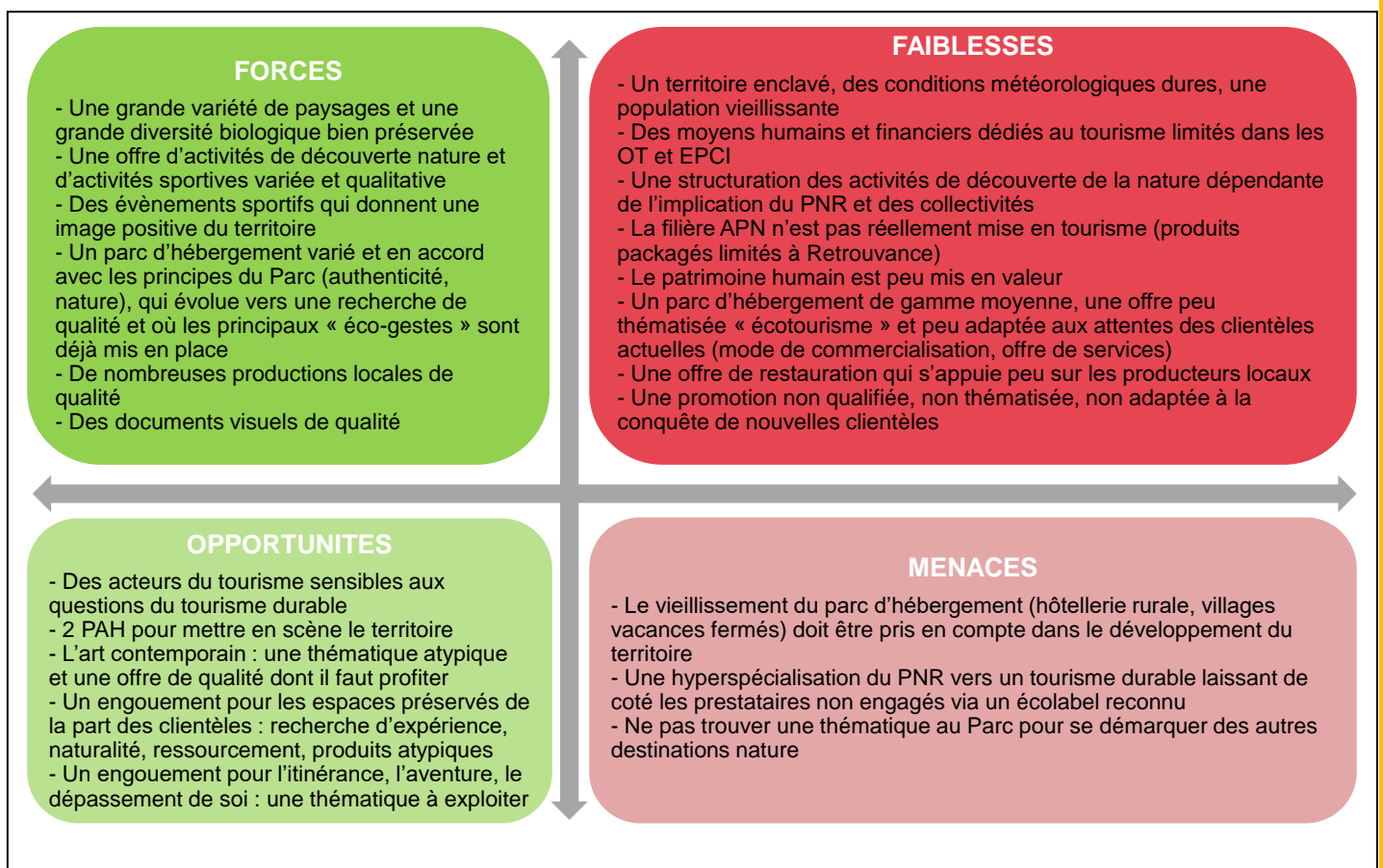
BILAN PROMOTION – COMMUNICATION ET COMMERCIALISATION

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'appartenance au Parc est un atout revendiqué par les acteurs : reconnaissance des actions menées sur les milieux naturels, gage de qualité ▪ Plusieurs initiatives concourent à valoriser les spécificités du Parc : sorties découvertes, Route des savoir-faire, labellisation des productions agricoles de bouche ▪ Les supports papier du Parc sont relativement cohérents graphiquement, pratiques et exhaustifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'action du Parc n'est pas suffisamment lisible et trop isolée ▪ L'atout Parc est un axe de communication qui est peu utilisé et aucune démarche qualité à proprement parler n'existe au sein du Parc ▪ Le rôle d'ambassadeur des OT et des professionnels n'est pas encore acquis ▪ Le programme de formation des acteurs du Parc est limité aux questions de connaissance du territoire et à l'accessibilité ▪ Les techniciens des offices de tourisme et des intercommunalités jugent ne pas avoir les moyens techniques pour inciter à un tourisme durable (vis-à-vis des prestataires et des visiteurs) ▪ Le PNR ne dispose pas d'outils de connaissance des clientèles, de leurs attentes ▪ Aujourd'hui, le PNR n'assure pas le rôle de promoteur de l'offre touristique de son territoire

- Les outils de promotion s'avèrent peu qualitatifs : site web très formel, uniquement informatif et non incitatif, informations touristiques sous forme d'inventaire sans qualification ni hiérarchisation, et donc peu adapté à la conquête de clientèles non acquises
- La mise en place de produits s'est jusqu'à présent limitée à la structuration des activités physiques de pleine nature et aux actions de découverte de la nature
- Le Parc ne commercialise pas
- L'offre de produits packagés est très limitée

L12. Conclusion

PNR de Millevaches : un outil de développement et de valorisation qui n'est pas encore à maturité



M. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

M1. Un contexte favorable au développement de l'économie sociale et solidaire

« Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale » (source : <http://www.economie.gouv.fr>)

L'économie sociale et solidaire, ce sont d'abord des hommes et des femmes qui se rassemblent autour d'un projet collectif et qui défendent certains principes et certaines valeurs. Ces projets ont pour point commun la prise en charge collective de besoins humains dont on considère qu'ils ne doivent pas être soumis au seul règne du secteur marchand. Se reconnaissant dans les mêmes principes et valeurs, les acteurs de l'ESS, défendent un modèle économique qui n'assujettit pas l'homme au profit mais qui reste à son service

Au - delà de leurs différences de statuts, 2 principes fondamentaux unissent les structures de l'ESS :

- Une gouvernance démocratique sur le principe : une personne = une voix.

Chaque coopérateur, chaque mutualiste, chaque adhérent a une voix, un pouvoir de vote, égal aux autres, et non pas lié aux parts de capital qu'il détient. C'est la majorité qui élit les dirigeants et qui décide des grands choix.

- Une propriété qui n'est jamais individuelle. Au projet collectif où chacun dispose d'une partie égale du pouvoir correspond un principe de propriété collective. Le capital n'appartient pas à un seul individu, ni à des actionnaires lointains et inconnus. En effet dans les mutuelles, les coopératives, ce sont les sociétaires qui détiennent le capital sous forme de parts sociales. Ou bien ce sont les salariés coopérateurs, qui sont propriétaires de leur outil de travail comme dans les SCOP (Société Coopérative de Production)

1. L'Economie Sociale et Solidaire en Limousin une longue tradition

L'ESS existe depuis plus de 200 ans, avec dès 1789, la création des caisses de secours mutuel ou d'associations de production. En Limousin, le mutualisme, la coopération et le syndicalisme trouvent leurs racines dans l'histoire ouvrière. Dès 1821, les ouvriers porcelainiers fondent la première société de secours mutuel. Ensuite, entre 1848 et 1900 apparaissent des expériences solidaires : création en 1848 de l'« association fraternelle des maçons » par Martin Nadaud, création en 1844 à Boussac d'une exploitation agricole et d'une imprimerie «sociétaire » par Pierre Leroux, 1898 ouverture de la première pharmacie mutualiste de France, 1895 naissance de la CGT à Limoges, création de coopératives de consommations, d'associations ouvrières...

Le début du XXe siècle est marqué par l'institution de la loi du 1er juillet 1901 sur la liberté d'association. En 1902, on compte déjà 45 000 associations au niveau national. Puis, le secteur mutualiste et coopératif va se développer (mutuelles d'assurances MAIF, GMF...)

A partir de 1945, l'économie sociale va s'institutionnaliser (création de la sécurité sociale) et développer les coopératives bancaires qui financeront notamment le crédit au bâtiment.

Avec 27 000 salariés pour 3 000 établissements employeurs, l'ESS représente 12% de l'emploi en Limousin (contre 10% au niveau national). La hausse du nombre de salariés est de 20% entre 2003 et 2008, contre 8% pour le reste de l'économie limousine.

80% des salariés du secteur de l'ESS, travaillent dans des associations (ce qui représente 8% de l'emploi au niveau régional). Une des spécificités du Limousin réside dans la place importante occupée par les coopératives. Avec 2.3% de salariés, le Limousin occupe la 4^{ème} place au rang national. Une autre particularité est la place occupée par les fondations qui emploient autant de salariés que les mutuelles.

Bien que l'ensemble des secteurs d'activité soient représentés, l'ESS est avant tout une économie de services. Près de la moitié des salariés de l'ESS travaille dans l'action sociale, essentiellement composée d'associations et de fondations. Viennent ensuite les activités financières (coopératives bancaires, mutuelles d'assurance), l'enseignement, l'information et les services aux entreprises (groupements d'employeurs, associations intermédiaires et cabinets comptables sous forme associative), le commerce, la santé, l'industrie et la construction, le sport et les loisirs, l'agriculture et la sylviculture, la culture.

Autre constat : en Limousin, l'économie sociale et solidaire est une économie de proximité, très implantée sur des territoires à forte dominante rurale. Cela s'explique par le fait que c'est une économie née d'initiatives collectives, visant à créer des services pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits. Sur le Plateau de Millevaches notamment, l'ESS représente plus de 18% de l'emploi en Haute Corrèze et dans le sud Creuse.

2. L'ESS sur le Parc de Millevaches, une dynamique bien spécifique

Des données économiques sont présentées sur ce secteur dans l'annexe 2 dédiée à l'économie (Chapitre « Secteur tertiaire »).

A côté des structures historiquement ancrées dans les zones rurales, depuis une trentaine d'années, une nouvelle forme d'économie sociale et solidaire s'est développée sur le secteur de la Montagne Limousine, ayant fortement revitalisé le territoire. En effet, depuis les années 70, des générations successives de néo-ruraux, arrivées sur le plateau de Millevaches y ont porté et développé, des formes alternatives de production, de vie collective et de consommation. La rencontre entre ces nouveaux arrivants, la population et les élus locaux s'est avérée créatrice d'une nouvelle dynamique de développement local et d'accueil de nouveaux habitants.

Présenter cette dynamique particulière aurait requis un travail de diagnostic poussé, s'appuyant sur un travail d'enquêtes approfondi et sur les nombreux écrits qui depuis une quarantaine d'années analysent ce phénomène.

On peut cependant lister quelques-unes des caractéristiques de cette dynamique ayant donné cette identité forte à la Montagne Limousine, reconnue et médiatisée au niveau national. On ne compte plus en effet les nombreuses études, articles, magazines... qui se penchent sur les initiatives développées sur ce territoire, depuis une trentaine d'année :

- **L'accueil** : démarche portée fortement par certains élus du territoire depuis la fin des années 70 et qui a permis l'installation de nouveaux habitants. Ces personnes sont arrivées avec des idées et des besoins nouveaux, en particulier au niveau associatif, culturel ou encore scolaire. Une fois installées, elles ont à leur tour suscité des structures d'accueil ou d'aide à des projets d'installation, développé de nouvelles activités et été à l'initiative de la création de nouveaux services. Ces initiatives, soutenues par les élus locaux et en partie relayés par les pouvoirs publics comme le Conseil Régional ou plus récemment le Parc Naturel Régional, ont constitué un terreau favorable pour de nouvelles installations et activités.
- **Le dynamisme associatif** : sur la Montagne limousine, le nombre moyen d'associations - déclarées en tant qu'associations loi 1901- par habitant y est plus important que sur l'ensemble du territoire national. Une étude réalisée sur la période allant de 1986 à 2010 montre que les communes se situant à l'ouest de la Montagne limousine entre Royère-de-Vassivière (Creuse) et Saint-Merd-les-Oussines (Corrèze) présentent un dynamisme de création d'associations plus ancien et plus important, en corrélation avec la présence de néo-résidents. Ces communes se caractérisent par une forte proportion d'associations liées au développement local et économique, alors que dans les communes qualifiées de moins dynamiques, les associations concernent en très forte proportion les loisirs. La commune de Faux-la-Montagne par exemple, avec ses 366 habitants, compte en juillet 2012, 22 associations. A côté des associations classiques qu'on peut retrouver dans nombre de communes (Comité des fêtes, Club des aînés, Amis du sport...) on y compte, deux organes d'information (Télé Millevaches et le journal *IPNS*), 9 associations culturelles et des structures à caractère économique (La Navette, Atout Bois, Ambiance Bois, SCIC L'Arban, SCOP la Navette...).
- **Le travail autrement** : sur la Montagne Limousine, de nombreuses alternatives ont vu le jour pour transformer la relation au travail et au salariat, sur un modèle de fonctionnement coopératif : SAPO Ambiance Bois, SCIC l'ARBAN, GAEC Champs Libres, SCOP La Navette, association Travailler Autrement à Faux (TAF), Coopérative d'Activité et d'Emplois CESAM Oxalis... Nombre de ces structures appartiennent au Réseau REPAS (Réseau d'Echanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires) et accueillent des "compagnons" qui viennent non pour apprendre un métier mais découvrir et s'approprier les valeurs liées au travail coopératif.
- **Collaborer, coopérer, mutualiser** : une pratique bien ancrée sur la Montagne Limousine et qui s'est traduite entre autre par la création en 2001, du Pôle d'Accueil, d'Action et de Formation - le PAAF-devenu par la suite, le Réseau d'acteurs de la Montagne limousine. Un des objectifs de départ était de pouvoir capitaliser et mutualiser les savoir-faire et les moyens des différentes structures travaillant sur l'appui aux porteurs de projets. En 2005 cette structure a évolué et donné naissance à l'association De Fil En Réseaux qui regroupe aujourd'hui 13 structures du champ de l'économie sociale et solidaire, agissant dans différents domaines. Chacune de ces structures, s'engage avec ces spécificités, dans le développement local : agriculture, tourisme social, éco-construction, habitat, services à la personne, transition énergétique mobilité... Ensemble, elles s'impliquent dans une démarche d'accueil de nouveaux habitants et d'accompagnement de porteurs de projets. DFER est reconnu Pôle Territorial de Coopération Economique(PTCE). L'association a été soutenue à plusieurs reprises par la Fondation de France en réponse à des appels à projet nationaux et dans le cadre d'expérimentations territoriales. L'association démarre également un partenariat avec le Collectif Pouvoir d'agir.

- **Consommer, se loger, produire... autrement** : nombreuses sont les initiatives qui explorent une autre relation à la consommation, au « vivre ensemble » et à la manière « d'habiter le territoire » : ressourceries (3 sur la Montagne Limousine), commercialisation en circuits courts (11% des exploitations sur le territoire du Parc) , projets de relocalisation de l'économie et d'acquisition de foncier portés par les collectivités pour installer de jeunes agriculteurs, groupes de travail citoyens sur le logement ayant conduit à la création d'une SCIC intervenant dans les domaines de l'éco -construction, de l'habitat et de l'urbanisme durable, éco – quartier à Faux la Montagne, ateliers de cartographie populaire...

M2. Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Communes concernées par l'ESS : en bleu sur la carte

Secteur sanitaire et social :

25 structures

47 implantations sur 18 communes

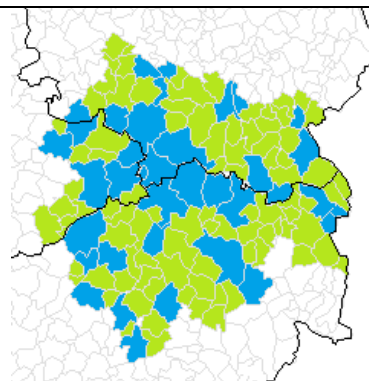
Vie associative :

46 associations sur 22 communes

5 antennes d'associations nationales

Entreprises : SCOP, SAPO et SCIC

6 entreprises sur 4 communes



1. Secteur sanitaire et social

Sites identifiés par le CREAHL (Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et Inadaptations du Limousin), sauf SSIAD et LVA

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

CMPP : Centre Médico-Psyco-Pédagogique

FHAH : Foyer d'Hébergement pour Adulte Handicapé

FVAH : Foyer de Vie pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

a. Structures publiques

CCAS

Bugeat : EHPAD "Bruyères et Genêts"

Et Public Hospit.

Bujaleuf : EHPAD

CCAS

Sornac : EHPAD "Jalouneix Bertroff"

Et Social Communal

Meymac : EHPAD Résidence "Chanterelle"

Et Public

Eymoutiers : EHPAD Résidence "La Pelaudine"

Et Social Communal

Treignac : EHPAD "Les mille sources"

Et Social Communal

Eygurande : EHPAD "Résidence du Parc"

b. Structures privées



1963

Agardom (Assoc d'aide à domicile d'Aubusson et ses environs)
Felletin : Services à la personne



1967

AGLF (Assoc)
puis **AVHC** (Association Vieillesse et Handicap de Chamberet)
Chamberet : EHPAD
Chamberet : MAS
Chamberet : FVAH
Chamberet : Entreprise adaptée "La Blandurette" (cidre)



1970

Association des Centres Educatifs de Haute Corrèze puis
ACEL (Association Association des Centres Educatifs du Limousin) puis **2006**
Fondation Jacques Chirac
Eygurande : Centre d'habitat de l'ESAT FHAH
Eygurande : FVAH "Les Myosotis"
La courtine : FVAH "Les Albizias"
Monestier Merlines : Entrep. adap. "Fromagerie de l'aire des Sully"
Peyrelevade : MAS
Peyrelevade : Centre d'accueil IME
Peyrelevade : Centre d'accueil Jeunes Handicapés
Saint setiers : MAS "Maison d'Hestia"
Sornac : FAM
Sornac : FVAH "Les Tamaris"
Sornac : FVAH "Résidence Le Lierre"
Sornac : ESAT "Ateliers de la Source"
Sornac : MAS "Les Tilleuls"
Sornac : Centre d'habitat FHAH



1970

Fondation Claude Pompidou
Treignac : Maison d'Enfants à Carcatère Social les Monédières



1980

Les ateliers du vallon (Assoc)
Eygurande : ESAT

ALSEA (Association Limousine Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte)
Soudaine Lavinadière : Centre Educatif Fermé des Monédières

APAJH
Gentioux-Pigerolles : FAM

EHPAD de Royère
Royère : EHPAD



ALEFPA (Assoc Laique pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie)
Royère de Vassivière : IME Pierre d'Aubusson
Felletin : SESSAD Pierre Louchet 3
Felletin : RME Sud Creusois
Felletin : IME L'échange - Denis Forestier



Fondation Caisse d'Epargne
Monteil au Vicomte : EHPAD Résidence "Clairfontaine"
Felletin : EHPAD Résidence "Jean Mazet"

EHPAD Ernest Coutaud (Assoc)
Peyrelevade : EHPAD

EHPAD Pierre Ferrand

Royère de Vassivière : EHPAD

ADPEP (Assoc Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public)

Meymac : CMPP

ARSSE

Eymoutiers : "Résidence Chassaing" FHAH

Eymoutiers : SAVS

Eymoutiers : SAVS "Les Porots"

SOS VIE

Saint Martial le Vieux : Centre d'accueil

Association des anciens du canton

Eymoutiers : Services à la personne

Association d'entraide du Plateau

Peyrelevade : Services à la personne

Association du Pays de Marche Auvergne

Crocq : Services à la personne

2. Vie associative

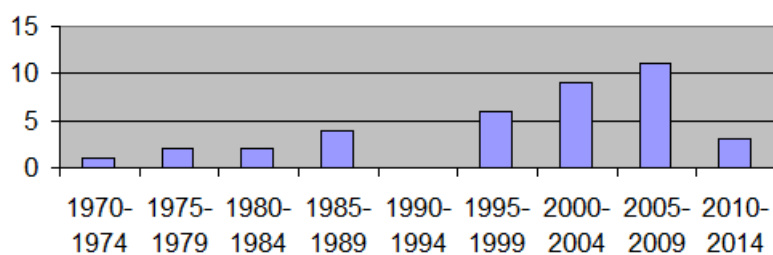


Figure 36 : Années de création des associations



1974

Les plateaux limousins

Royère de Vassivière : Tourisme, Culture, Animation enfance



1976

Fondation Marius Vazeilles

Meymac : Musée "Pierres et labeurs"

1979

Centre d'art contemporain Abbaye Saint André

Meymac : Culture



1983

Radio Vassivière

Royère de vassivière : Média

1986

Télémillévaches

Faux la Montagne : Média

1987
Centre International d'Art et du Paysage
Beaumont du Lac : Culture

1988
Compagnie manivelle et petits trous
Bujaleuf : Culture

1989
Pays sage
Flayat : Bistrots d'hiver, concerts

1995
Appelboom
Saint Setiers : Culture

1995
Espace Paul Rebeyrolle
Eymoutiers : Culture

1997
VASI JEUNES
Vidaillat : Animation jeunes, Accueil

1997-2012
Cigale
Felletin : Animation jeunes

1998
A la campagne
Chamberet : Culture

1998
Solidarité Millevaches
Bugeat : Aides à la personne, Accueil

1999
Maison de l'arbre et de la nature
Chamberet : Patrimoine

2000
Accueil Paysan Limousin
Eymoutiers : Accueil, Tourisme

2001
Contrechamps
Saint Julien le Petit : Accueil, Evènements culturels

2002
Journal IPNS
Faux la Montagne : Média

2002
Le monde allant vers
Eymoutiers : Ressourcerie

2002
Rencontres musicales de Nedde
Nedde : Culture





2002
Bâti et savoir-faire en Limousin
 Felletin : Patrimoine



2003
La poule noire
 Gentioux-Pigerolles : Animation enfance

2004
Emile a une vache
 Royère de Vassivière : culture



2005
Energies pour demain
 Peyrelevade : Communication sur l'énergie



2005
De fil en réseaux
 Faux la Montagne : Accueil, Animation du territoire



2005
Info Limousin
 Eymoutiers : Informatique, Média

2005
Pivoine
 Faux la Montagne : Formation, Education populaire



2006
Les p'tits bouts
 Sornac : Crèche parentale



2006
Quartier rouge
 Felletin : Evènements culturels



2007
Le Pain levé
 Gentioux-Pigerolles : Agri-culturel

2007
Ctrl-A
 Royère de Vassivière : Informatique, Formation

2008
2 oeufs dans une poêle
 Eymoutiers : Culture

2008
La biscuiterie du plateau
 Faux la Montagne : Pâtisserie

2008
Le champ des possibles
 Gentioux-Pigerolles

2009
Espace associatif Alain Fauriaux
 Flayat : Café associatif



2010
Court Circuit
 Felletin : Ressourcerie



2010
Auto école 23 pour tous
Royère de Vassivière : Insertion

2012
Nature sur un plateau
La Villedieu : Environnement



Les Môm'édiaires
Saint Augustin : Animation enfance

Tom Pousse
Faux la Montagne : Animation enfance

Association de sauvegarde du Vieux Crocq
Crocq : Culture

Compagnie l'Unijambiste
Saint Quentin la Chabanne : Culture



Contes en Creuse
Royère de Vassivière : Culture

Banque de mob 23
Royère de Vassivière : Insertion

Bureau des accompagnateurs de la Montagne Limousine
Faux la Montagne : Tourisme

Auto Ecole 23 pour tous
Royère de Vassivière : Insertion

Antennes locales d'associations nationales



FOL
Eymoutiers : Animation enfance



Villages Vacances Familles
Nedde : Tourisme
Eygurande : Tourisme



CAP FRANCE
Chamberet : Tourisme "Les Roches de Scoeux"



1996
Terre de Liens
Saint Julien le Petit : Ferme "Champs libres"
Soubrebost

3. Entreprises : SCOP, SAPO et SCIC

1987

La Chéridoine (SCOP)

Saint Angel : Théâtre

1988

Ambiance Bois (SAPO)

Faux la Montagne : Transformation de bois



**CESAM
OXALIS**
coopérative d'entrepreneur-e-s

2006

CESAM réseau OXALIS (SCOP)

Eymoutiers : Coopérative d'entrepreneurs



la navette

2007

La navette (SCOP)

Faux la Montagne : Agence de communication



L'ARBAN

2008

APEHPM (Asooc) puis 2011 **ARBAN** (SCIC)

Faux la Montagne



2008

Scop des Ateliers (Scop)

Felletin : Bâtiment

Sans oublier : 2 SARL qui fonctionnent en mode coopératif

2003

L'atelier (SARL en fonctionnement coopératif)

Royère de Vassivière : multi services

Le Magasin Général (SARL en fonctionnement coopératif)

Tarnac : multi services

N. ENERGIE

L'énergie désigne une capacité à agir : mettre en mouvement, chauffer, éclairer, sonoriser, transmettre une information, etc. De la production à la consommation, les activités de la filière énergie ont des retombées sur l'environnement, comme sur la santé humaine. Ce constat est valable pour toutes les ressources énergétiques, qu'elles soient d'origine fossile, renouvelable ou nucléaire. Aujourd'hui, cela se comptabilise en gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère.

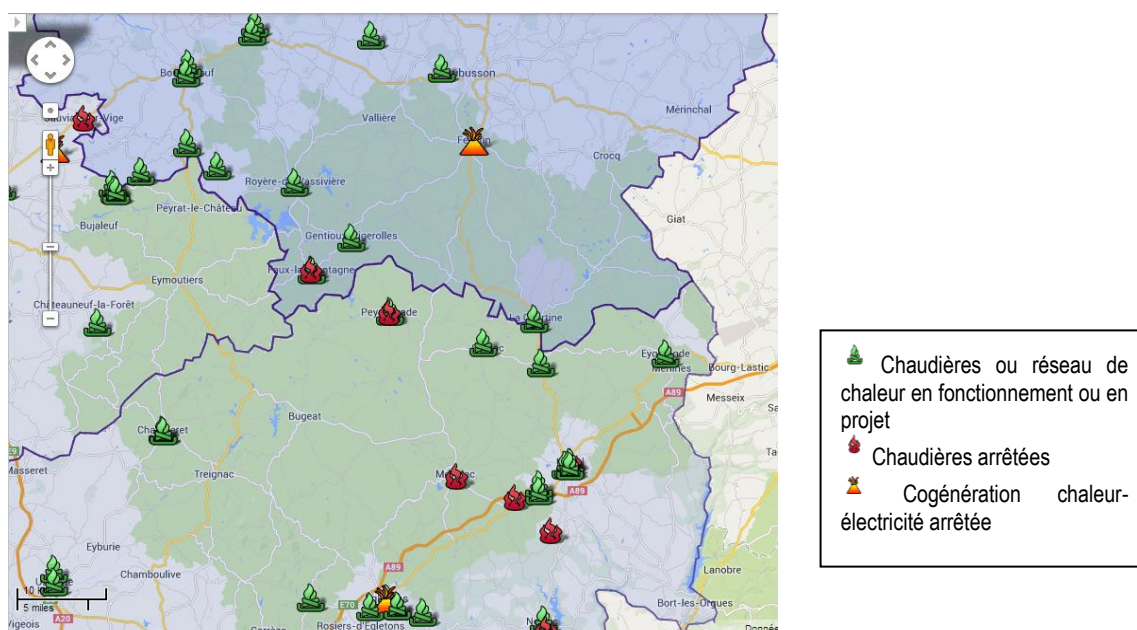
La question des émissions de gaz à effet de serre est traitée en annexe 3 « Carbone ».

N1. Les sources d'énergies renouvelables

L'énergie a trois usages principaux dans nos modes de vie actuels : satisfaire nos besoins notamment pour se déplacer, se chauffer et utiliser l'électricité. La production d'énergie est assujettie à l'exploitation de différentes ressources. Celles-ci peuvent être fossiles, c'est le cas du gaz, du pétrole ou encore du charbon. Elles sont épuisables, on parle donc d'énergie de stock. On trouve aussi l'énergie nucléaire avec l'utilisation de l'uranium qui est également une énergie de stock. Enfin, les ressources peuvent être renouvelables, c'est le cas de l'eau, du vent, du bois dans le cadre d'une gestion concertée, etc. Le Parc dispose des différentes sources renouvelables sur son territoire, cette partie fera donc l'état des lieux des différentes filières identifiées plus généralement comme présentes ou potentielles en Limousin par le Schéma Régional Climat Air Energie du Limousin.

1. Le bois-énergie

Le territoire du Plateau de Millevaches dispose d'une importante ressource forestière. En effet, le taux de boisement s'élève à 54% de la superficie totale du PNR (ancien périmètre). Celle-ci est surtout tournée vers l'exportation. Toutefois, on notera que le chauffage au bois tient une place importante en Limousin et sur le territoire du Parc également : de l'ordre de 31% d'après l'Etude Energétique Territoriale (EET) réalisée de 2011. Une part de ce pourcentage est une estimation de la consommation de bois buche par les particuliers. Le reste est lié à l'émergence de chaudières à bois. La carte ci-dessous présente les projets réalisés, à venir ou arrêtés sur le territoire du PNRML.



La consommation de bois sur le territoire est déjà de l'ordre de 130.000 MWh/an

La récolte de bois, destinées aux différents usages, correspond à un pouvoir calorifique de 2.326.000 MWh/an à comparer aux 550.000 MWh nécessaires annuellement pour le chauffage des bâtiments dans le résidentiel et le tertiaire.

Cela signifie que le gisement de bois peut largement suffire à couvrir les besoins de chauffage, sans nécessairement améliorer la qualité thermique des bâtiments, mais en faisant concurrence à des filières plus intéressantes en terme de prise en compte globale de l'environnement

- bois de trituration : durée plus longue de l'usage du bois avant valorisation énergétique finale

- bois d'œuvre : même remarque que ci-dessus, et économie d'énergie fossile dans les matières minérales (ciment) évitées

En conséquence, le territoire veille à ce que la dimension « énergie » du bois, soit prise en compte de façon coordonnée avec les dimensions « bois d'œuvre » et « bois d'industrie » dans la stratégie liée à la forêt et à la transformation du bois (logique « BOBIBE », voir la partie « P Forêt »).

Dans la stratégie liée à l'énergie, la priorité est donnée à l'amélioration du bâti permettant de diminuer la demande en combustible : fioul, gaz ou bois. Pour le choix du combustible, la priorité est donnée au bois-énergie.»

2. La méthanisation

Ce mode de production est peu exploité de manière générale en Limousin. Toutefois dans le cadre du SRCAE, une étude du potentiel méthanisable en fonction des différents producteurs de déchets a été réalisée. Un bassin a été identifié à Egletons (entre 700 000 et 900 000 m³ de méthane soit de 6 600 à 8 500 MW de biogaz) par exemple.

Dans le cadre du dispositif Action Climat, un appel à projet régional pour la méthanisation à la ferme a été lancé en 2011 et a obtenu 62 candidatures. Autrement dit, il existe un réel potentiel de méthanisation sur le territoire régional.

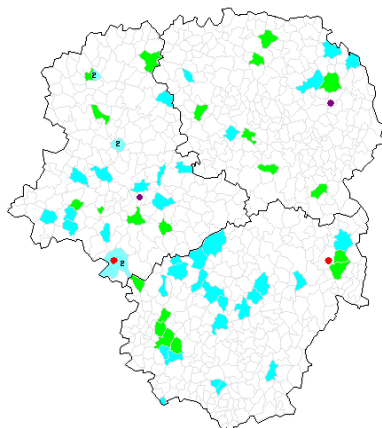


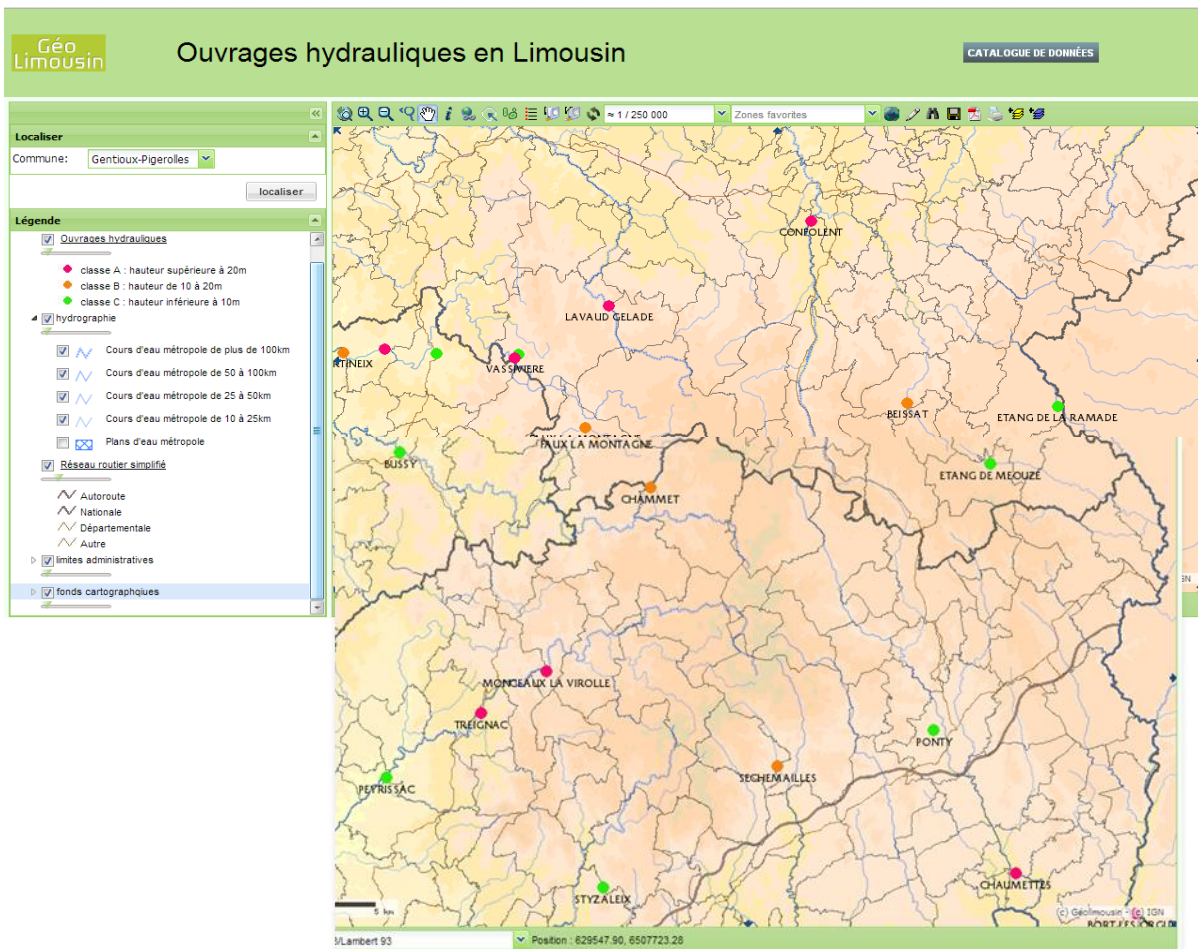
Figure 38 : Répartition des candidats à l'AAP régional sur la méthanisation à la ferme

Source : <http://limousin.ademe.fr/notre-offre/agriculture/aides-ademe/aap-methanisation-la-ferme>

Au niveau local, des projets émergent par ailleurs sur le territoire (projet de méthaniseur du GAEC Chatoux-Pichon en 2013). Les installations pour la méthanisation ont un coût important difficile à absorber pour de petits agriculteurs par exemple. Les AAP sont une solution pour favoriser l'émergence de projet, mais là encore, un dossier est lourd à assumer.

3. La ressource en eau

Comme on a pu le constater au travers de la partie précédente, l'eau est omniprésente sur le territoire, cependant il faut craindre avec le changement climatique des difficultés futures pour remplir les réserves d'eau nécessaires à la production. Aujourd'hui, elle est exploitée par de multiples acteurs avec de multiples objectifs, dont la production d'énergie (376.2 GWh en 2010).



Source : http://carto.geolimousin.fr/1/ouvrages_hydrauliques.map

Figure 39 : Carte des barrages hydrauliques sur le PNRL

Dans le cadre du SRCAE, les objectifs autour de ce type de production sont en premier lieu l'optimisation, puis la création d'unités de production conformes à la protection des milieux aquatiques, et, enfin le maintien du bon état écologique des cours d'eau. Une veille est nécessaire quant à la pertinence de nouvelles installations (en articulation avec les acteurs de l'eau) et sur un suivi de la qualité écologique des cours d'eau.

http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=180 données sur les barrages en Limousin + SRCAE présente des chiffres de production à l'échelle de la Région

En pratique, avec 376.200 MWh/an, la production électrique d'origine hydraulique peut être considérée comme tout à fait suffisante. Un développement de micro-centrales n'augmentera ce chiffre qu'à la marge. Le développement de la production électrique est à rechercher du côté de l'éolien et du photovoltaïque.

4. La ressource en vent

Dans le cadre du schéma régional éolien (SRE), la Région Limousin a identifié les zones avec des ressources en vent supérieures à 5km/h en 2006. Lors de la révision de ce schéma, la Région a constaté que des projets de parcs avaient émergé dans des périmètres non-retenus par le schéma de 2006, mais qui présentaient, après étude, un potentiel de ressources suffisant. Le schéma régional éolien adopté en 2013 élargit donc les zones favorables. Il a de plus un caractère prescriptif : il ne sera pas autorisé d'implanter un parc dans les zones défavorables.

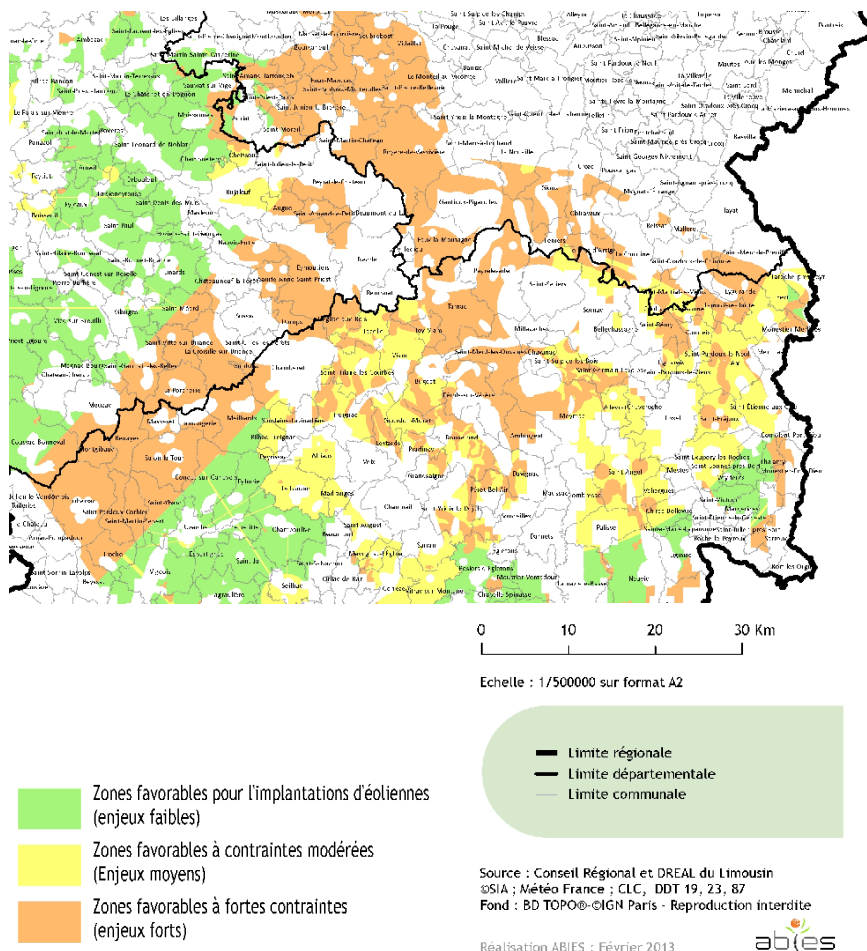


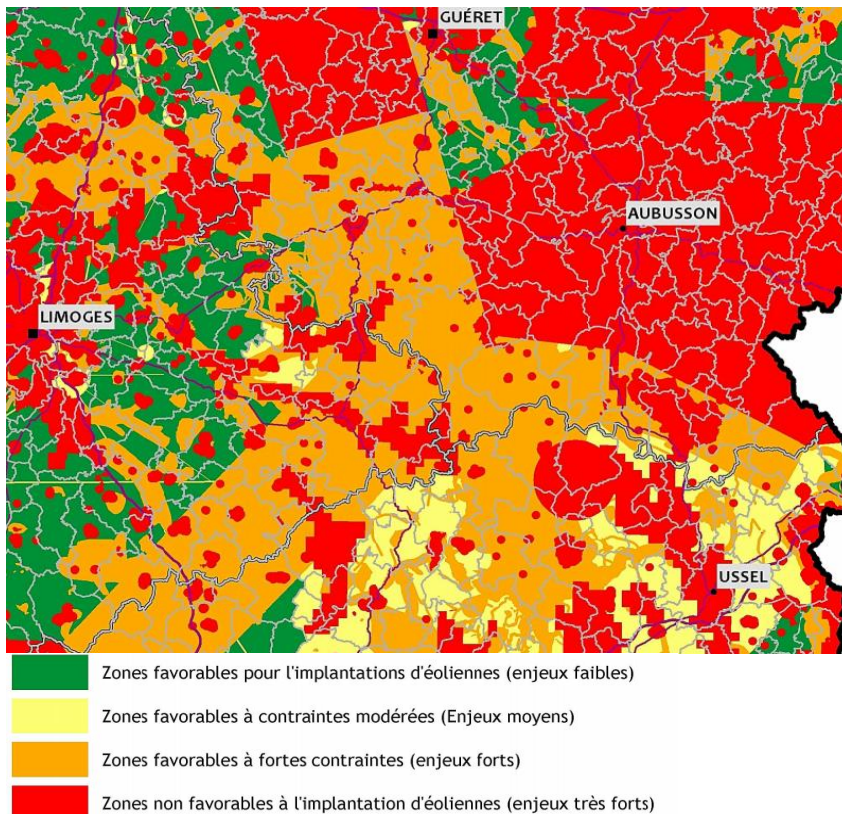
Figure 40 : Schéma Régional Eolien sur le PNRL

Source : http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SCHEMA_LIMOUSIN_A2_Zones_favorables_echelle_500000_noms_A2_26fev2013_.pdf

Sur le territoire du PNR, un parc éolien de 6 éoliennes est actuellement en exploitation sur la commune de Peyrelevede (19.000 MWh en 2010). Plusieurs projets sont en cours d'étude sur le territoire et le PNRL apporte son avis au cas par cas car chaque projet est différent. L'avis du PNR est sollicité par la DREAL sur ces projets, et le PNRL se prononce en lien avec la cohérence environnementale, paysagère et énergétique du projet qui lui est présenté.

Il serait pertinent que le PNRL puisse être un interlocuteur amont des projets. Il est aujourd'hui sollicité en ce sens mais n'est pas doté d'une organisation qui lui permette de suivre les projets émergents (un interlocuteur identifié qui assure la transversalité, une grille de critères d'évaluation des projets). Il faut aussi noter qu'en la matière, les porteurs de projets sont généralement des sociétés et non des acteurs locaux, il serait intéressant que le PNRL se positionne pour réintégrer dans ses projets une dimension locale et une appropriation de la question de la production et de la consommation de l'énergie, en exhortant l'instauration d'une démarche participative (éoliennes citoyennes par exemple).

Pour rappel, le SRCAE tend à fixer des objectifs ambitieux de développement de la filière en Limousin : 600MW en 2020 et 1.500MW en 2030 ce qui correspond à 60 et 150 parcs éoliens en Limousin de la taille de celui de Peyrelevede.



Rappelons enfin que la puissance maximale des installations éoliennes ne devra pas dépasser 50 MW sur la ZPS du Plateau de Millevaches.

5. Le solaire (thermique ou photovoltaïque)

Il est difficile d'établir un état des lieux de cette filière circonscrit au territoire du PNRML. Ce qu'il faut noter c'est que le SCRAE Limousin encourage fortement le développement du solaire thermique, ainsi que du photovoltaïque en toiture (pour le photovoltaïque au sol, il préconise l'absence de concurrence avec des terres utilisables pour l'agriculture). L'ensoleillement de la région est favorable à un développement de ces deux filières. En termes de potentiel, le SCRAE cite un potentiel photovoltaïque de 2 526MWh en Limousin, ainsi qu'un peu plus de 9 000 MWh à l'horizon 2020 pour le thermique.

Simulation du « productible » photovoltaïque

2.000 exploitations agricoles

500 m² par exploitation

Production : 100kWh/m²*an

Productible : 100.000 MWh/an soit le quart de la production hydraulique

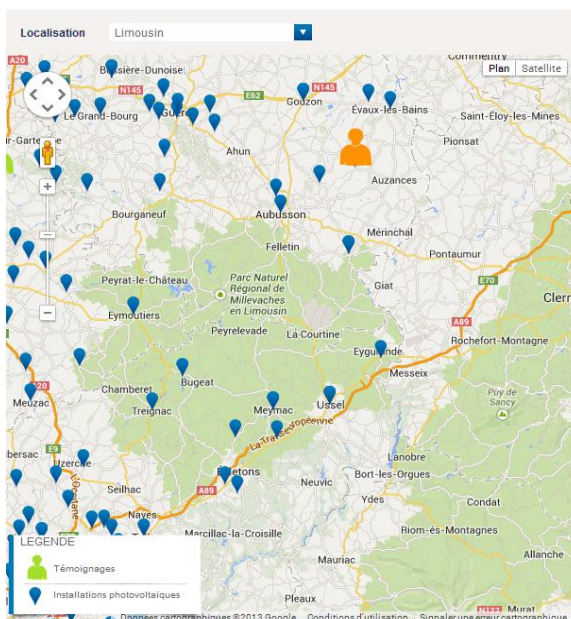


Figure 41 : Installations solaires photovoltaïques EDF ENR sur le PNRML

6. La géothermie

Le SRCAE décrit le potentiel comme faible mais intéressant pour les gros établissements tertiaires ou les particuliers. Il faut aussi noter l'importance de la géothermie. L'installation de pompes à chaleur verticales sur le territoire a permis la production de 1,5 GWh de chaleur.

N2. Consommations énergétiques

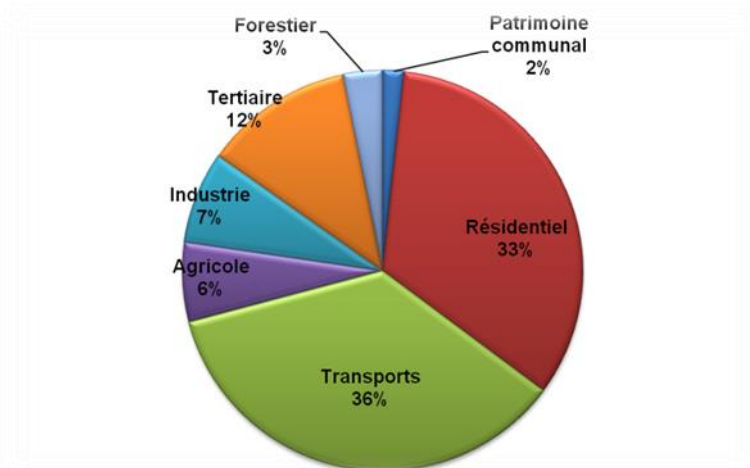
1. Répartition des consommations par secteurs

La présente partie constitue la synthèse de l'Etude Energétique Territoriale de 2011 (données 2010), qui est la réactualisation de l'EET de 2005 et constitue la première phase à l'instauration d'un Plan Climat Energie Territorial à l'échelle du PNRML.

Les consommations s'élèvent à 100 000 tonnes équivalent pétrole (tep) soit près de 1 225 Gigawatt-heures Energie Finale (GWh_{EF}) soit 1 225 000 000 kWh (un Français consomme environ 8 000 kWh_{EF}/an en électricité seulement).

La consommation d'énergie en région Limousin s'élève à 21,2 TWh en 2009 ainsi le Parc de Millevaches participe à hauteur de 5,8% des consommations régionales, toutes énergies confondues, pour 5% de la population et 19% de la superficie de la région.

Le secteur le plus consommateur est sans aucun doute les transports. Cette conclusion est tout à fait logique étant donné la place prédominante de la voiture individuelle sur un territoire peu développé en transport en commun reflétant son caractère rural, suivi de près par le secteur résidentiel.



La question de la précarité énergétique

Le coût de l'énergie étant influencé directement par des cours mondiaux, qui régulent l'équilibre entre l'offre et une demande sans cesse croissante, le territoire du Parc va devoir faire face à une augmentation du coût de l'énergie pour une population contrainte à son utilisation importante pour ses déplacements et son chauffage.

En dessous d'un certain niveau de revenu se développera une situation de précarité énergétique. Nous n'avons pas de données précises sur le sujet mais il est certain qu'une partie non négligeable du territoire est déjà dans cette situation.

N3. Bilans énergétiques

1. Bilan thermique

a. Chauffage

Il s'agit ici d'observer le bilan de la chaleur consommée et de la chaleur produite par le territoire (sous forme de chaleur, qui est nécessairement consommée localement, et de combustible, qui peut être exporté)

Suivant le calcul utilisé, le bilan est positif ou négatif.

Calcul au premier niveau : on ne prend en compte que le bois valorisé localement

	Consommation Energie (MWh/an)	Production Chaleur Renouvelable (MWh/an)
Energie fossile : Chauffage	670.000	
Bois Energie Valorisé localement	130.000	130.000
Totaux	800.000	130.000

Le bilan est négatif : - 670.000 Mwh/an

Une substitution complète des combustibles fossiles nécessaires au chauffage permettrait d'atteindre un bilan équilibré.

Calcul au deuxième niveau - principe de l'oxydation immédiate :

En pratique, tout le bois exporté est susceptible en fin de vie d'être substitué à un combustible fossile. Dans cet esprit, on peut prendre en compte la production de chaleur renouvelable correspondant à l'ensemble de la récolte de bois. Cette méthode correspond à celle de la prise en compte de la récolte des bois dans les bilans d'émissions brutes de CO₂ (principe de l'oxydation immédiate bien que la valorisation énergétique n'intervienne qu'en fin de vie).

	Consommation Energie (MWh/an)	Production Chaleur Renouvelable (MWh/an)
Energie fossile : Chauffage	670.000	
Récolte de bois	130.000	2.326.000
Totaux	800.000	2.326.000

Le bilan est dans ce cas largement positif : +1.526.000 MWh/an

Cette approche du calcul présente l'avantage de ne pas induire de concurrence entre Bois Energie et Bois d'œuvre, en raison d'un objectif énergétique, et de laisser en conséquence les gestionnaires de la forêt optimiser les usages qui sont faits du massif forestier.

b. Transport

La substitution des carburants nécessaires au transport par une source renouvelable produite sur le Parc n'est pas envisageable pour l'instant. En conséquence, le bilan sera toujours défavorable. Actuellement il est de : - 555.000 MWh/an (soit environ 20.000kms par an et par habitant). Ce bilan ne peut être amélioré que par une meilleure organisation des transports.

c. Au global

L'excédent de chaleur renouvelable mise sur le marché par l'exportation de bois (1.526.000 MWh/an) compense largement la consommation de carburants dans les transports (555.000 MWh/an).

2. Bilan électrique

Il s'agit ici d'observer le bilan de l'électricité consommée et de l'électricité produite par le territoire. Dans le contexte actuel du réseau électrique et de l'échelle de tarifs, il n'y a pas de relation entre la production locale et la consommation locale.

	Consommation Energie finale	Consommation Energie primaire (facteur 2,58)		Production
	MWh/an	MWh/an		MWh/an
Résidentiel	140.000		Hydraulique	376.200
Industrie et tertiaire	376.000		Eolien	19.000
			Photovoltaïque	18.000
Total	516.000	1.331.000	Total	413.000

Le bilan (énergie primaire) est négatif : - 918.000 MWhprim/an

C'est à dire que pour équilibrer le bilan, il faudrait produire 3 fois plus d'électricité qu'actuellement. Cet enjeu semble trop lourd pour devenir un objectif.

Toutefois, la production photovoltaïque devrait se développer dans les prochaines années sur le territoire est améliorer en conséquence le bilan, et le développement de l'électricité d'origine non thermique (éolien, hydraulique, PV) à l'extérieur du territoire réduira à terme le rapport entre énergie primaire et finale, ce qui améliorera également le bilan du territoire.

En conclusion, il faut garder en mémoire que :

- l'économie d'un kWh électrique du réseau est 2,58 fois plus efficace pour le bilan du territoire que la production d'un kWh supplémentaire.
- La production locale d'électricité reste un atout économique important pour le producteur, qu'il soit individuel ou collectif, car elle peut constituer pour lui, d'une part une recette intéressante dès le court terme, d'autre part une possibilité d'auto-consommation à moyen terme. Une étude a été menée dans ce registre sur 2 communes du Parc : Peyrelevade et Feniers.

3. Bilan énergétique global, en énergie primaire

	Consommation Energie primaire		Production Niveau 1	Production Niveau 2 « Oxydation immédiate »
	MWh/an		MWh/an	MWh/an
Transport	555.000			
Chauffage	800.000	Bois	130.000	2.326.000
Electricité	1.331.000	Electricité	413.000	413.000
Total	2.686.000	Total	543.000	2.739.000

En prenant en compte la réalité de la production de bois réalisée sur le territoire de Millevaches, le bilan global est positif : + 53.000 MWh/an.

En intégrant cette réalité, on évite une concurrence contre-productive d'objectifs entre la production de bois d'œuvre et la valorisation énergétique du bois.

En conséquence, l'objectif de tendre vers un territoire « à énergie positive » d'un point de vue uniquement énergétique ne constitue pas une motivation justifiée pour ce territoire.

4. Bilan économique

Avec 140 M€/an, la facture énergétique pour le chauffage et le transport pèse comme le tiers du total des dépenses totales du territoire.

La recette réalisée sur la vente d'électricité ne dépasse pas actuellement 27 M€ et celle de bois sur pied 20M€. Même si le développement de la production électrique et de la récolte de bois permettait de doubler ces chiffres, le compte n'y serait pas. Il y a en conséquence un enjeu à souhaiter atteindre, d'un point de vue économique, l'objectif d'un « Territoire à Energie POSitive ».

La raison de cet équilibre difficile à atteindre est à chercher dans la différence entre la valeur des ressources vendues (hydraulique et bois) et celle des ressources achetées (carburants et combustibles fossiles, électricité de réseau).

Cet objectif « TEPOS » nécessitera :

- une réduction drastique des consommations d'énergies fossiles dans le chauffage
- une réduction significative des consommations dans le transport
- un développement de la production de ressources renouvelables, électricité et bois, dont la recette reste davantage sur le territoire

5. Bilan alimentaire

L'énergie solaire reçue par les forêts du territoire sert à une production de bois, exporté pour une grande partie, qui peut être compté en énergie renouvelable.

De la même façon, l'énergie solaire reçue par les sols agricoles sert à une production alimentaire, exportée également pour une grande partie, que l'on peut comparer aux besoins alimentaires du territoire.

Il s'agit ici d'observer le bilan entre l'alimentation consommée et l'alimentation produite.

Consommations du territoire

Céréales, sucres ... : 37.449.000 millions calories/an, soit 43.500 MWh/an

Protéines animales : 300 tonnes/an

Protéines végétales : 430 tonnes/an

Calcium : non étudié

Production du territoire de Millevaches

Céréales, sucre (miel)... : négligeable

Protéines animales : 1.100 tonnes par an

Protéines végétales : négligeable

Calcium : négligeable

Le bilan est favorable pour les protéines animales, défavorable pour les trois autres familles de produits alimentaires.

A noter toutefois que le besoin calorique (43.500 MWh/an) est bien inférieur à la capacité théorique de production du territoire. Ce besoin correspond à l'équivalent de 10.700 tonnes de farine de sarrasin, qui nécessiterait une mise en culture entre 10.000 et 20.000 hectares

Remarques sur la concurrence entre énergie, alimentation, espaces naturels et paysage

Les trois activités de production énergétique, alimentaire ou de gestion de la biodiversité en espaces naturels s'exercent globalement sur le même territoire.

Il s'agit ici d'observer dans quelles conditions le développement de l'offre énergétique, principale activité susceptible d'être motivée par une augmentation forte de la demande, peut perturber le développement de l'une des autres.

Dans les situations d'incidence « possible », voir au cas par cas.

Augmentation de la demande en bois de chauffage

Une telle augmentation peut avoir pour conséquence :

- amélioration de l'exploitation en forêt : pas d'incidence sur les autres activités
- installation de production de biomasse à courte rotation : incidence négative possible sur la place de l'élevage et les paysages
- augmentation de la valorisation des haies bocagères : plutôt positif pour les autres activités, sous réserve de conservation du système de haies

Augmentation de la demande électrique

Une telle augmentation peut avoir pour conséquence :

- éolien : incidence possible sur le paysage
- grande hydraulique : pas de projets envisageables
- petite hydraulique : incidence négative possible sur le fil de l'eau
- photovoltaïque en toiture : pas d'incidence sur les autres activités
- photovoltaïque en terre arable : incidence négative certaine sur la production de protéines animales ou végétales
- photovoltaïque en terre non arable : incidence négative possible sur la production de protéines animales ou la gestion de la biodiversité

N4. Le Plan Climat Energie Territorial comme outil stratégique pour le territoire

Depuis 2004, le PNR a amorcé un travail autour des questions de l'énergie et du climat. Ce travail s'est traduit par une Etude Energétique Territoriale réalisée en 2005 et réactualisée en 2011. Dans sa dernière version l'EET a abouti sur le Plan Climat Energie Territorial du PNR. Celui-ci doit apporter une gestion stratégique des enjeux énergétiques et climatiques sur le territoire du PNR.

La dite loi Grenelle II du 12 juillet 2010, a posé l'obligation pour chaque collectivité composée de plus de 50 000 habitants de réaliser un PCET avant le 31 janvier 2012. N'étant pas lié par cette disposition, le PNR souhaite néanmoins contribuer à cette réflexion nationale sur les émissions de gaz à effet de serre pour tout ou partie responsables du changement climatique.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du PCET portent sur :

- ⇒ L'adaptation au changement climatique,
- ⇒ Des programmes d'actions, pour le moment annuels
- ⇒ Un suivi et une évaluation des résultats.

La phase 1 de la concertation s'est déroulée en 2012 avec les élus du territoire pour définir les enjeux. Et en 2013, la phase 2 de la concertation a permis de lancer un premier plan d'actions.

Rappelons les objectifs du PCET du PNR de Millevalches en Limousin :

Le Parc poursuit l'ambition d'atteindre des objectifs que se fixe le PCET dont le premier est la connaissance de sa « carte d'identité énergétique », décliner les grandes orientations aux horizons 2020 et 2050 du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), de s'adapter au changement climatique et de prendre en considération la problématique de l'épuisement des énergies fossiles, des matières premières qui provoquent une hausse des prix de l'énergie (même de l'électricité) responsable en partie de la précarité énergétique et de la vulnérabilité du territoire.

De plus, le but final du PCET est bien de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui s'inscrit dans les objectifs européens avec les 3x20% à atteindre d'ici 2020 :

- ⇒ 20% la part d'énergies renouvelables produites dans la consommation finale d'énergie ;
- ⇒ 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- ⇒ 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Et, la France s'est engagée à respecter l'application du « facteur 4 » d'ici à 2050 (réduction des émissions de GES de moitié par rapport à 1990).

Enfin les 3 enjeux du PCET du PNR peuvent se résumer de la manière suivante :

- Enjeu climatique : les actions se porteront sur les pratiques et comportements
- Enjeu énergétique : les axes de manœuvres seront axés sur la demande en énergie, la consommation et la production
- Enjeu local : saisir l'opportunité d'être un territoire Parc Naturel Régional où les expérimentations et innovations sont sa force

1. Agir sur les déplacements et les logements pour les habitants et les actifs du territoire

Les principaux postes de consommation d'énergie et d'émissions de GES ont été identifiés comme étant ceux des déplacements et du résidentiel (autrement dit le chauffage à 65% d'après l'EET 2011). C'est pour cette raison que les premières actions du PCET se concentrent sur ces secteurs.

Une étude sur la *Mobilité durable en milieu rural* a été menée dans le cadre d'un appel à projet régional porté par le dispositif Action Climat. Cette étude a vocation à déboucher sur des actions concrètes et ciblées. (voir la partie N « Urbanisme mobilité et NTIC »).

Une seconde action porte sur l'isolation des toitures (30% des déperditions d'énergie en moyenne) à destination des particuliers. Sur un territoire test il s'agira de rénover des toitures en éco-matériaux, dans le cadre d'un groupement de commande et de chantiers participatifs si possible.

2. L'information et la sensibilisation

Le PNRML organise chaque année divers évènements à l'attention des élus, des agents du Parc ou des habitants (toutes tranches d'âge). Parmi ceux-ci on compte les classe Parc énergie, la soirée du Jour de la Nuit, les sessions Mille Economies d'Énergie, etc. L'objectif est de sensibiliser les gens aux questions de l'énergie et du climat, et d'amener des discussions autour des enjeux actuels.

3. Les communes exemplaires : le Conseil en Énergie Partagé

Dans le cadre du PCET, ce service existant du PNRML a été développé et fait l'objet d'un poste.

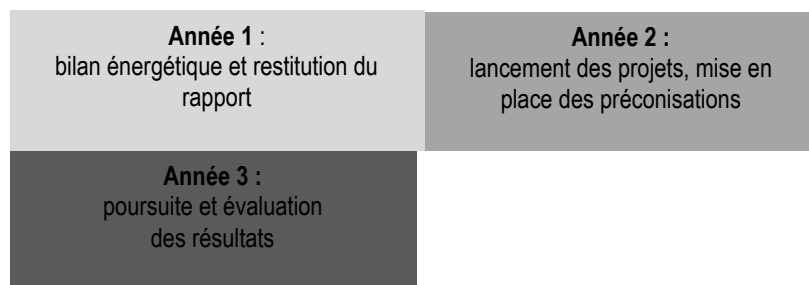
Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est le service de conseil en énergie, mis en place par l'ADEME, est destiné aux petites collectivités qui n'ont pas l'ingénierie spécifique en interne. Un conseiller est mis au service de la collectivité pour réaliser le suivi des consommations d'énergie des 3 dernières années et faire des propositions d'actions afin de réaliser des économies d'énergie et ainsi faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Depuis fin 2010, le Parc s'est doté d'un service de Conseil en Énergie Partagé dans le but d'accompagner les collectivités dans leur maîtrise de l'énergie.

13 communes sont aujourd'hui adhérentes sur les trois départements : St-Augustin, Croze, Flayat, St-Julien-le-Petit, La Croisille-sur-Briance, Le Lonzac, Peyrelevade, Lamazière-Haute, Faux-la-Montagne, Crocq, Gentioux-Pigerolles, Saint-Martial-le-Vieux et Saint-Marc-à-Loubaud.

Le CEP en détail fonctionne de la manière suivante :

L'étude porte sur une analyse des factures énergétiques, des 3 dernières années, de tous les secteurs énergivores (bâtiments, éclairage public, centres techniques et véhicules), ainsi que sur les visites des lieux. Pour cela, la commune doit fournir les factures des 3 dernières années, les plans des bâtiments, et un peu de temps pour accompagner le conseiller sur les visites. Après analyse, des préconisations (avec un investissement nul ou quasi-nul, faible investissement ou gros projets) sont proposées afin de définir le programme énergétique de la collectivité dans lequel elle sera aidée par le suivi du service CEP. Un travail de sensibilisation peut-être mis en place pour élus et habitants de la commune.



Pour adhérer au service une convention de 3 ans est signée entre le PNR et la collectivité pour un coût d'adhésion pour les communes de (0.30€/hab+50€) / an.

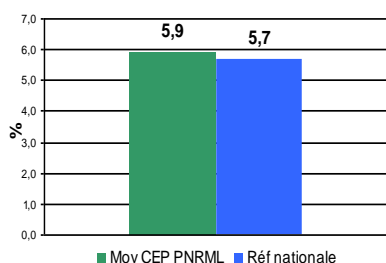
Les avantages du Conseil en Energie Partagé reconnus sont :

- suivi d'une politique énergétique maîtrisée,
- accompagnement sur le long terme, réseau national (formation du conseiller),
- conseil objectif et indépendant,
- plan d'actions personnalisé,
- expertise à coûts faibles compensée par les économies réalisées,
- réduction des émissions de CO₂ et participation à la lutte contre le changement climatique.

Quelques chiffres du PNR de Millevaches en Limousin

Etude réalisée sur les 7 communes dont le bilan énergétique a été restitué.

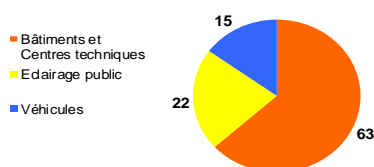
Part de l'énergie dans le budget



→ Part de l'énergie dans le budget communal non négligeable

→ Bâtiments et centres techniques, premier secteur consommateur d'énergie

Répartition des consommations par secteur en % - Moyenne CEP PNRML



N5. Les acteurs œuvrant en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR

1. Les grands objectifs

Au niveau européen a été promu l'objectif du 3x20, à savoir : réduire de 20% les consommations d'énergie, réduire de 20% les émissions de GES et augmenter de 20% la part des EnR dans le mix énergétique, le tout à l'horizon 2020. Au niveau national, la France s'est donné l'objectif du facteur 4, soit diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050, via le Grenelle de l'environnement, elle a imposé les SRCAE pour les Régions, et les PCET pour toutes collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, et elle a lancé un débat sur la transition énergétique en 2013.

La Région Limousin dans son SRCAE s'est fixé, en lien avec ces objectifs une réduction de 25% des consommations énergétiques, une réduction de 17% des émissions de GES pour 2020 et 41% pour 2050, une augmentation de 55% de la part des EnR dans le mix énergétique.

2. Les acteurs

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est au niveau local un soutien important sur la question énergétique, tout d'abord au point de vue technique et conseil, puis au plan des financements.

La Région Limousin, ainsi que les Départements sont porteurs eux-mêmes de PCET, dans le cadre de leurs propres objectifs, différents partenariats sont possibles.

Les Pays et autres territoires de projets, ainsi que les communautés de communes ont souvent des compétences en matière environnementale. En ce sens, ils peuvent intervenir sur les enjeux de l'énergie et du climat (il faut rappeler que les PCET peuvent constituer le volet énergie d'un Agenda 21).

Certaines associations ont fait de l'énergie leur cœur d'activité. Par exemple, Energies pour Demain porte aujourd'hui l'Espace Info Energie pour les particuliers à l'échelle du PNRML.

Liste des chaufferies bois du PNRML



Chaudière bois de M Boucherle bourg, 87460 CHEISSOUX

Updated Oct 2, 2012

Chaudière bois de M Boucherle bourg, 87460 CHEISSOUX - 60 kw 27 t PF

Chaudière industrielle MENUCELLI Thierry Cheissoux

Updated Oct 2, 2012

Chaudière industrielle MENUCELLI Thierry Cheissoux - 30 kW- 2 tep/an

Réseau avec chaufferie bois commune de Chamberet-

Updated Oct 2, 2012

A venir Réseau avec chaufferie bois commune de Chamberet- mairie, école, cantine, M.A.S, centre de secours : 2 chaudières bois 150 + 350 kW soit 500 kW - 398 t/an PF - 1270 ml de réseau

Réseau de chaleur Bois Commune de GentiouxPigerolles

Updated Oct 2, 2012

Réseau de chaleur Bois Commune de GentiouxPigerolles- bâtiments communaux, foyer pour personnes âgées, particuliers, maison de retraite - 2 chaudières bois (850 +350 kW) soit 1200 kW - 48 t/an PF - 1294 ml

Réseau Chaleur bois Commune de Pontarion

Updated Oct 2, 2012

Réseau Chaleur bois Commune de Pontarion - 50 kW - XXX t/an PF - 45 ml

Réseau de chaleur Pontarion ville SDEC

Updated Oct 2, 2012

Réseau de chaleur Pontarion ville SDEC - 80 kW - 7 tep substituées/an

Chaufferie Bois Commune de Saint-Rémy 19238

Updated Oct 2, 2012

Chaufferie Bois Commune de Saint-Rémy 19238 - réseau desservant : école, mairie , salle associative - 70 kW- 32 tonnes de plaquette. (125 MAP). Approvisionnement : scierie + éclaircies des 800 ha que possède la mairie - 9.7 TEP évitées soit 30 tonnes de CO2.

Chaudière Bois Industrielle COSYLVA

Updated Oct 2, 2012

Chaudière Bois Industrielle COSYLVA - 2 400 + 1160 kW connexes : 450 t/an + sciures/copeaux 1 460 tonne/an
La consommation totale annuelle a été évaluée à 3700 MWh/an, cela correspond à 318 TEP d'énergie fossile substituée.

Réseau de chaleur de Bourgneuf Ville - AAP AFME

Updated Mar 19

Réseau de chaleur de Bourgneuf Ville - AAP AFME - 3500 kW -2000 ml de réseau - 3600 t pf/an 836 tep/an substituées

Rénovation en 2006 du réseau :
624 tep/an substituées\$

- hopital
- foyer
- HLM 1 cite soeurelise
- HLM 2 et 3 cite prehospital
- HLM 4 ancien hospice
- U.T.A.S
- Ecole Marie curie (logmt, ecole, gymnase)
- LEP Gay
- CollegePicartledoux

Réseau de chaleur bois Royère de vassivière - SDEC

Updated Oct 2, 2012

Réseau de chaleur Royère de vassivière - SDEC - 1070 kW (750 + 320 kW) - 183 tep/an substituées - 740 ml de réseau - 9 bâtiments Mairie - école

Salle polyvalente
Gendarmerie
Gendarmerie bât 2
Gendarmerie bât 3
Poste
EHPAD
Ancienne caserne de pompier
Logements HLM

Chaudière bois SCI notre guise Faux la montagne

Updated Oct 2, 2012

Chaudière bois SCI notre guise Faux la montagne - 100 kw- 75 t/an - 15 tep/an

Réseau de chaleur Peyrelevade - Commune de Peyrelevade -

Updated Oct 2, 2012

Réseau de chaleur Peyrelevade - Commune de Peyrelevade - 220 kW 220 t/an - 2 sous stations 36 tep/an

Chaudière industrielle OZOO La courtine

Updated Oct 2, 2012

Chaudière industrielle OZOO La courtine - 2500 kW - connexes - 700 tep/an substituées

Réseau de chaleur bois privé Sornac DALKIA

Updated Jun 10

Réseau de chaleur bois privé Sornac DALKIA - 750kW - 1450 t/an pf - 312 tep/an 1219 ml - (6 sous-stations) : MAS 'Les Tilleuls', le Foyer d'hébergement 'Les Tamaris', l'ESAT, la résidence personnes âgées 'Le Lierre' (neuf RT 2005), l'EHPAD (récente), la salle polyvalente de Sornac, futur Eco-quartier (9 maisons individuelles type BBC)

Chaudière bois Centre hospitalier Eygurande

Updated Oct 2, 2012

Chaudière bois Centre hospitalier Eygurande - 1,5MW - 1580 t/an C ou PF- 380 tep/an substituées bâtiments : -bâtiment principal constitué de 11 corps de bâtiments avec unités d'hébergement -bâtiment d'hébergements les lilas -bâtiment administratif et chapelle -bâtiment boulangerie magasins -bâtiment buanderie -bâtiment matériel -bâtiment logement du personnel bâtiment de stockage et garage -un ensemble de bâtiments désaffectés

Chaudière ind Cartonnerie EMYN LEYDIER chateaneuf la foret

Updated Oct 2, 2012

Chaudière ind Cartonnerie EMIN LEYDIER chateaneuf la foret - 4500 kW -8 800 t/an c+pf - 1890 tep/an

Chaufferie Bois Commune de Sarran

Updated Oct 2, 2012

Chaufferie Bois Commune de Sarran - chaudière granulé bois : salle des fêtes - 40 KW - 3 tonnes par an de granulés



Chaudière HLM 13log peyrelevade

Updated Oct 2, 2012

ARRETEE chaudière HLM 13log peyrelevade - 180 kW

? Chaudière IND GATIGNOL Saint Angel

Updated Oct 2, 2012

Chaudière IND GATIGNOL Saint Angel 700 t/an connexes - 129 tep/an

m 89

19200 Saint Angel

.05 55 94 10 25

Chaudière indlyceforestierMeymac

Updated Oct 2, 2012

ARRETEE



Cogénération Felletin Société de chaleur et électricité de Felletin

Updated Oct 2, 2012

Cogénération arrêtée : Felletin Commune de Felletin société de chaleur et électricité Felletin - unité de cogénération 17 000 kW - 60 000t/an bois écorces

N6. La mobilité

Pour se rendre de Corrèze à Soubrebost, soit du sud au nord du Parc dans ses limites actuelles, il faut 1h57 par beau temps (90km). Pour aller de La Croisille sur Briance à Laroche Près Feyt, soit d'ouest en est, il faut 2h09 également quand il n'y a ni neige ni verglas ni pluie (102km). Un élargissement du périmètre du Parc va venir augmenter certaines de ces distances. Ainsi, le territoire du plateau de Millevaches est vaste. Il bénéficie d'une desserte en transports en commun encore mal identifiée par ses habitants et l'usage de la voiture prédomine par nécessité. En effet, 82% des populations rurales sont motorisées.

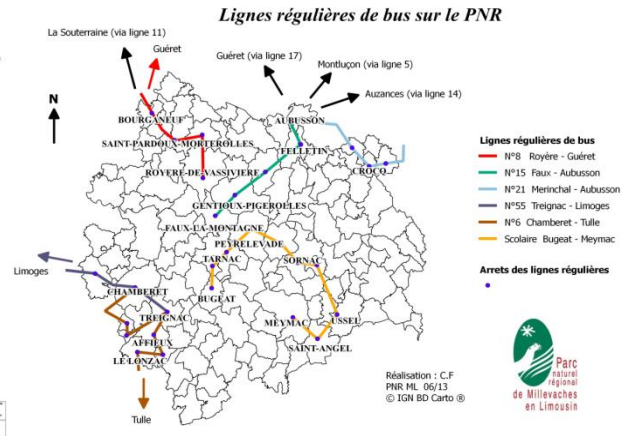
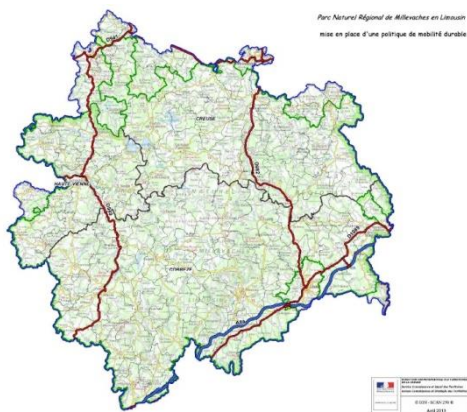
Une étude a donc été lancée par le PNRML en 2013 pour identifier l'existant et promouvoir de nouveaux modes de déplacements. Dans le cadre du PCET, l'objectif principal de conduire à une réduction des émissions de GES (29% des émissions du territoire sont liées aux transports) en proposant des actions ciblées pour les collectivités et les habitants. Les enjeux sociaux et économiques sont également pris en considération afin de maintenir une dynamique sur le territoire.

L'étude s'intéresse exclusivement aux déplacements des habitants et actifs du Parc, le but étant de s'adresser au plus grand nombre. Elle s'est déroulée en 3 temps : une phase de diagnostic, une phase d'enquête et enfin des pistes de propositions d'actions sur 3 secteurs différents.

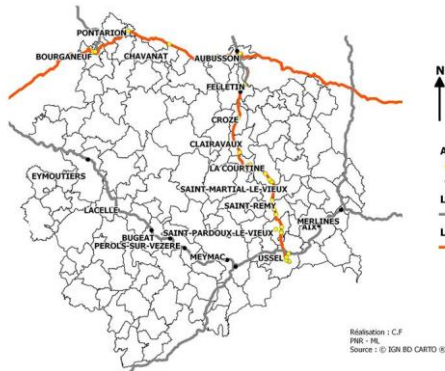
1. Etat des lieux

a. Les infrastructures et modes disponibles

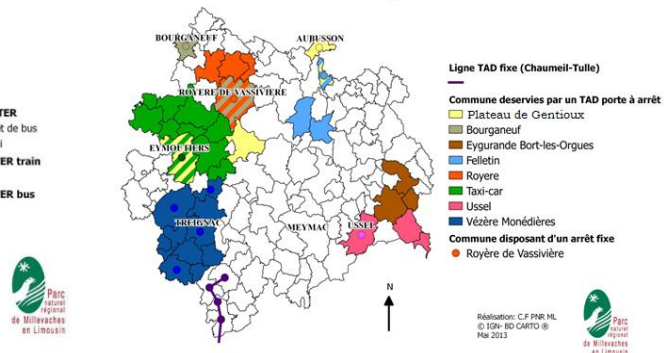
Les cartes ci-dessous présentent les axes routiers et autoroutiers majeurs du territoire, l'offre de Transport Express Régional, les offres en lignes régulières de bus départementales et les offres en transports à la demande (TAD).



Offre TER sur le territoire du PNR



Offre de TAD présente sur le PNR



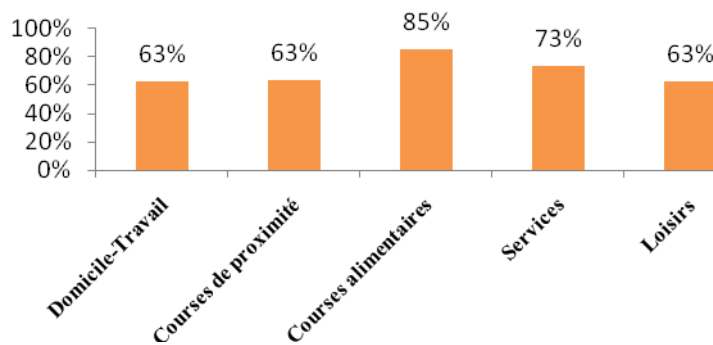
L'analyse de ces cartes nous permet de dresser le constat suivant : le territoire est desservi par des axes routiers situés plutôt en périphérie et qui permettent de le relier à l'extérieur, la circulation intérieure est plus difficile. On notera qu'en moyenne, il faut une minute pour réaliser un kilomètre sur le Parc. Il existe une véritable offre de transport en commun : les itinéraires des bus départementaux et des TER superposés couvrent globalement le Parc et le relient vers l'extérieur. L'offre de TAD (Transport A la Demande), le plus souvent à l'initiative des communautés de communes ne permet que des déplacements intra-communauté de communes et tout le territoire ne bénéficie pas de ce type de service.

b. Quelle pratique au quotidien ?

b1 - Les modes de déplacements utilisés

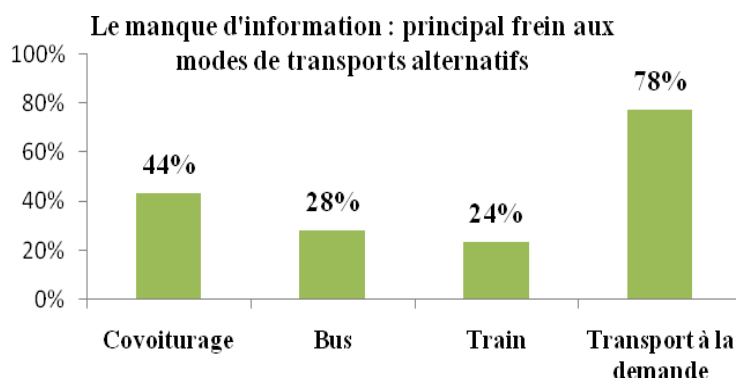
Malgré la disponibilité d'alternatives à la voiture individuelle, on constate que c'est le mode le plus utilisé pour tous les motifs de déplacement sur le territoire, comme le montre le diagramme ci-dessous.

La prépondérance du véhicule particulier dans les déplacements



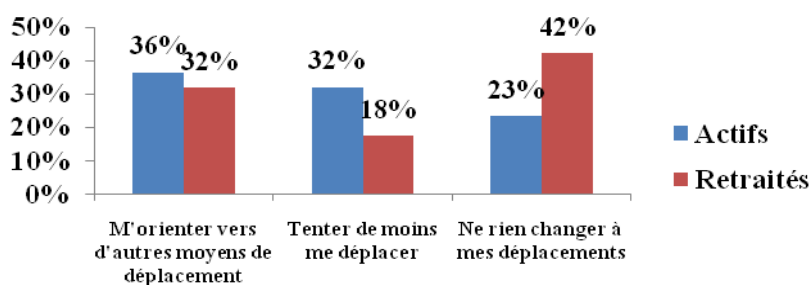
Des entretiens avec les élus des communautés de communes et une enquête menée sur différents marchés du territoire a permis de faire ressortir comme principal frein à l'utilisation des transports en commun une méconnaissance de l'offre existante. Cela ne signifie pas que l'information n'est pas présente et diffusée, mais que la population ne se l'est pas

appropriée. Cette méconnaissance touche tous les moyens de déplacements existants sur le Parc comme le décrit le graphique ci-dessous.



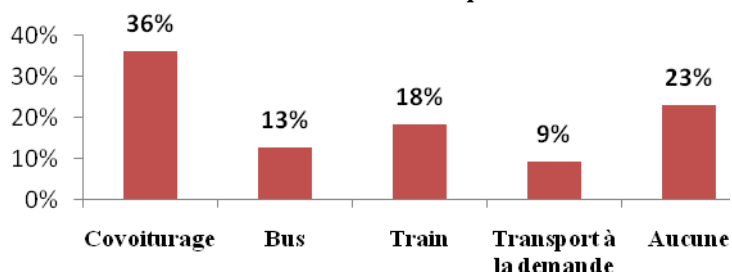
Toutefois, les circonstances actuelles (augmentation du prix des carburants, urgence climatique) font que les gens envisagent tout de même d'apporter des modifications à leurs déplacements. Les actifs notamment sont plus susceptibles d'opérer ces changements comme l'explique le diagramme ci-dessous.

Que pensez-vous faire si les prix des carburants continuent d'augmenter?



Il faut noter, que cependant, l'usage de la voiture est perçu comme le plus facile et évident, aussi le covoiturage apparaît comme la modalité de déplacement qui pourrait le mieux favoriser l'évolution des comportements en matière de déplacement.

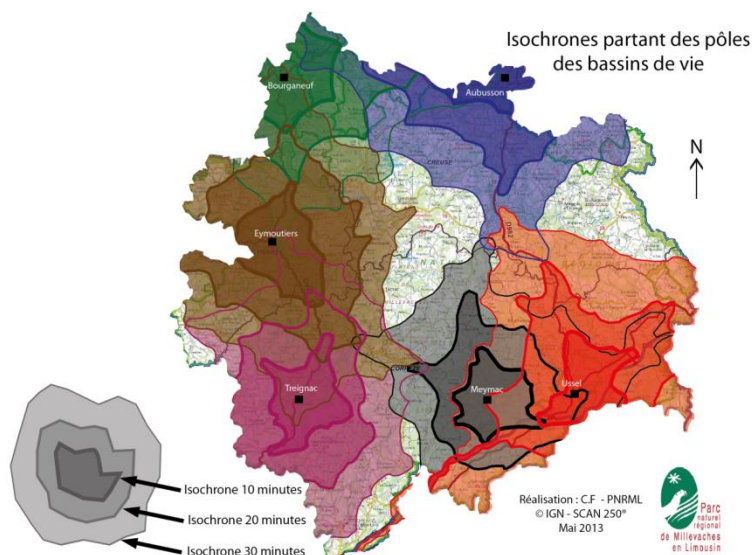
Alternative la plus susceptible de diminuer l'utilisation du véhicule particulier



Deux axes ressortent de cette analyse : porter à connaissance l'offre existante pour encourager son utilisation, structurer ou encourager l'offre de covoiturage pour faire évoluer les pratiques.

b2 - Des sous-territoires qui fonctionnent ensemble

Les temps de déplacement pouvant fortement impacter les choix de déplacement, la carte présente les temps moyens par voie routière pour rejoindre les communes identifiées comme pôle de bassin de vie par l'INSEE.



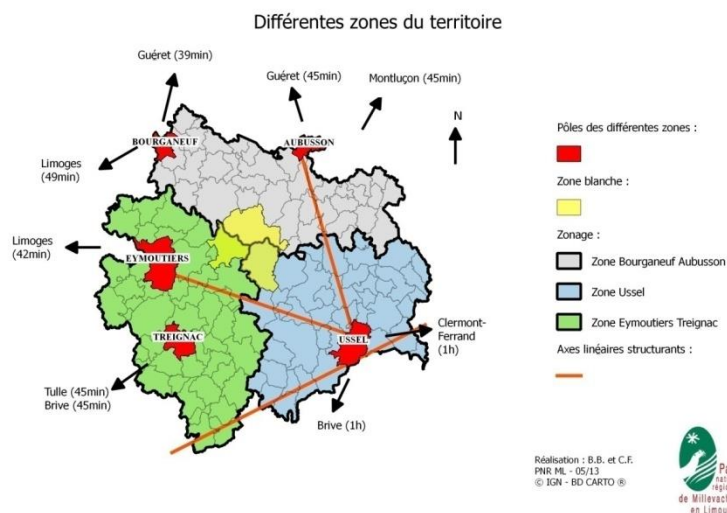
On constate ainsi que les territoires d'Ussel et Meymac doivent fonctionner ensemble. Mais aussi que certaines zones du territoire se trouvent à plus de 30 minutes de tout (les pôles de bassin de vie regroupant notamment des offres de service). C'est le cas du plateau de Gentioux, et aussi de la zone autour de Crocq.

A partir des temps de déplacement, des services proposés par les pôles de bassin de vie et par les grandes villes extérieures au Parc, mais aussi des axes structurants pour les déplacements, la carte suivante, représentant 3 zones qui fonctionnent ensemble, a pu être produite.

Ces espaces ont été confirmés par une enquête auprès des communes : les gens

habitant l'une de ces zones se déplacent en majorité dans celle-ci où se dirigent à l'extérieur du Parc pour des motifs de travail, loisirs, service. On constate, cependant, peu de flux entre les différentes zones sauf pour la partie centrale du PNR appelée ici « zone blanche ».

Cette analyse implique de tenir compte des dynamiques existantes pour pouvoir proposer des actions pertinentes : autres modalités de déplacement adaptées aux caractéristiques de ces sous-territoires. En effet, les données INSEE et l'enquête, répartie sur ces 3 zones d'influence, ont permis de dégager des différences entre celles-ci, au niveau de la structure de la population par exemple (un retraité n'a pas les mêmes besoins de déplacement qu'un actif).



2. Mobilité durable : un enjeu fort pour le maintien d'un territoire vivant

a. Faire connaître l'offre, les initiatives existantes et les soutenir

Dans le cadre de l'étude, un répertoire assez complet a été établi sur l'offre de transport existante. Les moyens actuellement développés ne paraissant pas suffisant pour porter à connaissance des élus et du grand public cette offre disponible, le Parc devra trouver une solution pour faire partager les informations qu'il a rassemblées. Cela peut passer par un partenariat avec la plateforme Mobilimousin qui a déjà cet objectif, mais aussi par des moyens de communication innovants ou propres au territoire.

Des initiatives locales ont déjà émergé sur ces questions : Stop en Creuse (qui a cessé son activité mais pour autant le stop sur le territoire continue), association Plateau Mobile, réflexion sur l'utilisation des huiles usagées, réflexion sur un groupement d'achat de vélos à assistance électrique. Il apparaît donc important que le territoire, s'étant engagé sur la question de la mobilité durable se positionne comme promoteur et accompagnateur de ces démarches.

b. Favoriser les modifications de pratiques en incitant le report modal ou le covoiturage

Sur certaines parties du territoire, l'offre de transport existante permet de satisfaire certains types de déplacements, notamment domicile-travail. Des actions, parfois très simples peuvent être mises en œuvre pour lever les freins à des modes de déplacement collectifs.

Ainsi les horaires de bus départementaux et TER entre Aubusson et Felletin assurent une desserte adaptée pour des trajets de type domicile-travail, une expérience d'un mois pourrait être mise en place pour une quinzaine de personnes afin qu'ils utilisent le bus gratuitement plutôt que leur véhicule particulier et fassent un retour d'expérience sur les avantages-inconvénients à l'utilisation du bus.

Sur la communauté de communes Bourgneuf-Royère, des populations inactives n'ont pas accès à l'emploi par défaut de véhicule ou de permis de conduire. Or, c'est le cœur de l'activité de l'auto-école participative que de favoriser l'accès au permis. Les cours de conduites pourraient être utilisés pour assurer une desserte du territoire réservée à des populations en difficulté sociale.

La ville d'Ussel draine de nombreux actifs quotidiennement, une action de sensibilisation peut être portée pour une information auprès des plus gros employeurs de la ville pour inciter la pratique du covoiturage dans le cadre des trajets domicile-travail.

c. Zéro émission grâce à la mobilité douce ou à l'absence de déplacement

La meilleure solution pour atténuer l'impact des déplacements sur les émissions de GES et donc sur le changement climatique est encore l'adoption de modes doux, non émissifs, ou la réduction des déplacements.

La structure urbaine des communes du Parc est le plus souvent la suivante : un centre-bourg qui a tendance à se vider, au profit de hameaux périphériques. Mais les distances entre ces hameaux et les centre-bourgs sont souvent réduites et peuvent être réalisées en vélo à assistance électrique (en raison du relief de moyenne montagne) ou en vélo pour les plus sportifs. De même, les communes ne sont pas à de grandes distances les unes des autres et les déplacements sont là encore réalisables en vélo lorsque les conditions climatiques le permettent. Aussi il convient d'appuyer le développement de modes doux alternatifs.

D'autre part, maintenir les tournées d'épicier, les dépôts-ventes, la consommation en circuits-courts et autres prestations de services de proximité dans les communes rurales est indispensable pour des questions qui dépassent les seules émissions de GES : l'égalité devant l'accessibilité aux services, le maintien des dynamiques locales, des enjeux sociaux (tous les habitants du Parc ne sont pas nécessairement motorisés ou ne le sont plus)... La dématérialisation de certains services, et l'accès à des prestations publiques (CAF), médicales, etc *via* des relais informatisés se met progressivement en place dans certains territoires ruraux (un pôle de la CAF existe à Aubusson). Ces initiatives doivent être soutenues et prises en main par les acteurs des territoires ruraux (PNR, intercommunalités, etc). Le télétravail est également une autre solution : cela peut permettre de ne pas se déplacer en travaillant chez soi ou de réduire la distance du déplacement en travaillant dans un centre de télétravail. Ce type d'initiative peut voir le jour sur le territoire du PNRML, des études de faisabilité peuvent être conduites en ce sens pour identifier les meilleures opportunités.

Partie 3 - Aménagement du territoire

Différentes activités ont pour point commun d'interférer avec les logiques d'aménagement du territoire et impactent directement les évolutions du paysage. Ces activités se traduisent par une occupation particulière du sol, directement impliquée dans le cycle du carbone, qui épouse les formes d'agriculture et de sylviculture, l'urbanisme, la production énergétique, l'emprise des transports.

Le paysage est sur ce territoire plus qu'ailleurs, une image de l'organisation de l'activité économique. En effet, le territoire du Parc de Millevaches en Limousin présente un paysage de qualité continue, mais pas de monuments paysagers ni élément saillant tel qu'une chaîne de montagnes ou une ligne côtière. Les landes à bruyère sont un élément historique du paysage du plateau de Millevaches. Le Douglas en est un élément contemporain. Ces deux éléments contribuent tout autant à la perception du paysage par les habitants et les visiteurs, et à la compréhension de son économie.

On retrouve pratiquement sur l'ensemble du territoire un champ de vision qui soumet au regard les mêmes éléments de paysage, en proportions différentes suivant les lieux, significatifs des diverses activités économiques :

- l'espace dédié à l'habitat au milieu de sa « clairière »
- la forêt
- l'espace agricole
- la route
- l'eau
- les implantations de type industriel
- les espaces intersticiels, zones de flou non appropriées ou sans usage (le « tiers paysage »)

Cette mosaïque paysagère est significative du territoire. Chaque élément du territoire retrouve ces composantes génériques qui participent de sa qualité propre et de son patrimoine culturel et contribuent à assurer de bonnes conditions à la diversité des milieux.

Réseau d'acteurs

Environ 3.000 personnes travaillent dans l'agriculture et la forêt. D'autres emplois interviennent pour construire et réhabiliter l'habitat, maîtriser les consommations d'énergie, organiser les transports, planifier l'usage des sols. Chacun travaille dans son domaine, de façon indépendante des autres domaines. La diversité des réseaux d'acteurs est la particularité de ce champ d'intervention où tous contribuent pourtant à façonner le paysage.

Dans l'équipe du parc, 5 personnes sont employées pour donner un sens commun aux orientations de ces divers réseaux d'acteurs.

O. EDUCATION AU TERRITOIRE ET LIEN SOCIAL

L'offre éducative existant sur le territoire est très diversifiée. Les données présentées ici résultent d'une enquête réalisée par le Parc au premier semestre 2013, auprès d'une cinquantaine de partenaires éducatifs. 12 des 17 réponses reçues concernent des associations (pour les autres il s'agit de structures privées, fermes pédagogiques, service de l'état et de la région, établissements scolaires, fondations, syndicats locaux)

01. Une diversité d'acteurs et de champs d'action

Une cinquantaine d'acteurs de l'éducation au territoire sont actifs sur le territoire et un grand nombre d'entre eux ont un statut associatif.

Leurs champs d'action sont variés : sensibilisation à l'environnement et au développement durable ; protection du patrimoine naturel ; écoconstruction, agriculture, outils du numériques ; accueil de porteurs de projets...

Un réseau associatif nommé « SEVE » a été créé dès 1992. De portée régionale, il est l'équivalent des associations GRAINE - Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement- et fait partie du Réseau national Ecole et Nature. *En 2013, le site internet des assises nationales de l'EEDD répertorie environ 26 réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement apparentés à des GRAINES et agissant à l'échelle régionale ou départementale.*

SEVE a aussi pour vocation d'être « une interface pour l'Education à un Environnement et une Humanité durable » dans un esprit d'éducation populaire, c'est-à-dire de permettre aux différents acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable de se rencontrer, de se confronter, de mutualiser et d'enrichir les savoir-faire pour une meilleure information, sensibilisation, éducation, formation de la population limousine aux enjeux environnementaux (données d'après la lettre n° 1 de SEVE datée de décembre 2011)

D'autres partenariats locaux ou réseaux existent, comme par exemple, celui qui unit la *Cité des insectes*, *Energies pour demain* et *le Monde allant vers*. Ces structures travaillent en lien étroit et concerté depuis de nombreuses années, pour, par exemple, être en mesure de répondre aux appels d'offre du programme éducatif scolaire coordonné par le Parc (ex : en 2013, ces trois associations ont formulé une proposition conjointe pour le volet « développement durable » des Classes Parc). Sous une autre forme, l'association « De Fil en réseaux » anime un réseau de 13 acteurs associatifs et coopératifs du territoire de Millevaches œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Des Fédérations comme « Limousin Nature Environnement » regroupent des associations de protection de la Nature et de l'environnement, sur des thèmes comme le jardinage, le développement durable, ou encore l'étude et la protection de la faune et organisent des actions de sensibilisation à la biodiversité : principalement, des animations scolaires et des sorties nature (locale, au centre nature (hors Parc...) à destination du grand public ; mais aussi des événements annuels comme la Quinzaine de la biodiversité en Limousin.

Il existe au niveau national un réseau de « ressourceries » (collecte et valorisation des déchets encombrants pour la revente des objets de réemploi et leur réutilisation à prix modiques)

La fonction supplémentaire à forte valeur ajoutée, c'est la sensibilisation à la réduction des déchets. La Ressourcerie sensibilise son public aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets (choix de consommation, entretien des objets, produits de seconde vie, tri, etc.).

Sur le territoire du Parc, deux ressourceries sont en activité : « Le Monde Allant Vers » à Eymoutiers et « Court-Circuit » à Felletin. D'autres projets de ressourceries sont en réflexion sur le territoire (Peyrelevade...)

Les thématiques que ces acteurs projettent ou souhaiteraient développer concernent notamment les outils pour le développement de la communication numérique, la promotion du compostage collectif et individuel et des alternatives aux pesticides auprès des particuliers ; l'alimentation et les circuits courts, la formation à la biodiversité spécifique au territoire et l'accueil de classes vertes; les techniques et savoir-faire traditionnels en cohérence avec le développement durable du territoire, comme par exemple l'artisanat et la construction avec des matériaux écologiques ; le développement de liens avec la foresterie pour une gestion tenant compte de l'écologie forestière.

➤ Offre éducative

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">Diversité et richesse des acteurs éducatifsDomaines d'intervention, méthodes éducatives diversifiésProjets innovants, initiatives locales motrices	<ul style="list-style-type: none">Fragilité en lien avec statut associatif dominantManque de coordination – concertation - communicationInégalité réseaux/départementOffre inégale en fonction des publicsBeaucoup de thèmes beaucoup de structures: effet de confusion extérieurManque d'offres hors-saison

➤ **La mise en œuvre des actions éducatives**

02. Une diversité de publics et de types d'actions

Les acteurs de l'éducation ayant répondu au questionnaire travaillent auprès de publics de tous horizons et âges : les scolaires de la maternelle au lycée, le grand public, les publics handicapés...mais aussi les collectivités et professionnels.

1. Accueils de jeunes enfants et établissements scolaires

a. Les structures

Les structures de gardes d'enfants d'âge préscolaire sont au nombre de 4 et sont localisées à Eymoutiers, Faux-la-Montagne, Peyrat-le-Château et Sornac.

Les écoles élémentaires maternelles et primaires, du cycle 1 au cycle 3, sont au nombre 59 (dans le nouveau périmètre élargi du Parc).

7 collèges existent sur les communes de : Meymac ; Treignac ; Crocq ; Merlines ; Felletin ; Corrèze et Eymoutiers. Ils accueillent 1081 élèves.

Un collège associatif existe à La Villedieu ; il accueille une dizaine d'enfants.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La force militante des bénévoles • La connaissance des enjeux du territoire et des acteurs • La prise en charge financière de certains programmes par les collectivités. • Le travail en réseau avec d'autres structures (SEVE, De fil en réseau...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens financiers des acteurs du territoire (écoles, petites collectivités rurales et associations qui n'ont pas ou très peu de moyens), • La méconnaissance des autres structures du territoire • L'absence de partenariat et d'échange • Un manque de participation (d'intérêt?) du grand public local • La méconnaissance de l'outil informatique et des outils actuels de la communication: Déficit de communication • Difficulté d'organisation [secrétariat (accueil, devis, facturation), gestion du temps de travail] • Difficulté à toucher les enseignants (communication) • Le manque de bénévoles et de salariés • Les appels d'offre (allant à l'encontre de la co-construction de projets avec les acteurs locaux) • Le manque de formation • Le manque de structure d'accueil de grands groupes • Peu de moyens pour accompagner les projets scolaires en lien avec découverte du Parc hors programme PNR.

Les lycées : Un lycée général et technologique des métiers du bâtiment (LMB) est présent à Felletin. Il comporte les filières suivantes: lycéens, étudiants et apprentis et accueille environ 600 élèves au total.

Un lycée forestier et centre de formation professionnelle, d'enseignement supérieur (alternance avec Limoges) existe à Meymac et accueille des secondes et Bac pro, des BTSA et des licences.

A Meymac se trouve également une station délocalisée d'étude des milieux de l'Université de Limoges.

L'éducation au développement durable est au cœur des programmes de l'éducation nationale. L'objectif de l'éducation au développement durable est de « permettre aux élèves, dès leur plus jeune âge et tout le long de leur scolarité, d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.» (Education nationale - circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004).

Les programmes scolaires comprennent des compétences liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable (d'après les données INSEE 2012) : en cycle 1 « Le monde du vivant » et les pistes pédagogiques et activités suggérées, en liaison avec l'EEDD, sont des sorties dans l'environnement proche ; en cycle 2, « les êtres vivants dans leur milieu » et en cycle 3, l'écosystème et la place de l'homme dans la nature avec, par exemple, une illustration sur le terrain par l'étude d'une mare ou de la forêt.

b. Les actions auprès des établissements scolaires

Les établissements qui mènent des actions dans le domaine de l'écocitoyenneté et du développement durable peuvent être labellisés :

- Le label international « Eco-Ecole » concerne l'éducation au développement durable. Le collège Guinguouin et l'école de Felletin sont en cours de labellisation (d'après le site internet d'Eco-Ecole). Les relais locaux pour la mise en œuvre du label sont les CPIEs de la Creuse, de la Corrèze, Limousin Nature Environnement, Voilco Aster et Corrèze Environnement.
- Les établissements peuvent entrer en démarche « Agenda 21 scolaire » et « E3D **Etablissement en Démarche de Développement Durable** ».

Le Parc a mis en place un dispositif d'accompagnement des projets d'éducation au territoire à destination des établissements scolaires de son territoire, sous la forme d'interventions sur la thématique du développement durable (eau, déchets, énergies, alimentation, art et nature, toponymie occitane...). Intitulé « Classes Parc », ce programme a pour objectif de conduire à une évolution des pratiques dans les écoles et à un comportement responsable des élèves. Il s'appuie sur des programmes co-construits avec les partenaires éducatifs du territoire.

Le nombre d'établissements concernés par les Classes Parc, entre 2007 et 2013, est passé de 8 à 24 classes. Les enseignants, élèves et parents sont satisfaits de ce programme (d'après les bilans) et les demandes de participation restent importantes. En 2013 ce programme devrait représenter près de 200 heures d'animation et il mobilise 8 animateurs.

Le Parc réalise aussi, ponctuellement, des animations sur des espaces naturels ou en classe, auprès de classes de collèges, de lycées et de troisième cycle et particulièrement auprès de lycées agricoles et d'élèves en formation de BTS.

Parmi les freins que peuvent rencontrer les acteurs du territoire pour mettre en œuvre leurs actions, on peut noter le fait que certaines structures du territoire telles que les écoles et les petites collectivités rurales, avec lesquelles travaillent ou pourraient collaborer ces acteurs éducatifs, ont des moyens financiers très limités. Mais pour la plupart, les structures animatrices sont en capacité de proposer une demi-journée à une journée d'animation gratuite par classe, transport des élèves compris et demande une prise en charge des frais de déplacements de l'animateur en classe (extrait de données compilées par l'inspection académique de la Corrèze début 2013). Cette opportunité est à pondérer, puisque ces possibilités de prise en charge sont dépendantes des subventions attribuées à ces structures ; elles favorisent donc les animations ponctuelles « clé en main » et l'on peut supposer que c'est au détriment des projets de classe ou projet d'école mené par un ou plusieurs enseignants et leurs classes, sur une ou plusieurs années.

2. Les Etablissements de loisirs

Ces structures « proposent des activités de loisirs diversifiées dont des activités de découverte artistiques ou scientifiques et techniques »

Les « Accueil de loisirs sans hébergement » concernent les enfants de 6 à 17 ans

15 centres de loisirs ont été recensés sur le Parc. Les animateurs sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et les responsables du BAFD (de directeur)

Un module d'approfondissement « Education à la nature et l'environnement » du BAFA est proposé par la ligue de l'enseignement en Limousin UFOLIM qui regroupe les 3 fédérations départementales FAL 19, FOL 23 et 87.

3. Les adultes

a. Les actions auprès du « grand public »

Des actions éducatives sont proposées par le Parc au public familial sous la forme de sorties de découverte du territoire, de juin à octobre chaque année. Le Parc en assure la coordination ; les animations sont réalisées par des animateurs et structures éducatives partenaires ; la communication autour de ce programme est assurée via l'édition d'un carnet de sorties de découverte qui répertorie les sorties autour des patrimoines naturels et paysagers sur le territoire du Parc. Ce programme, depuis quelques années n'inclut donc plus (à confirmer ?) les sorties concernant le patrimoine culturel. Ce manque de visibilité et de promotion des actions autour du patrimoine culturel ne favorise sans doute pas la transition d'une éducation à l'environnement vers une éducation au territoire.

Des événements ponctuels, annuels, déclinaisons locales d'événements nationaux, sont organisés chaque année par le Parc et ses partenaires : par exemple, la Nuit de la chouette ou le Jour de la Nuit. A l'échelle régionale, des actions sont

menées, comme la « quinzaine de la biodiversité », durant la 2^e quinzaine de novembre par Limousin Nature Environnement.

De nombreuses structures locales offrent des activités tout au long de l'année : par exemple, des sorties thématiques, des soirées de débats, projections ou des conférences.

Le grand public est aussi sollicité à l'échelle de la famille : par exemple, Energies pour demain qui est un Espace Info Energie, lance en 2013-2014 « le défi des familles à énergie positive ». Les CPIE organisent des opérations d'inventaire participatif des amphibiens ou encore des rapaces nocturnes chez les particuliers.

Le Parc organise aussi des soirées thématiques et des formations autour du « développement durable »

Un programme de formation d'étude des milieux est proposé par la Station délocalisée de l'Université de Limoges.

b. - Les publics séniors

Il existe 15 lieux d'hébergements totalisant 1107 places d'accueil. (Données INSEE 2012)

Sur les communes de : Felletin ; Bugeat ; Treignac ; Chamberet ; Eymoutiers ; Corrèze ; Bujaleuf ; Sornac ; Le Monteil-au-Vicomte ; Le Lonzac ; Royère-de-Vassivière ; Merlines ; Meymac ; Peyrelevade ; Eygurande.

En Creuse, la Fédération départementale des aînés ruraux de la Creuse regroupe de nombreux clubs communaux.

Les structures éducatives sont assez peu présentes auprès des personnes âgées, ou en tout cas, les initiatives locales sont peu relayées et ont probablement une durée limitée dans le temps (ex : appel à projet ponctuel...) alors même que cette tranche d'âge représente une partie importante de la population du territoire. Ainsi, des formes de partenariat pourraient être envisagées pour pallier à ce manque : projets intergénérationnels favorisant la transmission de savoirs ; éducation au développement durable et à l'écocitoyenneté.

c. - Les foyers ruraux

Il s'agit d'associations dont l'objectif est d'animer les villages, le partage et le "faire ensemble" des populations rurales, autour d'activités très diversifiées, partenaires à privilégier lors de l'organisation d'actions d'éducation. (Référence : site de la fédération des foyers ruraux C.N.F.R.)

4. Les publics handicapés

Le territoire comporte un nombre important de structures lieux de vie et / ou de travail pour les publics handicapés. Pour autant, le Parc connaît peu et ne travaille pas en partenariat avec ces structures. Ce constat s'explique notamment par le fait que la première charte du Parc donnait la priorité à l'éducation des jeunes, dans le cadre de l'école. Des échanges, que ce soit avec le personnel ou les résidents, permettraient une connaissance mutuelle et l'amorce d'une collaboration.

14 hébergements pour adultes accueillent 523 résidents et 5 lieux de travail protégé existent (des établissements et services d'aide par le travail).

Il y a trois lieux pour les mineurs à Felletin, le Monteil-au-Vicomte et Peyrelevade (dans cette dernière commune il s'agit d'une Maison d'accueil spécialisée).

Un organisme existe, le CREAHI (Centre régional d'études et d'actions pour les handicaps et inadaptations du Limousin) : c'est un acteur technique de proximité, au service de l'intervention sociale et médico-sociale qui a entre autre, pour mission d'informer, de former et d'accompagner les projets dans ce domaine. *Données INSEE 2012 et de l'annuaire sanitaire et social.*

➤ **Les publics :**

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de mettre en place des projets intergénérationnels • Les faibles effectifs des écoles du territoire (parfois classe unique) assurent des prestations de meilleure qualité • Intérêt des publics touristiques pour le territoire • Des écoles maternelles en demande d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise connaissance des besoins-attentes des publics • Difficulté à toucher les habitants/les élus • Pas ou peu d'action à destination des publics seniors (maisons de retraite), handicapés et centres de loisirs. • Public scolaire: en demande de « vrai projet » sur l'année ou de projet d'école (bénéficiant à l'ensemble des classes): difficulté de répondre par manque de moyen financier. • Peu d'actions avec les collèges et lycées: difficultés à s'intercaler dans les emplois du temps. • Projets scolaires souvent bloqués par le problème du déplacement. • Peu de projets villes-campagnes

03. Un réseau territorial de découverte : équipements et actions menées

Depuis 2004, le territoire a structuré son offre en matière de découverte et d'interprétation des patrimoines, et continue de le faire avec des projets en émergence qui joueront un rôle important dans les années à venir. On constate une tendance générale à la qualification de sites, sentiers et équipements de découverte : nombreux porteurs de projets cherchent à redéfinir leurs projets en dépassant une simple volonté d'« animation » et en intégrant des principes de sensibilisation voire d'éducation. Cette tendance est le résultat de volontés locales et de la politique menée par le PNR en la matière. De l'éducation à l'environnement, on glisse vers l'éducation au territoire, de la découverte vers l'interprétation...

1. Les sites et sentiers sur le territoire

Un des projets emblématiques, porté par le PNR en lien avec les Communautés de communes, la Région Limousin, les Départements et l'Etat (DRAC) est le « réseau de sites de découverte et d'interprétation du territoire ». Démarche initiée en 2009, le réseau compte aujourd'hui 34 sites. Appartenir à ce réseau, c'est être intégré dans un ouvrage de promotion et de sensibilisation commun, le carnet « Voyage(s) en Millevalches », bénéficier si nécessaire d'un accompagnement privilégié pour le montage du projet de découverte ou d'interprétation (technique et financier), et d'une signalétique d'accueil commune au réseau.

Sa constitution a nécessité un état des lieux préalable qui a fait apparaître clairement les éléments suivants (ce qui a permis de définir des axes de travail) :

- Des thématiques sont « surreprésentées » en termes de nombre de lieux dédiés (les tourbières par exemple) alors que d'autres sont traitées beaucoup plus timidement (la résistance) ;
- Peu de lieux tiennent compte des autres existants et donc ne mettent pas en valeur leurs spécificités (peu de différences dans les contenus) ;
- Une minorité en appelle au concept d'interprétation ;
- Une minorité tient compte de l'adaptation des discours et/ou des supports en fonction des publics.

Conçu comme une première étape vers une qualification et une valorisation de l'ensemble des sites de visite de rayonnement territorial, ce réseau présente l'intérêt de resituer les patrimoines concernés dans une approche territoriale plus large et par là même de donner corps à ce qui fait l'identité patrimoniale du territoire, en s'appuyant sur des initiatives et volontés locales. Il permet d'aborder aussi bien le patrimoine naturel, paysager que culturel, à travers des médias « classiques » (livrets d'accompagnement, ...) ou plus originaux, tels que les *Marches sonores* de l'artiste Pierre Redon.

Le réseau est aussi le point de rencontre des projets conduits sur le territoire, en vue d'une mise en cohérence d'initiatives diverses locales et de programmes (actions de valorisation des SIEM– sites d'intérêt écologique majeur -, aménagements de « sites emblématiques » tels qu'à Saint Georges Nigremont ou sur le Massif des Monédières).

2. Les Maisons de découverte

Les 13 Maisons dites « de découverte » sont de taille et de qualité disparates sur le territoire. Certaines ont un rayonnement régional (la Cité des Insectes à Nedde, le Musée du Président Jacques Chirac à Sarran,...) et d'autres plus local (Musée de la Pelleterie de Crocq, Musée des arts et traditions populaires de la Haute-Vézère à Treignac,...) Ces équipements sont animés par des associations (pour certains uniquement par des bénévoles) et d'autres sont propriétés de collectivités. Une démarche de qualification de ces lieux à l'échelle territoriale est en cours, en lien avec les politiques éducative et touristique du PNR, d'une part parce que ces structures n'ont pas toujours les moyens humains et les compétences pour le faire seules et d'autre part parce que certaines traitent de thématiques chères à l'ensemble du territoire et présentent d'autant plus l'intérêt d'être valorisées (la résistance, les maçons de la Creuse, l'archéologie, les arts et savoir-faire populaires,...).

On peut souligner ici que l'offre de sites, sentiers et Maisons est complétée par des propositions plus ponctuelles ou moins repérées de valorisation des patrimoines. Ainsi, par exemple l'Office de tourisme de Felletin va accueillir un espace d'exposition permanente sur les savoir-faire autour de la laine, en complément d'une offre de formation et d'expositions temporaires. Il s'agit aussi d'actions plus événementielles qui permettent de donner un « coup de projecteur » sur ces patrimoines, qu'elles s'inscrivent dans des dispositifs nationaux (Journées du Patrimoine, Nuit des musées, ...) ou relèvent d'initiatives locales (installations artistiques ou spectacles de chemin, ...)

On peut évoquer ici aussi un projet déjà bien avancé de valorisation du patrimoine ferroviaire, dans le cadre de la réhabilitation de la gare de Felletin (halle et hangar), dont le projet est porté par l'association Quartier Rouge.

Le réseau de sites et de Maisons a vocation à s'enrichir. D'une part, un travail de mise en lien et de renvois vers d'autres lieux reste à conduire et d'autre part, des moyens complémentaires de mise en valeur et de sensibilisation du public sont en réflexion dans le cadre d'un programme concerté sur l'ensemble des lieux. En effet, certaines Maisons ne conduisent à ce jour que très peu d'actions en lien avec les scolaires par exemple et n'ont pas toujours les compétences pour apporter le contenu pédagogique adapté, alors que d'autres (quand elles ont des salariés) ont pu développer des actions régulières, de qualité et inscrites dans les agendas des enseignants désormais (la Cité des insectes, l'Association Fondation Marius Vazeilles,...). Qui dit « site aménagé pour le public » n'implique pas de manière systématique une médiation appropriée. A cela, s'ajoute la question pour chacune du renouvellement de leurs contenus et de leurs supports, dans un cadre budgétaire restreint.

3. « Pôle culturel » de Meymac et Maison du Parc

Deux équipements vont voir le jour en 2015 et auront à jouer un rôle important dans la structuration et la qualification des initiatives portées sur le territoire : le « Pôle culturel de Meymac » et la Maison du Parc à Millevalches.

Le Pôle de Meymac, porté par la Communauté de communes Ussel Meymac Haute Corrèze est un équipement intégrant une médiathèque, relais de celle d'Ussel, et des espaces partagés entre le PNR, le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corréziennes et de Ventadour, l'intercommunalité et la Ville de Meymac. Seront mis à disposition des partenaires et des acteurs associatifs du territoire, des espaces d'expositions, salles d'ateliers, de réunions et de conférences dans le cadre d'une programmation annuelle. Ce lieu se veut dédié à l'histoire et la vie actuelle des hommes sur le territoire de Millevalches, en croisant toutes les thématiques (économiques, sociales, culturelles,...) : un centre de ressources thématique sera mis en place en lien avec la Médiathèque. Le pôle se présente comme un outil à destination des acteurs du territoire : en plus d'espaces adaptés, il offrira des compétences en ingénierie pour accompagner les projets locaux et une coordination des projets de valorisation des patrimoines. Sa réussite reposera sur l'articulation des volontés des différents partenaires, aux territoires d'actions différents mais imbriqués, et sur sa capacité à fédérer les acteurs locaux. A noter que sa proximité avec l'Association Fondation Marius Vazeilles et le musée correspondant offre l'opportunité de faire de l'archéologie une porte d'entrée forte du pôle.

Le site de la Maison du Parc, en plus des bureaux de l'équipe, proposera un espace d'accueil du public. La Maison du Parc se présente comme une porte d'entrée, vitrine de l'offre de découverte du territoire. Le public y trouvera des informations d'ordre général sur ce qui fait le territoire (richesses patrimoniales, enjeux, ...). Un projet éducatif spécifique sera mis en place. Au départ de la Maison, plusieurs sentiers de découverte accessibles en famille permettront d'avoir une offre « minimale » sur place mais l'idée est bien de renvoyer le public vers les sites de découverte de l'ensemble du territoire.

4. Les Pays d'Art et d'Histoire

Les PAH Monts et Barrages et Hautes Terres Corréziennes et Ventadour sont pour partie situés sur le périmètre d'étude. Dans le cadre de leurs missions, ils jouent un rôle important dans la mise en valeur et le porter à connaissance des patrimoines (actions grand public et en milieu scolaire, éditions,...). Peu de partenariats ont été établis jusqu'en 2013 entre PNR et PAH (celui de Corrèze a été labellisé en 2012) malgré le croisement évident de leurs missions respectives : les actions menées par chacun s'avèrent néanmoins complémentaires. Le Pôle de Meymac pourra être le déclencheur de projets partenariaux pour ce secteur géographique.

5. A proximité : des équipements en résonance avec le territoire du Parc

a. La Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé

La tapisserie, savoir-faire emblématique et historique du territoire, fait l'objet d'une valorisation importante, notamment à travers la création de la Cité internationale qui lui est dédiée. Il semblerait que sa présence en Creuse remonte au XVe siècle et corresponde à un glissement d'une industrie utilitaire (fabrication de draps) vers une production d'art, opportunité déclenchée par la présence d'une main d'œuvre de qualité à Felletin. La production marchoise connaît un essor important au XVIIe siècle et les ateliers d'Aubusson deviendront manufacture royale en 1665.

La Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé a été lancée en résonance avec l'inscription par l'UNESCO en 2009, de la tapisserie d'Aubusson au « Patrimoine culturel immatériel de l'humanité », autour d'une articulation entre patrimoine, création et économie. Elle devrait s'implanter sur le site de l'ancienne Ecole nationale supérieure d'Arts d'Aubusson, en 2015.

La priorité est de renouer des liens avec les formes de création contemporaine afin qu'illustrateurs, designers, architectes d'intérieur rejoignent les plasticiens et innovent en termes d'usage, de conception, redynamisent la tapisserie et sa place sur le marché de l'art. Depuis 2010, l'appel à projets du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines permet chaque année de dynamiser la collection du Musée en faisant tisser trois maquettes originales parmi des centaines de propositions. Peu de liens existent à ce jour entre la Cité et le territoire : ils restent à imaginer, le thème et les objectifs étant partagés.

Sources : documentation CitArt

b. Le Musée de Pays d'Ussel

Musée de France, ouvert en 1976, ce musée est consacré à l'histoire, aux arts et aux traditions du pays d'Ussel (arts religieux, ethnologie, musique...), entre le plateau de Millevaches, la vallée de la Triouzoune et la haute vallée de la Dordogne.

Le musée est structuré en 4 parties thématiques (installées dans 4 anciennes bâtisses) :

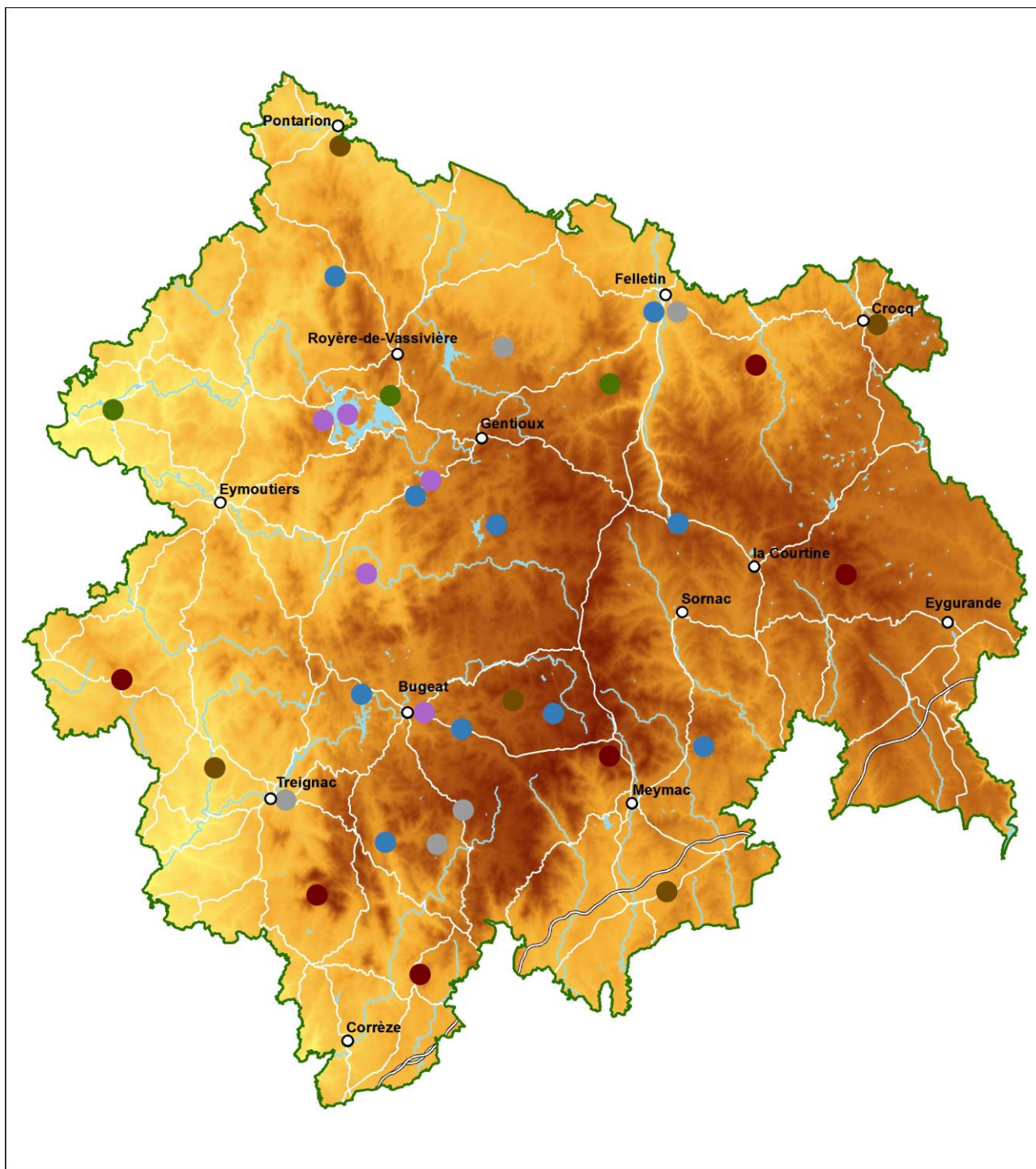
- **L'hôtel Bonnet de Bay** du XVIIIe siècle est consacré aux arts et traditions populaires (forge, tissage, sabotier, travail de la paille, du bois, modiste...) et à la vie domestique. Des tapisseries des ateliers marchois des XVIIe-XVIIIe siècles et des œuvres des « peintres-cartonniers » du XXe siècle tel M. Gromaire ou J. Lurçat, sont présentées au fil des salles.
- **L'imprimerie** du XVIIe siècle est consacrée à l'imprimerie lithographique et typographique avec le matériel de l'imprimerie lithographique Dumond, spécialisée dans l'impression de partitions musicales. Des stages d'initiation à la lithographie y sont organisés tous les étés.
- La **Maison Moncourier-Beauregard**, avec son « cantou », son puits intérieur, son dallage de galets est un témoin de l'habitat usselois sous l'Ancien Régime.
- La **Chapelle des Pénitents**, ancienne église cimetériale Saint-Martial, construite au milieu du XVe siècle et donnée à la confrérie des pénitents bleus en 1677, abrite les collections d'art et d'ethnographie religieuse.

Des visites guidées gratuites et des expositions temporaires sont proposées au public.

Des cours d'occitan sont aussi donnés au sein de ce musée.

Des outils de découverte spécifiques pour le public enfant sont disponibles également (livrets-jeux).

Sources : site internet de l'office de tourisme d'Ussel



Sites et sentiers de découverte et d'interprétation

6 thématiques :

- L'eau
- Patrimoine bâti
- Paysage d'hier et d'aujourd'hui
- Répères historiques
- Sommets et territoire
- Une autre vie s'invente ici

0 5 10 Kilomètres



Sources : BD Topo®-© IGN - 2013
 BD Alti - 25m®-© IGN - 2013
 PNR ML
 Reproduction interdite

04. Outils et supports de valorisation des patrimoines

Peu de supports de valorisation du patrimoine ont été produits depuis 2004, ce qui peut être expliqué essentiellement par 2 raisons. D'une part, l'inventaire du patrimoine culturel n'a fait l'objet de recherches récentes qu'à des échelles locales, et d'autre part le PNR, dont ce devrait être une mission privilégiée n'a pas pu sur le temps imparti en produire beaucoup.

En termes d'action de valorisation du patrimoine, on peut faire mention de plusieurs initiatives accompagnées par le PNR. Le carnet de mission *Memòria de l'aiga, enquête ethno-linguistique sur l'eau en montagne limousine* édité par l'IEO rend compte de la richesse du petit patrimoine lié à l'eau sur le territoire et des savoir-faire correspondant à travers la langue occitane. Dans la même idée, est éditée *De la Chassagne au Monteil, guide des noms de lieux du PNR de Millevaches*, restitution sous forme illustrée d'une enquête de 2 ans portant sur l'origine des noms de lieux, menée par les enquêteurs de l'IEO avec le PNR. Toujours autour de la langue occitane, sont parus deux *Atlas sonores* (1 de la commune de Chaumeil, l'autre de Saint Hilaire les Courbes) par le Centre régional des Musiques Traditionnelles, à partir de chants et contes locaux. Le PNR a réalisé trois éditions de Cahiers du Patrimoine bâti et sept du Patrimoine Naturel en 3000 exemplaires chacun, diffusés sur abonnements et gratuitement chez nos partenaires.

Au support type « édition », s'ajoutent d'autres approches complémentaires de mise en valeur des patrimoines et plus largement du territoire. A titre d'exemple, l'événement *Ligne(s) de partage* a rendu possible une création théâtrale de 3 jours traversant le territoire, mêlant intrigue contemporaine et mémoire, en s'appuyant précisément sur les lieux traversés ; ou encore des créations et installation sonores contemporaines à partir de chants et récits en oc, ... On constate une dynamique forte allant dans ce sens du lien à tisser entre passé, présent et questionnements pour l'avenir du territoire, particulièrement de la part du secteur culturel et artistique. Il s'agit de questionner sur ce que c'est que vivre ensemble sur ce territoire, sur ses représentations, et sur son avenir.

➤ Les dispositifs pour « porter à connaissance » :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de sites qualifiés de découverte et d'interprétation • Volonté de tendre vers une clef de lecture du territoire originale: le concept d'interprétation: permettre une découverte autonome • Des lieux d'accueil du public: les « maisons de découverte » – thématiques de découverte diversifiées souvent spécifiques du territoire • Des animateurs qualifiés • Outils pédagogiques à disposition (expo, ouvrages, mallettes...) • Deux équipements en émergence à disposition des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de sites encore peu connu et mal exploité • Des sites isolés difficilement accessibles (impliquant transports) • Manque de concertation sur les projets • Hétérogénéité de la qualité d'accueil et du contenu pédagogique des maisons thématiques • Absence de réseaux des maisons thématiques • Méconnaissance de l'existence de la ressource pédagogique • Manque d'innovation et d'adaptation au public concernant les types de supports (panneaux d'expo...)

05. NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

L'ensemble des techniques utilisées pour le traitement et la transmission des informations (câble, téléphone, Internet, etc) couvre de façon imparfaite le territoire, ce qui est souvent le cas en zone rurale.

1. Services

La faiblesse des infrastructures joue bien évidemment sur l'accès du territoire aux services. La possibilité offerte à la population en termes d'accès aux services publics dématérialisés depuis leur domicile ou de télétravail, est un sujet auquel les élus locaux sont très attentifs comme dans toute autre partie du territoire régional.

De façon spécifique sur le territoire de Millevaches, on s'attachera particulièrement à favoriser l'accès aux services dans les secteurs suivants :

- réseau des lieux de culture
- réseau des implantations d'activités Sanitaire et Sociale, qui présente des degrés divers de prise en charge médicale

2. Infrastructures

a. La téléphonie et l'Internet mobile

Plus particulièrement, le territoire dispose d'une couverture très inégalitaire en matière de téléphonie mobile et d'Internet mobile. Il faut noter que le réseau Orange est celui qui offre une meilleure couverture, et pour les consommateurs locaux la concurrence est faussée. D'autre part, les habitants du territoire n'ont pas accès aux outils les plus modernes tels que la 4G réservée pour l'instant aux zones urbaines.

a1 - Couverture 3G

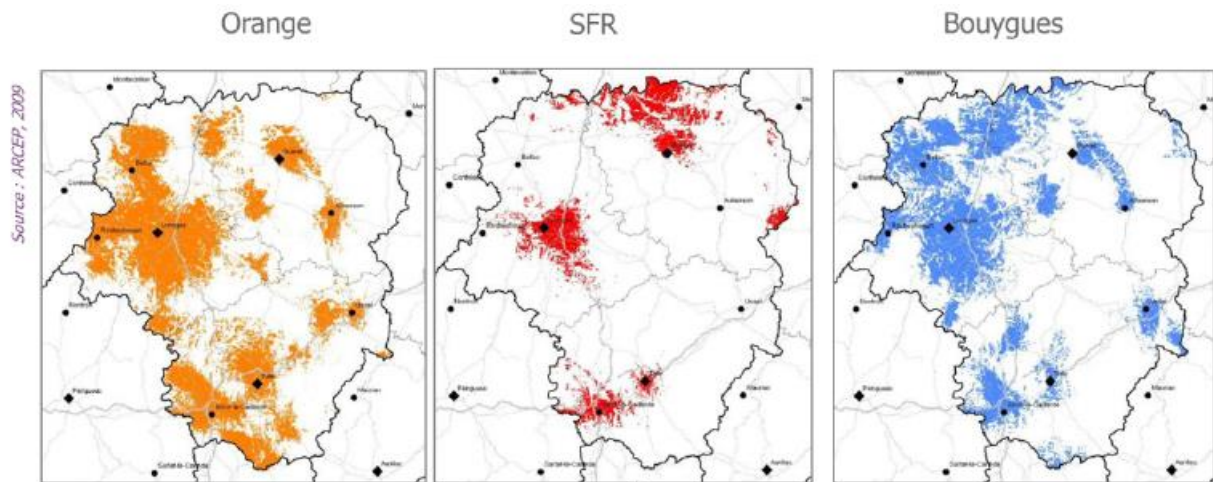


Figure 42 : Couverture 3G dans la région Limousin en 2009

Les trois principaux opérateurs téléphoniques mettent à disposition des consommateurs des outils cartographiques permettant d'identifier leur couverture. Les éléments énoncés ci-dessus sont visibles de manière flagrante sur des cartographies.

18 territoires pilotes ont été établis par DORSAL en septembre 2013 pour l'installation de la fibre optique. Parmi ceux-ci, la Communauté de Communes de Bourgneuf Royères est la plus proche qui puisse concerner le territoire de Millevaches.

Les cartes (voir en fin de texte) confirment le constat énoncé au départ, à savoir que le territoire est mal desservi par les NTIC, en contraste avec les zones plus urbaines. Il s'agit d'un simple constat qui peut s'expliquer par le coût des installations (moins rentable dans une zone peu peuplée qu'en ville), l'accessibilité du territoire, etc. Toutefois, dans le cadre d'un diagnostic, il est important de relever ce point pour mieux comprendre le territoire.

En pratique, ce constat est peu perceptible d'une façon régionale, le territoire de Millevaches n'apparaît pas comme le moins desservi, en raison des manques plus importants existant dans des zones à plus forte densité.

b. L'Internet à domicile

De même, le diagnostic préalable à l'étude *Mobilité durable en milieu rural* conduite par le PNRML dans le cadre de son PCET a montré ces disparités sur le plan de la couverture numérique.

« La carte de couverture en ADSL montre que certaines parties du PNR sont encore non éligibles à l'ADSL.

Un certain nombre de NRA ne sont pas encore opticalisés, notamment au cœur du plateau, France-Télécom-Orange s'est engagé à le faire d'ici quelques années : cela concerne les secteurs de Royère, Faux la Montagne, Tarnac...

La société Axione, délégataire de DORSAL, ne dispose que de peu de NRA dégroupés sur la zone du PNR. Pour offrir des débits supérieurs, Axione a installé des poteaux Wimax sur le territoire ; néanmoins, le profil vallonné du territoire empêche de grandes portées.

En conclusion, de grandes parties du PNR restent inelligibles à des débits supérieurs à 5mbts ce qui empêche des utilisations comme le triple play. Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique établi par le Syndicat Mixte DORSAL prend en compte ces difficultés pour offrir un accès internet correct à la population. »

Source : Mobilité durable en milieu rural phase 1, auteur : DDT23

3. Acteurs

a. DORSAL

DORSAL est un acteur incontournable du sujet des NTIC. Syndicat Mixte composé des grandes collectivités locales du Limousin, il a pour vocation à prendre en charge la maîtrise des ouvrages des infrastructures, suite aux sollicitations des intercommunalités, dans le cadre du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique).

b. Communautés de Communes

Elles ont pour rôle d'identifier les travaux d'infrastructures à mener, dont elles demandent la prise en charge à DORSAL

4. Glossaire

ADSL: Assymetric Digital Subscriber Line

NRA : Nœud de raccordement d'abonnés

Triple play : offre commerciale dans laquelle un opérateur propose à ses abonnés (à l'ADSL, au câble, ou plus récemment à la fibre optique) un ensemble de trois services dans le cadre d'un contrat unique : l'accès à l'Internet à haut voire très haut débit ; la téléphonie fixe (de nos jours le plus souvent sous forme de voix sur IP) ; la télévision (par ADSL ou par câble) avec parfois des services de vidéo à la demande. (Source wikipedia)

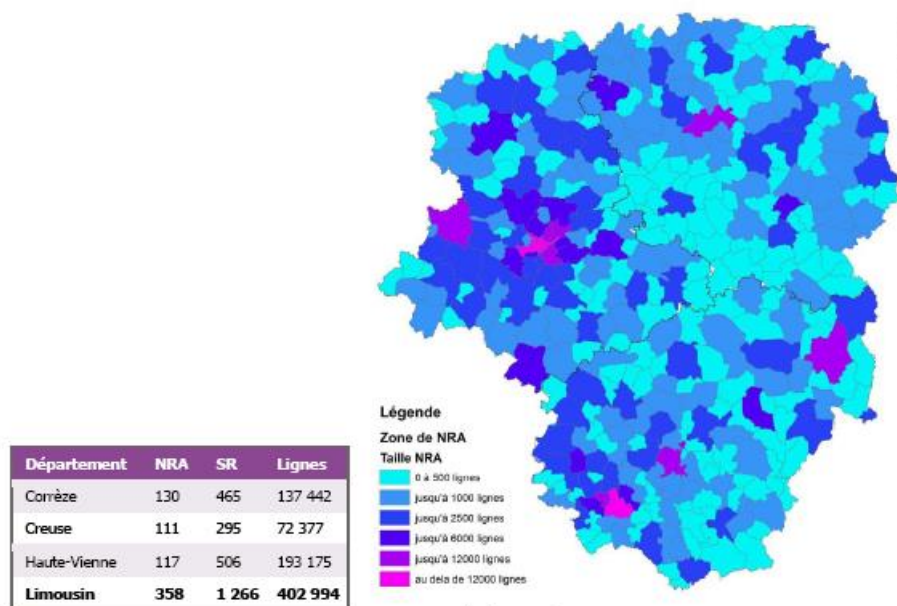


Figure 6 : Zones et taille des NRA limousins.

Figure 43 : Zones et taille des NRA limousins

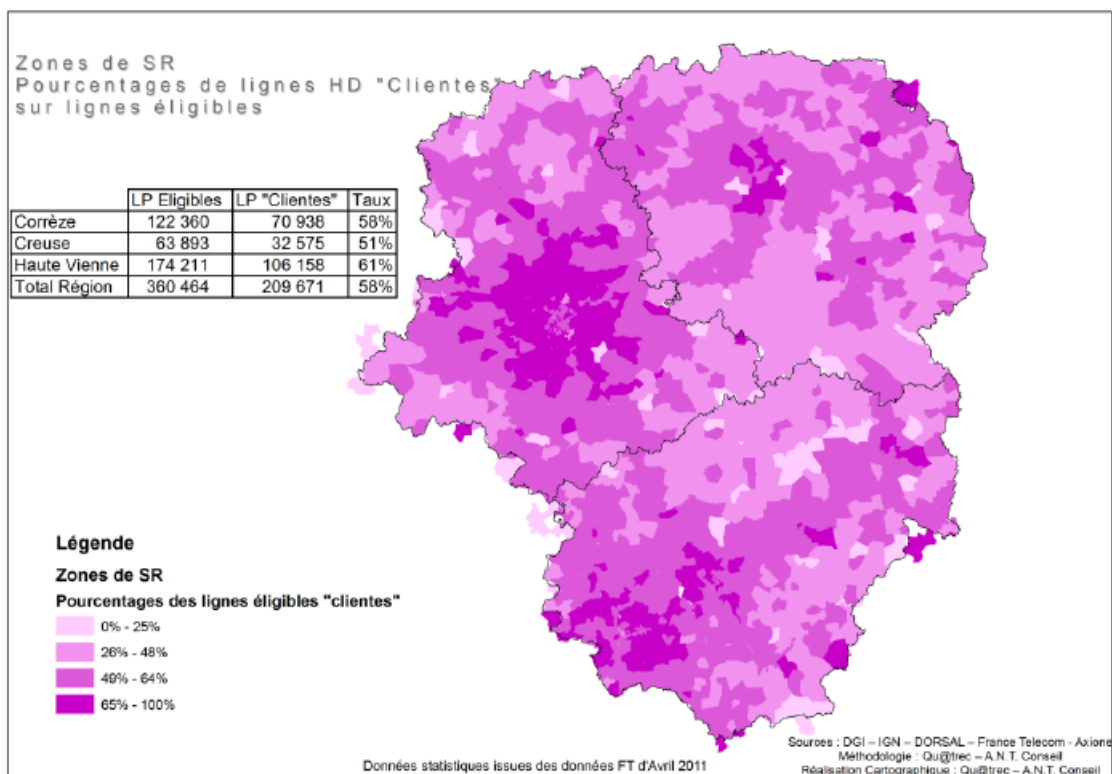


Figure 44 : Taux de pénétration de l'ADSL en Limousin

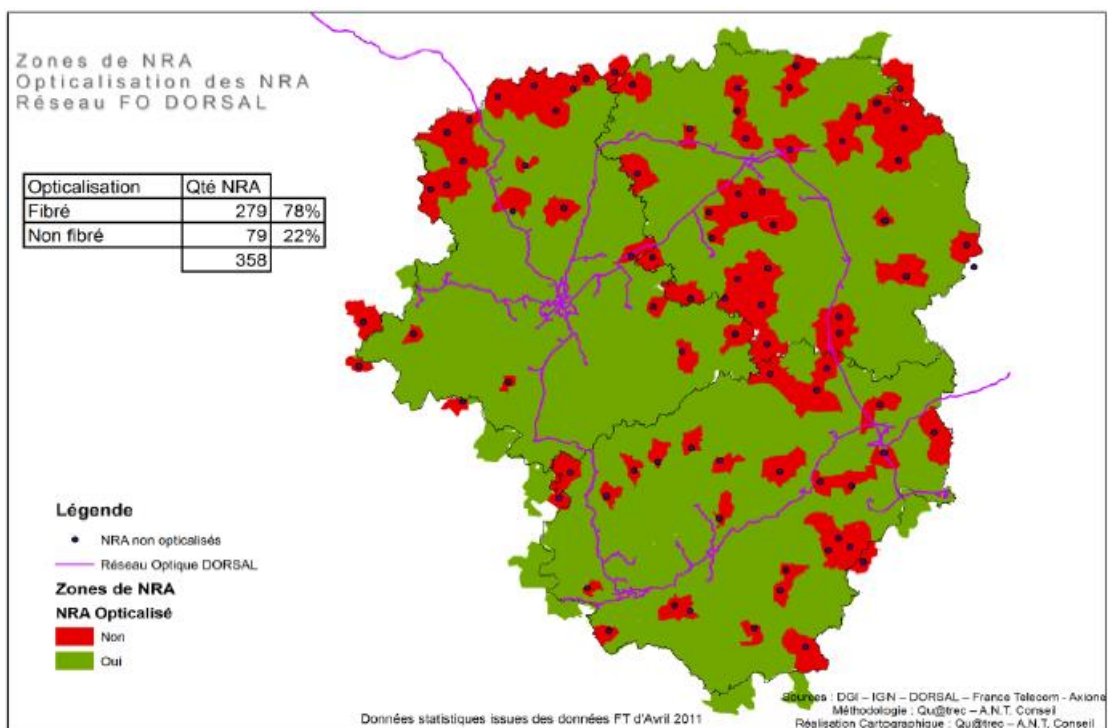


Figure 45 : Emprise des NRA non opticalisés

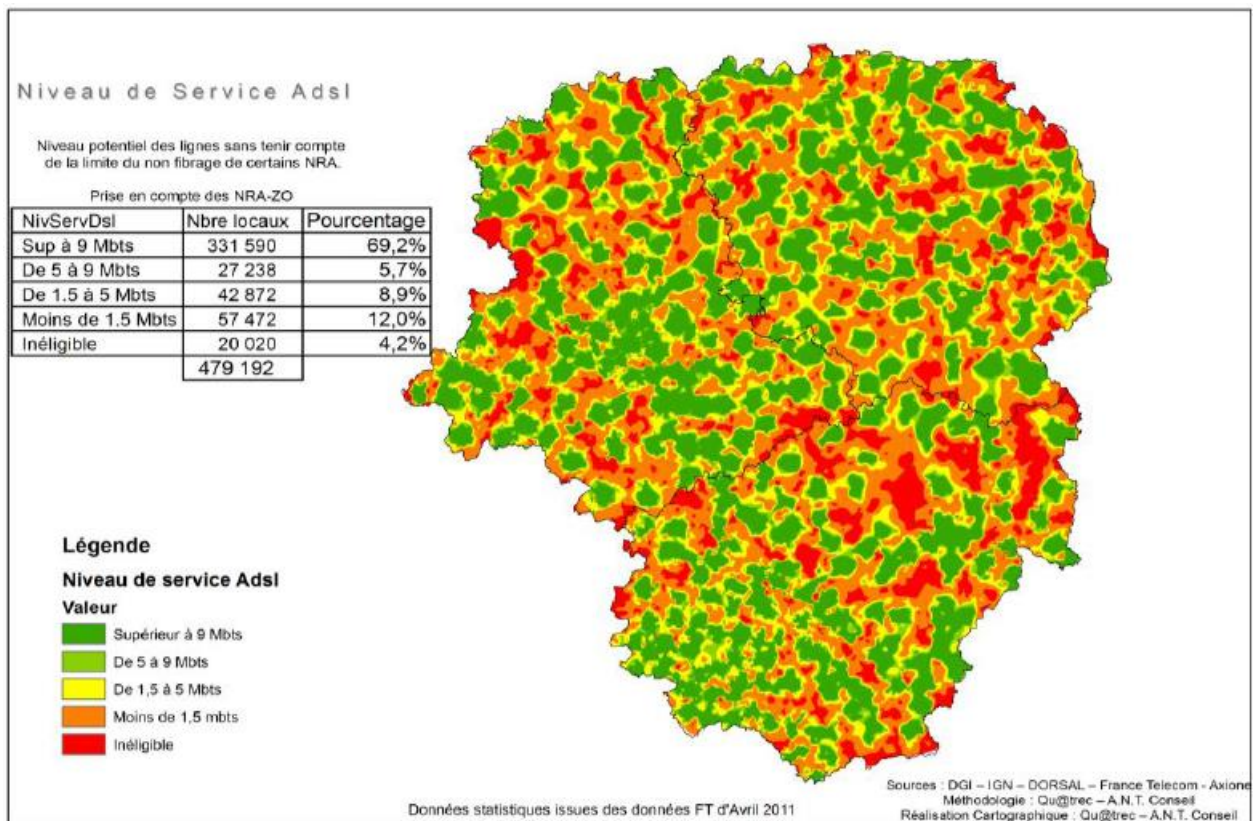


Figure 46 : Niveau de service ADSL

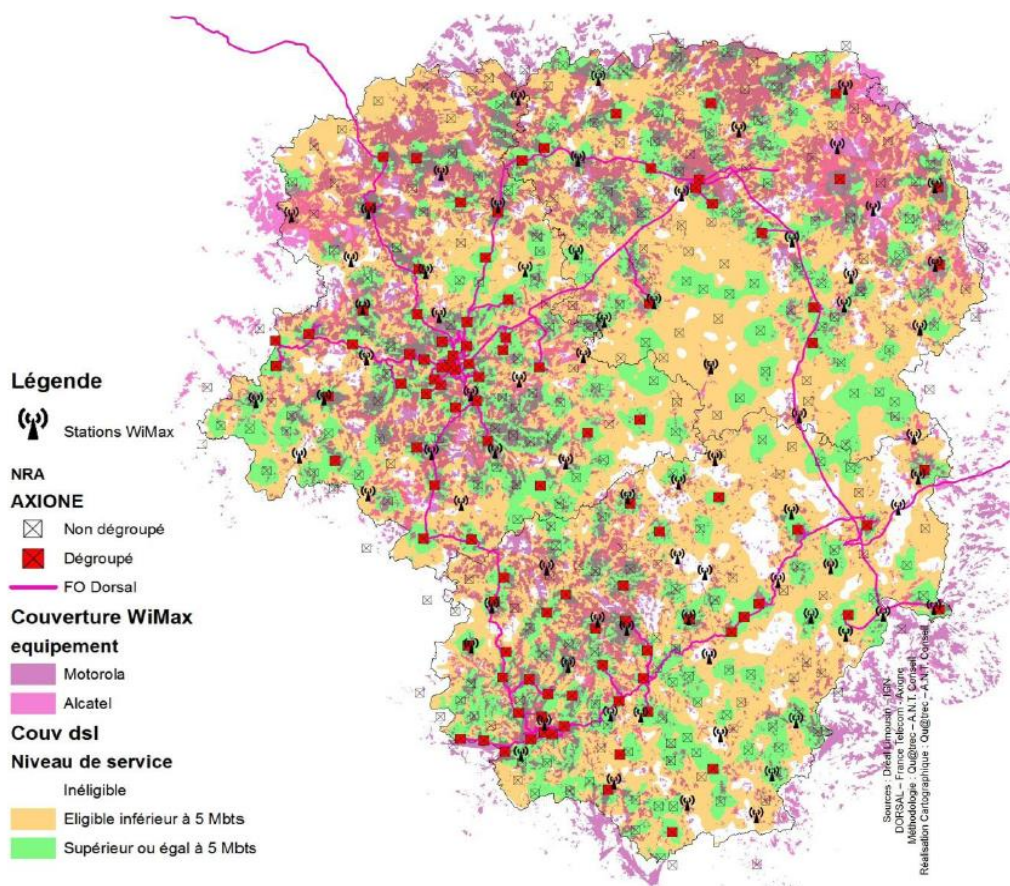


Figure 47 : Couverture du réseau Dorsal

P. PROPOSITIONS CULTURELLES

P1. Création et diffusion artistique

1. Art contemporain : une dynamique territoriale unique

Le territoire du PNR a la chance d'être doté d'équipements dédiés à l'art contemporain au rayonnement national et international, ainsi que d'autres structures aux projets tout aussi riches.

Le Centre d'Art Contemporain de Meymac, implanté depuis 1979 sur le territoire, est un équipement emblématique de l'histoire des centres d'art parce qu'un des premiers qui a osé l'installation en milieu rural. Depuis sa création, il a accueilli aussi bien des artistes de notoriété internationale, pour des expositions ou des résidences, qu'ouvert sa porte à de jeunes artistes en partenariat avec des Ecoles d'art. A l'initiative des *Printemps Haute Corrèze*, manifestation pluridisciplinaire itinérante conduite avec des acteurs culturels et sociaux du territoire réunis autour d'une thématique annuelle, le CAC a su à la fois s'imposer comme référence dans le paysage de l'art contemporain et inscrire son projet localement.

L'Espace Paul Rebeyrolle, à Eymoutiers, expose depuis 1995 des œuvres de l'artiste et enrichit son programme annuel d'une exposition temporaire depuis son ouverture (Lithographies, Gravures, Grands Livres illustrés de M. Chagall, Œuvres Graphiques et Grands Livres illustrés de J. Miro, exposition Paul Bury). Son service pédagogique, particulièrement dynamique a permis de développer un programme d'animations, ateliers et visites adaptés au public scolaire, et à tous les publics (ateliers « Art en famille », « Matière et création »,...)

Le Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière, installé sur l'île, a enrichi ses programmations annuelles d'expositions d'un programme de résidences (4 par an) accueillies dans le château à proximité. Si sa notoriété n'est pas à faire, il n'en est pas moins difficile pour cette structure de réussir à trouver le public local. Le développement de son service pédagogique, de son action de relais de l'artothèque du Limousin, associés au volontarisme de son équipe parvient à répondre de mieux en mieux à cette problématique.

En lien avec ces trois structures phares et « historiques » du territoire, se sont développées d'autres initiatives.

Ainsi, l'association Quartier Rouge (Felletin), développe depuis plusieurs années une activité de production d'œuvres d'art contemporain (telles que les *Marches sonores* de l'artiste Pierre Redon) et assoit son projet localement en proposant des ateliers participatifs autour de la mémoire du Quartier de la Gare de Felletin, en portant des résidences en lien avec les établissements scolaires (Lycée des Métiers du Bâtiment notamment)...

L'association Appelboom - La Pommerie, installée à Saint Setiers, porte deux résidences annuelles (arts visuels et sonores) et une rencontre annuelle « art et écologie » qui rassemble des artistes et des chercheurs. Ces résidences sont toujours support à des créations artistiques en lien étroit avec l'environnement proche du lieu d'accueil (ses habitants, ses patrimoines, ses enjeux).

Treignac Projet, association récemment installée dans l'ancienne filature de Treignac, propose des expositions tout au long de l'année et mène des actions de recherche (avec des artistes, des critiques d'art, des philosophes) sur des thématiques pointues ; elle a le souci de les partager avec le grand public dans le choix de ses modes de restitution.

A noter que toutes ces structures sont réunies dans le réseau régional d'art contemporain 5.25 qui garantit la coordination d'un réseau, une visibilité régionale à chacun, des échanges de pratiques et d'expériences, et l'organisation d'événements communs tels que *les Echappées* (visites de plusieurs lieux dans une journée dont 2 par an sur le territoire).

Précisons aussi que de nombreux artistes sont installés sur le territoire et y travaillent. Ce qui réunit ces différentes structures et fait écho au projet d'un PNR, c'est que la plupart de leurs projets sont tournés « vers le territoire » et ses enjeux. Le « hors sol » n'est pas de mise : le souci d'inscrire les projets localement, de les construire avec les citoyens est fort, un élément qu'on retrouvera aussi pour les autres acteurs du champ culturel.

2. Spectacle vivant : équipements, saisons, événementiels et présence artistique

Le territoire compte peu de lieux dédiés à la diffusion du spectacle vivant à l'année. Le Théâtre de la Chéridoine (Saint-Angel), à la fois compagnie, lieu de diffusion et de formation, est le seul « théâtre » du territoire, les salles les plus proches étant ensuite la Scène Nationale d'Aubusson, le Théâtre des 7 Collines et la SMAC Des Lendemains qui chantent à Tulle. Heureusement, la Salle des fêtes de Faux la Montagne s'est transformée depuis 2008 en véritable salle de spectacle et accueille désormais une saison culturelle et des artistes en résidence. On peut citer aussi le Bar l'Atelier à Royère de Vassivière, qui accueille régulièrement une programmation culturelle portée par l'association Emile a une vache ou l'Espace Associatif Alain Fauriaux (Flayat) et d'autres salles, non ouvertes à l'année comme la Grange à Foin de l'association Contrechamps à Saint-Julien-le-Petit. Les associations programmatrices se tournent donc vers les salles polyvalentes (pour la plupart inadaptées mais pour certaines qui nécessiteraient des aménagements minimes) - cela exige de fait des locations de matériel importantes. Elles expérimentent aussi des formes nouvelles dans d'autres lieux de diffusion, tels que les auberges et restaurants dans le cadre des *Bistrot d'Hiver*, des lieux patrimoniaux (églises), les chemins.

Le territoire accueille des festivals importants pour la Région, tels que Paroles de Conteur (festival interculturel du conte de Vassivière), Kind Of Belou (jazz à Treignac), Festivals Danses et musiques du monde de Felletin et Sarran, les Bistrot d'Hiver évoqués plus haut, Rencontres Acteurs Juniors, Folie ! Les mots, Destination Ailleurs sur l'île de Vassivière, ... Cette liste n'est pas exhaustive et bien sûr en période estivale, d'autres rencontres artistiques animent le territoire.

Par ailleurs, depuis quelques années des associations et des collectivités locales ont tissé des liens avec des structures périphériques : ainsi, la Scène Nationale d'Aubusson propose t'elle ses spectacles « vagabonds » dans des petites communes du territoire, les 7 Collines de Tulle et la FAL 19 Les Randonnées de la culture en Corrèze, la plateforme Musiques Actuelles (ADIAM 19, SMAC Des Lendemains qui Chantent, Réseau Au bout de la Scène et Foyer Rural de Davignac) accompagne des projets de territoire.

Si des projets et des expérimentations prennent forme au gré des envies et des volontés politiques locales, on constate des inégalités territoriales (exemple des *Randonnées de la culture* qui fonctionnent mieux dans le reste du département de la Corrèze que sur la Haute Corrèze).

Plusieurs compagnies et groupes de musiques actuelles sont installés sur le territoire. A leur présence, s'ajoute celle d'artistes extérieurs accueillis en résidence, bien que peu de lieux puissent les accueillir dans de bonnes conditions, en dehors de la Salle des Fêtes de Faux la Montagne et Contrechamps, de plus en plus sollicités. On constate une certaine émulation sur certains secteurs du territoire, « les artistes attirant les artistes », confortée par des compétences d'accompagnement et réseaux facilitateurs de projet pouvant être trouvés sur place. Les lieux (de répétition) et les opportunités limitées à tourner sur place restant les problématiques essentielles.

Certaines disciplines artistiques sont sous représentées dans les programmations, pour des raisons essentiellement techniques et de coût, par exemple le cirque et la danse contemporaine, même si des propositions existent en périphérie du territoire.

Si l'activité culturelle du territoire est plus dense en période estivale, la tendance est à un agenda de plus en plus rempli hors saison, mais de façon inégale sur le territoire, avec une dynamique forte sur le sud creusois et plus timide sur la Haute Corrèze. A cela s'ajoute des propositions à destination du jeune public, notamment à travers l'action de l'association des P'tits Bouts (Sornac), le Café des enfants à Eymoutiers, ou de la Ligue de l'enseignement de la Corrèze.

Que ce soit dans le champs de l'art contemporain ou du spectacle vivant, les projets, portés essentiellement par des acteurs associatifs, cachent une extrême fragilité derrière leur dynamisme. Les acteurs qui agissent sur le territoire portent une attention grandissante aux publics, à la recherche de qualité et de diversité artistique, à l'accessibilité de tous à des formes qui ont pu être longtemps réservées au milieu urbain, mais la question des perspectives est posée.

3. Cinéma

Le territoire compte seulement quatre salles de cinéma, à Meymac, La Courtine, Eymoutiers et Peyrat le Château. Cependant, sept cinémas sont situés à proximité (Aubusson, Ussel, Bourganeuf, Guéret, Egletons, Tulle et Neuvic). Cette offre est complétée par des projections ponctuelles proposées par des municipalités ou des associations (Faux fait son cinéma, Festival de cinéma de Saint Marc à Loubaud, Festival Bobines rebelles, Emile a une vache à l'Atelier,...). A signaler aussi la présence à Eymoutiers de la société Pyramide production qui a produit plusieurs documentaires sur le territoire (*La Petite Russie – récits d'un maquis*, de Patrick Séraudie ; *Le vieil homme, les paysans et le ventre du monde* de Maryline Trassard et Jean-Marc Neuville)

P2. Pratiques artistiques

Enseignement artistique :

Les structures d'enseignement artistique et dédiés à une pratique musicale, théâtrale ou à la danse :

Ecole intercommunale Haute Corrèze (cours à Ussel, Bugeat, Sornac, Meymac)

Conservatoire à vocation départementale de Tulle

Ecole de musique Vézère Monédières

Ecole nationale de Musique de Guéret + ses antennes (Faux, Bourganeuf, Felletin, Royère, Aubusson)

Ecole nationale de musique d'Eymoutiers

FR Davignac – Ecole de Bourrée

1. La Chéridoine

2. Millenotes

D'autres cadres de pratiques : stages / ateliers > ex. du stage jeune Acteurs Juniors (en 2010, 2011, 2012 et 2013), ateliers autour de création/résidences en cours, Cies Yvonne Septante, la Voix est libre, La vie sans toi...t.

La pratique dans le cadre de projets d'éducation artistique (cf. partie diag Education au territoire)

Conclusion de la partie 2 :

- Des lieux de pratiques artistiques éparées et qui ne maillent pas le territoire.
- Déplacements intervenants / des publics : difficile de proposer une diversité d'enseignements
- Mais une organisation qui permet à des écoles + antennes de fonctionner
- Et le développement d'ateliers en lien projets de création qui constituent d'autres lieux de pratiques.

P3. Réseau de lecture publique

Le réseau de lecture publique reste inégal sur le territoire, bien que des projets aient émergé depuis 2004 pour y pallier.

1. En Corrèze

Sur la partie Haute- Corrèze du périmètre d'étude, on compte 50 unités de lecture : 15 dépôts publics spécifiques (dépôts en établissements scolaires), 14 prêts directs tout publics assurés par la BDP au moyen du bibliobus (desserte 11 fois /an) et 21 dépôt tout public (quel que soit leur importance). Ainsi, 14 communes sur la partie Haute Corrèze du périmètre d'étude n'ont aucun relais de lecture publique (contre 20 selon un état des lieux réalisé en 2007) et 9 communes ont un espace spécifique dédié à la lecture publique (contre 7 en 2007). Un peu plus de 12% des habitants du périmètre d'étude corrézien du PNR sont inscrits auprès d'un dépôt tout public (c'est-à-dire sont des emprunteurs actifs). La BDP 19 estime à 90 personnes le nombre de bénévoles impliqués pour la lecture publique et le fonctionnement de ces différents dépôts tout public.

A noter, en intégrant la bibliothèque intercommunale d'Ussel, que la lecture publique concerne 11.8 ETP sur le périmètre corrézien.

Deux projets d'équipement importants prévus pour 2014 vont changer le paysage de la lecture sur cette partie du territoire avec la création du 2^e site de la bibliothèque intercommunale d'Ussel à Meymac et l'ouverture de la bibliothèque intercommunale Vézère Monédières à Treignac.

Sources : BDP 19

2. En Haute-Vienne

La BDP 87 travaille avec deux interlocuteurs sur le secteur du périmètre d'étude : la bibliothèque intercommunale des Portes de Vassivière et celle de Briance-Combade qui jouent le rôle de têtes de réseau. Sur le secteur des Portes de Vassivière, on compte 5 bibliothèques reliées au catalogue commun de la BI et 7 dépôts en mairie pour les autres communes de l'intercommunalité. Les habitants du secteur Briance-Combade du périmètre d'étude peuvent compter sur la bibliothèque de la Croisille sur Briance. Ce secteur peut être considéré comme très bien desservi en matière de lecture publique.

Sources : BDP 87

3. En Creuse

La partie creusoise du périmètre d'étude est la moins organisée en termes de réseau de lecture publique, mais des projets de structuration sont en cours. En 2013, on compte 20 unités de lecture sur les 39 communes concernées, dont une médiathèque intercommunale au rayonnement de plus en plus important (à Felletin), 3 bibliothèques municipales (Royère de Vassivière, Gentioux-Pigerolles et Saint Martin Château), 3 points lecture (avec surface spécifique) et 13 dépôts.

Sources : BDC 23

A souligner que les bibliothèques et médiathèques ont aussi une politique d'animation culturelle : en lien avec les BDP, elles présentent des expositions, accueillent du spectacle vivant (*Coquelicot*es à l'échelle du Limousin par exemple), des temps de lectures pour les enfants intitulés « Le sac à histoires », et « BB bouquine » pour les plus petits sont proposés régulièrement.

L'accueil des scolaires permet aux élèves de bénéficier d'animations variées autour du livre.

Ces lieux sont donc souvent un point d'entrée privilégié pour la découverte artistique et culturelle.

P4. Organisation du secteur culturel

Les projets culturels sont essentiellement portés par des associations, à l'exception d'une SCOP (le Théâtre de la Chéridoine) et d'une entreprise individuelle (la Cité des Insectes qui porte un programme de résidences d'artistes annuel). Les structures culturelles se sont professionnalisées au fil des années et accueillent (sur le territoire) une cinquantaine d'emplois permanents (*nous ne tenons pas compte ici des salariés relevant du régime de l'intermittence du spectacle*) dont un peu plus de la moitié sont des emplois associatifs soutenus par la Région Limousin. Un groupement d'employeurs dans le champ culturel comptant 4 salariés fonctionne sur le territoire et d'autres sont en projet.

Les structures culturelles ont des noyaux de bénévoles plus ou moins actifs, en fonction de leur histoire. Certaines ont ouvert un poste salarié mais sont d'abord portées par des bénévoles, d'autres ont fini par laisser reposer le projet sur l'équipe salariée et ont vu leurs bénévoles devenir moins actifs, d'autres sont le résultat de porteurs de projets qui ont créé leur emploi, etc. Une « photographie » de l'emploi dans les structures culturelles montre d'une part la tendance à la professionnalisation (pour répondre à des besoins de conduite et de montage de projet) et d'autre part la diversité des différents fonctionnements de ces structures. Elle met aussi en évidence les difficultés que peuvent rencontrer les salariés dans les structures culturelles, desquels le quotidien exige aussi bien polyvalence que spécialisation. L'emploi unique peut être une souffrance : des solutions doivent pouvoir être proposées pour faciliter le travail dans les structures culturelles, rompre avec l'isolement de certains salariés, valoriser et faire connaître des compétences et ressources potentielles.

Données : étude PNR/Pivoine/Région Limousin 2013.

On peut évaluer le nombre de structures (hors collectivités locales) portant des projets culturels (création, diffusion et pratique artistique, lecture publique, valorisation du patrimoine culturel,...) sur le territoire à 150. Entre 30 et 45 projets d'intérêt territorial sont déposés annuellement auprès du PNR dans le cadre d'un appel à projets culturels (qui ne concerne pas les structures d'intérêt régional installées sur le territoire). A noter que 17 % des associations du territoire du PNR (*Ville d'Ussel comprise pour cette donnée*) relèvent du champ de la culture (patrimoine, spectacle,...) – contre 19 % au niveau national. Ceci étant, comme pour les autres domaines du secteur associatif, on constate des disparités territoriales, avec un fort dynamisme à l'ouest du territoire et plus faible à l'est, avec un noyau d'une dizaine de communes particulièrement actives (secteur Royère de Vassivière – Faux la Montagne -Peyrelevade). Il est important de noter que moins les communes sont « créatives » d'associations, plus la proportion d'associations du champ culturel est faible.

Sources : *Christian Vaillant – le dynamisme associatif en milieu rural, exemple du Plateau de Millevaches – RECMA – n°323*

On peut distinguer différents contextes d'intervention des structures culturelles sur le territoire :

Certaines agissent ici parce que leur projet a été créé et est porté localement ;

D'autres parce qu'elles ont des missions d'intérêt régional et départemental et agissent « aussi » sur le territoire (Scènes nationale ou conventionnée, ligue de l'enseignement, ...)

D'autres encore parce que le territoire constitue un terrain privilégié pour innover (à noter la forte représentation des structures dédiées à l'art contemporain par exemple) et/ou un terrain de recherche particulièrement riche (actions du Centre régional des Musiques traditionnelles, de l'Institut d'Etudes Occitanes), de par ses patrimoines mais aussi de par ses acteurs.

C'est la rencontre entre tous ces acteurs et le croisement de leurs projets qui sont déterminants pour le développement culturel du territoire. Cette dynamique est confortée par des habitudes de coopérations, de solidarités et de travail en réseau (souvent informel), une certaine proximité avec les élus locaux et les autres acteurs ainsi qu'une volonté de décloisonnement du secteur culturel.

Cependant, les structures sont fragiles, « dans la survie » même pour certaines, et manquent de moyens qui leur permettraient d'assurer un fonctionnement pérenne et le développement de leur projet.

Ainsi, on se rend compte qu'elles partagent un certain nombre de difficultés auxquelles des réponses peuvent être cherchées voire expérimentées collectivement, notamment sur les questions de formation, ressources, communication, de stratégie culturelle.

Des dispositifs comme les DLA, ou des structures locales comme l'association Pivoine ou De fil en Réseaux et à d'autres niveaux le PNR sont autant de « facilitateurs » et d'« accompagnateurs » de projets culturels.

Leur énergie ne suffira pas sans volontarisme des collectivités publiques pour accompagner cet élan, vital pour le maintien du lien social sur le territoire.

P5. Projets culturels

Les structures culturelles du territoire savent montrer leur capacité de recherche et d'innovation que ce soit dans la nature même des projets mais aussi dans les partenariats mis en œuvre. Elles sont régulièrement sollicitées pour des échanges et transferts d'expériences (dernièrement l'exemple de l'association Pays'Sage qui coopère à l'échelle du Massif Central sur le projet *Bistrots d'Hiver*)

Le PNR de Millevaches a pu être coordinateur de certaines expérimentations, telles que *Ligne(s) de partage*, projet culturel itinérant monté collectivement avec divers acteurs du territoire (structures culturelles, artistes, associations locales, collectivités,...), et parfois être aussi à l'initiative de projets innovants aux côtés d'autres PNR et acteurs associatifs, notamment à travers le réseau IPAMAC (3 coopérations de 2008 à 2013).

A souligner aussi que des collectivités locales, telles que la communauté de communes du Plateau de Gentioux par exemple, ont choisi de porter des projets de commande publique (marché sonore).

Remarque : avec la carte des intercommunalités qui va bouger, les compétences culturelles vont sans doute être réorganisées.

Atouts :

Création / Diffusion :

- Equipements forts / emblématiques
- 5.25 = 1 réseau art contemporain construit
- 1 expertise sur le territoire (réseaux d'artistes avec lesquels travaillent les structures,...)
- Des travaux sur des thématiques chères au territoire
- Des lieux de diffusion / salles polyvalentes inadaptées mais certaines nécessitent peu d'investissements
- Investissements de nouveaux lieux/recherche de nouvelles formes
- Des événementiels d'envergure régionale + des saisons culturelles qui se développent
- Des structures fortes en périphérie avec lesquelles des liens se sont créés (Scène Nat, DLQC,...)
- Des projets de qualité à destination des jeunes/jeune public
- Enseignement artistique : s'est structuré depuis 2004
- Lecture publique : des éqpts structurants depuis 2004 (dans le 19)
- « Structuration » :
- Nb professionnels de la culture qualifiés sur le territoire
- o Professionnalisation des structures et des projets
- o Compétences et ressources présentes sur le territoire
- PNR comme terrain de jeu, lieu des possibles (>> initiatives culturelles originales et engagées)
- PNR riche en imaginaires (représentations)/patrimoines
- Habitudes de coopération /solidarités / réseaux
- Des acteurs qui ont une approche territoriale
- Une organisation locale qui peut permettre la recherche et de trouver des solutions collectives
- Capacité de recherche/d'innovation
- Territoire repéré pour son dynamisme/ses projets « atypiques »/notion d'exemplarité
- Réseau IPAMAC comme support de projets interrégionaux

Opportunités :

- Création pôle de Meymac comme levier dynamique en Haute Corrèze
- Lecture publique : réseau sur Sud Creuse

Faiblesses :

Création/diffusion :

- Equipements fragiles (ex du CAC Meymac) : moyens en diminution ou stagnation
- Salles inadaptées : limite les possibilités et engendre des coûts supplémentaires d'organisation
- Des formes exclues du territoire (cirque, danse,...)
- Locations matériel coûteuses et indispensables
- Peu de lieux de résidences adaptés
- Inégalités territoriales (Sud Creuse / Haute Corrèze)
- « Mobilité » des publics et des intervenants (pour enseignement par ex.)
- Structuration :
- Nb emplois uniques dans les structures culturelles > double exigence de la spécialisation et de la polyvalence / isolement
- Structures fragiles/dans la survie
- Vision à courte-terme imposée par les financements.

Partie 4 - Annexe 1 : Planification territoriale

Différents textes de planification territoriale encadrent les initiatives qui peuvent être prises sur chaque partie du territoire. Sont présentés ici ceux qui concernent le plus la vie du Parc.

Les démarches de planification spécifiques à l'eau sont présentées dans la partie « F5 Outils de planification de l'eau ».

1. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)

Le **SRADDT** est le principe structurant de tous les autres exercices de planification régionale qui, d'une façon générale, donnent des indications sur les principes recherchés dans les projets d'aménagement ou d'animation du territoire, sans rentrer dans une localisation précise de ces éléments de cahier des charges. En conséquence, il n'est pas possible d'extraire de ces documents telle ou telle partie qui serait spécifique au territoire du Parc.

Le SRADDT est issu de contributions d'expert et de nombreuses rencontres avec les citoyens. Il propose une vision du Limousin souhaité à l'horizon 2027. Sur la base de quatre scénarios a été établi un scénario unique, le scénario « Générations 2027 ».

Le scénario « Générations 2027 » envisage la poursuite d'une politique volontariste d'accueil, la maîtrise de la dispersion de l'habitat. Il propose de favoriser l'esprit d'entreprendre et l'innovation sociale. Le rôle des territoires ruraux est réaffirmé dans sa vocation de production (agricole et forestière) mais aussi de fourniture d'aménités (environnement de qualité, espaces naturels protégés, loisirs et tourisme).

2. Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Le **SRDE** encadre le système d'aides destinées à favoriser le développement des entreprises. Il a pour objectifs de donner une haute valeur ajoutée humaine au territoire régional, de soutenir l'innovation et les mutations économiques, enfin de valoriser les ressources régionales et dynamiser l'économie de proximité.

Parmi les mesures qui peuvent concerner plus directement le Parc, il faut noter :

Objectif 2.2 : Faire de l'approche filière et collaborative une clé de réussite des mutations économiques.

Cette mesure peut maintenant être déclinée par territoire

Objectif 3.1 : Favoriser les complémentarités économiques à l'échelle locale

Objectif 3.2 : Valoriser économiquement les ressources régionales forestières, agricoles, touristiques et patrimoniales

3. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le **SRCAE** a pour rôle de définir la stratégie régionale permettant de contribuer aux engagements nationaux sur les questions de climat, d'air et d'énergie. Ce document concerne tous les secteurs d'activité et de consommation. En conséquence, le territoire de Millevalches est concerné par l'ensemble des 43 mesures envisagées, mais peut apporter une pierre spécifique à l'édifice pour 12 d'entre elles :

Management du Système : parmi 4 mesures

MDS-B1 : Développer l'éducation pour accompagner les changements de comportements

Le Plateau de Millevalches accueille 140.000 personnes en vacances chaque année, soit l'équivalent du 5^{ème} de la population régionale

Bâtiment : parmi 6 mesures

BATI-A3 : Limiter l'impact environnemental des bâtiments en privilégiant les ressources locales et les matériaux bio-sourcés

Le Plateau de Millevalches cherche à transformer localement le bois d'œuvre récolté

Transport : parmi 7 mesures

Transp-A4 : Réinventer l'usage de la voiture en favorisant le covoiturage, l'auto-partage, l'éco-conduite, etc

La question de la mobilité est cruciale sur ce territoire, qui ne pourra pas compter sur des infrastructures lourdes

Aménagement du territoire et urbanisme : parmi 3 mesures

Urba-A2 : Promouvoir un aménagement du territoire raisonné permettant de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

Agriculture : parmi 4 mesures

Agri-A1 : Faciliter l'accès des limousins à une production agricole locale et diversifiée

Agri-A2 : Développer l'autonomie alimentaire des exploitations

Forêt : 2 mesures « Optimiser le puits de carbone en dynamisant la gestion forestière »

Forêt-A1 : Améliorer les peuplements en particulier feuillus, pour encourager une sylviculture prioritairement tournée vers la production de bois d'œuvre

Forêt-A2 : Accroître la mobilisation du bois et encourager des sylvicultures dynamiques pour optimiser le puits de carbone

Activités économiques : 3 mesures
RAS

Energies renouvelables : parmi 5 mesures

ENR-A5 : Développer le bois-énergie, dans un souci de gestion durable de la ressource et d'équilibre des filières existantes

Adaptation au changement climatique : parmi 6 mesures

Adapt-A3 : Renforcer la résilience des écosystèmes, le maintien et la mise en valeur de la biodiversité

Adapt-A4 : Encourager une gestion concertée de l'eau au regard des enjeux du changement climatique

Qualité de l'air : parmi 3 mesures

Air-A.3 : Etendre l'évaluation de la qualité de l'air sur des zones plus vastes

Le SRCAE est décliné sur le territoire du Plateau de Millevaches par un PCET (Plan Climat Energie Territoire) présenté dans la partie Q « Energie » (chapitre Q4 dédié au PCET).

4. Le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)

Le PRAD est défini par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Ce document réalisé sous l'autorité du Préfet de Région, a vocation à décliner les grandes orientations et les actions de l'Etat en matière de politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de la région. Il peut le cas échéant formuler « des recommandations ...aux acteurs concernés et aux collectivités territoriales pour contribuer à leur réalisation.. ».

Le PRAD n'est pas un document opposable. Il sera porté à connaissance lors des révisions des documents d'urbanisme.

L'implication de l'agriculture dans la gestion des milieux et paysages du territoire est évidente. Le PRAD consacre cette implication dans le cadre de l'orientation stratégique suivante :

IV – Conforter la place de l'agriculture en tant qu'activité indispensable à la vitalité des territoires.

Objectif IV- 1 / Promouvoir la qualité environnementale et paysagère de l'agriculture limousine en cohérence avec l'économie résidentielle locale, les activités du tourisme, la valorisation du patrimoine rural, architectural et culturel.

5. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

L'État et la Région Limousin ont engagé les travaux d'élaboration du SRCE par un séminaire de lancement organisé le mardi 24 mai 2011.

Face au constat de l'érosion de la biodiversité, l'ensemble des acteurs est appelé à se mobiliser afin de délimiter une Trame verte et bleue au niveau régional et à l'intégrer dans les documents d'occupation des sols que sont essentiellement les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

En cours d'élaboration, ce schéma en est à la phase de diagnostic et d'identification des enjeux au niveau du territoire régional.

Le Syndicat Mixte de Millevaches est très impliqué dans la gouvernance du projet qui est piloté par l'Etat et la Région. Il est représenté :

- au Comité Régional de la Trame Verte et Bleue
- au Comité Technique du SRCE

Par ailleurs, le Syndicat Mixte est très investi dans sa participation aux ateliers techniques ouverts à tous les acteurs du territoire régional.

6. Les Orientations Régionales Forestières (ORF)

Les ORF sont issues de la loi relative à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt⁸³. Leur élaboration se fait sous l'égide des services déconcentrés de l'Etat et de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.

« La fonction des orientations régionales forestières est de définir la politique régionale relative à la forêt et à la filière bois en veillant à sa cohérence avec les engagements pris par la France lors des conférences internationales sur le développement durable et les directives énoncées au niveau national par le Ministère de l'Agriculture.

La gestion durable des forêts a été définie lors de la conférence d'Helsinki en 1993 comme "la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et d'une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes".

Les ORF en Limousin ont fait l'objet d'un arrêté ministériel portant approbation le 25 octobre 1999.

Les ORF prennent en compte la multifonctionnalité de la forêt : paysage, biodiversité, accueil, tout en considérant que la prise en compte des questions environnementales représentent une contrainte, voir un surcoût par le propriétaire. Le grand

nombre de propriétaires est considéré comme étant un facteur de diversification des peuplements, mais également comme un frein à la mobilisation des bois, ou à l'amélioration des peuplements feuillus.

Le Schéma régional de gestion sylvicole est rédigé par le CRPF dans le but de favoriser une gestion durable de la forêt en accord avec la loi d'orientation sur la forêt du 26 juillet 2001. Le SRGS concerne la forêt privée. Il doit intégrer notamment les objectifs de préservation des habitats et des espèces Natura 2000 dans des annexes dites annexes vertes.

7. Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)

Issu de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) n° 2010-874 du 27 juillet, le PPRDF vise à accroître la mobilisation de la ressource en bois. Ces plans sont élaborés sous la responsabilité du Préfet de Région.

Les objectifs de mobilisation à atteindre pour 2020 ont été fixés dans le cadre du "Grenelle" de l'environnement, à 21 millions de mètres cubes de récolte de bois supplémentaire pour l'hexagone, dont 727 000 mètres cubes en ce qui concerne le Limousin (p.m. la récolte actuelle sur le Parc est de 1 million de m3).

Le territoire du Parc a été identifié comme étant non prioritaire. C'est en effet un territoire où la mobilisation en bois résineux et feuillue a été considérée comme forte. Néanmoins, les réactions locales au regard de la volonté d'augmenter sensiblement la pression sur les bois feuillus ont conduit à l'organisation d'une réunion de concertation sous l'égide du Parc.

8. Les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFSH)

Les ORGFSH résultent de la loi du 26 juillet 2000⁸⁴ et concernent et concernent l'ensemble de la faune sauvage.

L'élaboration des ORGFSH a débuté en 2002. Son animation sous l'égide de la DIREN a été confiée à l'ONCFS⁸⁵. Un état des lieux⁸⁶ visant à conduire à la définition d'enjeux et d'objectifs a été réalisé.

Les ORGFSH ont été approuvées par arrêté préfectoral le 19/05/2005. Douze orientations y sont déclinées citons à titre d'exemple :

OR 3 : Développer des techniques sylvicoles permettant de limiter les dégâts

OR 8 : Eviter le mitage et le fractionnement des espaces, conserver les corridors écologiques

OR 12 : Valoriser les espaces naturels et leur faune à partir du réseau d'espaces protégés et gérés

Une liste des espèces patrimoniales retenues est annexée au document parmi lesquelles, le Chat forestier, la loutre d'Europe, certaines chauves-souris...et 27 espèces d'oiseaux.

9. Les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétiques (SDGC)

Les SDGC sont élaborés par les fédérations départementales des chasseurs conformément aux ORGFSH et approuvés par les Préfets des départements. Ce sont des outils de planification dont l'objectif est d'inscrire la chasse dans une perspective de gestion durable des espaces et des espèces.

Le SDGC de la Corrèze a été validé par arrêté préfectoral le 11 août 2008. Le projet définit 11 pays de chasse

Le SDGC de la Creuse. Le projet définit 6 pays cynégétiques

Le SDGC de la Haute-Vienne. La FDC de la Haute-Vienne a procédé à l'élaboration de schémas par type de gibier. Le département est découpé en 20 unités de gestion. Il existe donc :

- un SDG volet Cerf qui couvre la période 2009-2015 et a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 oct 2009

- un SDG volet Chevreuil qui couvre la période 2009-2015 et a été approuvé par arrêté préfectoral le 21 oct 2009

- un SDG volet petit gibier qui couvre la période 2012-2018

- un SDG volet sanglier qui couvre la période 2012-2018

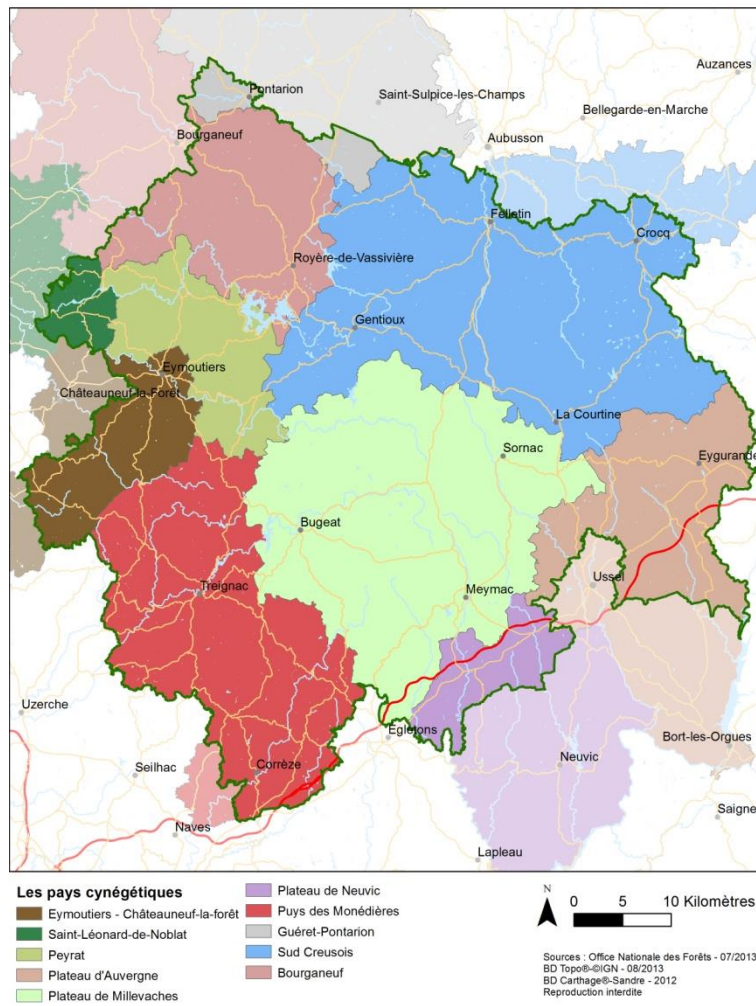
Au total le territoire d'étude est concerné par 10 pays cynégétiques.

⁸⁴ Loi N°2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse

⁸⁵ ONCFS Office national de la chasse et de la faune sauvage

⁸⁶ BIOTOPE, Sarl, 2003- Etat des lieux pour les ORGFH, 75 pages.

Les unités de gestion cynégétique



Partie 5 - Annexe 2 : Economie

Le plateau de Millevaches a un fonctionnement économique spécifique. Il n'est pas possible ici de le décrire dans les moindres détails, car trop de données ne sont pas exploitables pour cette taille de territoire. L'objet de cette annexe est d'exposer au mieux tout ce qui semble pouvoir constituer des enjeux particuliers, afin de déterminer ensuite un projet de Parc qui colle bien aux réalités.

Introduction

Le principe du tableau présenté ci dessous est de tenter de présenter les grandes lignes de « dépenses et recettes » des habitants du territoire, en privilégiant celles qui ont une relation très proche avec la protection du patrimoine naturel : agriculture, forêt, énergie, tourisme.

Les flux relatifs aux autres acteurs économiques (charges et recettes spécifiques des entreprises et collectivités) ne sont pas analysés, faute de données utilisables.

	Emplois (M€/an)		Consommation des ménages (M€/an)
Secteur primaire dont Agri., Forêt et Esp. naturels	57	Alimentation	80
Secteur secondaire dont Production électrique	60	Chauffage et électricité	40
Secteur tertiaire dont Tourisme	135	Transport	58
Total	252	Autres besoins : Santé, Emprunt, ...	122
		Total	300

Le solde des emplois (48 M€) serait à chercher dans les « échanges » entre le territoire et ses voisins proches (Ussel Aubusson, ...), qui n'ont pas été étudiés.

Ce bilan met clairement en évidence :

- pour les emplois fournis au territoire, la prédominance du secteur tertiaire (54 %) mais dans un niveau moindre de ce qui paraît au niveau national (75 %).
- pour la consommation, la prédominance des secteurs « alimentation » et « énergie », pour lesquels la question d'un certain équilibre local entre la production et la consommation mérite d'être étudié

D'un point de vue général de l'organisation de l'économie, il faut noter, concernant la mise en œuvre de matières premières (secteurs primaire et secondaire) deux aspects importants :

- Localisation de la plus-value : le territoire est en situation de producteur de ressources (viande, bois) dont la transformation est assurée pour l'essentiel à l'extérieur
- Nature des flux : l'économie du territoire est intimement liée à la gestion de flux de carbone non fossile (agriculture et forêt) qui la place clairement dans le champ de l'économie circulaire. Toutefois, la délocalisation de la production à l'extérieur du territoire et la recherche de rendements en sylviculture sont à l'origine de consommations significatives de ressources d'origine fossile, qui s'ajoutent à la tentation du déstockage de bois en forêt sans reboisement, pratiques qui tendent à dégrader le caractère circulaire évoqué précédemment.

1. Secteur primaire

Le secteur primaire regroupe les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles. A défaut de la pêche qui n'est pas concernée sur ce territoire, le secteur primaire est fortement représenté sur le plateau de Millevaches.

L'exploitation de la pierre et de la tourbe, ressources naturelles mais fossiles, font maintenant référence au passé. Le diagnostic se focalise en conséquence sur les activités les plus actuelles.

Le secteur primaire est directement lié à la valorisation de surfaces foncières. Les données statistiques indiquent la répartition suivante pour les 347.000 hectares du plateau de Millevaches :

Surface agricole : 110.000 hectares

Forêt : 190.000 hectares

Surface en eau : 4.600 hectares (plans et linéaire)

Autres espaces : 40.400 hectares

Espaces artificialisés estimés à hauteur de 2.000 hectares (ratio Limousin : 500m²/hab)

Une partie significative de la surface agricole et de la forêt n'est pas liée à une production économique, mais constitue un réservoir de biodiversité justifiant sa protection. C'est pourquoi les enjeux économiques sont présentés suivant la grille suivante :

Enjeux économiques	Surface (ha)	Emplois (K€/an)	Production du secteur primaire
Enjeu agricole prépondérant	110.000	38.000	Protéines animales Biodiversité
Enjeu sylvicole prépondérant Enjeu de biodiversité pour 69.000ha	190.000	17.000	Bois Biodiversité
Enjeu notoire au titre de la biodiversité	45.000	2.500	Eau, paysage, biodiversité
Espace artificialisé	2.000	250	Valorisation de matières premières et d'objets d'occasion
Total	347.000	56.750	

Par ailleurs, la vente de bois génère un chiffre d'affaire de 20.000 K€ pour les propriétaires forestiers, dont une partie participe aux emplois liés à la forêt

La pierre

Quelques carrières de pierre sont encore en activité sur le plateau de Millevaches. On connaît l'incidence des caractéristiques géologiques du territoire sur le mode de construction de l'habitat, et sur l'histoire des maçons du Limousin.

A Bugeat, la « Maison du granite » rend hommage à ce matériau très durable.

A Bourgneuf, c'est une randonnée qui est proposée pour découvrir l'univers de la pierre.

A Felletin, une association conserve la mémoire des maçons creusois.

La tourbe

Cette matière première non renouvelable, dont l'usage est tout autant celui d'un combustible que d'une terre de jardin, n'est plus exploitée en Limousin depuis la fin du siècle dernier.

Aucune perspective de reprise de cette activité, peu compatible avec les objectifs de protection de la nature, n'est envisagée.

a. Production agricole

Cet élément de diagnostic renvoie à la mesure 5.1 Développer une agriculture innovante

L'agriculture est l'activité économique traditionnelle du plateau de Millevaches. Toutefois, le diagnostic est marqué par de grandes faiblesses résultant de la pauvreté de son sol et la rudesse de son climat. En 50 ans, les pratiques sont passées de la polyculture-élevage ovin à la production spécialisée de viande bovine. Un renouveau de l'activité agricole sur le plateau de Millevaches est à chercher dans l'évolution du marché vers une demande davantage exprimée en faveur de l'économie circulaire : organisation des circuits de transformation et de distribution, mise en sécurité financière des exploitations par le développement des énergies renouvelables.

Grandes caractéristiques

Avec 1.500 exploitations et un nombre d'actifs de 2.200 personnes, ce qui permet d'évaluer le revenu du secteur à 38 M€ environ par an, l'activité agricole est spécialisée dans l'élevage de bovins pour la production de veaux maigres « broutards ».

L'élevage d'ovins pour la viande (19% des exploitations) est en diminution au profit du bovin

Part de la production BIO : 4% en nombre d'exploitation et SAU (2,6 % en Limousin)

Implication dans des circuits courts : 11% des exploitations (10% en Limousin)

Autres productions

Elevage de bovins pour le lait sur la frange orientale du territoire

Elevage de caprins pour le fromage

Elevage de porcs : augmentation de la production de porcs sur un moindre nombre d'exploitation

Verger (petits fruits) et maraichage

Apiculture

Estimation de la production

	Nb exploitations	Cheptel moyen	Production annuelle
Bovin lait	100	23	12 millions de litres
Bovin viande	1.000	56	20.000 tonnes de viande (dt 15.000 broutards)
Ovin viande	465	89	1.500 tonnes ovin boucherie
Porc	100	167	20.000 tonnes porcs

Evaluation du potentiel nourricier

Estimation du chiffre d'affaire en broutard vif (400€/ha) : 44M€

Contenu en protéines animales : 1.100 tonnes/an

Nombre de personnes alimentées en régime carné « normal » : 137.000 (soit 3,6 fois la population du Parc. Le même ratio en Limousin est de 2,5)

Evolutions depuis 10 ans

On retrouve les caractéristiques générales de l'évolution de l'agriculture en France, avec la spécificité d'un grignotage par la forêt : une diminution de la SAU et du nombre d'exploitations. Une diminution du nombre d'actifs et leur vieillissement.

Prise en compte de l'environnement et des aspects sociaux

Agriculture plutôt vertueuse (beaucoup moins consommatrice d'intrants azotés et de pesticides que sur d'autres secteurs)

Analyse de la situation et perspectives

L'agriculture du territoire est marquée par une grande faiblesse dont la cause provient de son sol et de son climat.

Par ailleurs, ce secteur est toujours sous la menace d'un marché du broutard qu'il ne peut maîtriser et d'un code forestier qui lui est défavorable. Avec les incertitudes dues au changement climatique, l'enjeu le plus fort pour l'agriculture du plateau reste la transmission des exploitations qui représentent un coût d'investissement très élevé pour la nouvelle génération.

La nécessité de s'adapter au changement climatique et l'augmentation à venir de la demande pour des produits de qualité constituent des opportunités à saisir, pour lesquelles le territoire est assez bien armé avec la marque « Parc », 3 Indications Géographiques Protégées et des productions déjà organisées en circuits courts : viande, miel, cidre.

Ces évolutions s'accompagneront de l'augmentation de l'autonomie alimentaire et énergétique des fermes et la mise en place de mode d'organisation visant à valoriser davantage localement la viande produite (projets de La Courtine et Eymoutiers)

b. Production de bois

La forêt prend une grande place sur le plateau de Millevaches, avec une prépondérance du Douglas.

Ce massif forestier est récent et le rythme de son exploitation, coupe et reboisement, n'est pas encore bien établi. Le reboisement est incertain là où il y a eu coupe rase.

Les incertitudes relatives au changement climatique sont dans la même échelle de temps que la vie des arbres. Plus que sur le choix des essences, dont on connaît bien l'âge d'exploitabilité, ces inconnues pèsent sur le choix des itinéraires sylvicoles. En conséquence, même si la production de bois en forêt est bien une activité de valorisation d'une ressource renouvelable, le caractère circulaire de cette économie pourrait être remis en question (déstockage massif sans reboisement).

Grandes caractéristiques

Part des résineux : 56%

Coupes rases : 1.000 ha/an

Production : 1 million m³ par an (dont 63% de résineux) soit la moitié de la récolte régionale

Equivalent énergétique : 133.000 TEP/an

Emploi :

Emplois directs sur Millevaches : 1.000 soit 17 M€/an

Vente de bois sur pied (calcul en fonction des usages BOBIBEBC) : 20 M€/an

Evolutions depuis 10 ans

Développement de l'activité, sur la base du Douglas

Augmentation du nombre de documents de gestion durable

Stabilité de l'importation de bois scié

Faible augmentation de la forêt publique

Valorisation complète des Produits Connexes de Scierie

Diminution du nombre d'acteurs

Confirmation du positionnement de la 1^{ère} transformation à l'extérieur du plateau

Prise en compte de l'environnement et des aspects sociaux

Exemples d'actions menées dans le cadre de la charte forestière :

- PDM Chouette de Tengmalm : constitution d'un réseau d'arbres à loges, chantiers « vitrines » : irrégularisation de peuplements feuillus, éclaircies feuillues,...
- Dispositif OPAGE mesures forestières permettant d'inciter à une autre gestion régénération naturelle, irrégularisation, reboisement diversifié

Atouts

Présence de plusieurs acteurs, spécialisés dans chacun des métiers

Des Douglas à maturité et de bonne qualité

Une ressource feuillue mature à valoriser

Justification économique régulière de l'amélioration des feuillus, apportée par le bois de chauffage

Faiblesses

Absence de coordination entre usages

Forte demande de feuillus en bois de chauffage entraînant des coupes rases et absence de sylviculture feuillue

Le revenu de la forêt ne reste qu'en partie dans l'économie du territoire

Diminution des reboisements : Inquiétude sur la pérennité de la ressource

Impact sur les ressources en eau, les paysages et la biodiversité

Opportunités

Fourniture de travail au reste de la région Limousin

Développement du marché de la construction-bois et de la rénovation thermique

Menaces

Dépendance de marchés mondiaux : bois d'oeuvre, pâte à papier, énergie

Importation importante de bois scié

Incapacité des communes à assurer l'entretien des voies

Incertitudes dues au changement climatique

Perspectives

Evolution des pratiques sylvicoles en raison du changement climatique (surveillance de certaines essences, attention portée au choix de la station forestière et de l'itinéraire sylvicole) et de la demande locale de bois

Accompagnement de la filière bois pour une valorisation locale de la ressource

c. Gestion des espaces naturels

On prend ici les activités liées aux espaces naturels au sens large : protection des milieux, de la faune et de la flore, préservation des ressources en eau, en quantité et qualité

La gestion des espaces naturels est un métier en fort développement.

Bien que entièrement "non marchande", l'activité économique dans laquelle il s'exerce est décrite dans le secteur primaire en raison de sa grande similitude avec l'agriculture et la sylviculture :

- mise en valeur de ressources renouvelables. Ici, il s'agit de biodiversité, d'eau et de paysage
- caractère scientifique : biologie, agronomie
- importance du rapport au foncier
- forte implication des agriculteurs et sylviculteurs dans la gestion des espaces naturels

Dans les 3 situations, l'activité intègre une grande part de tertiaire : organisation de l'exploitation et conseil aux exploitants. Dans le cas des espaces naturels, cette part de tertiaire est généralement prise en charge directement par les organismes impliqués dans l'exploitation.

Grandes caractéristiques

Emploi : au moins 2.500 K€/an

Décomposition

Ces chiffres correspondent à des emplois directs, effectifs des maîtres d'ouvrages et de leurs sous-traitants

Syndicat Mixte Millelaches : 44 % du budget soit 880 K€/an

CENL : 50% du budget soit 1.000 K€/an x

ONF : évalué à 20 k€/an

Collectivités et divers acteurs (Fédés de Pêche...) en charge de l'eau : 600 K€/an

Les emplois sont portés directement par les acteurs ayant contracté un financement public, et leurs sous traitants sur le territoire : notamment les entreprise de travaux agricoles et les éleveurs.

Répartition possible des rôles entre acteurs économiques sur le plateau de Millelaches

	Foncier	Natura 2000			Travaux			MO Comm
		Maîtrise d'Ouvrage	Animation	Conseil Expertise	Maîtrise Ouvrage	Techniques	Scientifq.	
Etat		X			X			
Syndicat PNR		X	X	X	X		X	X
Collectivités	X	X	X		X			
CENL	X		X	X	X	X	X	
ONF	X		X	X	X		X	
CRPF			X	X				
JA			X					
Assocs Natur							X	
Entreprises						X		
Agriculteurs						X		

Dans le cas de l'eau, où les travaux menés en amont ont un impact direct sur ceux à mener en aval (économies réalisées en aval sur le traitement et la production d'eau potable, ou la prévention des crues et sécheresses), il n'y a pas de flux financiers directs entre les collectivités en charge de l'eau en aval et celle de l'amont.

Evolutions depuis 10 ans

Développement de l'activité

Analyse de la situation et perspectives

L'activité de protection de la biodiversité et de préservation des ressources en eau a comme atouts une grandes diversité d'acteurs déjà présents sur le territoire, qui peut devenir une faiblesse lorsque la répartition des rôle est mal déterminée.

La mise en place d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique est une opportunité qui permettra au secteur de se protéger de la principale menace : sa dépendance aux financements publics.

d. Valorisation des matières premières secondaires

La valorisation des matières premières par le recyclage des déchets, le compostage des matières organique ou le réemploi des objets en fin de vie est une activité "primaire" dont le gisement à exploiter est à trouver dans les poubelles des habitants et entreprises, et les bennes des déchetteries ou les conteneurs de la collecte sélective.

L'ensemble du territoire de Millevaches est couvert par des services de collecte des déchets, dont les emplois induits sont généralement concentrés au niveau départemental. La création locale de ressources est surtout possible avec le développement du réemploi.

Avec déjà trois ressourceries à Eymoutiers, Felletin et Peyrelevade, 4 structures plus spécialisées (collecte des textiles, ...) et de nombreuses brocantes, le territoire de Millevaches fait partie des territoires français les mieux équipés pour organiser le réemploi d'objets.

L'éloignement des grands centres urbains est vraisemblablement à l'origine de cette situation, lorsque les kilomètres à parcourir pour l'acquisition de produits neufs motivent une demande locale d'objets d'occasion.

L'attractivité du plateau pour des porteurs de projets ingénieux qui cherchent, tout en passant de l'urbain au rural, à donner un sens à leurs initiatives économiques, constitue également un fort levier de croissance pour ce secteur.

Vu le champ d'action de chacune des ressourceries sur le Millevaches, on peut considérer qu'elles concernent chacune 7.000 habitants. La situation de ce territoire est la meilleure du Limousin (1 pour 87.500 habitants), dont la place est également excellente en France.

Grandes caractéristiques

Emploi : environ 15 dont 9,5 en ressourceries

Enjeu économique :

Emploi direct : environ 250.000 €/an

Nb de personnes ayant bénéficié du réemploi en ressourcerie : 24.500 en 2012

Tonnage détourné en ressourcerie : 155 tonnes par an

Evolutions depuis 10 ans

Développement de l'activité

La liste des implantations est actuellement

Eymoutiers : Le monde allant vers (Ressourcerie)

Felletin : Court Circuit (Ressourcerie)

Peyrelevade : AEP (Ressourcerie)

Royères de Vassivière : Ctrl A

St Martial le Vieux : Association SOS Vie

Treignac : Cuny

Vallière : Le paillassou

Prise en compte de l'environnement et des aspects sociaux

Cette activité économique est directement en lien avec la prise en compte de l'environnement (prévention des déchets)

D'un point de vue social, l'activité de réemploi permet d'offrir des objets et équipements ménagers à très faible coût

Analyse de la situation et perspectives

L'ensemble du territoire de Millevaches est couvert par des plans ou programmes de prévention des déchets et l'éloignement des centres urbains constitue plutôt un atout pour la modification du comportement d'achat, motivé par l'économie de temps de déplacement.

Dans l'avenir, le réemploi devrait se développer, avec la perspective d'allongement de la durée de vie des produits pour des raisons environnementales.

2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire regroupe les activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire. L'a production électrique à partir de sources renouvelables est une activité spécifique du territoire et de sa relation avec l'environnement, mais son implication réelle dans l'économie locale est difficile à percevoir.

Enjeux économiques	Emplois (M€/an)
Production électrique	p.m.
Industrie	26
Construction	26
Artisanat	8
Total	60

Par ailleurs, la vente d'électricité génère un chiffre d'affaire de 27 M€ pour les propriétaires des équipements électriques, dont une partie participe aux emplois liés à leur entretien (emplois dans l'industrie, la construction et l'artisanat) et l'essentiel à rembourser les investissements.

Analyse de la situation et perspectives

Dans les faiblesses du territoire, il faut compter la moyenne d'âge des entrepreneurs, qui amène à une problématique de transmission d'entreprise. Dans l'artisanat, plus de 50% des entreprises ont moins de 7 ans d'existence.

C'est dans le domaine de l'énergie que se présentent les meilleures perspectives pour le secteur secondaire. En effet, l'augmentation de la demande en électricité « propre » et la nécessité de réhabiliter les enveloppes des bâtiments sont susceptibles de développer les travaux pour les métiers du bâtiment, avec dans certains cas, l'association de l'amélioration thermique et de l'installation de photovoltaïque en toiture. Le contexte est toutefois fortement influencé par les tarifs d'achat de l'électricité et la capacité des acteurs locaux à investir eux même dans le domaine.

Description des enjeux économiques

a. Production électrique

Le paysage du plateau de Millevaches est marqué par la production électrique : grandes étendues d'eau en barrages hydrauliques, perspectives de mats d'éolienne ou de champs photovoltaïque. Comme pour la forêt, ce domaine fait partie des grands sujets du plateau où il y a déséquilibre entre production de ressources, mobilisation du paysage et revenus pour le territoire.

Caractéristiques

Total de la production électrique : 413.000 MWh/an

Hydraulique : 376.200 MWh/an (dont 115.000 à Vassivière), soit 18% de la production limousine

Eolien : 19.000 MWh/an (9 MW installés)

Photovoltaïque en agriculture : 18.000 MWh/an (14.2 MW installés sur 96 projets) soit 25% de la production limousine

Photovoltaïque chez les particuliers : p.m.

Méthanisation : néant

Potentiel de développement

Hydraulique : vraisemblablement nul

Eolien, limité à 50 MW par le SRCAE, soit 100.000 MWh/an

Photovoltaïque en toiture de bâtiments agricoles : $100\text{kWh/m}^2\cdot\text{an} \times 500\text{m}^2 \times 1.000 = 50.000\text{ MWh/an}$

Photovoltaïque en « plein champ » : très important mais en concurrence avec l'agriculture et la protection d'espaces naturels

Méthanisation : l'enjeu est de l'ordre de 600MWh/an pour chaque projet (en clair, l'enjeu de la méthanisation n'est pas électrique pour le territoire, mais organique pour chacun des agriculteurs)

Intérêt économique de la production électrique pour le territoire

Cette évaluation est très difficile à réaliser en raison de la variété d'un grand nombre d'acteurs et de l'étendue des tarifs d'achat, qui ne sont pas tous liés au territoire.

Cet intérêt est de deux natures :

- vente de l'électricité à un tarif déterminé dans un contexte national. Le montant en jeu permet de rembourser les investissements et de financer l'entretien, puis de laisser une « rente » à l'investisseur
- création local de travail pour l'installation puis l'entretien des équipements : enjeu non dimensionné, mais bien inférieur au chiffre d'affaire du secteur

Estimation du chiffre d'affaire électrique actuel du plateau de Millevaches : 27 M€

Hydraulique : 23 M€ (60 €/MWh)

Eolien : 1,5 (80 €/MWh)

Photovoltaïque : 2,5 M€ (145€/Mwh)

Evolutions depuis 10 ans

Développement du photovoltaïque

Stagnation de l'éolien et de l'hydraulique

Prise en compte de l'environnement

La prise en compte de l'environnement est un aspect majeur de la production électrique. De fait, la continuité écologique est interrompue en raison de barrages hydrauliques sur certains cours d'eau suivants.

Pour les nouveaux projets, la prise en compte de l'environnement (paysage) est une contrainte amenée par le Schéma Régional Climat Air Energie

b. Industrie

Caractéristiques

Nombre d'établissements actifs : 402

Dont 93% ont moins de 10 salariés

Estimation de la valeur ajoutée

20.000 € par entreprise sans salarié, soit 5,5 M€

100.000 € par entreprise entre 1 et 9 salariés : soit 9,6 M€

300.000 € par entreprise entre 10 et 19 salariés, soit 4,5 M€

500.000 € par entreprise de plus de 20 salariés, soit 6,4 M€

Total : environ 26 M€

c. Construction

Caractéristiques

Nombre d'établissements actifs : 483

Dont 97% ont moins de 10 salariés

Estimation de la valeur ajoutée

20.000 € par entreprise sans salarié, soit 6,6 M€

100.000 € par entreprise entre 1 et 9 salariés : soit 14,5 M€

300.000 € par entreprise de plus de 10 salariés, soit 4,5 M€

Total : environ 26 M€

d. Artisanat

Grandes caractéristiques

Nombre d'établissements actifs (hors doubles comptes avec Construction et Commerce) : 446

Bâtiment : 46%

Services divers : 22%

Fabrication : 17%

Alimentation : 15%

Estimation de la valeur ajoutée

17.000 € par entreprise, soit 7,6 M€

3. Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, et inclut le tourisme, l'éducation, la santé et l'action sociale.

En France, ce secteur représente 75% de la valeur ajoutée. Sur le plateau de Millevaches cette proportion est plus réduite en raison de l'importance des secteurs agricoles et forestiers, mais le tertiaire reste le premier offreur de travail, pour des profils de métier très divers, allant du jardinier au médecin.

Les données statistiques disponibles ne permettent pas d'établir une vision complètement détaillée du secteur, pour la bonne raison que la grande variété des activités sur un petit territoire conduit inévitablement à des mesures de secret statistique.

La présentation qui est proposée ci-dessous est issue d'une collaboration menée par le Parc avec la CRES Limousin (Chambre Régionale de l'Economie Solidaire) et PRISME

Bilan des enjeux économiques

Chiffres en K€/an	ESS	hors ESS Public	hors ESS Privé	Total	Emplois
Santé et Social	44.200	21.460		65.660	2.700
Tourisme			16.000	16.000	800
Enseignement		15.000		15.000	400
Divers	6.920	25.770	6.000	38.690	1.500
Total	51.120	62.230	22.000	135.350	5.400

Dénombrement des établissements

Commerce : 461

Administration publique : 713

Services : 1.319 dont Santé et Social : 129

Dans ce bilan, les activités sanitaires et sociales occupent une place prépondérante avec la moitié des emplois proposés, dont 72% sont considérés en Economie Sociale et Solidaire.

Analyse de la situation et perspectives

Dans un contexte de fort développement de l'économie sociale et solidaire, aidé d'une part par l'implantation bien établie de réseaux très professionnalisés d'accueil du handicap, et d'un réseau de cabinets médicaux : Réseau de santé de la Montagne Limousine, et d'autre part par un tissu associatif riche, le secteur est toutefois très dépendant des financements publics.

En perspective, l'accès aux technologies numériques constitue un enjeu important.

Cas du tourisme

Caractéristiques

	Nombre d'emplois	Emplois (M€/an)	Valeur par poste (€/an)
Tourisme	800	16	20.000

Source : Etude Focal INSEE/CRT 2012

Les entreprises unipersonnelles ne sont pas comptées

Chiffre d'affaire du tourisme : 41 M€

Fonction touristique marchande pour les communes les plus équipées

Territoire	Ratio (lits/100 habitants)
Meyrignac l'Eglise	1.080
Beaumont du Lac	369
St Oradoux de Chirouze	234
Viam	198
Royères de Vassivière	187
Moyenne de Millevalches	166
Moyenne du Limousin	44

Conso de nuitées : 145.500 personnes soit quasiment 4 fois plus que d'habitants, qui restent en moyenne 2 semaines sur le territoire

Le Pôle touristique de Vassivière contribue à hauteur de 25% de ces nuitées.

25 hôtels

43 campings : 6.700 lits

384 gîtes meublés : 2.700 lits

54 maisons d'hôtes : 370 lits

7 villages de vacances : 2.070 lits

Hébergement « insolite » : p.m.

Deux campings titulaires de l'Ecolabel européen

Aucun labellisé « Tourisme & Handicap » (sauf handicap auditif et mental)

	Nb de lits	Nuitées	Nb de nuits par lit
Hébergement marchand	14.500	730.000	50
Hébergement non marchand	48.500	1.270.000	26
Total	63.000	2.000.000	32

Analyse de la situation et perspectives

Dans un contexte où le nombre de lits marchand a plutôt diminué ces dernières années, et où les hôtels sont sous représentés, mais où les villages vacances et « Accueil paysan » ont une forte présence, la tradition d'ouverture aux touristes se porte bien, avec toujours le secret espoir que ces visiteurs soient un jour de futurs habitants, ce qui encourage à la mise en œuvre d'un tourisme de type participatif.

4. Consommations

Il est difficile d'apporter une information précise et globale sur tous les besoins économiques à satisfaire du territoire. Notamment, les fournitures acquises par les entreprises de production et de service ne sont pas accessibles pour un travail d'analyse, et se prêtent mal à une exploration statistique.

Ce chapitre se réduit à présenter trois postes économiques significatifs pour le budget du territoire et des ménages (Alimentation, chauffage et transport), et concernés par des actions économiques qui peuvent être menées localement.

Bilan des enjeux économiques

Sur la base d'un ratio de 700€ consommés mensuellement par habitant, le besoin annuel des habitants du territoire est de 320 millions €. Dans la mesure où une étude locale a permis d'ajuster la dépense à la baisse pour l'alimentation, le total est diminué d'autant.

Alimentation et énergie représentent 59 % de ces besoins.

K€/an	Besoins des ménages
Alimentation	80.000
Chauffage et électricité	40.000
Transport	58.000
Autres besoins : Santé, Emprunt, ...	122.000
Total	300.000

Alimentation

Facture alimentaire

L'étude menée sur ce territoire de la CC Creuse Grand Sud évalue la consommation moyenne hebdomadaire à 39 €/personne, soit 80 M€ pour l'ensemble du territoire de Millevaches.

Ce chiffre est plus faible que la moyenne nationale, qui porterait la consommation sur Millevaches à 94 M€.

Il place l'habitant moyen du plateau de Millevaches en situation proche de l'Homme « raisonnable »

Limite de l'autonomie

Parmi la consommation des ménages vivant sur le territoire, celle des aliments susceptibles d'être produits sur place, représente 50 M€/an qui se décomposent ainsi :

Denrée	Budget (M€/an)
Viandes	17,3
Fruits et légumes	12,0
Produits laitiers	9,8
Boissons non alcoolisées	3,2
Féculents	7,0
Oeufs	0,7
Total	50,0

Ces chiffres sont tirés de ratios relatifs à la consommation à domicile (hors restauration...). Source : www.agriculture.gouv.fr

Le reste est composé de sucres, de boissons alcoolisées, de poisson, ... qui ne peuvent pas être produits sur le territoire de Millevaches.

Cette limite de 62 % mise à l'autonomie alimentaire constitue un majorant élevé par rapport à la réelle capacité des sols agricoles du territoire.

Chauffage et électricité

La consommation énergétique du plateau de Millevaches pour le chauffage et l'électrification des bâtiments est semblable à ce qui se rencontre partout en France avec toutefois un ajustement à la hausse en raison du climat de moyenne montagne.

Coûts 2013 en K€	MWh/an	Facture électricité	Facture fioul gaznat propane	Facture bois	Facture totale (K€/an)
Patrimoine communal	21.000	1.323	1.039	p.m.	2.362
Résidentiel	410.000	14.981	19.663	5.465	40.109
Industrie et tertiaire	239.000	30.114	p.m.	p.m.	30.114
Total	670.000	46.418	20.702	5.465	72.585

Soit une moyenne de 108 €/MWh

Ces consommations d'énergie présentent la particularité de pouvoir être diminuées par des travaux d'amélioration des bâtiments et le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables : solaire, géothermie et surtout le bois.

Evolutions depuis 10 ans

Développement de l'usage du bois

Instauration d'un mécanisme de partage du conseil énergétique entre collectivités

Transport

La consommation d'énergie du plateau de Millevaches dans les transports est spécifique, en raison de la nécessité de réaliser de grandes distances pour l'accès au travail, aux loisirs, aux services et aux commerces.

Coûts 2013 en K€	MWh/an	Facture
Ménages	437.000	58.121
Agriculture	79.000	10.465
Forêt	39.000	5.187
Total	555.000	73.833

Soit une moyenne de 133 €/MWh

Ces consommations d'énergie sont difficiles à réduire autrement que par un plus grand partage des véhicules de transport.

5. Note générale sur le tissu économique

I. Données générales

Source INSEE CLAP 2010

A. REPARTITION PAR ACTIVITE

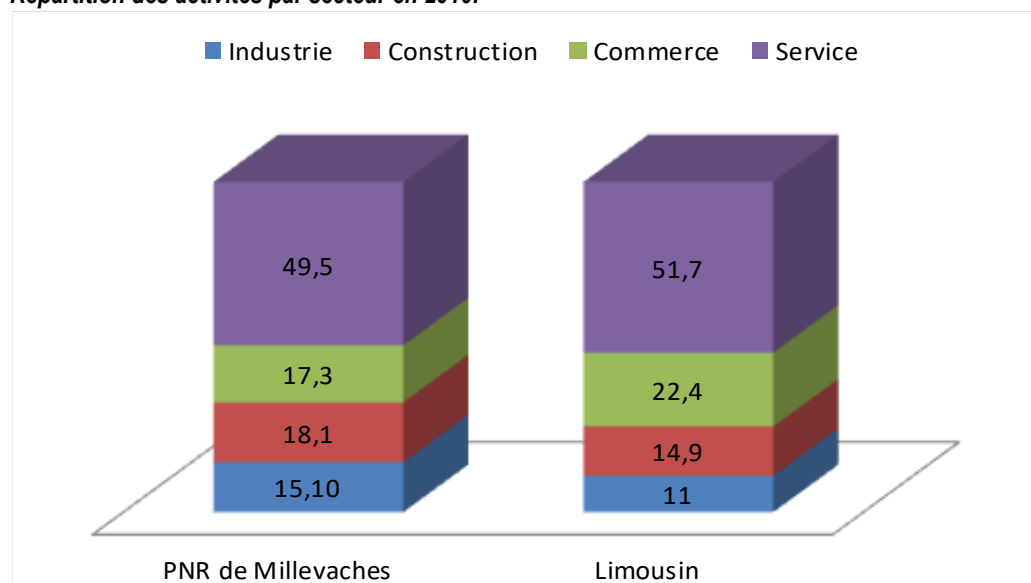
Le territoire compte au 31 décembre 2010, **3.378 établissements actifs** regroupant l'industrie, la construction, les entreprises de services, les commerces et les administrations. En parallèle, le secteur agricole représente 2.584 établissements actifs au 31 décembre 2010.

Les entreprises du Parc représentent **8,24%** du nombre d'établissement total présents sur la Région Limousin.

On dénombre 402 entreprises industrielles, 483 dans le domaine de la construction, 1319 relevant des services et 461 commerces. L'ensemble de ces domaines ont vu leur nombre d'établissement progressé depuis 2007. A noter que **40 % des établissements actifs sur le territoire relève du secteur des services.**

	31-déc-10		2007	
	Nombre d'établissements actifs	%	Nombre d'établissements actifs	%
Industrie	402	11,9	233	9,1
Construction	483	14,3	411	16,1
Service	1319	39,0	1245	48,7
Commerce	461	13,6	404	15,8
Administration publique	713	21,1	261	10,2
	3378	100	2554	100,0

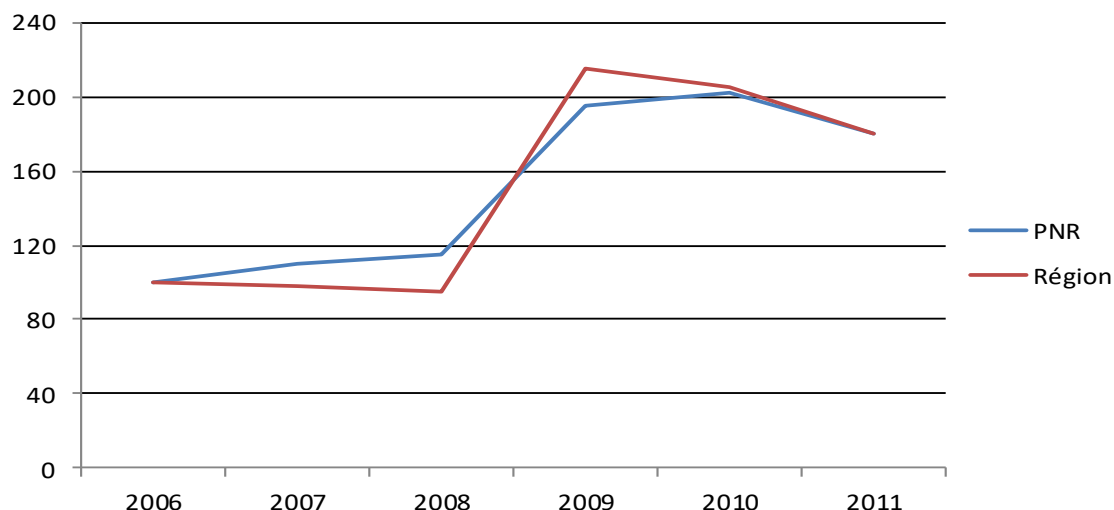
Répartition des activités par secteur en 2010.



On note une relative similitude entre le pourcentage des établissements par activité sur les deux territoires comparés : le Parc de Millevaches en Limousin et La Région Limousin. A noter toutefois, que le **secteur de la construction est proportionnellement plus élevé sur le Parc que dans la Région** avec plus de 18 % des établissements contre moins de 15 % au niveau régional. A l'inverse, le secteur commercial est moins représenté sur le territoire de Millevaches.

Sur ces 4 secteurs d'activité économique, on comptait 2 293 établissements actifs en 2007 contre 2665 en 2010 soit une augmentation de 372 établissements en 3 ans.

Evolution création établissements (base 100 en 2006)



Q. SOURCE : INSEE, REE (SIRENE) HORS AGRICULTURE

B. TAILLE DES ENTREPRISES PAR LES SALARIES

Répartition par taille d'établissement

	PNR de Millevaches		Limousin	
	Etablissement	%	Etablissement	%
Tous secteurs				
sans salarié	1 887	70,8	26 998	61,5
1 à 9	696	26,1	14 185	32,3
10 à 19	48	1,8	1 423	3,2
20 à 49	30	1,1	887	2,0
50 et plus	4	0,2	389	0,9
	2 665	100,0	43882	100

Le tissu économique est **majoritairement composé d'entreprises individuelles** puisque plus de 70% des établissements présents sur le territoire n'emploie aucun salarié (contre 60 % au niveau de la Région Limousin). Les établissements employant plus de 10 salariés ne sont représentés qu'à hauteur de 3%. Comparativement à 2007, la **taille des établissements est en diminution** puisqu'à cette période, seuls 56 % des établissements n'employaient aucun salarié contre 70% en 2010.

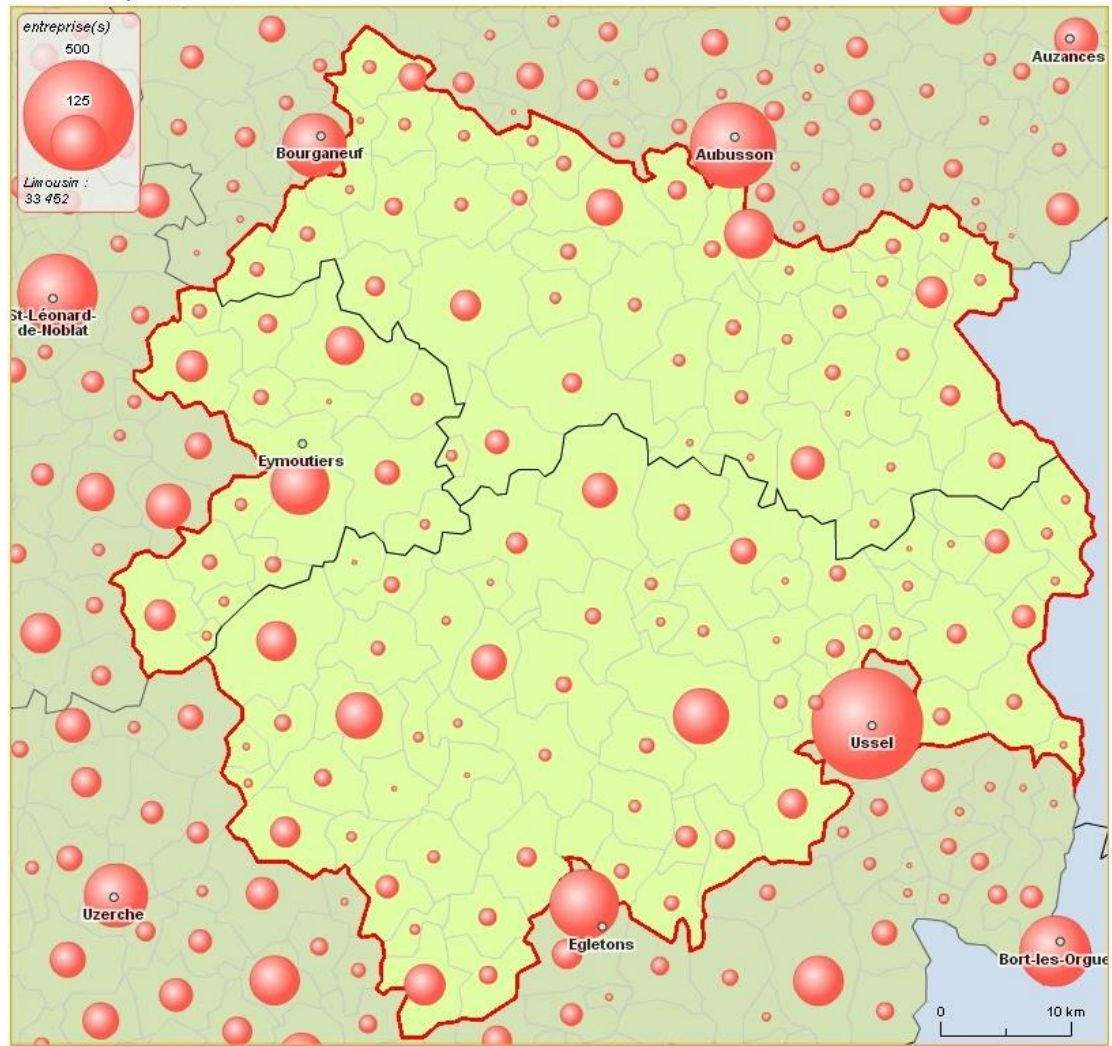
Répartition par taille d'établissement par secteur d'activité (%)

	Sans salarié	1 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et plus
Industrie	68,7	24,4	3,7	3,0	0,2
Construction	67,5	29,4	2,5	0,6	0,0
Service	75,7	22,2	0,9	0,9	0,2
commerce	62,0	35,4	2,0	0,7	0,0

Ce sont surtout dans le secteur des services que les entreprises n'emploient pas de salariés. A l'inverse, ce sont les commerces qui emploient le plus souvent puisque 35% d'entre eux embauchent de 1 à 9 salariés.

C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Stock d'entreprises, 2011 - source : INSEE 2012



II. Commerces : un recentrage des activités dans les bourgs principaux

Source CCI et CMA, 2013

Répartition du nombre d'entreprise par secteur d'activité

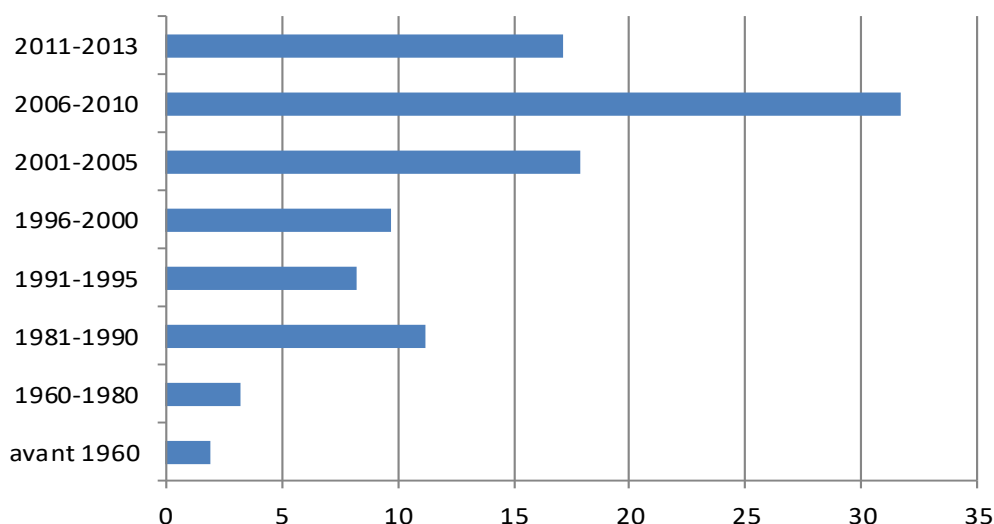
		Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
Commerce	Automobile	20	15	8
	Commerce de gros	42	13	9
	commerce d'alimentation	20	13	9
	Commerce de détail alimentaire	20	16	6
	Commerce de détail non alimentaire	74	40	38
		176	97	70
Services	Transports	29	8	8
	Hébergement	41	23	22
	Restauration	51	40	23
	Activités culturelles, récréatives et sportives	13	6	8
	Activités financières et assurance	10	6	9
	Activités immobilières	14	9	13
	activités spécialisées scientifiques et techniques	23	10	6
	activités de services administratifs et de soutien aux entreprises	10	6	3
	Service aménagement paysager	30	13	4
	activité de formation	5	0	0
	activité de santé	6	3	4
	réparation	1	3	0
	service à la personne	30	8	6
		263	135	106

Sur le territoire, on dénombre **343 commerces** en 2013. Ces entreprises commerciales sont réparties de la manière suivante : plus de 44% d'entre elles sont des commerces de détail non alimentaires (carburant, habillement, fleuriste...), 12 % des commerces de détail alimentaire, 12 % des commerces alimentaires (supermarché) et 12 % des entreprises automobiles (vente et réparation). Il faut aussi noter que près de 20 % de ces 343 entreprises sont des commerces interentreprises pour divers produits alimentaire ou non.

Par ailleurs, le territoire compte **114 restaurants et 86 hébergements**. Parmi les autres entreprises de services les plus représentées sur le territoire on peut signaler les entreprises de transports, les entreprises d'aménagement paysager ou encore de service à la personne.

La moyenne d'âge des entrepreneurs varie légèrement selon les départements que compose le territoire. Ainsi, 41 % des commerces corréziens sont dirigés par des entrepreneurs de 50 et plus. En Haute-Vienne, il s'agit de 51.5% des commerces. Enfin, l'âge moyen des chefs d'entreprises commerciales en Creuse est de 50.4 ans.

Répartition en pourcentage de l'âge des commerces



On notera que près d'un tiers des commerces sur le territoire ont entre 6 et 3 ans d'existence. Ceci peut s'expliquer par le **changement de plus en plus fréquent du gérant d'un commerce de proximité.**

Répartition géographique

Les commerces se concentrent de plus en plus dans les bourgs principaux du territoire. Il est ainsi important de souligner que **plus d'un tiers des commerces et industrie du territoire se situent sur 9 communes** du territoire : Bugeat, Chamberet, Corrèze, Meymac et Peyrelevade pour la partie corrézienne, Felletin et Vallière pour le département de la Creuse et enfin Eymoutiers et Peyrat le Château pour la Haute-Vienne.

Il est intéressant de noter que ces communes se situent majoritairement sur les limites du Parc de Millevaches.

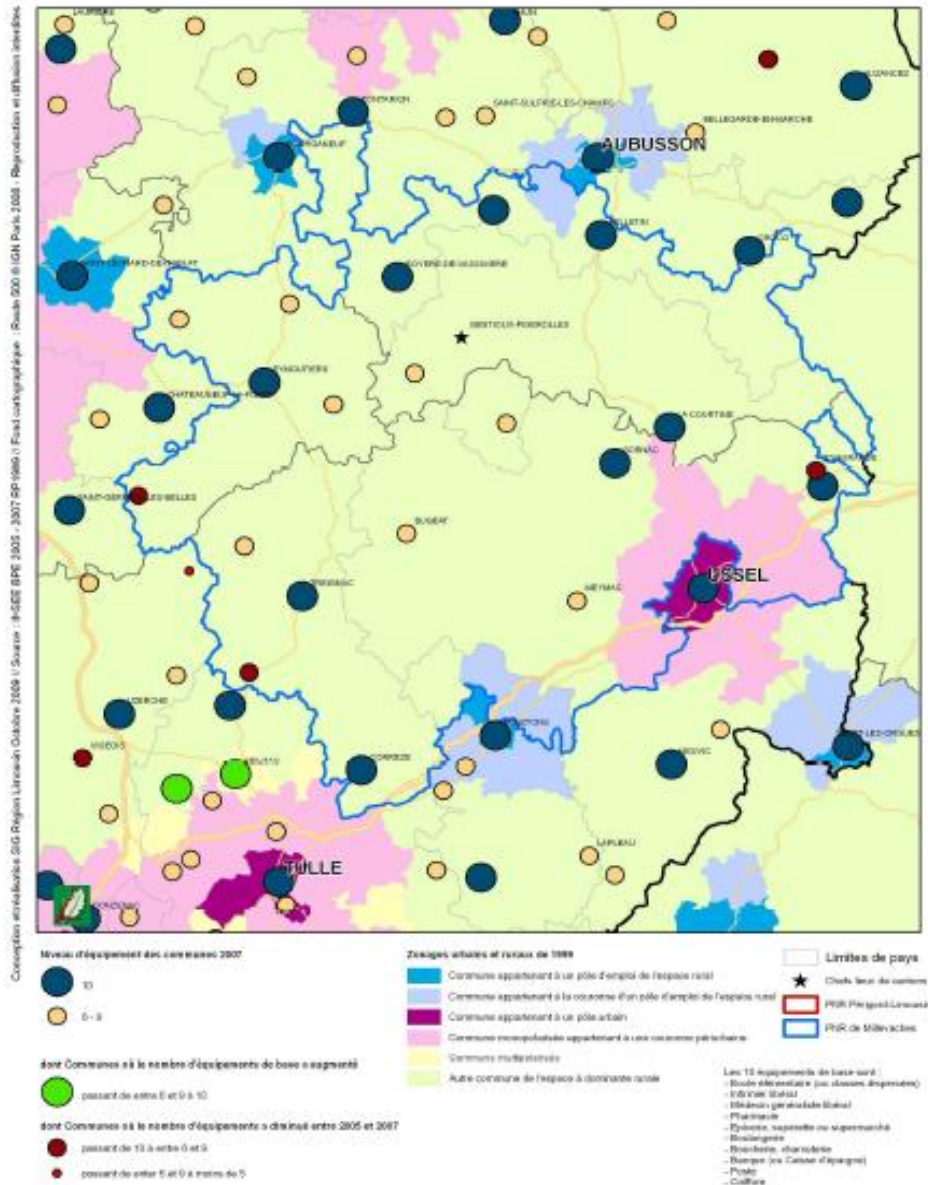
Vente ambulante

Le territoire abrite diverses foires et marchés dans les principales communes : 3 communes accueillent des marchés hebdomadaires, 6 marchés mensuels et 5 marchés bi-mensuel.

Une étude globale sur les tournées réalisée en avril 2011 dans le cadre de la DCT a identifié les différentes tournées existantes sur notre territoire. Sur les 63 communes ayant répondu à cette étude, seules 6 ne sont desservies par aucun commerce ambulante. Ceci s'explique par la présence d'une offre conséquente en commerces sédentaires.

L'importance de ces modes de commercialisation apparaît encore clairement sur le territoire. La rentabilité des tournées existantes est un constat partagé. **Le territoire abrite une population vieillissante, demandeuse de ce type de commerce ambulante, et la disparition progressive de certains commerces alimentaires de proximité dans les bourgs vient renforcer cette nécessité.**

Equipement de base PNR de Millevaches



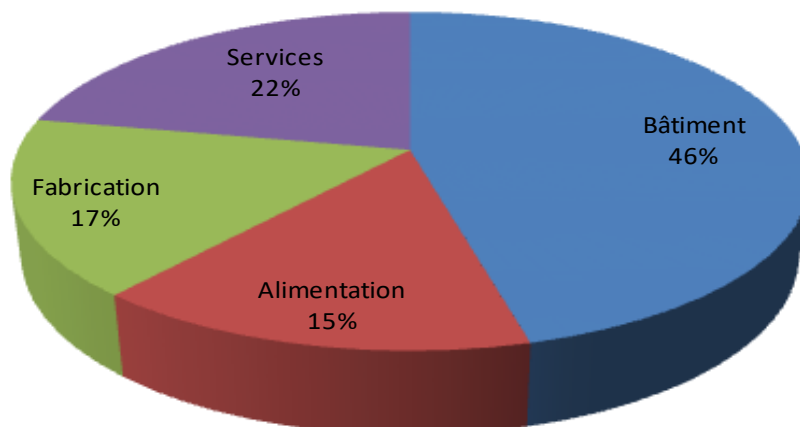
Le Parc de Millevaches présente un **taux d'équipement de base inférieur au territoire régional**, notamment au cœur du Parc. En 2009, sur l'ensemble du territoire, 11 communes disposent des 10 équipements de base définis par la nomenclature INSEE : Corrèze, Treignac, Eygurande, et Sornac sur la Corrèze, La Courtine, Royère de Vassivière, Crocq, Felletin, Vallière et Pontarion sur la Creuse et Eymoutiers en Haute-Vienne.

Le temps d'accès à ces équipements de base est en moyenne de 7 minutes sur le territoire du Parc dont le maximum peut atteindre 15 minutes pour certaines communes. Pour comparaison, la moyenne régionale de ce temps d'accès est de 5 minutes.

Les commerces se retrouvent donc dans les villages les plus importants du territoire. On observe une diminution progressive de certains commerces comme les commerces de détail alimentaire. A l'inverse, se sont développées certaines activités de services (aménagement paysager, services à la personne...) répondant à des besoins croissants d'une population vieillissante.

III. L'artisanat : un tissu artisanal dense et qualifié

A noter que sur les 938 entreprises artisanales, 492 sont également inscrites au Registre des Commerces et des Sociétés.
Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité



Sur le périmètre, **938 entreprises artisanales** sont inscrites au Répertoire des Métiers et de l'Artisanat. Une des caractéristiques constantes du territoire est que près d'**une entreprise artisanale sur deux appartient au secteur du bâtiment**. Le reste des entreprises artisanales se répartissent de la manière suivante : 22% d'entreprises de services, 17% d'entreprises de fabrication et 15% d'entreprises de l'alimentation.

Répartition par activité et par département

	Bâtiment	Alimentation	Fabrication	Services	TOTAL
Corrèze	214	64	73	106	457
Creuse	136	51	53	61	301
Haute-Vienne	81	28	32	39	180
TOTAL	431	143	158	206	938

Comparativement, le territoire du Parc recensait 860 établissements artisanaux en 2009 contre 938 sur le nouveau périmètre en 2013.

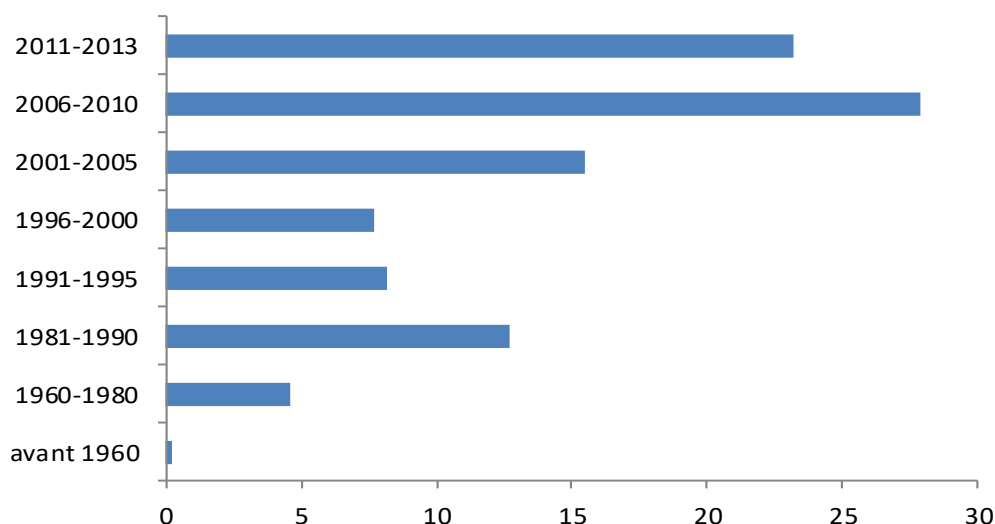
Répartition du nombre d'entreprise par âge du chef d'entreprise

	Total entreprises	Pourcentage
jusqu'à 24 ans	11	1,20%
25 à 29 ans	38	4,30%
30 à 34 ans	54	6,10%
35 à 39 ans	89	10%
40 à 44 ans	123	13,80%
45 à 49 ans	147	16,50%
50 à 54 ans	166	18,70%
55 à 59 ans	160	18%
60 à 64 ans	67	7,50%
65 ans et plus	35	3,90%

48% des entreprises artisanales du territoire sont gérées par des chefs d'entreprise de 50 ans et plus. Seules un peu plus de 10% des entreprises sont tenues par des entrepreneurs de moins de 35 ans. Cette répartition se retrouve sur les 4 catégories d'entreprises artisanales. Toutefois, dans le domaine de la production, la proportion de chefs d'entreprise de 50 ans et plus est légèrement plus élevée que les autres domaines artisanaux et inversement c'est le domaine de l'alimentation qui compte le plus de chefs d'entreprise de moins de 35 ans.

La **problématique de la transmission des entreprises** se pose déjà sur le territoire et constituera un des enjeux majeurs de demain : maintenir un tissu artisanal dense et qualifié en favorisant la transmission de ces entreprises.

Répartition en pourcentage de l'âge des entreprises artisanales



Plus de 50 % des entreprises artisanales du territoire ont moins de 7 ans d'existence.

IV. Intervenants

Le territoire est couvert par 3 chambres de commerce et d'industrie (CCI) et 3 chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) par département mais également des chambres régionales. Ces organismes sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises à chaque étape de leur vie professionnelle et représentent leurs intérêts. Pour mener leurs missions, les chambres consulaires travaillent en concertation avec les organisations professionnelles et l'ensemble des acteurs tant sur le plan local que régional.

De par la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales qui composent le territoire, le développement économique et plus spécifiquement le portage d'aides directes aux entreprises sont assurés par la Région (Schéma Régional de développement économique) et les Conseils départementaux.

Le territoire est également composées de Plate-forme d'initiative locale, ces associations accompagnent les porteurs de projets au moment de la création ou la reprise pendant les premières années du projet et accordent des prêts d'honneur sans intérêts et sans garanties (Initiative Corrèze, Initiative Val de Creuse et Initiative Haute-Vienne).

LA POLITIQUE D'ACCUEIL

Pionnière sur la thématique, la Région Limousin mène depuis 1999 une politique d'accueil de nouvelles populations. Le dispositif Pôle Local d'Accueil (PLA), créé par la Région à destination des territoires volontaires, a pour but de décliner localement cette politique. Les PLA ont pour principales missions de :

- connaître et diffuser :
 - o des opportunités économiques en lien avec les besoins du territoire (activités à créer ou à reprendre, locaux vacants, emplois à pourvoir...),
 - o des informations relatives aux conditions de vie (logement, enfance, santé, loisirs...);
- proposer un accompagnement global et personnalisé aux candidats à l'installation, à la fois sur le projet professionnel et personnel,
- promouvoir le territoire et prospecter de nouveaux candidats à l'installation, en lien avec la politique régionale.

Le territoire du Parc est presque intégralement intégré dans des dispositifs d'accueil permettant une bonne prise en charge des nouveaux arrivants :

- les communes corréziennes sont couvertes par les PLA de Haute-Corrèze et du Pays de Tulle à l'exception de 4 communes (Saint-Yreix-le-Déjalat, Péret-Bel-Air, Soudeilles et Darnets)
- En Haute-Vienne, aucun dispositif d'accueil n'est mis en place sur les communes appartenant au Parc
- En Creuse, la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux a mis en place un référent « construction d'offres d'activités ». Le territoire est également couvert par deux PLA : celui du Sud-est Creuse regroupant les communes des communautés de communes du Haut Pays Marchois et d'Aubusson-Felletin et celui du Sud-ouest Creuse pour les communes appartenant à la Communauté de Communes Bourgneuf - Royère de Vassivière.
- A noter également la présence de l'association De Fils en Réseau qui joue également un rôle dans ce domaine

Partie 6 - Annexe 3 : Carbone : cycle et changement climatique

Le sujet des émissions de gaz à effet de serre concerne directement les activités consommatrices d'énergie fossile, mais également les activités agricoles et forestières qui font « circuler » le carbone d'origine chlorophyllienne.

Au travers de ces activités, on produit le bois-énergie qui est destiné à se substituer au fioul domestique et au propane dans le chauffage des bâtiments ou contribuer à la production d'électricité en centrales thermiques.

Avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre, on aborde ici la question des bilans énergétique et alimentaire, sujets liés par leur relation à l'usage de l'espace de « capture du carbone ».

1. Le cycle du carbone

Par mesure de simplicité, tous les tonnages de carbone sont exprimés en Equivalent CO₂.

Stock de carbone

Les sols non artificialisés et la partie aérienne des végétaux contiennent d'importantes quantités de carbone qui évoluent au grès de la capture par effet chlorophyllien et de la récolte de biomasse.

	Surface (hectares)	Ratio (tCO ₂ /ha)	Stock de Carbone (tCO ₂)
Espaces forestiers	190.000	400	76.000.000
Espaces agricoles	110.000	50	5.550.000
Espaces naturels	40.000	50	2.000.000
Espaces en eau	5.000	0	0
Espace artificialisé	2.000	0	0
Total	347.000	Moy 246	83.550.000

En raison des incertitudes sur les données relatives aux tourbières, celles-ci ont été prises en compte comme des prairies.

Comparaison avec le niveau régional

Total	1.706.000	Moy 159	270.300.000
-------	-----------	---------	-------------

La moyenne du stock de C du Millevalches est plus importante que pour le Limousin pour deux raisons :

- davantage de forêt
- moins de surfaces artificialisées

Enjeu du déstockage

Le stock du Limousin correspond en ordre de grandeur à 22 années d'émissions brutes.

Le stock du Millevalches correspond en ordre de grandeur à 147 années d'émissions brutes, en raison d'un niveau moins élevé d'émissions.

C'est-à-dire que sur le plateau de Millevalches, l'enjeu du déstockage de carbone (coupes rases, labour, exploitation de la tourbe) est 6,6 fois plus impactant pour le bilan, que sur la totalité de la région.

Puits de carbone (Capture du carbone)

Il s'agit de l'augmentation du stock de carbone dans la partie aérienne des végétaux du à l'effet chlorophyllien, qui correspond à la croissance biologique des végétaux.

	Surface (hectares)	Ratio (tCO ₂ /ha*an)	Capture de Carbone (tCO ₂ /an)
Espaces forestiers	190.000	10	1.900.000
Espaces agricoles	110.000	8	880.000
Espaces naturels	40.000	2	80.000
Espaces en eau	5.000	0	0
Espace artificialisé	2.000	0	0
Total	347.000	Moy 8,4	2.860.000

La capture est considérée comme plus basse en espace naturel en raison de l'absence d'une culture qui augmente la productivité des sols.

Variation du stock de carbone

La variation du stock de carbone est égale au puits de carbone diminué des émissions brutes issues de la biomasse, par récolte (abattage de bois, pâturage, fenaisons) ou fanage

Sauf changements d'affectation des sols, les stocks de carbone sont considérés comme stables en prairies permanentes et en espaces naturels.

En forêt feuillue, faiblement exploitée, il est vraisemblable que le stock augmente.

En forêt résineuse, la crainte relative au reboisement qui pourrait ne pas suivre le rythme des coupes laisse penser que le stock de carbone pourrait diminuer sur une partie du territoire enrésiné.

La variation du stock de carbone indiquée pour le territoire de Millevalches est de 1.100.000 tCO₂/an. Elle est calculée de la manière suivante

	tCO ₂ /an
Puits de carbone	2.860.000
Récolte de bois (0,8tCO ₂ /m ³) Valeur énergie : 2.326.000 MWh	800.000
Emission des prairies et récoltes (pâturage, fenaisons)	880.000
Emission des autres espaces	80.000
Variation de stock : Croissance biologique laissée en forêt	1.100.000

La récolte de bois en forêt correspond à 42% de la croissance biologique de la forêt. C'est à dire que l'on considère que l'équivalent de 58% de l'espace forestier n'est pas récolté (110.000 hectares), au sein duquel on doit retrouver l'essentiel de la forêt feuillue (44% de la forêt).

Emissions brutes

Les émissions brutes sont l'ensemble des émissions de CO₂ du territoire, y compris celles issues de la biomasse. En effet, tout le bois récolté finira un jour ou l'autre dans une chaudière où il pourra se substituer à une énergie fossile.

Par mesure de simplification, on considère souvent que le bois consommé dans les chaudières n'est pas émetteur de CO₂, car cette émission est compensée par une capture équivalente en forêt.

Dans ce cas, les émissions sont :

	Consommation Energie (MWh/an)	Emission (teqCO ₂ /an)
Energie fossile : Chauffage et transport (Emission CO ₂)	1.095.000	287.000
Bois Energie Valorisé localement	130.000	-
Elevage (Emissions de CH ₄ et N ₂ O)	-	197.000
Totaux	1.225.000	484.000

Justification des chiffres et comparaison avec le Limousin

Emissions hors élevage

Millevalches	Consommation Energie (MWh/an)	tCO ₂ /MWh	Emission (teqCO ₂ /an)	Emission unitaire (teqCO ₂ /an*hab)
Bâtiment	575.000	0,21	120.000	3,15
Transport	437.000	0,28	121.000	3,18
hors Bat/Trans	212.000	0,22	46.000	1,21
Total	1.225.000	0,26	287.000	7,54

Limousin (chiffres SRCAE)	Consommation Energie (MWh/an)	tCO ₂ /MWh	Emission (teqCO ₂ /an)	Emission unitaire (teqCO ₂ /an*hab)
Bâtiment	9.328.000	0,14	1.292.000	1,8
Transport	6.784.000	0,27	1.824.000	2,6
Industrie	5.088.000	0,13*	684.000*	1,0
Total	21.200.000	0,42	3.800.000	5,3

* : dont des émissions non énergétiques (CFC, ...)

Emissions liées à l'élevage (fermentation entérique et effluents)

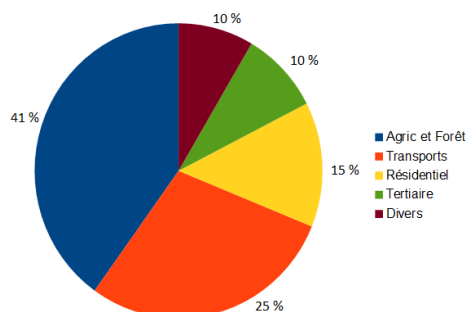
	SAU (ha)	Nb têtes/ha	tCO ₂ /tête*an	Emission (teqCO ₂ /an)	Emission unitaire (teqCO ₂ /an*ha)
Millevalches	110.000	0,7	2,6	197.000	1,8
Limousin	880.000	1	2,6	2.288.000	2,6

Remarque :

Les 197.000 teqCO₂/an du CH₄ correspondent à 9.380 tCO₂/an (effet multiplicateur du CH₄ : 21), à comparer aux 880.000 tCO₂ capturées chaque année par les prairies. Le reste passe pour une très faible partie dans la croissance des broutards. Le principal disparaît sous forme de CO₂ (non comptabilisé dans les bilans) dans la respiration des ruminants et le fanage des végétaux.

Dans le secteur « Agriculture et Forêt », les émissions liées à l'élevage représentent la plus grande partie. Le reste est dû au machinisme.

Le secteur « Divers » regroupe les activités artisanales et industrielles.



Comparaison globale entre Millevaches et Limousin

	Surface (ha)	Emissions (teqCO ₂ /an)	Population (habitants)	Ratio (teqCO ₂ /ha)	Ratio (teqCO ₂ /hab)
Millevaches	344.000	484.000	38.000	1,41	12,7
Limousin	1.700.000	7.600.000	710.000	4,47	10,7
Millevaches/Limousin	20 %	6,3 %	5,4 %		

Emissions unitaires : raisons des écarts entre Millevaches et Limousin,

Bâtiment : conditions météo et qualité des enveloppes

Transport individuel : plus grandes distances à parcourir sur Millevaches

hors Bât et transport : activité industrielle regroupée sur les grands centres urbains.

Agriculture : nature du sol, conditions météo, engrais

2. Bilan des émissions nettes de Gaz à Effet de Serre

Dans la méthode issue du protocole de Kyoto, le bilan de Gaz à Effet de Serre prend en compte le puits de carbone, qui est retranché des émissions brutes. On parle alors d'émissions nettes, qui correspondent à la différence : Emissions brutes, hors cycle de la biomasse – Variation de stock.

	Consommation Energie (MWh/an)	Emission (teqCO2/an)
Energie fossile : Chauffage et transport (Emission CO2)	1.095.000	287.000
Récolte de bois (dont Bois Energie local)	130.000	-
Elevage (Emissions de CH4 et N2O)	-	197.000
Totaux	1.225.000	484.000
Variation de stock		1.100.000
Bilan des émissions nettes		- 616.000

Avec un bilan des émissions nettes négatif, on peut en conclure que le plateau de Millevaches est dans une situation tout à fait favorable.

Cela est en fait le cas de tous les territoires ruraux couverts par des espaces agricoles et forestiers, qui capturent le carbone en volumes importants, sans héberger un grand nombre de consommateurs d'énergie fossile.

En milieu urbain, ce bilan est toujours défavorable car il y a plus de consommation d'énergie fossile que de végétaux pour capturer le carbone. En conséquence, la comparaison des bilans d'émissions nettes entre territoires différents dans leur « urbanité » n'a pas de sens.

Par ailleurs, le caractère favorable de ce bilan est du pour l'essentiel à l'accroissement biologique des forêts feuillues. Or, sans exploitation, cette croissance finira par diminuer jusqu'à une stabilité du stock de carbone (échelle de temps : 50 ans).

En cas d'exploitation, le bilan des émissions nettes perdra également son caractère favorable.

Il suffirait d'exploiter 48% de la forêt actuellement non exploitée pour annuler le bilan en augmentant la récolte, ce qui revient à diminuer la variation de stock.

Il est donc préférable de concentrer les actions sur la diminution des émissions brutes, que de se satisfaire d'un excellent bilan actuel des émissions nettes.

3. Changement climatique

Remarque : Le traitement de ce sujet dans le cas spécifique de la forêt est traité dans la partie « P Forêt »

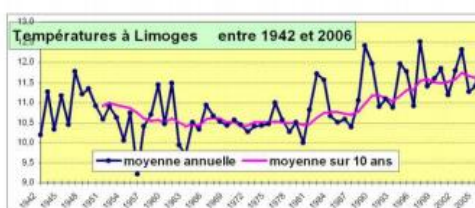
Les questions du changement climatique sont traitées sur le territoire du Parc dans le cadre d'un PCET (Plan Climat Energie Territoire). Cette démarche intervient sur deux volets liés au climat : l'atténuation de l'impact des activités humaines sur le changement climatique (réduction des émissions de GES) et adaptation au changement climatique. De nombreuses études émergent avec l'objectif de cerner les évolutions futures du climat, exemple de la chambre d'agriculture de la Creuse qui rend son étude pour juin 2014. Cependant, et même justifiées par des calculs, ces études reposent sur des hypothèses et ne peuvent fournir de données précises. On cerne à ce jour de grands enjeux pour l'avenir avec des degrés d'importance différents selon le scénario envisagé. L'adaptation au changement climatique est en fait une anticipation à de nouvelles conditions climatiques.

4.1. Etat des lieux

4.1.1. L'augmentation moyenne de la température

En France, on estime que la température a augmenté d'1°C environ au XXème siècle. Ces éléments sont confirmés à l'échelle du Limousin par les mesures de MétéoFrance à Limoges entre 1942 et 2006.

Evolution des moyennes annuelles et décennales à Limoges entre 1942 et 2006. Source : Météo France 2006



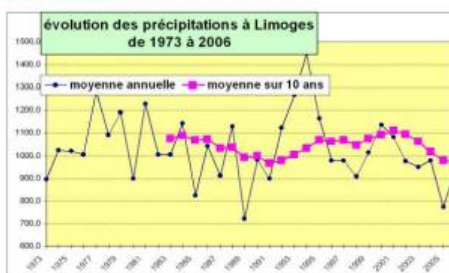
(source : SRCAE Limousin, données MétéoFrance)

Les travaux du GIEC montrent une poursuite de ce réchauffement global au niveau planétaire. Il faut rappeler qu'un réchauffement moyen ne se traduit pas par un réchauffement uniforme, certaines zones seront exposées à de très fortes chaleurs et d'autres à des épisodes froids importants. A l'échelle française toutefois, il semblerait qu'il faille s'attendre à une hausse moyenne avoisinant 1°C pour 2030 (0,8 ou 1,3) et jusqu'à 3,5°C en 2080. La répartition ferait que l'été serait une période beaucoup plus chaude : +5,5°C, et les hivers un peu moins froids avec une diminution possible de l'ordre de -25% de jours de gel en 2025.

4.1.2. L'évolution des précipitations

Le SRCAE Limousin, indique, toujours d'après les données du GIEC, une réduction globale des précipitations.

Evolution des moyennes de précipitations annuelles et décennales à Limoges, en mm, entre 1973 et 2006. Source : Météo France, 2006



(source : SRCAE Limousin, données MétéoFrance)

Par ailleurs, on note une augmentation de l'irrégularité dans le régime des précipitations. Par exemple, il y a 10 ans, on comptait des précipitations mensuelles moyennes de 80mm, ces précipitations étaient plutôt régulières, mais depuis quelques années, on trouve des mois avec 120mm et d'autres avec presque rien, les précipitations deviennent beaucoup plus irrégulières, et imprévisibles.

4.1.3. Une modification de l'intensité des évènements climatiques

Le SRCAE Limousin pointe ici notamment les épisodes de sécheresse⁸⁷. La période où ces épisodes pourraient se produire pourrait passer des seuls trois mois d'été à 6 mois (mai à octobre). Au global, le nombre de jours annuels passés en période de sécheresse pourrait représenter 40% du temps en 2080 dans un scénario optimiste et jusqu'à 70% dans un scénario pessimiste.

4.2. Vulnérabilités du territoire

Les épisodes de sécheresse et fortes pluies représentent des risques sur la qualité des eaux, le lessivage et l'érosion des sols...

De façon plus générale, l'étude « stratégies d'adaptation territoriale aux changements climatiques dans le Grand Sud Ouest » portée par la DATAR, a mis en avant 10 vulnérabilités pour le Massif Central : Ressource en eau, Biodiversité, Forêt, Agriculture, Bâti, Transports, Santé, Tourisme, Urbanisme, Risques naturels.

Le SRCAE Limousin pointe parmi celles-ci 5 vulnérabilités majeures du territoire. Elles concernent la ressource en eau, l'agriculture, la forêt, la santé des populations et de manière transversale, la biodiversité.

Ces vulnérabilités ressortent fréquemment dans les études sur l'adaptation au changement climatique et sont pertinentes pour le territoire du Parc. Celui-ci n'a pas réalisé d'étude sur la question au niveau local. Ainsi pour cette partie, il faut principalement se fier à l'analyse du SRCAE, en gardant des réserves du fait que celle-ci est une analyse assez globale.

⁸⁷ La sécheresse est définie avant tout comme un déficit hydrique marqué, dont l'origine se trouve essentiellement dans la faiblesse des précipitations sur une période prolongée par rapport à la moyenne des apports observés (source : SRCAE Limousin) sur cette période.

4.2.1. Les effets potentiels sur les milieux naturels et les espèces

La première vulnérabilité identifiée porte sur la ressource en eau. En effet, le Limousin, comme le plateau de Millevaches, sont des territoires riches en sources mais où le stockage d'eau, notamment potable est très limité (absence de nappe phréatique). Ainsi une augmentation des températures induira parallèlement deux phénomènes : la diminution de la ressource et l'augmentation de la demande en eau potable. Mais la demande en eau potable pour les populations ne sera pas la seule pression, l'agriculture aura également davantage besoin de cette ressource pour abreuver les troupeaux. Il ne faut pas oublier que la ressource en eau est sollicitée par de multiples activités, la production hydroélectrique est présente sur le territoire, mais à l'aval du Parc se situent aussi des formes d'agriculture qui utilisent l'irrigation ou encore des industries qui ont besoin d'étiages suffisants pour fonctionner. Le Parc de Millevaches, en tant que tête de bassin versant, devra non seulement maintenir un niveau de ressource suffisant pour son propre territoire tout en préservant un niveau de ressource suffisant pour les territoires à l'aval qui dépendent des mêmes cours d'eau. D'autre part, une augmentation de la température accompagnée d'une réduction de la ressource aura pour impact une dégradation de la qualité des milieux aquatiques avec des conséquences pour les populations piscicoles (eutrophisation des milieux) et pour les activités de tourisme (qualité des eaux de baignade). Enfin, une conséquence attendue qui touche de très près le Parc est un assèchement des tourbières, patrimoine incontestable du Parc. Les effets de cet assèchement seraient une perte de biodiversité (les zones humides figurant parmi les plus riches en termes de biodiversité), une perte de patrimoine naturel emblématique du Plateau de Millevaches, et un relâchement du CO₂ stocké dans la tourbe.

La question de la santé des populations humaines et leur vulnérabilité à la chaleur est importante. En effet, en Limousin et sur le territoire du Parc, il y a une *présence importante de personnes âgées⁸⁸, isolées et relativement précaires sur un territoire où l'accès aux soins est difficile (infrastructures peu nombreuses, et mal réparties sur le territoire car elles se concentrent en milieu urbain)*. S'il semble qu'un territoire rural comme le plateau de Millevaches soit moins exposé aux phénomènes d'îlots de chaleur, il faut relever cependant que le bâti y est ancien et le plus souvent mal isolé (cf : EET 2011).

En termes de biodiversité, les pertes supposées ont été évoquées avec la question de la ressource en eau, elles sont également liées aux activités agricoles ou sylvicoles et seront traitées par la suite. Il faut noter que le changement climatique a commencé à induire des modifications dans les cycles de vie des espèces qui risquent de ne plus être synchronisés et donc bouleversés dans leur fonctionnement. Il faut également relever une modification de la répartition spatiale des espèces : des migrations seront nécessaires pour assurer la survie de certaines espèces, migrations qui entraîneront une concurrence avec les espèces locales. D'autre part ces migrations, et donc l'adaptation des espèces aux nouvelles conditions climatiques, pourront se trouver gêner, notamment par les activités humaines (infrastructures, morcellement agricole...), il sera donc important pour le maintien de la biodiversité et la survie des espèces de maintenir les trames vertes et bleues. La concurrence entre les espèces sera également accentuée par la prolifération des espèces envahissantes, ravageurs et parasites qui ont de meilleures capacités d'adaptation.

⁸⁸ *Le Limousin est la deuxième région européenne en termes de pourcentage de personnes âgées et la Creuse est le premier département de France*

4.2.2. Les effets potentiels sur les activités économiques et les contraintes pour l'agriculture, la sylviculture, etc

Le secteur agricole, dominant en Limousin et sur le Parc, sera dans un premier temps soumis à la réduction de la ressource en eau de manière globale. Mais il sera également impacté par les modifications de la quantité et de la régularité des régimes pluviométriques. L'élevage, activité dominante du territoire sera impacté par les difficultés d'alimentation (ressources fourragères impactées par les éléments cités précédemment) et d'abreuvement. Les cultures locales emblématiques (arboriculture, petits fruits) seront exposées aux modifications climatiques de manière directe (décalages des cycles de production), à la réduction de la ressource en eau (sécheresse), mais aussi aux nouvelles attaques de parasites et ravageurs. Cette dernière question est encore mal étudiée, mais doit être envisagée sérieusement dans une perspective d'adaptation de l'activité. En dépit de ces vulnérabilités, il n'est pas à exclure que des opportunités pourront ressortir de ces modifications. On peut supposer que les zones de plateau défavorables au maraîchage pourraient bénéficier d'un adoucissement des conditions climatiques et donc permettre l'essor de ce type de culture, ou au contraire de forts épisodes de gel, même ponctuels, en hiver maintiendraient l'activité hors de portée du territoire.

Au niveau de la sylviculture, il est avéré que l'espèce majoritairement exploitée sur le territoire, à savoir le Douglas, est moins bien adaptée que des espèces locales de feuillus pour résister au changement climatique. Cela rend donc l'ensemble de la filière vulnérable aux conditions climatiques mais aussi cela accroît la vulnérabilité intrinsèque à la monoculture vis-à-vis des risques sanitaires (maladies, parasites, espèces invasives...). Enfin, le morcellement des exploitations forestières limite les capacités de mener une politique publique pour la forêt et induit des difficultés d'intervention des services de lutte contre les incendies. Globalement, des conséquences sur le paysage, les services écologiques (qualité de l'air), la biodiversité pourraient découler d'une mauvaise gestion et d'une absence d'adoption de pratiques adaptées au changement climatique sur la forêt.

D'autre part, le SRCAE Limousin a fait le choix de ne pas traiter la vulnérabilité « tourisme » en tant que telle, mais uniquement en lien avec les pressions sur la ressource en eau. Il semble que celle-ci soit tout de même importante car il s'agit d'une activité avec une forte saisonnalité que des modifications climatiques pourraient impacter en bien et en mauvais : on peut en effet supposer qu'un élargissement de la saison estivale drainera davantage de touristes sur le plateau ; et surtout que l'activité ne sera pas une menace supplémentaire pour le partage de la ressource en eau. Enfin, du point de vue touristique également, il existe une activité d'hiver, plutôt à destination des populations locales : le ski de fond. Devant une réduction des jours de gel, et donc de froid, il convient pour le PNRML d'identifier s'il y a une menace pour cette activité.

Dans l'ensemble, les activités économiques du Parc seront nécessairement confrontées au changement climatique, il conviendra d'appuyer ces activités en faveur d'une adaptation, afin de contourner les menaces potentielles et de saisir les opportunités découlant de ce changement. Concernant les milieux, espèces et populations, les politiques publiques devront s'assurer de la bonne gestion des ressources indispensables, accroître les mesures de prévention des risques sanitaires et écologiques. Le Parc trouve sa légitimité à intervenir sur ces différents champs qui sont liés à ses domaines d'intervention initiaux. La position du Parc face au changement climatique sera cruciale pour la bonne adaptation locale à ces enjeux nouveaux.

4.3. Outils et acteurs

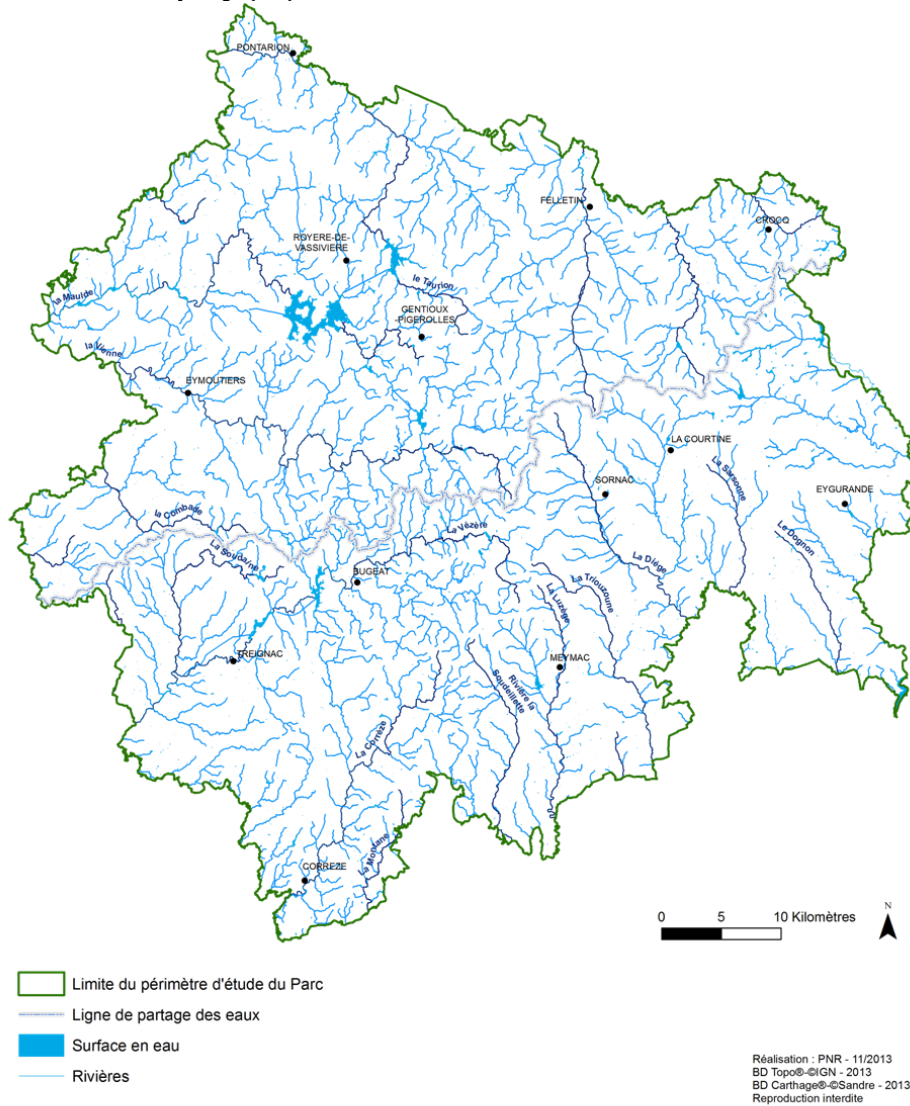
Au niveau national, il existe un plan national d'adaptation au changement climatique qui donne les grandes orientations en la matière. Au plan régional, le SRCAE Limousin, au même titre qu'il prend des orientations pour l'atteinte du 3x20, prend des orientations pour une adaptation locale au changement climatique. Celles-ci se tournent surtout vers une meilleure identification des vulnérabilités et impacts locaux, notamment au regard des activités économiques, et une meilleure intégration de l'enjeu climatique dans l'aménagement (urbanisme par exemple) pour préserver les populations. Enfin, la Région aussi bien que les 3 Départements déclineront dans leurs PCET des actions d'adaptation (toute collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants doit réaliser un PCET portant a minima sur les aspects patrimoine et services).

Il ne semble pas pertinent d'organiser ces études et actions au niveau des communautés de communes, celles qui se situent sur le territoire ne sont pas toutes en mesure de porter ces démarches, d'autant qu'elles n'en ont pas l'obligation. En revanche, le Syndicat Mixte, engagé volontairement dans un PCET est un périmètre pertinent d'étude car s'il est très varié, il reste une unité plutôt homogène à l'échelle régionale. Ainsi, il se doit de prendre des actions, en cohérence avec les objectifs déjà précisés par le SRCAE, et de les décliner localement.

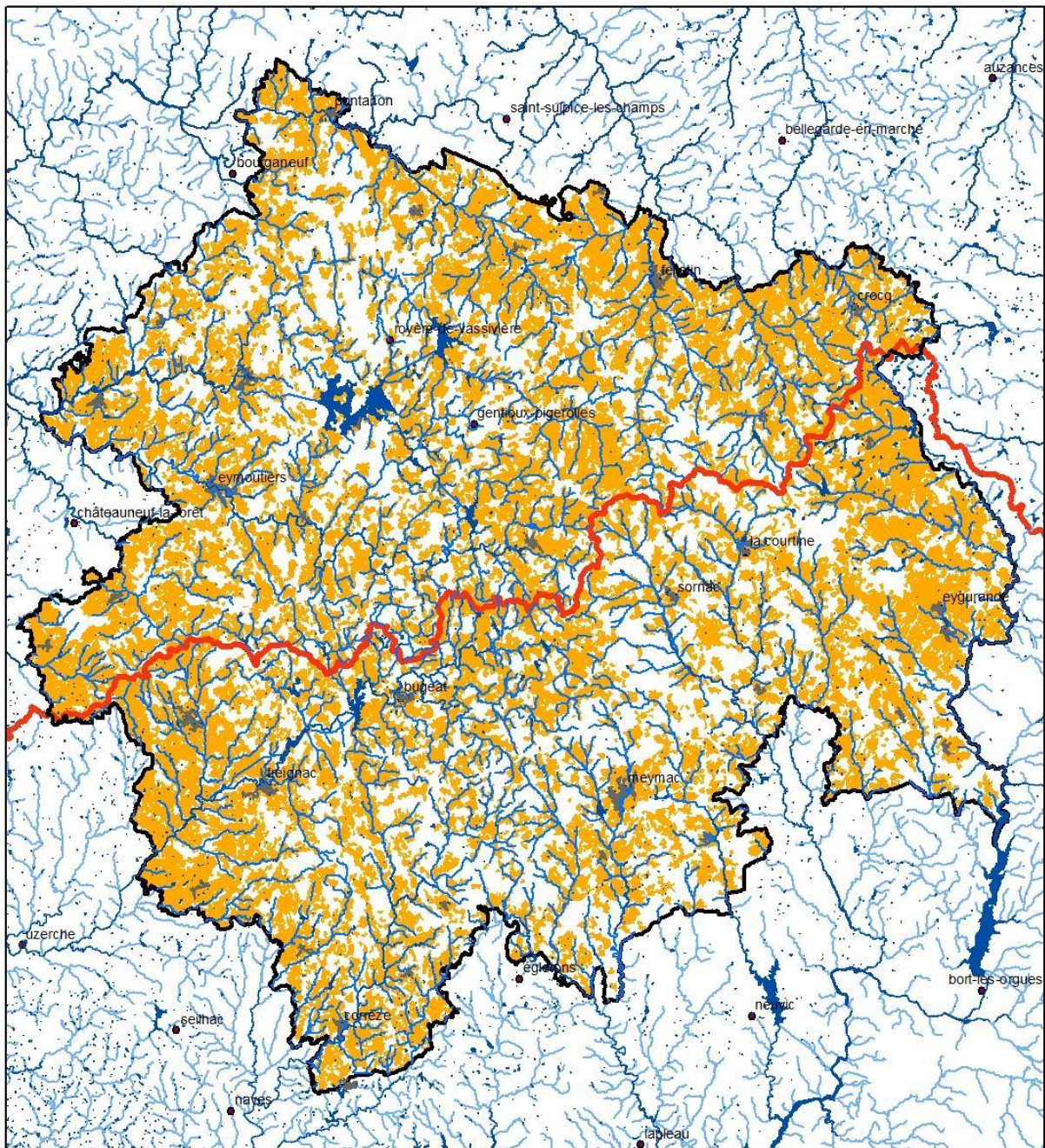
Sur le territoire, il est important de noter la présence d'un EIE (Espace Information Energie), qui apporte du conseil sur les consommations énergétique et sur les projets de construction et de réhabilitation (isolation...) aux particuliers vivant sur le Parc.

Partie 7 - Annexe 4 : Cartes

Carte n°1 "Réseau hydrographique du territoire du Parc"



Carte n°2 "Milieux ouverts"

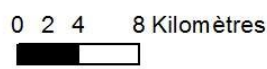
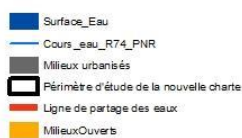


Document de travail - Janvier 2014

Milieux ouverts :

150 052 ha sur le périmètre d'étude soit 44 % de la surface totale

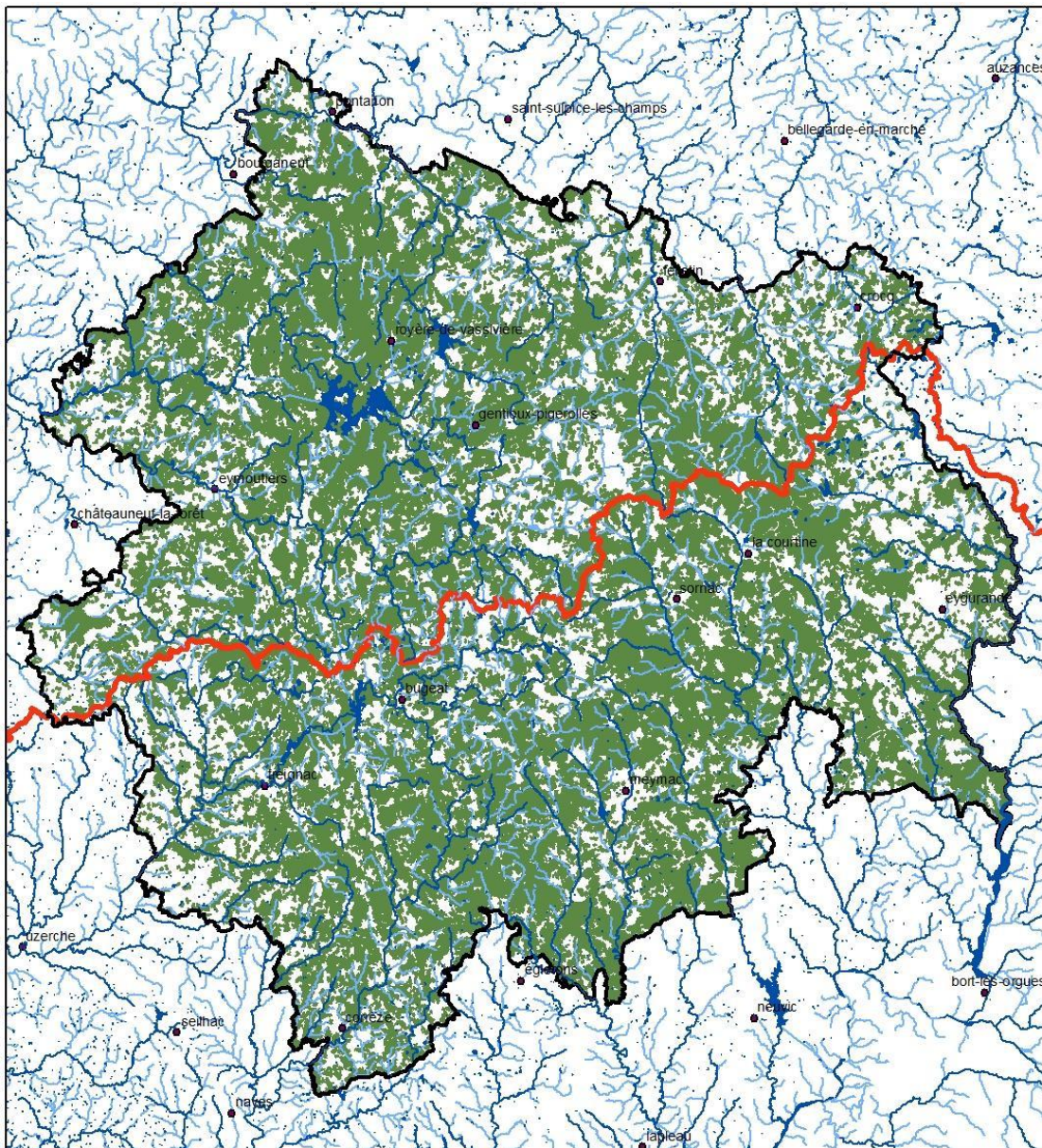
12 376 ha sur une zone tampon de 30 mètres d'un cours d'eau soit 44.4 % de la zone d'étude



Réalisation : PNR ML 01/2014
 Cartographie forestière v1 IGN
 BD Topo
 Corine Land Cover European Environment Agency

Reproduction interdite

Carte n°3 "Milieux forestiers"

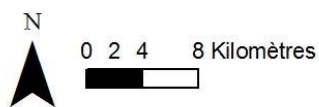
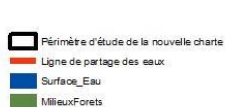


Document de travail - Janvier 2014

Milieux forestiers :

189 665 ha sur le périmètre d'étude soit 55 % de la surface totale

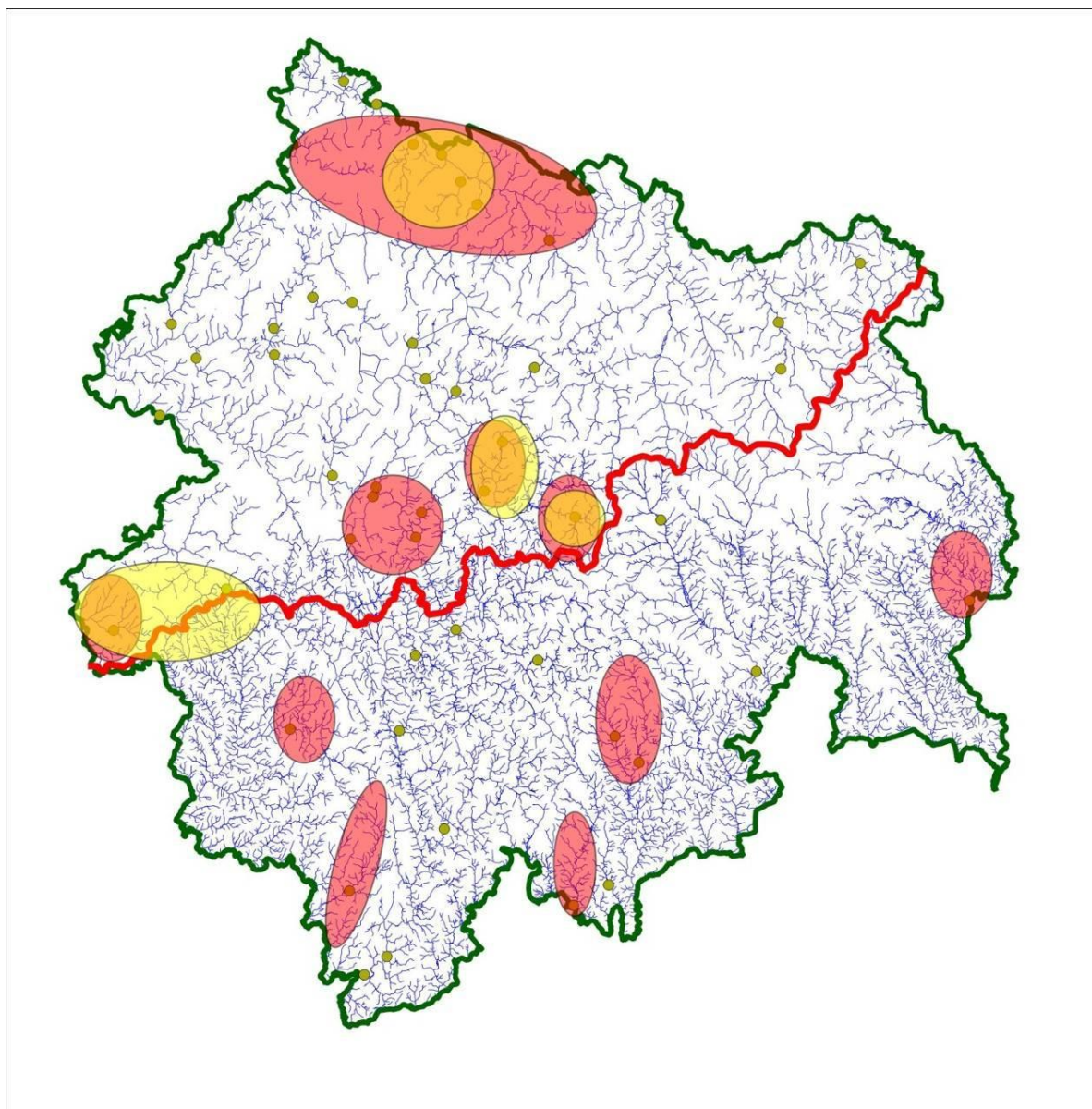
10 534 ha sur une zone tampon de 30 mètres d'un cours d'eau soit 37.8 % de la zone d'étude









Réalisation : PNR ML 01/2014
 Cartographie forestière v1 IGN
 BD Topo
 Corine Land Cover European Environment Agency

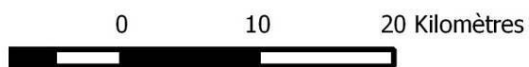
Reproduction interdite

Carte n°4 "Aperçu des problématiques physico-chimiques et macrobenthiques"



Aperçu des problématiques physico-chimiques et macrobenthiques

-  PNR de Millevaches en Limousin
-  Cours d'eau
-  Ligne de partage
-  Stations de mesures
-  Recensement des recurrences de pollutions physico-chimiques
-  Recensement des recurrences de perturbations macrobenthiques



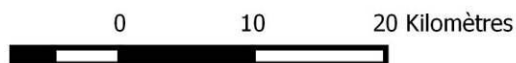
Réalisation PNRML - 11/2013
BD Topo® - SANDRE - 2013
OSUR WEB - SIEAG
Reproduction interdite QGIS

Carte n°5 "Réseau de mesures qualitatives et quantitatives de l'eau"



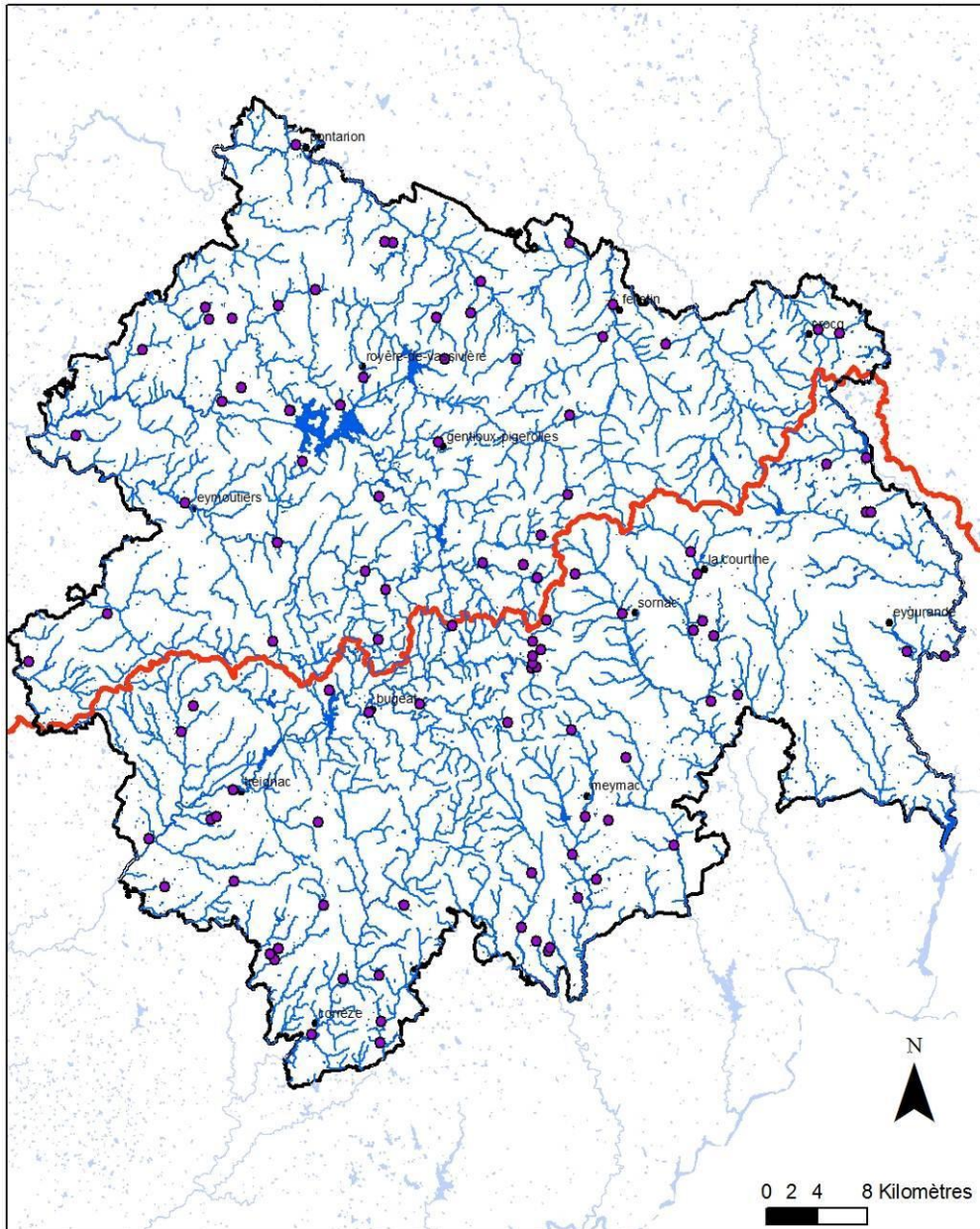
Réseaux de mesures qualitatives et quantitatives de l'eau

- PNR de Millevaches en Limousin
- Cours d'eau
- Ligne de partage
- Réseaux Physico-chimie et biologie
- Réseau Physico-chimiques (Sources en action)
- ◆ Réseau Débit



Réalisation PNRL - 11/2013
 BD Topo® - SANDRE - 2013
 OSUR WEB - SIEAG
 Reproduction interdite QGIS

Carte n°6 "Localisation des stations d'épuration"

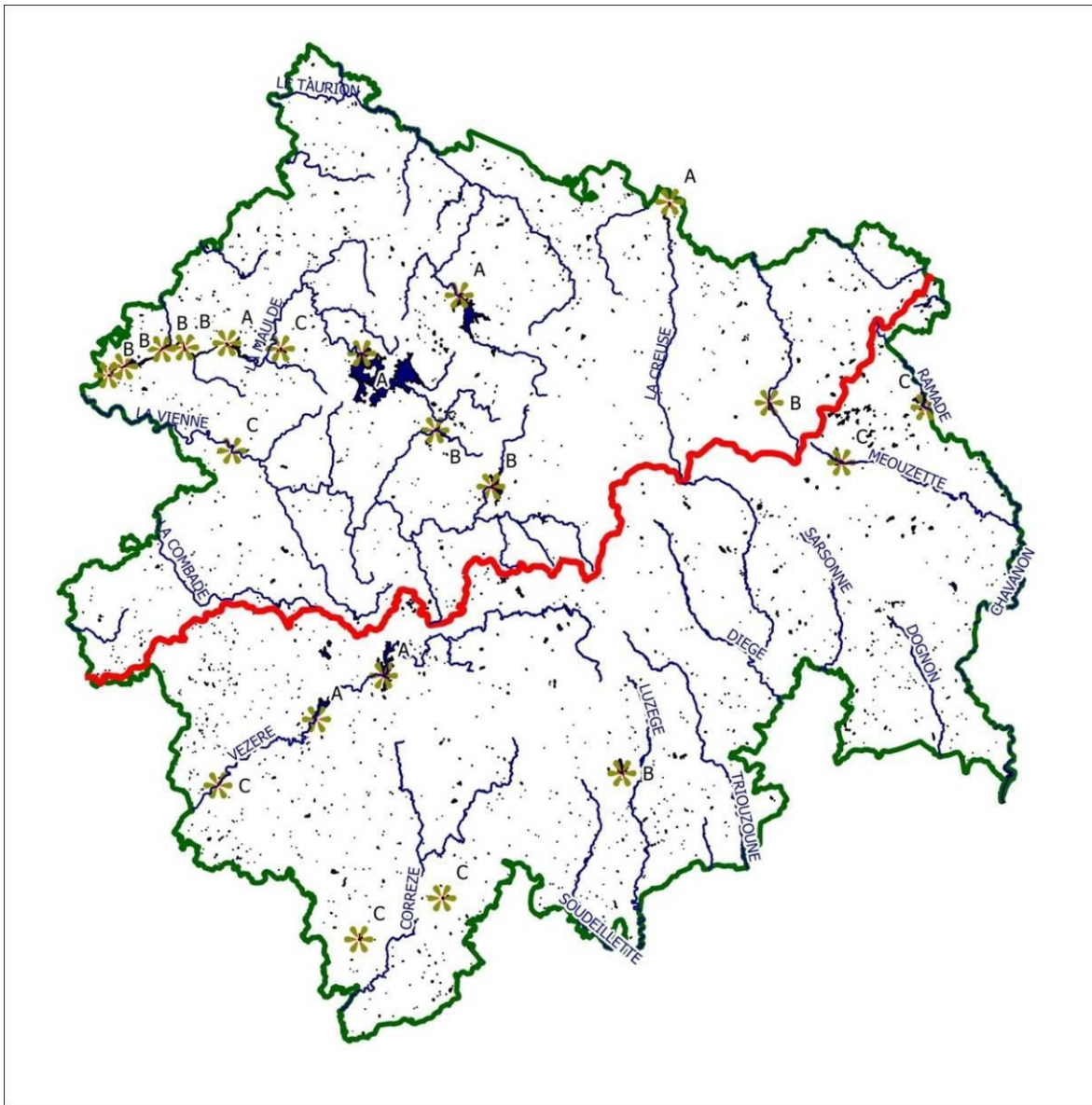


- Stations d'épuration
- ▭ Périmètre d'étude de la nouvelle charte
- Ligne de partage des eaux

Réalisation : PNR ML 02/2014
 Source : GéoLimousin
 BD Topo

Reproduction interdite

Carte n°7 "Localisation des plans d'eau et des barrages de catégories A, B et C"



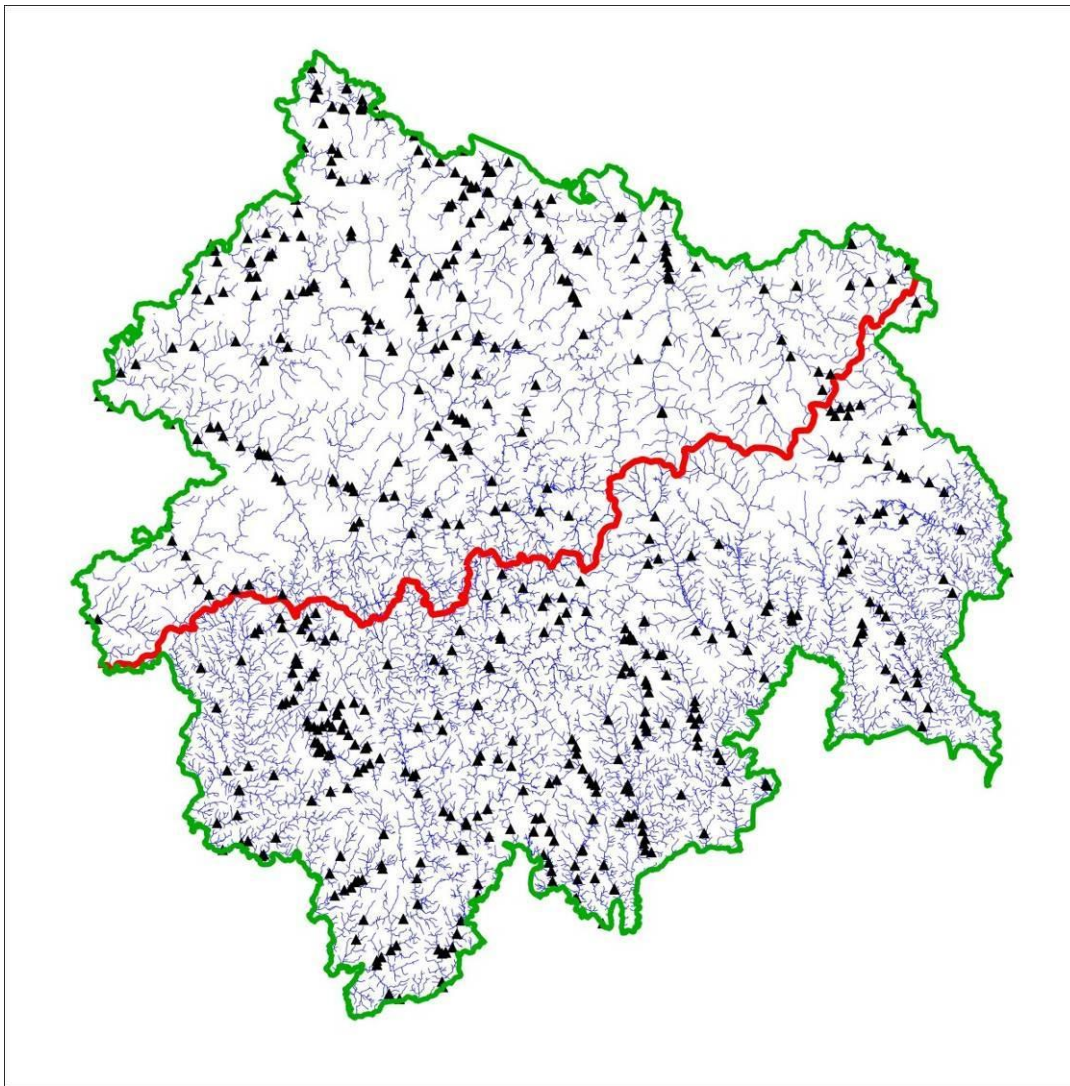
LOCALISATION DES PLANS D'EAU ET DES BARRAGES DE CATEGORIES A,B ET C

- PNR de Millevaches en Limousin
 - Ligne de partage
 - Principaux cours d'eau
 - Barrages
 - Plans d'eau
- Catégories de barrages :
- A > 20 m de chute
 - B > 10 m de chute et BMI > 200
 - C > 5 m de chute et BMI > 20
 - D > 2 m de chute (non mentionné et concerne toutes les autres retenues)
- BMI = $H2 \cdot V1/2$







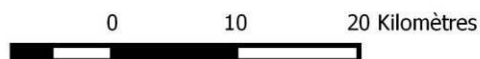
Réalisation PNRML - 11/2013
 BD Topo®-© - IGN - SANDRE - 2013
 Reproduction interdite QGIS

Carte n°8 "Localisation des ouvrages référencés par le ROE"

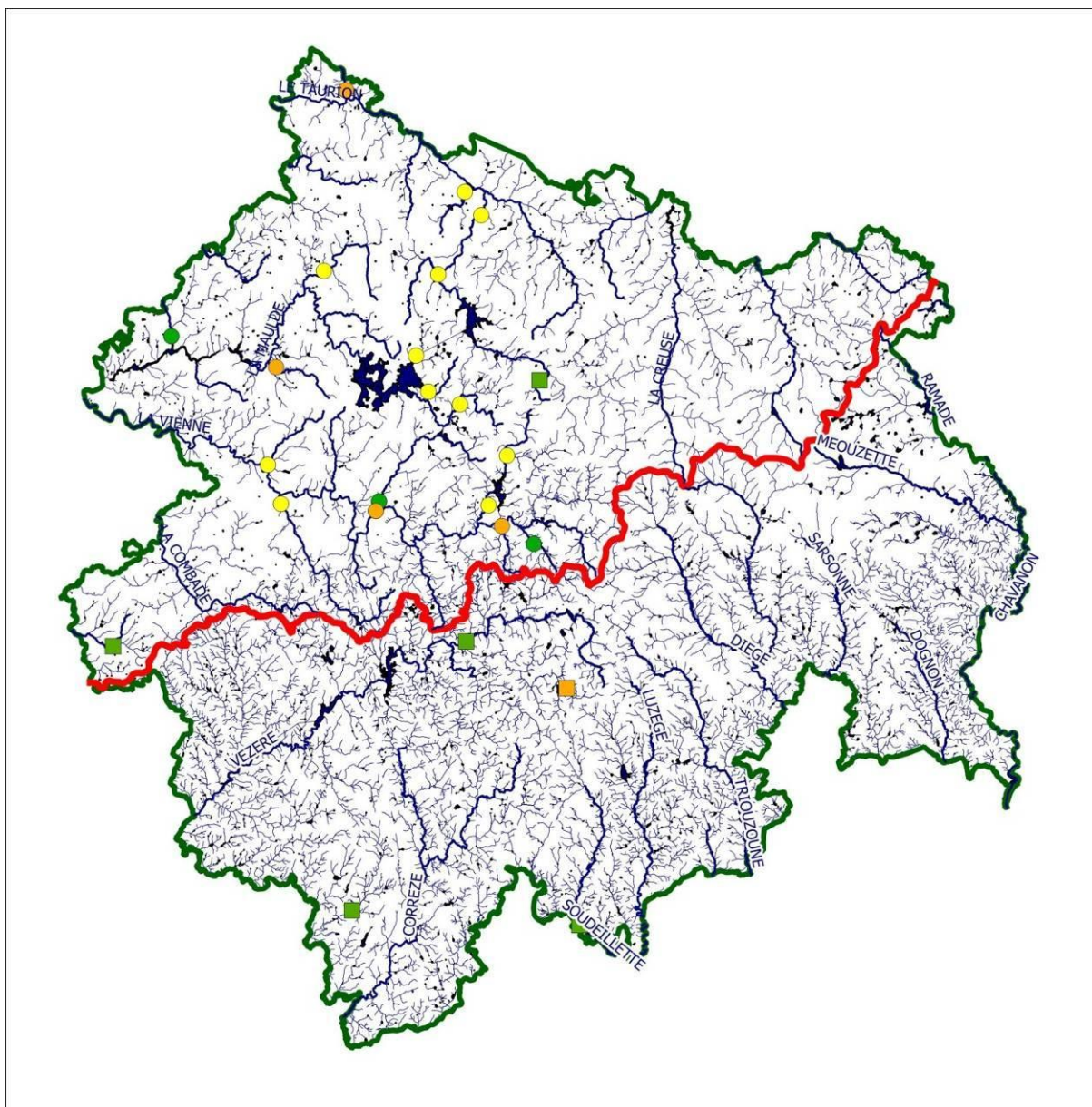


Localisation des ouvrages référencés par le ROE

-  PNR de Millevaches en Limousin
-  Cours d'eau
-  Ligne de partage
-  ROE

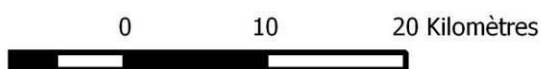


Réalisation PNRML - 11/2013
BD Topo® - SANDRE - 2013
OSUR WEB - SIEAG
Reproduction interdite QGIS



LOCALISATION ET VALEURS DES INDICES IPR (2011)

- | | | |
|---|--------------|-----------|
| PNR de Millevaches en Limousin IPR (PNRML 2011) | Médiocre | Excellent |
| Ligne de partage | Mauvais | Bon |
| Cours d'eau | Très mauvais | Médiocre |
| Plans d'eau | Bonne | |
- Code couleur de l'indice IPR



Réalisation PNRML - 11/2013
 BD Topo®-© - IGN - SANDRE - 2013
 IMAGE - eaufrance - FDAAPPMA 87 - 2011
 Reproduction interditeQGIS

Partie 8 - Sommaire des illustrations

Figure 1 : Répartition des surfaces gérées par milieux	93
Figure 2 : Classement des cours d'eau	97
Figure 3 : Carte des Contrats territoriaux sur le Parc	100
Figure 4 : Vue sur le Haut-Plateau depuis les Hauts de Millevaches entre le Mont Bessou et le Mont Audouze	106
Figure 5 : Alvéole de Saint-Hilaire-les-Courbes	106
Figure 6 : Tourbière du Longeyroux sous la brume du matin.....	107
Figure 7 : Lande de Marcy entre Tarnac et Saint-Merd-les-Oussines	107
Figure 8 : Forêt de la Cubesse sur les pentes de la vallée de la rivière Blanche	108
Figure 9 : Cirque d'Enval depuis la Croix du Chambon.....	108
Figure 10 : Un des étangs du bocage de Flayat	110
Figure 11 : Paysage typique du type Monts et collines (hormis la partie Est) : feuillue associés à l'espace agricole, prairies et prairies humides, arrière-plan boisé et sombre	110
Figure 12 : Zone humide et forêts résineuses en arrière-plan à Bonnesagne, à proximité de Combressol	111
Figure 13 : Vue depuis le plateau d'Eygurande sur le Massif du Sancy, au premier plan, vaches Salers	111
Figure 14 : Vue sur les Monédières depuis le Plateau de la Haute-Briance, au premier plan, pré de fauche, châtaigniers de plein champs et culture de maïs.....	111
Figure 15 : Vallée alvéolaire de la Diège à Saint-Germain-Lavolps	113
Figure 16 : La vallée encaissée et boisée de la Soudeillette	113
Figure 17 : L'eau tumultueuse au Saut de la Virole.....	113
Figure 18 : Vallée de la Creuse à Croze	113
Figure 19 : Ancienne voie ferrée dans la vallée du Chavanon	114
Figure 20 : Arrivée chronologique de 105 auteurs	122
Figure 21 : Chronologie de la création des associations sur le territoire.....	123
Figure 22 : Cartes des densités de brebis nourrices au Km2 sur le Parc en 2000 et 2010, réalisation : service régional de l'Information Statistique Economique et Territoriale du Limousin, août 2013. Sources : recensements agricoles 2000 et 2010	143
Figure 23 : Répartition des candidats à l'AAP régional sur la méthanisation à la ferme	144
Figure 24 : Carte d'évolution de la SAU par communes entre 2000 à 2010, réalisation PNR Millevaches en Limousin, déc 2013. Sources : agreste- recensements agricoles, INSEE pour les surfaces communales	145
Figure 25 : Carte d'évolution de la densité d'exploitations par communes entre 2000 et 2010, réalisation PNR Millevaches en Limousin, déc 2013. Sources : Agreste, recensements agricoles, INSEE pour les surfaces communales	146
Figure 26 : Pyramides des âges des exploitants agricoles sur le Parc –périmètre actuel- en 1988,2000 et 2010, réalisation PNR Millevaches en Limousin, déc 2013, sources Agreste- recensements agricoles.....	146
Figure 27 : Graphique d'évolution des départs en retraite des chefs d'exploitation sur le périmètre d'étude du Parc, réalisation PNR Millevaches, janvier 2014. Sources : MSA du Limousin.....	147
Figure 28 : Cartes d'évolution de la part des actifs agricoles par commune et du nombre d'UTA par commune sur le périmètre d'étude du Parc entre 2000 et 2010, réalisation PNR Millevaches. Sources : agreste- recensements agricoles 2000 et 2010	148
Figure 29 : Répartition par essence de la surface forestière du territoire Parc	153
Figure 30 : Graphique de disponibilité de la ressource feuillue et résineuse sur le territoire du périmètre d'étude du PNR suivant deux modèles.....	153
Figure 31 : Evolution de la température moyenne annuelle en Limousin selon le scénario A2 du GIEC de gauche à droite, de la référence (1971 à 2000), 2035, 2055 à 2085 (cartographie réalisée avec le site internet DRIAS , http://drias-climat.fr/ , modèle ARPEGE v4.6.....	155
Figure 32 : Evolution du cumul de précipitation moyenne annuelle en Limousin selon le scénario A2 du GIEC de gauche à droite, de la référence (1971 à 2000), 2035, 2055 à 2085 (cartographie réalisée avec le site internet DRIAS, http://drias-climat.fr/ , modèle ARPE	155
Figure 33 : Cartographie de la modélisation réalisée dans le cadre du projet CARBOFOR ; le scénario B2 « optimiste » retenu lors de cette étude n'est plus le scénario de référence ; le scénario A2 « pessimiste » l'est devenu.....	156
Figure 34 : Répartition par classe de surface et parcelle cadastrale classée en feuillus du pourcentage de propriétaires suivant leur lieu de résidence.....	159
Figure 35 : Répartition par classe de surface et parcelle cadastrale classée en résineux du pourcentage de propriétaires suivant leur lieu de résidence.....	160
Figure 36 : Années de création des associations.....	186
Figure 37 : Les réseaux de chaleurs et chaudières sur le PNRML	191
Figure 38 : Répartition des candidats à l'AAP régional sur la méthanisation à la ferme	192
Figure 39 : Carte des barrages hydrauliques sur le PNRML.....	193
Figure 40 : Schéma Régional Eolien sur le PNRML.....	194
Figure 41 : Installations solaires photovoltaïques EDF ENR sur le PNRML	196

Figure 42 : Couverture 3G dans la région Limousin en 2009.....	219
Figure 43 : Zones et taille des NRA limousins.....	220
Figure 44 : Taux de pénétration de l'ADSL en Limousin.....	221
Figure 45 : Emprise des NRA non opticalisés.....	221
Figure 46 : Niveau de service ADSL.....	222
Figure 47 : Couverture du réseau Dorsal.....	222

Tableau 1 : Liste des oiseaux présents dans le PNR et inscrits dans la liste rouge des espèces menacées en France.	38
Tableau 2 : Liste des oiseaux présents dans le P.N.R. et inscrits dans la liste rouge des espèces menacées en Limousin. ..	40
Tableau 3: Paramètres déclassant récurrents sur le territoire.....	52
Tableau 4 : Synthèse des analyses réalisées (49) par les DT des ARS sur quelques captages du territoire du Parc de 2010 à 2013 (Toy Viam, Peyrelevade Geneyte, St Sulpice les Bois, St Setiers) vis-à-vis de la référence de qualité pour l'aluminium.....	54
Tableau 5 : Informations récapitulatives des principaux barrages sur cours d'eau du territoire du Parc.....	55
Tableau 6 : Les outils de protection et/ ou de gestion en faveur des landes sèches.....	58
Tableau 7 : Espèces floristiques.....	61
Tableau 8 : Espèces faunistiques (page suivante).....	61
Tableau 9 : Forêt de conifères.....	73
Tableau 10 : Forêt de feuillus.....	74
Tableau 11 : Forêt mixte.....	74
Tableau 12 : description des noyaux forestiers anciens relictuels de surface supérieure à 200 ha définis par l'analyse des cartes Cassini vectorisées (source WWF/INRA 2012) et données IFN de 2004-2005.....	82
Tableau 13 : Nature de la maîtrise foncière.....	93
Tableau 14 : Représentativité des conseillers municipaux.....	118
Tableau 15 : Typologie des bâtiments inventoriés par commune.....	135
Tableau 16 : Taux de réalisation par rapport au SDVEF des voiries forestières et des places de dépôt.....	154
Tableau 17 : récapitulatif des propriétaires forestiers du PNR de Millevaches (périmètre actuel, source analyse PNR DGIP) ; (BS : taillis sous futaie ; BR : boisement résineux ; BF : boisement feuillus ; BT : taillis ; BP : peupleraie ; B : bois).....	159
Tableau 18 : Répartition des lits marchands.....	164



Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Maison du Parc – 7 route d'Aubusson – 19290 Millevaches